UNIVERSITY OF TORONTO
D
3 1761 01149628 8

UNIVERSITY
OF
TORONTO

ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU.

IMPRIMERIE DE J. KIPS, J Hz
A LA HAYE.

HN
G874a

ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU.

Recueil

PUBLIÉ, AVEC AUTORISATION DE S. M. LE ROI,

PAR

M.r G. GROEN VAN PRINSTERER,

CHEVALIER DE L'ORDRE DU LION BELGIQUE,
CONSEILLER D'ÉTAT.

Première Série.

TOME III.

1567 — 1572.

Avec des Facsimiles.

82357
23/5/07

LEIDE,
S. ET J. LUCHTMANS,
1836.

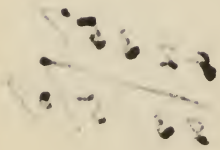

Il ne sera, croyons-nous, pas inutile d'indiquer de nouveau une partie des trésors historiques mis ici à la disposition du lecteur. Observons toutefois que nous ne saurions donner qu'un rapide aperçu. Les cent-trente-six Lettres de ce troisième Tome, se rapportant à une époque (1567—1572) fort agitée, pleine de vicissitudes et de bouleversements, doivent renfermer une infinité de précieux détails: une investigation plus attentive les fera successivement découvrir; l'étude et la méditation seules peuvent les épuiser.

La première place dans cette revue appartient, sans contredit, à Guillaume de Nassau.

Nous le retrouvons dans les mêmes dispositions (Tome II. p. xv — xxiv) ; indécis, livré à de cruelles perplexités. On attribue communément à ses instigations secrètes les entreprises que les premiers mois de 1567 virent tristement échouer. Rien dans nos documents ne justifie cette supposition, et on ne sauroit guère la concilier avec l'état des choses. Le Prince ne trouvoit de l'appui ni dans le Comte d'Egmont, qui n'aspiroit qu'à se réconcilier avec la Cour ; ni dans les Confédérés, pour la plupart ou lâches, ou téméraires; ni dans les Etats des Provinces, ou dans les Magistrats des Villes, en général fortement prévenus contre la Réforme ; ni dans une multitude dont il n'aimoit pas les mouvements désordonnés. La Gouvernante avoit repris le dessus ; les commencements de sédition étoient dissipés ; les catholiques « haussoient pour » l'heure la teste comme trommetaires et n'étoient » quacy plus traictables d'orgueil » (p. 13). Coöpérer au rétablissement de l'ordre, arrêter le bras levé du Souverain, en ôtant à la persécution renaissante le plus spécieux des prétextes, là semblent s'être borné alors ses desseins. Il désire de la part des

Princes Allemands intercession, prières, insinuation qu'en cas de violences contre ceux de la confession d'Augsbourg, on ne pourra les abandonner (p. 30); mais pas de secours immédiats, comme au temps où, non sans qu'il en eut connoissance, le Comte Louis faisoit des levées (Tom. II. p. 272). Loin de vouloir abuser de son influence pour remuer les Pays-Bas, il songeoit sérieusement à se rendre en Allemagne pour assister à la diète (p. 6). Quant au projet de se saisir d'Anvers, que beaucoup d'écrivains se plaisent à lui attribuer, nous n'en avons pas trouvé le moindre indice; rien que l'expression énergique des dangers qu'il courut en réprimant les séditieux. « Je vous puis bien dire que » nous avons faict la plus belle eschappade du » monde et que par la grâce de Dieu nous nous » povons estimer d'être nouveau nez » (p. 52).

L'obéissance, poussée jusqu'au péril de la vie, a cependant des limites. La Gouvernante exige un serment qui semble n'en reconnoître aucune; tout annonce un régime sévère et cruel; la présence du Prince est désormais inutile; il se décide à partir. « Ne voulant pas encourir le reproche que c'est moi » qui excite et anime le peuple à la résistance, je » préfère être loin d'ici et ne pas voir des actes

» si déplorables, que mon cœur et ma conscience » repoussent » (p. 57). Les Lettres aux Comtes d'Egmont et de Hornes, respirant en plus d'un endroit l'indignation et l'amertume, ne contiennent toutefois rien qui fasse révoquer en doute la sincérité de ce qu'il affirme : « Je ne cesserai pas » d'être le très obéissant vassal de S. M., prêt à » tout service que je pourrai rendre en bonne con- » science » (p. 71). Il écrit au Roi. « L'affection » que j'ay tousjours porté à V. M. et bien de ses » pays, m'est tellement imprimée que ne délaisze- » ray mectre corps et biens en tout ce que je cog- » noistray povoir être le *vray* service de V. M., » *repos et maintenement de ses pays*, et luy demeu- » reray tel partout où je seray » (p. 65). Nous ne croyons pas que ce fut un simple compliment, ni surtout une fausseté.

S'il quitte le pays, ce n'est pas pour l'abandonner. Il va en Allemagne, aussi pour « prendre conseil de » ses Seigneurs et amis » (p. 57). S'il dit : « Autant » qu'il est en nous de prévoir, il nous semble que » c'en est fait de ces provinces, et que, dans de dé- » plorables massacres, beaucoup de milliers de Chré- » tiens sages et pieux vont perdre les biens et la » vie, » immédiatement il ajoute : « A moins que

» Dieu Tout-puissant ne veuille écarter ces mal-
» heurs, et que les Electeurs et Princes Allemands
» ne sauvent le pays de si épouvantables désastres »
(p. 59).

Le Duc d'Albe arrive. Avec les mots d'hérésie et de rebellion, tout lui paroît légitime; les emprisonnements, les proscriptions, les violations de Privilèges, l'anéantissement des droits et des libertés, les spoliations, les tortures, et les supplices. On accuse le Prince, on confisque ses biens, on enlève son fils. Par les charges qu'il a précédemment occupées, les biens de sa Famille, ses talents, ses opinions connues, ses relations, ses ressources, il est dans les Pays-Bas le personnage le plus considérable et le plus consideré. C'est à lui que les opprimés s'adressent, au nom des libertés qu'il est tenu de maintenir; au nom du Roi que les Espagnols abusent et trahissent; au nom de la cause sacrée à laquelle on sait qu'il est sincèrement attaché. On le prie, on l'exhorte, on l'adjure de ne pas laisser, sans opposition, ruiner les Provinces et massacrer les habitants. Une vocation passive n'est pas celle qu'il se croit tenu d'embrasser. « Le
» Prince a bien voulu condescendre à la réquisition
» de ce fidèl peuple, astheur de tout abandonné et

» délessé ; de tant plus qu'i cognoit que ce n'est pas
» seulement la ruine du païs, demorant les choses
» en tel termes, mais entièrement le déservice de
» S. M. » (p. 206).

Une grande partie des documents de ce Tome est relatif aux expéditions de 1568 et 1572. Parmi les preuves des talents stratégiques du Prince on pourra désormais ranger les avertissements qu'il donne au Comte Louis. Le désastre de Jemmingen, s'il n'abandonne le siège de Groningue, lui est positivement annoncé. « Sur tout faut avoir esgard
» que là où ils seroyent forcés de se retirer, ils sont
» assseurez ne le pouvoir faire ayant l'ennemy à
» doz, sans estre ou deffaits, ou grefvement en-
» dommagez » (p. 258).

Les Archives contiennent peu touchant les années 1569, 1570, et 1571. Le Prince les passa, soit en France, où il vint, avec un corps d'armée, au secours des Huguenots ; soit en Allemagne, au milieu de négociations et de préparatifs. Néanmoins ce peu suffit pour nous le montrer travaillant toujours avec une même ardeur à l'avancement des mêmes grands intérêts.

Autour du Prince se rangent naturellement les membres de sa Famille.

Le Comte Adolphe de Nassau, âgé de 27 ans, après avoir vaillamment combattu, contribue, par sa mort, à la victoire de Heyligerlee (p. 220). « Tout » c'est succédé à soubhaict, ne fuist l'immature » mort du Conte Adolphe (à qui Dieu faisse paix) » laquelle sens jusques à l'âme, et vous supplye, » Monsieur, la supporter selon vostre vertu et con- » stance ordinaire en toutes adversités » (p. 238).

Le Comte Henri, plus jeune encore, fait la campagne de France et se distingue dans les Pays-Bas (p. 505).

Peut-être a-t-on jusqu'ici rendu trop peu justice au Comte Jean de Nassau. On se borne à parler de son habileté politique, et puis, comme embarrassé à lui trouver des mérites personnels, on se hâte de célébrer sa nombreuse et vaillante postérité. C'est mal apprécier sa conduite et son caractère. Il ne craignoit pas les dangers. Nous le voyons accompagnant le Prince en 1568, et ne quittant l'armée que lorsqu'elle a quitté les Pays-Bas (p. 303). Sa coöpé-

ration active l'exposoit à toutes sortes de périls ; il n'étoit pas même en sûreté dans sa maison. « Puis-» que à mon occasion, » lui écrit le Prince, « et » pour l'assistence qu'il vous a pleu me faire, les » inemis de Dieu ne vous veuillent gran bien, je » ne me peus sinon conformer à vostre opinion » que aiés toujours l'euile ouvert, et que principa-» lement gardés vostre maison de Dillenbourg, . . . » car le temps est terrible et plein de méchanstés » (p. 347). Correspondances, voyages, sacrifices pécuniaires, il étoit prêt à tout; il ne se lassoit pas de rendre service, ni le Prince de lui témoigner de la reconnoissance. « Or, Monsieur mon frère, je ne » scais comme je vous porrey assés affectueusement » remercier de la grande paine et soussi que prendés » à mon occasion, et me desplait asseurément que je » suis cause de vous faire avoir ses rompemens de » teste et vous mestre en si grans despens et debtes; » mais vous poiés estre asseuré que me rendés telle-» ment vostre obligé, que mesteray toujours très » voluntiers mon corps et ma vie pour vostre service. » Quant au bien, je ne peus rien dire pour le pré-» sent; mais, si Dieu me donne la vie que je puisse » retourner à ce quil me appertient, vous en porrés » disposer comme du vostre » (p. 359, l. 1 — 11.).

« Du succès de mes affaires ne fauldray à toutes » occasions vous tenir adverty, comme à celuy » que je sçay elles sont aultant à coeur que à moy- » mesmes » (p. 462). « Je sçay l'entier zèle que vous » avez tousjours démonstré à une si bonne cause, » et avec quelle vigilance vous avez de tout temps » procuré le bien et avancement de nostre ditte » cause, sans y avoir jamais espargné peine, tra- » vaulx, ou dangiers » (p. 485 *in f.*).

Le Comte Louis ne reste pas en arrière, c'est lui qui toujours veut aller en avant. « Surtout le désir » de M. le Comte Lodvic et sa requeste est que Son » Exc. (le Prince) vueille se déclarer tout ouverte- » ment envers les Princes et Seigneurs, et descou- » vrir nostre maladie sans aucun desguisement, et, » en poussant outre, mettre l'issue en la main de » Dieu » (p. 234). Le Prince étoit souvent obligé de modèrer cette ardeur. « Quand à ce que m'es- » cripvez de vostre entreprinse, ne vous sçauroys » dire aultre chose, sinon que s'il vous semble » qu'il y a quelque raisonnable apparence de pou- » voir effectuer quelque chose de bon, que le fis- » siez faire au nom de Dieu, mais, quant à vostre » personne, de vous conseiller d'aller avecq la

» ditte entreprinse, n'en scauroys bonnement dire » mon advis; car vous mectre arrière en hazard » avecq gens incognuz, ne me semble estre con- » seillable, mesmes par eaue » (p. 278). Relativement à l'invasion de Groningue, qui faillit avoir, grâces à l'intrépidité du Comte, de si grands résultats, il y a, dans deux Mémoires, l'un de lui et l'autre du Prince (n° 309ª et 314ª), des détails nombreux et fort intéressants. Nous regrettons de ne pouvoir rien communiquer touchant le séjour de quatre années que Louis de Nassau fit en France, se distinguant non moins par ses talents dans les délibérations politiques, que dans les combats par son audace (p. 323, 382, 401). Voici cependant quelques lignes remarquables écrites peu de jours avant qu'il vint, en 1572, tomber à Mons comme un coup de foudre au milieu de ses ennemis attérés. « Vous pourrés faire estat de mes frères et de moy » que n'y espargnerons ny la vie, ny les biens, » encores que nous aurions occasion d'en estre des- » goustés selon le monde, et nommément moy quy » va tanttost six ans vagabondant par le païx. Mais » je voy que ce bon Dieu quy nous ast maintenus » et guarentis en tant des travaulx et dangiers, ne » veult pas retirer Sa main forte arrière de nous,

» ains nous soustenir debout » (p. 417). Et si l'on veut encore une preuve notable, à la fois de sa constance et de sa piété, qu'on lise ce qu'il écrit après la défaite de Jemmingen; c'est-à-dire, après un événement qui venoit de lui enlever ses ressources et auroit aisément pu lui enlever tout espoir: « Encoires que nostre armée soyt en partie » défaicte et en partie séparée, . . si est ce que, » comme Dieu mercy quant à nostre personne es- » tant eschappé sauff et sain, avons le couraige si » bon qu'oncques, mais espérons en brief que Dieu » nous assistera tellement qu'aurions, si Luy plaist, » les moyens beaucoup plus prompts pour redres- » ser la pouvre Eglise et la patrie que n'eusmes » oncques » (p. 272 *in f.*).

Parmi les beau-frères du Prince, le Comte de Nuenar est celui dont il a le moins à se louer. Ce personnage aimoit, aux approches du danger, à se tenir à l'écart. A ce qu'il dit, douloureusement affecté de la mort d'une épouse, dont il faisoit le malheur durant sa vie (p. 118), nous le voyons refuser, malgré les instances du Comte Jean, de se rendre à une assemblée, où l'on devoit traiter de la Religion et où sa présence pouvoit être utile (p. 15).

Quant au Comte de Berghes, peut-être qu'à cette époque il ne doit pas être jugé très défavorablement. Il est vrai que simultanément il flattoit Viglius et consultoit le Prince (p. 54), et qu'il resta dans les Pays-Bas (p. 127), tant qu'il crût pouvoir rentrer en grâce auprès du Roi; mais, frustré dans cet espoir, il devint zélé et actif. Dans une Lettre relative aux actes du Duc d'Albe, il semble se plaire à lui donner le nom de *tyran* (Lettre 354). La meilleure harmonie règne entre lui et ses frères: il écrit au Comte Jean: « Vous m'obligez tou-
» jours par l'un plaisir sur l'autre à penser comment
» je le pourray un jour tout recognoistre . . . ; à
» quoy mes enfans auront aussi à penser les jours
» de leur vie. » (p. 416). En 1572 il rendit des services très importants (p. 431).

Le Comte Günther de Schwartzbourg prête l'appui de son intercession et de ses conseils; il ne tint pas à lui que Philippe-Guillaume ne fût rappelé à temps (p. 120). « Le Comte Güntert, »
écrit le Prince, « seroit d'opinion que je demorasse
» avecque luy ancores ung temps, et à ceste occa-
» sion sont venu le Conte Hans-Güntert et le Conte
» Albert (ses frères) me prier tous trois par ensemble
» que je volusse demeurer et prendre la patience

» avecque eux, me offrant tout plain de honestités, » de quoy certes leur suis obligé » (p. 345).

Plusieurs Documents renferment des données intéressantes sur divers personnages notables des Pays-Bas, dont quelques uns y restèrent, tandis que d'autres crurent devoir s'expatrier.

Entre ces derniers le Comte de Bréderode mourut en 1568 ; nous ne regrettons pas pour sa mémoire de n'avoir plus trouvé de ses Lettres. — Le Comte de Hoogstraten, qui donne la nouvelle de sa mort (p. 170) et qui périt la même année, plein de commisération pour le triste sort de la patrie (Lettre 310), étoit plein d'ardeur et de zèle pour la délivrer. Le Mémoire touchant les secours à donner au Comte Louis de Nassau (n° 310[b]) est une nouvelle preuve que le Prince désiroit ses conseils. On trouvera plusieurs exemples de son style vif et piquant. « La conscience de cestuy Nero d'Alve » le juge, qui vault mille tesmoings » (p. 241). « J'ay » eu advertence que sommes . . . . . estés banniz à » jamais . . . , mais espère pour n'y avoir fondement, » que monstrerons de brief que nous en soulcions » peu, et que ce bon Dieu nous en fera quelque

» jour la raison » (*l. l.*). « Je suis journellement » entendant à faires exerciter mes gens à tirer aux » butes, puisque ne s'offrit encoires occasion le » faire sur les ennemis » (p. 281, *in f.*). — Antoine de Stralen, Bourguemaître d'Anvers, écrit : « L'on » ne scait encor riens de la Commission du Duc .... » Je prie Dieu que se soit à Son service, bien » du Roy et de ces pays » (p. 117). Quelques jours après, il étoit en prison ; quelques mois après exécuté. — J. de Hornes, Seigneur de Boxtel, observe lors de la venue du Duc d'Albe : « Je crains » que le Ducque faict grand recueil à aulcuns, que » la fin serast aultre »(p. 125). — Clément Coornhert songe à transporter vers Emden le commerce des Pays-Bas (p. 138).—Nous communiquons aussi une Lettre du célèbre Marnix (Lettre 355), déjà en 1568 chargé par le Prince d'une commission périlleuse (p. 257).

C'étoit une triste et fausse position celle des Seigneurs qui, après avoir plus ou moins longtemps hésité, après des velléités de résistance très prononcées, avoient fini par se résigner passivement aux volontés même les plus arbitraires du Souverain. Ce Tome offre un indice assez curieux de leur pu-

sillanimité. Les Comtes d'Egmont et de Mansfeldt n'osent assister à un souper auquel l'Ambassadeur de Maximilien II les invite; de crainte d'y rencontrer les Députés des Princes d'Allemagne venant intercéder pour les Protestants (p. 97).

Le Duc d'Albe a-t-il franchi la frontière, on se presse, on se précipite vers lui. « Beaucoup de » Seigneurs et gentilhommes sont esté au devant de » luy, entre aultres Mr l'Admiral » (p. 125). » Mr de Meghem arriva de nuyct en Anvers, et de » grand matin ayant prins la poste, est allé rencon- » trer le Duc d'Alve ..... Le Duc d'Aerschot allit » trouver le Duc, et est party Mr d'Egmont avecq » environ quarante gentilzhommes, pour aussy faire » la révérence au dit Duc; tellement que Madame » est présentement icy toute seule, sans nul Che- » valier de l'Ordre » (p. 115 *sqq.*). Et le Comte de Megen, ayant reçu devant Groningue une Lettre fort remarquable des Comtes L. de Nassau et de Hoogstraten, où on l'exhorte, lui « obligez de com- » battre pour la patrie, à ne pas servir aux particu- » lières ambitions d'une nation estrangère et enne- » mye de toute justice, raison et politique » (p. 253); répond : « Messieurs, j'ai recue vostre let- » tre, et comme .... le Duc me deffendit de res-

» pondre à une aultre vostre, je l'oseroys aussy peu » faire à ceste sans le consentement de Son Exc. Je » la luy ay envoyé » (p. 254).

Pas de Lettres du Duc d'Albe; néanmoins il y a dans la Correspondance quelques traits que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs. Voici l'accueil qu'il fait au fils du Prince d'Orange. « Le Comte de Buren fust » fort bien resseu et caressé de Mr le Ducq; s'of- » frist là où l'occasion s'offriroit de lui pouvoir » faire service, que le feroit de bon coeur . . . » Le 22 prins Mr de Buren congié; le Ducq l'em- » brassa et lui fist de rechieff le mesmes et sem- » blables oeffres » (p. 121). — On avoit arrêté les Comtes d'Egmont et de Hornes; bon nombre des bourgeois de Bruxelles se rend vers lui, demande à en savoir la cause: sur quoi il leur fait dire: « Je » suis occupé à réunir mes troupes, Espagnoles, » Italiennes, et Allemandes; quand je serai prêt, » vous recevrez ma réponse » (p. 126). — Il proteste désirer que les Comtes puissent se disculper, aussi sincèrement que si la chose concernoit son propre père (p. 127). — Dans une Lettre où le cœur vaut mieux que l'orthographe, Marie de Nassau, épouse

du Comte de Berghes, se trouvant à Bruxelles au milieu des arrestations, exprime bien vivement la terreur que causoient de tels actes, inattendus après un bienveillant accueil. « Que le Seigneur » nous donne Sa grâce, dont nous avons gran- » dement besoin .... O ma très chère Mère, que » ne suis-je assez heureuse de pouvoir être une » heure auprès de vous, pour demander vos con- » seils! Je ne sais que faire, que commencer. De » tous côtés des malheurs, et aucune consola- » tion terrestre dans ce pays » (p. 127, *sq.*). Aux arrestations succédèrent les supplices. D'après le récit d'un témoin oculaire, « ont eu la teste cou- » pée les deux Seigneurs de Battenbourgh et aprez » Cock, les Seigneurs de Dhu et de Villers, et dict » n'avoir retenu le nom des aultres pour ce que » le cœur ne luy scavoit supporter de le veoir » davantaige .... C'estoit une chose de l'autre mon- » de le crys, lamentation, et juste compassion qu'a- » viont tous ceux de Bruxelles, nobles et ignobles, » pour ceste barbare tyrannie » (p. 239, *sq.*). — Le Comte de Berghes décrit le dépit et la colère du Duc au sujet de la résistance des bourgeois de Bruxelles contre le dixième denier (Lettre 354). — Enfin, et c'est ici surtout que la situation est forte-

ment caractérisée, le Comte de Megen, qui déjà en 1566 s'étoit franchement déclaré contre les Confédérés et les prétendus hérétiques, qui en 1568 avoit puissamment contribué à repousser Louis de Nassau ; malgré les services rendus et ceux qu'il sembloit pouvoir rendre encore, montre en 1569 des craintes sérieuses qu'on ne lui fasse subir le sort du Comte d'Egmont (p. 321).

Touchant le Roi Philippe II il y a ici peu de chose: seulement quelques données relatives à l'emprisonnement de Don Carlos, qui semblent indiquer qu'en effet, par rapport à cette lamentable histoire, il a été trop défavorablement jugé. Aimant à écarter partout d'injustes accusations, nous les publions volontiers (Lettres 302 et 304, p. 187 et 194. *sq.*).

Les rapports intimes et multipliés du Prince et de ses frères avec les personnages marquants de l'Allemagne et de la France, prouvent ici, plus encore, ce nous semble, que dans les Tomes précédents, l'intérêt général qui résulte, des relations de la Maison d'Orange-Nassau ; de la position centrale et de l'importance Européenne des Pays-Bas ; et de

l'universalité des motifs de la lutte, dont nous reproduisons les événements et dont nous évoquons les acteurs.

La première moitié du seizième siècle fut une belle époque pour l'Allemagne. L'Evangile se répandoit dans les haut rangs comme dans les dernières classes de la société. De toutes parts (preuve irréfragable de l'Esprit de vie qui accompagne la prédication pure et simple des dogmes Chrétiens) apparoissent des Princes qui font luire leur lumière devant les hommes, modérés dans la bonne fortune, constants dans l'adversité, courageux, fidèles, tolérants par charité, actifs contre les erreurs, zèlés pour la propagation du règne de Christ, et qui ne voyent dans leur position plus élevée qu'une double mesure de tentations et de responsabilité. De cette génération Chrétienne on voit encore ici trois dignes réprésentants.

Le Landgrave de Hesse Philippe qui, noble et courageux témoin de la vérité, profitant des moments qui lui restent, fait recommander au Prince d'Orange de se retirer à temps : « Ne soyez pas » dupe de belles paroles; n'ayez pas trop de con- » fiance ; je connois le Duc d'Albe et les Espagnols ; si

» l'on vous propose quelque conférence, soyez sur vo
» gardes, et qu'on ne vous surprenne point » (p. 42.)

Le Duc Christophe de Wurtemberg, qui emploie en faveur du Prince son influence auprès de l'Empereur Maximilien (Lettre 297).

Enfin Fréderic, cet Electeur Palatin auquel, dans une époque éminemment religieuse, on décerna le titre de Pieux. Certes il n'est pas surprenant que le Prince ait été en correspondance avec lui, avec le Duc Casimir son fils, avec Ehem et Zuleger, leurs principaux conseillers (p. 362, *in f.*). Il prie le Comte Jean de demander des avis à Heidelberg (p. 509). « J'ay faict escripre », lui mande-t-'il une autre fois, « au docteurs Ehem et Zuleger les priant » de vous assister de leurs advis et bon conseils, » selon la singulière affection que de tout temps ils » ont démonstré au bien de la cause commune et » aussi à moi » (p. 486). Quand l'Electeur avoit fait une promesse, on pouvoit y compter: à la fin de 1568 le Prince atteste « n'avoir receu aulcun deniers » de ceulx que l'on luy avoit accordé, sinon la part » de Monseigneur l'Electeur Palatin » (p. 311).

Plusieurs autres Princes prennent sérieusement à coeur le sort déplorable des Pays-Bas.

Le Roi de Danemarck offre au Prince un asyle (p. 109).

Le Duc de Deux-Ponts Wolfgang, qui fut en 1569 compagnon d'armes du Prince (p. 316), écrit à un parent, soupçonné de vouloir servir en France contre la Religion: « Prince Chrétien, né et élevé » dans notre vraie Religion, établi en Allemagne, » vous devez avant tout avoir souvenance du devoir » envers Dieu et la patrie » (p. 263).

Le Prince déclare « la bonne affection qu'il a » tousjours eue au Comte de Hanau » (p. 485).

Se trouvant près de Groningue, le Comte Louis de Nassau écrit: « Les Contes et Seigneurs voisins » sont bien affectionnés à la cause, et nommément » les Contes d'Embden, d'Oldenbourg, et Bentem » (p. 233). Semblable témoignage est rendu à plusieurs Villes Anséatiques: « Aussy sont ceux de » Brême et autres villes maritimes bien affection- » nés » (p. 234). En 1572 on mande au Duc d'Albe: « A Hambourg et Brême les négociants et le peuple » sont tellement amis des rebelles, qu'ils refusent » de prêter contr'eux de l'argent, quelques assu- » rances qu'on veuille leur donner » (p. 495).

Surtout n'oublions pas le Landgrave Guillaume de

Hesse. *M. von Rommel* (p. 333) a montré, par de nouvelles preuves, combien ce Prince méritoit le beau nom de *sage* par sa prudence, sa justice, ses connoissances étendues, et surtout par cette sagesse qui consiste à connoître Dieu et celui qu'Il a envoyé, Jésus-Christ, et qui, chez lui comme chez son père Philippe, fut évidemment le principe de sa conduite et la source de ses vertus. Il intercède pour le Prince avec beaucoup de zèle (Lettres 293, 295 et 300). Celui-ci demande fréquemment son avis avec une confiance nullement douteuse. C'est au Landgrave qu'il prie ses frères d'avoir recours pour émouvoir, par son moyen, les autres Princes en faveur des Pays-Bas (p. 28). C'est à lui qu'il soumet son dessein de se rendre en Allemagne (p. 56). C'est lui qu'il consulte sur la manière dont sa Justification doit être rédigée (p. 210). C'est à lui, plutôt qu'à l'Electeur de Saxe, qu'il fait part de ses malheurs domestiques (Lettre 342). Même lorsqu'ayant pris les armes malgré l'opinion du Landgrave (p. 273, 286), il eut encouru pour quelque temps sa disgrâce, le Prince, ne pouvant guère s'adresser à lui directement, s'efforce d'apprendre quel est son avis: « Je ne scay si trouverés bon d'envoyer » une copie à Roltzhausen, pour avoir son advis, » car je ne fais doubte qu'il le monstrerat à Mon-

» sieur le Lantgrave Wilhelm . . . . Ne scay si seroit » mal fait de l'envoier à Simon Bingen, le priant de » avoir son advis; car de ung costé ou de l'aultre » j'espéreroys qu'il viendroit entre les mains de Mon- » sieur le Lantgrave » (p. 346, *sq.*). En 1572 c'étoit surtout lui que, par le Conte Jean de Nassau, il faisoit avertir, avant la St. Barthélemy, de ses succès, et plus tard du renversement de ses desseins: « Quant à la rendition des villes, vous en pour- » rez faire seure advertence à Monsieur le Land- » grave de Hessen, et luy dire qu'i le peut tenir » pour chose asseurée » (p. 461). « Je vous prie » de prendre la chose (la nécessité de secours) à » coeur et la remonstrer avecq bon escient, voire » avecq toute importunité au Lantgrave, et par son » moyen aux autres Princes » (p. 508).

Cette confiance est justifiée par d'utiles conseils. Le Landgrave l'engage à publier un Mémoire Justificatif; l'exhorte à ménager dans cet acte le Roi et, autant que possible (restriction nécessaire sans doute!) ses Conseillers et ses Gouverneurs (p. 186). Il juge nécessaire que la Princesse écrive des Lettres amicales (il savoit qu'elle n'en avoit pas l'habitude) à l'Electeur de Saxe et à son épouse: « car, » dit-il, « les grands Seigneurs

» aiment *(es thut den groszen hern woll)* que de » temps en temps on leur donne de flatteuses *(gute)* » paroles » (p. 162). — Il vient à Dillenbourg assister au baptême de Maurice: il eût préféré ne pas s'y rendre; « mais, » écrit-il à l'Electeur de Saxe, « je ne voulois pas avoir l'air d'abandonner » mes amis dans le malheur » (p. 156). Sa sollicitude pour le Prince se manifeste encore dans une des dernières Lettres de ce Tome (Lettre 386); ayant appris à son égard des nouvelles inquiétantes, il s'empresse de demander des informations au Comte Jean de Nassau.

L'Empereur Maximilien II, dont cependant on ne sauroit révoquer en doute les convictions Evangéliques (p. 473), avoit désapprouvé fortement l'expédition de 1568 (Lettre 306[a]): en 1572 il s'élève contre les projets d'invasion avec plus de véhémence encore, écrivant au Prince : « Tous les » malheurs que depuis la prise des armes vous avez » éprouvés, c'est vous-même qui en êtes cause » (p. 477). A chacune de ces époques sa désapprobation avoit beaucoup nui aux affaires des Protestants. Le Prince le donne à entendre, en 1568, dans une Lettre à de Schwendi relative à la mort des

Comtes d'Egmont et de Hornes, et qui, selon toute apparence, devoit être communiquée à l'Empereur (p. 247, *sq.*). Et en 1572 il écrit: « Les » Princes d'Allemagne m'avoyent donné quelque » espérance, mais tout cela a esté renversé par la » practique et lettres de l'Empereur » (p. 449). Remarquons néanmoins que Maximilien s'étoit donné beaucoup de peines afin d'arranger les choses amiablement (Lettre 299[a]), et que, pour être juste, on doit se rappeler qu'au Chef de l'Empire étoient imposés des devoirs tout particuliers.

L'Electeur Auguste de Saxe n'avoit pas cette excuse. Nos documents ne donnent pas une très favorable idée de sa perspicacité et de son caractère. Il nous sera permis de supposer que, si le Prince le consultoit souvent; si même, après la campagne de France, il se rendit vers lui (« J'estois con- » traint, » écrit-il au Landgrave, « me partir incon- » tinent vers le païs de Saxe » p. 370); ce fut plutôt par égards pour un Prince puissant et dont l'Empereur étoit ami, que par une haute opinion de la sagesse de ses vues et de la justesse de ses observations. Du moins est-on obligé de reconnoître que l'Electeur montre peu de prévoyance, peu de géné-

rosité, peu de sentiment de la position réelle des affaires, peu d'intelligence des nécessités du moment.

Il n'aime pas à s'expliquer: « Personne ne peut » mieux conseiller le Prince que le Prince lui-même » (p. 33). « Je ne suis pas, » dit-il, « suffisamment au » fait de ce qui s'est passé » (p. 133). Et, quand il s'explique, voici comment. Il veut que le Prince reste dans les Pays-Bas, mais qu'il écrive un Mémoire, bien travaillé, bien détaillé, une belle composition *(eine vleissige, ausfürliche, und zierliche schrift*, p. 34*)*. Après que le Prince est venu en Allemagne, il lui recommande de ne pas rappeler son fils (p. 135). Quant au Prince lui-même, il l'exhorte à ne pas bouger *(stille sitzen*, p. 134). Si d'abord il intercède pour les Pays-Bas (p. 41, 178), bientôt son zèle se refroidit, apparemment par intolérance envers des opinions dont il n'avoit pas saisi le sens. « Le Conte Günther de Schwartzbourg, » écrit en 1570 le Prince au Comte Jean de Nassau, « est parti » pour trouver l'Electeur avant son partement » pour l'Empereur . . . Je l'ay prié que, si vient à » propos, luy ramentevoir l'affair des pouvres » Chrestiens, mais je crains bien que serat labouré » en vain » (p. 350, *inf.*). Et plus tard: « Le Comte

» n'ast rien parlé au Duc de Saxe de mes affaires, a » cause... qu'il ne luy ast aussi rien mandé de » moy... Je crains bien que ce particuliers visita- » tions ne seront fort à l'avancement des povres » Crestiens » (p. 353). L'Electeur avoit prêté dix-mille florins au Prince; en 1570 il ne vouloit pas lui accorder « dilay de paiement pour ung an » (p. 358). Vraiment le Comte de Schwartzbourg n'avoit pas tort, lorsqu'en 1563, se servant d'une comparaison un peu triviale, mais qui rend très bien son idée, il disoit: « l'Electeur est constant com- » me du beurre au soleil » *(der guthe Fürst bestehet wie putter an der Sonnen*: Tom. I. p. 101).

Avec plus de bonne volonté, le Duc de Clèves n'étoit guère plus ferme dans ses résolutions. Autrefois Protestant, après sa défaite par Charles-quint redevenu Catholique, gendre de l'Empereur Ferdinand, embarrassé par ses relations de famille, intimidé par ses souvenirs, il étoit partagé entre la crainte du danger et la conviction du devoir. Par une apoplexie son zèle pour la Réforme renaît: « On ne sauroit se faire une idée » écrit le Comte Jean de Nassau, « de sa sollicitude pour la Reli- » gion, et de la ferveur avec laquelle il crie à Dieu

» jour et nuit » (p. 21). Mais un an après « Madame » de Horn a envoyé vers Monsieur de Clèves, com- » me Kraissfürst, il a dit n'estre pas Chief du Cer- » cle et ne luy a pas voulu donner ung seul mot de » lettre au Duc d'Alve, ne disant aultre mot que » mal et patience . . . Velà comme sommes bien » fondez en ce quartier » (p. 224). Le Prince se méfioit de tels caractères (p. 162 *in f.*); il savoit qu'une hésitation pusillanime les peut pousser jusqu'à la trahison.

Les Princes décidément Catholiques ne semblent guère avoir désapprouvé les mesures du Roi d'Espagne. Les Ducs Henri de Brunswick et Albert de Bavière se soucioient peu même des Comtes de Hornes et d'Egmont (p. 128, *sq.*).

Ce qui est plus surprenant, Prince Evangélique, le Duc Adolphe de Holstein étoit au service du Roi d'Espagne (Lettre 384.). De même George-Jean, Comte Palatin, malgré ses belles protestations (Lettre 314), vendoit, comme aussi le Duc François II de Saxe-Lauenbourg, son épée au plus offrant (N° 298ᵃ, Lettre 303, et p. 212). Pour expliquer leur conduite, rappelons, bien que ce soit une déplorable excuse, l'animosité des Lu-

thériens contre les Calvinistes. Outre ce que nous avons dit de l'Electeur de Saxe, nous en communiquons deux exemples particulièrement frappants. La Députation que quelques Princes, après de longs retards, envoyèrent en 1567 à la Duchesse de Parme, et sur laquelle on verra des détails (p. 80, *sqq.*), ne devoit, dans un pays plein de Calvinistes, intercèder que pour les Luthériens. Le second exemple est consigné dans une Lettre du Prince : « Il y at deux ambassadeurs du » Roy (de France) vers le Duc Hans Wilhelm (de » Saxe) . . . que l'on dict pourchassent fort de la » part de leur maistre que le dit Duc volusse aussi » marcher, mais qu'il ne s'est ancores résolu : bien » est vray que les prédicants preschent ouverte- » ment en présence de ces ambassadeurs, que ceulx » de la religion de France et Pais-Bas ne sont que » muttins, rebelles, sacramentères, briseurs d'ima- » ges, et que l'on feroit gran service à Dieu et bien » à toute la Crestienté de les abolir et ruiner. » Il n'est pas étonnant que le Prince ajoute : « La » chose est venu là que, si Dieu ne ayde miraculeu- » sement, que la relligion est en gran hasart de » prendre pour long temps une fin ; car person ne » se auserat plus emploir pour la pourchasser,

» voiant la flosseté et le peu de corage qu'il y at à » ceulx quil la debvriont par raison avancer et la » sustenir » (p. 333, *sq.*).

Si en Allemagne les relations avec le Prince étoient souvent troublées par ces tristes débats, en France où le Calvinisme étoit l'élément principal de la Réforme, cette opposition de doctrines avoit un effet tout différent. La communauté d'opinions resserroit des noeuds qu'au delà du Rhin des divergences plus ou moins prononcées venoient incessamment relâcher. Et ce n'est pas seulement quant aux croyances religieuses que la cause étoit identique; la position étoit à peu près la même, sinon vis-à-vis de Charles IX, qui n'étoit souvent que l'instrument des partis (p. 496, *sqq.*), du moins envers la faction des Guises, du Pape, et de l'Espagne, dont le fanatisme persécuteur rivalisoit avec celui de Philippe II. Ce qui se passoit dans les Pays-Bas ne pouvoit être indifférent à la France, et par contre les événements de la France réagissoient sur les Pays-Bas (p. 207).

Le Cardinal de Châtillon est en correspondance avec le Prince d'Orange (p. 364 et la Lettre 343). —

De la Noue, grand homme de guerre et plus grand homme de bien (paroles de Henri IV en apprenant sa mort), se trouve, en 1572, dans Mons: « Le Sei- » gneur d'un bras » (il avoit perdu l'autre à la guerre) « est soubzhaicté dehors, et le craignent fort » (p. 469, *in f.*). — En 1570 le Prince écrit au Comte Jean: « Je vous prie me voloir envoyer la petite » hacquené que Monsr l'Amiral (de Coligny) m'at » donné » (p. 350).

Déjà en 1567 les Chefs des Réformés de France firent proposer au Prince une Confédération. Ceci résulte clairement d'un passage où l'Electeur de Saxe fait mention du secours et de l'alliance que les Seigneurs François ont offerts (p. 131 et 134, l. 5). Bien que le Prince, en décembre, déclare ne s'être pas engagé dans un Traité, ni dans des obligations envers les dits Seigneurs (p. 143), il est probable que ces propositions furent quelques mois plus tard acceptées. Parmi les pièces les plus curieuses de ce Tome est le projet ou la minute d'un Traité avec Condé et Coligny portant la date d'août 1568 (n° 321^a). On y lit: « Avons, tant pour » nous que au nom de la Noblesse, ... promis de » pourchasser, tant qu'en nous est, la gloire de

» Dieu, le profict et service de nos Roys, et le bien » publicq, et la liberté de la religion, sans laquelle » nous ne pouvons vivre en paix » (p. 285.).

Les Confédérés s'y disent conduits par « la loyaul- » té et obligation que nous debvons à nos Princes » (p. 284.). Mais que servent des citations de ce genre? Une injuste préoccupation ne sauroit y voir que des protestations hypocrites: beaucoup d'écrivains de nos jours, s'obstinant à ne pas admettre dans la conduite des Réformés un mobile Chrétien, attribuent à ces hommes, ornements de la France, une ambition à laquelle même la majesté du Trône n'imposoit pas de frein, et pour qui les dispositions religieuses de l'époque n'étoient qu'un moyen de susciter des révoltes. Nous nous félicitons d'autant plus de pouvoir réhabiliter leur mémoire par un autre témoignage, fort explicite, et qui doit, ce nous semble, avoir beaucoup de poids. Le Landgrave de Hesse étoit, comme son père, en général très porté pour la Cour de France. Nullement enclin à favoriser des projets ambitieux et turbulents; voulant même, malgré son zèle pour la cause Evangélique, condamner le Prince à l'inactivité, il n'étoit certes pas disposé à voir de très bon oeil les Huguenots, eux

aussi saisissant les armes. Même il écrit au Prince en 1567, lors de l'explosion de la guerre civile dans les environs de Paris : « La chose nous paroît res-
» sembler plus à une *rebellion* qu'à une demande
» équitable » (p. 128). Eh bien! Ce juge, auquel on ne pourra certes supposer de la partialité, si ce n'est contre les accusés, écrit en février 1568 ce qui suit : « Ayant envoyé des Députés au Roy de
» France, je me suis soigneusement enquis d'eux
» à leur retour, de quelle manière ils considérent
» la déplorable situation de la France, s'il s'agit
» principalement de la Religion, ou bien de révolte
» et d'intérêts particuliers; à quoi ils m'ont ré-
» pondu . . . que plusieurs des Huguenots qui sont
» à la Cour et dans les troupes du Roi, leur ont
» raconté que, quoique des affaires particulières
» puissent s'y mêler, il est incontestable que le
» Prince de Condé et ses alliés ne sont conduits à
» cette guerre par nul autre motif que par mécon-
» tentement ou crainte au sujet de la violation et de
» l'anéantissement de l'Edit de Pacification : et qu'il
» y a une multitude d'hommes d'honneur et de
» probité auprès du Prince de Condé qui, s'ils
» s'apercevoient qu'il cherche non la liberté de la
» religion, mais sous ce prétexte sa propre grandeur

» et la Couronne du Roi, non seulement ne reste-
» roient pas auprès de lui, mais même le tailleroient
» en pièces » *(ihnen selbst zue stücken zerhawen würden*, p. 165). Il nous sera permis de recommander ce passage à la méditation de ceux qui dans les Réformés du seizième siècle ne voyent que des fauteurs de révolution.

Quand nous considérons les évènements de ces six années, tout, pour le Prince d'Orange, se résume dans une série d'efforts inutiles. Avant d'en tirer des conséquences peu favorables à ses talents, examinons les obstacles contre lesquels il eut à lutter.

On a facilement des troupes avec la conscription et le budget : le Prince ne possédoit pas ces puissants leviers. Ses biens étoient en grande partie confisqués ; il ne pouvoit ni imposer des contributions ni décréter des levées. Les démarches pour se procurer de l'argent en Allemagne ; les collectes faites en son nom, soit parmi les réfugiés, soit secrètement dans les Pays-Bas, étoient médiocrement ou même fort peu efficaces : on promettoit beaucoup, le plus souvent on ne tenoit rien. Il refusoit des secours

précieux, « devant faire son compte d'après ses » moyens » (p. 175), et le moment favorable passoit par des retards forcés. « Le temps et les belles » occasions s'en vont ainsy perdues, à quoy si eust » pleu à Messieurs les Princes de par delà de tenir » la main, bien facillement eussent-ilz à tout remé- » dié » (p. 484). Au milieu d'une expédition, il devoit craindre que les soldats mécontents ne voulussent plus avancer. En 1568, n'ayant pas reçu l'argent « accordé, il est tellement pressé que, » s'il n'est secouru d'argent, il sera contrainct licen- » tier son armée » (p. 311). Vers la fin de juillet 1572, en marche sur la foi des promesses les plus positives, il écrit au Comte Jean : « Je regarderay » de passer outre au nom de Dieu. Oires que je » vous puis asseurer qu'il ne m'est venu encoires » ung seul sols, dont je vous laisse penser la peine » où je me treuve » (p. 483, l. 8). De même le mois suivant, dans des circonstances critiques, où de la promptitude des secours dépendoit la probabilité du succès : « Je vous puis assurer n'avoir » encore receu ung seul denier.... Je vous laisse pen- » ser en quel peine je suis » (p. 489, l. dern.). Forcé de congédier les troupes sans pouvoir les payer, il échappoit à peine aux mauvais traitements de la sol-

datesque et, sauvé par l'intervention des Capitaines, il couroit risque de perdre ensuite la liberté. Plusieurs Lettres sont relatives aux négociations avec ses Officiers, qui exigeoient qu'il se constituât en ôtage. Il demande « qu'on leur donne à entendre » le hasart en quoy ils me mestriont en cas qu'ilx » volussent que je me mis en quelque plasse . . . . . ; » au contraire que, si je suis libre, il se porroit » ancores, par la grâce de Dieu, offrir choses quil » leur porroit venir à gran bien » (p. 338, *sq.*).

Si le Prince ne pouvoit suffire aux fraix de ses généreuses tentatives, ce n'étoit pas faute d'avoir épuisé ses foibles ressources. Nous le voyons occupé à aliéner ou à mettre en gage tout ce dont il pouvoit disposer. Il écrit au Comte Jean : « Ceste nuit » a amvoié ma soeur le coffret que savés à Wimar, » pour ce que le Conte de Barbi escrit à ma soeur » qu'il espère que le Duc le prenderat pour six » mil florins » (p. 334). « Vous porrés prendre » l'argent hors du coffre, où il y ast ancores quel- » que vassel de chapel » (p. 339). « Ce qui touche » la vassel et aultres meubles . . . . , me semble que » le meilleur serat de vendre les meubles à ceste » foire pièces à pièces, et que l'on recouvrat plus » d'argent par ceste fasson » (p. 358.)

La composition des armées avoit de grands inconvénients. Sans doute beaucoup de guerriers suivoient le Prince par principes et par dévouement; toutefois il étoit obligé de contracter avec des Capitaines qui se chargeoient, en grande partie, des levées. De là une multitude de gens sans aveu, attirés par le désir d'une forte solde et d'un large butin. Criant après leur paie aux approches du danger, ces mercenaires perdoient souvent le général et l'armée. Leur conduite la veille de la bataille de Heyligerlee est un exemple de cet oubli sordide et lâche de leurs devoirs. « Les soldats ayant le danger devant les yeux, commencèrent à se mutiner » et à exiger avant le combat contentement quant » à leur solde; en sorte que ce jour là on ne put » rien faire de bon » (p. 222). Ils devenoient surtout intraitables lorsqu'au payement partiel et tardif se joignoit la nécessité d'une retraite; le regret d'avoir fait une mauvaise spéculation les aigrissoit. En 1568 le Prince se trouvant en Picardie dans une situation des plus périlleuses, une partie des troupes Allemandes lui demanda violemment des quartiers d'hiver, de l'argent, dorénavant le double de la solde promise, et quelques uns même refusèrent de le servir plus longtemps (p. 308).

Comme, faute de choix, il étoit souvent obligé d'accorder sa confiance à des gens qui n'en étoient pas dignes, leur conduite lui suscita beaucoup d'embarras, lui causa bien des soucis. C'est ainsi qu'ayant fait le Seigneur de Dolhain Amiral, « on n'a sceu le faire condescendre à rendre » ses comptes : . . . . on ne l'a sceu induyre pour le » faire aller vers ses batteaulx, afin d'y mectre l'or- » dre requiz, l'ayant refusé plattement, jusques à » dire qu'il n'en feroyt rien, combien que je le luy » commanderoys » (p. 364). Ceux à qui il avoit donné commission sur mer, pour la plupart, négligoient leurs devoirs et se conduisoient en pirates. « Ils laissoient périr les batteaulx par leur » nonchallance, yvroingnerie et grand désordre » (p. 364). On luy mandoit de France : « Quant à voz » navires qui sont à présent en ceste coste (près de » la Rochelle), ... il est plus que expédient que » vous y pourvoiez d'ung homme de commende- » ment . . . ; car je n'y voi pas grand ordre, mesmes » ainsy comme ilz font, s'ilz prenoient tout le mon- » de, il n'en reviendroit aucun proffit, ny à vous, » ny à la cause » (p. 376).

Nulle part du secours, du soutien. Philippe de

Hesse meurt en 1567, Christophe de Wurtemberg en 1568; l'Empereur se déclare contre le Prince, l'Electeur de Saxe l'abandonne, même le Landgrave de Hesse le condamne. En 1569 il écrit: « La ques-
» tion est de voir où l'on nous vouldra recepvoir, car
» tant en viles que républicques je pense qu'ils les
» penseront plus de deux fois avant que me recepvoir;
» comme je pense aussi que la Royne d'Angleterre,
» Roy de Dennemarck, Roy de Poloni, et bien des
» Princes d'Alamaigne feront le mesme » (p. 329).

Même quand ils sembloient être de bonne volonté, les Princes Protestants d'Allemagne faisoient beaucoup de tort à la cause par leurs hésitations, leurs lenteurs, leurs mouvements indécis, pesants, et tardifs. Méconnoissant leur intérêt aussi bien que leur devoir, ils attiroient des dangers à l'Allemagne par leur inconcevable insouciance envers les Pays-Bas. « Il est temps, » s'écrie le Prince après la St. Barthélemy, « que les Princes d'Allemagne se
» resveillent, là où ils voyent tout manifestement
» à quoy l'on prétend; car ce n'est ny à moy, ny à
» vous en particulier que l'on en veut . . . Il faudra
» certes que, après que nous autres, petits com-
» pagnons, serons deffaits, qu'eux attendent aussy
» leur tour pour saouler l'avarice et la rage san-

» glante de ces ennemis de Dieu et de toute jus-
» tice . . . Il fault qu'ilz s'esveillent désormais, s'ilz
» ne vueillent attendre l'entière ruine d'Allemagne
» qui leur panche desjà sur la teste, ayant esté bras-
» sée de longue main » (p. 507, *sq.*).

Ceux même qu'il venoit délivrer, à leur instance et à ses périls, n'osoient se mouvoir. Entré dans les Pays-Bas, « il n'y a trouvé ayde ny faveur de » personne » (p. 311).

Le Prince couroit des dangers de toute espèce. On lui tendoit des embûches (Lettre 328). « Facil-
» lement l'on trouverat ung estat de blistres, qui,
» pour gainger de l'argent, se adventureront de me
» faire ung maves tour » (p. 344).

——

A toutes ces difficultés on doit ajouter une cause de découragement moins apparente peut-être, mais certes non moins pénible à supporter, les déplorables écarts de son épouse.

La nature des griefs qui en 1571, motivèrent une séparation, n'a jamais été un mystère. Le Prince lui même, ne pouvant tenir la chose secrète, ne vouloit point une demi-publicité. « Je ne puis en

» conscience, » écrit il, « relâcher le prisonnier; *sa* » *confession est déjà connue de beaucoup de gens*: » en le faisant, je me rendrois pour toujours sus- » pect aux Eglises des Pays-Bas et à un chacun » (p. 395). Plusieurs historiens, Strada, de Thou, Grotius, et d'autres en ont parlé. Cependant un voile couvroit encore beaucoup de détails: des éclaircissements nouveaux l'ont déchiré. M. Böttiger, qui jouit en Allemagne d'une célébrité méritée, a fait insérer un article dans l'Annuaire de M. von Raumer (*Historisches Taschenbuch*, a.° 1836, p. 79—175), où, se fondant sur des Manuscrits tirés des Archives de Saxe[1], il leur emprunte des particularités intéressantes et de très vives couleurs pour dépeindre les inconcevables emportements d'Anne de Saxe, sa conduite coupable, et son endurcissement. Nous ne saurions prendre sa défense, mais on adresse des reproches indirects à son époux, et nous pouvons et par conséquent nous devons le justifier.

Arch. de Saxe. L'Auteur observe: « Einer Verletzung der » Ehrerbietung gegen ein Fürstenhaus, . . . oder eines Misbrau- » ches der verstatteten Archivsbenutzung kann der Verfasser » schon darum sich nicht schuldig machen, weil gerade die stärk- » ste Beschuldigungen jener Fürstin in einem in Sachsen gedruck- » ten Museum der Sächsischen Geschichte bereits enthalten sind » (*Dr. Weisse, neues Museum f. d. Sächs. G.* III. 1. 107—208.): p. 83.

D'abord il semble que, tout en admettant la probabilité de la faute, on laisse subsister quelque incertitude[1] à cet égard. Dès lors s'ouvre un vaste champ à des suppositions et à des conjectures qui placeroient la conduite du Prince dans un très défavorable aspect. — Choisissant une déclaration explicite parmi une multitude d'aveux (p. 391), nous avons mis Guillaume de Nassau à l'abri non seulement du reproche, mais encore du soupçon. Du reste sur un aussi triste sujet nous avons gardé le silence: car, si nous ne méconnoissons pas ce qu'exigent la vérité historique et le respect dû à la mémoire d'un de nos Princes les plus illustres, nous n'avons cependant aucune envie de satisfaire, même aux dépens de personnes coupables, une vaine curiosité.

Ensuite on expose qu'Anne de Saxe avoit été parfai-

[1] Nous avons particulièrement en vue le passage suivant. « Seit dem Jahre 1572 nimmt Annas Schicksal eine Wendung, » welche, *wenn sie auch eine verdiente sein möchte*, doch in den » uns vor Augen gekommenen Acten keine Erklärung findet. Sie » wird wie eine halbe Verbrecherin und Gefangene behandelt. » p. 146. Néanmoins il nous semble que la page 155 contient quelques explications de ce phénomène. « Sie fing an sich dem Trunke » zu ergeben . . . Es entstanden . . . andere Unordnungen, » Schelten und Schlagen . . . , Anschläge zur Correspondenz mit » dem Herzog (von Alba) wieder ihren Gemahl . . und endlich ver- » traulicher Umgang mit einem gewissen Johann Rubrus (?). »

tement élevée ; mais que, plein d'indifférence pour elle et absorbé dans les affaires des Pays-Bas, le Prince avoit négligé son épouse et disposé de ses biens ; et qu'ainsi, ne pouvant vivre convenablement, s'abandonnant à la tristesse et au désespoir, elle étoit tombée dans de graves excès. Nous ne pouvons répondre ici à tout en détail, et d'ailleurs les particularités mêmes que M. Böttiger communique, réfutent en partie ces accusations [1]. Nous

[1] *accusations.* Ainsi nous lisons, par exemple, que déjà avant le mariage de la Princesse, qui avoit eu le malheur de perdre de très bonne heure ses parents, l'Electeur de Saxe faisoit observer au Landgrave de Hesse: « die Princessin sei von einer seltsamen Gemüthsart » und hartem Sinne. » p. 93. Une Dame de la Cour de Saxe écrivoit : « E. F. G. werden ja des Frewleins Kopf und synn kennen » und yre ferttigkeit wyssen, der warlich sych . . . wyder zwyn- » gen noch bereden lassen wyl, sondern techlich hertter wert. » p. 98. — Si en 1567 elle se trouvoit dans une position gênante, c'étoit surtout parcequ'elle ne pouvoit disposer des revenus de ses biens dans les Pays-Bas : p. 155. Elle avoit volontiers, dit-elle, consenti à l'emploi de ses joyaux : « Ihr Gemahl und seine Brüder » hätten alle ihre Baarschaft, Kleinode, Silbergeschirr, auch das der » Anna, *was sie auch gern hergegeben*, zu Aufbringung von » Kriegsvolk verwendet. » p. 130. Anne avoit à Cologne 43 personnes de sa Cour à sa table ; p. 133. D'ailleurs le Comte Jean de Nassau s'offroit à avoir soin de son entretien : « Sie hätten S. Gn. » in's zweyte Jahr mit seiner Gemahlin und allem Gesinde (bis in » die 150, auch wol 200 Personen) ohne einige Vergeltung oder » Zuschieszung gehalten . . . Sie wollten die Prinzessin mit 10 » oder 12 Personen in Dillenburg aufnehmen, und was Gott » jederzeit bescheeret, mitgenieszen lassen. » p. 134.

croyons remplir notre tâche en indiquant quelques uns des passages les plus saillants de notre Recueil, qui placent le caractère et les infortunes domestiques du Prince sous un jour tout différent.

La conduite d'Anne de Saxe laissoit depuis longtemps beaucoup à désirer (Tom. I. p. 253). Son naturel violent étoit suffisamment connu en Allemagne. Déjà en 1565 le Landgrave de Hesse lui recommande de se conduire envers le Prince avec affabilité et obéissance, comme il convient à une « sage *(from-* » *mer)* Princesse : « car, » écrit-il au Comte Louis de Nassau, « on en parle dans le Palatinat, en Wur- » temberg, en Alsace et dans tout le pays *(dem* » *gantzen oberland)* que je viens de visiter » (Tom. I. p. 270). En 1566 son humeur et ses invectives n'étoient plus à supporter *(lenger zu leiden ist mir unmöglich.* Tom. II. p. 32). Le Landgrave et l'Electeur de Saxe pourvurent à l'entretien convenable *(fürstlichen underhaltt)* du Prince et de sa famille: en sorte qu'Anne pouvoit recevoir journellement, outre ses enfants, 24 personnes à sa table (p. 159). En 1568 le Landgrave ne jugeoit pas que les torts fussent du côté du Prince: il écrit à l'Electeur de Saxe: « Nous avons dit à la Princesse sérieusement

» *(mitt vleisz)* ce qui étoit nécessaire, et nous lui
» avons fait une exhortation, et l'avons induite à
» nous promettre que dorénavant elle s'abstien-
» droit de colère, et se conduiroit mieux *(freund-*
» *licher)* envers son Seigneur et époux » (p. 156).

Mais il y a plus, et nous avons des preuves en abondance de la conduite indulgente du Prince, de sa patience, et de sa douceur.

A peine revenu de France, il prie son épouse de venir le trouver; il la sollicite, il l'exhorte, il la supplie. C'est en vain; elle garde le silence, ou bien les injures accompagnent les refus (Lettres 330, 336, 341, 345). Las enfin d'être traité de la sorte il écrit au Landgrave: « Je supplie vostre
» Exc. de penser au remède, et la tellement induire
» et remonstrer qu'el se gouverne doresnavant aul-
» trement, et plus saigement, et comme elle est
» obligé de faire devant Dieu et le monde, car
» en vérité ne m'est plus possible d'avoir pacience
» comme jé bien eu jusques à maintenant; car
» tant des adversités, l'ung sur l'autre, faict à la
» fin que l'homme pert toutte sens et pacience et
» respect, car en vérité il me faict tant plus de mal,

» au lieu que je debvrois avoir quelque consolation
» de elle, qu'i fault qu'el me die cent mille injures...
» Par cela l'on peut veoir l'amitié qu'el me porte
» et le remercissement d'avoir enduré paciemment
» tant de folies et oultrajeuse parolles, mais puis-
» que les choses sont venu si avant, Vostre Exc. ne
» trouverat mauvais si je regarde au remède, en
» cas qu'elle ne se veult chastoier» (p. 372).

Certes cette démarche n'a rien d'étonnant. Mais ce qui surprendra peut-être, c'est le ton d'une Lettre écrite en novembre 1569, après avoir reçu des injures, après en avoir été abreuvé. « Je ne dis cessi pour vous voloir persuader de
» venir issi, car puisqu'il vous est tant contrair, le
» remés à vous, mais pour vous ramentevoir de
» vostre obligation, selon que suis tenu de faire,
» tant par le commandement de Dieu que pour
» l'amitié que je vous porte, affin que demain ou
» après advienge ce qui peult, je sois satisfaict à ma
» conscience de vous avoir remonstré ce que de-
» vant Dieu et le monde estes obligé; mesmement
» plus en ce tems que en ung aultre, où il n'y at
» chose en ce monde qui donne plus de consola-
» tion que de se voir consolez par sa femme et
» veoir que avecque pacience elle démonstre vou-

» loir suffrir la croix que le Tout-puissant amvoie à » son mari, mesmes quand c'est pour choses où il » a pensé avancer la gloire de Dieu et pourchasser » la liberté de sa patrie. » (p. 327, l. 13 — 27). Sur cette Lettre « ne m'at jammais respondus... ; » si esse que je luy escrivis de rechief, la priant se » voloir trouver issi ...; que, si cela ne luy plai- » soit, qu'el me dénommisse aultre plase .... Sur » quoy me lessa deux mois sans responce » (p. 370).

Le Prince avoit-il négligé son épouse?

Mettant en parallèle les obstacles et les ressources, nous ne sommes plus surpris à la vue du peu de succès; mais en voyant le Prince et sa constance qu'aucun malheur ne décourage, que nul revers ne peut abattre, nous disons: on ne persévère pas ainsi sans le sentiment du devoir et la conscience de sa vocation; sans la confiance en Dieu qui nous appelle, et à la cause duquel on se dévoue; sans la pensée toujours présente que l'action est ordonnée à l'homme, et le résultat entre les mains de l'Eternel. Une conviction sincère peut seule être efficace: la conduite du Prince est une preuve incontestable de sa foi.

Mais cependant, dit-on, élevé dans les opinions Protestantes, il devint Catholique à la Cour de Charles-quint; redevenu Protestant, il se fit Calviniste, après avoir été Luthérien; et ces changements paroissent avoir toujours eu quelque chose de subit et d'intéressé.

Il nous semble, au contraire, que, le plus souvent en opposition manifeste avec les conseils d'une prudence égoïste, ils furent le dernier résultat d'un travail long et progressif.

Au moins ne devint-il pas tout-à-coup Protestant. Ses convictions se modifièrent peu à peu : il n'est pas difficile d'en suivre la marche. Lorsqu'à onze ans il fut envoyé aux Pays-Bas, de longues guerres n'ayant pas exaspéré les esprits, ni le Papisme, comme ensuite par le Concile de Trente, solennellement converti ses erreurs en points dogmatiques; la scission entre Rome et les Protestants n'étant pas encore prononcée, le Prince, en restant dans l'Eglise romaine susceptible encore de Réforme, ne renioit pas la foi de ses parents. Nous avons vu, dans les Tomes précédents, comment diverses circonstances développèrent un germe que, sans la grâce Divine, les dissipations mondaines eussent aisément étouffé (Tom. I. p. 71).

Depuis longtemps Protestant de coeur, il répugnoit à se déclarer ouvertement (Tom. II. p. 454, *sqq.*). C'est malgré cette répugnance, c'est contre ses intérêts, qu'il donne à entendreau Roi (Tom. II. p. 498) et à la Gouvernante qu'en certains points la Religion lui défend d'obéir. La Duchesse de Parme lui écrit: « le temps est venu que tous bons vassaulx » sont [tenuz] démonstrer le service qu'ils veullent » faire à sa Ma^té^ et à la patrye » (p. 43). Il répond ne vouloir « en riens ester trouvé inférieur à ses » prédécesseurs en choses concernantes le service » *de Dieu*, du Roy, et du pays » (p. 47). Et quant au Calvinisme, remarquons d'abord que, déclarant ne pas s'y ranger, il déclare aussi qu'on exagère beaucoup les différences entre cette doctrine et la Confession d'Augsbourg. Remarquons ensuite que depuis sa venue en Allemagne tout semble concourir à le fortifier dans cette dernière idée, et même à l'incliner du côté de Calvin. On a vu ses rapports fréquents avec Guillaume de Hesse, et le Landgrave unissoit, à un degré très rare alors, la tolérance à la pieté. C'est à lui qu'il communique le dessein de consacrer ses loisirs à une méditation sérieuse de la Parole de Dieu: « J'aimerois beaucoup (*von* » *hertzen gerne*) pour l'augmentation de ma foi (*zu*

» *sterckung und bestettigung unsers gemüts und* » *gewissens*) employer le temps que je suis hors » des Pays-Bas, à la lecture et à la méditation de la » Parole Divine » (p. 100). C'est du Landgrave qu'il obtient pour six mois un Prédicateur Evangélique, qui puisse le guider dans cette étude. C'est le Landgrave qui lui envoye un ouvrage de Mélanchthon, de celui qui toujours avoit recommandé les voies de conciliation et de douceur, ajoutant : « Nous vous prions de le lire en entier avec zèle, » et de bien le méditer ,et d'y conformer votre foi ; » certainement cela contribuera au bien et au salut » de votre âme » (p. 107, *sq.*).

Ajoutons à ces instructions et à ces lectures les relations avec l'Electeur Palatin et son fils Casimir, fervents Calvinistes; le séjour du Prince et des Comtes Louis et Henri en France, et leurs rapports habituels et intimes avec les Reformés; les conversations de Marnix, disciple de Calvin et de Bèze; celles de Villiers (p. 102) et Taffin (p. 272), Ministres du S. Evangile, tous deux appartenant à l'école des Réformateurs de la Suisse, et l'on devra, ce nous semble, avouer que le Prince eut abondamment occasion de se convaincre, sinon que le Calvinisme mérite la préférence, du moins qu'il se rencontre

avec les opinions de Luther dans les points essentiels de la foi.

Certes le Prince n'étoit pas indifférent aux *libertés du pays*; néanmoins c'est toujours en seconde ligne que cet objet terrestre est placé. Sous ce rapport le parallèle entre lui et beaucoup d'autres se trouve écrit en 1567 de sa main : « Il y a encore » des Seigneurs auxquels la liberté de ces pays est » chère; mais, pour ces affaires de la Religion, » elles ne leur tiennent pas véritablement à cœur. » Ils sont assez indifférents sur cet article, en sorte » que nous ne voyons pas comment les pauvres » gens pourront être secourus et la Religion con- » servée » (p. 38). — « On veut exterminer toute Reli- » gion contraire à celle de Rome » (p. 37), c'est là ce qui depuis 1559, lorsqu'il pénétra d'exécrables projets, ne lui laisse plus de repos. S'adressant à l'Electeur de Saxe, « Je suis tenu, comme tout Chré- » tien, » écrit-il « et disposé de tout mon cœur à » fairé ce qui peut servir à la gloire de Dieu et au » bien-être du prochain, *surtout* de ceux qui sont » persécutés çà et là *pour la cause de l'Evangile*; » alors seulement il ajoute : « et à conserver, comme » l'honneur et l'équité l'exigent, les intérêts et la

» liberté de la patrie et de nos amis » (p. 143). Tel est l'ordre habituel de ses pensées, et toujours il songe aux *Chrétiens*. « Il seroyt maintenant plus » que temps de secourrir les pouvres Chrestiens en » France » (p. 366). « Je serois très aise de veoir » que l'on pusse trouver quelque moiens conve- » nables pour aider tant ceulx de la Religion en » France, comme ceulx du Pays-Bas » (p. 378). Dans une Déclaration solennelle il cite comme cause de la ruine du pays l'asservissement de la vraie religion, puis *aussi (mitsgaders)* l'injustice dans l'administration politique (p. 201 *in f.*); et dans une autre pièce, écrite par lui-même, et où il est beaucoup question de Privilèges, on lit : « Les subjects du » Pais-Bas ont désiré de vivre et servir leur Dieu » selon Sa sainte parolle, ce qui leur est interprété » à rebeillion et mutinerie, qui est cause qu'ilx » sont exécutés, déchassés, et mailtraictés » (p. 205, *in f.*). Et ce n'est pas pour une liberté de Religion vague et indéterminée qu'il se dévoue, mais pour la Religion *Reformée* (p. 198), en opposition avec celle des *Papistes* (*l. l.* l. 3), laquelle, malgré ses égards pour eux, malgré ses calculs politiques, il ne craint pas de nommer une *idolâtrie* (p. 201, *in f.*).

Et, si de ces actes nous revenons à la correspondance privée, c'est là surtout que, dans une foule d'expressions, sa sincérité se revèle; c'est là qu'en comparant les Lettres de différentes époques, on peut suivre à l'œil ce qu'il y eut de progressif dans la clarté et plus encore dans la ferveur d'une foi croissante sous l'influence des dispensations sévères de Dieu.

Après le coup terrible que la défaite de Jemmingen vient de lui porter, il écrit au Comte Louis: « Néantmoins puisqu'il a pleu ainsi à Dieu, il en » fault avoir la patience et ne perdre couraige pour » cela, ains se conformer à Sa divine volunté, » comme aussi de mon costé j'ay délibéré de faire, » en tout ce qui peult advenir » (p. 276).

Après la ruine de ses espérances dans les Pays-Bas, « le Prince a résolu de servir à la gloire de » Dieu en France, puisqu'il n'a pleu à Dieu de bénir » son labeure au Pays-Bas » (p. 311).

Après la campagne de France et le désastre de Montcontour, au milieu de ses infortunes domestiques, écrivant à sa femme: « Ne vous peus sur » mon honneur rien mander de certain, car je suis » délibéré me mestre entre la main du Tout-Puis-

» sant, affin qu'Il me guide où serat Son bon plaisir; » ainsi bien je voy qu'i me fault passer ceste vie en » misères et traveille, de quoy suis très content, » puisqu'il plait ainsi à Tout-Puissant, car je scay » que ay bien mérité plus grand chastoie; je Le sup- » plie seulement de me faire la grâce de pouvoir tout » endurer patiemment, comme j'ay fait jusques à » maintenant » (p. 329).

A la même époque, et rappelant à Anne de Saxe ses devoirs: « Je prie le Tout-Puissant de vous » voloir illuminer par Son Saint-Esprit et nous tous » en ce quil nous est le plus salutaire, affin que, » venant devant luy au jour du jugement, Luy puis- » sions rendre tant meilleur compte de nos actions » (p. 330).

Indigné de la conduite des Princes Luthériens envers les Calvinistes: « Me faict asseurément croire » que Dieu veult faire ung grand coup de Sa main, » puisqu'Il aveuglit ainsi ceulx qui peuvent mestre » remède » (p. 334).

Ayant appris la révolte des Maures: « Il seroit à » espérer que à la fin le Roy et le Duc d'Alve . . . » cognoisteront qu'il y at ung aultre plus gran et » puissant que eulx, quil les peult chastier quant » bon Luy samblerat . . . . . Pens que le bon Dieu

» le faict seulement pour ung exemple, assavoir que » les Mores peuvent donner ung si gran empesche- » ment, ... ce que porroit faire doncques ung » peuple du Pays-Bas » (p. 361, *sq.*).

Au commencement de l'expédition de 1572 : « Ayant pleu à ce bon Dieu me conduire depuis » nostre dernière entreveue ... en fort bonne dis- » position, je n'ay volu obmectre de vous advertir » du bon succès que de jour à autre il plaist au » Seigneur Dieu donner à nos affaires ... J'espère » que le bon Dieu me fera la grâce de passer oultre, » oires que les moiens que scavez me sont encoires » bien petits, et n'ay jusques à présent aucune » asseurance de deniers. Si est ce que pour cela je » ne perdray couraige, me confiant entièrement que » ce grand Seigneur des armées est avecq nous et se » trouvera au milieu de mon armée » (p. 460, *sq*).

Ecrivant au Comte Louis, assiégé dans la ville de Mons : « A Anvers [l'on dit] que le Duc d'Alve vous » aura de bref entre ses mains, soit vif ou mort; » mais l'Eternel, qui est nostre garant et protec- » teur, se mocquera de leur desseins et les fera tres- » busser en la fosse qu'ils ont cavé » (p. 465).

Se plaignant de l'inertie des Princes Allemands : « Et cependant j'ay ma seule confidence en Dieu,

» lequel, je suis asseuré, ne me délaissera point » (p. 484). « Journellement on me faict entendre que » je n'auray faulte d'argent, et cependant toutesfois » riens ne me vient. Ce néantmoings je le remets à » ce bon Dieu, lequel, nous aiant mené si avant, » je m'asseure qu'Il ne délaissera Sa juste querele » et si bonne cause, quoiqu'Il tarde » (p. 487).

Après des succès : « Par là nous pouvons cler- » ment veoir combien le Seigneur Dieu miraculeu- » sement défend cest tant juste et équitable cause, » qui me faict aussi fermement espérer que, non- » obstant tous les efforts et malicieuse practiques » de Ses ennemis, Il la conduira à bonne et heureuse » fin, à l'advansement de Sa gloire et à la déli- » vrance de tant de povre Chrestiens, si injuste- » ment oppressés » (p. 489).

Dira-t-on que ce sont là des formes de langage, qui n'ont guère de valeur et de sens ? une phraséologie affectée, un beau masque sous lequel une ambition profonde vient se cacher? Est-il donc si difficile de reconnoître cette abondance du coeur dont la bouche parle; ne voit-on pas qu'une pieuse confiance animant ici le style, lui donne une teinte Chrétienne par laquelle involontairement il se colo-

re, et ne venons nous pas de la montrer cette confiance, ce recours au Dieu de l'Evangile, dans les épanchements multipliés et le plus souvent fraternels d'une correspondance intime; tantôt au milieu de la joie, tantôt au plus fort de la douleur, dans les moments les plus désespérants et les plus critiques? Croit-on à une affectation de tous les instants, de toute la vie, et a-t-on le droit de la supposer dans un homme qui, confirmant, plus qu'aucun autre, la sincérité de ses paroles par la nature de ses actions, avoit, au milieu de tant de traverses, de désappointements, et d'infortunes, besoin sans doute d'un principe supérieur aux intérêts terrestres. S'il n'eut eu pour rocher l'Eternel, il ne fut pas resté fidèle à sa devise; « *saevis inmotus* » *in undis*, inébranlable au milieu des flots cour- » roucés. »

Nous avons encore un exemple à ajouter.

Après que le Prince, durant douze années de labeur, n'a recueilli que des infortunes, tout semble changer de face. Charles IX, Elizabeth, beaucoup de Princes Allemands sont prêts à se liguer contre l'Espagne, à favoriser les Pays-Bas. La bonne

cause marche de succès en succès; partout les intelligences, préparées depuis longtemps, éclatent; en Hollande et Zélande la défection fait des progrès rapides et presqu'universels; la Frise, la Gueldre, l'Overyssel s'ébranlent à la venue du Comte de Berghes; le Comte Louis, maître de Mons, offre un appui aux villes environnantes, et tient ouverte aux secours François la porte du Brabant. Le Prince lui-même entre dans le pays; prend Roermonde, Tirlemont, Diest, Louvain; bientôt Malines, Dendermonde, Oudenarde se déclarent pour lui; « tel-
» lement qu'il y a grande apparence que toute la
» Flandre, ou du moins une bonne partie d'icelle,
» se doit tourner de nostre costé .... Il y a appa-
» rence que Harlingen et Leewarden suyvront l'ex-
» emple de Franecker, Dockum, Sneeck, Bols-
» wart, Staveren, Ylst, et se joindront tous ensem-
» ble, affin d'attirer par ce moyen aussy à eux la
» ville de Groeningen » (p. 502). Le Duc Adolphe de Holstein, écrivant le 18 août au Duc d'Albe, pousse un cri de détresse; il donne à entendre que sous peu tout ce qui est en deçà de l'Yssel, « ces
» pays fertiles et superbes, ces fortes villes » seront perdues pour le Roi (p. 494). Le Prince pouvoit dire avec vérité: « Selon toutes les apparences

» humaines, nous étions maistres du Duc d'Alve » et eussions capitulé à nostre plaisir » (p. 505). Ce n'est pas tout encore. L'Amiral de Coligny lui-même veut se joindre à ses alliés triomphants: « J'ay recue » lettres de Mons. l'Admiral, m'advertissant qu'il.... » se lève environ douze mille harquebousiers et trois » mille chevaulx, faisant le dit Seigneur Admiral » estat de venir en leur compaignie, chose que » j'espère qui nous apportera bien grand avance- » ment » (p. 490).

Peu de jours après arrive, non l'Amiral, mais la nouvelle foudroyante de la St. Barthélemy. On attendoit Coligny et les Protestants; on apprend sa mort, leur massacre: une ligue formidable alloit se conclure, elle s'évanouit: à la puissante coöpération de la France succède sa redoutable inimitié. Au lieu de la levée du siège, la reddition de Mons; au lieu d'une défection générale, une réaction qui ne sauroit tarder; au lieu de la réalisation de toutes les espérances, la réalisation de toutes les craintes; la perte au milieu du triomphe, et le naufrage auprès du port.

Dans un moment pareil le désespoir étoit excusable, le découragement naturel, et le murmure difficile à retenir. Voici comment le Prince rend

compte à son frère de cette terrible péripétie: « Je » vous prie considérer comment la malignité des » hommes tasche de renverser la grande grâce de » Dieu » (p. 503). « Je crain fort que mon frère » Lodoïc soit entre les mains du Duc d'Alve et la » ville rendue . . . ; Dieu veuille tourner le tout à » la gloire de Son saint nom » (p. 512). Ne se bornant pas à une résignation passive il exhorte le Comte Jean à redoubler de vigueur (p. 508). Enfin, au lieu de retourner en Allemagne pour y mettre jusqu'à des temps meilleurs. sa personne en sureté, « Je suis délibéré, » écrit-il, « avec la » grâce de Dieu, m'aller tenir en Hollande ou Zé- » lande et illec d'attendre ce qu'il Luy plaira de » faire » (p. 512).

Se confiant en l'Eternel ce n'est pas en vain que l'homme attend. On en verra la preuve dans la suite de notre Recueil.

Nous aurions pu terminer ici cet Avant-Propos sans la publication récente de l'Histoire des Pays-Bas par M. le Professeur Leo *(Zwölf Bücher Niederländischer Geschichten von Dr H. Leo, I und II Th.,*

Halle, 1832 *und* 1835). Jamais peut-être la Révolution qui donna naissance à la République des Provinces-Unies, n'a été présentée sous un aussi défavorable aspect. Jamais on n'a avec une égale assurance dépeint Guillaume Premier comme un ambitieux, un intrigant, un traître, un hypocrite.

Nous sommes loin de vouloir toujours répondre à des attaques de ce genre. Au contraire nous nous félicitons d'être dispensés d'une tâche si peu conforme à nos inclinations par la nature même d'un Recueil, qui renversant des raisonnements spécieux par des faits authentiques, apprend à mieux connoître ce qu'on a mal jugé. Deux considérations ont vaincu notre répugnance. D'abord le désir de détruire une impression qui, quoiqu'elle ne sauroit être durable, pourroit néanmoins être fâcheuse; ensuite la crainte de paroître garder un dédaigneux silence. Cette arrogance, toujours déplacée, le seroit doublement envers un savant distingué qui, avec une rare franchise, a rétracté publiquement de graves erreurs. Toutefois, puisque, dans cette Préface, par la simple juxta-position de quelques passages notables, nous avons déjà, sous plusieurs rapports, écrit une réfutation, il suffira, après

avoir briévement éclairci un point spécial, d'ajouter peu de mots sur les causes qui expliquent, selon nous, les opinions d'abord inconcevables de l'Auteur.

M. Leo a consacré quelques pages, écrites avec une bienveillance dont nous saisissons cette occasion de le remercier, aux changements que le second Tome de nos Archives avoit rendu nécessaires. En modifiant ses opinions jusqu'à reconnoître qu'en 1566 un projet d'arracher entièrement *(völlig entreiszen)* les Pays-Bas au Roi n'étoit pas encore développé dans l'âme du Prince (p. XIX), non seulement il persiste à le juger avec la même défaveur, mais il veut se prévaloir d'une Lettre que nous avons communiquée (Tom. II, Lettre 228), écrite, dans l'automne de 1566, au Prince par le Comte d'Egmont. C'est un fait connu que vers cette époque on prétendit avoir intercepté des dépêches de l'Ambassadeur Alava à la Duchesse de Parme, fort menaçantes pour ceux qu'en Espagne on considéroit comme promoteurs secrets des mouvements populaires. M. Leo ne voit en cette affaire qu'une invention des Seigneurs, et plus particulièrement du Prince; et transcrivant un passage de la Lettre

que nous venons de citer, il nous adresse le défi suivant: « Celui qui veut justifier le caractère du » Prince, devra avant tout donner des éclaircisse- » ments sur ce méprisable artifice (*in diese ge- » meine Lügengeschichte Licht bringen*, p. XXIX). » Nous craignons que cela ne soit impossible. »

Au contraire; à notre avis, écarter le reproche, n'est ni impossible, ni même fort difficile, et, comme, en toute bonne justice, la preuve est à la charge de l'accusateur, examinons comment M. Leo prétend s'acquitter de ce devoir.

Il cite d'abord *Strada* [1]; celui-ci, dit-il, a montré qu'il ne croyoit pas à l'authenticité de ces Lettres. Mais de quelle manière cet historien s'est-il donc exprimé? *Je ne décide point la chose.* Maintenant, si Strada qui n'étoit pas enclin à atténuer les torts de ceux qu'il nomme au même endroit *les conjurés;* qui d'ailleurs ne pouvoit ignorer que la Duchesse de Parme avoit voulu faire croire à des manœuvres de leur part; qui enfin avoit dédié son

[1] « Quae fictane callide sint a conjuratis ad sollicitandos popu- » los, veniae desperatione irritatos, an vere ab Alava atque ab » Hispania perscripta, in medio ego quidem relinquo. » I, p. 277.

ouvrage au Prince de Parme ; si Strada lui-même *ne décide point*, s'il n'ose affirmer que les dépêches avoient été supposées, ne donne-t-il pas bien plutôt à entendre qu'il penche pour leur authenticité ?

Voici un second argument auquel nous ne saurions attribuer une plus grande valeur. — Une de ces prétendues dépêches, dit M. Leo, étoit si grossièrement rédigée *(plump)* qu'un homme tel qu'Alava n'eût pu écrire un document pareil. Pourquoi donc ne pas en tirer la conséquence que le Prince eût pu tout aussi peu la fabriquer ? On ne lui refusera pas quelque usage des Cours, un peu de tact, quelque sentiment des convenances; comment donc une Dépêche indigne d'Alava est-elle digne de Guillaume Premier ? Si, dès qu'il s'agit d'aptitude à l'intrigue, on lui accorde une très large mesure de talent, il ne faut pas, ce nous semble, lui attribuer un écrit que soi-même on compare à une composition d'écolier[1].

Venons au passage de notre Recueil.

« Madame jure que s'et la plus grande vilagnerie

[1] « So unvorsichtig drückt sich allenfals ein Student über seine » Absichten, Mittel und Wege aus, nicht aber ein Gesandter. » p. 459.

» du monde; et que, pour plus montrer que s'et » une bourde, elle dit qu'elle le ferat ariere cou » cher en Espaingnol par le frère d'Armenterōs, » affin que l'on voie plus à plain le tort que l'on » luy fet et que s'et ung vray pasquil fameulx, et » qui doit ettre forgé par dechà, et beaucoup de » chozes semblables » (Tom. II. p. 400).

Nous ne saurions attacher beaucoup de prix à un témoignage aussi intéressé. La Duchesse, voulant rendormir les Seigneurs, auxquels une découverte alarmante avoit donné l'éveil, pouvoit facilement avoir recours à cette indignation affectée pour dissimuler un embarras qu'elle avoit peine à cacher.

Observons enfin que la page citée, loin de prêter de la force aux soupçons de M. Leo, renverse un dernier argument sur lequel il les appuye; savoir l'opinion du Comte d'Egmont, qui, dit-il, avoit pénétré la fraude et n'étoit pas assez simple pour donner dans le panneau[1]. Car, si celui-ci avoit supposé quelque supercherie, certes il ne se fût pas « engagé à communiquer les Lettres à son Al-

[1] « Für Egmont, scheint es, war die Falle zu grob. Er wagte » zwar Oraniën den Betrug mit den Briefen nicht Schuld zu geben, » aber er erklärte, wahrscheinlich sei Oranien betrogen worden . . » *(Hooft)*. » p. 460.

» teze et luy demander rondement ce qui en estoit. » Il n'eût pas écrit au Prince : « Je désire bien » de sçavoir quelles sont les pratiques nouvelles » d'Alava ; » phrase qui, écrite après la conférence avec la Duchesse, montre évidemment que ses protestations, si persuasives pour M. Leo, semblèrent complètement insignifiantes au Comte d'Egmont.

Donc non seulement il n'y a pas de preuves, mais, au moindre examen, tout indice même s'évanouit. Il est évident qu'ici comme ailleurs, en tout ce qui concerne le Prince et son époque, des préoccupations fâcheuses ont conduit l'auteur à des jugements erronés. Mais d'où ces préoccupations lui sont-elles venues? Si nous parvenons à découvrir leurs racines, nous parviendrons à les déraciner.

D'abord il a fait trop peu de cas de ses devanciers. Il semble poser en fait que la haine contre les Espagnols et l'admiration pour le Prince d'Orange ont produit chez nos historiens une excessive partialité. Certes les irritations d'une guerre longue

et cruelle ont laissé dans la plupart de leurs écrits de profondes traces. Toutefois il y a eu des exceptions honorables même au fort de la lutte; et quand plus tard, les passions étant calmées, le point de vue national eut fait place au point de vue scientifique, nos historiens et nos publicistes ont en grande partie réparé nos torts à cet égard. — Quant aux Princes d'Orange, on doit se rappeler une vérité, surprenante au premier abord, mais que l'opposition des partis aisément explique; c'est que, si d'un côté on a exalté le mérite des Stadhouders, il y a toujours eu de l'autre une tendance à le rabaisser.

Faute d'avoir fait ces remarques, supposant à tout écrivain Hollandois un aveuglement presque complet, croyant donc faire bien en faisant autrement, M. Leo, soutenant la contre-partie, a dû nécessairement tomber dans des exagérations beaucoup plus graves que celles qu'il croit réfuter. Si l'on ne fait pas chorus avec ceux qui comparent Philippe II à tous les monstres de la terre et de l'enfer; si l'on est tenu de dissiper les calomnies à son égard, de reconnoître ses bonnes qualités, de montrer jusqu'aux excuses de ses vices; il n'ensuit pas qu'on doive en faire un Roi modèle et tracer un panégyri-

que. Si l'on croit pouvoir refuser à Guillaume Premier une partie des éloges qui lui ont été prodigués, il n'ensuit pas qu'on doive le dépouiller de toute vertu. S'animant pour la cause qu'il croit maintenir contre d'injustes accusateurs, M. Leo semble oublier que l'historien n'est pas avocat, mais juge; qu'il ne doit pas former contrepoids, mais tenir la balance, et qu'on ne rectifie pas des erreurs en tombant dans un extrême opposé.

Venons à une seconde observation et qu'il nous soit permis d'expliquer franchement notre pensée. L'auteur, ce nous semble, eût considéré le Prince et ses efforts sous un autre aspect sans ce qu'il y a d'incomplet et d'inexact dans ses idées sur la nature et l'importance de la Réforme. M. Leo, hâtons-nous de le reconnoître, est Protestant, il ne partage pas les préjugés du Papisme. Il se joint tout aussi peu aux opinions retardataires de nos jours qui, ne pouvant se soustraire aux influences tristement vivaces d'une époque irréligieuse, ne voyent dans le mouvement du seizième siècle que ce qu'ils appellent l'émancipation intellectuelle, le triomphe d'une liberté d'examen illimitée. Même il se prononce énergiquement (p. 392)

contre ceux qui, n'ayant de la Réforme aucune idée, l'exaltent à cause de l'identité ou des analogies qu'ils lui supposent avec des systèmes désorganisateurs. Qu'est donc pour lui la Réforme? Un progrès, un perfectionnement de l'Eglise (*eine Weiterbildung der Kirche*, p. 394), et ceci encore est vrai sous certain rapport; car les hérésies, et certes celle de Rome Papale aussi bien que les autres, nécessitant de nouveaux combats, deviennent pour l'Eglise de Christ une source de victoires et un moyen d'avancement vers le triomphe final. Mais la Réforme (et c'est en ceci que l'auteur nous semble n'avoir pas entièrement saisi son esprit, ni reconnu sa portée) ne fut point un pas en avant dans la voie, voie de perdition et d'erreur, où se trouvoit alors l'Eglise soi-disant Catholique. Elle fut un progrès, mais aussi un retour; elle régénéra, au lieu de développer. Ce fut en revenant à la vérité fondamentale de l'Evangile, le salut uniquement par grâce et par la foi vivante aux mérites de notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, que la Réforme, renversant un échafaudage de superstitions séculaires, devint le coup de mort d'un régime où la Bible étoit mise de côté et les Cieux à l'encan, Christ persécuté dans ses disciples, et Rome plus anti-chré-

tienne que sous les Césars. Ce n'est qu'en comprenant ainsi le Papisme et la Réforme, qu'on apprécie le principe religieux de notre révolution, la nature d'un Etat, où le Seigneur donna naissance, durée, et force à Son Eglise, et les mérites des Princes qui furent appelés à servir d'instruments pour cette grande oeuvre de Dieu.

A cette observation se rattache immédiatement une autre; c'est que l'auteur n'ayant pas, à notre avis, rendu entièrement justice à la Réformation, ni pénétré ce qui constitue son essence, s'est aisément exagéré la force des éléments révolutionnaires qui sont venus s'y mêler.

Par sa nature, au lieu d'avoir avec ces éléments des affinités, la Réforme les repousse. — Ce n'est point assez de reconnoître que, proscrivant la violence en toutes choses, elle n'a jamais par elle-même pu exciter à un bouleversement social. Il faut ajouter qu'en rappelant le principe Chrétien, savoir l'obéissance pour l'amour de Dieu et comme au ministre de Dieu, qu'en subordonnant en toutes choses l'autorité humaine à l'autorité Divine, elle a raffermi le pouvoir en le replaçant sur sa véritable base; elle a neutralisé, étouffé beaucoup

de germes de rebellion produits, surtout vers la fin du Moyen-âge, soit par une fausse application du droit Romain, soit par un enthousiasme peu réfléchi pour les souvenirs républicains de l'antiquité.

D'ailleurs M. Leo commet de grandes injustices en commettant de prodigieux anachronismes. — Dans la suite des temps, lorsque, perdant beaucoup de sa pureté première, la Réforme eût perdu beaucoup aussi de la vertu répulsive dont nous venons de parler, alors certes aux intérêts Protestants ont pu se joindre plus d'une fois les intérêts de doctrines dangereuses et funestes; mais, si l'on écarte quelques branches évidemment parasites, dont ni Luther, ni Calvin, ni Zwingle, ni aucun de nos pieux Réformateurs a pris la défense, au seizième siècle des rameaux sauvages n'ont pas encore été entés sur l'arbre de la Réforme. Afin d'excuser les atrocités des Papistes, M. Leo observe que la Religion est le fondement indispensable de tout ordre social; que l'on admet un athéisme plus ou moins déguisé, aussitôt qu'on ne veut plus d'un principe religieux positif; que le Catholicisme Romain, conservant quelques grandes vérités, est préférable à des croyances indéterminées et

chimériques. C'est vrai, c'est parfaitement vrai, mais tout-à-fait inapplicable à la question dont il s'agit. Les Protestants ne vouloient que professer l'Evangile en paix; s'abstenir de ce qui leur sembloit impie et idolâtre; célébrer, dans le petit cercle de leur famille et de leurs amis, le salut par grâce et les mérites expiatoires de Christ. Si une politique prévoyante étoit en droit d'étouffer leur voix par les supplices, n'accusons plus les Empereurs jetant aux bêtes les confesseurs d'une doctrine de paix et de charité, il est vrai, mais ennemie des idoles et qui, par son triomphe, devoit complètement changer la face du monde payen.

Confesser Christ, vivre selon Ses commandements, voilà ce que les Protestants vouloient; tel étoit leur désir et leur but. Quant à leurs moyens, longtemps ils n'eurent d'arme que la Parole de Dieu; il ne coula de sang que celui de leurs martyrs. Il y eut une longue période de résignation et de patience dont l'Evangile seul possède le secret; on ne vit point de combats, mais d'autant plus de supplices; témoignant en faveur de leur foi, la douceur des victimes augmentoit la fureur des bourreaux. Et quand, après un demi-siècle, ces terribles persécutions déterminèrent les sujets à défendre leur vie contre les

ordres sanguinaires du Souverain, nous ne prétendons pas qu'alors, durant les guerres civiles, la cause des Protestants soit demeurée pure d'excès : nous savons que par la suite, ne se bornant plus à la liberté de conscience, on voulut un culte public et des garanties de son maintien ; mais nous affirmons que, par attachement traditionnel aux Maisons régnantes, autant que par principes et scrupules religieux, on désiroit se réconcilier avec le Souverain; que le but primitif étoit la défense légitime renfermée dans ses plus étroites limites ; que les prétentions, les exigences, c'étoit de n'être pas brûlé, c'étoit de n'être pas enterré vif.

Pour répondre à ceux qui sont prompts à stigmatiser la résistance des Chrétiens, empruntons, en terminant, le langage naïf du courageux et pieux de la Noue. « Ils méritent, dites vous, qu'on les » extermine avec les armes, puisqu'ils prenent les » armes. Ceux qui sont à leur aise, se courroucent » aisément, et ne se soucient peu ou point de la » misère des affligez : avisez si vous n'estes pas tels. » Si quelqu'un vous avoit seulement picquez, vous » lui diriez des injures, et peut estre le fraperiez » vous. Et ne considérez pas que ceux de la Reli- » gion de France ont souffert doucement l'espace

» de quarante ans, et ceux de Flandres quarante
» et cincq, toutes sortes de géhennes spirituelles et
» tourmens corporels pour fausses imputations. Et
» puis vous ne voulez pas encore qu'ils cerchent
» quelques remèdes pour s'exempter de si insupor-
» tables et cruelles misères! » [1].

A ces sources de prévention ajoutons encore une cause fortement agissante; c'est le point de vue sous lequel M. Leo considère, par rapport aux Provinces-Unies, la position de la Maison d'Orange-Nassau. Nous regrettons que, suspendant ses études à la mort de Guillaume Premier, il n'ait pu, en pénétrant dans les complications, nous dirions presque, dans le dédale de notre organisme politique, se convaincre que les Stadhouders, bornés, cernés, pour ainsi dire, de toutes parts, ne pouvant songer à une autorité despotique, étoient, même si la générosité de leur caractère et des traditions de famille ne les y eussent déterminés, appelés et presque contraints à défendre, en face de l'aristocratie communale et de ses tendances exclusives, des libertés et des droits incessamment menacés. La Maison

[1] *Discours*, p. 307.

d'Orange a su remplir cette importante et noble tâche ; c'est le secret de son immense popularité. L'entraînement des divisions intestines a pu voir des tyrans dans ceux qui ne permettoient ni à une classe, ni à une province, ni à une ville, d'accaparer le pouvoir aux dépens de la Généralité; il a pu même travestir en patrons généreux du peuple les chefs habiles d'un parti qui vouloit la liberté pour soi et une domination sans contrôle ou contrepoids sur les autres ; ces erreurs se dissipent, ou même sont déjà dissipées ; et pour une opinion telle que M. Leo en exprime [1], on n'en trouve guère l'équivalent, même dans ces productions éphémères qui, surgissant au milieu de la violence des passions, portent à chaque page, par les exagérations de leur amertume, le cachet de leur déplorable origine.

Il a fallu le concours de toutes ces causes pour porter un écrivain aussi judicieux à exalter le Duc d'Albe [2], à soutenir la nécessité d'un régime de ter-

[1] « Die alte Niederländische Freiheit musz gegen Oranien und » sein Haus vertheidigt werden... In diesem Kampfe entwickelten » die Niederländer und vor allen die Holländer weit herrlichere » Tugenden als irgendwo in dem Kampfe mit Spanien. » p. 565.

[2] « Als ein *muthiger*, vor innerer Verantwortlichkeit nicht

reur, qui dans un pays pacifié par la Duchesse de Parme ne fit que raviver un incendie presqu'éteint, que susciter des oppositions nouvelles. Il falloit ces préventions accumulées pour ne reconnoître à notre Révolution qu'une seule cause tant soit peu légitime, la levée irrégulière du dixième denier; pour trouver naturel *(ganz natürlich*, p. 509) qu'on déclarât tous les habitants des Pays-Bas hérétiques, et tous les hérétiques coupables de haute trahison; pour justifier le Conseil des Troubles, pour s'extasier sur sa douceur [1], pour voir dans toute description quelque peu énergique des exécutions qui se succedèrent dans un court espace de temps, de l'exagération, du pathos [2], du fana-

» zurückschreckender *Diener*. Als ein durch das ameisenartig-sub-
» jective Wühlen unter dem Volke in den Niederlanden verletztes,
» angeckeltes edles Gemüth, was dabei für die Strenge des Rechts
» und des Dienstes begeistert ist, und was denen die sich gebehrden
» als könnten sie kein strenges Recht tragen, als Strafe die ganze
» Last des Unrechts zu tragen giebt — als einer jener stolzen bau-
» meisterlichen Geister, wie die Geschichte ihrer wenig hervorge-
» bracht, erscheint Alba in seinem Wirken in den Niederlanden. »
p. 488.

[1] « Bei dieser Lage der Dinge hat man sich über Alba's und
» seines Blutrathes Milde, nicht über ihre Strenge zu verwun-
» dern. » p. 509.

[2] « Wäre nicht die gemüthliche Empörung eines Niederländers
» gegen die Einrichtung des Blutrathes zu erklärlich, so könnte

tisme [1], ou le désir de défendre des séditieux [2]. — Quant à Guillaume Premier, pas d'action que l'auteur ne prenne en mauvaise part, pas d'accusation qu'il n'admette, d'intention perfide qu'il ne suppose, de qualification odieuse dont il croie devoir s'abstenir. Il reproche au Prince la découverte du secret de Henri II [3] (lui qui dans le Duc

» man fast komisch finden, mit welchem Pathos *Hooft* dabei ver-
» weilt, dasz dieser Rath das kräftige, blühende Niederlandsvolk
» so geknechtet » p. 497. Nous recommandons à M. Leo la lecture des Sentences du Duc d'Albe, 1567 — 1572, rassemblées par Marcus (Amst. 1735). Là il trouvera du pathétique en action, et fort peu qui prête au ridicule.

[1] « Man sollte sich überzeugen bis zu welchem Grade prote-
» stantischer Besessenheit die meisten Schriftsteller über den Nie-
» derländischen Aufstand gekommen sind. » p. 510.

[2] « Die Zärtlichkeit neuerer Schriftsteller für allen revolutionä-
» ren Janhagel. » p. 511.

[3] Voici ce qui s'étoit passé. « Quand estant en France, » écrit le Prince « j'eus entendu de la propre bouche du Roy que le Duc
» d'Alve traictoit des moyens pour exterminer tous les suspects
» de la Religion, . . et que le Roy pensoit . . . que je fusse aussi
» de ceste partie . . ; pour n'estre envers S. M. en desestime,
» comme si on m'eust voulu cacher quelque chose, je respondis en
» sorte que le Roy ne perdit point ceste opinion, ce qui luy donna
» occasion de m'en discourir assez suffisamment pour entendre le
» fonds du project des Inquisiteurs. » *Apologie.* Sur quoi M. Leo observe: « Wenn Granvelle glaubte die revolutionären Elemente,
» welche sich der Reformation bereits angeschlossen hatten, mit
» äusserer Gewalt in Fesseln legen zu können (S'agissoit-il pour Granvelle d'exterminer des éléments révolutionnaires qui s'é-

d'Albe approuve la dissimulation envers les Comtes d'Egmont et de Hornes[1]); le départ pour l'Allemagne[2], comme s'il eût fallu attendre qu'on le menât à l'échafaud; les ménagements envers le Roi, qui n'étoient, selon lui, que momeries et subterfuges odieux [3]; les négociations avec la Cour de France, comme si les Protestants des Pays-Bas, lorsque le Roi d'Espagne s'obstinoit à leur faire une guerre d'extermination, ne pouvoient, même au moment de périr, essayer cette voie de salut. Attribuant partout au Prince intrigues, égoisme, fausse dévotion, caractère vindicatif[4], pour couronner cette

toient mêlés à la Réformation?), so sehen wir darin nicht das » mindeste Tadelnswürdige, so wenig wir, als der Fürst von Orange » dem Könige . . . das Geheimniss . . . . gewissermassen *abhorchte* » *und abschlich*, dies irgendwie zu loben wissen. » p. 395.

[1] « Von Heuchelei kann in solchen Dingen nicht die Rede sein; » ein Herzog von Alba würde volkommen als Dummkopf in der » Geschichte erscheinen, wenn er überall seine Absichten durch » Offenheit seinen und der Regierung Feinden hätte blosgeben » wollen. » p. 492.

[2] « Er faszte den Beschlusz die Niederlande zu verlassen, um » *sich persönlich in Sicherheit zu bringen.* » p. 475.

[3] « Klug mag so etwas sein. . . , aber widrig bleibt es. » p. 518.

[4] Voici quelques échantillons. « Oraniens rachsüchtige und » eigensüchtige Natur. » p. 404. « Der schlaue Reinecke. » p. 532. « Oraniens reineckische Natur. » p. 618. « Bei einem » Manne von der Gemüthsart wie Oraniën waren dergleichen Vor- » stellungen (wie sehr er gegen Recht und Gewissen handle) verlo-

curieuse biographie, il voit la rétribution Divine dans la manière perfide dont il fut assassiné [1].

Vraiment un tel excès de partialité seroit, malgré toutes les influences que nous avons énumérées, une énigme, si nous ne devions y ajouter une cause d'erreur, dont M. Leo semble avoir fait publiquement l'aveu. C'est le besoin de généralisation précipitée; la formation d'une opinion définitive avant l'étude approfondie des détails. « Quand, » dit-il, « dans les travaux scientifiques, on s'aban- » donne à la recherche de bagatelles et de minu- » ties (ce qu'il qualifie du nom de genre Hollandois, *Holländerei*), toute vigueur, toute agi- » lité d'esprit, tout le *grandiose* de la composition

» ren. » p. 574. « Der schleichende Schweiger. » p. 468. « Kann » man ein groszerer Lügenkaiser seyn ? » p. 556. — Ce genre d'expressions, selon nous, ne convient pas à la gravité de l'histoire, n'est pas en harmonie avec le calme nécessaire à l'historien ; celui-ci doit, du moins lorsqu'il accuse, être de sang-froid.

[1] « In Beziehung auf Oranien kann man in diesem Ende nur » eine gerechte Nemesis sehen. Dasz er, der die Niederlande in » Unruhe, Verwirrung und unsägliches Unglück gestürzt, keinen » ruhigen, besonnenen, sondern einen gewaltsamen Tod fand ; . . . » ist am Ende Alles so einfache Verfüllung des Spruches : wer » Unglück säet, wird Schaden ernten, dasz Sentimentalität bei » diesem Falle am allerwenigsten angebracht ist. » p. 667.

» et du travail doivent bientôt disparoître. » [1] Sans entreprendre en faveur du peuple auquel nous avons l'honneur d'appartenir, une défense qu'on jugeroit aisément intéressée, nous nous bornerons à remarquer que, si l'on craint de se perdre dans les minuties, il faut craindre aussi de trop promptement les dédaigner. En histoire, pour connoître les grandes choses, il est indispensable d'en apprendre beaucoup de petites. Quiconque ne veut pas se soumettre à cette laborieuse nécessité, restera dans l'incomplet, se lancera dans le vague, se fixera et s'enfoncera dans l'erreur, mais n'atteindra point la réalité. « Il faut se garder de satisfaire le » besoin de généralité par des généralisations in- » complètes et précipitées . . . L'esprit humain est » comme la volonté humaine, toujours pressé » d'agir, impatient des obstacles, avide de liberté » et de conclusions ; . . . mais, en oubliant les faits, » il ne les détruit pas ; et ils subsistent pour le con- » vaincre un jour d'erreur et le condamner. Il n'y

[1] « Wenn wir uns mit unseren wissenschaftlichen Bestrebungen » erst einer eigensinnigen Holländerei und Kleinigkeits-krämerei » ergeben, wird bald alle rasche Lebendigkeit und aller grosartige » Betrieb am Ende seyn. » *Jahrbücher d. Wisschensch. Kritik. Marz* 1835, p. 451.

» a qu'un moyen d'échapper à ce péril, c'est d'épui-
» ser courageusement, patiemment l'étude des faits,
» avant de généraliser et de conclure » [1].

Ce qu'il recommande en théorie, savoir de ne pas s'embarrasser dans les détails, M. Leo, selon nous, l'a mis ici trop en pratique, et c'est pourquoi nous protestons contre ses arrêts comme évidemment précipités. Se flattant d'avoir saisi les grands traits, il glisse rapidement sur des particularités qui pourroient le faire changer d'opinion, s'il les avoit suffisamment méditées. Ainsi, par exemple, nous avions espéré qu'il auroit adouci ses jugements en lisant dans notre second Tome les nombreux passages où l'on voit les combats intérieurs du Prince désirant concilier ses devoirs envers le Roi avec ceux envers le pays, et surtout avec ses obligations envers Dieu et ses sympathies pour les Chrétiens persécutés. Mais non, il se borne à nous objecter les expressions du Comte d'Egmont que nous avons analysées. Il se hâte de donner ses conclusions sur un Ouvrage qu'il n'a pu encore que parcourir [2]; tandis que, d'après ses propres préceptes, il faut, pour prononcer en connois-

[1] *Guizot, Cours d'Hist. moderne. Leçon* 12, p. 13.

[2] Le Tome II des *Archives* a été expédié vers la fin de juillet: la Préface de M. *Leo* est datée de Halle le 4 septembre.

sance de cause sur le caractère de Guillaume Premier, examiner chacune de ses Lettres avec le soin le plus scrupuleux. [1]

Observons néanmoins que, d'après M. Leo, les Lettres du Prince ne peuvent être pour son histoire qu'une source secondaire; la source première étant l'idée qu'on se forme de l'ensemble de ses actions [2]. — Qu'est ce à dire? Que les paroles du Prince n'ont pas de valeur dès qu'elles sont en opposition avec ses actes? C'est vrai. — Que l'on ne sauroit avoir une foi implicite en ce qu'il écrit? C'est encore vrai. — Qu'il faut peser chaque expression avec sévérité et méfiance? C'est bien, pourvu que la précaution n'amène pas l'injustice et la partialité. Mais expliquer la correspondance par l'idée qu'on a cru devoir se former de l'écrivain, qu'est-ce sinon plier et façonner les faits d'après un système tracé d'avance, ce qui fut et sera toujours une source inépuisable de méprise et d'erreur. Des Lettres nombreuses, inti-

[1] « Jeder von Wilhelms Briefe erfordert eine besondere psycho-
» logische Rückwartsrechnung, wobei ein sehr complicirter Ansatz
» zu machen ist. » p. XX.

[2] « Für die Geschichte Wilhelms können seine eigene Briefe nur
» eine secundäre Erkenntnissquelle bilden; die erste bleibt durch-
» aus die Totalauffassung seines Handelns. » p. XIX.

mes, écrites dans les circonstances les plus diverses tiennent incontestablement le premier rang parmi les sources premières; elles contiennent une infinité de faits, surtout de faits psychologiques, dont l'idée générale *(die Totalauffassung)* ne peut être que le dernier résultat.

Plus nous estimons les talents, les connoissances, et le caractère du Savant dont l'Ouvrage nous a contraints à faire ces remarques, plus aussi nous désirons qu'il dépose des opinions qui semblent indignes de lui; qu'il soit amené quelque jour à payer un tribut d'admiration méritée au Prince dont, tout en croyant servir la vérité, il a, même avec véhémence, outragé la mémoire; et que, poursuivant ses études, découvrant dans nos Annales un genre de beautés différent de celui que jusqu'à présent il a cru devoir y chercher, il rende, en détruisant et renouvelant une partie de son travail[1], un

[1] Nous ne croyons pas que des additions *(Supplementarbogen)* puissent suffire: quand il s'agit des grandes lignes de la composition, nous contestons leur efficace. « Si prématurément vous débu-
» tez par la synthèse, tout est perdu, il n'y a pas d'issue, et
» vous ne pouvez revenir à l'analyse qu'en détruisant tout votre
» travail précédent, et cette brillante synthèse dont les séductions
» vous avaient donné le change sur ses difficultés et ses inconvé-

nouveau service à tous ceux qui s'intéressent à la connoissance intime des événements, des hommes, et de l'esprit des siècles passés.

Nous sommes loin de prétendre pour nous et nos compatriotes au monopole de notre histoire. Au contraire, nous souhaitons ardemment que des savants étrangers y consacrent leurs travaux, espérant que cela même sera un heureux résultat de notre publication. L'histoire de la Maison d'Orange-Nassau et celle des Provinces-Unies offre un vaste champ et une immense tâche; tâche assez belle, assez éminemment Européenne pour exciter et justifier un intérêt universel. Nous sommes loin aussi de vouloir nous ériger en critiques, nous qui avons besoin d'indulgence, et toujours, et doublement dans un ouvrage où, pour ne pas trop ralentir la marche, on est à chaque instant forcé d'être incomplet et superficiel. Néanmoins nous prions ceux qui voudront s'occuper de cette étude, de ne pas prononcer avant de connoître à fond la cause, de ne pas troubler les développements

» nients. » *V. Cousin*, *Hist. de la Philos. au* 18e *siecle*, *Leçon* 3e, p. 94.

de la science par des assertions hazardées qu'un examen ultérieur renversera demain ; de ne pas décider des questions qu'on n'a pu encore approfondir ; surtout de ne pas aisément déverser le blâme sur ceux qui, au jugement des contemporains et de la postérité, sont des modèles de véritable grandeur et de dévouement généreux.

✝ En réitérant nos remerciments à notre ami Mr Bodel Nyenhuis pour son assistance dans la correction des épreuves et ses éclaircissements géographiques, nous avons le plaisir d'annoncer qu'il a bien voulu se charger de la confection des Tables et Registres que nous espérons publier à la fin de cette Série. Le nom de cet homme de lettres savant et laborieux est pour tous ceux qui le connoissent, une précieuse garantie de l'exactitude de ce pénible, mais indispensable travail.

CONTENU.

TOME III.

LETTRE. Page.

1567.

CCLIII. Le Prince d'Orange à Auguste Electeur de Saxe, et *mutatis mutandis* au Landgrave Guillaume de Hesse. Sur les commencements de guerre civile. 1.

CCLIV. Schwartz au Prince d'Orange. Défaite de ceux de la religion par Noircarmes: préparatifs du Roi pour soumettre les Pays-Bas. 7.

CCLV. Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Il lui recommande la cause des Pays-Bas. 9.

CCLVI. Le Comte H. de Nuenar au Comte Jean de Nassau. Sur une assemblée à Dusseldorp et un Edit du Duc de Clèves contre les Calvinistes. 10.

LETTRE. Page.

CCLVII. . . . . au Prince d'Orange. Sur les succès de l'armée Catholique. 13.

CCLVIII. Le Comte H. de Nuenar au Comte Jean de Nassau. Il ne peut se rendre à la journée de Dusseldorp. 15.

CCLIX. . . . . Relative à Valenciennes. 17.

CCLX. Le Comte Jean au Comte Louis de Nassau. Les Comtes de Königstein et de Witgenstein ne peuvent se rendre vers l'Electeur Palatin. 18.

CCLXI. La Duchesse de Parme au Duc Henri de Brunswick. Sur la venue du Duc d'Albe et les intentions louables du Roi. 21.

CCLXII. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Intentions du Roi; nécessité d'une prompte intercession des Princes Allemands. 26.

CCLXII.a Réponse de l'Electeur Auguste de Saxe à un Mémoire remis par le Comte Louis de Nassau, au nom du Prince d'Orange. Celui-ci doit rester dans les Pays-Bas et embrasser franchement la Confession d'Augsbourg. 32.

CCLXIII. Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Sur les mesures violentes de la Duchesse de Parme contre ceux de la religion. 35.

CCLXIV. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Louis de Nassau. Les Princes Allemands se proposent d'envoyer une députation à la Gouvernante: il recommande au Prince de se défier des Espagnols. 40.

CCLXV. La Duchesse de Parme au Prince d'Orange. Elle insiste sur la prestation d'un nouveau serment. 43.

CCLXVI. Le Prince d'Orange à la Duchesse de Parme. Réponse à la lettre précédente. 46.

CCLXVII. Le Prince d'Orange à . . . . . Relative à la sédition des Calvinistes d'Anvers. 48.

CLXVIII. . . . . Sur le même sujet. 52.

CCLXIX. Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de

LETTRE. Page.

Hesse. Sur la situation désespérée des Pays-Bas et sa résolution de se retirer en Allemagne. 54.

CCLXIX.a Articles relatifs au Comte de Bréderode. 60.

CCLXX. H. van Steenhuys au Prince d'Orange. Sur l'expédition des frères de Batenbourg et les préparatifs pour défendre Grave et Cuyk. 61.

CCLXXI. Le Prince d'Orange au Roi d'Espagne. Il s'est démis de ses charges et va quitter les Pays-Bas. 64.

CCLXXII. Le Prince d'Orange au Comte d'Egmont. Il expose les motifs de son départ. 68.

CCLXXIII. Le Prince d'Orange au Comte de Hornes. Sur le même sujet. 71.

CCLXXIII.a Nouvelles diverses, pour la plupart relatives aux Pays-Bas. 74.

CCLXXIV. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Sur la réception très peu satisfaisante de la députation des Princes Allemands par la Duchesse de Parme. 80.

CCLXXIV.a Instruction pour les députés des Princes Allemands vers la Duchesse de Parme. 80.

CCLXXIV.b Réponse au nom de la Duchesse, donnée par le secrétaire Scharberger aux députés des Princes Allemands. 90.

CCLXXIV.c Rapport fait par les députés des Princes Allemands à leurs maîtres touchant les particularités de leur séjour dans les Pays-Bas. 93.

CCLXXV. Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Il regrette que l'intercession des Princes Allemands auprès de la Duchesse de Parme ait été infructueuse. 98.

CCLXXV.a Projet d'Adresse des Princes Allemands à la Reine Cathérine de Médicis. 99.

CCLXXVI. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Relative à un prédicateur Evange-

LETTRE. Page

lique dont le Prince desiroit recevoir instruction dans la Parole de Dieu. 100.

CCLXXVII. Charles Utenhove fils à M. de Villiers. Nouvelles des Pays-Bas. 102.

CCLXXVIII. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Il lui envoye un ouvrage de Melanchthon. 107.

CCLXXIX. Frédéric II, Roi de Danemarck, au Prince d'Orange. Il lui offre un asyle dans ses Etats. 109.

CCLXXX. Le Prince d'Orange au Roi de Danemarck. Il lui témoigne sa reconnoissance. Réponse à la lettre précédente. 111.

CCLXXXI. A. de Stralen au Prince d'Orange. Entrée du Comte de Lodron à Anvers; arrivée du Duc d'Albe dans les Pays-Bas. 113.

CCLXXXII. Le Comte de Nuenar au Prince d'Orange. Il lui mande le décès de son épouse, la Comtesse Madelaine de Nassau. 118.

CCLXXXIII. H. de Wiltpergh au Prince d'Orange. Entrevue du Duc d'Albe et du Comte de Buren à Louvain. 119

CCLXXXIV. J. de Hornes, Baron de Boxtel, au Prince d'Orange. Se défiant du Duc d'Albe, il songe à quitter le pays. 124.

CCLXXXV. Marie, Comtesse de Berghes, à sa mère la Comtesse Julienne de Nassau. Sur ses inquiétudes et ses dangers. 127.

CCLXXXVI. Albert, Duc de Bavière, au Comte de Hoogstraten. Sur l'emprisonnement des Comtes d'Egmont et de Hornes. 129.

CCLXXXVII. Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Orange. Sans donner des conseils très positifs, il l'engage à éviter une rupture complète avec le Roi. 130.

CCLXXXVIII. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. 136.

CCLXXXIX. C. V. Coornhert au Prince d'Orange. Sur la possibilité de transporter le commerce des Pays-Bas à Emden. 137.

LETTRE. Page.

CCXC. Le Prince d'Orange à Auguste, Electeur de Saxe. Réponse à la lettre 287. 141.

1568.

CCXCI. Le Prince d'Orange à l'Electeur Auguste de Saxe. Sur un faux avis donné par le Duc d'Albe à l'Empereur. 151.

CCXCII. Le Comte H. de Nuenar au Comte Louis de Nassau. Nouvelles diverses relatives aux Pays-Bas. 153.

CCXCIII. Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur de Saxe. Il le prie d'intercéder en faveur du Prince d'Orange auprès de l'Empereur Maximilien. 155.

CCXCIV. Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Orange. Il l'assure de ses bonnes dispositions à son égard. 159.

CCXCV. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Sur une intercession auprès de l'Empereur, et la nécessité de conserver les bonnes grâces de l'Electeur de Saxe. 160.

CCXCVI. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Affaires de France. 163.

CCXCVII. Christophe, Duc de Wurtemberg, a l'Empereur Maximilien II. Il le prie d'intercéder pour le Prince d'Orange auprès du Roi d'Espagne. 167.

CCXCVIII. Le Comte de Hoogstraten au Comte Louis de Nassau. Mort du Comte de Bréderode. 170.

CCXCVIII.[a] Instruction pour J. de Schönberg allant, de la part du Prince d'Orange, vers George-Jean, Comte Palatin. 172.

CCXCIX. Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Orange. Sur les bonnes dispositions de l'Empereur à l'égard des Pays-Bas. 177.

CCXCIX.[a] L'Empereur Maximilien à Auguste, Electeur de

LETTRE. Page.

Saxe. Il regrette que le Roi d'Espagne ait pris des mesures violentes contre le Prince d'Orange. 179.

CCC. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Sur l'intercession du Duc de Wurtemberg en faveur du Prince, et la répugnance du capitaine de Reiffemberg à servir le Roi de France contre la religion Evangélique. 183.

CCCI. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Sur la nécessité du publier une justification. 185.

CCCII. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Sur l'emprisonnement de Don Carlos. 187.

CCCIII. J. de Schönberg au Prince d'Orange. Relation de son audience auprès du Duc George-Jean. 190.

CCCIV. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Relative à Don Carlos. 194.

CCCIV.[a] Lettre de créance du Prince d'Orange pour Jean Basius. 196.

CCCIV.[b] Autre lettre ou déclaration du Prince d'Orange remise à Basius. 200.

CCCIV.[c] Projet de déclaration du Prince d'Orange. 205.

CCCV. Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Sur son départ pour Cologne et sa déclaration en prenant les armes. 208.

CCCV.[a] Instruction pour les députés de François II, Duc de Saxe-Lauenbourg, envoyés par lui au Comte Louis de Nassau. 212.

CCCVI. Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Orange. Il lui recommande, au nom de l'Empereur, de ne pas prendre des mesures hostiles contre le Roi. 214.

CCCVI.[a] L'Empereur Maximilien II à Auguste, Electeur de Saxe. Il désapprouve les préparatifs militaires du Prince d'Orange. 215.

LETTRE. Page.

CCCVII. . . . . Détails sur la bataille de Heyligerlee. 220.

CCCVIII. Le Comte de Nuenar au Prince d'Orange. Relative à l'envoi de troupes par le Duc d'Albe sur les terres du Comte de Hornes. 224.

CCCIX. G. de Barchon au Seigneur Ciclis. Nouvelles diverses. 225.

CCCIX.[a] Mémoire du Comte Louis de Nassau relatif à l'expédition de Groningue. 227.

CCCX. Le Comte de Hoogstraten au Prince d'Orange. Relative au Comte de Schauwenbourg et à la bataille de Heyligerlee. 237.

CCCX.[a] Nouvelles des Pays-Bas. 239.

CCCX.[b] Opinion du Comte de Hoogstraten touchant les secours à donner au Comte Louis de Nassau. 243.

CCCXI. Le Prince d'Orange à L. de Schwendi. Sur la mort des Comtes d'Egmont et de Hornes et les cruautés insupportables des Espagnols. 244.

CCCXII. Les Comtes Louis de Nassau et de Hoogstraten au Comte de Megen. Ils l'exhortent à ne pas concourir à l'asservissement des Pays-Bas. 251.

CCCXIII. Le Comte de Megen aux Comtes de Nassau et de Hoogstraten. Réponse à la précédente. 254.

CCCXIV. George-Jean, Comte Palatin au Prince d'Orange. Il proteste de sa répugnance à porter les armes contre la Religion Evangélique, et de son affection pour la Maison de Nassau. 254.

CCCXIV.[a] Avis du Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. 257.

CCCXV. Wolfgang, Duc de Deux-Ponts, au Comte Palatin George Jean. Il l'exhorte à ne pas servir contre la Religion. 261.

CCCXVI. Le Comte Louis de Nassau au Prince d'Orange. Il est contraint de faire retraite. 264.

CCCXVII. G. Martinii au Comte Louis de Nassau. 266.

CCCXVIII. B. de Malberg à Solaigre. Sur un secours com-

LETTRE. Page.

mandé par le Seigneur de Mouvens et sur la nécessité de se garder des espions. 267.

cccxix. Le Comte Louis au ministre Taffin. 272.

cccxix.a Instruction du Landgrave Guillaume de Hesse pour son secrétaire Jean Kauffung, envoyé vers le Prince d'Orange. Le Landgrave désapprouve son recours aux armes, et insiste sur ce qu'il ne prenne pas avec lui Fr. de Rolszhausen, Maréchal de Hesse. 273.

cccxx. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Sur le désastre de Jemmingen et les préparatifs de son expédition. 276.

cccxxi. Le Comte de Hoogstraten au Prince d'Orange. Sur les préparatifs pour l'expédition de celui-ci. 279.

cccxxi.a Projet d'alliance du Prince d'Orange avec l'Amiral de Coligny et le Prince de Condé pour obtenir entière liberté de conscience dans les Pays-Bas et en France. 282.

cccxxii. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Il désapprouve fortement les mesures hostiles du Prince. 286.

cccxxiii. Le Comte de Hoogstraten au Prince d'Orange. Sur les préparatifs du Duc d'Albe. 289.

cccxxiv. Le Prince d'Orange au Duc Christophe de Wurtemberg et *mutatis mutandis* au Margrave de Bade, etc. Il demande des secours pécuniaires. 291.

cccxxv. Hans von Heidelbach au Docteur Schwartz. 296.

cccxxvi. H. v. Heidelbach au Docteur Schwartz. Nouvelles d'Allemagne. 299.

cccxxvii. Le Comte Jean de Nassau à . . . . . Détails sur l'expédition du Prince d'Orange. 302.

cccxxvii.a Note relative à la position et aux projets du Prince d'Orange. 310.

cccxxvii.b Note relative aux négociations du Prince d'Orange avec le Maréchal de Cossé. 312.

LETTRE. Page.

1569.

cccxxviii. Jean Baert au Prince d'Orange. Il l'exhorte à se garder des embûches du Duc d'Albe. Nouvelles des Pays-Bas. 317.

cccxxix. Le Comte de Megen au Conseiller d'Assonville. Il s'informe des intentions du Duc d'Albe à son égard. 320.

cccxxix.a Nouvelles relatives à la bataille de Moncontour. 323.

cccxxx. Le Prince à la Princesse d'Orange. Il lui rappelle ses devoirs. 326.

cccxxxi. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les levées pour le Roi de France en Allemagne. 331.

1570.

cccxxxii. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur son impuissance à acquitter les frais de l'expédition de 1568. 337.

cccxxxiii. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur la nécessité de faire savoir aux Protestants François qu'ils n'ont pas de secours à attendre d'Allemagne, et sur les difficultés de sa position. 340.

cccxxxiv. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Il lui recommande d'être sur ses gardes a Dillenbourg. 346.

cccxxxv. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Inconduite de M. de Dolhain : nouvelles diverses. 351.

cccxxxvi. La Princesse au Prince d'Orange. Elle ne veut se rendre qu'à Leipzig ou à Braubach. 354.

cccxxxvii. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les moyens de contenter les gens de guerre. 355.

LETTRE. Page.

CCCXXXVIII. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur la révolte des Maures en Espagne. 361.

CCCXXXIX. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les excès des Gueux de mer et l'inconduite du Seigneur de Dolhain. 363.

CCCXL. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les moyens de secourir les Chrétiens de France. 365.

CCCXLI. La Princesse au Prince d'Orange. Elle refuse de se rendre auprès de lui. 367.

CCCXLII. Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Il ne sauroit endurer plus longtemps les mauvais traitements d'Anne de Saxe. 369.

CCCXLIII. Le Cardinal de Châtillon au Prince d'Orange. Affaires de France ; pirateries des Gueux de mer. 373.

CCCXLIV. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Il désire une entrevue avec lui. 377.

CCCXLV. Le Prince à la Princesse d'Orange. Il la prie d'avoir des ménagements envers le Landgrave Louis. 380.

CCCXLVI. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Il le prie de se rendre vers lui. 381.

CCCXLVII. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Relative à une entreprise sur Deventer. 384.

1571.

CCCXLVIII. La Princesse au Prince d'Orange. Protestations d'innocence. 386.

CCCXLIX. La Princesse d'Orange à R. . . . . Aveu. 391.

CCCL. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Relative à la conduite coupable d'Anne de Saxe. 394.

CCCLI. La Princesse d'Orange au Comte Jean de Nassau. Elle demande son intercession auprès du Prince. 397.

LETTRE. Page.

CCCLII. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Relative à des levées pour secourir les villes des Pays-Bas. 399.

1572.

CCCLIII. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Départ pour Kauffingue. 405.

CCCLIV. Le Comte G. de Berghes au Prince d'Orange. Sur les affaires des Pays-Bas et l'opposition au dixième denier. 406.

CCCLV. Philippe de Marnix, Seigneur de St. Aldegonde, au Comte Louis de Nassau. Lettre de recommandation. 412.

CCCLVI. Le Comte G. de Berghes au Comte Jean de Nassau. Expressions de reconnoissance. 415.

CCCLVII. Le Comte Louis de Nassau à Madame la Comtesse de Nuenar-Alpen. Il la remercie de ses bonnes dispositions. 416.

CCCLVII[a]. Consultation pour le Prince d'Orange sur les règles à suivre envers les villes et lieux qui se déclarent contre le Duc d'Albe. 419.

CCCLVIII. Léonore d'Egmont à Antoine Olivier. 425.

CCCLIX. La Comtesse d'Egmont à Antoine Olivier. 427.

CCCLX. Louis du Gardin à Hugues de Haynault. Sur les dispositions de plusieurs villes des Pays-Bas. 427.

CCCLXI. Louis du Gardin à Lambert Sertein. Relative à Malines. 430.

CCCLXII. Louis du Gardin à Hugues de Hainault. Nouvelles diverses. 431.

CCCLXIII. A. Desprez à H. Trefvette. Nouvelles diverses. 433.

CCCLXIV. Louis du Gardin à . . . . Préparatifs du Duc d'Albe; affaires de Zélande. 435.

CCCLXV. Louis du Gardin à Hugues de Haynault. Nouvelles diverses. 437.

LETTRE. Page.

CCCLXVI. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Défaite de la flotte Biscayenne; ses préparatifs. 441.

CCCLXVII. L'Archevêque de Cologne au Prince d'Orange. Il se plaint qu'on ait intercepté une lettre adressée à lui par le Duc d'Albe. 443.

CCCLXVIII. . . . . au Comte Louis de Nassau. Nouvelles diverses. 445.

CCCLXIX. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il désire des assurances de payement, afin de pouvoir contenter ses soldats. 447.

CCCLXX. Le Prince d'Orange à Hugues de Haynault. Il désire des assurances de payement, et annonce son prochain départ. 450.

CCCLXXI. Le Prince d'Orange à Jean de Haynault. Même sujet. 451.

CCCLXXII. George du Bois à Hugues de Haynault. Nouvelles diverses. 453.

CCCLXXIII. G. du Bois à Hugues de Haynault. Nouvelles diverses. 454.

CCCLXXIV. Louis du Gardin à Hugues de Haynault. Nouvelles diverses. 456.

CCCLXXV. Louis du Gardin au Sr Henri Trefvette. Nouvelles diverses. 458.

CCCLXXVI. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Sur le bon succès des affaires. 460.

CCCLXXVII. Le Prince d'Orange à Louis de Nassau. Il lui détaille la composition de son armée. 464.

CCCLXXVIII. . . . . au Comte de Nassau. Nouvelles diverses. 468.

CCCLXXIX. . . . . à Michiel le Blon. Nouvelles diverses. 470.

CCCLXXX. L'Empereur Maximilien au Prince d'Orange. En réponse à une lettre du Prince, il désapprouve, avec menaces, sa conduite et ses projets. 473.

CCCLXXXI. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau.

LETTRE. Page.

Prise de Roermonde; assemblée des Etats à Dordrecht; défaite du Capitaine Genlis. 479.

CCCLXXXII. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Manque d'argent; défaite de Genlis. 485.

CCCLXXXIII. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Difficultés pécuniaires; nouvelles de Coligny. 488.

CCCLXXXIV. Adolphe, Duc de Holstein, au Duc d'Albe. Sur la position de la Gueldre et de l'Overyssel. 491.

CCCLXXXV. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Détails de son expédition. 501.

CCCLXXXVI. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Jean de Nassau. Relative à la surprise du camp du Prince par les Espagnols. 510.

CCCLXXXVII. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur la reddition de Mons et la position déplorable des affaires. 511.

CCCLXXXVIII. Thierry Müntz au Comte Jean de Nassau. Details sur la retraite du Prince d'Orange et sur le départ du Comte Louis après la reddition de Mons. 515.

ERRATA.

Tome II.

p. XLII. Effacez la dernière ligne.

p. 236. ligne 20. *Le* 19. lisez *Le* 20. (Voyez p. 262).

p. 311. La Lettre 211 est écrite en août, et eût dû être la Lettre 189 ou 191.

Tome III.

p. 112. ligne 24. *über* lisez *übel*.

p. 171. note. *où Br. mourut.* lisez: où Bréderode fut enterré; mourut le 15 Février à Recklinkhausen.

p. 221. note. *Wytwert.* lisez Wittewierum.

p. 227. Effacez la première note. » *De Barchon*, Gentilhomme du » Pays-Bas, doué d'une singulière probité, fut establi Gou- » verneur et Lieutenant-Général de son Exc. en sa Princi- » pauté. » *De la Pise*, p. 384. De *van Epaerde* il y a aux Archives une Lettre datée de Cologne le 8 juin 1568 au maître d'hôtel du Prince.

p. 302. ligne 11. *Ning* lisez *Bing*.

p. 329. ligne 28. *se* lisez *je*.

p. 400. note. *Sibourg*, *petit b.* etc. Plus probablement le château de Siegburg, sur la Ruhr, dans le Comté de Berg; voyez aussi p. 328, ligne 10.

p. 427. ligne 19. *Palatine* lisez *Pallatyne*.

p. 437. ligne 6. Lettre **CCCLXVI**. lisez **CCCLXV**.

p. 446. ligne 18. VIIe ofte VIIe lisez VIe ofte VIIe.

p. 479. ligne 12. *propium*. lisez *proprium*.

1567 — 1572.

† LETTRE CCLIII.

Le Prince d'Orange à Auguste Electeur de Saxe, et mutatis mutandis au Landgrave Guillaume de Hesse. Sur les commencemens de guerre civile.

*** En janvier 1567 il sembloit que partout on alloit courir aux armes. « Aen allen oorden hoorde men niet dan bereidselen » van oorloge, d'een partye om hem te beschermen, d'ander om » die te vernielen. » *Bor*, 142[b]. A Valenciennes, où l'on avoit refusé de recevoir les troupes que la Gouvernante y avoit envoyées, les habitans, déclarés rebelles et ennemis du Roi, ne crurent pas devoir se soumettre et soutinrent un siège régulier, terminé le 24 mars par la reddition de la ville. En plusieurs endroits quelques uns d'entre les Confédérés se laissoient emporter à des mesures qui avoient une couleur séditieuse. Le Prince n'approuvoit pas ces actes isolés, désirant soigneusement éviter même les apparences de rebellion. « L'on nous accuse aussi », dit-il dans sa Justification, « de ce qu'aucuns Confédérés se sont mis en armes n di- » vers lieux, sans prendre regard que ne . . . . pouvons estre char- » gés de ce qu'aucuns Confédérés peuvent après estre devenus » rebelles . . . et que tout ce qui s'est fait en ceste partie, sans pas- » ser non seulement par nostre adveu (1), mais aussi à nostre in- » dicible regret, et loing de nous, estans pour lors en Hollande. » *Le Petit*, p. 186[a]. 1567. Janvier.

---

(1) *adveu.* Il faut sans doute lire ici : *s'est passé n. s. sans n. a.* Ainsi l'indique également la traduction de *Bor.*

1567. Janvier. La Gouvernante avoit la conscience de sa force et de la pusillanimité de la plupart des Confédérés. Elle ne craignoit point d'engager le combat, sûre de trouver beaucoup de soutien. Les Etats de Flandre et de Brabant avoient déjà demandé l'abolition des prêches. *Resol. v. Holland*, 31 *déc.* 1566 et *Tom.* II. 511. Viglius croyoit voir dans ces mesures énergiques de l'imprudence et de la précipitation. « Vereor ne intempestiva consilia praeproperaque de abolendis Reli- » gionis novae exercitiis nos in eas difficultates conjiciant, quibus » remedium ante Regis adventum adhiberi nequeat. » *Vigl. ad* » *Hopp.* p. 393.

Durchlauchtiger Hochgeborner Churfürst... E. G. haben wir hiebevohr ausz Utrecht unterm 26sten Novembris dhienstlichen geschrieben (1)... Seidhero demselbigen haben sich die sachen ein zeittlang etwas stiller angelassen, das wir verhoft hetten sie solten je lengder je friedtsamer worden sein, damit E. G. wir mit unsern betruebten schreiben nitt mehr hetten bemühen dörffen. Nuhn sich's aber ansehen lest als wollen sich die gefährlichen hendell wiederumb ufs neue erregen und zum rechten ernst und thätlicher handelung schicken, so haben wir nit unterlassen können noch sollen, E. G., als zu dero wir in unsern höchsten nothen und ahnligen, negst Gott dem Almechtigen, unser furnembste zuflucht nehmen, was sich innerhalb wenig tagen zugetragen hatt, gantz dhienstlich und vertraulich zu berichten.

Und ist ahn dem das die frauw Regentin, durch anleitten und eingeben etzlicher irer zugeordenten Hofrehten, ein zeittlang und noch uf alle mittel und wege gedenkett, wie sie den accord, so zwischen ir und den zusamenverbundenen adelspersonen hiebevor getroffen und ufge-

(1) *geschrieben.* Voyez Tom. II: lettre 244.

richtet ist, cavilliren, vernichten und ufheben möge, wie 1567.
E. G. solches ausz etzlichen iren hiebey gefügten missi- Janvier.
ven und bevehlchschriften, die sie so wohl ahn Grafen zu Hochstrassen als andere stedte ausgehen lassen, freundlichen abnehmen können.

Dan obwoll die frau Regentin, vermög obbemelter vergleichung, die predigten zugelassen und denselben zuwieder bisanhero nichts (1) vorgenohmen hatte, so lasset sich's doch ansehen als wolle sie die predigten gantz und zumahl abschaffen und keine andere relligion als die Römische zulassen, sonderlichen nuhn dieweill sie der Kön. Ma^t bevehlich bekommen und sich mit kriegsvolck gesterckt und besser versehen hatt. . . . . .

Weill dan auch sonsten hin und wieder viel kleiner stedtlein eingenohmen und besetzt werden, auch sie, die frau Regentin, je lengder je mehr kriegsvolck ahnnemen lässet, darzu sie anders niemandt als diejenigen so alwegen mitt dem Cardinall wieder die Relligion, auch unser und dieser länden wollfarth, gewesen seindt, gebrauchet, so ist nichts guttes zu verhoffen, sondern stehet höchlich zu besorgen die frauw Regentin werde mit irem gewaltsamen vorhaben fürfahren[1] und die armen Christen jämmerlich verderben und umbringen lassen; oder aber das die Relligionverwanten, ausz ungedult, misztrawen und vorsorge solcher gefährlichen prackticken und heimlichen nachstellung, zur wehr greiffen und sich dargegent legen und ufwerffen möchten, darausz dan abermals ein

(1) *nichts.* Ainsi, d'après le témoignage du Prince, qui ne sauroit être suspect, la Gouvernante, durant quatre mois, avoit assez bien observé l'accord.

[1] fortfahren.

1567. gantz beschwerliche und gemeine weitterung und em-
Janvier. pörung endtstehen, und ein jämerlichs verheren und bluetvergiessen ervolgen könthe, insonderheit dieweill die Kön. Ma^t^ zuw Hispanien, wie wir vernehmen, endtschlossen sein soll gar keine predigten in diesen iren länden zu gedulden, sondern mit gewalt überzukohmen und alle predigten und relligionen, ausserhalb die Römische, gentzlich auszurotten.

Dan E. L. wollen wir dhienstlich nit verhalten, das sich die Kön. Ma^t^ solcher resolution, wie obbemelt, kegent unsere freundtliche liebe Vettern und Ordens-brueder, den herren Margrafen zu Berghes und den Herren zu Montignes in Hispanien, auszdrücklich hat vernehmen lassen, inen auch bevolhen solches fürters herwartz über ahn ire freunde und bekanthen zu schreiben, darauf auch ire Ma^t^, zu fortsetzung solches ires gewaltsamen vorhaben, in die achtzehenthausent, so woll Spanier als Deutschen, und zehen thausent Italiäner, die der Babst irer Ma^t^ zu gutten zu besolden gewilliget, in diese länden zu führen und alle gewalt an die handt zu nehmen bedacht sein soll. . . . .

Dan E. G. mögen uns zutrawen und glauben das wir die underthan und diese gantze Landtschaft durchaus kegent iren angebornen Herren, die Kön. Ma^t^ zu Hispanien, so underthenig gehorsamb, treuw und willig befinden, ausserhalb das sie die relligion frey begehren, das uns treulich laidt wehre das den guetten leuthen wieder ire schuldt und verdhienen, etwas unpilliches wiederfahren solte.

Und sovill den underschiedt zwischen dero Augspürgischen Confession und Calvinischen kirchen in diesen län-

den anlanget, so stehen wir in gutter hofnung sie werden sich mitt der zeitt woll mitt eynander vergleichen und verainigen, dann mit Göttlicher gnaden und gutter, verstendiger und friedtliebender leuthe hülf und rath, haben wir die dinge alhier zu Ambsterdham albereits dahin gebracht und befürdert, das sie den nahmen der Augspürgischen Confession ahnnehmen und sich deroselben gemesz verhalten wollen; und verhoffen wan wir's alhier uff solche gutte mittell gerichtet haben, es soll zu Antorff und anderen mehr örten auch destobass naher ghan und weniger mühe nehmen; dan, wie wir berichtet werden, so sollen albereits über die zwölf thausent personen in Antorff, wie dan auch an anderen örten beschehen, der Augspürgischen Confession underzeichnet haben, darzu Gott der Almechtige ferner seine Göttliche gnadt verlehnen wolle (1). 1567. Janvier.

Weill es dan hierumb also beschwerlich gelegen ist, und zu besorgen stehet die armen unschuldigen Christen werden nirgents, weder in iren heusern noch sonsten ahn einigem orth, sicher sein können, sondern tag und nach in gefahr ires leibs und lebens stehen müssen, und hin und wieder wie die hunde überfallen und erschlagen

(1) *wolle.* Ces espérances ne se réalisèrent point : au contraire les disputes, dans beaucoup d'endroits et particulièrement à Anvers, continuèrent avec un redoublement d'animosité. En vain Corranus, dit Bellerive, Ministre réformé à Anvers, Espagnol de naissance, publia, le 27 janvier, une lettre aux Pasteurs Luthériens de cette ville, écrite dans un esprit de véritable charité. *Bor*, I. 142[b]. — Peut-être le Prince se flattoit-il encore ; en tout cas, écrivant à un Luthérien rigide, il désiroit ne pas lui enlever la perspective d'un prochain ralliement à la Confession d'Augsbourg.

1567. Janvier. werden, dieweill sie kein haupt haben, und etwan ausz Franckreich oder sonsten ein auslendisch, ufwerffen, und die Kön. Ma^t mehr erbittern als zu genedigster vorhengnüs bewegen möchten, und also nicht wissen was sie thun oder lassen sollen damit sie wieder die Obrigheit nichts verwircken, so ist unser gantz dhienstlich und vleissig bitten ahn E. G., die wollen sich ausz Christlicher Liebe, treuw und gnade, unser und der armen beträngten Christen, wie bisanhero genediglich beschehen, ferner soviel ahnnehmen, und was hierin Iren gnedigen, freundtlichen, guetten und getrewen rath und guttdüncken mittzuthailen, unbeschwert sein, wes wir uns doch in diesen hochwichtigen und gantz gefährlichen zeitten und leuften verhalten sollen.

Demnach wir auch vernohmen das die Kay. Ma^t, unser allergenedigster Herr, einen Reichstag auszgeschrieben und denselbigen gehn Regenspürgk im künfftigen Februarie zu halten, geleget haben soll, so bitten wir gleichfals dhienstlich und freundlich E. G. wollen sich soviel erniedrigen und uns verstendigen lassen, ob auch E. G. sampt anderen dero Augspürgischen Confession verwanten Chur- und Fürsten, sich persönlich dahin verfügen werden, dan da E. G. und ander Chur- und Fürsten, wie angehöret, in der person sich dahin begeben, und vor guett ansehen wurden das wir uns auch dahin verfuegen solten, so wollen wir unser sachen und gelegenheit mitt allem vleis darnach richten, das wir uns mit der hülf des Almechtigen auch da finden..... *Datum* Ambsterdham, ahm 4ten Januarij A° 67.

Wilhelm Printz zu Uranien.

Ahn Hern Churfürst
zuw Saxen.

LETTRE CCLIV.

Schwartz au Prince d'Orange. Défaite de ceux de la religion par Noircarmes: préparatifs du Roi pour soumettre les Pays-Bas.

*** Noircarmes remporta un succès important. « Gheusii pecorum more caesi, paucissimi ex tanto numero evasere . . . Norcarmius militem Tornacum admovet . . ., Tornacenses Ducis sese fidei clementiaeque committunt. Ille triumphanti similis urbem ingressus statim populum exarmat. » *Strada*, 309. 1567. Janvier.

. . . . Quant aux affaires de pardeçà, V. Exc. aura degjà esté adverty comme Monsr. de Noircarmes, général de l'armée Catholique, a donné une bataille contre ceulx qui s'appellent de la religion en Flandres, auprès de Lanoy, et disent avoir tout rompu et tué. Le président Viglius avoit dict qu'ils avoient tué 2600 personnes, je croy bien qu'il soubhaitte, mais les aultres moings passionés parlent de 800, aulcungs de 400. Delà est allé Monsr de Norcarmes envers Tournay, là où il a tant faict que ceulx de la ville ont receu environ 10 enseignes des siens en la ville. Ceulx de Valenciennes tiennent encoires, et on a dict qu'ils avoient demandé sauff conduict pour venir en Court, mais ils ne sont pas encoires arrivés.

Monsr. d'Egmont est allé en Flandres le deuxieme de ce mois.

De France et Angleterre je n'ay point eu aultres nouvelles depuys. L'Ambassadeur d'Espaigne m'a escript de France, mais riens de nouveau.

1567. Janvier. D'Espaigne j'ay eu lettres du Gouverneur des enfans de l'Empereur, que les Cuertas de Castille estoient prorogués jusques au moys de janvier, et que le Roy prennoit en Espaigne tout l'argent qu'il pouvoit recouvrir et qu'il mandoit une summe incroyable de par deçà et qu'il avoit encoires bien maigre préparation pour le partement, combien qu'on disoit pour certain que le Roy vouloit venir par deçà avecques son fils, et que le Sr Ascanio de la Cornia estoit encoires en la Court d'Espaigne, attendant quelque charge ; mais par lettres d'Augsbourg du 24 de décembre que [accusent] lettres de Milan du 5 du mesme moys, ils m'escripvent que nostre Roy avoit donné charge au Conte Albrecht de Ladron de lever und régiment des piétons Allemans pour les mettre en garnisons d'Italie et Piemont en la place des Espaignols, lesquels on vouloit tirer dehors et les conduyre en Espaigne par les galères, pour garde de la personne du Roy, et que asteure le Roy a contremandé au dit Conte de Ladron de ne lever plus les dites gens, ce qu'est ung indice q'on ne tirera plus les Espaignols hors d'Italie, et par avanture le voyage du Roy sera rompu ou suspendu. Ce que je scauray par les primières lettres d'Allemaigne, lesquelles j'attends demain au matin, et advertiray incontinent V. E. Le Conte Charles de Mansfeldt est au pais de Lutzembourg, et on dict qu'il y a quasi tout son régiment ensemble, mais diverses nations, Françoys, Lorrains, Lyegois et Lutzelbourgois. Le Conte de Meghen est encoires ici, et on dict qu'il dressera aussi quelques Compagnies des piétons. Ces bons chevalliers favorits ont hier souppé sur leurs principal chief et conseil, le Duc d'Arschot, là où ils ont beu tant et plus la sancté du Roy et de Madame, et ont estés fort aises. Aujour-

duy ils ont disné sur le Conte de Meghen. J'ay veu passer Monsr. de Berleymont ceste après disné devant mon logis, vienant du bancquet. . . . ; son visage estoit plus rouge que le chapeau nouveau du Cardinal. . . . . De Heydelberg on m'escrit . . . comme le 21 déc. estoient arrivés quelques deputez de ceulx de la religion de par deçà, et, comme le Conte Palatin est encoires en Baviere à Amberg, ils sont allez envers luy. Der Schwabische Kraysz soll diesen Monat gehalten werden, und vermeinen das dieselbige deputirtte daselbst yhre sachen werden vorbringen. . . . De Brusselles en haste, le 6 de janvier 1567. 1567. Janvier.

De Vostre Excellce,

très humble et très obéissant serviteur et vassal,

SCHWARTZ.

† LETTRE CCLV.

Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Il lui recommande la cause des Pays-Bas.

. . . E. L. schreiben, datirt Cassell ahm 23ten Decembris, haben wir heut ahm 7 Januarij alhier zu Ambsterdhamb, nebent des Hern Churfürsten andtwort, wolverwart empfangen, und thun uns kegent E. L. . . . aller freundlichen befürderung in diesen unsern betruebten sachen. . . gantz dienstlich und freundtlich bedancken.... E. L. wollen diese gemeine relligionssachen bey irem Herren Vatter, und andere dero Augspürgischen Confession verwandten Chur- und Fürsten, in freundtlicher und frischer angedechtnüs halten, damit der algemeinen Chur- und Fürsten vorbit ervolgen, und allenthalben ruhe und friede erhalten werden möge.

1567. Janvier. Wan auch der tag zu Heidelbergh, nemblich der zweit Januarij, albereits verlauffen, und E. L. vernehmen was daruf gehandelt und verabscheidt, so bitten wir gleichfals freundtlich das E. L. uns, derselben freundtlichen erpitten nach, freundlichen verstendigen wollen was Ir davon einkompt, und wollen E. L. hienebent freundtlichen nit bergen das die elf fendtlin, so in Flandern vom Landtvolck aufgestanden und die stadt Valencien endtsetzen wollen, albereitz erleget und über die thausent uf'm platz thoth blieben, die übrigen gefangen und verjaget seindt, darausz E. L. verstendiglich abzunehmen wo die sachen hienausz gelangen werden.

Sonst ist es alhier in unserm Guvernement noch still, und hoffen der Almechtige werde Seine gnade verlehnen das es dieses orts ohne bluedtvergiessen abgehen soll. Gott der Himlische Vatter (in Des schutz und schirm E. L. wir in langer gesundtheit zu erhalten hiemit bevehlen) wollen alle sachen zu ehren Seines Heiligen Worts und gemeiner wolfart richten. *Dathum* Amsterdhamb, ahm 7ten Januarij A° 67.

Wilhelm Printz zu Uranien.

Ahn Hern Wilhelmen,
Landgraff zu Hesszen.

* LETTRE CCLVI.

Le Comte H. de Nuenar au Comte Jean de Nassau. Sur une assemblée à Dusseldorp et un Edit du Duc de Clèves contre les Calvinistes.

*** La journée dont il s'agit, est sans doute celle dont l'Evêque

de Liège faisoit mention, en écrivant le 13 nov. à la Duchesse de Parme : « Quant à l'avantaige que V. Alt. escrit que j'ay en cest » endroict par la religionfreid, je ne fauldray de penser sur ce point » contre la prochaine assemblée du circle inférieur de l'empire. » *Gachard*, *Anal. Belg.* p. 205. 1567. Janvier.

Le Duc de Clèves avoit déçu les espérances des protestans. Le 30 août un bourgeois de Limbourg écrivoit. « L'on dict icy que le » Duc de Juilliers at faict publier l'Evangile; il at fait accoutrer » sa barbe et celle des siens gentilzhommes à la mode des geux. » *l. l.* p. 188.

———

. . . . Dasz ich E. L. nicht eher geschrieben, ist die ursach dasz ich vermeindt gehapt auff dem tagh zu Deuszeldorff bey derselbigen zu sein, so hab ich doch diesze stundt ein schreibens bekommen dasz ich auff geruerten tagh nicht werdt erfördert werden, wie ich woll langhs gewust dasz mich viell leuth daselbst nicht gern sehen wurden; dan E. L. wiszen dasz ich ausz keiner ehergeitzigkeitt auff obgenanten tagh begertt hab, dan allein dasz ich neben E. L. und anderen Hern, so viell in mir armen gewesen wher, Gottesz und Seines Wortts eher hett helffen mögen beförderen, und meinen gnedigen Hern in s. F. G. Christlichen vorhaben, so viell in mir gewesen, zu stercken und zu drösten; und pitt Gott dasz ehr I. F. G. und derselben Räthe die darüber sitzen werden *in causa relligionis*, Sein Geyst und gnade verleye, dasz der tagh zu der eheren Gottesz, I. F. Gn. und derselben underthänen seligkeitt und heyll, geendigt werden mögh, und mitt mherer frucht und weniger ergernüsz zerghen[1] mögh dan etzliche hiebevorn gethan, mitt freundtlicher pitt E. L. wollen mich verstendigen wasz da guths wirdt gehandtlett werden und ob man sich auch

[1] zergehen (?).

1567. einiger fernerer mandaten und edicten werdt zu besorgen
Janvier. haben; den man 9ten Decembris, jüngst verlitten, ein mandat zu Cleeff, wie man mich bericht, publicirt soll haben, dasz alle diejenige so nicht *praesentiam corporis et sanguinis sub substantia panis et vini* glaubten, dasz dieselbige sich, vermögh einer darbey gezeigten befelchsschrifft, durch hochgenanten meinen gnedigen Hern selbst eigener handt underzeichnett, inwendigh[1] dreyen taghen ausz dem landt machen solten oder aber man soltt *super confiscatione* gegen sie procediren.

Ich bin gemeindt übermorgen, mitt meinem freundtlichen, lieben Gemhale und beiden meinen schwestern, auff Bedbur (1) zu verreyszen, und dieweill ich E. L. vor dero wieder hinauffreyszen gern ahnsprechen wollt, will ich zu E. L. gefallen gestellt haben, ob dieselbige zu mir auff Bedbur oder ob ich zu E. L. auff Brauweiler (2) oder Cöllen kommen soll, nachmalsz freundtlich pittendt dieselbige wolle mich verstendigen wo esz E. L. ahm besten will gelegen sein, darnach ich auch meine reysz zu richten. . . . *Datum* Mörsz, den 7ten Januarij *Anno* 1567.

E. L.[2] dienstwilliger Bruder und Gefatter,

Herman Graf zu Nuenar.

Dem Wolgepornen Johan, Graffen
zu Nassauw, Catzenelenpogen etc.
zu S. L. selbst händen.

---

(1) *Bedbur.* Petite ville du Comté de Gülich, entre la ville de Gülich et Cologne.

(2) *Brauweiler.* A trois lieues à l'ouest de Cologne.

[1] innerhalb. [2] E. — Gefatter. *Autographe.*

LETTRE CCLVII.

. . . . au Prince d'Orange. Sur les succès de l'armée Catholique.

Je croy que V. Srie a degjà entendu la premiere défaicte que les gens de Monsr de Rassangy (1) ont faict auprès de Lisle, sur ung passage d'ung pont, de trois cent hommes de ceulx de la religion. Et [ont] après comme Monsr de Norcarmes, Général du camp de Son Altze, devant Valenciennes, a deffaict 3000 hommes, aussy de ceulx de la religion, auprès de Lanoy; laquelle deffaicte nostre bon présidant (2) et aultres de son aliance font très grands, car ils disent que sont mortz 2600, mais aultres disent que environ 800, aucuns aussy de 400 soyent demorés. Ces bons hypocrites Catholicques haulcent pour l'heure la teste comme trommmetaires[1] et ne sont quacy plus traictables d'orgueil. Après cecy le dit général de susdit camp Catholicque Romain a tant faict par le moyen et advantage du Casteau[2], que ceulx de Tournay ont receu 9 enseigne des siens en la ville. Quand à ceulx de Valanciene ilz tiennent encore, et on dict icy qu'ils ont demandé saulve conduicte pour venir icy en Court pour faire excuses, mais ilz ne sont pas encor venus. Aussy pour l'absence de Monsr. d'Egmont ilz ne seront guerre

1567. Janvier.

---

(1) *Rassangy.* Maximilien Vylain, Baron de Rassenghien, Gouverneur de Lille, Douay et Orchies.

(2) *présidant.* Viglius.

[1] dromadaires. [2] Château.

1567. Janvier. icy, car il fauldra qu'ilz traictassent avecq leurs capiteulx ennemis, n'estant homme en Court qui vouldroit entendre rayson, ny demy, synon de les exterminer. Le Duc d'Arsocht[1] est encore icy, et la belle et honnorable compaignie de son ordre de la Mariette (1) luy font bien la Court et ont bravement célébré la feste de Roys en buvant la santé du Roy et de Madame en criant: vive Madame, la bonne Dame! Comme aussy pareillement au logis du Conte de Megen, lequel est encor icy, et on dict que il a charge de faire quelque levées de piétons. Madame avoit envoyé Monsr. de Carebbe[2] à Mastricht, mais l'a autant faict comme Monsr de Lickerke[3], car ils l'ont renvoyé sans vouloir donner ouverture, ny traictement (2).

D'Espaigne j'ay eu lettre l'autre jour du dernier de novembre, . . du Seigneur Pfintzing (3), lequel m'a prié de présenter ses humbles recommandations à V. S^rie .... De Bruxelle, le 8 de janvier 1567.

Le 8 janvier Schwartz écrit au Prince touchant le Duc de Saxe et Grumbach: « Les rebelles ont tousjours eu leur espoir

---

(1) *Mariette.* Voyez. Tome II. p. 423.

(2) *traictement.* Le 18 déc. 1566 le Baron de Liedekercke écrivoit de St. Pierre, près de Maestricht, à la Gouvernante. « Est venu » un messager de la ville, parlant par une fenestre de la porte, di» sant que le bourgmaistre estoit fort marri et luy déplaisoit que » je ne povoys entrer ce mesme nuyct, pourvue que la commune » ne voulut souffrir absolutement. » *Gachard*, *Anal. Belg.* p. 269, où l'on trouve des détails ultérieurs sur cette mission infructueuse.

(3) *Pfintzing.* Voyez Tome I. 79.

[1] Aerschot. [2] Quaderebbe. *V. Tom. II. p.* 286. [3] Liedekercke.

» sur le Roy de Schwede, lequel certes est bien loing pour les 1567.
» pouvoir sustenir contre l'Empire. » (MS.) Janvier.

Le 10 janvier. « Il y a grande amitié entre la Royne d'Angleterre » et Escosse. Mais la Royne n'a point grand contentement de son » mari, et il ne s'a jamais laissé voir aux Ambassadeurs » (MS.) Darnley, époux de Marie Stuart, périt le 9 février 1567.

* LETTRE CCLVIII.

Le Comte H. de Nuenar au Comte Jean de Nassau. Il ne peut se rendre à la journée de Dusseldorp.

*** Il paroit que le Comte de Nuenar craignoit trop de se compromettre: voyez la lettre 256. Le Comte Jean avoit insisté sur sa venue.

. . . E. L. schreiben, des data den 11ten diszes, hab ich den abendt spädt empfangen, magh E. L. darauff hinwidder nicht verhaltten dasz ich ausz meiner meinungh nicht kommen kann, also das ich ausz vielen hoch und nottwendigen ursachen ghen Düszeldorff nicht kommen werde, ich werde dann durch meinen Fürsten und Herrn, Hertzogen zu Gülich, dahin beschrieben; dann mir in keinen wegh gebüren will, da ich nicht rhatt, dieser oder geringerer sachen zu undernhemen, wie E. L., als der hochverstendiger, zu ermeszenn. Freundtlich bittendt E. L. wollen mich verstendigen wennhe dieselb Hern kommen wollen, oder sunst wo ich die inhalt meines vorigen schreibens anzutreffen, ehe sie hinaufziehen.

Unser schwesternn werden morgen mittags alhie sein,

1567. Janvier. und werden wir alle E. L. ankunfft und bescheidt erwarten, dann ich diese künfftige woch, geschefftenn halb, vonn hin nicht kommen kan, und bitt E. L. wollen mir solchs nicht verargen *quod non accedo ad concilium nisi vocatus*, wie dann E. L. wiszen das ich kein hoffrhatt bin, unangesehen aber solches alles, wollt ich gern auff erfördern höchstgedachten Fürsten, zu fürderungh der ehrenn Gottes und Seines Reichs, erschienen sein, und noch, da ich von i. F. G. erfördert wirde, und anders nicht, umb vieler hochwichtiger ursach willen; dan es ein verdeckt eszen ist das mann mich nicht beschreibt, und wirdt die ursach niemandt beszer dan unser Her Gott richten. Wünsche und hoffe E. L. werdenn, sambt andere Christlichen Hern, ein beszer reformation machen dann Cassander (1) gethan.

Wie E. L. begern gutte zeittung ausz dem Nidderländen zu wiszen, so kann ich E. L. nichts guts ausz der ort anpiethen, dan was jtzom[1] verleufft, haben E. L. ausz beigelechten zeittungen zu vernhemen, welchs sich zur groszenn auffrhur geben will, deszgleichen das des Königs reise nicht so klar und rein sein wirdt alsz man woll meinett. Will darauff E. L. dem Almechtigen bevolhen haben bisz zu unser zusammenkunft, wie ob; freundtlich begerendt, da E. L. noch zu Deuszeldorff

(1) *Cassander.* Celèbre théologien, né en Cadzand dans la Flandre Zélandoise. A l'exemple d'Erasme, il désiroit vivement des réformes; mais sans attaquer les fondemens du Papisme. L'Empereur Ferdinand et son fils Maximilien, voulant réunir les Catholiques et les Protestans, avoient eu beaucoup de confiance en ses conseils. Il venoit de mourir.

[1] jetzt.

verharren werden, das sie mir anstundt bi zeigern diszes verstendigen wie es umb Gotha gehett, und was dieses Kreisz halben, und auch mein Gn. Herr darauff sich entschloszen. *Datum* Bedbur, denn 11ten Januarij A° 1567. 1567. Janvier.

E. L. gewilliger Schwager und Gevatter,
HERMAN GRAFF ZU NUENAR.

Dem Wolgebornen Johan, Graff
zu Nassaw, Catzenellenbogen, etc.

LETTRE CCLIX.

. . . . . (1) *Relative à Valenciennes.*

Monsr. Je tiens qu'estes [presse] adverty du succès tant des deffaicte d'aulcuns rebelles (2) amassés à l'entour de Lanoye et Lille, comme aussy du faict de Tournay, parquoy ne diray aultre, et traicterons à l'avenir d'aultres choses, selon le temps les adonne. Du faict de Valenciennes ne seroye aultre chose, sinon que il sont très mal conseillés. Ses pouvres gens ont devant hier faict unne saillye avecques cincq enseignes de gens de piedz et aussy rencontré de quelques chevaulx des nostre, et sont de-

(1) Apparemment écrite au Prince d'Orange.

(2) *rebelles.* L'écrivain de cette lettre ne semble pas défavorable aux Protestans. Il paroît que, même d'après l'opinion de beaucoup de partisans de la Réforme, la conduite de ceux qui alors prenoient tumultuairement les armes, étoit considérée comme rebellion.

1567. Janvier. meuré 2 de leurs susdit enseignes et environ 3e que mortz que navrez[1], et la reste de cincq enseignes enfermé dedans ung village. L'on ne scait encore le succès ; après l'avoire sceu, en serez adverty. Il est à craindre, où il demeureront oppiniastre, quy le causeront beaucob[2] de mal, dont ilz enporteront la plus grande part. De Bruxelle, le 12e de Janvier 1567.

† LETTRE CCLX.

Le Comte Jean au Comte Louis de Nassau. Les Comtes de Königstein et de Wittgenstein ne peuvent se rendre vers l'Electeur Palatin (1).

. . . . Dem abschiedt zu Utricht nach, hab ich mich zu dem von Königstein, alsbalt ich zu hause kommen, verfuegett, und ihnen gebetten das er sich der bewusten handlung bey den Fürstenn, vermöge der mir zugestelter Instruction, undernemen wolle. Wiewol er ime nun solchen weg gantzs woll gefallenn lassenn, auch vor seine person sich hirin gebrauchen zu lassen, guttwillig gewesen were, so hatt er mich doch darbeneben berichtett, das ime solches jetziger zeitt zu thuen unmöglich seye, dann er von der Key. Mat, benebenn anderen, legationsweise in Engellandt zu ziehen, verordnet, und wiewoll er Ire Mat etlichmal, seiner grossern ungelegenheitt halbenn, hievor zum underthenigsten gebetten, so hab

(1) Voyez Tom. II. p. 498.

[1] blessés. [2] beaucoup.

ire Ma[t] inen dessen doch mit nichten erlassen wollen, 1567.
sondern ime geschrieben das er sich zu solcher reise ehis- Janvier.
ter tage schicken und uffmachen soll; so hatt er mir auch darbeneben sonsten seine gelegenheitt angezeigt, welche ich dermassen erheblich befunden, das man inen derwegen gnugsamb vor entschuldigt halten musz.—Zu dem von Hanauw Babenhausenn hab ich uff dismall nitt kommen können, dieweill ich von meinem gnedigen Fürsten und Herren (1) zurhandlung, die religion betreffent, anhero erförderrtt werden. — Nachdem auch Graf Ludwig von Wittgenstein sich neuwlicher tage ann einn Freuwlein von Solms-Laubach (2) verheyratt und seinen beylager und hochzeitt gehaltenn, hat er hierzu auch nichts thun können. — Derhalben dann mein freundlich bitt E. L. wollenn mich verstendigen wes ich mich der Instruction nun fürters verhaltenn soll. Gleichfals bitt ich mich auch zu berichten, ob ich mich nochmals zu dem Lantgrafen verfuegen, und was ich daselbstenn händlen und verrichten solle, dann dieweill mir biszhero noch kein bevelch, was ich daselbsten verrichten solle, [nitt] zukommen, ich auch über fünff odder sechs tage zu hause nitt hab sein können, hab ich mich zu i. F. G. nitt begebenn können.

Nachdem ich auch vernommen das vaast[1] durch gantz

---

(1) *Herren.* Le Duc de Clèves: voyez les lettres 256 et 258.

(2) *Solms-Laubach.* Elizabeth, née en 1549. Le Comte étoit veuf d'Anne de Solms-Braunfels. Il eut, de ses deux épouses, 21 enfans; trois de ses filles épousèrent trois Comtes de Nassau: Jean, George, Louis-Henri; père, fils, et petit-fils.

[1] fast.

1567. Janvier. Teutschlandt bey Chur- und Fürsten und sonsten viell gutten leutten, die Christen in des Kenigs Nidderländen durch derselben widderwertige sehr verunglimpfft und mitvielen ungegründtenn ufflagenn unguttlich beschwertt, und also verdechtig und den leutten zuwidder gemacht werden, so hab ich demnach nit underlassen wollenn E. L. dessen zu berichten, und solte meins erachtens in viell wege dienlich sein, das durch ein gemein auszschreiben angezeigtt und ercklert würde was es für ein gestalt und gelegenheit mit den Niederländern und sonderlichen den armen Christenn habe. Dan ich befinde das vielen guttthertzigen leutt gemuetter gantz und gar alienirtt werden durch solche der widerwertigen verunglimpfften, darzu dan nitt wenig hilfft des gemeinen mans unbefügte handlung mit verwüstung der kirchen und bilder und dergleichen unordnungen. Und sehe Grafenn Ludwigen von Königstein vieler ursachen halben vor rathsamb an, das die geistliche Churfürsten, vornemblich aber Meintz, dieser sachen möchten berichtet werden. Dieweill auch Herzog Henrich von Braunschweig, welcher, wie E. L. bewust, vormals uff gutter meinung gewesen, sich von wegenn obangezogener ursachen gaar umbgekerett, als hielte ich's vonnötten sein das i. F. G. der sachen gründtlich möchten bericht werden.

Was die religionshandlung alhier anlangen thutt, davon kann E. L. ich uff dismall nichts gewisz noch zuschreiben, dan wir uns biszdaher mitt einander nitt woll haben vergleichenn können; ich were aber der gentzlichen hoffnung, da mein gnediger Fürst und Herr reden könte, i. F. G. würden diese sache, welche irem G. dan hartt angelegen ist, uff gutte wege richten werden. Mit

i. F. G. leibsschwacheitt (1) ist es vaast noch in einem wesen, dan i. F. G. noch weder reden, schreiben, noch auch woll lesen können, doch bessertt es sich, Gott lob, mit den sprach etwas, aber sehr wenig, und ist nitt glaublich wie hoch i. F. G. sich der Religion halben bekümmern, und wie embsig und cläglich sie derhalben zu Gott tage und nacht schreien und ruffen. Der Almechtige wollt solch, i. F. G. und vieler guttherzigen leutt gebett, in diesen länden gnadiglich erhörenn..... *Datum* Duisseldorff, am 19teu Januarij A° 1567. 1567. Janvier.

JOHAN, GRAF ZU NASSAUW.

Dem Wolgebornen Ludwigen,
Grafen zu Nassauw etc.

* LETTRE CCLXI.

La Duchesse de Parme au Duc Henri de Brunswick. Sur la venue du Duc d'Albe et les intentions louables du Roi.

*** La Gouvernante se faisoit illusion sur les projets du Roi; la nomination du Duc d'Albe annonçoit autre chose qu'une convocation des Etats-Généraux. — Philippe II ne pouvoit se décider à venir lui-même dans les Pays-Bas. C'est néanmoins ce qu'on lui conseilloit de tous cotés. Durant plusieurs années chaque jour il promettoit de se mettre bientôt en route, chaque jour sur-

(1) *leibsschwacheit.* La santé du Duc de Clèves, donnoit depuis quelques mois de graves inquiétudes. « Anno 1566 in comitiis Augustanis infirmitas nova Principis Dei manu contigit, quae cum » paroxismis tandem in haemiplexia desinens, 25 annis duravit. » » *Teschenmacher*, *Ann. Cliviae*, p. 343. On voit de nouveau qu'il ne manquoit pas de bonne volonté envers les Protestans.

1567. Janvier. venoit un nouveau délai. La correspondance de Viglius et Hopperus est pleine de leurs espérances et de leurs mécomptes à cet égard. Déjà le 14 nov. 1566 Viglius écrit : « Noli quaeso amplius scri» bere quod veniet, sed quod venit. » *Vigl. ad Hopp.* 388.

——

. . . . . Hochgebornner Fürst, freundtlicher lieber Oheim. E. L. schreiben, datirt Wulffenbüttel am vierten tag dieses jetzigenn zu ende lauffenden Monats, haben wir neben den brieffen an die Kün. M. zu Hispanienn, unsern gnedigen lieben herrn, verlautendt, die wir E. L. begern nach beschicken wollen, unlängst emfangen, und zweiffeln nicht E. L. die werden seidher in sachen, derselber Cammerer betreffendt, unser antwortt, neben der verfertigten commission, auch bekommen haben.

Ferner kunden wir E. L. in sonderm vertrauwen freundtlich nicht verhalten, wie das wir kurtzverweilter tagenn von hochgedachter Kün. M. schreiben bekommen, darinnen ihr M^t^ under andern vermelden, wie das dieselbig alle mügliche beraitschafft und fürsehung thuen, ire fürhabende raisz in diese Niderlandt unser verwaltung zu fürdern, alda die entstandene beschwerliche empörungen und unruhiges wesen, unserm vielfeltigenn schreiben und begern nach, widerumben in gebürliche bestendige ordnung zu richten, und das aus sonder gnediger und vätterlicher lieb und zunaigung, so ir Kün. Mat. zu denselben iren Nidererbländen trägen, auch ungeacht das andere ire. Mat. Künigreich derselben stette[1] gegenwerttigkeit zu höchsten erfordert. Und wiewol ir Kün. M^t^ nicht liebers noch begierlichers sehen, dan das die sachen dieses ortts in ruhe und fridli-

[1] stätige.

chen wesen dermassen gestelt und beschaffen wahren, 1567.
damit ir Kün. Ma^t mit keiner andern oder grossern ge- Janvier.
selschafft weder iren selbst ordinari hoffgesinde, umb verhütung treffenlichen uncostens willen, hieher gelangen möchten, so hetten doch ir Kün. M. zu mehrer derselben sicherheitt und sonderlich von der ungehorsamen widerwerttigen angeben und vertröstung willen auslendischer frembder hilff, sich notwendiglich dahin entschliessen müssen, mit einen statlichen anzall kriegsvolck zu rosz und fuesz, und also dergestalt gefast und fürsehen, über zu kohmen, uf das ernenter widerwerttiger verhoffte auslendische macht und hilff irer Kün. M. gewalt nicht zu vergleichen, und das dardurch verhoffentlich beschwerliche krieg und weitterungen vermitten und verhütet; wie dan durch den wege, da ir Kün. M. allein mit derselben hoffgesinde, als obgemelt, ankohmen, den widerwerttigen in desto mehrern stoltz und hochmut zeit und leufft geben müchte werden. Darumb wehren ir Kün. M. zu mehrer vergewissung und sicherung ires hochnotwendigen fürhabens, dahin bedacht den Hertzogen von Alba innerhalb wenig tagen vorzuschicken, mit bevelch in Italien, daselbsthin dan ire Kün. M. iren weg zu nemen bedacht, alle nottürftige beraitschafft und fürsehung zu thuen, volgendts das gantze hör[1], gegen irer M^t herüberkunfft, uff dieser Niderländen frontieren zu versamblen; ydoch ist nicht desto weiniger ir. Kün. M. entlich gesinnet und dahin entschlossen [weren] sich gegen iren underthanen aller vätterlichen sanfftmütigkeitt, gnaden und guete, wo ferr anderst solichs immer stadt haben kündte, zu gebrauchen, und ir

[1] Heer.

1567. Janvier. selbst verderblichen schaden und unnothwendiges bludtvergiessen ires theils nicht allein nit verursachen, sonder das ir. Kün. M. sy auch vor allem auswendigenn und inhaimbmischen gewalt beschützen, gemeine wolfarth, auch schuldige gehorsam, befürdern, und vermittelst Götlicher hilff die entstandene und bisher ervolgtte beschwerliche empörungen widerumben zu ruhe und friede stellen und entlich in gebürlich, ordentlich thuen und wesen richten und verhendlen wolten, und das alles mit der hern vom Orden und andern irer Kün. M. Räthen, auch der Stende gemeiner Landtschafft rath, hilff und zuthun (1), solcher gestalt und meinung wie ir. Kün. M. zu derselben glücklichen herüberkunft für rhatsam und thuenlich befinden werden. Also das wir solcher irer Kün. M. gnedigen vertröstung und unser selbst derwegen hin und wider in diesen länden unlangst gethanen ausschreiben und getreuwherzigen erinnerungen und vermanungen nach, gentzlich verhoffen die verfürten gemeines fridens widerwerttige leuthe die werden sich nunmehr, wie billich, eines bessern bedencken, und als getreuwe und gehorsame underthanen, wie sie dan ohne das von nattürlichen und Göttlichen gebotts wegen zu thun schuldig, erzeigen, und solch ir. Kün. M. gantz gnedigstes, miltreiches zuentbieten, zu schuldiger danckbarkeitt uffnehmen und iren selbst verderblichen schaden, gefahr und nachtheil nicht verursachen; dieweil doch ir. Kün. M. in aller, und zuförderst gemeiner Landschafft ruhe, frieden und wolfarth, so hochlich angelegen,

(1) *zuthun.* La Gouvernante trompe ici le Duc; ou bien, ce qui est plus probable, elle-même n'étoit pas très au fait des intentions de S. M.

das sie auch darumben andere fürtreffenliche erbkünig- 1567.
reiche mit höchster ungelegenheit verlassen. Janvier.

Das alles haben wir E. L. fürnehmblich darumb anzeigen wollen, damit dieselb ausz dem allem, wie obenerzelt, und irem selbst hochbegabtenn verstandt, ermessenn und abnehmen kündten was gnaden und küniglicher sanfftmütigkeitt sich ir. Kün. M., ungeacht wie hoch und gröszlich dieselbig von etlichen iren ungehorsamen underthanen die zeit here belaidigtt, thuen erbitten, und mit was unfueg und ungrundt ir. Kün. M. durch derselbigen misgünstige verdacht und beschuldiget werden, als ob ir. Kün. M. durch solch ir hoch v rursacht fürnehmen etwas anders weder die ehr Gotts, dieser länden gemeine wolfarth, auch erhaltung irer Kün. M. selbst gebürenden autoritet und den schuldigen gehorsam, suchen thetten: freundtlich begerent wo ferr E. L. etwa durch irer Kün. M. abgünstige, fridhessige leuthe das wider sy ist angebracht, die wollen denselbigen keinen glauben geben und ir. Kün. M. nicht allein für E. L., sondern auch bey andern da es die nottürft erfördert, freuntlich für entschuldigt halten. Daran werden E. L., neben der billicheit, mehr hochermelter Kün. M. sonder annembe[1] freundschafft erzeigen, die es ohne zweiffel zu anderer gelegenheit hinwieder umb E. L. freundlich beschulden werden. Geben zu Brüssel, in Brabandt, an neun und zwantzigsten tag des Monats Januarij.

Margarita.

An Hertzog Heinrich zu
Braunschweig und Lünebürgh.

[1] angenehme

* LETTRE CCLXII.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Intentions du Roi; nécessité d'une prompte intercession des Princes Allemands.

1567. Février. *** Il est à remarquer qu'il s'agit ici principalement de *prières* et d'intercession : les *menaces* (voyez p. 30, l. 16) sont reservées pour le seul cas où le Roi, sans vouloir prêter l'oreille à aucune tentative d'accommodement, auroit recours à la violence et à la persécution. Le Prince avoit toujours désiré concilier l'obéissance envers le Roi avec ses devoirs de Chrétien. D'ailleurs les mesures énergiques de la Gouvernante; la défection parmi les Confédérés; l'exaspération croissante entre les Protestans et les Catholiques, quelque temps unis par des craintes, des jalousies et des espérances communes; enfin les formidables préparatifs du Roi, avoient entièrement changé la face des affaires. Après l'entrevue de Dendermonde, et voyant le désir manifeste du Comte d'Egmont de rentrer par un redoublement de zèle dans les bonnes grâces du Roi, le Prince avoit déjà pu calculer les difficultés de la résistance armée. Apparemment il croyoit que le meilleur moyen d'obtenir encore, par l'entremise des Etats-Généraux et des Princes Allemands, la Confession d'Augsbourg, étoit de disposer le Roi à la douceur en mettant promptement fin aux tumultes populaires et même à la publicité des prêches. Cette publicité lui avoit toujours déplu (voyez Tom. II. p. 144, 157); maintenant dans ses lettres il exprime plus d'une fois des regrets que le peuple se soit porté à cette violation des lois du pays. Selon le droit public alors en usage, même en Allemagne, on avoit méconnu le pouvoir légitime du Souverain, nullement tenu de souffrir l'exercice d'un culte qu'il désapprouvoit.—Le 25 janvier le Prince avoit encore sanctionné à Leide quelques articles relatifs à la manière dont les prêches auroient lieu; mais c'étoit *par provision :* « so lange de » predicatien souden werden getolereert. » *Bor*, 167a.

Cette lettre fut adressée aussi, *mutatis mutandis*, à l'Electeur de Saxe. 1567. Février.

——

. . . . Sovill das bawen ahn der Vestung zue Dillenburg anlangt, so laszen wir uns unsers thails auch gefallen das E. L. ahn denen örten, da sie es ahm nötigsten erachten, etwas ufrichten, und dieselbigen jegent mit guten brustwehren versehen laszen, dieweill die zeitt und leuffde itzundt so geschwindt und gefärlich seint. Und können E. L. hiernebent freundtlichen nit verhalten, das wir durch etliche schreiben, so wir so woll ausz Hispanien als von der frauwen Regentin entpfangen, nuhnmehr gewisz und versichert sein das sich die Kön. Mat. zue Hispanien gentzlich erklert und resolvirt hatt die gewalt wieder diesze länden zu gebrauchen und darin kheine andere relligion als allain die Römische zu gedulden; das auch ire Matt., zue vortsetzung solchs ires gewaldtsamen vorhabens, dem Ducq d'Alba zum feldtherrn eröffnet und demselben albereits nach Italien, sein kriegsvolck daselbst von Spaniern und Italianern zu richten, abgefertigt hatt. Ingleichen hatt auch ire Mat. andere hoche und fürneme ämpter austheilt und den Hern von Arembergh zum Feldt-Marschalck erhochet, den Hern von Meghen die Artillerey bevolhen, und die von Barlaymonten zum Obristen-profiandtmeister verordnet; Graff Peter Ernst zue Mansfeldt aber soll Obristen über den Deutschen raisigern zeugh sein, und haben ire lauff- und musterplatz in das Fürstenthumb Lützembürgh, alda sich alles kriegsvolck von Reuttern und knechten und allen nationen versamblen soll, geleget.

1567. Février. Wasz nuhn hirausz vor ein jämerlichs bluettvergieszen, rauben und verderben ervolgen, auch in was gefahr und noth wir und diesze lände, nebent vielen frommen und unschuldigen Cristen, gerathen und fallen wurden, da diesze sachen solcher gestalt angriffen und mit der gewaldt ausgefürt werden solten, das haben E. L. ausz vielen bewusten ursachen, ohn unser erynnern, bey Ir verstendig abzunhemen; darumb ist unser gantz freundtlich und trewhertzige bith ahn E. L., die wollen ir diesze schwere sachen nach irer wicht und grösze höchstes vleysz angelegen sein laszen, und sampt unserm Bruder Ludwigen, beim Hern Landtgraff Wilhelmen zue Hessen ufs aller vleiszigst anhalten und erlangen helffen, das doch durch S. L. ferner freundtliche hülff und befürderung dero Augspürgischen Confeszion verwandten Chur- und Fürsten vorbith oder schickung, uffs aller fürderlichst das zu beschehen möglich, ins werck gerichtet werden und zum ehisten ervolgen möge; dan wir besorgen da solichs nit baldt beschehen, sondern solte damit noch solang verzogen werden bisz das alles kriegsweszen in sein antzugh und vortheill gebracht were, das es dan etwan zu späde beykhommen und mit gröszerm beschwerung zughen[1] möchte. Dieweill dan auch im hailigen Reich Deutscher Nation ein gemein geschrey sein soll, welchs, unsers erachtens, ausz dieszen länden dahin erschollen ist, als solte die Kön. M^t die Inquisition und alte religions mandaten gentzlichen abgestalt und ufgehoben, und darüber noch die Augspürgische Confession frey und sicher zugelaszen haben, und es aber mit der warheit darumb viel anders gelegen ist, dan fürs erst ist

[1] zugehen.

woll wahr das ire Mat. dieszen länden mit der Inquisition hinfürters zu verschönen und dieselbig nit mehr zu üben genedigst zugesagt hat, die alten religions-mandaten aber haben ire Matt. weitters nit, dan biszolang sie dieselben anders ordenen würden, eingestelt, das also wol zu besorgen stehet, dieweill die Inquisition und Mandaten ein ding ist, da ire Mat. dan diesze länden in vorstehender expedition nach irem willen und vorhaben bezwungen, das sie dan eins mit dem andern wieder einführen und darüber vill scharffer und strenger, als zuvorn beschehen, halten würden: dan ire Mat. wollen nit allain, wie obbemelt, die Augspürgische Confeszion sampt allen andern relligionen, auszerhalb der Römischen, in diszen länden nit gedulden, sondern haben auch itzo neulich ein *novum et hactenus inusitatum religionis juramentum* (1), welchs *in effectu* der Inquisition gleich stehet, anstellen und üben laszen, darausz mehr als gnügsamb abzunehmen ist who ir Mat. gedancken und anschläge gericht seint. Derwegent könthe das fundament der vorbith oder schickung, gleichwoll uff verbeszerung, fürnem- 1567. Février.

(1) *juramentum.* « Gubernatrix, dum res in Belgio fluebant ex » voto, urgendum putavit quod jam pridem moliebatur de Magis- » tratibus, bellique ac pacis administris adigendis, ut jurati spon- » derent *se Regi navaturos operam adversus eos*, *qui Regis nomine* » *designarentur*, *sine cujusquam exceptione*.... Coeperat id Guber- » natrix hujus anni initio: reque ad Senatum relata, addidit gratis- » simum sibi fore, si Proceres ipsi praeirent ceteris . . . Primus » promisit P. Mansfeldius; secutique exemplum Areschoti Dux et » Comites Egmontius, Meganus, ac Barlamontius . . . Abnuerunt » Brederodius, Hochstratanus, Hornanusque . . . Tardius aliquan- » to molestiusque cum Orangio actum est. » *Strada*, I. 316.

1567. blich dahien gericht werden, das darin gantz ausführlich
Février. und vleiszig begert wurde das ire Mat. von irem gewaltsamen vorhaben absthen und dieszen iren länden, in ansehung itziger zeitt und gelegenheit, die Augspürgischen Confeszion genedigst nachgeben, und vergönnen wolte das sie sich derselben hinfürters, wie im hailigen Reich gebreuchlich, unbefahret gebrauchen möchten: da dan noch andere secten weren, die sich weder mit der Römischen kirchen, noch der Augspürgischen Confeszion verglichen, die ir Mat. nit leiden, sondern vertilgen und verjagen wolten, und irer, der Chur- und Fürsten hülf, darzu bedörfften und begerten, so wolten ir Gnaden und Liebden, wie auch die Niederländische Confeszionisten selbst, sich darzu, irer Mat. zue dhienst, gerne und willig gebrauchen und derselben alle hülff wiederfahren laszen. Im fall aber ire Mat., durch anleitung unruhiger leuthe, uff irem gewaltsamen vornhemen beharren und der hern Chur- und Fürsten vorbith keine stadt geben, sondern die Niederländische Confeszionisten und ires glaubensgnoszen, der relligion halben, überziehen und mit aller gewalt vervolgen laszen wurden, so könthen sie auch ausz Christlicher liebe und treuw dieselben, irer relligion verwandten, nit laszen, sondern wolten inen, als ires glaubensgnoszen, alle Christliche hülff und beistandt erzaigen. Und zweiffelten gar nit, wan die vorbith oder schickung uff solche oder dergleichen wege gericht were, es solte vill gutts darausz volgen, auch die Kön. M^t^ durch Gottes schickung zu andern gedancken und beszern mitteln bewegen; darumb wollen E. L. unbeschwert sein hierin iren müglichen vleysz zu gebrauchen. Ahn dem allen erzaigen E. L. uns und dieszen länden, in it-

zigen zeitten, einen besondern angenemen, freundtlichen dhienst..... *Datum* Breda, ahm 2ten Februarij A° 67. 1567. Février.

E.[1] L. dienstwilliger Bruder,
WILHELM PRINTZ ZU URANIEN.

Dem Wollgebornen Johan, Grafen zu Nassau, . . . unsern freundtlichen, lieben Brudern.

Le 5 février le Prince revint à Anvers. Dès lors pour satisfaire aux ordres de la Duchesse et au désir de la Régence il s'employa à faire cesser les prêches publics. Les concessions d'août avoient été faites sous le bon plaisir du Roi; et, lorsque les Réformés vinrent se plaindre de la violation de l'accord, on leur répondit que maintenant il s'agissoit uniquement de donner satisfaction à S. M. « Dat » aldaer doen ter tydt geene questie en was van 't houden of bre- » ken van de contracten, maer ..... dat van node was middel te » soeken om S. M. contentement te geven en te schouwen de ap- » parente inconvenienten en haer eigen verderffenise en van alle » d'ingesetenen. » *Bor*, I. 155a.

Le 8 février Bréderode, à qui la Gouvernante avoit défendu de venir en personne, lui envoya au nom des Confédérés, dont un grand nombre s'étoit réuni à Anvers, une nouvelle requête relative aux empêchemens des prêches et aux levées de troupes : le changement des circonstances y est très visible dans le changement de ton. La réponse en date du 16 février, rédigée par Viglius, étoit de nature à mettre un terme à de pareilles communications. « Vous » et vos complices ferez bien de vous retirer chez vous et es lieux » de vos résidences sans vous mesler des affaires publicques, ains » vous conduire de sorte que S. M. en puist recepvoir contentement: » vous advisant que, si vous y contrevenez, je ne pourray laisser » d'y pourveoir, comme au repos publicq je trouveray convenir. » *Te Water*, 274. Dès lors le Comte, qui peu de jours auparavant protestoit que ses préparatifs militaires n'avoient aucun rapport avec ses opinions politiques (*Bor*, I. 148a), se jeta tête baissée dans une voie qui devoit le perdre.

[1] E. — Bruder. *Autographe.*

* N° CCLXII.ª

Réponse de l'Electeur Auguste de Saxe à un Mémoire remis par le Comte Louis de Nassau, au nom du Prince d'Orange. Celui-ci doit rester dans les Pays-Bas et embrasser franchement la Confession d'Augsbourg.

1567. Février. Der Churfürst zu Sachssen etc. und Burggraff zu Magdenburgh hat aus dem Memorial, so von wegen des hern Printzen zu Uranien, Graff Ludwig zu Nassau seinen Churf. gnaden zugestellet, hochermeltes Printzen anligen, der Niderländen halben, verstanden, und wissen sich sein Churf. G. freundlich wol zu erinnern welcher gestalt sie hiebevor S. F. G. ir gemüt und meinunge nottürftig zu erkennen gegeben haben, dahin sich dan sein Churf. Gn. kurtzhalben thun referiren und zihen: halten auch noch darfür, dieweil der herr Printz sonder allen zweifel aus sonderlicher erleuchtung Gottes, zum erkentnüs Göttlichs worts kommen und sich itso zur Augspürgischen Confession bekennet, keinen rotten und secten anhengigh, und sonsten der Kön. W. zu Hispanien allen schuldigen gehorsam zu laisten urböttigh ist; der Almechtige Gott werde S. F. G. in solchem Christlichen fürhaben gnediglich ferner regieren, schützen und alle sachen zu einem Christlichen guthen ende schicken.

Was aber die itzigen fragen anlangt, ob sich S. F. G. von wegen fürstehender grossen gefahr ires dienstes begeben, aller regirung entschlahen und also das landt reumen solle, oder aber ob S. F. G. zu vorkommung der geferlichen hendel und practicken zu der Kön. W.,

als der ordentlichen Obrigkeit, nütz und gemeinen Niderländen zu gedeien, darinnen bleiben und der gebürlichen mittel gebrauchen sollen, befinden es sein Churf. G. darumb also geschaffen, das S. F. G. in solchem niemandts besser rathen könne oder möge als S. F. G. selbst, sintemal S. F. G. die gelegenheit aller umbstende dieser sachen und S. F. G. lände und leute am besten bewust, und S. F. G. bei ir selbst schliessen müssen welcher wegh S. F. G. verantwortlicher und dero länden und leuten nützlicher und vertreglicher sey. Den S. F. G. zu rathen das sie ire lende und dienst verlassen, und sich dardurch verdechtig oder schuldig machen solten als ob sie die underthänen wider den König zu Hispanien zu ungehorsamb und verenderung der Religion erwecket und gereitzet hette, dessen sie sich doch unschuldig wusten, wolte nicht allein dem Churfürsten, sondern vilmehr dem hern Printzen selbst, S. F. G. gewissens und ehren halben, bedencklich sein, hiewider aber die Kön. W. zuw Hispanien mit dem überzoge fortfaren und also die sachen zu thetlicher und solcher weitterung gerathen solten das sich die underthänen zur kegenwehr setzen und der mittel, so etwan albereit für sein mügen, gebrauchen und S. F. G. denen mit anhengigh machen wurden, ist wol zu erachten das es bey der Kön. W. alsdan das ansehen haben und gewijnnen werde wie im Memorial-zettel vermeldet ist, nemlich: das sich S. F. G. irer von Gott geordenten Obrigkeit wiedersetzig machen und sich mehrers gebots und bevelichs, dan ir auferlegt, anmassen, und sich zu einem hern der Niederlände zu machen understehen und etwan dem *Calvinismo* anhengigk sein wolten.

1567. Janvier.

1567. Janvier. Hierumb S. F. G. zu bedencken stehet ob S. F. G., in erwegung bewuster irer unschuldt und habendes guten gewissens, ires diensts und ambts, iren pflichten nach, sonderlich weil die Kön. W. zu Hispanien S. F. G. den dienst nicht aufgekündigt hat, gebrauchen, bei iren landen und leuten bleiben, und Gott dem Almechtigen vertrauwen wollen das Er S. F. G. und dero underthanen nach Seinem Götlichen rat und willen wol erhalten und vor aller tyrannischen persecution behueten werde.

Da nuhn S. F. G. dahin schliessen wurde, so solte, des Churfürsten zue Sachsen ermessens nach, der sachen nicht undinstlich sein das S. F. G. sich neben etzlichen andern vornhemen Stenden der Niderlende so mit S. F. G. einigh, oder aber vor sich alleine, ires underthenigen gehorsamen gemüts kegen der Kön. W. in einer vleissigen, ausfürlichen und zierlichen schrieft fürderlich erclereten, allen verdacht und unbilliche auflage, dardurch ir Kön. W. etwan wider S. F. G. zu ungnad bewogen, mit guttem grunde abwendeten, und sich mit ausfürung des anfangs und aller umbstende, auch wehr diser empörungen ein ursache wehre, und wie wider gemeins raths beschlusz gehandelt und zu dieser weitleufftickeit ursache gegeben wurden, kegen irer Kön. W. entschuldigten, und darneben das bekentnüs ires glaubens Christlich, rein und lauter theten, und sich rundt erclereten das S. F. G. bei der wahren Christlichen religion, wie die in dem Prophetischenn und Apostolischen schrieften, den vier haubtconcilien und in der Augsbürgischen Confession begriffen und zusammen gezogen, zu bleiben, und sich keiner Secten und rotten, es wehren Wiederteuffer oder Sacramentschwermer, noch auch den Calvinisten anhän-

gigk machen oder irer meynung sein, sondern bei der reinen lehre des hailigen *Euangelii*, wie die durch Churfürsten, Fürsten und Stende der Augspürgischen Confession, auch etzliche andere hohe Potentaten und Königreiche, Dennemarck, Schweden etc. erkant und bekant worden, durch Göttliche verleihung bestendig bleiben, auch der Kön. W. zu Hispanien, als Irer von Gott geordenten Obrigkeit, in allen eusserlichen dingen, schuldigen gehorsamb nicht alleine selbst leisten, sondern auch andere darzu ermahnen und halten wolte, mit underthenigste bitte das ir Kön. Würde S. F. G. bei solchem, Irem Christlichen gehorsamen erbieten, bleiben, und darüber mit gewalt nicht beschweren oder verfolgen, und sich auf solchs mit gnedigster antwort kegen S. F. G. vernehmen lassen wolte. 1567. Janvier.

Was nuhn von irer Kön. W. darauf zuw antwort gefihle, darnach hetten sich S. F. G. alsdan zu richten und dem sachen ferner einzudencken.

AUGUSTUS CHURFÜRST.

Peut-être cette lettre détermina-t-elle le Prince à écrire au Roi d'une manière plus significative qu'auparavant : Voyez Tom. II. p. 497.

† LETTRE CCLXIII.

Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Sur les mesures violentes de la Duchesse de Parme contre ceux de la religion.

*** Le Prince jugeoit avec raison que le Roi n'avoit pas abandonné le désir d'exterminer (*auszurotten und zu vertilgen*) toute religion contraire au Catholicisme. Le rétablissement de l'or-

1567. Janvier. dre et l'abolition des prêches n'étoient qu'un acheminement vers ce but. « Certum habeat Amplitudo Vestra Regiam Majestatem gra-
» tissima habere omnia studia, consilia et officia vestra de armis
» ponendis et concionibus tollendis. Sed ne quem ipse assensum
» ferre videatur his quae inde dependent, ad privatam libertatem
» pertinentia : ideo obscurius hactenus sive potius generalius locu-
» tus est. » *Epist. Hopp.* 119. La correspondance de Viglius et Hopperus, deux hommes extrêmement estimables sous bien des rapports, contient beaucoup de passages où ils considèrent la liberté domestique comme un mal des plus affreux. Voyez ci-dessus *Epist. Hopp.* p. 121. La lettre 31 de Viglius (p. 421) est particulièrement remarquable sous ce rapport. « Libertatis domes-
» ticae non sine maxima ratione stabilimentum a nonnullis (sans doute le Prince d'Orange étoit parmi ces *quelques uns*) oblique
» quaeri metuitis, quae si permittatur, facile rursus ad priora
» redibitur. Et cum illa inter privatos parietes se continere nequi-
» vit, non poterit non rursus brevi in majorem perturbationem
» erumpere. Si enim unicuique domi credere licet quod lubet,
» iterum lares lemuresque habebimus, ac mille erroribus sectisque
» haec Provincia implebitur, paucissimosque fore arbitror qui in
» Christi ovile se concludi patientur .... Atque hanc opinionem
» ego semper perniciosissimam censui, quam qui sequuntur,
» omnem mihi Religionem pro ludibrio habere, nec ab atheismo
» alieni esse videntur ..... Multum consecuti videmur, ubi et
» arma poni, et conciones tolli impetrare licuit. Non ut in illis
» consistamus, aut libertatem Religionis conscientiaeque (ut lo-
» quuntur) ullo pacto approbemus, sed ut Regi viam praestrua-
» mus, ut adveniens reliquum facilius conficiat. » Voyez Tom. II. p. 145.

Hochgeborner Fürst, freundlicher, lieber her Vetter, Schwager und Brueder. Wasz unser hiesigen sachen anlangtt, die stehen noch in aller unrichtigkeitt und werden ye lenger ye erger; können auch noch zur zeitt nicht sehenn wie die sonder bludtvergiessen und jem-

merlichs erwürgenn und verderben zu guter endtschafft und bestendiger ruhe gereichen mögen. Dan dieweill die frau Regentin, Herzogin zu Parma, sich nuhnmehr mitt kriegsvolck dermassen gesterckett, das sie über 80 starcker fenlein in dissen länden bei einander hatt und sich keines wiederstandts besorgtt, so greifft sie disse dinge mitt aller gewaldt ahn, und gedenckett alle religionen, so der Römischen zuwidder (wie wir den auch E. L. hiebevor geschrieben, das der König von Hispanien gleicher meynung sey) mit dem schwerdt auszurotten und zu vertilgen; und damit sie das an dissen und andern örttern desto besz vollenbringen möge, so hatt sie albereits mit der stadt Dorneck dermassen umbgangen und tirannisiren lassen, das es zu erbarmen ist (1), und ist durch solches exempell ander stedt und landschaft von der Augspürgischen Confession abzuschrecken und der pabstischen religion wieder zu underwerffen gedenckt. Also hat sie auch die stadt Valesin inn des Königs ungnade und acht erclertt und nuhemehr das geschütz darvor ziehen lassen, in gemuede dieselbig mitt gewaltt zu erobern und andern zum exempel zu straffen. Wiewohl nuhn die stadt von natur etwasz fest (2) und wohl gelegen ist, darzu auch mitt guetten leuthen zimlich versehen, so soll sie doch mitt kohrn übell versehen sein, und dieweil sie albereits fast drey monatt lang belagertt gewesen ist und keine *victualia* hinein kommen, so ist zu besorgen sie

1567. Février.

(1) *ist.* « Norcarmus haereticae factionis nervos in ea civitate » (Tornaci) omnes plane succidit. » *Strada*, 309.

(2) *fest.* « Situ non valido minus quam amoeno fruitur Valence- » na . . . . externis prope viribus inaccessa. » *Strada*, 313.

1567. Février. werde in die lengde nicht halten köhnnen, sondern sich, korn-mangels halben, ergeben müssen und jemmerlich verderbett und verherett werden; dan, ob wohl noch andere hernn in dissen länden seindt denen die freyheitt disser länden lieb ist, so ghen inen doch disse gemeine religions sachen nicht recht zu hertzen, sondern nehmèn sich derselbigen fast kaltsinnig an, dasz wir nicht sehen können wie die guthen leuthen geholffen und die religion möge erhalten werden (1): zudem so wirdt albereits nach solchen mitteln gedacht, wie die predigten durch alle disse länden, dem accord und vertregen zuwieder, gentzlich ufgehoben und abgestelt, und widder durch des Königs ungnade und gewaltige überzug möge vorkohmmen und verhuettet werden. — Es haben auch ein zeitlang zweie predicanten, deren einer Leutherisch, der andre Calvinisch gewesen, zu Mechell gepredigt und eine zimbliche anzall volcks bekhommen: als sie sich nuhn, vermöge des vertragesz, nichts wenigers als einsz überfahls besorgett, so hatt die Gubernantin uf die guthe leuthe halten und den Calvinischen predicant fahen und ahn einen baum hängen lassen; der Lutherische aber ist durch sonderliche schickunge Gottes, den stercken knechten und ern[1] henden entkommen. Gleichwohl seindt

(1) *werden.* Ceux de Valenciennes s'étoient adressés avec instances aux Confédérés, disant qu'ils s'étoient confiés en eux, les supplians de venir à leur secours. Ce fut en vain. « De Adel bleef stille » sitten en waren vol vrese, niet wetende hoe de sake voort vergaen » soude. » *Bor*, 1420. Mais le Prince semble avoir particulièrement en vue le Comte d'Egmont et d'autres personnages qui, bien que zélés pour les libertés du pays, se soucioient assez peu des injustices envers les Réformés.

[1] iren.

an seine stadt zwene andere fürnehme menner gefangen 1567.
und nach Villeforthen geführett worden; ob die noch Février.
lebendt seindt, wissen wir nicht. E. L. köhnnen aber, als ein hochverstendiger Fürst, hierausz leichtlich abnehmen, wo des wiedertheils anschlege und practicken hinausz gedencken. Dieweill dan unser brueder Luedwig nuhemehr bey E. L. werdt ankohmmen sein, und sie gnugsam berichtett haben wie es umb uns und disse lände gelegen ist, so bitten wir gantz dienstlich und fleissig E. L. die wollen, in ansehung das wir und unser geliebte gemahlin in dissen länden allein seindt, und in höchsten nöten und gefehrden leibs und lebens stecken, und keinen vertrauwen freundt umb uns haben, deme wir unser gemüthe und hertz recht eröffnen dörffen, sich unser und der armen Christen, ausz vetterlicher treuw und liebe, sovill annehmen, und uns bey ermelten unsern brueder, derselben E. L. freundtlich und tröstlich getrauwen rath zukommen lassen, wie doch wir und unser gemahl uns in dissen geschwinden zeitten und practicken verhalten sollen.

Der Graf vonn Meghen ist gahr papistisch (1) und ligt mit seinem regiment umb den Herzogenbusch herumb, verderbtt das landt und macht viell armer leuthe; wie gleichfalls der Graff von Arenberg in Frieszlandt thutt, und gedencken allein dahin wie sie, underm schein einer vermeinten religion, die armen Christen undertrücken und sich mitt ihrem guth und blutt grosz und reich machen köhnnen.

---

(1) *papistisch.* « Primus promisit sacramentum Petrus Ernestus » Mansfeldius : secutique exemplum Areschoti Dux, et Comites » Egmontius, *Meganus* ac Barlaymontius. » *Strada*, 316.

1567. Février. So hältt sich Graf Peter Ernst von Manszfeldt itzo zu Brüssell und ist *fac totum*; wie lang solchs regiment bestehen möge, werden wirsz sehen.

Sonst haben wir von der Kön. Matt. überkunfft nichts gewisz, und, sovill wir vernehmen können, so wirdtt ihre Mat. dissen sommer schwerlich herausser kommen mögen. Der Herzog von Alba aber soll albereits in Italien sein und sein kriegsvolck von Spaniern und Italiänern versamblen . . . . . *Datum* Anthorff, am 21 Februarij.

WILHELM PRINTZ ZU URANIEN.

An Landtgraff Wilhelmen.

* LETTRE CCLXIV.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Louis de Nassau. Les Princes Allemands se proposent d'envoyer une députation à la Gouvernante: il recommande au Prince de se défier des Espagnols.

. . . . Hierneben überschicken wir euch in vertrauwen wasz Hertzog Heinrich zu Braunschweigh an unserem nern Vatter, mit zusendung wasz die Guvernantin S. L. geschrieben (1), hat gelangen laszen; wie nun dasselbige, sonderlich die wörtt in gedachts Hertzogen schreiben: « hochverursachtes, ernstes dargegen fürhabenn » mit dem

(1) *geschrieben.* Voyez la lettre 261.

jenigen, so euch der orts ist vorgeben worden, übereinstimmen, dem hapt Ir fernen nachzudencken. 1567. Février.

Ferner wollen wir euch günstiger meinung nit pergenn, das der Churfürst zu Sachssen unserm hern und Vatter hat zugeschrieben, dasz seine G. uff dem 28ten Martij sein gesanthen geinn Cölnn woldt abfertigen, aldahin seinner L. und anderer Chur- und Fürsten gesanthen auch wehrenn bescheiden, und solten von dannen den negsten iren weg nach der Gubernantin nehmen und die Legation volnpringen; so schreibt unsz auch der Churfürst, wie Ir ausz inliegenden extract zu sehen. Nun wissen wir nicht wie wir solchs sollen verstehenn; dann wir vonn euch verstanden, dasz gedachter Churfürst bedenckens getragen solche legation vortgehen zu laszen (1); *summa* gueter vorsichtigkait ist in diesen hochwichtigenn handel hoch vonnöten . . . *Datum* Cassell, am 21ten Februarij An° 67.

Wilhelm L. z. Hessen.

Dem Wolgebornenn unserm lieben Vettern
und besondernn Ludwigen, Graven zu Nassau . . .
zu sein selbst händen.

---

(1) *laszen*. Il paroît que l'Electeur avoit conçu des soupçons contre le Prince, surtout relativement au Calvinisme: voyez p. 33, i. f. Un passage de *Strada*, où il parle de l'Ambassade des Princes Allemands, semble aussi prouver qu'Auguste se soucioit assez peu de cette intercession. « Rediere, non dissimulata offensione, praeter Saxoniæ legatum: qui, clam ceteris, indicavit » Gubernatrici Septemvirum suum aliorum suasu iniisse eam » legationem: se enim Austriaco Regi addictum et esse et haberi » velle. » p. 331. Le Prince réussit bientôt à dissiper ces impressions fâcheuses; et Auguste s'intéressa vivement en sa faveur.

1567. Février (Extract aus des Churfürsten zu Sachsen schreiben.)

Aus des Printzen schreiben haben wir gantz ungernne vernohmmen, das es sich zu der kriegsempörung in Niederländen von tage zu tage schwer nähett. Wasz wir nun zu vorkommunge derselben thun können, soll an unserm vleisz nichts erwinden; haben auch albereit verordnung gethan dasz die zu Fulda verglichene Instruction und schrifften in unnserer Cantzley ingrossirt und verfertigt werden sollenn.

Postscripta.

Hat unsz unser Herr und Vatter bevolhen euch in vertrauwen zu schreiben, das seiner Gnaden trewer rath seie, das die herrn, durch die in der Gubernantin brieve verzeichnete und understrichene wörtt, sich nit dasz maul schmiren oder zu viell versichern lassenn wollen; dann s. G. kenten den Duca de Alba und die Spanier gar wol, wüssen auch wol wie esz ime darüber ergangen; darumb, wo der Künig oder auch der Duca de Alba mit einer so grossen macht in Niderländen ankomen würden und ettwo die hern, in namen einer berathschlagung oder vergleichung, zu sich fördern würden, so solten sie sich gar vleissig und wol fürsehen und nit zu viell vertrauwen, auch in der zeitt zur sachen thun, damit sy nit übereilt werden.

Solchs haben wir euch in günstigen und eussersten vertrauwen nit wollen verhalten. *Datum ut in literis.*

Wilhelm L. z. Hessen.

Le Landgrave, infirme et presque mourant, donnoit de meilleurs conseils que l'Electeur Auguste : voyez p. 34. Mais il se rappelloit la conduite du Duc d'Albe en 1547. « Des Landgrafen » Hand ergriff der Herzog von Alba, in dessen Herberge er mit » den beyden Kurfürsten zu Abend speisen sollte .... Nach der » Tafel, als L. Philipp unbesorgten Gemüthes mit einem der Räthe » im Bret spielte .... erschien Eustachius von Schliefen im Na- » men der beyden Kurfürsten, und erklärte dem erstaunten Land- » grafen er solle nach dem verlangen Albas und Arras diese Nacht » hier gefangen bleiben. » *V. Rommel*, I. 541. — Le 31 mars Philippe mourut; Zwinglius avoit dit de lui : « Im Himmel und auf » Erden werde man von ihm rühmen, er sey der einzige Fürst ge- » wesen, ähnlich jenem Ackermann, der die Hand an den Pflug » legte, und nicht zurücksah. » 1567. Février.

† LETTRE CCLXV.

La Duchesse de Parme au Prince d'Orange. Elle insiste sur la prestation d'un nouveau serment. (Article d'ungne lettre de Madame escripte à Monsr le Prince d'Orenges, datée du 6me jour de mars l'an 1567 devant Pasques.)

Et comme le temps est venu présentement que tous bons ministres, vassaulx et subjects de sa Ma^té (chacun endroict soy) sont venuz démonstrer effectuellement le service qu'ils veullent faire à sa Ma^té et à la patrye, à quoy chacun est obligé, et d'aultant que la personne est plus grande et a plus de charge et gouvernement, d'aultant doibt elle démonstrer davantaige sa bonne volunté, sans laisser lieu à quelque suspition, ny diffidence, principalement en ung tel tamps si perplex, turbulent et confuz; Sa dite Ma^té a voulu et commandé par ses lettres

1567. Mars. expresses, que eulx qui ont estat et charge, signament de gens de guerre, tous sans exception quelconque, renouvellassent le serment de bien et loyalement luy servir et obéyr en tous ses commandemens, sans aulcune restriction ou limitation, à peine que ceulx qui ne vouldriont faire et par serment, fussent, sans exception de personne et sans plus de mistère, cassez; à quoy, passé quelque temps, ces Seign^rs du Conseil, chevaliers de l'Ordre et capitaines de bandes d'ordonnance, estant les icy, ont satisfaict, comme ont faict aussy aulcuns autres. Par tant convient que vous, mon bon Cousin, pour le lieu que tenez en tant d'endroicts, faictes le mesme, comme pareillement suys délibérée faire faire à tous ayans charge, suyvant le commandement de sa Ma^té. Pour ceste cause je vous requiers et prie bien instamment par ceste, que pour satisfaire aux désirs et commandement de sa Ma^té et monstrer mesmement le chemin aux aultres moindres, vous veuillez renouveller incontinent le serment par escript (puis que n'estes venu icy pour le faire en mes mains) et le m'envoyer signé de vous, selon la forme que je vous envoye, sans y vouloir faire faulte. Quoy faisant vous donnerez satisfaction et contentement à sa Ma^té, et donnerez (comme j'ay dict) bon exemple aux aultres. Mesmement par ce moyen, signamment vous déterminant d'embrasser allégrement[1] et de bonne sorte les affaires de voz Gouvernemens, ferez cesser les calumnies que dictes se semer contre vous, ensamble tous ces bruicts que scavez courrir de vous, encoires que en mon endroict je les tiens faulx et que à tort ils se dyent; ne pouvant croire que en ung coeur noble et de telle ex-

[1] volontiers *(alacriter)*.

traction que vous estes, successeur des Seigneurs qui ont faict tant de services et en récompense d'iceulx receu tant d'honneurs des Princes de par deçà (comme chacun scait), se puist tellement oublier de son debvoir, qu'il voulsise faire faulte et rompre tant d'obligation qu'il a allendroict de sa Ma^té et de la patrye. 1567. Mars.

A cette lettre étoit ajoutée la formule suivante.

Comme le Roi, nostre Sire, au regard de la diversité du temps qui court et des nouvellités esmeus et perturbation du repos publicq, suscitée en son estat des pays par deçà, ait enchargé Madame la Ducesse de Parme etc., Régente et Gouvernante genérale pour Sa Ma^té de ces dit pays, de faire déclairer à ung chacun et signamment ceulx qui ont charges, s'ils sont délibérés de servir et s'employer ou non et comme leur sera ordonné de la part de Sa dite Ma^té, sans limitation ou restriction, je, Guillaume de Nassau, Prince d'Orenges, Conte de Nassau, Chevalier de l'Ordre, Gouverneur et Capitaine Général des Contés de Bourgoigne, Hollande et Zélande et de pays de Utrecht, et Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Ma^té, attendu le susdit commandement d'icelle, déclare par serment que suis déterminé et prest la servir et m'employer envers et contre tous, et comme me sera ordonné de sa part, sans limitation ou restrinction. Tesmoing ceste signée de ma main. Faict en Anvers le jour de mars 1566. (Soubzescript) Guilleaume de Nassau, ay soubsigné ceste en lieu de mon serment (1).

---

(1) *Guill.* — *serment.* La Gouvernante envoye une formule

† LETTRE CCLXVI.

Le Prince d'Orange à la Duchesse de Parme. Réponse à la lettre précédente. (Aultre article de la response faicte par icelle Prince sur l'escript de Madame, datée du 6me jour du mois de mars A° 1567 devant Pasques.)

1567. Mars. Et quand à ce, Madame, que par vostres lettres me commandez, pour les causes y déclarées, que je deusse faire ung nouveau serment suyvant la forme y jointe, ne puis délaisser d'advertir Votre Alteze, que combien que je n'ay eu chose en plus grande recommandation que de faire très humble service à Sa Maté, comme ung fidèl et loyal vassal est obligé, dont toutes mes actions peuvent donner très bon tesmongnage (en laquelle dévotion désire de continuer toute ma vie), que toutesfois je treuve grande difficulté en ce nouveau serment, puisque par là l'on me pourroit par après noter ou soubsonner que je me seroye en aulcun endroict auparavant oublié de ce que mon serment precédent me obligoyt, de tant plus que le mesme nouveau serment, selon la dite fourme, samble sy estrange et général, que, oires que jamais ne me vauldroy excuser de m'employer en tout ce que poulroyt concerner le service de Sa Maté et le bien de la patrie, que toutesfois par les mots sy estroictz y insérez, quy n'admectent aussi limitation quelconque, sambleroit que je seroys aulcunement obligé et constrainct, le cas advenant, que on me viendroict à commander chose qui

---

même pour la signature. Elle craignoit quelque mot équivoque, mais le Prince crut devoir agir plus ouvertement.

pourroit venir contre ma conscience ou au déservice de 1567.
Sa Ma$_{té}$ et du pays, ou contre l'obligation que j'ay an mon Mars
premier serment comme vassel et subject de ce pays, comme aussi, passé ungne mois, ay allégué en plain conseil à V. A. verballement ces susdits et beaucoup d'autres raysons plus amplement, quand l'on me tenoit an devant semblable serment, dont depuys ay adverty aussi par mes lettres à Sa Ma$_{té}$ en faisant mes excuses tant bastentes et fondées, mesmes aussy prins en considération les raisons que en pourrois déduyre en mon particulier; et puisque V. A. escript que Sa Ma^{té} par ses lettres expresses l'ayt ainsi commandé générallement pour tous, sans exception de personne, et que les refusans sans aultre mistère fussent cassez, combien que n'ay veu ne leu telles [touts], ne le double d'icelles, oires aussy que semblable nouvellité n'at esté oncques proposé à aulcuns de mes prédécesseurs que V. A. non sans cause loue sy grandement, ausquels toutesfois ne vouldroy en riens ester trouvé inférieur en choses concernantes le service de Dieu, du Roy et du pays, toutesfois treuve que par le dit commandement et lettres je me doibs et puis tenir pour déporté de mes Gouvernemens, par où ay trouvé bon de me abstenir d'ultérieure entremise, et me retirer pour quelque temps, jusques ad ce que Sa Ma^{té}, estant venu par deçà en personne, sera plus au vray informé de la sincérité de mes actions, et que mon innocence et fidélité pourra estre mieulx cogneue, ce que à présent par mes calumniateurs est empesché. Dont ay bien voulu advertir V. A. affin que m'envoye convenables décharges par quelque jentiloyme, auquel puisse délivrer mes commissions, vous asseurant que, où que seray, n'espargneray jamais

1567. Mars. mon corps ny mon bien pour le service de Sa Ma^{té} et le bien commun de ces pays.

Le refus du Prince eut pour conséquence l'entrevue avec le secrétaire Berty décrite par *Strada*. La Gouvernante craignoit de rompre avec un personnage encore si puissant. « Id Margaritae » animum suspendit, quod aperte inimicum nollet, cui subigendo » satis virium nondum haberet. » *l. l.* 318. En effet il auroit pu opposer une résistance très formidable, s'il avoit eu déjà alors un plan arrêté à ce sujet. Les motifs du Prince furent réfutés avec assez d'adresse par Berty ; mais le véritable motif étoit qu'il désapprouvoit tout le système du Roi, et ne pouvoit en conscience concourir à des persécutions motivées uniquement par des croyances qu'il partageoit.

†LETTRE CCLXVII.

Le Prince d'Orange à. . . . . Relative à la sédition des Calvinistes d'Anvers.

*** Anvers avoit été pendant deux jours en proie à un effroyable tumulte.

Le Seigneur de Tholouze, à la tête d'un assez grand nombre de soldats, après une vaine tentative pour s'assurer de la Zélande, se trouvoit, malgré la défense réitérée du Prince, à Outserwele (aujourdhui Austruweel), village à une lieue d'Anvers, ce qui causoit dans la ville une grande agitation. Le 13 mars au matin on vit passer les troupes envoyées par la Gouvernante pour dissiper ce rassemblement. Aussitôt les Calvinistes veulent voler au secours. Le Prince d'Orange et le Comte de Hoogstraten s'y opposent ; Tholouze et les siens sont complétement battus ; la fureur des réformés redouble ; la nuit et tout le jour suivant on est à chaque instant près d'en venir aux mains, et ce n'est qu'à l'aide des Luthériens, qui se joignent aux Catholiques, qu'on parvient enfin à rétablir l'ordre, moyennant un traité par lequel les concessions de septembre relativement aux prêches sont renouvellées. Le Prince fut exposé plus d'une fois aux

dangers les plus imminens. « De Gouverneurs waren in groot pe- 1567.
» rykel van haer leven, d'een en andere deselve noemende verra- Mars.
» ders en hun dreigende met hare Pistoletten en Harquebusen te
» doorschieten, ook metter daet eenige afschietende : daer is onder
» anderen een Droog-scheerder geweest, dewelke den Prince van
» Orangien een geladen Cinkroer op syn borst stellende, seide,
« « gy eerlose en schelmse verrader zyt oorsake van dit spel en dat
» » onse broeders daer buiten werden gemassacreert en vermoort. » »
Bor, 145a.

Malgré cette conduite du Prince on a prétendu qu'il étoit d'accord avec M. de Tholouze. Il fut accusé d'avoir « envoyé gens ex-
» pres en Zélande pour la surprendre et par ce bout empescher et
» forclorre le passage de S. M. par mer. » Il a démontré lui-même l'absurdité de cette supposition dans sa Défense. *Le Petit*, p. 188. Et néanmoins on a persisté à soutenir que sans doute il avoit favorisé l'entreprise. (« Men heeft reden om te vermoeden dat de Prins be-
» dektelijk de hoofdaanleider van den aanslag geweest is. » *Wagen.* VI, 223. « Wy meenen te mogen besluyten dat de onderneming
» niet alleen met voorweten, maer selfs uit last van den Prins is
» geschiet. « *Leven van Willem I.* 1e *D.* p. 561). Si le Prince se fût décidé à rompre entièrement avec le Roi, il eut pu facilement s'assurer d'une grande partie de ses Gouvernemens. Les lettres qui suivent, surtout celles du Prince lui-même, sont également contraires à l'opinion des historiens que nous venons de citer.

Le passage suivant de la requête des refugiés Belges à la diète de Spires en 1570 est très remarquable sous ce rapport. « Non erat
» difficile munitissimas quasque civitates occupare, praesertim si
» *Auraicae Princeps*, quem nunc cunctae seditionis authorem im-
» pudentissime mentiuntur adversarii, vel cogitatione tantum
» concepisset contra Regis ac Parmensis voluntatem quiequam
» tentare, cum ad ejus pedes se abjiceret universa fere provincia,
» .... ei se suaque omnia committeret, ipse etiam praeter Hol-
» landiam, Zelandiam agrumque Transisalanum, quibus locis
» praefectus erat, quaeque vel maximi ad occupandam universam
» provinciam momenti esse nemo sane nescit, Antverpiam, Mech-
» liniam, Buscoducum, multasque alias praecipuas civitates, vel

1567. Mars. » solo nutu in sua potestate posset retinere. Sed noluit optimus » Princeps in sua erga Regem fide vel tantillum desiderari. « *Gerdes, Scrin. Antiquar.* VIII. 2. 620. Probablement le Prince a eu de l'influence sur la rédaction de cet acte, mais on ne sauroit méconnoître dans les lignes que nous venons de citer, le ton d'une profonde conviction.

Les moyens de s'opposer à la venue du Duc d'Albe, avec quelque chance de succès, ne lui eussent pas manqué à la fin de 1566 et au commencement de 1567. Dans sa Défense il affirme : « Pour » empêcher les forces et violences dont pour le présent ont use au » Pays-Bas, ont trouvé plus de moyens que nos adversaires ne » pensent, si présumption qu'avions de la bonté du Roy, ... ne » nous eut diverti de samblables pensées. » *Le Petit*, 187ª. Et en 1573 dans une requête au Roi on s'exprime ainsi : « Hoezeer de » Heeren en Steden van deze Landen . . . . wel middelen hadden » om den Hertog van Alba uit het land te houden en zijne inkomst » te beletten ; nochtans, alzoo dezelve kwam uit naam van U. M., » ten einde zij openlijk aan den dag zouden leggen dat zij geene » rebellie in den zin hadden, ... hebben zij hem met alle gewil- » ligheid ontvangen. » *Kluit, Over 't recht om Philips af te zweren, Byl.* p. 18.

Nous devons ajouter ici le témoignage du Comte de Hoogstraten, qui avoit la confiance du Prince et, lors de l'émeute des Calvinistes, se trouvoit avec lui à Anvers : « Disons rondement et » véritablement que le Prince ne nous a jamais proposé, requis ou » communiqué chose qui fust contre le service de S. M., et par la- » quelle ayons peu appercevoir que ses desseins tendoient à ambi- » tion, troubles, rebellion, ou autrement au desservice d'icelle. » *Bor, I. Auth. St.* 27ª.

. . . . Wollgeborner, freundtlicher, lieber Schwager und Bruder, es haben uns die Calvinischen ahm 13 und 15ten dieses alhier in Antorff einen solchen ufflauff und lermen gemacht, das wir nit allain unser leib und leben, sonder auch die gantze stadt zu verlieren besorgten. So

hatt doch der liebe Gott solchs hoch schädliche feur, durch 1567.
sondere gnad und schickung, gnediglichen erlöschet und Mars.
gestillet, das wir nuhnmehr wiederumb zu ruhe und beszerung kommen seint. Gott geb das dermaszen uffstende sich hinfürter nit mehr zutragen. Sie, die Calvinischen, hetten die Mehr[1] eingenhommen und alle straszen mit grobenn geschütz versehen, und wolten mit gewalt die pforten-schlüszell, auch das stadthausz und also das gantze regiment in iren händen und gewarsamb halten, und were ohn zweiffell auch beschehen, da nit der Augspürgischen Confeszion Verwandten, nebent allen anderen Nationen, uns und der Obrigkeit beygefallen weren, das wir also durch diesz mittell die stadt in irem ehre erhalten und von der Calvinisten oberhandt errettet haben, und obschon das mit groszer mühe und arbeit, auch gemeiner gefahr leibs und lebens zugangen, so müszen wir doch besorgen das wir, solchs dhienst halben, ahn hoiff nit vill dancke erlangen werden: es wirts aber der liebe Gott, unsers verhoffens, und etliche leuthe erkhennen, dabei wir's auch bisz dahien beruhen laszen und es dem Almechtigen heimbstellen müszen. Hiemit wollen wir E. L. dem himmelischen Vatter in seinen schütz und schirm bevelhen. *Datum* Antorff ahm 17 Martij Anno 67.

Wilhelm Printz zu Uranien.

(1) Monsr. je vous puis bien dire que nous avons faict la

---

(1) Ceci semble être la copie d'un billet autographe ajouté par le Prince à la lettre qu'on vient de lire.

[1] *La place de Meir.*

1567. Mars. plus belle eschappade du monde et que par la grâce de Dieu nous nous povons estimer d'estre nouveau nez. Je ne scay aulcun moyen de pouvoir sortir d'icy, par quoy il s'y fault recommander à Dieu et aux bonnes prière des nous amys. Je vous prie aussy faire mes excuses à Monsr. de Neuenar que ne luy escrips et luy baise les mains, me remecttant à ce que luy manderez. D'Anvers le 17e mars.

Vostre bon amy,

Guillaume Prince d'Oranges.

LETTRE CCLXVIII.

. . . . . *Sur le même sujet.*

*** Apparemment cette lettre est d'un négociant qui avoit avancé de l'argent aux Nobles ou au Prince d'Orange (voyez Tom. II. p. 312). Plus tard on se servit souvent de termes commerciaux pour cacher le sens des correspondances politiques.

Laus Deo, 26 *Martij Anno* 67. Liber Vetter, euer schreiben, datirt zu Francfort, hab ich heut empfangen von unserem bewusten freundt, und bedanck mich erstlich euer freundtliche vermanung und tröstung in disser elendige zeit, insunderhait in dissen örtern, wo sie so seltzam durch einander lauffen das man es nit wol kan glauben wer nit der bei ist, und hat mir sonderlich der Almechtich

das unglück gegeben das ich mich hie findt gantz allein, 1567.
sunder hülf noch beistant, und alle die schulde und obli- Mars.
gations die wir foer unsere bewuste freundt gemacht haben, man mich daran vermanet und bezalung begert, und wiewol das ich sie wil beweisen uf die andern die di schult foer lengs uff sich genommen haben, wollen nit darmit zufriden sein, sunder stracks von mir bezalt begeren, wo in ich mich se[1] beschwert befinde, sonderlich dweil das gelt so übel zu bekommen ist, dan in drei oder vier dag sein alle die vornemste kaufleute aus diser stat gezogen umb eine grosse uflauf die hie gebeurt ist von den Calvinische, wo der her der Printz in grosse gefar ist gewest seines lebens, und wir andern in grosse fürcht das uns heuser geplündert sollen worden von dem gemeine man. Ich sol euch wol vier bletter darvon schreiben, wan es die zait leiden könt; aber alles nit angesehn, hab den vertrawen zu Gott dem Almechtigen, Er wirt uns nit verlasen, wiwol es scheint das wir in ein gros unglück weren geraigen[2] umb die foergesagte ursachen; aber wir müssen gedencken das Gottes willen so sei, und eine gute forwarung das man denen, die unsere warung gekaufft haben, uf bloese wörte und viele zusagung nit ein so lechtlich uf ein andermal glauben, und besser ist etwas in die schantze geworfen haben, dan alles das andern zu verlieren, sonderlich die ehr und reputation; dan das man sich selbst wil kitzlen umb zu lachen, kan ich's bei mir nit gut finden, sunder mus man die sachen betrachten wie sie in warheit in sich selbst sein; dan ein haus zu bauwen, sunder fundament noch geld, ist nit ratsam; so ist es auch nun mit uns, derhalben pacienca. Was die sele se-

1 sehr (?). 2 gerathen.

1567. Mars. lickait angehet und das man Gott öffentlich sol bekennen, wert kein mangel sein, mit der hülff Gottes. Ich bitt ir wollet meiner hausfrauwen und der eure vil guts sagen; hoff balt bei euch su sein, dan die sachen stehen hie übel: hiemit bevel ich euch dem Almechtigen.

Il y a aux Archives une lettre du Comte G. de Berghes au Prince d'Orange, datée de Berges le 26 mars; par laquelle il demande conseil sur une prestation de serment exigée par le Gouverneur Provincial, Comte de Meghen. Le Prince dans sa réponse juge qu'il n'y a pas lieu à refuser, vu que le serment ne contient aucune obligation nouvelle. « Dieser neuer Aidt wirdt nichts seyn als » eine *recognition* der vorigen Pflicht. » (✝ M.S.). Ces deux lettres n'ont rien de fort remarquable: seulement on voit que le Comte, bien qu'il écrivît des paroles doucereuses à Viglius, aimoit assez à se précautionner également de l'autre côté.

LETTRE CCLXIX.

Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Sur la situation désespérée des Pays-Bas et sa résolution de se retirer en Allemagne.

*** La même lettre fut adressée *mutatis mutandis* à l'Electeur de Saxe.

. . . . . Hochgebornner Fürst, freundtlicher lieber herr Vetter, Schweger und Bruder. Wir zweiffeln nit E. L. die werden nuhnmehr unser letzer schreiben, des *datum* stehet Antorff ahm 21sten verschienes Februarij (1), woll entpfangen und daraus verstanden

(1) *Febr.* Voyez la lettre 263.

haben in was verdacht, auch eusserste leibs und gutts 1567.
gefahr, wir und unser freundtliche liebe Gemahl ne- Avril.
bent viell andern frommen und friedliebenden Cristen in dieszen länden, der relligion halben, gerathen und kommen seint. — Und gleich wie wir E. L. desmals und auch dabevhor geschriben und uns besorget haben das die frauw Regentin mit ihren gewaltsamen vornehmen fürfahren und die armen Christen ahn leib und guett jämerlichen verfolgen und erwürgen laszen würde, so baldt sie sich mit kriegsvolck gestercket hette, also ist es nuhnmehr im werck und damit albereits soweitt kommen das sie in unsern und andern Guvernementen etzliche stedte ahn sich practicirt und die mit irem kriegsvolck eingenhommen und besetzet hatt, und die armen leuthe zu einem newen und ungewönlichen aidt dringet, davon wir E. L. beyliegende abschrift übersenden.

Zugleichen haben E. L. ob der andern beyverwarter abschrifft dero Herzogin ahn uns ausgangenen schreiben, sampt den formular eines newen aidts damit sie uns beschweren wollen, freundlichen zu ersehen wo ir anschlege ins gemein hinausz gedencken. Dieweill wir dan der Kön. Ma^t^ eins hiebevhor einen aidt gethan haben undt demselben nihemals zuwieder kommen seindt, so haben wir in unserm gemuede und hertzen nit pillichen können das wir den angeregten aidt *proscripta formula*, ohn verletzung unserer eheren und gewiszes, hetten thun können oder mögen; darumb haben wir auch sie, die Hertzogin, daruff also beantwortt, wie E. L. dieselbig beyliegent zu ersehen haben. Was uns nuhn hieruff zue wiederantwortt einkhommen wirt, deszen müszen wir uns getrösten und alle sachen dem liebe Gott bevelhen. Und dem-

1567. Avril. nach wir besorgen sie, die Regentin, werde in irem gefasten vornhemen beharren und davon nummer ablaszen, sonder ire stercke gebrauchen und uns je lengder je hefftiger zusetzen, so will auch unser nottürfft erfürdern, unsers bestens zu gedencken und uns bey zeitten vorzusehen. Seint demnach, nach gestalten sachen, bedacht uns und unser freundtliche liebe Gemahlin den negsten hinausz nach unserm Brudern und freunden zu begeben, und in diszen, unsern höchsten nöthen und anliegen, E. L. und irer hern Vettern, zuvorn auch der herrn Churfürsten zu Sachsen und anderer unser herren und freunde rath und hülff zu bitten und zu gebrauchen, und uns dero örten solang zu endthalten, bisz der liebe Gott gnade verlehenet dasz diesze sachen und leuffde durch die Kay. Ma^t und andere Chur- und Fürsten also gemittelt werden, das wir und unser Gemahl und erben, auch unser underthan und sunst gute und frommen Cristen, bey unsern selbst länden und gütern, der relligion und inquisition halben, hinfüran ohne gefhar und beschwerung unsers gewiszes, frey und sicherlich pleiben mögen.

Dieweil aber disz ein hoche und gantz wichtige sach ist, die unser und unsers hausz und gantzer freundschafftt ehr, reputation und wolfart betrifft, so wolten wir ohne E. L. und derselben hern Vatters rath und vorwiszen, als zu denen wir unser fürnembst zeitliche zuflucht nehmen, hierin ungern etwas thun oder vornhemen; derwegent gelangt ahn E. L. unser gantz dienstliche, freundtliche bith, die wollen unbeschwert sein und diesze hoch wichtige und uns angelegene sache, irem hochern fürstlichen verstand nach, bey sich freundlich und Christlich erweghen und bedencken, auch ires geliebten herrn

Vatters guttbedüncken darüber anhören und erbitten helf- 1567.
fen, und uns nachmals ufs fürderlichst widerumb wiszen Avril.
laszen, was doch beid (1) E. L. in irem rath vor das best und erlichst erachten. Dan sovil die gelegenheit diszer länden belangt, so stehet es under baiden, hoches und niedern standts personen, durchausz gantz und gar misztrauwig, gefährlich uns seltzamb, und laszet sich ansehen, als ob es noch nit ohne weitterung und gröszer bluttvergieszen ablauffen werde, obschon die Regentin albereitz den vorzugh gewonnen hab und sich keines wiederstandts versehen thue. Damit uns nuhn nit könne zugemeszen werden, als seyen wir derjenige der das volck zue kegenwher anreitzen uns bewegen, so wolten wir uns lieber weitt von hinden wiszen und, wie gemeldet, unseren herren und freunde rath und hülffe gebrauchen, als das wir solichs elend ansehen und demselbigen, unser gemüth und gewiszen zuwieder, beywohnen solten.

Und können E. L. hiernebent freundlichen nit verhalten das sich die stad Valencien erst diszen itzigen tage (2), nachdem sie zulänchts zwey tage mit den groben maurbrechern beschoszen worden, zuw gnad ergeben hatt. Wiewol wir nuhn die Capitulation und artikul, drauff sie sich ergeben, noch nit wiszen, so wirt es doch noch zur zeit darfür gehalten, es werde mit inen eben dieselbe wheg haben, wie mit dem von Venlo beschehen, dan wiewol sich dieselbig stadt, ohn sonder waigerung, gleich im anfang ergeben hatt, so werden sie doch der-

(1) *beid.* Le Prince n'avoit donc pas encore appris la mort du Landgrave Philippe, survenue le 31 mars.

(2) *tage.* Ces jours ci; savoir le 24 mars, dimanche des Rameaux.

1567. Avril. maszen gehalten, das sie davon lauffen und hausz und hoiff verlaszen, und ist zu erbarmen das in solcher alten und herlichen stadt, bisweillen in etlich vile gaszen nit ein einigs bewohnet hausz gefunden wirt; welchs darumb fürnemblieh beschicht, damit die andern Stedte darab ein exempell nehmen und desto geduldiger zum kreutz krichen, und ist zu bezorgen es werde in aller Stedten, durch alle diesze länden uud sonderlich denen die sich der relligion angenhommen haben und davon nit abstehen wollen, also zughen; who sie nit durch interceszion, hülff und beistandt der Kay. Ma^t^ und der Deutschen löblichen Chur- und Fürsten davon erlediget werden.

Sunst ist es von der Kön. Ma^t^ überkunfft noch still, und ist die gemeine vermutung ire Ma^t^ werde nit sobaldt überkhommen können, gleichwoll sollen ir. Mat. dem Ducq d'Alba alle gewalt und macht bevolhen haben, nebent einer nambhafften antzail Spanier und Italiäner, bis in die fünff Regiment Deutscher knecht anzunhemen und die mit den vünffthausent pferden, welchen die Hertzogen Erich und Ernst zu Braunschweigh und andere bewerben, in diesze länden zu führen und der Regentin vorhaben mit gewalt hinausz zu setzen. Was nuhn nit allain dieszen, sondern auch allen andern umbliegenden Reichen und Länden, sonderlich aber dero relligions verwantenn Churfürsten, Fürsten und Stenden, da sie dieszer schantzen nit bey zeitten gewarsamb nehmen und dem wiedertheill seine practicken verhindern würden, hierausz vor ein geferlichs feuer und weitterung endtstehen könthe, das geben wir E. L., als dem hochverstendigen, hiemit freundlich zu bedencken. —

Es hat auch die Herzogin zu Parma, Regentin, verschie-

ner tagen alhie zu Antorf die predigen verbietten undt abschaffen laszen wollen; als nuhn solichs geschrey dem gemeinen man vorkhommen, so haben sich die religions verwandten, ahm vergangen 13 und 15ten dieszer, in die funffzehen thausent sterck, in voller rüstung zusamen gethan und kurtz umb das jenige, so inen dabevhor, der predigten halben, vergönt und nachgelaszen, oder auch ires thails nit halten wollen was sie hergegent angelobt und versprochen hätten, also das wir um menniglich dieselben zwene tag alhier in groszer gefahr gestanden seint und uns nichts anders als einer gemeinen bürgerlichen und jämerlichs erwürgens und plünderns versehen haben; dan E. L. mögen uns vertrauen das zu baiden seiten in die acht und zwantig thausent bewerter man geweszen seindt und die sachen einen rechten ernst gleich gesehen haben; so hatt es doch der liebe Gott also gnedig verhuetet, das der gantze tumult ohn einig bluttvergieszen abgangen ist. Gott geb das alle sachen auch hinfüran zu guter und seliger endtschaft raichen. Der Herr von Bredenrode lieget zu Amsterdhamb, und hatt der herr von Meghen sein schlosz und stadt Vianen in Hollandt belagert. Dieweill aber die vestung nit allerdings auszgefürt ist und übel profandirt sein soll, so wirt sich die nit lange uffhalten können. Was gleichwoll hieruff ervolgen und sich sunstet zutragen wirt, das soll E. L. unverhalten pleiben. Sovil wir aber bey uns übersehen können, so dünckt uns es sey umb diese lände gethan und werde ein jämerlichs blutend verheren ervolgen und vill thausent frommer und redlicher Cristen umb leib und leben kommen, who das Gott der Almechtig nit sonderlich abwendet und die Deutsche löbliche Chur- und Fürsten diesze länden von

1567. Avril.

1567. solcher jamer nit erretten . . . . *Datum* Antorff ahm 9ten
Avril. Aprilis A° 67.

WILHELM PRINTZ ZU URANIEN.

An hern Wilhelmen
Landgrav zu Hesszen.

N° CCLXIX[a].

Articles relatifs au Comte de Bréderode.

*** Le Comte de Bréderode étoit arrivé secrètement en février à Amsterdam. Peut-être les conditions suivantes sont celles que la Gouvernante lui fit proposer le 12 mars par le secrétaire de la Torre. *Bor*, I. 160[b]. Il n'y eut aucun égard, se conduisit même d'une manière peu convenable envers cet envoyé (*l. l.* 161[b]), et demeura à Amsterdam jusqu'au 27 avril.

1. Sortira d'Amsterdam et fera sortir ceulx quy y sont venus à son occasion, délaissant la ditte ville entièrement en obéyssance du Roy.
2. Cassera tous ces gens sans en faire d'aultres.
3. Desadveudra[1] tous ceulx quy ce réclament et advouent de luy.
4. Quitera toutes lyges[2] et confédérations sans en faire d'aultres.
5. Rechevra incontinent garnyson de sa M^té^ en la ville et chasteau de Vyane.
6. Ce maintiendra en tout comme bon et loyal vasall et subject.

1 désavouera. 2 ligues.

7. Sy ce mestra pour [ile] que c'est passé à la clémence ou justice de sa M^té^. 1567. Avril.
8. Et pendant que son Alt. consultera sur ce que dessus vers sa M^té^, ce retirera du pays, jouyssant seulement de son bien, que il fera administrer par ces officiers.

D'Amsterdam le Comte se rendit à Emden. Le 26 mai le Baron de Montigny écrivit au Comte de Hornes. « Et dit-on que le S^r^ » de Bréderode est allé avecque sa femme vers Breme ou Ham- » bourg. Voilà que c'est de suivre mauvais conseil! Souvenez » vous si j'ay esté profète. Il m'en desplait pour luy et plus pour » madame sa femme, qui est une vertueuse dame; mais certes de » luy j'ay tousjours douté d'ugne mauvaise fin, pour la vye qu'il » menoit. » *Willems, Mengel.* n.° 5. p. 331.

LETTRE CCLXX.

H. van Steenhuys au Prince d'Orange. Sur l'expédition des frères de Batenbourg et les préparatifs pour défendre Grave et Cuyk.

*** Van Steenhuys se nomme lui-même Officier du Prince; celui-ci avoit acheté Grave et reçu Cuyk en gage, de Philippe II. — Thierry et Gisbert, issus de la maison très ancienne de Bronkhorst et Batenbourg, avoient pris service sous Bréderode: ils furent faits prisonniers peu après, et mis à mort en 1568.

Durchluchtige Hoichgeboern vermoegende Furst ende heere, mynen guetwilligen onderdanigen dyenst aen U. P. G. te voeren bereyt. Iek schycke U. P. G. zekere Placaet myt eenen beslotenen brieve, my van den hoeve van Bra-

1567. bant gesonden om U. D. advys daerop te hebben off die
Avril. nae tenuer desselven alzoe bynnen U. G. stadt van Graeve ende in den lande van Cuyck gepubliciert ende geexecutiert zullen worden off nyet. Verder can ick U. D. nytt verhalden dat op Paeschdach, den xxx^sten Martij lestleeden omtrent te vyer uren nae noen, beneven der stadt Graeff doer den Maesstroom nederwarts gepassiert zyn sees scheepen off beyers myt knechten, treckende nae Vyanen, waervan die Capiteynen waeren de joncxte soenen van Batenborch, dewelcke ick, als U. G. officier, op de limiten van den lande van Cuyck onder oghen gereden ben, ende zo veele gearbeyt dat dezelve knechte in den lande gheenen schaede gedaen en hebben, dan mach hem een tonne byers twee off drye geschyckt wesen uyt etzelyke U. G. dorpen ende uuytten couvent van St Agathen, op dat zy nyet uuytten schepen gaen en zolden. De spraeck was datter twaelffhondert, dan nae myn versyen, was der omtrent de helfft. Oyck ben ick geadvertiert datter zeker knechten van wegen des Graeven van Meghen geschyckt zyn recht boven Cuyck op ghen zyde der Maesen te Midlaer. Vorder kan ick U. G. nyet berghen, dat de boede welck U. G. weder geschyct had myt beslotenen brieven aen den Grave van Swartzenborch, my claichde zyn brieven hem genoemen te zyn van Anthoenis van Bomberghen bynnen s'Hartogenbossche, ende wel drye uren ontholden (1), ende dat de boede in gro-

(1) *ontholden.* « Buscoducum invaserat Brederodii nomine obti-
» nebatque Antonius Bombergius Antverpiensis. » *Strada*, 297. Préoccupé par l'hypothèse que toutes les tentatives pour s'emparer des villes, étoient dirigées par le Prince, *Burgundus* affirme: « Occulto

ter vresen was de brieven opgebroeken mochten wurden, dan wederom ontfangen nyet opgebroecken noch gecancelliert dat men enichsins gesien off gemercken conde. Ick heb van wegen U. G. durch verhantreykung des rentmeesters Ploenis ontfangen vyff ende twintich haeicken ende vyftich hantroyers tot munition des groeten sloets bynnen U. G. stadt van Graeve, mer gheen cruyt off loot; vorder waer wel van noede knechten te hebben tot bewaerniss des huyss. Ende heb van derzelver saicken Varycken scriftelyck geadverteert om U. G. montlyck aen te seggen, dan noch egheen antwurdt ontfangen, maer heb op welbehaegen van U. G. twee off drie persoenen aengenoemen om 'tselve grote sloth te helpen bewaeren, als ick in affairen myns officiums in den lande ende elwarts moet wesen, zo daer knechten op ende aff trecken; begherende van alles ordinancie van U. V. D. om my darnae ten besten te reguleren, deselve U. D. hiermyt Godt Almachtich bevelende, dewelke U. P. G. langhe in hochfryschen regiment geluckzalichlyck gespaeren moet. Gescreven ylents uyt Graeve, den dorden Aprilis 1567. 1567. Avril.

U. Furstlicker G. onderdaniger,

Henrick van Steenhuys.

Dem... Prince von Orangien,...
heer der stadt Grave ende 'slants van
Cuyck etc. mynen genedigen heern.

» mandato Auriacus Bombergium Silvamducis procedere jussit. » p. 301. La conduite du capitaine qui retient pendant trois heures les lettres du Prince, ne vient pas à l'appui de cette accusation.

† LETTRE CCLXXI.

Le Prince d'Orange au Roi d'Espagne. Il s'est démis de ses charges et va quitter les Pays-Bas.

1567. Avril. *** *M. Kluit* (*Hist. der Holl. Staatsreg.* I. 488.) a cru, mais à tort, que le Prince, en se retirant pour des affaires domestiques, n'avoit pas entendu renoncer à ses Gouvernemens. « Princeps Aurai» censis, offensas nonnullas praetexens, *ab administratione omni* » *se abdicaturus* et in Germaniam discessurus videtur. » *Vigl. ad Hopp.* 418.

Sire!

Il me déplait grandement qu'il convient que je travaille Vostre Ma^té^ si souvent par mes lettres, où qu'icelle a tant de grandes occupations: c'est à cause, Sire, de beaucoup de calumpnies et variances qui passent par le monde, signamment en mon endroit, pour lesquelles éviter je tiens Vostre Ma^té^ souvenante qu'il y at un an que supliois me pouvoir retirer en ma maison, ce que je n'ay sceu obtenir. Depuis, Sire, comme il a pleu à Vostre Ma^té^ me faire escripre que je deusse faire le nouveau serment, expressé en ses lettres, ce que n'ay peu efectuer pour les raisons qu'il aura pleu à Vostre Ma^té^ entandre par les miennes précédantes, j'ay mis en mains de son Alteze tous les gouvernemens que j'avois par la bénignité de Vostre Ma^té^ pour en user comme elle trouveroit le plus convenir pour le service de Vostre Ma^té^ et tranquillité de ses pays. Et pour autant, Sire, que me voiant main-

tenant desempescé de mes estatz et charges et que la saison 1567.
est propre de cheminer, me suis bien voulu transporter vers Avril.
Allemaingne, pour y estre quelque temps et entandre à quelques affaires, tant miens que ceulx de mes frères et soeurs, lesquels ne peuvent plus longuemant soufrir mon absance sans grant préjudice d'iceulx, que me faict suplier Vostre Ma^té^ ne vouloir trouver mauvais mon dit partement pour achever mes dit affaires, et estre asseurée qu'en tous lieux où que me trouveray, ne mancqueray jamais à l'obligation et debvoir que je doibs à Vostre Ma^té^, comme sien vassal et serviteur très humble, et m'estimeray bien heureux d'entandre ce qu'il plairat à icelle me mander, car l'afection que j'ay tousjours porté à Vostre Ma^té^ et bien de ses pais, m'est tellement imprimée, que ne délaiszeray mectre corps et biens en tout ce que je cognoistray povoir estre le vray service de Vostre Ma^té^, repos et maintenement de ses pays, et luy demeureray tel par tout où je seray.

Sur ce, Sire, baisant très humblement les mains de Vostre Ma^té^, prieray Dieu la conserver longuemant en très heureuse et bone vie. De Breda, le jour d'apvril 1567.

Il ne restoit plus au Prince qu'à se retirer. Réunir les Gouverneurs et les Chevaliers afin de prendre le fait en main (voyez Tom. II. p. 40); réunir les Etats-Généraux pour défendre les libertés du Pays, (*l. l.* p. 325); telle avoit été son intention, et les levées en Allemagne étoient probablement destinées à soutenir contre les Espagnols les résolutions de ceux qui avoient qualité pour s'interposer entre la nation et un Souverain irrité. Peut-être songea-t-il quelquefois à user de son influence person-

1567. Avril. nelle pour résister à la force; mais il auroit eu besoin à cet effet de la coöpération du Comte d'Egmont (Voyez Tom. II. p. 323). Durant les derniers mois les actions du Prince semblent avoir eu pour but le rétablissement de la tranquillité du pays, afin que le Roi, à sa venue, ne pût se prévaloir du désordre pour sévir contre les Protestans: mais les nouvelles relatives à la mission du Duc d'Albe, lui ôtoient tout espoir d'obtenir pour les Pays-Bas l'oubli du passé et la tolérance des Chrétiens Evangéliques. Les Confédérés étoient désunis, dissipés; les Calvinistes et les Luthériens plus ennemis que jamais; les Princes Allemands délibéroient sur l'envoi d'une ambassade; et cependant la Gouvernante, après la reddition de Valenciennes, de Maastricht, de Bois le Duc, marchant de succès en succès, parloit et agissoit dans le sentiment d'une superiorité contre laquelle toute résistance partielle venoit se briser.

Néanmoins le Prince eut quelque temps avant son départ une entrevue remarquable avec des députés des Calvinistes. « De Ge-
» deputeerde van der Religie syn eene wyle tydts te voren secrete-
» lyk by hem gekomen om raed en advys te hebben wat sy doen
» souden mogen om hen te beschermen: hy heeft hen dese ant-
» woorde gegeven, so verre sy-luiden als noch den name en tytel
» van de Confessie van Augsburg wilden gebruiken, datter goede
» middel was om hen-luiden te beschermen, door middel en hulpe
» van de Duitse Fursten, maer als sy daer in swarigheit maekten,
» en seiden dat se 't selve niet en konden doen sonder quetse
» van haer conscientien, so heeft hy haer noch een ander middel
» voorgeslagen: namentlyk datse in haeste souden opbrengen vyf of
» 600000 guldens, om die te gebruiken tot hen-luider bescher-
» minge, daer op sy antwoorden dat se daertoe wel raed wisten,
» om de selve op te brengen, dan begeerden te weten de mid-
» delen hoe en in wat manieren hy hen-luiden dan beschermen
» soude: den Prince seide dat sulx niet gelegen en was te verklaren,
» door dien het middel openbaer zynde, hem niet mogelyk en sou-
» de syn als dan iets oorboorlyx daermede uit te richten, datse
» over sulx 't selve mosten stellen tot syn dispositie en discretie:
» dan en konden daer in niet eens werden. » *Bor*, 166.[b] Il est difficile de conjecturer quelles mesures le Prince avoit en vue;

mais il résulte de ce récit que, déjà alors, malgré sa circonspection accoutumée, s'il eût entrevu la moindre possibilité de réussite, il n'eût pas hésité à tout exposer pour prévenir le massacre des pauvres Chrétiens. Mais, humainement parlant, ses tentatives eussent échoué, et l'Eternel réservoit sa vie à des travaux moins infructueux. 1567. Avril.

Son départ causa une consternation universelle. Des milliers d'habitans plus ou moins compromis dans les troubles, abandonnèrent le pays.

Bréderode partit aussi; la Confédération n'existoit plus. *Bor* dit à ce sujet; « Also hebt gy beminde Leser mogen verstaen hoe dat » het verbond der Edelen eensdeels door haer ongestadigheid, twee- » dracht, lichtvaerdigheid, en eensdeels door de listigheid der » Gouvernante en haren Raed te niet is gegaen. » I. 176[b].

La Gouvernante avoit entièrement réduit les Pays-Bas sous l'obéissance du Roi. « Nulla per Belgium urbs oppidumve nullum, » nulla uspiam arx aut pagus fuit, qui, certatim ejectis haeresum » magistris ac seditionum incentoribus, non sese Regis arbitrio » clementiaeque tradiderit. » *Strada*, p. 333. Elle s'en glorifia avec raison. « Exposuit qua ratione turbas duobus postremis an- » nis excitatas ante Aprilis exitum ita composuerit, ut Belgium » universum ad obedientiam Regi debitam redegerit. » *l. l.* 364. Il ne s'agissoit plus de rétablir l'ordre, mais de le conserver; c'est à quoi un peu de clémence eut suffi, même en maintenant un catholicisme exclusif. Pour susciter une opposition nouvelle il falloit le Duc d'Albe et un régime de sang. *Hopper*, auquel la sévérité du Duc étoit connue, prévoyoit ce résultat. « Albanus brevi iter » videtur ingressurus, nec multo post Rex, si nobis credet, sub- » secuturus. Ostendimus enim omnibus rationibus non modò in- » fructuosam, sed omni periculo plenam fore Ducis profectionem, » nisi id fiat. » *Epist. ad Vigl.*, p. 115. Ce qu'il prévoyoit, chacun l'avoua plus tard. « Albani perseveram invisamque Belgis admi- » nistrationem . . . fuisse belli occasionem principiumque non ab- » nuerim. » *Strada*, 369.

† LETTRE CCLXXII.

Le Prince d'Orange au Comte d'Egmont. Il expose les motifs de son départ.

1567. Avril. *** Les Comtes de Hornes et d'Egmont tâchèrent de retenir le Prince dans les Pays-Bas. Cette lettre et la suivante en sont une nouvelle preuve. Il eut une conférence à ce sujet à Willebroek le 3 avril avec Egmont, Mansfeldt, et le secrétaire Berty. *Strada*, I. 321. *Van Meteren*, p. 46[b], fait mention d'une réunion avec quelques principaux Seigneurs à Hellegaten, au commencement d'avril. Le Prince savoit mieux que personne à quoi s'en tenir. Peu de gens prévoyoient les extrêmités auxquelles on alloit bientôt se porter. Le Baron de Montigny, en apprenant la résolution du Prince, écrivit au Comte de Hornes : « J'ai extrêmement ressenti » le partement du Prince d'Orange, en cette conjuncture, pour » l'occasion qu'il donne au monde d'en parler diversement; et suis » mary qu'il n'a cru le conseil de ses amys, de vous et aultres. Il » n'est pas bon d'estre parfois tant amy de son opinion. Pour luy » estre serviteur, je voudrois avoir parlé deux heures à luy, ors » que je croys n'y profiterois non plus que vous aultres n'avez fait; » mais pour ma satisfaction. Je suis bien ayse qu'il ast laissé là » son fils, et voudroys qu'eusse fait le mesme de sa fille. » *Willems*, *Mengel.* n.° 5. p. 332. Le Prince au contraire auroit désiré avoir fait le même de son fils que de sa fille. « Auriacus » paulo post discessum ex Belgio filiam tenerae aetatis, quae » in curiâ apud Margaretam amicitiae causa agebat, ad se » ante adventum Albani transferri curârat. » *J. B. de Tassis, Comment. de tumult. Belgicis*, I, p. 137.

Le ton de cette lettre s'accorde mal avec la manière dont ces deux personnages auroient, d'après le récit de l'historien *Hooft*, pris congé à Willebroek. « Vaarwel Prins sonder goed. — Vaarwel » Graaf sonder hooft. » On hésite à admettre des traits pareils, transmis par des écrivains qui croyent pouvoir orner leurs ouvrages

et les surchargent à cet effet de pompeux discours: car les dialo- 1567.
gues, les bons mots, et les vives reparties sont aussi des ornemens; Avril.
pourquoi s'abstiendroient ils d'en assaisonner laurs écrits ?

Même il n'est guères probable que le Prince ait voulu, peu avant son départ, persuader au Comte de quitter le pays ou de prendre les armes. La conduite de celui-ci durant les derniers mois n'étoit pas de nature à encourager des ouvertures de ce genre. Il paroît que le Prince s'étoit apperçu que d'Egmont se rapprochoit du Comte de Mansfeldt, ou du moins étoit assez disposé à relâcher les liens d'une amitié qui lui devenoit à charge ; et c'est à quoi se rapporte peut-être, et dans la lettre précédente ce qu'il dit de la réconciliation de certains grands personnages, et dans cette lettre le passage suivant: « Hoc ipsum in controversiam vocatur an » ulli mihi amici succurrere debeant: abs te peto utrum praestet » ut amicos meos ab hac perplexitate liberem. » En effet le Comte, s'il faut en croire *Strada*, se trouva dès lors plus en liberté. « Eg- » montius etsi animo paulisper commoto ob amici discessum, inde » tamen laetior, quasi absque veteri aemulo unice securus partium » primarum, adesse Gubernatrici, ultro operam expromere, rem- » que curare publicam solito intentius coepit. » p. 322.

Nullis video mihi officiis satisfacere posse tuis in me meritis, cum video tibi res meas adeo cordi esse, et praecipue tam fideliter et multis rationibus me per literas hortari ut hic maneam; quibus etiam libenter acquiescerem, ut pote profectis a domino et homine mihi amicissimo et cui plurimum alioquin tribuo, nisi hoc et ante decrevissem et ex aliorum etiam sententia. Nam hoc tibi persuasissimum esse volo me profectionem hanc suscipere, non quod aut diffidam aut dubitem de Regis aliorumve erga me voluntate, cum tam me sentiam ab omni culpa alienum ut neque praesente neque absente Rege ex conscientia aliquem metuam, sed quod hanc profectionem diu ante decreverim. Idque ex consilio parentum, neces-

1567. Avril. sariorum et affinium meorum; et puto te meminisse, cum ante annum eadem de re ageretur in consilio, in eadem sententiâ me perstitisse nisi quod dum pertinax videri nolo, vobis aliud sentientibus tandem cessi. Quod si non fecissem, non paterer nunc eas calumnias quibus undique traducor. Et velim hoc apud Deum contingat animae meae, quod Regi et patriae, dum eam conservare conor (quod praecipue e re Regis esse puto), praestiti; quâ in re cum nihil amplius praestare possim et cum facile mihi molestiae excitari possint et hoc ipsum in controversiam vocari an ulli mihi amici succurrere debeant, quarum rerum jam nonnulla se aperiunt indicia, vel abs te peto utrum praestet, ut et amicos meos ab hac perplexitate et me a periculo liberem. An ut sic incertus maneam, idque solus qui juramentum a Rege recenter exactum praestare nolui, ob quod vel solum in me conjiciuntur omnium oculi et vel praecipue ut discedam interpellat conscientia, cui satisfacere non possum dum hic maneo. Nosti enim quam male possim dissimulare, quod necesse est ut faciam, et plus etiam quam alias, si aut Regi, aut Gubernatrici placere velim. Malo itaque ferre quicquid libere et aperte agenti accidere poterit, quam aliis placere cum detrimento libertatis, patriae et propriae salutis. Spero itaque his rationibus perpensis te non improbaturum consilium hoc discessus mei, et committam reliqua Deo, ut constituat de eis ut ad gloriam nominis Sui pertinebit. Tibi vero hoc persuade amiciorem me te habere neminem cui quidvis libere imperare potes. Amor enim tui eas egit radices in animo meo ut minui nullo temporis aut locorum intervallo possit, precorque ut eo vicissim in me sis animo quo semper hac-

tenus fuisti. Agoque tibi gratias pro epistola, quam scribis Regem ad me, si velim, missurum, relinquoque voluntati ejus ut faciat prout ex re et usu videbitur: quamvis enim discedam ob ea quae dixi, non desinam esse Majestatis ejus obsequentissimus vasallus, paratus ad omne obséquium quod illaesa conscientia praestare possum, nec tam procul recedam quin redire possim, cum intellexerim operam meam quam hactenus fuit Regi esse gratiorem. 1567. Avril.

† LETTRE CCLXXIII.

Le Prince d'Orange au Comte de Hornes. Sur le même sujet.

*** Cette lettre a été publiée par M. *Arnoldi, Hist. Denkwürd.* p. 280, mais il l'a placée mal à propos parmi les lettres de 1564. Il suffiroit de citer la phrase « Bredae desitum est concionari antequam » Antwerpiae », s'il pouvoit y avoir le moindre doute à cet égard. Le 11 avril le Prince avoit quitté Anvers.

Ipse scis quam aegre tulerim recessum tuum ab aula (1) plures ob causas quas tunc tibi exposui. Jam vero tibi persuade, me tanto magis gaudere, quod intelligam eo te reversum quo Regiae Majestati operam praestes et amicis. Spero enim quod concordia vestra et reconciliatione eorum qui videbantur inter se dissidere, cujus aliqua mihi videntur jam jacta fundamenta, et Regis utilitas et pa-

(1) *aula.* Le Comte, après sa mission de Tournai, étoit resté plusieurs mois à Weert. Voyez Tom. II. p. 468.

1567. Avril. triae salus procurabitur; ad quam rem notissimum est necessariam esse concordiam eorum qui rebus praefuturi sunt, precorque Deum ut suam sic vobis impartiatur gratiam, ut rebus eam opem adferre possitis, quam necessitas postulat. Ego non possum non summas agere gratias, pro eo quod mihi das consilio, cui etiam literis acquiescerem, nisi, ut ad Egmondanum scripsi, ad cujus literas ne eadem repetam, me remitto, id omnino per decorum et conscientiam mihi non esset integrum; quod tibi mirum videri non debet, cum eaedem a mea parte adhuc militent rationes, quas toties tecum contuli. Procul enim absit a me, ut dum tempori inservio et gratiam capto, conniveam ad ea quae obesse patriae aut conscientiae et animo meo possunt, neque tam parum constans videri volo, ut ea quae certo consilio et sententia parentum et amicorum meorum, diu antea decrevi, mutem ob non nihil mellis Hispanici (1) quod summis nobis labris illinitur.

Quod ad filium meum attinet, eum huc revocavi, quo eum viderem antequam discederem, mirorque res eo redactas, ut jam sine suspicione atque offensione Domini et aliorum pater non possit videre et alloqui filium, et certe cum adeo accomodemus nos clitellis, futurum brevi videtur, ut non recusemus frenum et sellam. Quantum ad me attinet, non tam sum validis lateribus, ut eas ferre possim, nec eo animo ut aliis imponam. Malo itaque pati quicquid evenire poterit quam ut de me dici possit, me coactum ab eis quos tantopere damnavimus,

---

(1) *mellis Hispan.* C'étoit le conseil du Landgrave Philippe: « Das » die herrn sich nit das Maul schmiren lassen. » Voyez p. 42.

eo venire quo ipsi jam olim res deducere voluerunt, et quod ab ipsis recepti sumus in gratiam, cum certi essent Regem post suum adventum eis gratiam et honorem omnem relaturum, nosque limis et transversis oculis aspiciendos et pro meritis ab eo excipiendos, exponendosque omnium vocibus, quae ut inter alia caverem, malui recedere. Aperte tecum ago, quod sciam me abs te haberi inter praecipuos amicos, quod et re ipsa cum volis comprobabo. Quantum ad Comitem Aremburgensem, ago ei gratias pro oblatis officiis, velimque ei vicissim ea praestare; nec opus est ullis literis, cum plenam ei adhibeam fidem. Bredae desitum est concionari antequam Antwerpiae. Quare nihil est quod hic quisquam calumnietur. Quod ad praesidium arcis attinet, idem sentio, nec tam cito dimitti poterit, quam ego dimissum vellem. *Datum* Bredae 14 April. 1567. Avril.

Le Prince se rendit avec son épouse le 22 avril de Breda à Grave, de là à Clèves, et enfin à Dillenbourg. Vers la mi-mai il envoya *Ludwigen von Haynburg* et *Jacob Schwartz* au Landgrave Guillaume de Hesse, pour lui demander conseil. Leur Instruction, datée du 11 mai, ne contient rien de particulièrement remarquable. Le 21 mai il écrivit de Siegen une lettre très étendue à l'Electeur de Saxe, pour annoncer son arrivée en Allemagne, exposer les motifs de sa détermination, et solliciter des conseils. Il avoit quitté les Pays-Bas, « wie E. G. wir solches schrifftlichen und » durch unsern Bruder Grave Johannen mündtlich vor einer guten » zeitt haben verstendigen lassen. Vor viertzehen tagen seindt wir » alhier glücklich und wol ankommen. » Il lui auroit écrit plutôt. « Es ist aber auff unserm heruffreysen glaublich vorkommen, auch » von E. G. und . . . hern Wilhelms Landtgraven zu Hessen zu » der Regentin in dem Niederländen abgefertigten baider Gesand-

1567. Mai. » ten (welche auff unser erfordern uns nicht weith von Cölln in des » Herzogen von Gülichs behausung, Benspurg genannt, ange- » sprochen haben) anzaige gethan das E. G. zu jetziger zeitt in iren » länden nicht anzutreffen were, sondern zur Kay. Ma^t sich in » eyl naher Prage hette begeben .... Nhun ist uns aber kunth » gethan worden das E. G. fortgenommene raysz keinen fortgang » gewonnen. » († M. S.). Le contenu de cette lettre est absolument semblable à celui d'autres pièces que nous avons déjà communiquées.

Il avoit eu soin de se ménager de bons correspondans. Dans la pièce suivante, qui est sans date, mais qui doit lui avoir été adressée peu de semaines après son départ, il y a beaucoup de nouvelles et quelques passages intéressans.

N° CCLXXIII.^a

Nouvelles diverses, pour la plupart relatives aux Pays-Bas.

Que le Roy et le Prince doibt venir par mer au Pays-Bas en septembre prochain: aucuns adjoustent que la Royne doibt suyvre par France, aultres qu'elle demeureroit en Espaigne pour gouvernante avecq le Président.

Que en Espaigne la Court a esté fort réjouye des nouvelles de l'appaisement des troubles, et que les villes s'estoient rendues en obéyssance.

Touchant la venue du Duc d'Albe aucuns escripvent qu'il viendra devant au présent mois avecq les soldatz Espaignolz, du nombre desquelz aussy varient, les disans les uns de huyct ou dix, les aultres bien de xviii^m. Aucuns

aultres escripvent qu'il seroit contremandé et pourroyt bien attendre la venue du Roy. 1567. Mai.

Que le Roy a déclaré de voulloir user de toute clémence vers ses subjectz et ne les grever des soldatz estrangers et pardonner à ceulx qui auroyent mespris, ce que aucuns entendent seullement de ceulx qui auroyent esté aux presches, aultres l'extendent plus avant.

Que Sa Ma$_{té}$ a esté fort marry (1) d'entendre le partement de Monseigneur le Prince et qu'il désiroit fort son retour.

Que les gentilzhommes prisoniers sont bien amplement examinés, les ung disent que se soit esté sans torture, les aultres que en torture; dont seroyent esté les commissaires Monsr le Conseillier Michaut, le Procureur-général de Malines, et le Sr de la Torre: toutesfois que la détermination de leur cause serat réservée à la venue du Roy.

Que le Pape sollicite fort le Duc d'Albe afin que en passant il surprenne Genève, à quoy leur samble que pourra souffire le terme d'un mois (2).

Que le Roy de France faict refuz à la Royne d'Angleterre de rendre Calais.

Que le Duc d'Alve ayt longtemps passé la mer, et que

(1) *marry*. Il est permis d'en douter: depuis longtemps Philippe ne l'affectionnoit guère. Viglius écrit à un ami: « Princeps Au» raicensis cum tota familia nobis XXII Aprilis valedixit, vix un» quam, ut creditur, rediturus, quod nobis spem bonam praebet » fore ut aliquando Illustrissimum Card. Granvellanum nobis re» stitutum cernere possimus. « *Ep. ad Hopp.* p. 426.

(2) *mois*. « Genevates clam admoniti egisse Pium Pontificem » cum duce Albano ut arma in Genevates facili flexu converteret. » *Strada*, I. 344.

1567. Mai. au chemin de Bourgogne et Luxembourgh se font gran-des provisions pour recepvoir son armée.

A Rome est arrivé l'Archevesque de Toledo (1), auquel le Pape samble fort favoriser, sinon qu'il est ordonné que sa cause soit débattue devant aucuns Cardinaux et depuis résolvé en Inquisition.

Ceulx de Genève ont requis assistence aux Cantons de Suisse, dont l'on escript que aulcuns ont faict difficulté, aultres offert de s'employer, et se sont pourveuz.

Le Pape a faict lever de gens à cheval et à pied contre les insolences des banniz de Rome et de l'estat ecclésiasticque, à quoy doibt seconder le Vice-Roy de Naples.

Les corsaires ont prins quelque navire chargée de marchandise à l'ostie[1] du Tybre, et le Pape s'employe fort pour y donner ordre et tasche d'effectuer avecq les Cardinaux de s'y employer.

Le Roy de France samble que desjà bien ouvertement démonstre de vouloir faire entretenir la religion y observée d'ancienneté, et qu'il auroit faict faire ample correction contre ceulx qui auroyent attenté le contraire.

Et entre aultres at on exécuté à Thoulouze vingt quatre hugenotz et en sont enfuyz bien deux cens, les figures desquels ont esté pendues et leurs biens confisquez.

A Lyons est commandé par édict publicq, que les hugenots ne peuvent plus tenir assamblées, ne collecter deniers, ne avoir escolles et collèges, ne se mesler des affaires publicques, ne de la justice.

---

(1) *Toledo.* L'Archevêque de Tolède fut accusé de Luthéranisme, et mourut en prison après dix-sept ans de captivité.

[1] embouchure *(ostium, Ostia).*

Le Roy estant venu à Paris a deffendu les presches et assemblées des hugenotz et commandé que les prédicans fussent appréhendez et penduz, et que les maisons où les presches avoyent esté faictes, fussent rasées. 1567. Mai.

A Monsr Dutré, général de l'artillerie, estant malade, a le Roy osté son dit estat, pour estre hugenot, sans le luy avoir voullu restituer après sa convalescence.

L'on escript aussy que le Roy doibt avoir déclaré qu'il ne veult donner ne conférer dignité, estat ou office que soit à aucun Hugenot (1).

Les Princes de Corcennes et Salerne, ambedeux[1] Hugenotz, sont mortz.

L'on dist que les Suysses ont refusé le passage aux gens de guerre Espaignolz et en on faict honnestement leurs excuses à l'ambassadeur du Roi d'Espaigne.

Les filz de l'Empereur demeureront en Espaigne, oires que le Roy vienne comme l'on escript.

Le mesme Roy doibt avoir escript à la Duchesse de Parme, Gouvernante du Pays-Bas, de tenir tous les affaires en estat jusques à sa venue.

A cause de quoy l'on dist qu'elle superséde de procéder plus avant contre ceulx de la religion.

La dicte Gouvernante a voulu mectre quelques enseignes de Wallons dedans la ville de Maestricht, et faire sortir le Conte d'Oversteyn avecq ses gens y estant en garnison, à cause que les citoyens se trouvoyent en si

---

(1) *Hugenot.* La soumission des Pays-Bas contribua sans doute beaucoup à faire éclater en France, dans l'automne de 1567, la troisième guerre de religion.

[1] tous deux *(ambo)*.

1567. grande multitude aux sermons des prescheurs du dit Con-
Mai. te, estans de la Confession, qu'ilz avoyent faict auparavant aux presches des ministres qu'ilz avoyent enchassez. Mais le mesme Conte a refusé d'en sortir ou d'admectre les dys Wallons sans estre premièrement du tout payé, dont est allé faire ses excuses à la dite Gouvernante en Anvers.

Quatre enseignes de piétons, envoyez par Madame hors d'Anvers, ont efforcé au chemin ung monastère de Dames tout prez de la dite ville, et y faict plusieurs insolences, et y cerché par tout le Prévost des maréschaulx avecq ses gens pour les massacrer, lesquelz à grant peine se sauvarent, et en oultre envoyarent quelques ungs d'entre eulx en ung villaige là auprez, où ilz délivrarent par force tous les prissonniers du dit prévost, ayant très bien battu l'officier du dit lieu.

L'Evesque de Cambray a voulu practycquer le Concile de Trente contre le Chapitre et Chanoines au dit Anvers, et procéder à la visitation et réformation contre iceulx; ce qu'ilz n'ont voulu tolérer, ores que Madame le leur at commandé; parquoy le dit Evesque les veult exécuter et à ce constraindre par force, mettant gens de guerre en leurs maisons, oires qu'ilz ayent appellé au Pape.

Madame pour ce reffus estant irritée contre les dits Chanoines, les a faict presser par le Conte de Mansfelt, Gouverneur du dit Anvers, de furnir par le payement du garnison illecques jusques à la somme de vingt mille florins Carolus, et nonobstant toutes leurs belles excuses leur fauldra passer par là, et les furnir, ou de bonne volunté, ou par constraincte.

Les nouveaux temples érigées au dit Anvers, tant de ceulx de la Confession d'Auguste que des Calvinistes, se

commencent à raser et les aultelz et statues es anciennes Eglises à restaurer et ériger. 1567. Mai.

Et comme en la plus grande église, entre aultres statues, fust mis ung Moyse avecq les tableaux contenant en langaige de Brabant les dix commandemens de la loy, et du costé de luy ung Jesu-Christ crucifié avecque la croyx, entre les bras duquel pendoyent plusieurs obligations deschirées et cassées, ayant aussy prosterné dessoubz ses piedz la mort, le diable, l'enfer et le peché : lesquelles deux figures comme furent fort regardées du peuple, le Doyen et Chapitre en ont esté scandalisez et ont faict grande instance vers Madame, vers le Gouverneur et vers le magistrat, affin quilz fussent ostez, allégans pour cause premièrement que l'escript n'estoyt conforme au texte de l'escripture ; mais estant trouvé le contraire, ont prins l'occasion que les dites figures, ainsi mises, estoyent pernicieuses et héréticques, et comme telles debvoyent estre ostées et rompues, à cause qu'ilz ostoyent trop ouvertement les mérites des oeuvres et que tout le salut dépendoit de la seulle passion de nostre Seigneur. Mais comme par la contradiction du Curé et d'aultres ne le pourrent obtenir, ont finalement tant importuné que Madame leur a concedé de pouvoir changer l'escript du [thioys] en latin, combien qu'il ne soit encoires effectué.

La Citadelle se faict en Anvers au monastère de St Michiel, et aura de circuit, comme l'on escript, bien 6000 piedz.

Les Ambassadeurs d'Angleterre vont vers l'Empereur et luy présenteront l'ordre du dit Royaulme.

* LETTRE CCLXXIV.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Sur la réception très peu satisfaisante de la députation des Princes Allemands par la Duchesse de Parme.

1567. Mai. . . . . E. L. wiszen sich freuntlich zu erinnern welcher maszen von etzlichen Chur- und Fürsten und uns ein wolmeinende intercession und vorpitt an die Herzogin von Parma, Guvernantin der Niederlände, der des orts beträngten Christen halben beschehen. Was nuhn itzbemelte Guvernantin unsern allerseits abgeordenten Chur- und Fürstlichen Gesandten uff ire anprachte werbung hinwidder zur anttwort gegeben, auch sie, die Gesandten, uns sämptlich in schrifften deshalben referiret, darvon fertigen wir E. L. in sonderm vertrawen Copiën, undt werden E. L. daraus wie angenemb und wilkomb ermelte Chur- und Fürstliche Gesandten bey berürter Guvernantin gewesen, auch wie stumblich sie widder abgefertigt, vernehmen.

Wilhelm von Hessen.

Dem Printzen
zu Uranien.

N° CCLXXIV[a].

Instruction pour les députés des Princes Allemands vers la Duchesse de Parme.

, Les Princes dont les envoyés avoient composé la députation,

etoient les Electeurs de Saxe et de Brandebourg, George-Fréderic 1567.
Margrave de Brandebourg, Christophe Duc de Wurtemberg, Mai.
Guillaume Landgrave de Hesse et Charles Margrave de Bade.
L'Electeur Palatin n'étoit pas admis, parce qu'il protégeoit les Calvinistes, et qu'on intercédoit uniquement pour les Luthériens. Ce but exclusif est manifesté très clairement déjà en tête de l'Instruction. « Deren beträngtten armen Untherthanen halben so sich zu » der rainen lehr des heyligen *Euangelii* und der Augspersche Con- » fession bekennen. » Par cela même leur démarche devenoit assez insignifiante: la très grande majorité des Protestans dans les Pays-Bas étoit Calviniste; beaucoup de Luthériens, étant en général gens riches ou aisés, venoient de quitter le pays; et les Princes Allemands savoient par expérience qu'amener les Réformés à accepter la Confession d'Augsbourg, ce qu'ils dépeignent à la Gouvernante comme une chose assez facile, présentoit bien des difficultés. La démarche des Princes ne signifioit guère davantage que la condition stipulée par les soldats Allemands lorsque, se mettant au service du Roi de France contre les Protestans, ils juroient de ne pas servir contre la Confession d'Augsbourg. « Ne viderentur plane » prophani, dixerunt se non militaturos adversus Conf. Augusta- » nam, quod perinde est ac si jurarent se non militaturos adversus » Indos. » *Languet*, *Ep. secr.* I. 84. *Viglius* remarque, non sans raison: « Confessioni Augustanae paucissimi adhaerent, sed Calvi- » nismus omnium pene corda occupavit, ut illi qui eam initio prae » se ferre visi sunt, si eam promovere voluerint, longe se falsos » confiteri debeant. Multumque errant Principes Germanici, qui » tam solennem Legationem ad Ducissam miserunt, Confessionis- » que ejus negotium tam serio egerunt, cum paucissimi hic sint, » qui ipsi adhaereant, sed ostio per Luteranos semel patefacto, ad » ulteriora errorum dogmata omnes propre progrediantur. » *Ep. ad Hopp.* p. 427.

L'Instruction est fort longue et conçue en termes assez violens contre le Papisme; il n'est pas étonnant que *Strada* écrive: « Libellus Germanice scriptus, cujus sententia *fuse odioseque* per- » tractata. I. p. 229. » Nous en communiquons les passages qui nous ont paru les plus intéressans.

1567. Mai. D'abord on se réfère aux lettres de la Gouvernante du 30 sept. et du 10 oct. 1566 (voyez Tom. II. p. 379), et aux réponses que les Princes y ont données. Malgré leur espoir que les choses pourroient s'arranger à l'amiable, des levées considérables ont lieu.— Puis on continue ainsi.

Die sachen lassen sich dermassen ansehen als wolte... durch erwentte[1] kriegswerbung nicht so sehr der underthanen angezogener ungehorsam oder *Rebellion* gestrafft, als die grausamen *persecution* und verfolgung, wegen der bekantnüs Göttliches worts, mitt gewalt vorttgesetzt ins werck gericht, und also die armen Christen, so sich der endtt zu der reinen lehr des heiligen *Euangelii* und Augspürgischen Confession bekennen, beschwert und undergetrückt, und von solcher erkantten und bekantenn Augspürgischen Confession zum bapstumb wiederumb gedrängt werdenn.

Wiewohl nuhn bey diesen motiven und verenderungen in Niederländen aus anstifftung des Satans, als der Ertzfeindt Göttlicher warheitt, welcher von natur allem gutten feindt und seinen bösen samen alweg mitt under zu strauwenn[2] pflegtt, sich woll etwas zugetragen und begeben haben möcht wilchs Gott nicht gefellig, der Obrigkeitt zuzusehen beschwerlich, auch der liebe des nechsten nicht gemesz, wie man solichs dan auch derhalb gar nicht für gutt achten oder billichenn, sondern vielmehr mitt denen, so es berührett, ein Christlichs freundlichs mittleiden haben und tragen wollen.

Ob auch unter denen so von der Römischen kirchen und derselben ceremoniën im Nidderlandt abgewichen und zu der Augspürgischen Confession getretten, woll etzliche zu befinden welche durchaus bey allerley articeln

[1] erwähnte. [2] streuen.

der Augspürgischen Confession rechten verstandt noch zur zaitt so gahr gewisz nicht, sondern etwas wenige irrige oppinionen gefast haben möchte; so befinden sich doch ausz allen denjehnigen was underschiedlich der enden, ungevehrlich von anfangk disser widderwertigkeitt, sich zugetragen und bisz uff den heutigen tag verlauffen, soviell, das sie solche itzt ernente unrichtigkeiten und nicht löbliche vornehmen, wie solchs i. L. hiebevor freundtlich auch zu gemüth geführtt, durch die Obrigkeit, Stendte oder andere vornehm verstendige leuthe, sondern mehrertheils durch gemeinen unwissenden pöppell vorgenhommen und gescheën. 1567. Mai.

Es befinde sich auch ausz allem ferneren einkommenen berichten und erscheine auch ausz der sachen an ihr selbst schier augenscheinlich, das dennest disse Niddderlendische widderwertigkeitt, motus und entpörungen, vornemblich der religion und grausamen durch die Hispanische inquisition gedraweten und zum theill ins werck gerichten persecutionen undt verfolgung halb, sich erstlich entsponnen.

Und soviell die in etzlichen wenig puncten vieleicht noch irrenden belanget, das derselben unwissenheitt vornemblichen daher rührett das ihnen die öffentlich predig des heyligen *Euangelii* zu hören nicht allein nicht gedeyen, und der Augspürgischen Confessionsverwandten frommer gelehrter leuthe schrifften und bücher zu leszen und zu besserer underrichtung zu geprauchen nicht gestattet, sonder sich solcher gentzlich zu entthalten bey schwerer leybstraff verbotten worden.

Wan nuhn aber gleichwohl der mehrertheill disser

1567. Mai. Nidderlendischer underthanen, in gahr einer grossen antzahll, inn allen articeln sich zu der Augspürgischen Christlichen im Reich vor dem mehrertheil der Stendten angenohmmer, auch vonn den andern durchaus edicts und abschiedts weis zugelassenen und approbirten Confession bekennen, lauth ires der Nidderlenden derohalb in öffentlichen truck ausgegangenen von sich gegebenen und durch die Stende der Augspürgischen Confession approbirten glaubens bekentnüssen, darvon unsere gesandten, wo nott sie vorzulegen, ein abtrück bey handen haben sollen.

Auch die andere, so villeicht in etwas wie gemelt noch irrig und schwach sein mögen, aus keiner abgöttische halstarrigkeit sündigen, sondern sich gern in diesen hochwichtigen glaubens- und gewissenssachen underweisen, eins bessern lehren, berichten und erutiren[1] zu lassen, darzu auch mitt Christlicher danckbarkeitt zu volgen, jderzeitt und noch neulich durch schickung und in schrifften sich erbotten, das also irenthalb gutt hoffnung zu haben der Almechtig Gott werde durch seinen Heyligen Geist inen von tagh zu tagh zu mehrer erkentnüs helffen, und auch sie zu dem rechtenn verstandt seines allein seligmachenden worts kommen lassen.

Wie dan auch derhalb diese, nicht weniger als die jtzt oben gesetzten andern, für glaubensgenossen und mittglieder der Augspürgischen Confession billich erkennet, gehalten, aller christlichen hülf und fürderung theilhaft geachtet, und keines wegs trosztlosz gelassen werden solten.

Dieweil nun diesem also, und wir und andere Chur-

[1] unterweisen *(erudire)*.

fürsten, Fürsten undt Stende, die wir uns zu den prophetischen und apostolischen schrifften, auch der offt angeregten Augspürgischen Confession, wie solche aus denselben zusamen gezogen bey dem Artickell bey dem heyligen abentmall des Hernn und sunst durchaus, inn irem rechten und wahren verstandt, wie durch den ehrwürdigen Hern Doctor *Martinum Lutherum* seligen gepredigt, und nun über viertzig jar in unsern länden, kirchen und schulen gehalten werden, bekennen und beruffen, auch sonst in kein andere disputation, dardurch aus der einfalt des glaubens geschritten und schedtliche kirchenzenck erregt werden möchten, uns einlassen wollen, vonn diesen armen leutten uff jüngst gehaltenen reichstag zu Auszpürgk, auch seithero zum vleissigsten inn schriften und sonsten ersucht undtt gebetten worden sie mitt christlichen gebürlichen rath, hülff und beystandt nicht zu verlassen. 1567. Mai.

Und wir dan auch über das aus irem underthenigsten supplicationen und sonst soviel vermerckt, das sich die vornembste Stende, stett und underthanen, in irer Kön. Wür. Erbländen, zu allem schuldigen schleunigen gehorsam erbiethen, zu keinem uffstandt, uffruhr oder andern ungebürlichen beginnen lust oder lieb haben, sondern zum höchsten begirig und urpüttig[1] seindt, soviell mit Gott und gutem gewissen geschehen mag, i. K. W. in allem politischen eusserlichen dingen mit darsetzung leibs, lebens, guts und bluts, williglichen zu gehorsamen.

Als hetten wir aus Christlichen mitleiden so wir mit innen haben und tragen, zuvorderst umb förderung Gottes ehr und ausbreittung seines allein seligmachenden

[1] erbietig.

1567. Mai. worts willen, darnegst auch der Kön. W. zu Hispanien und derselbigen erbländen, krig, blutvergiessen, fernere empoerung und enthliche zerrüttung darinnen zu verhüttung zum besten, nicht umbgang haben können disser armen leuth uns anzunehmen, und disse vielfältige und gepettene intercession bey vielen hocherwendter Kön. W. zu Hispaniën, dinstlich und freundtlich fürzuwenden. . . . . .

Ils ont écrit à ce sujet au Roi : les députés donneront à la Gouvernante copie de la lettre. Ils espèrent qu'on n'introduira pas l'Inquisition, qu'on prêtera l'oreille aux suppliques des sujets.

Sonderlich dieweil ausz Gottes wort und vielen exempeln der biblischen und anderen historien einmal war und gewisz, das i. K. W. und aller anderer von Gott geordentten oberigkaytt vornembstes ambt ist, mitt hoegsten grösten vleisz dahin zu trachten wie Gottisz ehr befürdert, falscher lehr widerstrebt, abgötterey auszgerottet, dargegen die rechte Gottesdienst angestellet würde, und man sich je mit der Christenblut nit beflecke.

Nun sey aber Irer, der Guvernantin, L. selbst und aller weltt unverborgen, wie ger mancherley aberglauben, greuel, irthumb und abgötterey nun von etlichen jaren hero im pabstumb eingerissen und von tag zu tag also zugenommen das auch der Römischen kirchen nahe verwandtten und hoch verpflichte nicht allein dasselbig, sondern auch das derohalben innen ein gutte scharpffe Christlichen reformation zum höegsten von noetten, bekennen müssen, und auch derwegen nun von 50 jaren hero aus den Deutschlanden vornemlich, und aus andern länden mehr, vielfälttige beschene clagenn und übergebene

grosz beschwerliche *gravamina*, man wol von einer zeit zu der andern eines algemeinen freyen christlichen *concilii*, dardurch obangeregte reformation vorgenommen und die grewlichen miszbrauch abgeschafft werden solten, vertröstet, sich dessen auch mitt höchster begirdt und verlangen eygentlich versehen und darauff gehoffet, so sey doch, wie wissentlich, derenthalb bis uff diesen tagk noch nichts ervolgt. 1567. Mai.

Undt obwoll unter dem schein eins solchen *concilii* der babtischen Cardinal und Bisschoff etzliche in grosser anzal zu Triendt beisamen gewesen, auch sich daselbst etzliche gar uncristlichen vermeinten decret vergliechen, und aber die Stende der Augspürgischen Confession dieselbe Trientische versamblung jemals vor ein frey Christlich oecumenisch *concilium* nicht gehalten oder die vermeinte ire beschlus annemen können noch sollen, sondern dieselbig zu verwerffen und zu recusieren, wie dan zu underschiedtlichen malen durch ein in offenen trück auszgegangene recusationschrifft geschehen, billiche erhebliche gutte ursachen gehapt, und wol gesehen was aus solchen partheilichen *concilio* für frucht und ergernüs folgen werden. . . . .

Suivent encore plusieurs remarques contre les décrets du Concile.

Die armen leuthen sind zu der Evangelischen raynnen lehr und der Augspürgischen Confession getretten, haben dieselbig vor recht erkandt, und sonder zweivel unter anderm sovill dester lieber ahngenommen, dieweil solche beyden hochloebligsten Kaysern *Carolo* und *Ferdinando*, hoch miltester gedechtnüsz sehligen, sonderlich bey dem

1567. Mai. artickel *justificationis*, daruff allain die sehligkait stehet (1), selbst nicht zuwidder gewesen, sonder sie darüber im Reich einen religionsfriden mit hoher verpoenung ufgericht und bishero erhalten. . . . .

La violence ne sert de rien en matière de religion. C'est ce qu'on a vu de tout temps; encore récemment en France. Les Pays-Bas, en cas de mesures sanguinaires, fourniroient une nouvelle preuve de la vérité du proverbe: *Sanguis Christianorum semen et irrigatio Ecclesiae.* Qu'on s'unisse plutôt contre les Turcs, ces redoutables ennemis de la Chrétienté, qui dans les derniers temps ont remporté tant de victoires. « Gar nicht zu zweiffeln das diese und dergleichen straffen Gottes von wegen der Abgötterey und verfolgung » der armen Christen herwuchsenn.»

So wehre unsersz ermessens der negst sicherst, rathsambst und richtigst wegh, auch unser dienstlicher trewer rath und freundliche wolmeinung, das die Kön. W., in betrachtung aller nach der leng erwendter undt anderer umbstende, gefahr undt gelegenhait, in nahmen des Almechtigen Gottes den mehr undt itzo erst erwendtenn heilsamen Religionfrieden, wie derselbig als das aller bequemest, füglichst, eusserste mittel durch weylandt höchstermelten I. K. W. Hern Vatter, Keyser Carln, hochmiltister gedechtnüs seligen, undt gemeine Stende des Reichs Deutscher nation, im jar 66 zu Augspürgk uffgericht, und hernacher von auch hochlöblichster gedechtnüs Keyser Ferdinanden seligen, beliebtt und zu mehrmahln bey andern Reichsversamblungen stattlich confirmirt und bestettigt, an die handt genohmmen, solchen in I. K. W. Nidderländen, gleichermassen wie

---

(1) *stehet.* Voyez Tom. I. p. 171.

im D. Reich, fürderlich auch angerichtet, und vermüg des- 1567.
selben den underthanen die Augspürgischen Confession, Mai.
und also beyde in erwendten friedenn begrieffenen religi-
on, allergnedigst freygelassen undt sich der einen oder
der andern ohne gefahr und beträngnüs zu gebrauchen,
geduldett, verstattet und nachgesehen hätte. . . . .

On continue à décrire les bons résultats de la paix de religion.
« Das misvertrawen zwisschen beiderseits Religionstendenn hat
» uffgehöret. In den frey- und Reichsstetten wo beyde Religion in
» uebung neben einander geduldett, hat man sich einiger unruhi-
» gen zerrüttung nicht zu befahren gehaptt. Undt auch die Stände
» der papistischen Religion sind seidhero . . . . auch jegen ihren
» eigenen underthanen, so der Augspürgischen Confession seindt,
» umb gar viell milter worden. »

Wie diesz unsere Gesandten in alwege, sovil an inen, die sachen dahin mit höchstem fleisz zu richten und dirigiren wissen werden, damit bis zu der Kön. W. resolution mit allerhandt ernstlichen verfolgung und thätlichen vorhaben ingehalten und gemach gethan werden müge.

Wasz nun innen, den gesandten, uf begerte audientz und bescheën anbringen zuw antwourtt gefellet, oder sunst anfangs begegnet, solchs sollen sie uns mit gnugsamen umbstenden fürderlich uf der post zu wissen thun.

Unsers beschaidts darauff erwartten, das obgemeltte alle und wo fürtter bei werender tractation verlauffend sich zutragen würdt, in ire relation, so sie unsz derhalben zu irer widderkünfft schriftlich thun sollen, zu bringen, vleissig uffmercken und verzeichnen.

Desz zu urkundt,

Actum.

N° CCLXXIV^b.

Réponse au nom de la Duchesse, donnée par le secrétaire Scharberger aux députés des Princes Allemands.

1567. Mai. *** Il n'est pas surprenant que la Duchesse qui, après avoir triomphé de tous ses adversaires, étoit assez mal disposée à accueillir la Députation, n'ait pas été satisfaite du contenu de la Remonstrance. « Unus legatorum haec omnium, qui aderant, indignatione fatus, il- » bellum tradidit Gubernatrici: quae amotis legatis, eâ de re in Senatu » deliberans (ut erat acriter offensa) remittendos absque responsione » sentiebat: civilius tamen visum si Scarembergius responderet. » *Strada*, I. 330.

. . . . Die Herzogin hat, nach gehabter getreuwer relation derselbigen inhalt, inn grundt augenscheinlich befunden, das ihre Chur- und Fürstliche gnaden aller in dieser Nidderländen endtstanden und verlauffen beschwerlichen uffrürischen handlung zu milt bericht, und das sie in diesem fall der uffrürischen gemeines friedens widderwerttiger leuthe lechfertigen und unerfindtlichen angeben, nicht allein mehrem beyfall und glauben wedder der Kön. Ma^t, deszgleichen i. F. H^t hiebevor an sie und ettliche andere vornheme Chur- und Fürsten des hailigen Reichs gethanen auszfürlichen grundtlichen bericht und ausschreiben zustellen, sonder auch derselbenn öffentlichen bewiesenen ungehorsam und rebellion under ersuchten schein der widderwerttigem erdichtes vorgeben, ettlicher massenn gernn beschemen woltten, dan einmhal ein yder friedliebender unpartheysches ver-

standts und gemüts, ausz angerürten Königlichem und 1567.
ihren fürstlichen Hochheit auszgangenn schreiben, Mai.
gnugsamblich und auszfhürlich zu erlernnen, wie gröblich und gröszlich sich ettliche dieser Nidderländen angehörige underthan gegen i. K. M^{t}, als derselben ordentlichen vonn Gott vorgesetztenn Oberigkeitten, ohne einige befügte uhrsachen mit vergessung ihrer ehr, pflicht und aidt, vergriffen, und also durch ir selbst hochstraffmessig vornehmen und geübte wallthatten, in dem das sie sich gegen ihrenn nattürlichenn Herren mit waffen feindtlich ertzeigt, die bilder gestürmet, kirchen und Clöster beraubt, abgebrandt, consistorien und andere ungepürliche *Statuta* zu erachtung und undertrückung der Oberigkeit ufgericht, und endtlich alles bürgerlich und pollitisch wesen zurrüttet, i. K. M^{t} dahin gedrungen das sie sich, zu erhaltung schuldiges gehorsambs und stillung endtstandener und sorglicher entpörung, mit inheimischen und dann auff vorgehende Röm. Kays. Ma^{t}, unsers allergnedigsten Hern, zugeben und bewilligen, mit auszlendischen kriegsvolck vorsehenn und gevast haben müssen machen, wie dan solliches alles leider mehr dan augenscheinlich am tage und keiner weittern beweisung bedarff.

Also das hochermelte Chur- und Fürsten der mhue und ihrer ytzigenn beschickung und unnottwendigenn weittleufftigen erinnerungen, woll überhabenn sein, und den angewantten uncosten ersparen hetten mögen, dieweill doch Ihre Chur- und Fürstliche Gnaden, ja auch die wenigste Obrigkeit, iren selbst underthanen sollichen freventlichen auffürischen muttwillen und offenbare rebellion ohne zweiffel nicht gestatten, geschweigen das

1567. Mai. ihre Chur- und Fürstliche gnade erst anderer potentaten in sollichen unleidenlichen sachen, mas und ordnung stellen solten wollen, sonderlich aber der Kön. Ma^t zu Hispanien, die von angebornner natur eines königlichen miltreichen gemüts und für sich selbst zu keiner unnottwendigen kriegsrüstungen, noch viell weniger zur stürtzung ihrer selbst underthänen unschuldigen bluts, mit nichten gneigt, und sonst einigen Churfürsten, Fürsten oder Standt des Hailigen Reichs, wie es durch sie mit regirung ihrer underthänen, länden und leuthenn, in religionn, prophan, und andern allen sachen, gehalten, gar nicht anfechten noch bekümmern, sondern einen yden das seine handlen und verwalttenn, und niemandts underthan wider ihro herschafften verhetzen lassen. Derwegen man dann i. K. M^t mit sollichen suchungen und persuasionen, wie billich, nit allein verschönet, sondern viellmehr mit derselbenn, in ytzigen ihren beschwerlichen obliegen, nachparlichs mitleiden haben und tragen, ja auch alle mithülffliche handtreichung und stewer[1] thun solte, solliche alhier endtstandene allegemeine antroende[2] gefhar und übell zu vorkhommen und endtlich abzuwenden, dieweill sollichs oder dergleichen auch andern oberigkeiten leichtlichenn widderfharen mag. Darumb wissen I. F. H. in demjenigen, so ihr ampts und Guvernaments halben vertrawet, und bevolhen und biszanhero in diesen länden Christlich und löblich heerkommen geprauchet und underhalten worden, wie guttlich zu ermessen, keine verenderung zu machen, noch einige ungewönliche newerung zuzulassen. I. F. H. wollen aber mehr hochgedachter Chur- und Fürstlichen Räthe

[1] Steuer. [2] androhende.

übergebene schrifft, wiewoll esz ohne sondere nott, die- 1567.
weill Ihr Chur- und Fürstlichen gnaden, lautt überreich- Mai.
ter copey, uff der unruigen ungehorsamen leuthe unbestendigen bericht, hochermelten Kön. Mat. albereit vorpittlich geschrieben, I. K. Ma^t zu erster gelegenheit zu schicken und derselben anttwortt hierüber erwarten, der unzweiffenlichen zuversicht I. K. M^t die werden aus hochbegabten beiwonenden Königlichen verstandt sich in sachen, wie obertzelt, aller gephür wiszen zu verhaltten.

Das alles haben hochermelte meine gnedige Fürstin und Frauw die Guvernantin den Chur- und Fürstlichen Gesandten zur antwortt nicht verhaltten wollen. Geschehen zu Anttorff, am 21sten Maij A° 67.

Ex commissione illustrissimae Ducissae,
V. Scharberger.

N° CCLXXIV^c.

Rapport fait par les députés des Princes Allemands à leurs maîtres touchant les particularités de leur séjour dans les Pays-Bas.

*** Ce récit est plus complet que celui de *Strada*, et en diffère sous quelques rapports.

Den 19 Maij ist uns des Scharmbergersch substitut endtgegen khommen, gen Anttorff geleidet, da uns die

1567. Mai. Hern der stadt ein schöne herliche herberge bestaldt. Sobaldt wir umbhalb drey vonn den geulen[1] bey harttem platzregenn, so den gantzen tagh gewehrett, abgestannden, und blöszlich noch also nasz annfingen zu morgen zue eszen, schickte Grave Petter Ernst vonn Mansfeldt einen von Munchauszenn zue uns, wir soltenn hienauff zur Hertzogin khommen unnszere werbungen vortzupringen, darauff wir die ungelegenheit vorgewandt wie wir noch inn stieffeln, nit zu morgen geszen, keinen diener (dan die rosz weidt vonn unsz inn einer andernn herberge gestanden) bey uns noch kein felles[2] auffgemacht, keynne schriefften bey händen hetten, bathen weill es, ehr dann wir zu morgen geszen und die geull versehen, abendt würde sein, die audientz ingestelt möcht werden bisz morgen.

Bringt Munchauszen solichs seinen Hern widder ahn, der inn alsobaldt wiedderumb abgeferttigt, er soll uns sagen die Herzogin und der rath wartteten auff uns, findet uns noch am disch und eben bey obangezogenen ungelegenheit, darbey wir auch verharrethen, mit fernerm vermelden I. F. Gn. uns zu Lier bis zu den 4ten auffgehalten, hetten verscheinen freittags, wo man uns zugelaszen, gehörtt, und am pfingsten abendt abgeferttigt mögen werden, wheren heut also baldt auff des dieners annkunfft von Lier verreiszen, und, wie ehr für augen zu sehen, zur audientz gar übel genycht, bathen abermall I. F. G. solichs inn gnaden vermercken und morgens zur audientz khommen laszen wollen. Denn 20 kompt Scharnberger früe morgens, zeigt ahn, I. F. G. umb 9 audientz zu geben endtschloszen, erscheinen zu rechter zeit, wur-

[1] Gaüle. [2] Felleisen.

den nach überreichten Credentz von I. F. G. gehört inn 1567.
beyseinn der Bresidenten Vigelij, Graven von Egemundt, Mai.
Hertzogen von Arschott, Graven von Mansfeldt, *Doctoris* Bruszeller[1] und noch eines andern Doctors Barlamondts, Scharnbergks und beyden Secretarien von der Aue; begehren, nach gehaltenem rath, die werbung inn schriefften, die ihnen, in maszen sie vonn wortt zu wortt aus der instruction getzogen und E. F. G. hierbeneben zu sehen, übergeben wurden; darüber wieder in die herberge zu ziehen und fernnern bescheidts zu erwartten geheiszen. So der von Mansfeldt widder heim zucht, erfordert ehr den Sachsischen (1), zeigt ihm ahn wir uns heimlich und eingetzogen haltten, keinen bürger zu uns kommen laszen sollen, dann solchs allerley nachdencken und sonst erwecken möchten, das ehr also guether meynung für sich selbst verträglich uns antzeigen wolle.

Den 21ten umb vier uhr nach eszens beschickt man uns widder und vorlist uns die antwort, wie E. F. G. ausz beygelegter copeien zu ersehen, darauff wir replicirt unszere gnedigste und gnedige Hern keinen öffentlichen rebellen, kirchen- oder closterstürmer mit dieszer ihrer intercession und vorbitt gemeint oder eingeschloszen haben wollten, theten allein ahn I. F. G., umb der Ehre Gottes willen, fleiszigk suchen und bitten I. F. G. alle scherffe der straffe und die hochschedtliche Inquisition gegen die frommen Christen, die sich vonn anfangk dieszer widderwerttigkeytten in rechtenn schuldigen gehor-

(1) *Sachsischen.* « Saxoniae legatus clam caeteris indicavit Gu-
» bernatrici Septemvirum suum aliorum suasu iniisse eam legatio-
» nem. » *Strada*, 331.

[1] *Bruxellius.*

1567. Mai. sam gegen die Könn. Würde und andere gebürliche obrigkeitt verhalten, einstellen und abschaffen, und ihnen, zu trost ihrer gewieszen und heill ihrer sehlen, die Augspürgische, der prophetischen und apostolischen schriefften gemesz, Connfession gnediglich vergönnen, und dohin gegen Kün. Würde bestes fleiszes handtlen und befördern helffen wollen.

Danckten I. F. G. sie sich, in verlesener antwortt, diesze unszere vorgebrachte werbung Kün. Würde zu überschicken gnediglich erbotten, bathen sie darbey das beste thun und viellgedachte ihre Kün. Würde, wie I. F. G. das aus hochbegabten verstandt zu thun woll wusten, zu dem endt und Christlicher sannfftmuett bewegen, auch, bisz auff ihr Könn. Wür. ervolgter gnediger resolution, mitt allen fernern gewaldtsamen beginnen und scherffe der persecution einhalten wolle.

Daran würden I. F. G. der kirchen Gottes ein sehr nützlichs, dem Ewigen Gott ein hoch angenehm werck, E. Chur- und Fürstl. Gn. ein besondere freunddschafft ertzeigen.

Liesz unsz die Guvernantin widder antzeigen es pliebe bey der vorigen antwordt (1), wüsten darin nichts zu endern; begertten wir uff unszere widderheimkunfft ein ider innsonderheit seinen gnedigsten und gnedigen Hern I. F. Gn. freundtlichen grüsz und gepuerenden dienst vermelden wollen, darauff wir die ergangne antwortt inn schriefften begert, Ihrer F. G. ihres freundtlichen gegen

(1) *antwordt.* « Subjicientibus legatis se tantummodo oratum » venisse pro sociis Augustanae confessionis, qui culpâ vacui ha- » bebantur, nihil ultra responsum. » *l. l.* 330.

unnszere gnedigste und gnedige Hern anerbiettendst 1567.
hochlich bedankt, daszelbigh neben ander ergangenen Mai.
antwortt E. Chur- und F. G. unszer glücklichen heimkunfft zu vermelden, erpotten.

Im auszgehen thaten wir, auff deren von Battenbergk begerendt, ahn Egmundt und Mansfeldt, in nhamen Ihrer Gnaden zweier gefängner brueder (1), ein vorbitt; erbotten sich des besten zu thun, und warnnet uns Mansfeldt abermall wir sollen uns der bürger und ihnwohner endtschlagen: man wuste woll weher zuw uns ein und ausz wehr gangen, sie verbeszerten ihren handell damit gar nit, wurde allerhandt darbey bedacht, und nitt woll von uns auffgenohmmen.

Uff die nacht ludt der Grave von Königstein uns, den Graven von Egemundt, Mansfeldt, den Bisschoiff von Cammerich, und Barlamundt zu gaste, deren doch keiner auff unsern erscheinen, wie der von Königstein selbst bekantt, khommen hatt wollen. Den 22ten (2) nach entphangener copien der Antwort seindt wir gleich uff gewesen und darvon geritten.

Telle fut l'issue d'une mission tardive et qui ne fait pas grand honneur aux Princes qui y prirent part. *Viglius* semble trouver qu'on les avoit traités avec assez de ménagement. « Visum nobis » hic fuit non ingredi cum illis ullam disputationem, licet eorum » imprudentia merebatur ut pro qualitate negotii illis de eodem » atramento responderetur. » *Ep. ad Hopp.* p. 427. *Hopperus* écrit

(1) *brueder.* Voyez p. 61.

(2) *Den* 22en. « Quarto ex quo venerant die redière, non dissi- » mulatâ offensione, praeter Saxoniae legatum. » *l. l.* 331.

1567. Mai. à ce sujet : « Legatio Principum Germaniae multis hic magnam admirationem movit, et responsio vestra multis placuit, displicuit nonnullis. Quo jure, quâ injuriâ, non est meum judicare. Ego semper ex iis sum, qui bene factis cupiunt honorem haberi. Sed non omnibus eadem sententia est. » *Epist. Hopp.* p. 131.

† LETTRE CCLXXV.

Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Il regrette que l'intercession des Princes Allemands auprès de la Duchesse de Parme ait été infructueuse.

. . . E. L. Schreiben sampt deroselbigen und etzlicher deutscher Chur-und Fürsten abgeordenten Gesandten, so in den Niederländen den armen beträngten Christen daselbst zu guetten bey der frawen Regentin gewesen, zurückgebrachten relation was inen darunden begegent, die haben wir nebent der frawen Regentin andtwort, bey zaiger, E. L. zu uns abgefertigten boten, entphangen, und bedancken uns gantz dhienstlich und freundtlich das E. L. unsz dieselbig also verträulich mittgethailet haben; wir möchten aber woll laiden und wünschen das, uf E. L. und hochgedachter Chur- und Fürsten Christlicher und wol meynendt intercediren und vorpitten, eine solche antwortt gefallen wehre die zu mehrder richtigkeitt und bestendiger ruhe in denen Nieder- und oberländen, auch sonstet halben, hette dhienen und alle künftige weitterung verhuetten mögen. Weil es aber noch zur zeitt nicht hatt sein wollen, so müszen wir's auch dabey beruhen lassen und die dinge dem lieben Gott und der zeitt bevehelen.

Der Almechtige wolle nuhr denen, die sich ires gewissens hie zwisschent beschwert finden, soviel trosts und gnade verlehnen, das sie der zeitt mitt gedult erwarten mögen. . . . . *Datum* Dillenbergh, ahm 13ten Junij A° 67. 1567. Juin.

Ahn Hern Wilhelmen,
Landgraf zu Heszen.

N° CCLXXV.*

Projet d'Adresse des Princes Allemands à la Reine Cathérine de Médicis.

*** Il paroît que les Princes Allemands projetèrent d'envoyer aussi une Députation en France. Du moins il y a aux Archives une minute d'une lettre à sa Majesté Royale: « Concept eines schreibens an die Kön. W. inn Franckreich, in namen ettlicher der » Augspürgischer Confession verwandten Churfürsten und Fürsten. » Ils ne doutent pas que S. M. ne s'intéresse aussi à la situation des Pays-Bas, où l'on persécute les pauvres Chrétiens, qui abandonnent le Papisme et suivent le commandement de Dieu (« den ernstlichen befehl Gottes abgötterey zu meydenn und zu fliehenn »). Ils se flattent donc que la Reine appuyera leur intercession auprès de son beau-fils, le Roi d'Espagne. Ils lui rappellent les déplorables effets des persécutions en France dans le passage suivant.

. . . . . Und wiewoll E. K W. wir deren in Franckreich auszgestandene gefahr nitt gern erinneren, jedoch dieselbig durch solch ihr selbst anligen würcklich zu befinden, das durch menschliche versehung, schwerdt und zwanck, Gottes wortt und lehr *Christi* nicht verhindert,

1567. Juin. eyngethan oder gedempt mögen werden, sondern über alle menschliche vernunfft und widertreibung als eyn verborgenn fewer ausbricht, und nicht desto weniger letzlichen die gewissen frey gelassenn werden müssen.

So fernn nuhn E. K. W. und andere mehr dergleichen genachbartte Königreich undt lände, anfenglichen den armen Christenn die predig frey und sich zu der verfolgung nicht hette verhetzen lassen, haben dieselbig nuemehr ausz irem eygenen erfarung gnügsam befundenn wie viell Christenbluets ohne widderbringlichen schadenn, kriegsunkosten und verderbenn dardurch fürkommen worden....

*LETTRE CCLXXVI.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Relative à un prédicateur Evangélique dont le Prince désiroit recevoir instruction dans la Parole de Dieu.

. . . Wir haben E. L. schreiben (1) underm *dato* Dillen

(1) *schreiben.* Le Prince avoit écrit. « Wir wolten von hertzen » gerne zu sterckung und bestettigung unsers gemüts und gewiszen, » die zeitt wir alhier und auszerhalb unser Niderländische Graff-und » Herschafften verplieben, in und mit verleszung und auslegung der » hailigen Göttlichen geschriffte, anlegen und zubrengen. Wan wir » dan zu solchen unserm Christlichen eiffer, ohn rumb zu melden, » eine sonderliche affection tragen, und darzu eines erlichen, geler- » ten, sanfftmütigen und weltverständigen gueten mans vonnöthen » haben und dan gern umb uns wünschen wolten, und wir nach » vilfältiger erforschung und nachfragung vernhemen das einer,

bergk den 13ten Junij, darin E. L. begehren das wir der- 1567.
selbigen unsern pfarhern zuw Treysa, *Nicolaum Zell*, Juin.
ein zeittlang volgen laszen wolten, entpfangen, gelesen. Ob nuhn woll bemelter *Nicolaus Zell* etzliche Jahr aus gemeinem costen unserer stadt Treysa zum *studiis* underhalten, undt volgents durch die gantze gemein daselbst zum *ministerio ecclesiastico legitime* vocirt und beruffen worden, und wir dahero die vorsorge haben das sie ihnen gantz ungerne verlaszen werden; jedoch, dieweil E. L. einen solchen Christlichen eiffer zu dem heiligen göttlichen wortt tragen, und sich und die iren darin gern ein zeitlang exerciren und underweiszen laszen wolten, auch solch E. G. vorhaben allermeist zu befürderung der ehren Gottes gereichen thutt, so haben wir E. L. zu freundtlichen gefallen alsbaltt an gedachten unsern Pfarhern sich anhero zu uns zu verfügen, geschrieben, und wollen zu seiner ankunfft mit ihme dahin handlen das er sich ungevehrlich ein halb jahr, bisz auf den letzten Decembris dieses sieben und sechtzigsten jars, zuw E. L. ghen Dilnbergk begeben, und E. L. und den iren mitt lehren, predigen und auszlegung göttlicher schrifft, nach seinem pesten verstandt beywohnen, auch mitt unsern underthanen zuw Treysa dahin handtlen laszen das sie solchs gleichergestalt nachgeben und bewilligen wollen.

Was sich nuhn daruff gedachter unser Pharher, desgleichen unsere underthänen zuw Treysa erkleren wer-

---

» Nicolaus Zell genant, in E. L. Fürstenthumb zuw Treszen in » Heszen sein soll, etc. » (✝ M. S.) Peut-être ce prédicateur étoit fils de Matth. Zell, né en Alsace, en 1477; ministre Luthérien à Strasbourg; mort en 1548 *(Jöcher, Gel. Lexicon)*.

1567. Juin. den, wollen wir E. L. hinwidder fürderlich berichten; dan E. L. uns solchs gewiszlich zuvertrawen mögen was wir in dem, vornemblich zu befürderung der ehr Gottes und solchs E. L. Christlichen fürnehmens, auch E. L. sonst zu freundtlichen gefallen thun können, das wir darin an uns nichts erwinden lassen wollen... *Datum* Caszel, am 17ten Junij Anno 1567.

Wilhelm L. z. Hessen.

Dem..... Printzen zu Uranien,.....
Stathalter General zu Burgundt,
Sehlandt und tzu Utrechtt. —
zu S. L. selbst händenn.

LETTRE CCLXXVII.

Charles Utenhove fils a M. de Villiers. Nouvelles des Pays-Bas.

*** P. L'Oyseleur, Seigneur de Villiers et Westhoven, né à Lille, d'abord avocat à Paris, se réfugia, pour cause de religion, à Genève, où il se voua, d'après les exhortations de Th. de Bèze, aux études théologiques. Il devint ministre à Rouen, d'où il s'enfuit après la St. Barthelémy. Il avoit aussi prêché à la Cour de Navarre et devant l'Amiral de Coligny. On trouve ces détails chez *Gerdes*, *Scrin. Antiq.* II. 1. 391, sqq. Il paroît que cet auteur a ignoré les relations de cet homme distingué avec le Prince d'Orange antérieures à son séjour de Rouen. Vraisemblablement son influence aura contribué à rectifier l'opinion du Prince à l'égard des Calvinistes.

Monsieur, d'aultant que ce ne seroient que redictes de vous faire part de noz nouvelles, je m'en suis gardé jusques à tant que quelqu'un (dont à Breda m'avez délivré des lettres) m'en eust fourny une infinité, dont je vous escriray la substance au plus prez qu'il me sera possible, (ayant laissé l'originel entre les mains d'un quidam qui est plus noir de renom que de nom) espérant qu'il vous sera très agréable qu'i vient d'un de vos plus affectionnés serviteurs et amys qu'ayez pardeçà, qui fait que sans proësme je vous diray ce que le dict personnage m'escript, presque en ces termes, à savoir : que le duc d'Alve arriva à Villefrancque, prez de Nice, le 15me du moys passé, où il se trouva un peu mal, et envoia descendre ce qu'il avoit sur XXXIV gallères à Savonne prez de Gennes; depuis il a marché vers Milan pour y faire sa masse, et a escript à Monsr de Savoye de lui tenir ses passages prest pour son armée, et de l'accommoder de trois cent pyonniers pour le conduire jusques à la Franche-Conté, où, comme vous aurez peu savoir, les vivres sont tout prests, et en Luxembourg pareillement, pour son dyct passage. Le Cardinal de Granvelle a escript chose asseurée à un de ses amys que le Roy avoit aussi résolu de passer et qu'il espéroit d'estre au Pays-Bas aussi tost que luy, et qu'aux bonnes enseignes il prendroit le chemin de la grand mer pour ce moys de juillet à venir ou pour le plus tard au moys de septembre, et me semble toutefois que l'on se persuade au dict Pays-Bas que les forainz ne viendront point et qu'elles seront revoquées, mais celuy *qui gerit haud molli telum impenetrabile scuto*, m'en escript qu'il croit le contraire, et que l'on ayt résolu d'establir l'Inquisition et faire commander à nostre dict Pays

1567. Juin.

1567. Juin. les Espagnolz comme à Naples, Milan, et Sicile, et de fait le bruict est en la bourse d'Anvers que l'on veult faire un Royaulme des Pays-Bas en prennant couronne soubs tiltre de Roy de Belgues et pense-on que personne ne s'y voudra opposer. Vous aurez sceu, devant nous, comment ilz s'estoient trouvé vers Madame quelques députez d'aulcuns Princes protestans pour faire quelque remonstrance à l'advantage de ceulx de leur Religion et qu'on n'a pas bien pris leurs dictes remonstrances, comme j'ay entendu bien au long par le raport de plusieurs. Le Comte de Künigstein est passé depuis naguères à Anvers, allant en Angleterre de la part de l'Empereur (1). Le bruict est que c'est pour implorer ayde contre le Turcq, mais la plus commune opinion est que c'est pour renouveller les propoz du mariage avecq l'Archiducq Charles, (lequel, en tant que je cognois le train des affaires d'Angleterre, ne se fera jamais, tant que milord Robert (2) le mignon survivra). Si le désastre arrivé à la pouvre Reyne d'Escosse n'est cause du divorce, laquelle s'estoit desjà remariée au Comte de Badouel[1], mais on en dict de piteuses nouvelles, que je craing estre trop vrayes, qui est que les estats du pays assemblés l'ont condamnée à prison perpétuelle, le dit Conte à avoir la teste tranchée, et que le filz sorty de son défunct mary estoit déclaré héritier, et estoient le mary et la femme assiégés au Château de Dombar[2]. L'on escript de Venize que le Turcq entroit en pays de Hongrie, et que si bien tost il n'y avoit trefves entre l'Empereur et luy, qu'il pourroit pénétrer plus avant que l'année passée. Dieu l'en

(1) *l'Empereur.* Voyez

(2) *Robert.* Dudley, Comte de Leicester.

[1] Bothwell. [2] Dumbarton.

vueille bien garder, mais si nos Princes ne prennent aul- 1567.
tre chemin pour la pacification générale de la Chrestienté Juin.
et que chacun s'accommode à venir au poinct de raison, il est à craindre que ce cruel barbare ne s'en face seigneur avecq le temps. Je concluray ma lettre du mesme souhait que fait le susdict personnage : à la meinne voulonté que chacun s'efforceast en son endroict d'y stimuler le[1] plus grands ; je croy, dict il, que de nostre part nous y voudrions entrer de pieds et de mains. — Mais s'il vous plaist ouir parmi des affaires de conséquence un récit, non moins vray que ridicule, d'une chose advenue depuis trois sepmaines en ce au Pays-bas. . . . . Il y avoit à la ville de Gand, à la maison d'un artisan, un chien prodigieusement grand, qu'on appelloit Hermannus par tout le voisinage. Il advint doncq qu'un jour le maistre du logis cuidant que son chien s'estoit esgaré, demandoit à ses serviteurs s'ilz estoit à la maison, à quoy ilz respondirent qu'ouy. Ce qu'oyant un de soldats de la compagnie de ceux qui faisoient le guet soubs le Capitaine Pascharis, et pensant que ce fut Hermannus, le Ministre Guesien[2], accourt tout soudain vers le dict Capitaine et luy raconte ce qu'il avoit ouy, espérant en récompense d'enlever la somme de cincquante livres de gros, que le Magistrat avoit promis à celuy qui mettroit le dict Ministre entre les mains de la justice : brief on y procéde à bon escéant et avecq grand silence; et de fait la convention faite combien que chacun d'eux emporteroit de la proye, eux après boire se voulans faire croire, s'acheminent sur la minuict en bonne compagnie vers le dict artisan, tenans sa maison environné de gens armés, de peur que le butin ne leur eschappast; ilz heurtent

[1] les. [2] gueux *(protestant)*.

1567. Juin. à la porte, le maitre s'advanse et leur demande ce qu'ilz vouloient, qu'on leur ouvrist l'huys[1] ou qu'ilz le romperoient à five[2] force. Là le povre homme commence entrer en craincte et protester qu'il n'estoit ny Geu, ny abbateur des images, mais homme de bien et bon Catholique. Si ouvre il l'huys à ces criars, lesquelz demandent qu'on leur monstre Hermannus, et comme l'artisan affermoit qu'il n'y avoit aultre Hermannus que son chien, il fut pressé et contrainct avecq menaces de leur montrer leur Hermannus, lequel après l'avoir cerché tout par tout, ilz trouvent à la fin à l'estable abboyant et par ainsi revangeant l'outrage fait à son maitre. Ces oiseleurs se voyant frustrez de leur attente s'en vont, et furent constituez prisonniers, mais bientost relaxez à ceste condition que doresenavant ilz ne donnassent occasion de se faire moquer aux enemys de leur religion à telles enseignes, . . . De Vrimersheim[3], près de Meurs, ce 20 me de juin 1567.

Intimo ex animo tuus

CAROLUS UTENHOVIUS,

filius.

Monsr, après avoir appris de voz lettres par quelle voye je vous puisse faire tenir mes lettres, j'espère que ne vous cederay en tous bons offices que scaurez attendre d'un entièrement vray amy et serviteur. Si Monsr Lorich voit le bout de ceste, y trouvera mes bien affectionnées en sa grâce. Je vous envoieray en peu de jours une prognostication faite, l'an 1468, sur le désastre qui menace la Flandre l'an 1568, ensamble la traduction de

[1] la porte. [2] vive. [3] Vrijmeursheim.

vers Latins qu'ay fait pour Monsr le Comte de Meurs, qui en a eu l'inspection. 1567. Juin

A Monsr Monsr de Villiers, chez
Monseigneur le Prince d'Orange,
à Dillenbourg.

* LETTRE CCLXXVIII.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Il lui envoye un ouvrage de Melanchthon.

*** Cet ouvrage, appellé communément *Loci theologici*, jouissoit d'une célébrité méritée. « Melanchthon wirkte durch ein treff- » liches Werk für die Verbreitung evangelischer Erkenntnisz unter » den Gelehrten und Theologen ins besondere. Noch vor Ablauf » des j. 1521 erschien zum ersten Male sein Lehrbuch des rein » evangelischen Glaubens . . . enthaltend in rein biblischer Entwic- » kelung die Christliche Lehre von den wichtigsten Objecten des » Glaubens, der Moral und der Disciplin, welches bald in fast » alle europäische Länder sich verbreitete. » *Guerike*, *Handbuch der allg. Kirchengeschichte*, p. 678.

. . . . . (1) Wünschen auch von Gott dem Almechti-

(1) . . . La première partie de la lettre est relative au Prédicateur N. v. Zell (voyez p. 101.) « Er will sich zu E. L. uf derselben fer- » ner erfordern, ghen Dillenbergk verfügen und daselbst bey E. L » und den ihren, mitt lehren, predigen und auszlegung heyliger » göttlicher schrifften, bis uff schirstkünfftigenn letzten Decem- » bris .... allen möglichen vleis fürwenden. »

1567. Juin. gen, Sein Almacht wolle E. L. undt den iren zu solchem Christlichen vorhaben seine göttliche gnadt und segen verleihen das dieselbigen in dem also fortfahren, darin bestendiglich pleiben, und die rechte wahre erkäntnüs *Christi* und seines allein seligmachenden worts erlangen, auch dardurch derselbigen sehlen heill gefürdertt, die ehre Gottes gepriesen und die wahre reihne Christliche religion weitter ausgebreittet werden möge.

Wir übersenden E. L. auch bey jegenwertigem ein buch, so intitulirt: *Corpus Christianae doctrinae*, welches weylandt *Philippi Melanthonis* letzte *editio* gewesen, und wir under andern unsers geliebten Hern und Vatters, gottseliger gedechtnüs, hinderlaszenen Büchern befunden, und bitten freundtlichen E. L. wollen daszelbig durchaus mitt vleisz lesen und woll erwegen, und sich mitt irem glauben demselben gemes ertzeigen; wirdett solchs E. L. gewiszlich zu derselben sehlen heill und seligkeit gereichen. . . . *Datum* Caszell, am 22ten Junij.

Wilhelm L. z. Hessen.

Dem Hochgebornen Fürsten, ...
Wilhelmen, Printzen tzu Uraniën, ...Stathalter General
in Burgundt, Hollandt, Sehelandt
und tzu Utrecht.
zu S. L. selbst händenn.

Le 28 juin le Landgrave écrit de Geiszmar au Prince d'Orange: « Unser undersass vom adell Christoff von der Malspurgh berich- » tett uns itzo, er hette von E. L. Secretarien dem Lorichio ver-

» standen das sich Graff Petter Ernst von Mansfeldt jegen seinem 1567.
» hern dem Könige von Hispanien soltt erpotten haben, und des- Juin
» sen sonstett hören lassen, do ihme von dem Könige dieser zeitt
» die handt gebotten, undt was hilffe zugeschickttt würde, das er
» ihrer Kön. Wür. beide Lände, Sachsen und Hessen, inn kurzem
» lieffern und einantworten solte » (* M.S.). Le Prince répond le 3 juillet de Dillenbourg qu'il n'en sait absolument rien; que sans cela il n'eut pas manqué de lui en donner avis; que le Secrétaire est absent, mais qu'il l'interrogera sur ce sujet, aussitôt qu'il sera de retour.

* LETTRE CCLXXIX.

Frédéric II, Roi de Danemarck, au Prince d'Orange. Il lui offre un asyle dans ses Etats.

*** Le Roi de Danemarck, né en 1534, étoit monté en 1559 sur le trône. « Er war sorgfältig erzogen, und obgleich an Geist, » Charakter und Bildung keineswegs den ersten Herrschern bei- » zuzählen, doch in Geschäften nicht ungeübt, heiter, verstän- » dig, gütig, und ein Beschützer der Schulen, Universitäten und » Gelehrten. » *V. Raumer, Gesch. Eur.* III. 214. Favorisant le Protestantisme, il ne put éviter les soupçons et les reproches injustes de plusieurs catholiques, relativement aux affaires des Pays-Bas. « Cobellius Margaritae Consiliarius ajebat se multo an- » te a Comite Svarzemburgensi atque a Georgio Hollio sub coenam » exhilaratis audivisse consilium partiendi Regias provincias, » quum Daniae quoque Regem in ea partitione nominarent. » *Strada*, 391. Un pareil projet eût été absurde; mais il y eût eu de la part du Roi réciprocité de mauvais desseins: voyez Tome I, p. 132, 207.

Unser freundtschafft und was wir liebs und guts ver-

1567. Juillet. mügenn zuvornn, hochgeborner Fürst, besonder lieber freundt. Unns ist schmerzlich fürkommen, das E. L. ausser ihrer ländenn weichhafftig seinn sollenn; und ob uns wol die ursachenn darbey nit vermeldet wordenn, ermessenn wir doch das die wichtig und gross seinn und ungezweiffelt leibsgefahr, die doch der Almechtige Godt gnediglichenn abzuwenden geruhe, auff sich tragenn mus. Wie es nuhn darumb gewandt, ist uns, der zwischen unns hergebrachten und erhaltenn kundt- und freundtschafft nach, sehr zu gemütt und hertzen geflossenn, tragenn mit E. L. auch derhalben ein freundtlichs mitleiden. Weil dann die rechtenn, wahrenn freundt, dem alten sprichwort nach, inn der nott erkandt und wir E. L. darfür gehalten, auch dieselbigen im werck gegen uns bis daher nit anderst erspürt, wolten wir dasselbig nit wenigers auch mit der that erweisenn. Da sich demnach E. L. dergestalt zubefahren und ausser ihrer landt in sorgen schwebtenn, wollen die sich, zu verhüttung und abwehrung desselbigenn, ungescheucht herein ins Reich begebenn und die gelegenheit dieser örter zu freundtlichem gefallenn unnd so gutt als wir habenn. E. L. sollenn uns gantz freundtlichenn willkomen und alles vonn hertzen gern gegönnet seinn, dann was derselbigen zu trost, sicherheit, schütz und errettung dienlich zu gereichenn, darzu seint wir, als der getreuwe freundt, beflissenn. Wolle uns auch mit und durch dis wolmeinlich schreibenn, aus getreuwen hertzenn und gemütt, freundtlichenn erbottenn und angeworffenn habenn. Bevelen E. L. hirmit dem getreuwen Godt, zu wünschlicher wolfahrt in seinen schütz und schirm. *Datum* Sora, denn 9 Monatstag Julij.

Friderich.

† LETTRE CCLXXX.

Le Prince d'Orange au Roi de Danemarck. Il lui témoigne sa reconnoissance. Réponse à la lettre précédente.

Durchlauchtiger groszmechtiger König, E. K. W. sein allzeit meine gantz gutwillige dhienste underthäniglichen zuvorn. Gnedigster herr, Eur. Kön. W. gantz genediges und erpietsambs schreiben, hab ich alhier zu Dillenburg underthäniglichen entpfangen und mich deszen in itziger meiner gelegenheit umb sovil desto mehr angenhommen und erfreuet, das E. K. W. sich sovil erniederigt und mich in diszem zustand also genedig haben erkhennen und besuchen laszen; dancken derwegent E. K. W. vor solche Ire gnädige besuchung und getreues mitleiden gantz underthenigs und dhienstlichs vleysz, und erkhennen mich schuldig und gantz willig solche gnedige zunaigung die tag meins lebens umb E. K. W. wiederumb underthäniglichen zu verdhienen, wie E. K. W. im werck erspüren und befinden sollen, da sich verner die gelegenheit zutragen wirdet und mir Gott die hand reichet, das E. K. W. ich etwas zu dhienst und gefallen verrichten magh; und ob ich schon itze aus sondern gefasten bedencken, die der federn nit zu vertrauwen seint, ausz den Niederländen gezogen bin und mich noch ein zeitlang derselben enthalten muesz. Darzu mich under andern fürnemblich bewogen hatt, das man die Kön. Mat. nit allain die lehr des hailigen *Euangelii* der örten underdrücken und in denselben iren länden underdrücken, vertiligen und

1567. Juillet.

1567. die armen Cristen hien und wieder jämerlich vervolgen
Juillet. und umb leib und guett brengen laszen, sondern mir auch ein newen und ungewönlichen aidt uffdringen wollen, damit ich mich verpflichten solte das ich die Bäbstische relligion erhalten helffen und ire Mat. wieder menniglich, niemand ausgenhommen, dhienen solte; nebent dem das auch die frauw Regentin, aus sondern gefasten mistrauwen unversehener sachen hinder mir und ohne mein wiszen, frembd Kriegsvolck in meine guvernementen füren und dieselbigen hat einnhemen laszen.

Und sovil anlangt das ich mich ausz den Niderländen anhero begeben hab, so möge E. K. W. mir in gnaden zutrauwen und glauben das dasselbig ausz keinen andern ursach bescheen ist, dan das der Kö. Mat. zu Hispanien meins [geschen] gebott und ordenung, die sie in religion- und profans sachen in den Niderländen anrichten wollen, destobeszer underhalten und ich deselbe verdacht und ungnade desto weniger uff mich laden möge. Und wiewoll nach aller gelegenheit die sachen fast fremd und seltsamb sthen, so hoffe ich doch und vertrauw dem lieben Gott, Er werde seine gnade und seghen geben das die ding mit der zeit zu beszern verstand gerathen, als villeicht itzund von etlichen mag ausgeben werden. Solt es aber solichs über wieder mein verhoffen endsthen und je das ergste seinen fürgang gewinnen, so musz ich's auch dem willen des Herren bevelhen, und bin deren undertheniglichen und gantz dhienstlichen vertröstung, E. K. W., werden mir, als derselben getreuwen und undertheniger dhiener, uff den fall Ire gnade und hand nit endsagen, sondern Irem könniglichen und gantz genediglichen erpieten nach, mich

in meinen zustand vor iren dhiener allzeit erkennen und 1567.
halten. Der Almechtig gebe mir die gelegenheit das ich Juillet.
solche gnade verdhienen und mich also erzaigen möge wie E. K. W. mir vertrauwen und mein hertz und gemuede zu E. K. W. den underthänigen willen alzeit getragen hat und noch[1]; und thun E. K. W. hiermit dem Almechtigen in langwiriger glückseliger gesundtheit und regierung und auch deroselben zu underthenigen dhiensten treulich empfelen. *Datum* Dillenburg, ahm 22ten Julij *Anno* 67.

An Kön. W. zu Denemarck.

Le Prince doit avoir eu, en 1566 et 1567, beaucoup de confiance dans le Pensionnaire d'Anvers J. v. Wesembeeck. Il lui envoya Albert de Dornbach, J. Schwartz, et J. Meixner, entr'autres pour lui recommander de se mettre en lieu de sureté. Dans leur Instruction datée le 15 août, il en donne le motif suivant. « Wir » müssen uns ohne underlasz besorgen das er von unsern widder- » sachern ergryffen, und da dasselbig geschehen, *per vim et me-* » *tum*, oder auch durch andere wege, allerhandt geheimbde sachen, » daran nicht allein uns selbst, sondern auch andern hohen und » niddern standtspersonen mercklich und viel gelegen, von ime wid- » der seinen willen extorquirt möchten werden » (* M.S.).

LETTRE CCLXXXI.

A. de Stralen au Prince d'Orange. Entrée du Comte de Lodron à Anvers; arrivée du Duc d'Albe dans les Pays-Bas.

*** Antoine de Stralen, Seigneur de Merxem et Dambrugge,

[1] trägt *est apparemment omis.*

1567. Août. Bourguemaître d'Anvers. En cette dernière qualité il avoit agi de concert avec le Prince. Il fut mis en prison peu après l'arrivée du Comte de Lodron et exécuté en 1568. Sa sentence, en exposant les motifs de sa condamnation, contient son panégyrique. On peut consulter à son égard M. le Professeur *van Cappelle* dans les *Bijdragen tot de Geschiedenis der Nederlanden*, p. 207—250.

Monsigneur.

Monsieur. Ayant la commodité de ce présent porteur, n'ay voulu faillir de présenter par cestes mes très humbles recommendations à la bonne grâce de Vostre Excellence avecq mille très affectionées offertes à son service, et ensemble l'advertir des nouvelles qui maintenant pardeçà se passent: qui sont en effect que le Conte de Lodron, ayant la nuyct du 13 de ce mois logé ses soldatz près de la ville d'Anvers es villaiges de Borgherhaut et Berchem, le lendemain entre dix et unze heures est entré avecq toutte sa compaignie, qui est de douze enseignes tous complets, en la ditte ville, demeurants six enseignes en ordonnance de bataille sur le marché et cincq sur la merre[1], jusques à ce que leur quartiers leur estoient assignés, ce que traina un petit pour le changement qu'il y avoit, car monsieur de Mansfelt avecque le magistrat les avoit reparty en quatre quartiers, mais le Conte de Lodron ne scay par qui abbreuvé de la multitude et mauvaistié[2] de ceux de la nouvelle ville et du costé de la rivière, n'a volu souffrir qu'aulcun y fust logé, tellement que en trois quartiers les a faillu accommoder. Les Walons estoyent jà dès le matin, partie par eau, partie par terre, partis vers Malines, excepté quatre enseignes qui

[1] place de Meir. [2] méchanceté.

estoyent demeurez à la garde de la ville, lesquelz, aussy tost que les Allemans commenchoyent à entrer, sont sortis; on les a depuis tous cassés et payés, mais le villaiges et places où ilz ont esté et passé, en ont eu grandement à souffrir, n'abstenantz d'aulcun genre de foule et concussion; et comme plusieurs d'iceux estoyent retournés en Anvers, travaillantz les bourgeois et leur hostes, on leur a devanthier par son du tambourin commandé de se retirer dedans 24 heures sur peine de la hart [1]. Quant aux Allemans, j'entens qu'ilz s'y gouvernent fort discrètement, contentantz et payantz chascun, dont[2] ont desjà melieur bruict et renomée que les susdictz Walons; Dieu face qu'elle soit continue. L'on a depuis ordonné de casser aussy incontinent tous les soldatz, qui sont encor entretenus, à scavoir : les six enseignes de mons^r d'Egmont en Flandres, et les trois enseignes de mons^r de Beauvois, et quelques autres qui ont esté entretenues aux petits fortz, excepté seulement le régiment de monsieur de Meghem, qui est en Walkeren[3] attendant la venue du Roy: l'on ne parle point encores, selon qu'il me semble, de casser ceux qui sont aux frontières; mais ce qui en adviendra, le temps nous apprendra. Monsr de Meghem arriva dimenche passé de nuyct à trois heures en Anvers, et de grand matin ayant prins la poste, est allé rencontrer le duc d'Alve, lequel arriva le 16 de ce mois avecq son camp à Huy, debvant estre le 17 à Chasse[4] et le 18 à Gheldenaken[5], et de là à Louvain ou là entour; estant d'intention de rompre illecque son camp et le repartir en quatre ou cincq diverses places, à scavoir : deux mille soldatz à Lière, deux mille à Gant, deux

1567. Août.

[1] corde. [2] donc. [3] Walcheren. [4] Jauche (?). [5] Judoigne.

1567. Août. mille à Engien et le rest aux faulxbourgs de la ville de Bruxelles.

Les députés des estatz de Brabant, à scavoir monsieur de Grimberghen, le borghemaistre de Louvain et le borghemaistre et pensionaire de Bruxelles, sont avecq l'advis de son Alteze allés vers le dit Duc d'Alve, pour le prier et remontrer, qu'il veulle avoir pour recommandé ce povre pays de Brabant, et prendre esgart que par les gens de guerre ne soit entièrement ruiné et affolé [1], et ceux de Bruxelles le doibvent en particulier requérir, qu'ilz puissent estre excusés des deux mille piétons que l'on doibt mettre aux fauxbourgs de la ville. J'entens que Madame a esté bien de cest advis, et que l'a fait entendre au dit Duc d'Alve, mais qu'il persiste en sa résolution, parquoy crains que ceux de Bruxelles rien n'obtiendront. Les gens de cheval semble que seront logés à la basse Flandre et là entour. Le dict Duc doibt le 20 ou 21 de ce mois estre en ceste ville et se logera au logis de monsieur de Hoochstraten, où desjà beaucoup de ses muletz et bagaige sont arrivez. Monsr le Duc d'Aerschot allit le 15 trouver le Duc à Huy, et le 17 est party mons^r d'Egmont de ceste ville, avecq environ quarante gentilshomes, pour aussy faire la révérence au dit Duc, tellement que Madame est présentement icy toute seule, sans nul Chevalier de l'Ordre. Monsieur le Duc d'Aerschot logea le 18 et le Duc à son logis à Hevere [2], et dict-on que son camp s'est fort modestement conduict et regulé, tant qu'ilz ayent esté arrivez au pays du Roy, mais que maintenant se commenchent à desborder, faisantz, par tout qu'ilz passent, très grand dommaige. C'est merveille de ce qu'ilz

[1] gâté, désolé. [2] Heverlé.

disent et prétendent de faire au pays, et est leur intention d'y vivre à la discrétion. L'on ne scait encor riens de la Commission du dit Duc, mais on peult facillement imaginer que toute ceste despense ne se faict point sans vouloir mettre de grandes choses en exécution : je prie Dieu que se soit à Son service, bien du Roy et de ces pays. 1567. Août.

Ces jours passez est arrivé en Anvers une navire partie le premier de ce mois de la Coroigne, et n'ayant que unze jours tardé par le chemin, et dit qu'on y faisoit des grandes apprestes des vivres et autre choses à la venue de sa Ma^{té}, laquelle on tenoit que le 15 debvoit estre à St. Jacques, en Gallicie, mais qu'il n'y avoit encor nulles navires, ains estoyent près de là au port de St Andrien[1], attendantz le mandement de sa Ma^{té} : disant oultre ce que l'armée du Roy de Portugal estoit allée en mer descouvrir s'il n'y avoit nuls corsaires, et qu' avoyent avecq eux certaine commission de sa Ma^{té} scellée, avecq défenses expresses de ne l'ouvrir avant le 20 de mois, la part qu'ilz seroyent, et commendement de se régler et conduire selon icelle. Dieu scait ce qui en sera, mais non obstant toutes ces apprestes que le Roy fait pour venir pardeçà, le peuple en a fort grand doubte et craint la faulte, ayant conceu espérance, en cas que le Roy venoit, qu'il useroit de sa clémence accoustumée et qu'il ne vouldroit ruiner son pays, lequel certes pour le présent est en fort grand hazard et sy Dieu n'y pourveoit, apparent d'estre entièrement ruiné.

J'envoye avecq cestes à vostre Excellence ung livret de la lotherie, pour laquelle ou semblable Vostre Excel-

[1] St. Ander.

1567. Août. lence, monsieur d'Egmont et moy avons esté autrefois empeschez à Breda. Monsieur de Mansfelt est ce matin par la barque arrivé en cette ville, mais l'occasion m'est encor incognue; la scachant et ensemble ce que à la journée y succédera de nouveau, ne fauldray d'en advertir Vostre Excellence, à laquelle avecq ce très humblement baise les mains, priant Dieu lui donner contentement de ses nobles et vertueux désirs, et à nous tous de veoir bientost une heureuse issue de ces troubles. En haste, de Bruxelles, ce 19 d'aoust 1567.

De Vostre Excellence très humble et
très obysant serviteur,
A. de Stralen.

A Monseigneur Monsr le Prince
d'Orainge, Chevallier de l'Ordre etc.

---

* LETTRE CCLXXXII.

Le Comte de Nuenar au Prince d'Orange. Il lui mande le décès de son épouse, la Comtesse Madelaine de Nassau.

Monseig^r. Estant en très grande tristesse et perplexité, n'ay sceu laisser de vous advertir comme il a pieu au Créateur de rappeller de ce monde ma bone et très chiere (1) compaigne, vostre seur, hier entre une et deux après midy. Dieu veulle avoir son âme. Et entre mes douleurs il a une chose qui principalement me conforte, la belle fin

(1) *chiere.* Voyez cependant Tom. I. p. 115.

qu'elle a eu; mais avecq ce qu'elle est morte en bonne chrestiene, la singulière mémoire avecq la parolle qu'elle a retenue, jusques au article de sa mort. Vous me pardoneres, Monsr., sy ceste cy est sy briefve et mal couchée et l'imputer au regret et fâcheries. Toutefois il se faut conformer tousjours à la voulunté de Dieu. A tant, Monseigneur, me recommende bien humblement à vostre bonne grâce, vous suppliant me tenir tousjours pour vostre très affectioné serviteur et léal amy, jusques au bout de ma vie, puisque le tiltre de frère n'y a plus de lieu . . . . . De Vriemersheym, ce 19 d'aoust. 1567. Août.

Vostre humble serviteur et léal amy à jamais,

H. G. z. Nuenar.

A Monseig^r, Mons.
le Prince d'Orange.

Monseigneur, je supplie estre très humblement recommendé à Madame vostre compaigne.

LETTRE CCLXXXIII.

H. de Wiltpergh au Prince d'Orange. Entrevue du Duc d'Albe et du Comte de Buren à Louvain.

*** *De la Pise* se trompe en écrivant que le Duc s'assura de la personne du Comte le 10 sept. 1567. *Bor* fixe cet événement au 24 janvier 1568, le même jour où la citation contre le Prince fut publiée. Vraisemblablement la chose eut lieu encore plus tard. Du moins le Prince écrit le 28 février au Comte de Schwartzbourg, dans

1567. Août. une lettre datée de Dillenbourg et relative à cette citation : « Wir » mögen E. L. mit bekümmertem gemüth nicht verhalten das wir » wol als baltt zu E. L. abreysen, uff derselbenn rhatsamb bedenc- » ken und gutachten, den hoffmeister Wilpergernn geschrieben und » mitt ernst ufferlegt und bevolhen habenn unsernn sohn als balt » heruff zu schickenn; so ist doch solch unser schreiben zu allem » unglückh etwas zu spät ankommen, darausz dann ervolget das » der Duca ihn vonn Löven abholenn und ghen Antorff hat fhüren » laszen, des vorhabens ihnen fürters naher Spanien zu verschic- » ken. » (* M.S.) Le 15 février le Comte de Buren fut conduit à Anvers (*Chronijk v. Antw.* p. 156) et, d'après les expressions du Prince il est peu probable qu'il ait été préalablement détenu à Louvain. A quoi on peut ajouter que le Prince écrit au Duc d'Albe « L'on s'est avancé de procéder contre moi... par proclamation ..., et *par après* par appréhension de mon fils. » *Le Petit*, 173b.

Strada, p. 374, et d'après lui plusieurs auteurs ont insinué que le Prince avoit prévu cet enlèvement, et cependant laissé Philippe-Guillaume dans les Pays-Bas par calcul; afin que, en cas de non réussite de ses projets, ce jeune homme, innocent aux yeux de Philippe, pût hériter des biens paternels. Mais le Prince ne pouvoit ignorer qu'en Espagne son fils seroit exposé à des périls de tout genre; et, bien que profond politique, il n'étoit pas un père dénaturé. « Il n'eut jamais creu que la tyrannie Espaignole se fut portée si » avant... et en cela il fut deceu par sa prévoyance qui ne » l'avoit jamais trompé. » *De la Pise*, p. 554.

Monsigneur, le 20 de ce mois arriva le Duck d'Allwa vers le midi en sette ville de Louvaing: l'ayant veu passer Monsr le Comte de Buren avecque toute sa garde en certein meson près de son logis, qu'estoit le Collège de Savoi, lui alla baiser les meins et trouvasmes Monsr d'Aremberge, Monsr de Berlemontt avecque lui, et fust Monsr de Buren fort bien resseu et caressé de Monsr le Duck, s'offrist, là où l'occasion s'offriroit de lui pouvoir faire service, que le feroit de bon coueur, se que dict aussi à Monsr

d'Aremberghe en Espangnoll le volor dir à Monsr de Buren, dont après Monsr de Buren remersia à Monsr. le Duck en Franssoi en lui présentant aussi son service, ce que le Duck trouvoit fort bon, à seu[1] que l'on pouvoit présumer. Monsr d'Aremberge se présentoit d'accompangner Monsr de Buren de rechief, prengnant congié du Duck d'Alwa à son partement, mes pour aultres enpeschemens ne venoit appoin[2] d'y estre : aussi returnant Monsr le Duck de la messe, le 22 de ce mois, prins Monsr de Buren congié; le Duck l'ambrassa et lui fist de rechieff le mesmes et semblables oeffres, me disant lui volor donner à entendre : sur ce Monsr de Buren fist le remersiment et le Duck ne voulut permettre que l'accompangniesse plus avant ver son quartir. — Aiant esté averti que ill i ast quatre compangnies de chevaulx légers à Diest et là autour, m'en alloi ver Monsr d'Aremberge comme marrischall du camp, le suppliant volor assister que seulx de Diest et aultres vassaulx de vostre Excell. fussiontt solagés: ainsi me disoitt n'avoir esté par lui que illi[3] ettiont et que ilz aviont esté ordonné aultre part, mes depuis changé par aultres; néanmoins à la premir comoidité en Bruxelles renderoit tout debvor pour en povor estre dé [porté]. L'ampman de Vianden m'ast aussi escript que le comissaire Kegell et aussi principallement le commissaire de vivvres, Monsr de Navez, ast faict grande assistance et solagement aux pouvres subjectz de la Comté de Vianden, avecque plus ou pour le moins d'aussi grande diligence come si fussiont esté serviteurs gagés de vostre Excell.; aussi se sont montrés les Coronelles Schawenburch et le Comte de Lodron fort affectioné

1567. Août.

[1] cc. [2] à point. [3] ils y.

1567. Août. ver vostre Excell. et ses vassaulx. Monsr d'Aremberg me dict entre aultres propos que il confirmoit encoir seu que ill avoit dict à Monsr d'Aigemont volor escrire à vostre Excell., s'offrant beaucoup pour le service de vostre Excell. et de Monsr de Buren. Monsr le Comte de Horne vint le 20 de se mois [achevio] le soir après sept heures avecq 4 ou 5 personnes descendre au logis de Monsr de Buren, et lui donna le Duck heure le lendemain de parler à lui, que fust ver les dix heures devant disné; ile returnast seul disner avecque Monsr de Buren. Ver le soir vint Monsr de Mansfeldt par la poste baiser les mains au Duck; Monsr de Horne l'alla trouver sur la place en entrant devant sent-Jacques, et alliont ensemble ver Monsr le Duck. Monsr de Mansfeldt, après lui avoir besé les mains et quelques devises[1] print congié et partie de rechieff ver Brusselles, et Monsr de Horn print aussi congié. Le Conte de Mansfeldt, passant par devant Sen-Jacques, anvoioit ung gentilhome visiter Monsr de Buren; son filz, le Conte Charle, le vint saluer avecques plusieurs aultres gentisomes et Capitaines de sa cherge. Le soir alla Monsr de Horne soupper avecq Monsr de Megen, Monsr d'Aremberge et Monsr de Berlemontt. Le lendemain ver les 3 heures avant son partement me dict que ill avoit ressu contentement du Duck d'Alwa, et que après que il avoit esté visiter mons^r de Nuenar et l'avor consolé en son doeulle, s'en returneroit en Bruxelles. Ill me dict aussi que le gran prieur de Sent-Jan, filz battart du Duck d'Alwa, l'avoit requis pour lui recouvrer ung bon chevall de pass, dont me samble, toutte fois à correction, si vostre Excell^e en avoit ou en scavoit recou-

[1] conversations.

vrir et lui anvoier, ou par Monsr de Buren, peult^e estre vindroict appoin là où l'on s'en doutteroit point. Don Zesar, frère du marquis de Pescaire, avoit veu ung double tourtau que Alendorff avoit donné à Monsr de Buren, fist demander si ill n'ettoit à vendre, et ne servant le dit chevall pour la personne de Monsr de Buren, le lui anvoia par Jan Baptista; ainssi lui vint le lendemain mesmes remersier avecque beaucoup de cortosyez et présentations de son service à vostre Excellence et à Monsr de Buren. J'ei heu communiquacion avecque aulcungs capitaines Espangnolz et Italliyens, demandant du partement de vostre Excell^ce, ainssi leur ei en particulier dict quelque resons, desquelles ettiont ebeihies, disant que n'aviont jammays owi telles resons. J'ei aussi parlé avecque le mestre de poste d'Espangne ou du Duck d'Allwa, nomé Artus de Noort, natiff de Wallwick[1], se disant affectioné serviteur de vostre Excellence; m'a dict, quant ill arasts quelcques novelles, en fera part à vostre Excell.; je lui ei dict là où ill les adresserast. Je vois le tamps que court checqung pour soi, Dieu pour nous tous; par quoy, à correction, me semble que ne seroit poin mauvez que vostre Excellence eusse aussi quelque intelligence avecque le Duck d'Allwa, tant pour vostre Excellence que pour le bien de ses vassaulx, par quelque personne de qualité, comme Monsr d'Arbaix ou samblable, que vostre Excellence trouverroit convenir à se[2], car estant loing de l'oreille loing de la mémoire, si illenniast[3] aulcuns d'autorité pour rafrechir la mémoir. Monsr d'Egemont, Monsr le Duck d'Arscott, Monsr d'Aremberge, Monsr de Berlemont, tous m'on dict, là où s'offrirast occasion que poron faire

1567. Août.

[1] Waalwijk. [2] il n'ya. [3] ce *(cela)*.

1567. Août. service à vostre Excellence, à son fils et pour ses affaires, que s'i emplieront tous volunti, mes en ce temps chesqung ast affair de son propre à cause des cherges, parquoi ung particulir poroist mieulx vacquer. — Monsigneur, j'ei escript seste en haiste, parquoi supplie vostre Excellence me pardonner si elle est mal escript et en confusion trop étendu et prendre plus de regart à l'affection de léall serviteur que à l'écript. J'espere que Dieu nou dorra sa grâce et bone matère pour pouvor continuer à vostre Excellence des écripts de pardessà. Aiant heu[1] se porteur haiste, Monsr de Buren n'a seu fair son debvor ver vostre Excellence par son écript, ainsi m'a chergé de fair ses très humbles recommendations en la bone grâce de vostre Excellence, et se port fort bien, Dieu mersi . . . . De Louvaing le 22 d'augeust.

le très humble et très obéissant serviteur de
vostre Excellence,
HENRI DE WILTPEBGH.

A Monsigneur, Monsigneur le
Prince d'Oranges, Conte de Nassau.

LETTRE CCLXXXIV.

J. de Hornes, Baron de Boxtel, au Prince d'Orange. Se défiant du Duc d'Albe, il songe à quitter le pays.

*** J. de Hornes fut un des premiers signataires du Compromis (voyez Tom. II. p. 60); en 1572 Gouverneur de Dordrecht.

Monseigneur, j'estoy d'intention, comme vous avoy

[1] eu.

escript, d'aller en ma terre de Bassignys en France, mais l'on m'a conseillé que je m'en gardis bien, car l'on ne y sera seurement avant longtemps; qui a esté cause, après avoir veu Madame de Rogendorff, ma belle-mère et mes enfans, d'estre retourné en ma maison sans avoir veu Monsr de Noercarmes, car il estoit parti au devant du Duc d'Alve en Luxenborch, et ne suis guerre demeuré en ma maison, ains parti vers ce pais de Clèves, composant desn égoces avecque le Sr de Gronstein, mon beau-frère, jusque à ce que je verray les deseings du dit Duc d'Alve. Beaucoup de seigneurs et gentilhommes sont esté au devant de luy, entre aultres Monsr l'Admiral, comme m'a dict Monsr le Conte de Nuenar. Je crains que le dit Ducque faict grand recueil à aulcuns, que la fin serast aultre. L'on a prins beaucop des prisonniers à Boisleducque, oultre que l'Evesque avoit persuadé au peuple de revenir, se confiantz sur la bonté et miséricorde du Roy. Dieu veulle quelquefois consoler ceste pouvre patrie et tous désolez. L'on m'ast escript qu'il y ast une grande joye entre les femmes, tant à Brusselles que ailleurs, pour la venue des Hispaignols . . . . . J'ay prins une résolution pour mon faict et est que je fay tout effort de scavoir si l'on poulrast estre seurement en sa maison: si ainsy est, me retireray en une des miennes le plus abstractement que possible sera; sinon, regarderay de chercher quelque résidence en desoubs ung aultre Prince, et vous asseure, Monseigneur, que, en quelque lieu que je soye, y auerez ung vray fidèl serviteur tant que je vive. Je suis venu en ce lieu visiter Monsr le Conte de Nuenar en son deuil, lequel a faict certainement une très grande perte; je ne doubte nullement de la salvation

1567. Août.

1567. Août. de la bonne dame défuncte, car c'estoit ung vray exemplair de vertu. Voilà, Monseigneur, ce que vous scaueroy escripre pour ceste foys et feray la fin avecque offre de mon très humble et perpétuel service . . . . De Vlimersen[1], ce 26me de august.

Vostre très humble, très obéysant
et fidel serviteur,
J. de Hornes.

A Monseigneur, Monsieur le Prince
de Orange, Conte de Nassau.
A Dillenboreh.

Le 5 septembre le Prince écrit de Dillenbourg au Comte G. de Schwartzbourg : « So will gesagt werden das der Bischoff zu Münster in seinem Stifft dennjenigen so ausz denn Niederländen kommen, auszgebiethe, und ihnen 24 stundt zum abzug gestatte, » und ist zu besorgenn, da einer solchen Anfang machtte, es » werden andere zum nachvolgen sich gleicher gestaltt leichtlich » reitzen und bewegen lassenn. » (✝ M. S.) Du reste la lettre n'a rien de remarquable.—Le 14 septembre naquit le célèbre Maurice.

Sur une feuille contenant des nouvelles des Pays-Bas on lit relativement à l'emprisonnement des Comtes d'Egmont et de Hornes, qui eut lieu le 9 sept. « Des andern tages seint etliche fürnehme » Bürger in guter antzall zum Herzogen von Alba gangen, und die » ursachen solcher beschreibter hernn zu wiszen begert, daruff ihnen » bemelter Hertzog annwortten lassen, er lasz itzundt sein krigs- » volck von Spaniern, Italianern und Deutschen zusammen ziehen; » sobalt das leger geschlagen, so wolt er ihnen ir andwortt geben. » (✝ M.S.).

Le Duc d'Albe dans une lettre du 14 sept. écrit au Duc Henri le jeune de Brunswick qu'il a du procéder à cet emprisonnement :

[1] Vrijmeursheim (*voyez* p. 119 l. 11).

« der Hoffnung zu Gott dem Almechtigen sie werden sich vielle- 1567.
» leicht dieser bericht und anschlag mitt gutter wahrheit, ihrer Août.
» ehren notturfft nach, so woll zu entschuldigen wissen, alls wir
» ihnen solliches nicht weniger dan ob es unsern leiblichen Vatter
» betreffen were, herzlich gehrn gönnen wollten. » († M.S.).

LETTRE CCLXXXV.

Marie, Comtesse de Berghes, à sa mère la Comtesse Julienne de Nassau. Sur ses inquiétudes et ses dangers.

Wollgeboren fruntlich hertz alltterliebeste fraw moder..... Der Herr schicke Sein göttlich gnade, den wir woll huffen[1]: dan wir, Gott erbarms, in grossem leitten und jamer itz sein und nitt ein augenbleick verzeicherunch haben, dan allen augenbleick warden[2] sein mitt dei kob[3] genomen zu werden, dan men all feincht[4] was man bekomen kan; fraw und man, er gett neimantz fri, her oder knecht, als E. L. woll gehörtt hatt wei men meher[5] van Eickemont und dem van Horn so ellenttich gefanen hatt, und sei itz verfourtt. Der Van Eickemontt iss nach Gentt gefourtt, und der Van Horn nach Dornich, und ser hartt verwardtt. Man sacht ach[6] nu for gewiss das der von Mechen ach gewardtt werdtt in sein haus, beissolanch[7] das er gesont iss, so soll men in ach verfouren, dan er noch gar schwach iss. Der van Manssfeltt, satt[8] men, hatt men ach die hauff abgenamen. Es gett fast überall; ich kan E. L. nitt genoch geschriffen in was forchen[9] ich ben mitt mein hertzleiben Hern, dan men so grosse leiste uff S. L.

[1] bedürfen. [2] erwartend. [3] kopf. [4] fängt. [5] Mijnheer. [6] auch. [7] bis so lang. [8] sagt. [9] fürchten.

1567. Septembre. lecht das ich all forch das S. L. in merer ungemach komen sall, und ein eider ritt[1] S. L. das er sich nicht aus dem haus geben sall [was er] so bein ich all in zu grosse banicheitt das sei meinher ach noch bekomen sollen; dar in der Allmichtich for behütten will. Ach! mein alltterliebeste fraw moder, wer ich doch so gelücklich das ich ein aur[2] bei E. L. sein mücht, um mich mitt E. L. zu beratten wei ich doch es beste dun soll; dan ich wiss nitt was ich anfanchen sall; dan, wor ich mich heim ker oder wendtt, so ist nicht dan all widerwerdichheitt, und hab jtz keine seittelich drost[3] in disse läntten, dan gan ab ich neimmantz zuhörtt, dan nu mein leibschwester dott iss, hab ich gar kein drost oder behülff, dan ich es nu all an den fremden suchen muss. . . . . .
29 Sept.

E. L. underdeinnich dochter derwill[4] ich leb,
MARIA VAN NASSAW.

Der Wollgeboren Fraw, Fraw Yuleyana, geboren von Stolberch, Greffin zu Nassaw, Catzenellenbochen, etc. meiner hertzlieber frauw moder.

Le 29 octobre le Prince écrit de Cassel au Duc Henri de Brunswick pour lui recommander vivement les intérêts des Comtes d'Egmont et de Hornes († M.S.). Le Duc répond de Wolfenbüttel le 5 nov. d'une manière extrêmement vague (* M.S.).

Le 1 novembre le Landgrave Guillaume écrit de Cassel au Prince : « *In summa* es stehen die sachen uff der Religionsver-
» wantten in Franckreich part fast übell, und hatt unsers bedünc-
» kens mehr ein gestalt einer *Rebellion* als einer pillichen forde-

[1] rathet. [2] Stunde *(uur)*. [3] zeitlichen Trost. [4] so lange *(terwijl)*.

» rung ; sonderlich werden E. L. aus dem allem befinden das an 1567.
» dem geschrey das der König den 2 oct. gefangen sein soltt, Septembre.
» nichts ist, undt solchs noch in weitten *terminis* stehtt. » (*M.S.).

† LETTRE CCLXXXVI.

Albert, Duc de Bavière, au Comte de Hoogstraten. Sur l'emprisonnement des Comtes d'Egmont et de Hornes.

*** Albert III, surnommé le Magnanime, né en 1528, Duc régnant depuis 1550, gendre de l'Empereur Ferdinand, et zélé catholique. — La détention des Comtes étoit généralement considérée comme faite au mépris des privilèges de l'Ordre de la Toison d'Or.

Unsern günstlichen grusz zuvorn, wolgeborner besonder lieber. Wir haben Ewer schreiben, unter dato Cöllen von 22ten Septembris ausgangen, ahn heutt woll entpfangen, und nachdem unsz erst in diesen tagen die Grevin von Egmont bey einem aignen Curir, den sie nach Wien zu der Kay. Mat geschickt, eben dieser sachen halben geschrieben, haben wir daruf die Kay. Mat schrieftlich ersucht, des verhoffens es werde den verhaften zu guettem kommen, dan wir inen diesen wiederwertigen zufall nicht vorgönnen. Das wir aber dem Ducq d'Alba oder der Gubernantin, Eweren guetachten nach, dismals schreiben sollen, das will unsz weder vor thunlich, noch ausztreglich ansehen, dan wir längst von gedachten Ducq d'Alba schreiben entfhangen, das er die verstrickung beider Graven ausz sonderm der Kön. Würden bevehelich vorgenohmen habe; derwegen truegen wir woll

1567. Octobre. sorge unser schreiben an diesen baiden örthen ohn frucht sein: so wiszen wir darzu die ursach nicht warumb sie verstrickett worden, können dero halben desto weniger unsz irer nach der zeitt ahnnemen, ob wir woll sonstet dasjenige was des ordes *statuta* mittbringen, do waṣ an unsz gelangen solte, zu erhalten helffen, so willig als schuldig seindt. Wir wolten aber rathen sieh hetten unsere ordensbrueder, soviell deren itz bey der handt sein könten, in desto mehrder anzall gen Brüszell gethan, und diese ding mitt gemeinem zeittlichen rath bedacht, wie den verstrickten zu helffen sey; dragen doch danebent die beysorge, es werde vor der Kön. W. herüberkumpt nitt woll etwas fruchtbars auszzurichten, noch zu erlangen sein. Wolten wir euch zur andtwort gnediger meinung nitt bergen. *Datum* Augspurgk den 12ten ocktobris.

Albrecht Hertzog zu Bayern.
(Scripsit manu propria)

Ahn Wolgebornen unsern besonder
lieben Grafen zuw Hochstraszen.

* LETTRE CCLXXXVII.

Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Orange. Sans donner des conseils très positifs, il l'engage à éviter une rupture complète avec le Roi.

Unser freundtlich dienst zuvorn, hochgebornner freundtlicher lieber Oheim, Schwager und Gevatter.

Wir seint von unserm oberhaubtmann in Düringen[1], rath und lieben getreuwer Erich Volckmarn von Berlebschen, underthenigliche in schriften berichtet was E. L. ime, etzlicher püncten halben davon E. L. mit uns persönlich zu reden willens gewesen, gnediglich und vertreuwlich vermeldet und angezeigt haben, und anfenglich hette E. L. der so freundtlichen dancksagung kegen uns nicht gedörfft, sintemal wir E. L. in deme und vil mehrem freundlich gernne wilfaren. — Sovil aber die sechs oder siben pünct betrieft, so uns E. L. vertreuwlich zu erkennen gegeben und unser rathlichs bedencken darunter bitten und suchen, sollen E. L. ir gantz und gar keinen zweivel machen das wir nicht alleine itzigen E. L. zustandt von hertzen ungerne sehen, sondern do wir auch E. L. in denen sachen etwas guts rathen könten, das wir es mit sonderlicher begirde zu thun geneigt und willig weren. Wir müssen aber bekennen das diese sachen und sonderlich der ander und dritte artickel von der hülffe und confaederation (1) so E. L. angebottenn worden, dermassen wichtig, gros, geverlich und bedencklich seie, das wir uns auf den einen oder den andern wegh keiner entlichen meynnung wol entschliessen mügen, dan wir jhe gerne E. L. das beste rathen und dahin sehenn wolten das E. L. sambt dero freundlichen hertzliebsten gemahl und kinderen, bei der wahren Christlichen religion, Iren länden und leuten bleiben, und bei der Kön. W. zu Hispanien ausgesönet werden möchten. Es ist aber, der

1567. Novembre

(1) *confaederation.* Il s'agit sans doute de propositions faites par l'Amiral de Coligny et le Prince de Condé: voyez p. 134, l. 5, et p. 143.

[1] Thüringen.

1567. Novembre. umbstende halben, so uns E. L. geöffenbaret, dermassen geschaffen, das wir keine bestendige mittel oder wege darzu finden, in betrachtunge das E. L. bei dem einen und dem andern theil, wo sie es angreiffen, in beschwerlichen verdacht und nachrede gesetzt werden, und sonderlich da sich E. L. gleich mit der Kön. W., als Irer Obrigkeit, in ichteswas einlassen wolte, das Sie doch, irem bericht nach, keine hoffnung einiger milterung hat, es sei dan das Sie den aidt wie andere hern und underthänen leisten, dessen sich E. L. hiebevor verweigert und mit Christlichem guten gewissen nicht leisten oder schweren können. Da aber dasjenige erfolget, davon der sechste punct meldet, das nemlich die Kön. Würde E. L. mit feinem gnedigen und freundlichen schreiben ersuchte, das sich E. L. widerumb zu irer Kön. W. oder ins Niderlandt wenden solte, und ire Kön. W. würden E. L. solchs mit könniglichem glaite[1] dermassen versichern das sich E. L. nichts zu befahren, so schepffeten wir noch eine hoffnunge das E. L. sachen zu einem guten ende gebracht werden möchten, wiewol uns hirkegen das ander, so deme zu wider ist, welchs E. L. von irer Kön. W. Cämmerlingh vertrauwet worden, schrecket und irre macht, das wir uns nicht darein zu richten wissen. —

Damit aber doch E. L., dero begeren nach, unser bedencken freundlich eröffenen, so wil es, unsers ermessens, fürnemlich auff dem beruhen, weil E. L. selbst am besten bewust ist was Sie vor dieser zeit und bei denen verenderungen der Niderlände gerathen oder gehandelt, und wie weit Sie sich mit iren Ordens Verwandten oder auch anderen herren eingelassen haben, und was Sie, vermöge

[1] Geleite *(sauf-conduit)*.

Irer pflicht damit Sie nicht allaine der Kön. W. person, sondern auch dem Vaterlandt verbunden sein, zu thuen schuldig sein mügen, das Sie darauff Ir, Irer Gemahl, kinder und armer underthanen bestes selbst erwegen, und wie in solchen hohen, wichtigen sachen geschehenn musz, darinne frembder leute rath schwach und ungewisz ist, bei sich entlich statuiren und schliessen was zu thuen oder zu lassen. — Dan solten wir E. L. rathen gute bequheme gelegenheit und occasionen, so zu abwendung des Vaterlandts gemeinen dienstbarkeit und erhaltung E. L. lände und leute dienstlich, auszuschlagen, oder aber sich in sachen einzulassen, so dero gewissen beschwerlich, auch der ehren nachteiligh wehren, wie wir dan vermercken das E. L. Irer freunde, der brabentischen gefangenen herren halben, anliegen und bedencken haben, das wolte uns keins wegs zu thun gebühren. Hirkegen aber darzu zu rathen das E. L. sich wider die Kön. W., als iren natürlichen Erbherren, aufflehnen solte, wolte nicht weniger bedencklich sein unnd würde dasselbig allerley gefhar auf sich tragen. So können wir auch den rechten grundt aller sachen, wie sich die in Niederländen und der Chron Franckreich begeben und zugetragen haben, nicht wissen (1); E. L. aber selbst ist der anfangh und grundt aller der dinge am besten bewust, auch die personen und confederaten so hirunter begrieffen, die rath und anschlege, und ob es ohne mittel eine religion- oder rebellion-sache sey, *item* das vermügen und andere

1567. Novembre.

(1) *wissen.* En général cependant l'Electeur étoit bien informé; entr'autres par les lettres fort instructives de *Languet*, qui le tenoit régulièrement au courant des affaires de la France et des Pays-Bas.

1567. Novembre. umbstende, wie es auszufueren, eigentlich bekant, darauf der grundt zu setzen und etwan das heill wider das Spanische gesinde (darmit fast keine benachbarte nation zufriden ist) zu versuchen sein möchte, wie es von den französischen herren vorgegeben wirdet. — Aber wie deme allem, so stellen wir zu E. L. besseren bedencken, ob nicht ein mittelwegh sein solte; E. L. wehren nochmals wie bishero stille gesessen (1), und hetten etwan die Kay. Ma^t umb allergnedigste intercession bey der Kön. W. zu Hispanien undertheniglich ersucht, damit E. L. neben deren Gemahl, wider Ir gewissen, nicht gedrungen und bei Ire länden und leuten geruiglich gelassen werden möchten. Was wir nuhn darbey vor unsere person auch thuen und E. L. freundlich befürdern könten, an deme wolten wir gantz keinen mangel erscheinen lassen.

Was dan den vierten und fünfften punct betrifft, das E. L. hiraussen in Deutschlandt etzliche güter zuw E. L. Gemahls leibgedinge keuffen und an sich bringen wolten, können wir nicht wissen was der Graven von Mansfeldt (2) gelegenheit mit den benanten Heussern sein wolle, und stehen dieselben dinge, der gleubiger halben welche nicht allein unsern consensz sondern auch die hülffe erlangt haben, sehr weittleuftigh. E. L. werden aber denen sachen und ob sie nicht mit besserer Irer gelegenheit zu anderen richtigern und bequemern keuffern in Deutschland schreiten möchte, wol weiter nachdenc-

---

(1) *stille gesessen.* Heureusement, en demandant les avis de l'Electeur, le Prince ne s'obligeoit pas à les suivre. *Das stille sitzen* n'eût pas été très favorable à la cause des pauvres Chrétiens opprimés.

(2) *Mansfeldt.* Les Comtes de Mansfeldt, dont une branche s'étoit établie dans les Pays-Bas, habitoient la contrée du Hartz.

ken; dan wie es mit dem ambt Sachssenburg und den fünff und dreissigh tausent Thalern, so E. L. Gemahl und dero Erben darauf verschrieben sein, eine gelegenheit habe, nemlich, das es auf des gefangenen Hertzog Johan Friederichen todesfahl gerichtet, solchs ist E. L. unverborgen, und wurde sich sonder zweivel Herzog Johans Wilhelm, aus denen und andern ursachen, mit E. L. in einen wiederkauff einzulassen bedencken tragen; jhedoch stehet zuw E. L. gefallen was sie derhalben versuchen und mit seiner Libden handlen wollen; den vor unsere person vermercken wir freundlich das E. L. geneigt Ir Gemahl, unsere freundliche Muhme, Tochter und Gevatter, durch solche oder andere wege, ires leibgedings halben, freundlich zu versorgen. — Letzlich sovil E. L. sohn anlanget, könten wir E. L. nicht rathen (1) das Sie denselben itzo und bei werendem diesem tumult (sonderlich weil E. L. landt und underthänen biszhero vom Duca de Alba noch nicht beschweret worden) abförderten, sondern solte, unsers erachtens, besser sein E. L. sehen noch ein weile zu was weiter erfolgen wolte, darnach sich E. L. alsdan ferner zu richten: jedoch werden E. L., als der Vater, Ir anligen hirinne selbst auch am bessten wissen. 1567. Novembre.

Und weill E. L. die verschonung ires landes und underthänen gar nicht zu E. L besten gemeint zu sein besorgen, so solte nit unratsamb sein (da es nicht albereit geschehen) E. L. hette sich bey Kön. Wirden oder dem Duca de Alba aller gelegenheit erkundet und umb ercle-

(1) *nicht rathen.* Le Comte de Schwartzbourg avoit donné de meilleurs conseils : voyez p. 119.

1567. Novembre. rung, was sie sich Irer person, lände und leute, auch gewissens halben, zu vorsehen haben solte, angesucht, ob etwan E. L. etwan dardurch mehr nachrichtung erlangen möchte.

Dieweill uns auch E. L. antzeigen lassen, das Sie sich der religion halben kegen der Kön. Wirden ercleret haben, so möchten wir dieselbigen erclerung (da es E. L. nicht bedencklich) und was daruf zur antwort gefallen, gernne berichtet sein. Wolten wir E. L. zu freundlicher eröffnung unsers begertten bedenckens, hinwieder nicht verhalten, und seind E. L. freundlich zu dienen geneigt. *Datum* Dresden, den 26 novembris.

AUGUSTUS CHURFÜRST.

Dem . . . . Printz zu Uranien . . .
zu S. L. aignen händen.

LETTRE CCLXXXVIII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau.

Mon frère, je vous amvoie si joinct ung pacquet de lettres qui j'ey receu ce soir: vous le porres lire et ce que trouveres convenir en faire part à Monseigneur le Lantgrave avecque mes humbles recommendations à la bone grâce de son Excellence. Le Conte Palatin Wolfgang m'at amvoié ung sien conselier pour me dire quelque chose de sa part; je l'ay adjourné pour demain au mattin; si il me dict quelque chose, le vous feray scavoir. Je vous prie, mon frère, voloir faire souvenir au Conte de Zchwartzenbourg voloir amvoier quelque ung vers le Roi de Den-

nemarck pour l'affaire que savez, et si il est parti, luy en voloir escrire le mesme, aussi lui faire souvenir de l'éveschir que saves, affin qu'il dépesche ce deux choses avant son partement. . . . . De Ziehenam[1], ce xxvij de novembre A° 1567. 1567. Novembre.

vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur Monsieur le
Conte Louys de Nassau.

Le 10 décembre le Landgrave Guillaume de Hesse écrit de Cassel au Prince relativement au combat de St. Denis, du 10 nov. « Auch derguth allt hellt der Connestabel ist, wie eynem ehrlichen » man gepürt, uf der wallstat liegen plieben . . . . Wir hoffen zue » Gott, dieweill die Kön. W. die gefangene Matamma te Roy, » welche des Ammirals schwester und des Prinzen von Condé » schwiegerfrauw, und ein sehr berette und geschickte fraw ist, » die auch den hievorigen krieg hat vertragen helffen, beneben » dem Canzler zue den Condischen geschickt umb fridden zu hand- » len, sie werden etwas fruchtbarliches ausrichten. » (*M.S.).

LETTRE CCLXXXIX.

C. V. Coornhert au Prince d'Orange. Sur la possibilité de transporter le commerce des Pays-Bas à Emden.

*** Clement V. Coornhert étoit, comme ses frères Thierry et François, dont le premier est célèbre dans l'histoire, et de notre littérature et de nos dissensions théologiques, un partisan zélé de la

[1] Ziegenhain (?).

1567. Décembre. cause des Pays-Bas et de la Réforme. Tous trois étoient ou furent bientôt en correspondance avec le Prince. *V. Meteren*, p. 59. — Emden étoit un excellent refuge pour les Réformés. Déjà en 1519 le Comte Edzard II avoit embrassé les opinions Evangéliques. Après la mort de son fils Ennon, l'Empereur Ferdinand donna, en 1558, l'investiture du Comté aux trois fils de celui-ci; quoique, suivant la disposition de leur grand-père, l'aîné seûl, Edzard III, auroit dû la recevoir. *Art de vérifier les dates.* — Cette lettre est probablement écrite vers la fin de 1567.

Edele Doorluchtigen en grootmogende heer myn heer Prince van Orangien etc. mynen genadigen heer, ick en weete uwer Excellentie zonders nyet nyeus te scriven, dan dat alhier groote benautheyt is onder den coopluyden en allen gevluchten; konne wel peysen dat het op anderen plaetsen daer gevluchten zyn, van gelycken is, zonderlinge den coopman die bekants bijnae geheel desperaet is, en dagelix onder den anderen raetslaegen hoe zy't aenstellen sullen ende waer zy met den anderen trecken en woonen willen, daer zy haeren concientie en handel vry sullen moogen leeven, waer af eenigen hier ter plaetze gaerne zouden willen blyven wonen, maer sorgen dat sy cooplyden in desen stadt Emden van den hertoch van Alva belegert zoude moogen werden: dit dus by my zelfs overgeleyt hebbende, vynde ick aen dese plaetze ofte stadt Emden begaeft te zyn met een scoone diepte uitter zee hier voorden stadt te coemen haevenen, met noch een scoone ryvier en goet lant (nae mynen bedunkens) zo zeer wel bequaem omme den gansen handel van den Neederlanden alhier tot Emden te trecken, als men in eenigen plaetzen in den gansen Chrystenheyt daer ick af weet zoude moogen vynden, met beloffenisse van zeeckere previlegien en vryheden tot dien dienende, daer ick

zeeckere middelen toe hebbe, myn bedunckens den heeren hier wel geven sullen willen, zoo desen benautheyt dus zoude willen volgen, dat door dien allen den handel van 't Neederlant tot nyet coemen wil. Ick peynse wel dat het U Excell. noch wel voorstaet, in wat last het hof van Breusel was al eer zy den Engelschen nationg wederomme van Emden creegen (1) en hoe haest het nou volgen zoude moogen, dat den eenen natie den anderen volchden, omme den vryheyts willen in als, ende dit al onder den pretextie van den Ausborgsche Confessie, by zoo verre den Neederlanden en luyden door bevel van den Ko. M[t] en door 't toedoen van den hertoch van Alva (zo hy Alva alrede begonnen heeft) voort bedorfven werden en tot den wtterste[1] ruyne coemen willen, ende alzo voor deser tydt het oprechte woort Goodes wt[2] den landen verstooten en verjaecht wert, en men het woort Godes in den zelfden Neederlanden nyet en willen verdraegen, zoo schynt het wel, dat Godt Almachtig met al dusdaniche middelen en anderen, den Neederlanden zoo plaegen wil dat het tgeene dat tot deser tydt toe inden zelfden landen gout geweest is, dat zelfde gout tot loot maecken wil, en beroefven den landen alzoo voort van allen neeringe en welvaert, alzoo den coopman en hantwerkers haeren leeven en goederen gaerne vry begeeren te hebben, en daeromme onder den Spaense Inquisitie en den getuygenisse van twe valsche scelmen nyet en sullen willen setten ofte periculeteeren, waer door het schynt dat eenen yder hem wydt en zyt needer

1567. Décembre.

(1) *creegen.* Le Roi d'Espagne avoit eu des différends avec l'Angleterre touchant le commerce des Pays-Bas. Voyez Tom. I, p. 243.

[1] uiterste. [2] uit.

1567. Décembre. setten sallen, zoo en heb ick nyet coenen laeten U Excell. hier van te adverteeren en oock nyet te doen dan by avys van U Excell., zoo den Neederlanden immers bedorfven zoude moeten werden en ten quaetste willen vallen, zoo waer als hier voor U Excell., beyde de Graefven van Emden en myn een groote profyte te haelen; want desèn stadt alzoo te ordoneeren staet datter diergelycken scoonheyt ofte van sterckheyt op der aerden[1] gevonden zal werden in welcke sulcke stede een coopman en hantwercker gaern sal willen wesen; van dit een weet nyemant ter werlt, U Excell. is nae myn den eersten en den laesten van dese contscap; maer ick verhoope dat U Excell. met anderen goeden heeren, door den hulp van den Almachtigen Godt, eerlang wat anders wtrechten sal, dat onse saecke in't vaderlant vallen wil, dat dit nyet nodich zyn sal; bidde U Excell. oytmoedecklycken een weynich antworts te mogen hebben omme te surceren offte by U Excell. te coemen, hiermeede zoo bevele ick U Excell. den Almachtigen Godt.

Uwer Excellentie goetwilligen dinaer,
CLEMENT VOLCKHERTZ COORNHERT.

Aen Mynheer Mynheer den Prince
van Orangien, mynen genaedigen heer.

Le Prince écrivit en décembre de Siegen une lettre avec l'adresse suivante: « Eersaemen besunderen mynen lieven ende bemin- » den N. Volckart, Secretarius der stede van Haerlem en ter » tydt tot Emmeryck. » Il l'invite à se rendre vers lui à Dillenbourg (* M.S.).

[1] *Il semble manquer une particule négative.*

† LETTRE CCXC.

Le Prince d'Orange à Auguste, Electeur de Saxe. Réponse à la lettre 287.

Durchleuchtiger hochgeborner Churfürst. E. G. seyen unsers gantz willige dienst allezeit zuvor, Gnediger Herr. E. G. ahn uns denn sechs und zwantzigsten tag nehistverschienen monats Novembris auszgangen schreyben, haben wir den zehennden dieszes entpfangen und verlesen und anfenglich darausz mit sondern wolgefallen gespürt das von E G. in unguten nicht auffgenommen worden ist, das dieselbige wir bei Irer hochwichtigen geschefften, mit denen sie insonderhait zu yetziger zeit (wie wir wol erachten können) vast ohne underlasz bemühet und beladen seint, unserer anliegenden sachen vertreuwlich zu ersuchen und umb mittheylung Ires gnedigen rhats und bedenckens zu bitten, uns nicht habenn geschewett, vor welche gnedige und gute zuneigung wir diszmal (wie billich) derselben zum höchsten danck sagen, mit erbiethung, wo uns (wie wir stettigs hoffen und begeren) gelegenheit vorkommen würde uns gegen E. G. der gebüre nahe danckbar und gehorsamb zu erzaigen, das wir uns zu Irem dienst yederzeit nicht allein willig finden lassen, sondern dartzu auch vielfältiglich verpflicht gernn wollen erkennen und bekennen. Esz mögen auch E. G. uns gewiszlich glauben, das wir dieselbige mit so weithlaufftiger und aigentlicher anzaige desjenigen, so sich verläuffen und zugetragen, ungernn bemühet hetten, wo wir solches zu thun uns nicht schuldig erkenth und aus

1567. Décembre.

1567. Décembre. sonderm zu E. G. habendem vertrauwen, nach gestalt und wichtigkeit der sachenn, vor eine hohe nottürft geachtet hetten, in solchen hochwichtigen, bedencklichen und gefhärlichen sachen, ohne E. G. vorwisszen, nichts schlieszlichs vortzunehmen, und das umb soviel desto mher, dieweyl ausz allerhandt erheblichen vermutungen, gantz höchlich zu besorgen stehett, das die ytztwherende erbärmliche und gefhärliche unruwe, so sich von tage zu tage leyder ye lenger ye mher erregt, nicht alleyn Franckreich und die Niederlände, oder uns und unsere mittverwandtten (wie sich ansehen lesset), sonder in gemein und zwar in kurtzem über alle zuversicht, wol die gantze Christenheit (wo solchs durch sondere versehung desz Almechtigen nicht vorkommen würde) leichtlich belangen, und also in die lenge zu eynem allgemeynen unwiederpringlichem nachteyl und schaden möchte gereichen.

Dieweil dan, gnediger herr, E. G., über vorige uns erzaigte gutthaten, sich diszmal auff unnszer geschehenn bittlichs anlangen, so gantz williglich bemühett und ungeachtet aller irer hochwichtiger aigener geschefft, nicht beschwert habenn dasjenige so auff die vorgetragene püncten zu baiden theylen zu bedencken stehett, in irem ahn uns auszgangenen schreiben auszfhuerlich und wolbedechtlich zu erwegen; und gleichwol uns, nach vleissiger erwegung der sachen, gelegenheyt und umbstende, auch gebürlicher betrachtung der sonderbarer verpflichtung damit wir unsernn Ordensverwandten oder auch anderen hernn ethwan zugethan sein möchten, das schliesszen heimbzustellen; so können wir nochmals nicht underlaszen E. G., vor solche Ire gehabte mühe, zum dienstlichsten zu dancken und darneben derselben

ferner, soviel die angeregte Confoederation oder ver- 1567.
pflichtung belangen thut, vertreuwlich anzuzeigen das Décembre.
wir mitt den obgedachten hernn uns gar in keine bündt-
nüs noch obligation eingelassen haben, wiszen uns auch
weder gegen sie noch yemandt anders ferner verpflicht,
dann allein inn deme, das wir, wie einem yeden Christen
zu thun gebuertt, uns gewiszens halben schuldig erkennen,
auch von gantzem hertzen geneigt seindt das jenige, so
zu pflantzung götlicher ehrenn und wolfarth desz nehis-
ten, sonderlich aber derenn so umb Gottes worts wil-
len unschuldig hien und wieder vervolgt werdenn,
dienstlich sein mag, unserm besten vermögenn nahe ge-
bürlich zu befürdern, und desz gemeinen Vatterlandts,
auch anderer unserer beträngten freunde undt verwand-
ten wolfarth und freyheyt soviel mit ehren und billig-
keyt beschehenn kan, erhalten zu helffen. Derhalben
wir uns den mittelwege, so von E. G. vorgeschlagen
worden ist, nemblich das vieleicht rahtsamb sein solt
hinfürter wie bisz anher geschehen ist, still zu sitzen und
ethwan durch auszpringung der Kay. Matt., unsers aller
gnedigsten hernns, ansehelicher intercession bey der Kön.
Matt. ausz Hispanien, unserm auch gnedigsten hern,
underthenigliche anzuhalten, das wir neben der hochge
bornen unserer hertzsliebenn Gemahell wider unser ge-
wissenn nicht gedrungen, sondern bey unsern länden und
leuthen geruwiglich gelassen möchten werden, gantz wol
gefallen lieszen; wie wir unsz desselben mittels auch vor
unserm abreysen ausz denn Niederländen, vor uns selbst
zu brauchen nicht underlassen hettenn, wo ainige hoff-
nung vorhanden were das solches bey hochgedachtem
König würde zu erhalttenn sein. Esz mögen aber E. G.

1567. Décembre. vor gewisz haltenn und glauben, das noch zur zeitt und bey jegenwertiger gelegenheyt ytztgedachte intercession, wie vleyssig auch die ethwan geschehen und auszbracht werden könte, wenig frucht pringenn würde.

Dan wir höchstgedachten unsern gnedigsten herrn denn König dahin persuadirt wissen (wie Ire Mat. sich dessen auch auszdrücklich in schrifften vernemen haben lassen) das ire Mat. viel eher ire Königliche person selbst in gefhar setzen, als die freyheyt der Religion in iren länden würde gestatten.

Ob auch ire Mat. wol (wie doch noch zue zeitt nicht vermuthlich ist) sich auff solche interceszion ethwas gnedig erzaigen und uns, unsere versicherung halben, vertröstung oder auch ausztrückliche zusage und gelaide würde geben laszen, so würden wir nichts desto weniger in stettigem sorgen leben und yederzeitt erwarttenn mueszen das man unns gefhärlich nachtrachten und solch gelaidt und zusage mit vorwendung des Texts das ketzerenn (darvor sie dann uns und alle der Augspürgischen Confessions verwandten achten und auszschreyhen) kein glaube zu halten seye, würden understehen auffzuloeszen und thätlich umbzustossenn. Derhalben wir ausz dieszenn und andern mher erheblichen bedencken, diszmal bey uns nicht wol schliessen können, dasz durch ainige interceszion wir noch zur zeyt die vonn uns zum höchsten begerte freyheit der Religion, würdenn zu hoffen haben.

Wie dem allen also, können und wollen wir gleichwol ahn E. G. wolmeinung, davor wir derselben auch zum höchsten dancken, nicht zweiffeln; erkennen und spüren auch daraus derselben gegen uns und alle der religion

und gemeine Niderlandt freyheit halben, bedrängte Hern 1567.
und Stende, gnedige eiferige und hoch rhümbliche gutte Décembre.
zuneigung und schöpfen darausz nochmals ethlicher masen ein trost und hofnung Gott werde durch E. G. und anderer Christlichen Chur- und Fürsten treuwe und ernste befürderung (insonderheyt wo sie die Key. Mat., unser aller gn. Herr, einer gnedigsten vorbitt und intercession underthenigst bewegen könten), etwan über alle menschliche zuversicht, diese hochbeschwerliche sachen zu einer Christlichen und den gewissen unbeschwerlichen vergleichung (dero wir zum höchsten begierigh seint) bringen lassen.

Da auch solchs, wie wir neben andern unsere mittverwandten billich wünschen und begeren sollen, vermittelst E. G. ansehenlichen intercession erlangt werden möchte, würde die darausz entstehende gemeine freude und wolfarth E. G. bey uns und sonsten eins jedermans zu desto mehrer lob und ruhm gereichen, auch uns desselben desto heftiger verpflichten je müheseliger und beschwerlicher sich die handlung anfencklich ansehen lässet und dennoch, vermittelst E. G. Christlicher hülff, zu solchen gewünschten endschaft bracht und befördert were worden.

Dem allen nach, und wiewol wir aus oberzelten ursachen auf menschlich intercession noch zur zeit uns wenig verlassen können, so solten und wollen wir doch das beste gar hoffen, uns auch zu E. G. aller mügligen genedigen befürderung, Iren erbiethen nach, tröstlich versehen.

Deme allem nach finden wir bey uns, nach vleissiger erwegung allerhandt gelegenheyt und umbstende, kein besser noch vertreglicher mittell, dan das man dem gant-

1567. Décembre. zen handell Gott, deme waren und almechtigen hülffer in allenn nöthen, heimbstelle und seiner götlichen schickung und willens mit gedult erwartte, und ist, unsers erachtens, viel leidlicher und unbeschwerlicher dasjenige, so Gott der Almechtige schickt und verordnet, mitt ehrenn zu dulden und auszzustehen, als mit vergeblicher hoffnung sich selbst und die seine in gefhaar des lebenns und herbrachter reputation zu begebenn.

Soviel nuhn ferner, gnediger Herr, denn püncten belangen thut, darinnen E. G. wir zu erkennen geben haben das wir, wo müglich, gernn ethwan in Teutschland ettliche herrschafftenn oder gueter kauffen oder sonst an uns bringen wolten, damit unsere Gemahel und kinder auff dem unverhofftenn fall, wo mann uns unsere lände ye wieder die billigkeyt entziehenn und confisciren würde, ettlicher massenn ein underhaltung und bleibende statt haben möchten und nicht in der irre hien und wieder, nach unserem absterben, umbtziehen dürfftenn: darauff können abermals E. G. wir unvermeldett nicht laszen, dasz wir mit höchstem vleysz hien und wieder vielfältige nachforschung gehabtt, aber bisz anher nichts dienlichs haben können erfharen noch zuwegen pringen, dann allein das uns eusserlich angelangt hat, als solttenn die Mansfeldische Graven ettliche ämpter ein zeittlang zu begebenn vieleicht uhrsach haben. Derwegen wir, ausz sondern zu E. G. habenden vertrauwen, bey uns gutt funden haben auff ytztgedachtenn fall, wo solche vereusserung geschehen solt, bey E. G. zeitlich rhats zu leben und derselbenn bedenckens, ob und wie ethwan unserer Gemahelin und kinderen zu guetem hierin handlung vortzunemen sein möchten, uns zu erlernenn.

Dieweil aber wir ausz yetzigen E. G. schreiben befin- 1567.
denn, das E. G. der Mannszfeldischen Graven gelegenheyt, Décembre.
indeme noch zur zeitt aigentlich nicht wissen, und das die sachen mit ihnen und irem creditorn noch ethwas weithläufftig stehen sollen, so wollen wir nochmals gedachter gelegenhayt uns, soviel müglich geschehen kann, erkundigen und nichts destoweniger hien und wieder, wie und wo wir können, mit allem vleysz umbsehen; auch in diesser und allen andern sachen dasjenige, so unser lieben Gemahel und kindern zum besten gedeyhen mag, unserm euszersten vermögen nach bedencken und suchen helffen; hoffen auch Gott werde uns ethwan zu solcher oder dergleichen annemblicher gelegenheit hülff und gnade mittheylen.

Dann E. G. habenn bey sich, als der hochverstendig, gnedig abzunehmen was vor ein hoch anliegenn und beschwernüs sein würde, nachdeme wir durch schickung desz Almechtigen, vermittelst unsers heyratts, eines so hochberuemten und ansehentlichen hauszes als Sachsen ist, gunst und freundtschafft erlangett habenn, das nach unserm absterbenn unsere kinder ethwan mangel leydenn und nicht gelegenheytt haben solten, wo nicht gar irem stande und heerkommen gemeesz, yedoch zum wenigistenn etlicher masszenn, ehrlich zu lebenn und auszzukommen.

Derhalben E. G. unns wol zutrauwen mag das diesze sorge uns, wie billich, hochlich zu hertzenn gehett, und das auch wir ann uns, wo ethwas im Teutschlandt zuwegenbracht oder erkhundigt werden kann, nachmals, wie biszher geschehen ist, nichts erwindenn lasszen, sondern das geringe, so wir zu yetziger zeitt haben und künfftig-

1567. Décembre. lich noch zuwegen bringen können, gedachter unserer Gemahell und kindernn zu guttem, gantz gern und williglich wolten anlegen.

Wir machen uns auch eine hoffnung und zuversicht, wo wir in yetzigen zeitten, hieraussen im Reich ethwan ein gute und zu unserer underhaltung dienstliche gelegennhaiten finden möchten, das solches zu hinderhaltung und abwendung unserer landt und leuth besorgten Confiscation nicht wenig (wie wir dessenn von vertrautten leuthen auch ausztrücklich erinnert worden seindt) vertreglich sein und die Niederlendische regirung zu allerhandt milteren nachbedencken möchte verursachen.

Deme allen nach, bitten und ersuchen wir E. G. hiemit nochmals, als unseren hochvertrauten gnedigenn hernn, und unser lieben Gemahell nehistverwandten herrn Vettern und Vatter, wo dieselbige ethwas, so uns dienlich sein möchte, erfharen würde, das alszdann Sie unbeschwert sein wollen uns dessenn, nebenn Irem rhatsamen erachtten, verstendigenn zu lasszenn; dann wir uns zu E. G. ye, wie billich, aller gnaden und guttens vertrösten, auch in unserm thun und vorhaben, nach derselben treuwen rhat und guttachten, yederzeit woltten richtten.

Soviel dan ferner die abförderung unsers sohns ausz dem Niederländen betreffen thut, lassen wir uns E. G. bedencken (davor wir derselbenn gleichfals dienstlich bedancken) gefallen, und müszen bey yetzweherenden geschwinden leufften und erbärmlichen zustenden, so wol unserer selbst als gedachten unsers sohns person, auch unserer landt und leuth halben, Gottes schickung und willen mit gedult erwartten.

Wir werenn auch wol zeitlich genaigt gewesenn, vermöge desz von E. G. in Irem schreiben unserer lände und leuthe halben erwegtenn bedenckens, bey der Kön. Mat. oder deme Duca de Alba umb erclerung, wesz wir uns zu versehen haben soltenn, schrifftlich anzuhalten und dardurch irer Kön. Mat. oder S. L. uhrsach zu gebenn derselbenn gefast vorhabenn, wo nicht gar yedoch etlicher maszen, uns zu eröffnen. Nhun ist aber solches biszanher ausz nachvolgenden bedencken (wölchs uns hierin auch noch heutigs tags ettwas scheuwe macht und auffhelt) verblieben, das wir vorsorge gehabt, uns auch noch vermuthen müszen, man würde solche anregung ethwan anderer gestalt als sie gemeint und geschehen möchte, understehen auffzunehmen und daraus gelegenheyt suchenn uns bey der Kön. Mat., enthweder als ob wir uns in unserm gewiszen ettlicher maszen schuldig wistenn, oder aber je gegen ire Mat. sonst auff den fall da man sich nicht, unserm begeren nahe, gnedig ercleren würde, auffzulehnen gemeint weren, in ferneren verdacht und unverdiente ungnade zu bringen; daraus auch ettliche unnsere miszgünstige wol uhrsach schöpffen möchten die confiscation unserer landt und leuthe under solchem schein zu befürderen und uns fernern nachteyl und gefhaar zuzurichten. 1567. Décembre.

Dieweil dann ohne das noch zur zeitt wir uns nicht vertrösten können, das unser ansuchen bey der Kön. Mat. oder dem Duca de Alba uns zu einiger bestendiger versicherung unserer person, landt und leuth, vielweniger unsers gewiszens, vertreglich sein würde, und aber dieselbige uns durch anstifftung unserer widerwertigen leichtlich (wie yetzvermeldt) zu unglimpff geraichen möch-

1567. Décembre. te, so seind wir nochmals bedacht denn sachen noch ein zeitlang stillschweigendt zuzusehenn und yetzt angeregt ansuchenn (1) bisz zu besserer gelegenheyt ansehen zu laszen.

Letzlich, nachdeme E. G. auch begert haben, sich wie weith wir unsz der religion halbenn gegen die Kön. Mat. erclertt und was uns darauff zur wiederantwortt zugeschrieben oder sonst vorgehalten worden sey, in vertrauwen zu verstendigen, mögen E. G. wir nicht verhalten das hierin von uns alle mügliche bescheidenheit gebraucht und wir ye zu yederzeit denn glimpff, so viel ohne beschwerung des gewiszens geschehen hat mögen, zu suchenn uns bevlieszen, auch austrücklich anderer gestalt nicht, dann soviel mit der thatt und in denen von uns auszgangenen schreiben geschehenn ist, gegenn die Kön. Mat. oder auch die Regentin erclert haben.

Damit aber E. G. desjenigen, so vonn uns verhandlet worden ist, desto bestendiger bericht habenn, auch uns daruff, Irem gnedigen erbiethen nahe, ihre bedencken desto besser vertreuwlich möge mittheylen, haben wir ahn statt desz begerten berichts, die vornembste schreiben, so von uns diesser sachen halben ann die Kön. Matt., die Regentin und andere Hernn auszgangenen seindt, sambt allem so darauff ervolgtt ist, ausz deme französischen transferiren lassen; die E. G. wir hiebey verwarth auch zuschicken, gantz dienstlich bittendt sie wollen auff diessenn und andere obangeregte püncten uns nochmals, wie sie ohne zweyvel zu thun geneigt seindt, hinfürters (wie biszher geschehen ist und wir uns zu derselben unab-

(1) *ansuchenn.* Voyez p. 143.

schlegig vertröstenn) yederzait beyrhätig sein, und uns dargegen vor Iren dienstwilligen allewege halten und erkennen, dann E. G. angeneme dienst zu erzeigen, erkennen wir uns verpflicht und willig. *Datum* Dillenberg, am[1] Decembris A° 1567. 1567. Décembre

(Eingelegt zettel).

Hochgeborner Gnediger herr. E. G. können wir in vertrauwen zu mehrderm bericht auch nit bergen, das unsz von der Kön. Mat. ausz Hispanien, unserm genedigsten Hernn, auff unser an seine Mat. baide auszgangene schreiben, deren Copien E. G. hiebey verwarth zukommen, weder schriftliche noch mündtliche wiederantwortt zugesendet ist.

Gleichfals finden E. G. hiebey verwahrt was die Regentin unsz auf unser schreiben selbst geandtwortt, auch durch der Kön. Mat. geheimen raths secretarien (1) vorhalten hatt laszen und wasz wir unsz dagegen vor unserm abreisen ercleret haben. Sonsten ist uns von der Kön. Mat. nichts weiters zukommen. *Datum ut in literis.*

LETTRE CCXCI.

Le Prince d'Orange à l'Electeur Auguste de Saxe. Sur un faux avis donné par le Duc d'Albe à l'Empereur.

*** Cette lettre, qui aura été traduite et expédiée en Allemand

(1) *secretarien.* Berty : voyez p. 48.

[1] *Le chiffre est omis. Apparemment* 30 *(voyez la lettre de l'Electeur, du* 27 *janv.* 1568.*)*

1568. Janvier. (Tom. I. p 34.) sembleroit écrite le 17 janvier 1568 (voyez la lettre 294); mais il y a une difficulté; c'est que par *le* 10 *du mois présent* on doit entendre le 10 décembre (voyez p. 141.) Il se peut toutefois que le Prince se soit trompé et ait voulu écrire *le* 10 *du mois passé:* nous croyons même que cette supposition a quelque probabilité. — Il paroît que le Duc d'Albe avoit accusé l'Electeur auprès de Maximilien II, en lui attribuant des intelligences avec le Prince contre le Roi Philippe.

Monsr. Jé receu vostre lettre et vous remercie etc. Je ne me peux assés esmervillé la raison quil ast meu au Duc d'Alve de faire dire tel chose à l'Empereur, car il est impossible humainement qu'il eusse sceu la responce qu'il at pleu à vostre Ex^ce^ me faire, ce que jé receu au primier le 10 du présent, de fasson que en 6 jours il eust fallu que le Duc d'Alve, l'Empereur et vostre Ex^ce^ eussent eu l'advertissement; mais pens certes qu'il soit plustost procedé par présumption et discours, aiant entendu que estois en ce quartier, si ce n'est que vostre Excellence me ayé escrips quelques aultres lettres, qui porriont avoir esté interceptés et n'estre venu entre mes mains; d'aultre part aussi comme ilx ne cherchent que par tous moiens me faire point seulement estre en la mavese grâce du Roy mon maistre, mais aussi en celle de l'Empereur et me mestre en défidence auecque les Princes d'Allemaingne, je pens que serat esté la plus principalle occasion, puisqu'il ast donné à cognoistre à Sa Ma^té^ que je demande grande aide et assistence à vostre Ex^ce^, ce que toutesfois il ne se trouverat et m'en remes à vostre Ex^ce^: car luy avoir demandé conseil et advis en mes perplexités, ne me peus persuader que Sa Ma^té^ Impériale le porroit prendre de mauvese part, comme il ne seroit aussi raiso-

nable, et la principale occasion de toutte me semble avoir esté que point seulement devers l'Empereur, mais aussi devers tous aultres Potentas ilx désiriont de les persuader que je serois abandoné de mes principaulx Seigneurs et amys, affin que si j'eusse quelques ungs vers les dits Potentas qui me veullent du bien, que par ce moien il se retirassent de moy et me faire ainsi avoir ung mauvès bruit par toutt ; car certainement entre tous infortunes il n'y a plus grande que de se veoir abandoné de ses seigneurs et amys. Parquoy je supplie bien humblement vostre Exc., comme à celluy qui scait si jé demandé par si devant ou maintenant quelque aide contre le Roy mon maistre, en opurtunité fair mes excuses vers Sa Ma^té^, ou bien si elle treuve convenir que le fasse moi mesme, allégant que en suis adverti du Pais-Bas etc., ensuiveray très voluntiers en ce et en tout aultre chose le plaisir de vostre Exc. En oultre aussi[1] 1568. Janvier.

* LETTRE CCXCII.

Le Comte H. de Nuenar au Comte Louis de Nassau. Nouvelles diverses relatives aux Pays-Bas.

*** La Duchesse de Parme, ne désirant pas jouer plus longtemps un rôle complètement nul, avoit quitté les Pays-Bas vers la fin de Décembre. Viglius écrit à cette occasion : « Successoris » prudentiam ac mansuetudinem omnes venerantur. » Seulement il ajoute : « Sed imperium ac rigorem metuunt cujusdam Vergasi, » qui apud eum multum posse dicitur. » *Ep. ad Hopp.* p. 450.

.....Wiewoll ich auch domall gernn, insunderheidt auff

[1] *La minute finit ici* ex abrupto : *le Prince aura apparemment été interrompu.*

1568. Janvier. erfördernn irer G., hinauff kommen wollt sein, so hab ich's doch, der Key. Commissionen halber, nicht thuen muegen, will aber meine gelegenheidt darnach richten, das ich in gar wenigk tagenn ghen Dillenbergh, wie ich lang von hertzen gewünscht, kommen möge, und vielerley mit hochgedachten H_n Printzen, E. L. und anderen meinenn hernn, mich vertreuwlich zu underreden *tanquam in Religione unum sapientes*, das die anderenn alle nicht thun.

Man schreibt hie das der Churfürst von Saxenn 6000 pferdt und 3 Regimentt knechte anwirbt; was E. L. davonn bewust, dessen bitt ich mich auff Siegenn und Hombergh und so vortten hieher zu verstendigenn. Hinwiederumb hatt man kundtschafft vor gewisz, das Hertzog Erich sambt seiner 2000 pferdt, Rittmeistern und bevelchsleuthenn, von dem Hertzog vonn Alba auff Brüszell bescheidenn gewesen, und ime und seinen Reuthernn dermassen abbrechen wollen, aber sie geantwortt das es gstrakes widder ihre bestallungh where; darauff der Hertzog von Alba geantwortt, das Hertzog Erich und sie hin möchtenn ziehen, und das er wol gefast were, wen sie schoen zürnetenn, inen allen mit sampt seinen kriegsvolck zu begegnen; daruff sie dan mitt einem groszenn trutz und unwillen abgescheiden, und kuntte man dieselbige leuth umb halb geltt haben.

Man schreibtt auch das die Hertzoginn vonn Parma wiederumb auff Brüszell soll ziehen; was das nhun vor ein Italianische oder Hispanische salatt oder verdeckt eszen ist, wirdtt die zeitt geben.

Wie man anfahett in Brabant hochgedachten meines gnedigen Herrn Printzen zu Uranien etc., Egmont, Hoch-

straten und anderer gütter beweglich und unbeweglich inventaritzieren zu laszen (ich geschweigh anderer von adell und kleiner leuth), das werden E. L. aus meines schwagers von Hochstratens schreiben nhunmer vernommen habenn; und wiewol es erbärmlich und auch vielleicht unser Her Gott dieselbige völcker, sunderlich in diszer zeit, heimbsuchet, so ist es doch, insunderheytt den armen underthanen halben, nicht woll gegen Gott zu verthedingen dieselbige in solcher Tyranny, seelen, leibs, haben und gütter zu erlaszen. Was das überentzighe[1] betrifft, will ich mit E. L. in unser zusammenkunfft gern abreden, und thuen mich derselben zu allem freundtlichen angeneemen dienst jederzeit bevelhen. *Datum* ilentz, Cölln den 13ten Januarij. 1568. Janvier.

E[2]. L. alzeit dienstwilliger Bruder und Freundt,

HERMAN GRAF ZU NUENAR.

Dem Wolgebornen Ludwigen,
Graff zu Nassau, . . . meinen freundlichen lieben Schwager und Bruder.

---

† LETTRE CCXCIII.

Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur de Saxe. Il le prie d'intercéder en faveur du Prince d'Orange auprès de l'Empereur Maximilien.

Hochgeporner Fürst, freundlicher, lieber Vetter Schwager, Bruder und Gevatter. Wir haben E. L. jüngst

[1] übrige. [2] E — Freundt. *Autographe.*

1568. zu erkennen geben, welcher massen uns der Printz zu
Janvier. Uranien freundtlichen ersucht das wir beneben unsers freundtlich lyeben bruders, Landgraff Ludwigs Gemahell und Graff Anthonio von Oldenburgh (1), S. L. jüngsten sohn (2) zur Christlichen tauff bringen wolten. Ob wir nun woll, zu vermeidung allerhandet verdachts, bedenckens getragen uns zu persönlicher verrichtung solches Christlichen wercks ghen Dillenbergh zu verfuegen, so seindtt wir doch endtlich, vornemlich darumb damitt wir nicht angesehen wurden als das wir uns unserer freunde in ihren notten eusserten, und dan auch uff das wir unsere freundtliche liebe Mhume, die Princessin, von wegen bewuster sachen aussprechen köndtten, in eigner person daselbst hin ghen Dillenberg gezogenn und solchs Christlichs werck volnbracht, da wir dan ehrlich und woll tractirt und gehalten worden. Wir haben auch ermelter Princessin der bewusten sachen halben was die notturft erfordert mitt vleisz undersagtt, und Ihre L. dahin vermanhtt, das sie uns versprochen sich hinfürter *a colera* zu temperieren, auch jegen irem hern und gemahell freundtlicher erzeigen.

Ferner wollen wir E. L. freundtlichen nicht pergen das eben desmals, als wir zu Dillenbergh gewesen, des Printzen zu Uranien amptlleuth und Bevelchhaber in Burgundtt S. L. geschrieben das Duca de Alba, aus bevelch des Königs zu Hispanien, S. L. alle ihre gütter, so S. L. in Burgundtt, uff den 20ten nechstverschienen Monats Decembris zu des Königs handtt genommen und die

---

(1) *Oldenburgh.* Le Comte Antoine J d'Oldenbourg, né en 1505.
(2) *sohn.* Maurice.

ämpter anderwerth besteltt, auch alle S. L. brieve und siegell und andere mobila inventieren lassen (1). So ist auch S. L. ausz den Niederländtt geschrieben wordenn, das Duca de Alba mitt dem übrigen S. L. güttern, so S. L. derwerts habe, gleicher gestaltt procedieren und also S. L. aller zeittlichen wolfarth spolijren und berauben wolle. Ob nun woll in solchen widerwertigen zustandtt dis S. L. dennoch etwas trostes gibt, das solchs alles nicht allein S. L. überlegt und angehörtt, sondern auch uncitirt und unerfordertt beschicht und vorgenommen wirdtt, so haben doch E. L. zu erachten in was grosser betrübnüs nicht allein S. L., sondern auch E. L. Bruders seligen tochter, S. L. Gemahell, itzo versiren. Ihrer beider L. L. haben auch all ir trost und hoffnung, nechst Gott, zu E. L. gesteltt und versehen sich dessen gentzlichen E. L. werden sie, in diesen ihren nötten und unglückhafftigen zustandt, mitt underthenigster, vleissiger und treuwer intercession bey der Kay. Mat. und sonst wo ihren L. L. solches ersprieszlich sein mag, auch getreuwen rath und trost, nicht verlassen. 1568. Janvier.

Weil wir dan dem Printzen und S. L. gemahlin dermassen mitt bluttverwandtnüs zugethan, das wir ihren

(1) *lassen.* Cette mesure, bien qu'elle fut en harmonie avec le traitement des Comtes d'Egmont et de Hornes, étoit dangereuse; en traitant ainsi le Prince on devoit craindre de mettre un terme à son irrésolution. Telle étoit du moins l'opinion de Hopper. « Mandata criminalia erga Dominos illos decreta vereor ut turbae aliquid adferant. Sed meo judicio aut illis qui in manibus sunt facta fuisset injuria, aut ita faciendum fuit. » *Epist. Hopp.* 157. Et Viglius écrivoit. « Domi quique et qui a Patria exulant, non dormiunt, » praesertim cum bona sua passim annotari audiunt. » *Epist. ad Hopp.* p. 397.

1568. Janvier. L. L. itzigen ihren widerwertigen, unglücklichen zustandtt und daraus ervolgtes schwermuetiges bekümmernus von hertzen billich vergünnen, so habenn wir nicht underlassen wollen dieses an E. L. in sonderm freundtlichen vertrauwen zu gelangen und achtens gentzlich darfür, wan E. L. vor sich selbst und nicht als uff gedachtes Printzenn vorgehende pitt (damitt's nicht das ansehen hette dem sprichwortt nach, *rogatus rogo*) bey der Kay. Mat., unserm allergnedigsten Hern, sich S. L. mit etwas embsiger vorpitt annehme und vor dieselbige, in ansehung der gantz nahen bluttverwandtnüs damit S. L. gemahell E. L. zugethan, uffs underthenigste und vleissigste intercedirte, E. L. würden bey ihrer Kay. Matt. durch E. L. authoritet viel erlangen, dardurch S. L. sachen trefflich geraten und S. L. aus gegenwertigen unfall und beschwerung werden möchtte.

Ob auch uff itzigen tage zu Fulda den daselbst verordneten Churfürstlichen Rethen und gesandten dieser sachen halben etwas proponirtt und gesuchtt werden köntte, so gedachtem Printzen zu guttem gereichen möchtte, solches stellen wir zu E. L. rathlichen bedenken; daran erzeigen E. L. ermelten Printzen ein gnedige hohe gutthatt, welches S. L. die zeitt ihres lebens nicht in vergesz stellen, sondern sich viellmehr solchs gegen E. L. nach müglicheitt danckbarlich zu verdhienen befleissigen wirdtt; so seindts auch wir gegen E. L. jederzeitt freundtlich zu verdienen gantz willig und genaigt. *Datum* Cassell, den 21ten Januarij Anno 68.

Wilhelm zu Hessen.

An denn Churfürsten zu Sachsenn.

Il y a aux Archives un acte signé par le Landgrave et par l'Electeur de Saxe dans lequel ils s'engagent, comme étant les plus proches parens *(nechstverwante bluetsfreunde)* de la Princesse, à fournir au Prince, aussi longtemps qu'il sera privé de ses biens, les moyens de vivre convenablement. (« Damit ihre F. G. bei einander ... seyn und ihren zimblichen fürstlichenn Underhaltt, » sambt ihren kindern und vier und zwanzig Personen am eszen » und trinckenn haben mögen. ») La ville d'Erfurt lui étoit assignée pour résidence. 1568. Janvier.

* LETTRE CCXCIV.

Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Orange. Il l'assure de ses bonnes dispositions à son égard.

. . . . Wir haben E. L. zwei letzerer schreiben, den 30ten Dec. und 17 Januarij (1) datirt, zu unsern händen empfangen und hetten E. L. der entschuldigung kegen uns nicht bedürfft. Soviel des Duca de Alba vorgeben von eröffenten unsern ratschlegen betrift, dan wir diese und dergleichen derer Leute discurs woll kennen und lassen uns dieselben wenig anfechten, haben es aber E. L. zu mehrer warnnung und nachrichtung freundlich vermelden wollen. Das Euer L. Ire lände und leute nuemehr eingenhommen sein, haben wir warlich mit bekommerten gemüte erfaren und tragen deszhalben mit E. L. und dero freundlichen lieben Gemahl und kindern ein freundtlichs schwegerlichs mitleiden; E. L. werden sich aber als ein Christ selbst zu trösten und in solchem creutz Gott

(1) *Jan.* Voyez p. 151 et 152.

1568. Janvier. umb seine hülffe zu bitten wissenn. Was wir dan auch neben andern E. L. verwandten freunden (umb dero vermügen es Gott lob dermassen geschaffen das E. L. billich keine nott leiden sollen), E. L. zu trost, förderung und guten thuen und verwenden können, damitt Ewer L. bei der Kön. Wirden ausgesönet und zu dem Iren widerumb kommen mügen, davon wollen wir nichts erwinden lassenn, und möchte es villeicht Gott noch also schicken das es die, so itzo triumphiren, zu gelegener zeit wolfeiler geben. Welchergestalt wir, E. L. halben, an die Kay. Mat. geschrieben, das haben E. L. aus beiverwarten abschrift freundlich zu vernehmen. Da auch E. L. vor gutt ansihet das wir neben unsern Vettern, Landtgraff Wilhelmen, und andern E. L. gefreundten, eine schickung oder schreiben an den König zue Hispanien oder den Duca de Alba thun sollen, wollen wir unsers theils daran auch nicht erwinden lassen.... *Datum* Dresden, den 27ten tag Januarij.

AUGUSTUS CHURFÜRST.

Dem hochgebornen ...Hern
Wilhelmen, Printzen zu Uranien...

---

* LETTRE CCXCV.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Sur une intercession auprès de l'Empereur, et la nécessité de conserver les bonnes grâces de l'Electeur de Saxe.

.... Wir haben E. L. jüngst, de *dato* den 21ten Januarij,

copien überschicktt was wir, E. L. halben, an den Chur- 1568.
fürsten zu Sachsen geschrieben; daruff uns itzo S. L. (be- Février.
neben überschickung Copien was S. L. daruff an die Kay. Mat., auch des Frantzösischen kriegswesens halben, in zweyen underschiedtlichen Misziven bey einem eignen reittenden Botten geschrieben) hinwidder *per cedulam* geantwort, wie E. L. ab hierbey verwarten Copijs freundtlich zu sehen, daraus E. L. zu befinden das es S. L. dennerst treulich und guth meinen. Unndt weill S. L. vor rathsamb ansehen das wir, samptt unsern freundtlichen lieben Brudern, auch andere Chur- und Fürsten, die Kay. Mat. gleicher gestalt durch underthenigste ausführliche vorpittschrifften, ersucht hetten, so seindt wir bedacht, in unserm undt unserer freundtlichen lieben Bruder nahmen, gleicher gestaltt ein underthenigst schreiben an die Kay. Mat. fürderlichen zu verfertigen undt daszelbig der Kay. Mat. zuzuschicken; wollen auch unsern schwehern, den Hertzogen zu Wirtenberg, desgleichen den Hertzogen zu Güllich und Hertzog Wolffgangen, Pfaltzgraven, freundtlichen, so vern es E. L. kain bedenkens tragen und unsz solchs zu erkennen geben, füglich ersuchen das ihre L. L. unbeschwerdt sein wolten bey der Kay. Mat., E. L. halben, gleichfals in schrifften ein underthenigste und vleiszige Intercession zu thun; nicht zweifelnde ihre L. L. werden sich in dem nicht allein freundtlich und guttwillig erzeigen, sondern auch bey der Röm. Kay. Mat. so viel erhalten das E. L. bey der Kön. Wür. zu Hispanien zu gnaden und guthem gereichen werde . . . . *Datum* Caszell, den 2ten Februarij *Anno* 1568.

Wilhelm L. z. Hessen.

1568. Février. Nachdem auch E. L. sehen das der Churfürst zue Sachsen sich dennoch fast ernstlich E. L. sachen und wolfart annimpt, so können wir E. L. keins wegs rathen S. L. aus disen guthen *terminis* zue lassen, sondern ihnen in alle wege darin zu erhalten, dan S. L. *authoritas* bei Spanien und Kayser, auch andern, nicht ein geringes ansehen hat.

Darumb wollten wir nicht widerachten das E. L. Gemahlin sich dannoch sollcher guthen befürderung und vorschrifft freuntlich gegen den Churfürsten bed[illegible]t und angenommen hätte, und deswegen ein freuntliche schrifft, beidt an den Churfürsten und S. L. Gemahlin die Churfürstin, mit eignen händen gethann hette, mit begeren in sollcher guthen affection und freundtschafft zu verharren und beit[1] E. L. darin zu behalltenn. Dan es thut den grossen hern woll das man ihnen zue zeitten guthe wört gibt, so erförderts auch beide E. L. eusserste nottürfft das sie in dieser grossen gefhar freundtlichen zusammen hallten, alsdan werden auch allerseits E. L. freunde desto mher ursach haben sich hinwider E. L. desto mher anzunehmenn.

Wie wir in verfertigung dieses zettels gestanden, kömpt uns E. L. schreibenn, de dato den 29ten Januarij. Das nun, vermöge des Bisschoffs von Lüttichs schreiben, der vertrag sollte geschlossen sein, können wir noch zur zeit nicht woll glauben, sondern das schreiben ist selbst gegen einander.

E. L. machen uns aber des Herzogen zue Gülichs halben gedancken: darumb wollen wir, der vorpit halben, nichts an ihnen lassen gelangen ohn E. L. rath und

[1] beide.

zueschreibenn (1), aber bei unserm schwehern dem Herzogen zue Württenberg wollen wir befürdern das S. L. *proprio motu* ein schreiben, E. L. halben, an die Kay. Mat. thun soll, dan S. L. desen nunmher, dieweil die Kay. Mat sich mit S. L. solcher tractation halben so weit ingelassen, wie E. L. aus der bei unser ander schreiben gethane Copey zue sehen, guthe ursach hat; ob aber unser bruder und wir, desgleichen Herzogh Wolffgang und der Herzog Gülich vor uns auch schreiben sollen, dessen seindt wir von E. L. fürderlicher erklerung freundtlich gewertigh. *Datum ut in literis.* 1568. Février.

WILHELM L. Z. HESSEN.

Dem hochgebornen Fürsten
hern Wilhelmen, Printzen zu Uranien...
zu S. L. selbst händen.

* LETTRE CCXCVI.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Affaires de France.

*** Les deux partis en France cherchoient des secours en Allemagne. Jean-Casimir, né en 1543, second fils de l'Electeur Palatin Fréderic III, levoit des troupes pour les protestants. L'Electeur sur les plaintes à cet égard donna une réponse évasive. « Se » credere Condaeum et eos qui cum ipso sunt, ideo tantum arma » sumpsisse, ut suam salutem et libertatem in religione sibi con-

(1) *zue schreibenn.* Il semble que le Prince ne croyoit plus devoir se fier au Duc de Clèves. Voyez. p. 11.

1568. Février. » cessam a Rege tueantur adversus eos qui Regio nomine ad ipsos » opprimendos abutantur ... Filio se concessisse ... ut liceret aliquo » ire militatum. Quid jam instituat se ignorare . . . Ejus esse » aetatis ut eorum quae agit rationem reddere possit. » *Languet, Ep. secr.* I. 27. Les démarches de la Reine-mère auprès de Jean-Casimir lui-même furent également inutiles. *l. l.* 35 « La » fascherie des Huguenots fut bientost convertie en resjouissance, » quand ils entendirent au vray que le Duc Casimir (Prince doué » de vertus Chrestiennes et auquel ceux de la Religion sont fort » obligez) marchoit et qu'il estoit prochain. » *Discours politiques et militaires de De la Noue*, *ed.* 1596. p. 897.—Quant au Landgrave il ne considéroit pas la cause du Prince de Condé d'un oeil très favorable (voyez p. 128.) et craignoit peut-être aussi de se compromettre. « Imperator proscriptionem comminatus est iis qui ad » hoc bellum proficiscuntur. » *Languet*, *Ep. secr.* I. p. 35. Les rapports de ses Députés étoient propres à le convaincre que Condé n'étoit pas un Chef de rebellion, mais qu'il combattoit pour la défense d'un droit acquis et pour la cause Evangélique.

———

. . . . . Wir haben E. L. verrückter weill zu erkennen gegeben, wellcher massen wir zwen unserer Rethe zue der Königlichen Wirde in Franckreich abgefertigt, uns, des ihrer Kö. Wirde von unsern misgünstigen fellschlich eingebillten verdachts, alls das wir beneben Pfalltz ein statlich Krigsvolck zue Rosz und fues in Franckreich schicken thetten, zu entschuldigen. Was nun izo dieselbigen unsere Gesanten zue ihrer widderkunfft, ihrer ausrichtung halb, referirt, haben E. L. aus hirpey verwarter Copien freundtlich zue sehenn und daraus zu vernhemen das beidt, die Kö. Wirde und die Königin Mutter, mit sollcher unserer gethanen purgation gantz woll zufridden gewesen, sich derselbigenn gantz fleissigh bedangkt und gegen uns alles freuntlichen willens und guther befürdering erbot-

ten; wie sie dan auch unsere Gesanten gar herlich und woll tractirt und statlich begabet. 1568. Février.

Es berichten uns auch gedachte unsere Gesanten ferner, das wenig oder gar keynn hoffnung des fridts übrig sey, dan der Cardinall von Lotringenn, desgleichen des Papsts und anderer Gesandten, werden es schwerlich zu eynem vertragh khommen lassenn. Sie haben sich dan zuvor woll gerüsst. — Wir haben sie mit ernst gefragt, wofür sie das betrübte wesen in Franckreich ansehen, ob es vornemblich der Religion halben zu thun, oder ob es ein Rebellion und privatsache seye; daruff sie uns geantwortt: die Königin hab ihnen selbst vermeldet, haben auch sollchs allso befunden das etzliche viell tausent Hugemotten, wie man sie nennet, so woll hohes alls niddern standts, beym Kö. Hoff und Krigsvolck seyenn, von deren etzlichen sie selbst berichtet, ob woll etzliche privatsachen mit underlauffen möchten, so sey es doch unlaugbar das den Printzen von Condé und seine mitverwanten anders nichts alls die vorgewesene und besorgte violation und sublation des zuvor uffgerichten pacification-Edicts zue diesem krieg bewegt; dan es wehren so viel ehrliebender und redtlicher leuthe bey gedachtem Printzen von Condé, wellche, so sie spürten und vermergkten das er nicht die freyheit der religion, sondern vielmehr under sollchem scheyn seiner selbst erhöhung suchte und dem Königh nach seyner Cronen trachtete, nicht allein nicht bey ihm pleiben, sondern ihnen selbst zue stücken zerhawen würden.

In summa es sey ein sollch jämmerlich, betrübt und zerspallten wesen in gantz Franckreich das es zu erbarmen, und wisse keyner wem er trawen solle. Es sehen auch

1568. Février. viel vornhemer und guther leuthe uf beiden seyten sollchem krigh gantz ungern, wollen oder dürffen darvon weder einem oder dem andern theyll zue vortheyll oder nachtheyll nichts reden, sondern halten sich also *in suspenso.* Uff des Königs seyten fhüren die Guisischen und der Cardinal von Lottringen, welcher persönlich im lager sey und alle dinge dirigire und anordne, den gantzen krigh.

Berichten ferner das der Printz von Condé mit Teutschem und Französischem Krigsvolck sehr starck sey und an Franzosen ellff tausent und an Teutschen sieben thausent pferde, und wie die königischen selbst bekenten, die besten und erfarnesten krigsleuthe bey sich haben solle. — Es sey die gemeine vermutung man wolle die Teutschen gegen und widder einander fhüren und sie sich selbst under einander herrabheben lassen, dan an deren ufopfferung erlieden die auslendischen Welschen nationen keinen abgangh; was aber dem Hay. Reich dardurch vor schwechung geschicht, ist leiderlich zue gedengken.... So viell den Cardinall von Chastillon und desselbigen zuegeordneten, so von wegen der fridtshandlung zue der Kö. Würde abgefertigt worden, betrifft, berichten unsere Gesanten das dieselbigenn *à Boys de Vincenne* enthalten werden, etzliche sagen gefenglich, etzliche aber die fridtshandlung mit dem königschen zue continuiren, und sey ihnen ein Guardi, zue sicherung ihrer personen und damit ihnen kein leidt, schimpff oder hoën[1] begegne, geordnet.... *Datum* Cassell, am 13ten Februarij *Anno* 1568.

Wilhelm L. z. Hessen.

Dem... Printzen zu Uranien...
zu S. L. selbst händen.

[1] Hohn.

† LETTRE CCXCVII.

Christophe, Duc de Wurtemberg, à l'Empereur Maximilien II. Il le prie d'intercéder pour le Prince d'Orange auprès du Roi d'Espagne.

Allergnedigster Herr. Ewer Röm. Kay. Mat. solle und kann ich in alleruntertbenigster gehorsam und vertrawen volgender sachen zu berichten und underthenigst zu bithenn nicht underlassen, der underthenigstenn getrösten hoffnung E. Kay. Mat. werde mir es anderst nicht dann aller [guns] vermerckenn, und hatt, allergnedigster herr Keiser, dise meinung, ich wurde glaublichenn bericht, das der Duca de Alba inn Burgundt und dem Nidderlandt dem Printzen von Uranien alle S. L. herschafften, haab und gütter einnemen und confisciren lassen und albereitt daszelbig mehrertheils unerkanndt rechtenns bescheen sein solle; das auch anderen underthänen im Nidderlandt, so sich vonn dem Bapstumb zu der Augspürgischen Confession gethan, ganntz untreglicher überlast zugefügtt. 1568. Février.

So ich dann anderst vonn sein, des Printzen, L. nie gehortt, noch erfarenn, dann das dieselbig der Kön. W. ausz Hispanienn jederzeitt mitt allenn treuwen inn anselicher ämbtternn gedienett, ir Kön. W. anderst nie gemeintt, sonnder auch bey dissenn unruigem und geverlichem leuffenn vor hoch schedlichem uffstandt und bluttvergiessenn nach seiner möchlicheitt gewesenn, so hab ich soviel destomehr mittleidennlicher verstandenn, dieweil ich anderst nicht erachtenn und auch

1568. Février. sonsten vernemen kan, wan das allein gegen Irer L. derenn ursach halb, durch anstifftung derselbigen widderwertigen ein solcher ernst vorgenommenn, das sie in religionsz sachen von dem Babstumb abgedretten und sich zu der rechten waren Augspürgischen Confession bekandt habe.

Wiewol ich nun verhoffen wil das die Kön. W. nit bevelch gethan erzeltter massen mitt des Printzen L. herschafften zu farenn, so hab ich doch die underthenigste vorsorg es werde bey annderen ein beschwerlich annsehen habenn da es allein umb die religion zu thun sein soltte, und derowegen nitt underlassenn kunden dan ewer Kay. Mat. solchs, wie obenn vermeldt, aus underthenigsten vertrawen zu berichtenn, mitt underthenigster bitt E. Kön. Mat. wolle als ein gerechter, miltter und hochverstendiger Kaiser bei der Kön. W. aus Hispanien deromassenn intercession thun, darmitt das ernstlich vornemenn gegen ermelttes Printzen, seiner L. dero Gemalin, jungenn Kinder und Lanndtschafft, herschafft und guettern, geendertt werde, und S. L. und diejenigenn, so in gleicher betruebung von wegen Augspürgischen Confession, als der rechten Christlichen religion, seienn, zu verhör kommen zu lassen; welchs unngezweifeltt zuvorderst Gott dem Hern ein angenem, wolgevellig werck und zu erhaltung gutts vertrawens und allem fridlichen wesen im H. Reich bei Churfürsten und Stenden fürdersamb, darzu auch Ewer Kay. Mat. darann ein gutt und kaiserlich, hochloblich werck beweisenn, wie ich underthenigst nicht zweifell E. Mat. gnedigst selber geneigtt sein würdett, abermalen gantz underthenigst bittendt mir solch mein underthenigst

schreiben anderst nicht dann aller gnedigst zuvermerckenn. 1568. Février.

Und thue E. Kay. Mat. etc. *Datum* Stutgartten, denn 13ten Februarij *Anno* 68.

CHRISTOFF.

Ann die Röm. Kay. Mat.

Le Duc mourut peu de temps après, vers la fin de 1568. Depuis de longues années il étoit intimement lié avec Maximilien. Apprenant sa mort celui-ci écrivit à son fils et successeur le Duc Louis : « Wir haben Seiner Liebden tödtlichen Abgang mit desto mehrer » Betrübnisz erfahren... als wir und das ganze Vaterland eines sol- » chen hochverständigen und vernünftigen Friedenfürstens, gemei- » ner Wohlfarth zum besten, mehr als etwa lange Zeit zuvor zum » höchsten nothdürftig sind. » *Pfister*, *Herz. Chr.* II. 103. La prière de Christophe devoit ajouter une nouvelle force à celle de l'Electeur Auguste, dont l'Empereur faisoit également beaucoup de cas. Aussi ces efforts en faveur du Prince ne furent pas infructueux. *Hopper* écrit le 25 avril à *Viglius* : « Imperator per Orato- » rem suum Regi exponi jussit querelam Augusti Ducis de » injuria quam Principi Orangiae, Conservatori Patriae (sic enim » dicit), contra jus divinum et humanum, naturale, gentium et » civile inferri ait, sine scitu, ut putat, Regis; quem supplicat ut » remedium ei rei adhibeat. Sin minus, non posse se causam tam » justam et hominem tam conjunctum, indefensum relinquere. » Sua Majestas scripto sibi exhiberi rem jussit. » *Hopp.*, *Epist.* p. 172. — Maximilien avoit déjà conseillé auparavant à Philippe d'user de modération. « Möchte wohl leiden », écrivoit-il en novembre 1567 et janv. 1568 au Duc de Wurtemberg, « dasz män- » niglich wüszte was ich dem König zu Hispani gerathen hab . . . » Wenn die beyden Könige (in Spanien und Frankreich) ihm folg- » ten, es wäre zu diesem *extremus rigor* nit kommen; dann ich » selbst seh und spüre *quod via rigoris* gar nit *ad propositum* ist. » *Pfister*, *H. Christ.* 454.

LETTRE CCXCVIII.

Le Comte de Hoogstraten au Comte Louis de Nassau. Mort du Comte de Bréderode.

1568. Février. *** On a attribué la mort de Bréderode à des excès. « Bre-
» derodius cum contra melancholiam nullum nisi ebrietatem
» remedium inveniret, ardentissimâ febre correptus, vivendi
» finem fecit. » *Vita Viglii*, p. 51. Il se peut toutefois que ce soit une calomnie et qu'en effet la fin du Comte ait été *fort belle*. Seulement on doit avouer que de son vivant il avoit donné lieu à des soupçons de ce genre, et qu'il paroît avoir beaucoup aimé un *trunk*: voyez Tom. I. p. 198, 244, 247, 261. Si M. *Burman*, avant de composer sa pompeuse pièce de vers sur Bréderode *(Brederodius, s. libertatis Batavæ secularia altera*, Amst. 1766 4to.), avoit eu connoissance des lettres que nous avons communiquées, il eût probablement choisi un autre héros. — *Viglius* écrit à son ami: « Sane Brederodii mors si ante biennium accidisset,
» bonâ malorum parte forsitan caruissemus. » *Ep. ad Hopp.* p. 408. C'est faire trop d'honneur au personnage; c'est un peu, comme disoit *Mme de Stael*, « prendre les acteurs pour la pièce et
» attribuer aux hommes du moment ce que les siècles avoient pré-
» paré. »

Monseur. Allant ce présent porteur devers Monseur le Princhе et que d'ung chemin il vous peult donner particulier et bon appoyntement sur la mort de mon bon Sr et frère, Monsieur de Bréderode, comme y ayant esté meismes présent et estant homme [defast], y vous plaisrat me pardonner n'en rescrire ycy riens, comme m'estant en vérité une matière de tant dure digestion que nulle aultre scauroit estre au monde, aussy qu'il est hasté, et d'aultant que la fin at estes fort belle et au contraire de ce

que ces calumniateurs l'interpréteront, m'a asseuré le Conte Joest (1), qui ferat inprimer le tout. Et comme entendray le résydu du dit Sr Princhc, ne feray ceste plus longue, me recommandant ung million des fois en vostre bonne grâce et de messieurs voz frères..... De Couloigne, ce 26e de febvrier. 1568. Février.

Vostre entièrement affectionné frère
et serviteur à james,
ANTHOINE DE LALAING.

A Monsieur Monsr le
Conte Louys de Nassau,
à Dillenberg.

La sentence de condamnation contre tous les habitans des Pays-Bas, prononcée en février 1568 par le Tribunal de l'Inquisition et confirmée par le Roi, et les douze articles contenant les desseins de l'Inquisition relativement à ces provinces, se trouvent aux Archives en Latin. Nous n'avons pas cru devoir les publier, vu qu'on en a la traduction Françoise chez *Le Petit*, p. 174^a, et surtout aussi parceque nous ne sommes pas persuadés de l'authenticité de ces pièces. La seconde nous paroit même évidemment apocryphe.

Le 3 mars le Prince écrivit au Procureur et au Duc d'Albe (*Le Petit*, p. 171^a): ces lettres sont également aux Archives. On y trouve aussi, en Francois et en Allemand, la protestation du Comte Louis contre son ajournement, communiqué par *Te Water*, IV. 267. Elle est datée du 4 mars.— « Avons bien desiré de publier nostre Justification, mais veu que pour le tout bien et pertinemment déduire, » comme l'importance de la matière le requiert, faut nécessaire- » ment plus de temps . . . , avons . . . trouvé requis, voire du tout » nécessaire de publier entretemps présent Escript par forme de » Proteste » ✝ (M. S.).

---

(1) *Joest.* Le Comte J. de Schauenbourg, Seigneur de Gehmen, dans le pays de Clèves, où Bréderode mourut le 15 février.

† N° CCXCVIII[a].

Instruction pour J. von Schönberg allant, de la part du Prince d'Orange, vers George-Jean, Comte Palatin. (Instruction desjenigen so deme durchleuchtigenn hochgebornen Fürsten, Georg Hanssen, Pfalzgraven bey Rhein, Hertzogenn in Beyern und Graven zu Veldentzs etc. unserm freundlichen lieben schwager und Bruder, in unserm, Wilhelmen von Gottes gnaden Printzen zu Uranien, Graven zu Nassau-Catzenelnbogen, etc. namen, durch unsern an S. L. abgefertigten gesandten und lieben getreuwen, den ernvesten Hansz Engelhardten von Schönberg, anbracht soll werden.)

1568. Mars. *** Beaucoup de personnes savoient ou soupçonnoient que les extrémités auxquelles le Duc d'Albe venoit de se porter, avoient déterminé le Prince à prendre les armes.

George-Jean, Comte Palatin, beau-frère du Roi de Suède, lui fit offrir des troupes; mais il n'étoit pas en état de les accepter. Il chargea J. de Schönberg d'aller exposer les motifs de son refus. Le Comte avoit été en négociation avec le Roi de France, désirant avoir par ce moyen, même au détriment de la religion, de la besogne et de l'argent. « Ajunt Regem misisse ad Georgium Joannem Palatinum » (cui nupsit soror Regis Sueciae) mandatum de conscribendis » quatuor millibus equitum et quatuor millibus peditum. Ipsum » autem Georgium Joannem adjungere sibi in ea re filium Ducis » Bipontini. Pauperies inimica bonis est moribus, ait Poeta. » Egestas coget istos non solum aliquid adversus veram religionem » tentare, sed forte etiam tandem plane ab ea deficere, si videant » id rebus suis conducere. 9 Dec. 1567. » *Languet, Ep. secr.* 37. « Civis Argentorati qui rediit a Palatino Georgio Joanne, dixit » mihi esse apud ipsum legatos Gallicos. » *l. l.* 46. Le Comte

paroît avoir été assez disposé à se donner à tout offrant. Ses démarches auprès du Prince, si peu de temps après ses négociations avec le Roi de France, n'ont rien qui doive surprendre, vu que le Roi ne se soucioit plus guère de lui. « Videtur Rex ideo tantum » egisse cum Georgio Joanne Palatino de conscribendo milite, » quia non putabat id posse impetrari a Duce Joanne Guilielmo, » qui postquam ad eam rem condixit suam operam, frigent Geor- » gius Joannes et socii. » *l. l.* p. 42. Il est difficile de supposer qu'il fut déterminé par le désir de servir la cause Evangélique, en se rappellant ce qu'il fit avant et après. « Dicitur detulisse Alba- » no suam operam in conscribendo milite. » *l. l.* p. 63. Sa conduite méprisable ne resta pas sans châtiment: en 1569 il fut traité par les troupes du Roi de France en ennemi. « Aumalius descendit » in Alsatiam, exustis aliquot pagis in ditione Georgii Joannis » Palatini. » *l. l.* 85.

1568. Mars.

Anfenglich soll gedachter unser gesandter sich bey hochermeltem Fürsten, unserm freundtlichen lieben schwager und bruder, in underthenigkeyt anzeigenn lassenn und nach erlangter audientz S. L. unsere gantz willige dienst, mit wünschung alles glücklichenn zustandts, vermeldenn, und ferner daruff nachvolgende meinung ungeverlich vortragenn.

Seine Liebde werden ohne zweivel sich freundtlich zu erinnern wisszenn was dieselbige kurtzverschiener zeit durch einen irem vertrauwten diener, eines ansehentlichen Kriegsgewerbs halbenn, ann uns in geheimd und hohen vertrawen gelangen lassen habenn, und insonderheit auch was in volgender zeit dieselbige deme wolgebornen unserm freundtlichen liebenn Bruder, Grave Adolphenn zu Nassau-Catzenelnnbogen etc. neuwlich der lenge nahe mündtlich communicirt und uns inn S. L. namenn zu berichtenn habe vertrawet; achten derhal-

1568. Mars. benn unnötig sein solchs alles diszmal weithläufftig wiederholenn zu laszenn. Nhun sey uns solcher S. L. günstiger und mittleidlicher guter wille, in yetzigen unserm beschwerlichem zustandt, wie pillich, gantz hoch erfrewlich und angeneme geweszenn, habenn auch daraus derselbenn eyfferige und Christliche wolmeinung leichtlich erkennen und abnemen, auch derwegenn nicht underlasszen mögenn S. L. geschehenn vertrewlichs erbiethen, doch unvermeldt deren person, an etliche unsere mitverwandte hernn, ohne welchenn vorwissen uns ettwas schlieszlichs zu verhandlen bedencklich gewesenn ist, gelangen zu lassen und derselben guttbedünckenns und gelegennheyt uns zu ercleren. Wir weren auch vor unsere person gantz wol geneigt geweszen S. L. auff das ytztgedacht gescheën erbiethenn ettwas zeitlicher zu antwortten; nhun haben aber wir ausz allerhandt erhebblichenn uhrsachenn vor ainiger erclerung vorgedachter unserer mittverwandten, wölche diesse sachen auch so wol als uns selbst angehenn, rhat und bedencken in geheim erfordern mueszen, deren rhatsamen erachtenns und meinung wir gestrigen tags auch allererst verstendigt seyen worden; bitten derwegenn gantz freundlich, S. L. wollen desz vorgefallenenn verzugs, ausz ytzt erzelten uhrsachen, uns enthschuldigt haltenn.

Soviell demnach obangeregt S. L. freundtlich erpiethenn belangen thue, desz wir uns, wie billich, zum höchstenn bedanckenn, mögen wir S. L. freundtlich nicht verhalten das wir nichts liebers wündschen wolten dann das inn unserer gelegenheit und vermögenn sein möchte S. L. besteltt Kriegsvolck, darunder ohne zweyvel viel vornemer guter leuth sein werden, mit der-

selbenn und unserm nützenn inn besoldung anzunemen und zu brauchen. Wie dan inn warheit wir wol erhebliche und leider mher als zu viel uhrsachen hetten, inn yetzigem unserm beschwerlichenn zustanndt, S. L. und sonst anderer unserer herrn und freundt hülff und rhat zu suchenn und dasjenige so zu abwendung unrechtmessigenn Gewalts und erhaltung desz unsern, auch vertheydigung unser selbst und anderer unschuldigen armen underthanen, vortreglich sein möchtte, zeitlich zubedencken und inn's werck zu stellen. Nhun befinden aber wir, nach vleissiger erwegung allerhandt umbstende, das ohne einen groszenn und stattlichenn vorrath ein solche grosse anzaal Kriegsvolck nicht angenommen, viel weniger inn die lenge bestendiglich underhaltenn würde können werdenn, und das also uns, unser selbst, auch S. L. und anderer unserer günstigen hernn und freunde, gröszernn schadenn zu vorkommen, gebürenn wolle die rechnung anfenglich nach deme vermögenn zu machen und unerschwinglichen sachen uns nicht zu underfangen. 1568. Mars.

Dieweil dann noch zur zeitt unsere mittverwandten und wir aigentlich nicht enthschloszen seyenn was uns unserer notürfft nahe, der Kriegsgewerbe halbenn, vorzunemen ethwan über kurtz oder lang gepüren möchte, wir auch (doch in vertrauwenn zu vermeldenn) vor gueter zeit uns mit ettlichen vornehmen guten leuthenn, auff denn künfftigenn nothfall, auch zum theyl eingelassenn(1) und dieselbige bewegt habenn, mit höchster irer ungelegenheit und schaden, auff uns bisz anher zu wartten, und

(1) *eingelassenn.* Voyez Tom II. Lettre 182 et n° 193a.

1568. aber wir bey uns leichtlich ermessenn können dasz ein
Mars. solch ansehentlich Kriegsvolck, wie S. L. in derselbenn gewerbe und vorhabenden bestallung haben soll, ohne merglichen kostenn und mühe weder von S. L. zusamen bracht, noch von uns, nebenn andern die albereyth vorlengst, wie vorgemelt, vertröstung entpfangen haben, underhalten würden können werdenn, so haben wir nicht allein vor billich, sonderm auch nötig, erachtt, obangeregte unserer mittverwandten und unsere ungelegenheitt S. L. in vertrauwen zeitlich zu enthdeckenn und derselbenn vor Ihr geschehen erbiethen zum vleyssigsten zu dancken, damit Ire L. andere gute gelegenheit und vortheyl, die wir derselbenn gantz gernn gönnen wolttenn, unserth halben nicht verseumen oder Ires Christlichen und eyfferigen erbietenns ethwan unverhofftenn schaden dürffe erwarten.

Demnach wollenn S. L. wir vor derselbenn uns geschehenn freundtlichs erpieten zum vleiszigisten und nicht weniger als ob demselbenn uns zu guetem albereith würcklich nachgesetzt wordenn were, gedancktt habenn, mit erpietung wo dargegen wir, sambt unnserer gantzen freundschafft und mittverwandten, solche hohe und Cristliche zuneigung und gutwilligkeit umb S. L., der gebüre nahe, wieder verdienen werden können, das wir yederzeit uns zu aller müglichen dienstwilligkeit gernn verpflicht erkhennen, und, vermittelst Göttlicher gnaden, unser danckbar gemüth derselbenn im werck gleichfals wieder wollen beweyszen: wir bitten auch gantz freundtlich S. L. wollenn in irer gegenn unns angefangener guten zuneigung verharren und dieselbige hinfürters, wie bisz anher geschehenn ist, continuiren, uns

auch dargegenn vor irem dienstwilligen Bruder yederzeit halten und erkennen. 1568. Mars.

Hiemit soll unszer Gesandter bey hochgedachtem Fürsten, unserm freundtlichem lieben Schwager und Bruder, seine werbung enden und nach geschehener verrichtung sich zu uns hieher fürderlich wieder verfuegen. Daran verricht er unserm zuverlessigen willen. Desz zu urkunth haben wir diessze instruction mit aigner handt underschrieben und unser secret insiegell darauff wissentlich aufftrücken lassenn. Beschehenn zu Dillenberg, am fünfften tag Martij A° 1568.

Wilhelm Printz zu Uranien.

*LETTRE CCXCIX.

Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Orange. Sur les bonnes dispositions de l'Empereur à l'égard des Pays-Bas.

. . . . Wir haben E. L. schreiben, den vier und zwantzigsten und fünf und zwantzigsten Februarij datirt, zu sambt den mitgetheilten zeitungen, freundlich empfangen, und tragen mit E. L. und dero freundlichen hertzlieben Gemahl, unser freundlichen lieben Muhmen und Tochter, der wiederwertigkeiten und beschwerung halben so E. L. beiden begegnen, sonderlich aber E. L. Sohns halben das derselbe auch also vom Duca de Alba von Loven abgeholet wurden, ein Christlich und freundlich mitleiden.

1568. Mars. So vil nuhn E. L. dancksagung anlangt von wegen der fürschrift welche wir E. L. halben an die Röm. Kay. Mat., unsern allergnedigsten Hern, gethan, hetten E. L. derselben nicht gedörft, sintemal wir freundlich geneigt E. L. in disem iren creutz und trübsal allen freundlichen trost und guthen willen zu beweissen, wie E. L. aus unsern hirvorigen schrieften zu vernhemen gehabt. Was uns dan von der Kay. Mat. widerumb zur antwort einkommen, das haben E. L. aus beiverwarter Copey freundlich zu vernehmen, und wir vermercken nicht allein aus solchem, sondern auch andern irer Kay. Mat. schreiben, das ire Kay. Mat. E. L. gnedigst gewogen und mit E. L. ein gnedigst mitleiden tragen, und ir die wider E. L. und andere Brabentische Hern fürgenohmene geschwindigkeiten gar nicht gefallen lassen, auch derentwegen an die Kön. Wirde zu Hispanien eine fleissige intercessionschriefft ausgehen haben lassen; was dieselbige wircken und darauf E. L. zu gutem erfolgen wirt, gibt die zeitt. Wir können aber E. L. so wenigk als die Kay. Mat. verdencken, dieweil E. L. in den proclamirten citationen an Iren fürstlichen ehren so hoch geschmehet und angetastet, das E. L. Ire verantworttung und entschuldigung, wider solche hoch beschwerliche auflagen und bezichtigung, fürderlich an tagh und jedermenniglich E. L. unschult zu erkennen geben, und aller das, so zu rettung E. L. fürstlichen nahmens und leumuts dienstlich, an die handt nehmen; halten auch darfür E. L. werde, also balt sie solcher citation berichtet werden, jemandes abgefertigt und Ire verantwortung und protestation darwider thun und einbringen haben lassen. Da sich dan E. L. solicher zugemessenen rebellion, wie wir gar nicht

zweivelen, mit gutem grunde, bestande und offenbaren schein wol zu entladen und zu entbrechen, und E. L. misgünstigen, unbilliche, gewaltsame [zuöttigung] und angestiefftete verunglimpfung an tag gegeben und jederman vor die augen gestellet wirt, so wollen wir zu Gott hoffen Er werde E. L. itzigs creutz zu Seiner zeit wol gnediglich linderen, vorsehen uns auch die Kön. Wirde zu Hispanien werde E. L. Irer unschult geniessen und E. L. widerumb zu Iren länden und leuten geruiglich kommen lassen; welchs wir dan E. L. von hertzen gönnen und wündschen, wollen es auch an fernern fürschrieften oder schickungen, wie E. L. die begeren werden, nicht manglen lassen, wan wir allein E. L. und Landgraf Wilhelmen, unsers freundlichen lieben Vettern, Schwager, Bruder und Gevattern gemüts entlich berichtet sein. . . . 1568. Mars.

Augustus Churfürst.

Dem Hern . . . . Wilhelmen,
Printzen zu Uranien . . . .
zu S. L. henden.

---

† LETTRE CCXCIX[a].

L'Empereur Maximilien à Auguste, Electeur de Saxe. Il regrette que le Roi d'Espagne ait pris des mesures violentes contre le Prince d'Orange.

Hochgeborner lieber Oheim und Churfürst. Wir haben D[1]. L. schreiben, dessenn *datum* stehet den sieben

[1] deiner.

1568. und zwanzigsten nehst verschienes Monats Januarij, woll
Mars. empfangenn, und daraus nach lenges vernommen die beschwerlichkeit darein der hochgeborne unser lieber Ohaimb und des Reichs getreuwer Wilhelm Printz zu Orangen, Grave zu Nassaw, gerathenn, wegen durch des itzig Gubernament der Niderlände gegenn seinenn gütterenn fürgenommen arrestirung und einzihung seiner herschafften undt landtgütter in Hoch-Burgundt und den gemelttenn Niderländenn gelegenn.

Nuhn ist nicht ohn das uns solche verenderung vor diesem von anderen örttenn auch angelangt, und können D. L. unsers teils nicht verdenckenn das D. L. ein solches, der naheten befreundung unnd bluttverwandnüs halbenn so sich zwischenn derselbenn und ermelttem Printzen zu Orangen und der hochgebornnen unserer lieben Muhmen und Fürstin, seiner Gemahl, und irer beider Kindern erhalttenn, zu mithleidlicher beweglichkeit reichen thutt, so seindt uns auch die mannichfaltige stette, nutz und getreue dienste die ermeltes Printzenn ansehenliche voreltern und er selbst weilandt unserm liebenn herren Vetter und schweheren, Kayser Carln hochloblichen und gottseliger gedechtnüs, auch volgendts des itzigen Königs zue Hispanien, unsers freundtlichenn lieben Vetters, Schwagers und Bruders L. in mehr wege erzaigtt, unverborgenn, und soll D. L. gewiszlich dafür halttenn das wir aus denselben und vielen anderenn stadtlichenn ursachenn die angeregtte scharffe Procesz nicht allein ungernne vernommen, sonder auch mit ime, dem Printzen, zwar vor empfahung D. L. schreibens, ein sonder gnediges mitleiden getragen und noch tragen.

Dabeneben wollen wir auch D. L. in freundtlichem

und gnedigenn vertrauwenn nicht pergen das wir vor 1568.
lang und gutter zeit und als wir noch von wegenn hal- Mars.
tung unsers Köninglichen Hungerischen Landtags zu Preszburg letzmals gewest, nebenn anderenn stadtlichen erinnerungen, wolermelts Königs zu Hispanien L. alles fleisz, gantz stadtlich, embsig und brüderlich ermahnet sich wider obgedachtten Printzen zu unmilder scherffe nicht leichtlich bewegen zu laszen: dasz aber solche, wie andere mehr gleichförmige, erhortationen die stadt nicht gefunden wie wir es woll gernne gesehenn und gentzlich verhofft hetten, das wollen wir gleichwoll nit des Königs personn, sonder ettwan anderenn leuttenn die das gehoer bey S. L. erhalttenn, zumeszen, können es auch andersz nicht beszeren, als das wir nochmals (wie dan täglich beschichtt) von unseren ernstlichen vermahnungen und erinnerungen nicht ablaszen, sonder damit in stetter continuation beharrenn.

Wir wollen auch nuhmaln, auf itzt bescheen D. L. bericht und freundtliches suchenn, nicht umbgehenn ganntz unverlengtt und mit dem allerehisten, auch noch vor auszgang nehstkommender wochenn, ainen eigenen curier mit stadtlichen ausfürlichen schreibenn in Hispanien, fürnemblich allein dieser sache halben, abzufertigenn, und mehr wolgedachtts unsers freundtlichenn liebenn Vetters, Schwagers und Bruders L. soviel zu gemuet zu fürenn und dieselbe mit dermassenn hohenn brüderlichen fleisz dahin zu ersuchen und anzulangenn, damit S. L. solche hartte verfarung und scherffe fallen und vorernantten Printzen zu Orangien bey seinenn ländenn und underthanen pleiben lassenn wolle, das wir der tröstlichenn hoffnung unsere so vielfältige ernstliche brüderliche undt

1568. Mars. freundtliche fürwendung solle nuhmer und zuletst nicht so gar ohne einige wilfarigkeit und fruchtschaffung abgeën, und dan durch unserenn bey S. L. residirenden Oratorn den herrenn von Dietrichstain, unserer lieben Sohne obristenn hoffmaister, die sache mit fernnerer erinnerlichenn sollicitierung bestes fleisz prosequiren und sonderlich umb schleunige, fürderliche beantworttunge anhalttenn; auch dessenn, so darauff antwortt erfolgtt, D. L. unverzögenlicher bericht zukommen zu lassenn..... Geben in unszer stadt Wien, den 13ten tag des monats Februarij . . . .

MAXIMILIAN.

V. J. v. Zast.

Ad mandatum Sacrae Caes. Mtis proprium.

F. BERNBURGER.

Postscripta. Hochgebornner lieber Oheim und Churfürst. Als wir gleich in fertigung dieses schreibens gestandenn, seinn unns etzlicher Niederburgundischer Stende und schiedtliche Citationen zukommen, darunder fürnemblich ermeltter Printz zu Orangien begriffen: mit was heftigkeit nun dieselbige auf ihne gestelt, wirdet D. L. aus der abschrifft, welche wir in eill aus dem französischen in's teutsch für D. L. transferiren lassen, nach lenges vernehmen.

Ob nuhn woll gedachtter Prinz in solcher Citation vieler beschwerlicher dingen bezichtigett wirdet, so zweiffeln wir doch nicht er werde sich nach nottürfft und [zubegung] zu verantwortten wüszen.

Wasz wir dan für unsere person zu milderung der sachenn [indert] thuen können, in demselben lassen wir es bey vorigem unserm freundtlichen und gnedigen erpietten bewendenn, welchem auch also wirgklich nachgesetzt werdenn solle, so wir D. L. hiemit freundlicher und gnediger meinung auch nicht verhalten wollen. *Datum ut in literis.* 1568. Mars.

MAXIMILIAN.

F. BERNBURGER.

V. J. v. Zast.

* LETTRE CCC.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Sur l'intercession du Duc de Wurtemberg en faveur du Prince, et la répugnance du capitaine de Reiffemberg à servir le Roi de France contre la religion Evangélique.

——

..... Wir haben E. L. antwörttlichs schreiben, de *dato* Dillenbergh den 1 Martij, sambtt dem ingeschlossenenn Extrait, dero beschwerlichem zeittungen aus dem Niederlande, entpfangen, gelesen. Das nun E. L. sich freundlich zu berichten begeren ob wir unserm freundtlichen lieben Schwehern, den Herzogenn zu Wirttennbergh, vor uns selbst und E. L. unvermeldet ersucht bey der Kay. Mat., E. L. halben, ein underthenigste intercession zu thun, desgleichen ob E. L. ermelten unserm Schwehern, vonn

1568. Mars. wegen solcher bey der Kay. Mat. gethanen underthenigstenn vorbitt, freundtlichen danck sagen oder solchs underlaszen soltte, wollen wir E. L. freundtlich nicht verhalttenn das wir berürtten unserm Schwehern *quasi proprio motu* und vor uns selbst, und nicht als von E. L. darzu erbetthenn, zu solcher intercession vermöcht.

Da nun E. L. bedacht S. L. dero wegen freundtlichenn danck zu sagenn, haben E. L. Ir schreiben, so Sie derwegen ann S. L. thun werden, dahin zu dirigiren das E. L. vonn uns berichtett welcher massen S. L. unnser gleichwol *proprio motu* beschehenes ersuchen an die Kay. Mat., E. L. halben, ein underthenigste vorbitt gethan, auch copien derselbigenn überschicktt, daraus E. L. befunden etc., wie solches der *stylus* weiter gebenn wirdett.

Es hatt auch Doctor Davidt Lanck unsern freundtlichen lieben Bruder und Gevattern, Landtgraff Ludwig, berichtett, weil der Obrist Friderich von Reiffenbergk die gefärliche practickenn, so zu auszrottung dero warenn Christlichenn religion und vermuthlich widder uns Teutschenn dero Augspürgischen Confession verwandtt, angesteltt, vermerckt und derenn bericht wordenn, das er sich numehr in die königische bestallung zu begebenn bedenckens habe (1), auch wol gar nicht willens sey;

---

(1) *habe.* Ce n'étoit donc pas le Roi de France qui ne vouloit plus de de Reiffemberg, et *Languet* avoit raison en écrivant: « Mihi » est dictum Regem non solum significasse Reiffembergio et Adamo » Vaisso ne ipsi conscriberent militem, sed etiam ademisse ipsis » stipendia; quod non est mihi verisimile hoc statu rerum. » *Epist. secr.* I. 51.

aber doch hab er der Kön. Würde zu Franckreich ge- 1568
schrieben und anzeigen laszen, da er gegenn die Religions Mars.
verwantten oder des heiligenn Röm. Reichs glidtmaszenn etzliche (wie darvonn gesagtt das vorhandenn sey) gebrauchtt werden soltte, das er sich alsdan keines wegs darzu gebrauchen zu lassen gedencke, darauff er der Kön. Wirde resolution noch gewerttig; wann die ankeme, woltt er sich fernner darauff zu erclerenn wissenn, doch soll der Baptista, vonn der Kön. Wirde wegenn, bey ihm hefftig anhalttenn das er das krigsvolck uffbringen und algemach vortziehenn lassenn woltte.

Jetztbemeltter Baptista hatt auch dem von Reiffenberg beyverwartts Edict zubrachtt, darausz E. L. zu vernemenn was gemütts die Kön. Wirde gegen den Condischenn seye. . . . .

Datum Cassel, den 8 Martij *Anno Dm.* 1568.

Wilhelm L. z. Hessen.

* LETTRE CCCI.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Sur la nécessité de publier une Justification.

*** Il paroit que le Prince avoit communiqué au Landgrave les lettres 299 et 299[a].

. . . . Nachdem beydt, die Kay. Mat. und dan auch der Churfürst, selbst dahin deuthen und rathen das E.

1568. Mars. L., weil Sie in den proclamirten Citationen an Ihren fürstlichen ehren so hoch geschmehet und angetastet, Ihre verantwortung und entschuldigung wider solche hoch beschwerliche aufflagen und bezichtigung fürderlich an tagh und jedermenniglich E. L. unschult zu verkennen geben und alles das, so zue rettung E. L. fürstlichen namens und gemüts dinstlich, an die handt nehmen, so will vonnöten seyn das E. L. nunmehr sollche ihre verantworttung unvertzüglich, jdoch mit gantz guthem bedacht und glimpff, ausgehen lassen, und insonderheyt darin caviren das die Kö. Wirde, auch so viell müglich derselbigen hoffrethe und Gubernatores, nicht verletzt, verunglimpfft oder beschwert werdenn ... *Datum* Cassel, am 11 Martij.

Wilhelm L. z. Hessen.

Dem... Printzen zu Uranien...
zu S. L. selbst händen.

Le Prince publia peu après sa Justification; pièce extrêmement remarquable, dans laquelle il réfute avec force et précision les accusations nombreuses touchant sa conduite depuis le départ du Roi et particulièrement en 1566. On en attribue généralement la rédaction à *Languet*. Nous croyons que le Prince, qui manioit la plume tout aussi bien que l'épée et qui avoit maintenant assez de loisir, n'aura confié à personne un travail, auquel son honneur étoit si vivement intéressé; bien que d'un autre côté il aura desiré soumettre cet écrit aux observations d'un savant, qui avoit beaucoup de réputation à cause de ses connoissances en histoire et en politique. Et voilà précisément ce qui nous semble résulter du témoignage de *Languet* lui-même. « Jam proficiscor Dillemburgum ad Principem

» Orangiae, qui scriptis ad me literis Argentoratum petiit ut ad 1568.
» se venirem, si res meae id ferrent . . . 13 Martii. » *Ep. secr.* I. Mars.
59. « Fui Dillemburgi per duodecim et tredecim dies, ubi Prin-
» ceps Orangiae mihi et aliquot aliis curavit prolixe explicari cau-
» sas et initia tumultuum in inferiore Germania et suam respon-
» sionem ad accusationes Albani, quam puto ipsum brevi missurum
» ad Vestr. Cels. Quantum ex iis judicare possum, nihil aliud pec-
» cavit, nisi quod noluit se praebere ministrum ad eam tyranni-
» dem, quam Hispani dudum sunt conati constituere in inferiore
» Germania, et tandem constituerunt adeo saevam ut si quis de
» re levissima accusetur, si statim interficiatur, id habeat pro be-
» neficio : nemo enim hactenus ab ipsis est interfectus, qui non
» prius variis tormentis excarnificatus fuerit. » *l. l.* 60. On se donna beaucoup de peine pour composer des réponses satisfaisantes à la Justification : une d'elles eut *Hopper* pour auteur. *Hopp. Epist.* 204, 212. Mais il paroît que la chose n'étoit pas faisable; du moins on eut garde de leur donner beaucoup de publicité. Deux membres du Conseil des Troubles se mirent aussi à justifier la sentence contre le Prince; mais voici sur leur travail le jugement de Viglius : « Doctor à Ryo cum Varga quaedam pro justifi-
» catione sententiae contra Auriacensem conscripsit, quae forte
» praelo brevi committentur, et ut tibi in aurem dicam, palato
» meo non valde satisfaciunt. » *Vigl. ad Hopp.* p. 458.

* LETTRE CCCII.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Sur l'emprisonnement de Don Carlos.

*** On a longtemps ajouté foi aux diverses calomnies contre Philippe II relativement à l'emprisonnement et à la mort de son fils, et c'est une preuve combien il est difficile de renverser des opinions accréditées. Déjà *Strada*, après avoir énumeré les bruits qui avoient couru à ce sujet, ajoute : « Mihi super id quod in-
» comperta sunt, etiam veris dissimilia videntur. » I. 380. Mais

1568. Mars. son témoignage en cette affaire devoit trouver peu de crédit. De nos jours *Mr v. Raumer*, après avoir consulté beaucoup de documents inédits, est arrivé au même résultat: « Karlos hatte von » Anfang an eine körperlich schwache und eine geistig bösartige » Natur . . . Er und die Königinn sind natürlichen Todes gestor- » ben, und niemals hat auch nur das geringste Liebens verhältnisz » zwisschen ihnen stattgefunden. » *Hist. Br.* I. 175. Même sans les preuves multipliées sur lesquelles il fonde ce jugement, nous aurions peine à croire que la reine Isabelle, si le roman de sa passion malheureuse avoit un fondement historique, se fût empressée de mander à sa mère la douleur profonde du père et du persécuteur de son amant. Quant aux relations de D. Carlos avec les grands Seigneurs des Pays-Bas, nous n'en avons trouvé nulle trace. Il n'est parlé de lui qu'à l'occasion d'une indigestion qu'il s'étoit attirée en mangeant seize livres de fruit: voyez Tom. I. p. 283.

. . . . . Wir haben auch nicht underlaszen den *Monseieur de Luis*, so itzo alhie bey uns ist, zu befragen was ihm von obbemelten zeittungen von der Kön. Wür. zu Hispanien sohn bewust, hatt er uns berichtet: es sey gewisz das die Kön. Wür. zu Hispanien ermelten ihren sohn gefenglich angenohmmen; dan die Königin zu Hispanien hab solchs ihrer Frauw Mutter, der Königin zu Franckreich, selbst zugeschrieben undt darneben vermeldet das ir her, der König, derhalben so hefftig bestürtzt undt betretten sey, das S. Kön. Wür. sich ausztrüglich vernehmen laszen, da sie die gantze Nidderlände verlohren hetten, das solchs S. Kön. Wür. nicht mehr zu hertzen gehen, noch höher betrüben köntte.

Was aber die eigentliche uhrsach solcher gefenglichen intziehung undt wie es dahrumb mitt allen particulariteten undt umbstenden geschaffen, das könne man noch nicht grünttlich wiszen; etzliche sagen der Printz sey Calvinisch

undt man hab in seiner cahmmer Calvinische Bücher 1568.
funden; etzliche melden, es solle dem Printzenn eingebildet Mars.
sein das sein herr Vatter, der König, durch die zu viel scherffe unndt unmiltigkeitt die itzo in denn Nidderländen geübt unndt geprauchtt wirdt, umb dieselbigen lände kommen möchte; dahrumb er vorhabens gewesen sich herraus in die Nidderlände zu begeben, undt dieselbig uhrsach an die handt zu nehmen die Nidderlände aus den beschwerungen zu erledigen undt sich also der örtte zu einem hern zu machen; andere aber sprechen, es hab der Printz sich kranckheitt angenhommen, vieleicht dahrumb das ihnen sein herr Vatter, der König, seinem brauch nach, besuchen solte; da sey einer zu der Kön. Wür. gangen undt S.. Kön. Wür. angezeigt seine Kön. Wür. solten sich vorsehen, dan Sr Kön. Wür. sohn, der Printz, hette zwo gespanter feuerbüchsen under seinem haupttküszen liegen; es sey aber die Kön. Wür. gleichwoll zu ihm, dem Printzen, in sein chammer gangen, ihnen angesprochen undt gefragt wie es ihm gehe; hab der Printz geantwortett er wehre gahr schwach, daruff die Kön. Wür. ihnen bey der handt genohmmen undt gesagtt er soltt uffstehen, er wehr nicht so gahr schwach wie er sich annehme, het auch alspalt das haupttküszen under dem Printzen abgeworffen undt die zwo gespante Büchsen darunder funden, undt den Printzen gefragt was er darmit vorgehaptt und gemeint undt was ihn dartzu verursacht; hab der Printz geantwort, er hette über zwantzig uhrsachen die ihnen dartzu bewegt; daruff der König zu ihm gesagt, so hett er über dreiszig uhrsachen derwegen er ihnen hart straffen woltte, unndt also den Printzen alspalt dem Conte de Feria zu custodiren bevolhen. Es wirdt auch geschrieben

1568. Mars. das bis in die achtzehen groszer undt vornehmer Spanischer herren, solcher Conspiration halben, auch gefenglich ingezogen sein sollen. . . *Datum* Caszel, den 14 Martij Anno 1568.

WILHELM L. Z. HESSEN.

Dem. . . Printzen zu Uranien..
zu S. L. händen.

LETTRE CCCIII.

J. de Schönberg au Prince d'Orange. Relation de son audience auprès du Duc George-Jean.

. . . . Genedigster herr. Auff empfangenen E. F. G. genedigsthen bevhelch, hab ich den 12ten dis monats Martij Herzog Georg Hannsen, Pfalzgrafen etc., zu Lauttereckenn gesuchtt und do dannen auff Zweybrückenn geritten, derens ire F. G. vor uhngeferlich zweyen tagen abgeraist, also das ich bis gehn Lützelstain nachgewandertt und erfarenn habe wie dieselbige zu Ainertzhausenn auff dem pasz gegen Metz seyhe.

Demnach, so hab in namen und von wegen E. F. G., hochermelttenn Fürstenn ich mich den 15ten dises anzaigen lassen, und nach lautt E. F. G. mir übergebener instruction, denselbigen inhalt clar zu erkennen geben, fürnemblich, warumbe von E. F. G. ich abgeferttigt; welcher gestalt diselbige Herzog Georg Hansen erpiettenn (kriegsgewerb halben) in vertrauwen verstandenn und solches an dero mittverwantte, doch gantz uhnver-

meldett ainiger person, gelangtt; *item* und obwol E. F. G. 1568.
in dero (itziger zeitt) beschwerlichen zustandt, solch hoch Mars.
erpiettenn zu sonderlichem trost vermerckt, das doch die nottürfft woll erfördernn, zu erhalthung aines sollichen ahnsehenlichenn kriegsvölcks, die rechnunge nach dem vermögenn zu überschlagenn und insonderhaitt dieweill E. F. G., neben dero mittverwantten, (wie fern die sich kriegsgewerbs halben einlassenn möchttendt) noch nitt enthlich enthschlossen etc., eben darumbe E. F. G. bewegtt Herzog Georg Hansen Ire gelegenhaitt und die wichttige verhinderungen zu berichtten, auch iren F. G. zum höchsten und vleissigstenn zu danckenn, nitt sonder geringenn trost, ausz uhngezweiffelttem vertrauwen es werde Herzog Georg Hansz in sollicher Cristlicher und eifferiger zunaigung beharrenn mitt gleichen wider erpiettens. Diese püncten, genedigster Fürst, hab ich nach mainung der Instruction, so deuthlich mir imer möglich und auszfürlich, in underthenigkaitt fürgetragen; das aber E. F. G. vor gutter zeitt sich mitt ethliche vornemen guthen leuthenn zum thaill eingelassenn und dieselbige bis daher zu warttenn bewegtt, sollichs hab ich, aus zu ende angezogene uhrsachen, verschwigenn.

Hierauff, genedigster Fürst und herr, hatt Herzog Georg Hansz der freundtlichen haill- und glückwünschung gegen E. F. G. sich *reciproce* bedancktt, und ferner mein vortragenn erhaltt, wie ire F. G. ja ausz Christlichem eiffer solche occasion E. F. G. in höchstem vertrauwen zu erkennen geben habe, und dieweill ire F. G. nuhn die uhngelegenhaitt vermercktt, fürnemlich das der mangel an vorrath (zu erhaltung eines sollichen manlichen Kriegsvolcks) stehe, so wollen auch nuhnmehr dieselbige die

1568. sachen Gott bevhellen und solches den fürnemen be-
Mars. vhelchsleuthenn förderlich zu erkennen gebenn, die mögenn nachmals Gott oder dem theuffel dienen. Es wolten sich auch ire F. G. freundlich versehenn dises in höchster gehaim gehalttenn werden soltte, wie dan Grave Adolff zu Nassau, mein gnediger herr, iren F. G. mit handtgebener treuw zugesagtt und versprochenn. Sonsten seyen ire F. G. und nitt weniger E. F. G. zu freundtlichemm dinsten und gefallenn gewogenn; gedencken auch in Christlicher angefangener naigung zu beharren. Nachdem, und ungefoerlich über eine stunde, als ich wieder erfordertt, wardt mir von Herzog Georg Hansen gesagtt: es wundertte ire F. G. nitt wenig das E. F. G. mitt dero mittverwantten solche guthe gelegenhaitt sollten auszschlagenn, dan, menschlich davon zu reden, where das angepotten Kriegsvolck dermassen gethan, das, welcher seittenn sie zufallenn, dieselbige sonder zweiffell obsiger[1] geachttett würdenn. Ire F. G. zogen auch allerhandt vermuthungen, wie es ethwan in künfftig gehn möchtt, ahn, sonderlich wie der krieg anzufangenn und die noethwendigkaittenn zu bestellen, so weittleufftig, das ich's in warheitt nitt alles behalttenn mögenn, viel weniger verstandenn hab. Enthlich aber wasz der beschlus: es würde folgenn das E. F. G., zu erhaltung Irer ländt und leuth, drey wege vor die handt nhemen müsthenn, ainthweder den krieg, die fürpitt, oder stadtliche verehrunge, und jhe lenger E. F. G. verziehen wurden, jhe mher die sich selbs erschöpfftenn und where zu besorgen das vielleichtt andere nach E. F. G. länden und leuthenn trachtenn und dieselbige leichttlich durch

[1] Obsieger.

vorthaill erhaltten künthenn, nitt viel und mehr wört- 1568.
tenn, des ich uhnnötig achtte E. F. G. damitt lenger auff- Mars.
zuhaltten.

Iren F. G. hab ich aber darauff weitter nitt geanthwortt, dan wie deroselbigenn wider erpietten E. F. G. ich anlangenn und weitter rümen wolle, das auch Ire F. G. in kainen zweiffel sollen setzenn solche kriegs tractation ewig verschwigen und behalttenn pleibenn werde.

Warumb aber iren F. G. ich den püncten in der Instruction gemeltt (das E. F. G. sich vor diser zeitt mitt anderen eingelassen und dieselbige zu warttenn, auch mitt deren beschwerde bewegtt) verschwigen, ist die ursach das iren F. G. ich in warheitt (doch mitt noeth zu melden) zuviel weittleuffig vermerckt hab und, wie mich will düncken, vieleichtt andere bey iren F. G. umbe solche haimblichkaitt wissens gehabtt haben mögen: als druge ich bedencken und vorsorge es khünthe aus diesem püncten vieleicht E. F. G. fürnemen vermuettet und dero widerwerttigen zue warnung ausgepraittett werden. Wil jhe nitt hoffenn das E. F. G. mich derwegen in ungenade verdencken sollen, seittemallen sonsten gnugsame uhrsachen angezogen darumb E. F. G. dismallen abzudanckenn bewegt seindt. Ich hab auch ausz denselbigen motiven die Instruction nitt fürgelegtt, ist auch an mich nitt angesunnen wordenn.

Das wollt E. F. G. ich underthenigst, nach beschenner verrichtung, *instar relationis*, nitt verhalttenn, und deroselbigen mögliche dinst in underthenigkaitt zu laistenn bin ich jederzeitt gantz guethwillig. Thue dieselbige himitt dem getreuwen Gott zu glückseliger wolfardt und

1568. im fridenn bevhellenn. *Datum* zu Bischweiller, den 18ten Mars. Martij.

E. F. G. underthenigster,
H. E. v. Schönberg.

Dem... Printzen zu Uranien...
zu irer F. G. selbst händenn.

*LETTRE CCCIV.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Relative à Don Carlos.

. . . . . Es hatt uns jtzo Hertzogh Heinrich zu Braunschweigk Copien zugefertigt was der König zu Hispanien, seines sohns *Caroli* gefenglicher intziehung halb, an S. L. geschrieben, wie E. L. aus hierbeyverwartter abschrifft freundtlich und vertrewlich zu sehen.

Nachdem nuhn in solchen der Kön. Wür. schreiben die wortte stehen: « Das solcher unser vatterlicher ernst » nicht der uhrsach erfolgt, noch wir diesen eussersten » weg gegen S. L. dahrumb fürgenohmen das wir von » derselben so hoch und schwerlich beleidigett sein, od- » der sie sich so weit und strafflich gegen uns vergeszen, » noch auch sonst ichtes anders dergleichen ungepür- » lichs begangen haben solle. » *Item* am ende solchs schreiben: « Was wir hierin aus Christlichem und vatterlichem » eiffer thun und fürnhemen, tzuvorderst seiner Göttli- » chen Almacht tzu ehren und dan unsern Königrei- » chen, Fürstenthumben, Länden und Leuthen, auch in » gemein der gantzen Christenheitt tzu ruhe und wol- » farth gereichen. » — Können wir daraus anders nicht

abnhemen, dan das der Kön. Wür. zuw Hispanien sohn ettwa durch die Inquisition, der Religion halben, ingezogen sey. Da auch solchs also wehre, trugen wir mitt berürtem Printzen ein freundtliches undt Christlichs mittleiden.... *Datum* Caszell, den 23ten Martij. 1568. Mars.

Wilhelm L. z. Hessen.

E. L. haben auch ausz obbemelten schreiben zu vernhemen das des *Monseieur de Luis* gethane bericht (1), als solte der Printz zu Hispanien seinen Hern Vatter erschieszen haben wollen, nicht also erfolget, sondern solchs dem Printzen zum unglimpff dermassen spargirt werden.

Dem... Printzen zu Uranien,...
zu S. L. selbst händen.

Il nous semble que le sens des expressions citées par le Landgrave est très général, et qu'elles ne prouvent nullement, comme il le suppose, que Don Carlos fut emprisonné pour le fait de la religion. Le secrétaire Pfintzing écrit le 25 mai au Duc Wolfgang, Comte Palatin. « Nachdem ich vor gewisz berichtet » werde das im heiligen Reich Teutscher Nation . . . des Printzen » verwahrung halben . . . . mancherley frembder *discursus* gemacht » werden, unnd innsonderheit von ettlichen vilen darfür gehalt- » ten auch auszgeben werde das seine K. G. desz glaubens hal- » ben von i. Maj. eingezogen worden, dasz E. F. G. ich hiemit bey » meiner ehren unnd trawen underthäniglich versichern kan unnd » will das solches ein lautter ungrundt ist, unnd beiden ihrer Mt » und F. G. gantz ungleich unnd unguttlich daran beschicht, auch » in der warheit ihr F. G. in solchenn fall jemals so wenig als i. M.

(1) *bericht.* Voyez p. 188.

1568. Mars. » selbs eintzigen abfals von der alten wharen Catholischen Religion » verdacht gewesen, zu geschweigen das sie sich mit dem wenigsten » deszhalben vergriffen haben soltte : seunder[1] das solche vetter- » liche straff ausz weit anndern unnd doch vasthafften Ursachen » gegen ihrer F. G. fürgenommen werden , davon mir gleichwol » vil zu schreiben nit gebühren will » († M.S.). Suppléons à son silence par ce qu'écrit *M. v. Raumer:* « Karlos geistig bösartige Na- » tur steigerte sich durch Leidenschaftlichkeit bis zum Wahnsinn » . . . ; er war unfähig zum Regieren und Grund zu einer stren- » gern Aufsicht vorhanden. » *Hist. Br.* I. p. 157.

† N° CCCIV[a].

Lettre de créance du Prince d'Orange pour Jean Basius.

*** Basius fut employé souvent par le Prince dans des affaires difficiles. « Parentibus honestis natus est Leovardiae, paulo » ante mediam saec. XVI partem. Jurisprudentiam Lovanii didicit » et summos juris honores in Gallia quaesivit. Dein causarum pa- » tronum egit Leovardiae. Provincias minime contemnendas ipsi » extra patriam oblatas abnuit. Flagrantibus de religione dissi- » diis e Frisia migrare debuit. » *De Wal*, *de Jctis Frisiis*, *Annot.* p. 68. — Dans cette pièce et dans celle qui suit, on doit surtout remarquer que le Prince prend les armes contre le Duc d'Albe et pour le service du Roi ; qu'il se déclare franchement en faveur des Protestants et de la libre prédication de la parole de Dieu; et qu'il désire ménager et protéger les Catholiques, autant que faire se pourra.

Alsoo by ons Wilhelm Princhе van Orangien, Grave van Nassauwe, enz., Vasall ende mede gouverneur in de M^ts^ Nederlanden , an ytlycke landen, steden, dorpen, vlecken, gemeenten ende personen affgeveerdicht is der

[1] sondern.

Joannes Basius om van hun elx na syn gelegentheyt te requireren en van onsent weghen te versoucken hulp ende bystandt tot vorderinghe ende executie van den ghemene saacke, de glory Goods ende 'tlandts welvaren tot diensten van C^ke^ M^t^ betreffende, breder in seeckere onse opene versegelden bryeve, denselven van date den 27^en^ martij gepasseert, verhaalt, soo ist dat wy Wilhelm, deur de ghenade Goods, Printze von Orangien, etc. mits desen certifieren dat wy denselven Joannen Basium last ende bevel gegeven hebben, ende gheven specialycken mits desen, an een ygelyck persoen ofte gemeente, synder guedt beduncken ende beste wetenschip daar thoe bequame, te versoucken om hulp ende assistentie te doen op seeckere geprefigeerde tyde om tot executie deses handeling inne te nemen ende verseeckert te worden ende te blyven tot diensten van de M^te^ van den stede Amsterdam, Enckhusen ende andere steden, sloten, tot dese saacke vorderlycken in andere ofte deselve lande geleghen, 'tsy in wat manyren sulx alder bequaamst ende secretelycken soude moeghen gheschien, ende dyt selve oick met denghenen te delibereren dien hy Basius het verstandichst ende secreetst achten sall moeghen, ende deur allzulcken de saacken te laten doen ende benaarstighen na de gelegenheyt des tydts ende plaatse waar thoe ten geprefigeerde tyde van onsent weghen crychsvolck tot hulp ende bystandt denselven geschickt sal worden, met alder secrete middelen dye wy opte dese saacke delibrerende erdencken ende gevinden sullen moeghen om dezelve crychsluyden binnen den steden heymelycken deur eenighe correspondentie van daar binnen wonende ofte daar thoe geschict te moeghen cryghen. En- 1568. Mars.

1568. Mars. de soo wanneer sulx mochte ghelucken, da men de stede ofte steden overherich worde, dat alsdan de gemeente van de Papisten soo veel gespaart, anghesien ende gehouden soude moeghen worden, als ymmermeer moigelycken is, om alle lasten van contributie, waackgelden ende andere lasten ende costen te helpen draghen ende min vianden te maacken, dezelven met sachtmoedicheyt ende deuchtsamheyt overwinnende: dan de autheuren, hoofden, maders[1] ende doenders van alle vervolgh, tyrannie ende ongerechticheyt, dye nimmermeer en souden rusten vry synde, sall men in guede bewaringhe doen stellen ende met de minste wredicheyt handelen als sulx mogelycken sal wesen, ter tydt thoe daar ander en naarder advys van onsent weghen geopenbaart sall wesen. Sullen oick dezelve knechten, dye men in de steden ofte sloten soude brenghen, syn Excell. ende den steden ofte sloten met oick den gereformeerde relligion ende tgemene welvaren tot dienste ende conservatie van de M^te^ sweren ende dye te bewaren gehouden syn, ende soo whanneer dye van onse syde ende assissentie na heuren wille eenighe stede sullen hebben, sullen als dan dye van der owerichten[2] met de gedeputeerden van den gereformeerde relligie aldaar binnen, syn Excellent. beloven ende genouchsamlycken caveren gheen transactie, accordt ofte vrede met eenighe onse wederparthye ofte vianden, de relligion ende dese saacke nyet thoegedaan, sonder wille ende weten van syn Excellent. te maacken ofte van heurent wegen te laten geschien ofte in sulx consenteren; ghelyck oick wederomme syn Excellent. alsdan beloven sall, ende als nu in sulcker vougen belooft, gheen accordt ende vrede te

[1] makers (?). [2] Overheden.

maacken waarinne deselve oick nyet besloten en sullen 1568.
syn ende voor heur adwys ende consent daarthoe geghe- Mars
ven ende geschict sal wesen, ende ten eynde nymant en suspicere dat syn Excellen. alleen dese met benoemde steden soude willen sonderlinghen in meerder peryckell ofte dangier stellen dan eenighe andere steden, derhalven verclaart syn Excell. tot confirmatie van een ygelyck dat hy te beter ende vrymoedigher syn hulp ende bystandt met syn lyff ende modt imployre[1], dat sulx an veel andere steden ende plaatsen versocht ende gedaan sal worden, tot om de viant an alle syden te bereucken ende alle handen voll werck te gheven; dat noch daarenboven syn Excell. een guedt leger sall doen ten selven tyde marcheren om allenthalven de viant te rencontreren ofte ghaan versoucken na dat sulx geleghen sal syn; ende off de viandt eenighe langhe belegh wilde erghens doen holden, tot dien ende anderen is notelycken provisie te hebben van steden ende sloten om nergens an geldt offte victualie ende te nyewe thocompste van crychsluyden beleth te worden. Sullen oick de knechten heur alsoo binnen den stede, daar men dye sall moigen heymelycken in cryghen, dragen ende holden volgens heuren eedt ende der capiteynen commissie, dat dye van de gereformeerde relligie daer en guedt benoughen an sullen hebben, ende want te beduchten staat dat veel predicanten van zelfs onder de ghemeenten hen sullen gheven dye off met lere dezelve tegens onse voornemen partydich souden moighen maacken off een confusie inde ghemeenten ende heure lere; dat daarom met alle vlyt benaarsticht sall worden dat nymant tot het ampt eens predicants angenomen sal werden, dan met consent

[1] employere.

1568. van de reformeerde gemeente ofte heuren gedeputeerden
Mars. ende d'ouverichen alsdan ter plaatse synde.

Ende soo wye van de Papisten (behalven d'autheurs, hoofden ende capiteynen, als boven verhaalt staat) guedelycke tot dienste ende welvaren des stads, gehoorsamheit van syn Excell. ende M^te^ in accordt soude willen treden om eendrachtelycken tot defensie van beyde relligien hulp ende bystandt eendrachtelycken te doen ende naghaan, sulx met syn eedt ende onderschrivinghe vertecke-nende, dat allsulcken beschut ende beschermt ende heure relligie vry thogelaten sall worden, gelyck sulx de gereformeerde thogelaten vrylycken sal wesen. Aldus ghedaan den 25^em^ Martij, op onsen huse Dyllenbergh.

† N° CCCIV^b^.

Autre lettre ou déclaration du Prince d'Orange remise à Basius.

Nadenmaal gheen groter off meerder dienste eenighe C^ke^ M^te^ bewesen ende ghedaan can worden dan om met aller gerechticheyt syn landen ende ondersaten te regyren ende deselve helpen vermeerderen in gueden voorspoet ende ryckdomme tot verbeteringhe van alle syns M^ts^ domeynen, beden ofte andere gherechticheden ende tot secours ende bystandt in syne M^ts^ node ende benautheyt, oick sonderlinghen te voorhoeden dat gheensins eenighe verminderinghe syns gebiedts ende landt, deur een affwyckinghe dewelcke uuyt grote benautheit ende tyrannie gewonlycken is te volghen, en gebuere, ende daarthoe

nyet nodelycker ende godtsaligher is dan alsulcken regy- 1568.
ringhe ende politie te hebben ende usurperen in dewelcke Mars.
eerst ende voor all de vercundinghe des suyveren woordt Goodes ende der oprechte relligie vry ende thoegelaten sy. Des nyet te min is kentelycken ende openbair voor oghen dat ter contrary sonder eenighe treyn van gherechtigheyt des M^ts^ landen ende ondersaten nu geregyrt ende met d'aldermeeste tyrannie van de vreembde regyrders owervallen werden, dezelve nyet alleen voor een tydtlangh quellen ende [bedrugen[1]], dan met alzulcke lasten van affgodery, eedten ende andere ongottlycke wetten, placaten ende packen beswaren, dat oick tot ewighe daghen (ten sy metter hulpe Goods daarinne tydtlyck voorsien werde) alle nacomelinghen, kinderen ende descendenten deselve ende noch meerdere sullen moeten lyden ende draghen tot bedervenisse van heur opvoedinghe en lyff, guedt ende heuren sielen salicheyt, handelende als nu also met denghenen dye na Goodes woordt vrylicken te lewen ende hem te dienen ghesocht hebben, als off deselve rebellen ende des M^ts^ schenders, verraders ende ongehoorsamen waren, deselve an lyff nde guedt ende eere vervolgende met vanghen, bannen, hanghen, confisqueren van goeden, sonder alle behoirlycke middele van justicie te gebruycken, na heuren appetit ende guedt beduncken; doende cesseren, casseren ende aboleren alle besworene privilegien ende guede usantien, de landen, steden ofte ghemeenten ter contrary heuren mottwille eenichsins competerende. Deur welcke onvryheyt des oprechten relligie ende 't bedvanck tot heuren affgoderye, mitsgaders d'ongherechtigheit in politica administratie van

[1] bedrukken, verdrukken. (?).

1568. Mars. privilegien, confisqueren, vanghen, verjaghen ende bannen van mennich dusent guede treffelycke welvarende mannen, heren, printzen, edelen ende onedelen, coopman, ambachtsman ende landtman, gheestelyck ende whaarlyck[1], notelycken volghen moet de bederfenisse des M^ts landen ende ondersaten tot een grote oneer ende blamatie synder M^te, met denwelcken dese ongeregeltheid ende tyrannie becleedt ende bedeckt werdt, soo dat een ewighe haat ende affgunst syne M^te by syne getrouwe ende willighe ondersaten deur desen gemaact wordt; dat te beduchten staat dat veel lyver d'ondersaten alsoo benaudt ende verdruct, als oick wat voorstander ofte oversten sullen annemen ende trou syn, dan alltyd sy ende heur nacomelinghen ewichlycken alsoo onrechtelycken ende ongewoonlycken geplaacht te worden, duldich ende lydsamich blyven sullen; ghelyck daarvan ghenouch exemplen voor handen syn dat de tyrannie ende woedicheyt der oeversten, heren ende coninghen over haar ondersaten een haat, affwyckinghe ende verdryvinghe der zelven[1], en dat grote ellenden allzulcken landen ende heren overcommen, dewelcke ende allwaar veel ballinghen van heure getrouwe ende vrome vasallen ende ondersaten ghemaackt werden, soe dat endtlycken nu in syne Mt Nederlanden nyet anders dan des M^te bedervenisse ende oneer gesocht ende voorgestelt en wordt.

Deser ende dyrgelycken oirsacken halven, hebben wy Wilhelm deur de ghenade Goods Princhе van Orangien, etc., vasall ende mede gouverneur van wegen syne M^te in de Nederlanden, nyet cunnen laten off hebben motten in desen uuytersten noot om de bedruckte ende geaffligeerde

[1] wereldlijk [2] veroorzaakt hebben *ou un mot semblable paroît oublié.*

ondersaten, tot eernstighe versoucke soo van de geaffligeer- 1568.
de der relligion als oick andere catoliquen soo men te noot Mars.
oick met de tyrannie beswaart, ter eere ende glorye Goods ende des M^ts^ sonderlinghe dienste, te helpen ende succureren, alle gherechtighe ende billycke middelen vinden ende voorwenden, ten eynde deur de vryheyt des oprechtens relligie ende dye vercundinge des suiveren woordt Goods alle voorsz. ende veel meerdere inconvenienten voorhoedt ende voorcomen sullen moighen worden, en dat alle landen, steden ende gemeenten, in heure welvaren, privilegien, usantien ende gerechticheden haar van syne M^ts^ gesworen, volherden sullen moeghen, ende een ygelyck syn handelinghe ende welvaren sall moighen dryven ende genieten na behoiren, cesserende ende abolerende alle secten ende manyren van placaten, sententien ofte bannissementen ter contrary teghens ymandt syn persoon ofte gueden, der relligie halven, met het ancleven van dien gedaan. Ende want dese saacke allen ende een ygelyck landt, stadt, gemeente ende persoon is voor hem ofte de synen concernerende ende dat want oick nymant desen ongevordert te syn is begherich, maar uuyt gantscher harten t'avanchement van dien is vunschende[1] ende begherende, ofte te minsten sulx soude moeten begheren ende Godt Allm. bidden, ten ware deselve een verlater des vaterlandts ende syns naasten, een hypocryt, ja een versaacker voor Godt Allm., ende oick des M^ts^ eer ende gherechticheden gheen voorstander geacht ofte oick datelycken soude willen wesen. Daaromme versoucken wy Wilhelm Printze van Orange, etc. als voren, dat een ygelyck landt, stadt,

[1] wenschend.

1568. Mars. dorp, vleck, gemeente ende persone dye dese onse opene ghesegelde ende verteckende bryve deur Joannen Basium getoont ofte voorgelesen sal worden ofte dije eenichsins deser onser intentie andersins cunschip ende onderricht sullen hebben, dat dye eendrachtelycken met ons, deur de ghenade Goods, dese saacke willen anvaarden, helpen exequeren ende alle bystandt hem moigelycken ons thooschicken ende bewysen, elck in 't gheen hem van onsent weghen deur den voorsz. Basium, ofte syne gesubstitueerde, voorgehouden sal werden. Belovende ende verseeckerende mits desen wy Wilhelm Printze van Orangien, etc. als boven, voor ons ende onse consorten, medehelpers, heren, vorsten, capiteynen ende andere dienars, dat wy alle middelen ende manyren, ons moighelycken, soucken ende voorwenden sullen dat nymant, wat stadt, vleck, dorp, gemeente ofte persone het sy, deur heuren hulp ende bystandt ons te bewysene eenighe schade, noot ofte verlies van privilegien, off andersins, van onse wederstanders ende vianden en sall moighen overcomen, ende overghecomen synde, d'selve t'ontsetten, beschutten ende beschermen om deselve daaruuyt te helpen, ons daarthoe met lyf ende macht imployren. Verclarende ende verseeckerende eenen ygelycken mits desen, dat met der hulpe Goods deur guede hulp, bystandt ende eendrachticheyt des bedructens gemeente, de saacke tot een gueden eynde gebracht te sullen werden, om dat wy overall ons met een genouchsame menschelycke hulpe ghelyck sullen laten vinden ende ons zelfs verthonen, nyet twivelende God Allm. werde syn almogende handt tot syn eere ende glory ende d'oprichte bescherminghe synder creaturen

ende gemeente, tot een ghemeener welvart des vaderlandts verlenen ende een heer synder heerscharen wesen. Aldus gedaan ende versegelt by ons hyronder geschrevene, na onse gewoonte van segelen in dyrgelycken, op onsen huysen ende festing Dyllenburgh, A° dusendt vuyfthien hondert acht ende tsestich den seven ende twintichsten martij. 1568. Mars.

† N° CCCIV^e.

Projet de déclaration du Prince d'Orange. (Cessi est la déclaration que faict le Prince d'Orange sur l'instante réquisition que lui ast esté faict de la part de la plus grande partie des inhabitans[1] du Pais-Bas maintenant par tant de fasson opressés.)

*** Cette pièce inachevée est un brouillon écrit et corrigé par le Prince lui-même.

Premièrement que aiant le dit Prince toujours cognu la grande fidélité et loyaulté que les subjects du Pais-Bas ont toujours demonstré à leurs Princes naturelx, exposant corps et bien pour leur service, et qu'ilx ne désirent encores rien plus que de povoir continuer, mais considérant que ce bien ne leur peult advenir pour le maves rapport que l'on a faict à sa M^té d'iceulx[1], à cause qu'ils ont desiré

[1] d. i. *Il y avoit d'abord* de la communaulté.

[2] *Ici le Prince a raturé ce qui suit*; et au lieu de recognoistre leurs services qu'ilx sont traictés avec toute rigeur et tirannie, sans avoir regart ny aulx privilèges, libertés, comme s'il fussent pais concquis des barbares, et que pis est, leur est osté de povoir vivre selon leur concienses.

1568. Mars. de vivre et servir leur Dieu selon sa sainte parolle, ce que leur est interpreté à rebeillion et mutinerie, qui est cause qu'ilx sont exécutés, déchassés et mailtraictés en leurs biens et corps contre toute raison et équité et que sur ce prétext ont[1] mis gens estrangiers, lesquelx traictent tout le pais en extrême rigeur contre toutte justice et équité, rompant par tout la liberté, privilèges, obliant tant de notables services qu'ilx ont faict, finablement réduisent tout le pais en une extrême désolation et ruine; et comme saccung est obligé devers Dieu de pourchasser Sa gloire et maintenir sa liberté et privilèges, lesquelx ne procédent pas seulement de la libéralités des Princes mais sont la plus part (1) contracts entre les Princes et subjects et mutuellement confirmé par serrement, et estant le dit Prince par tant de fois instamment sollicité et requis, at bien volu condescendre à la réquisition de ce fidèl peuple, astheur de tout abandoné et délessé, de tant plus qu'i cognoit que ce né[2] pas seulement la ruine du pais, demorant les choses en tel termes, mais entièrement le deservice de sa M^té^, que par faulx rapport pert ung si affectioné pais, est content de se emploier, autant que en luy est, en toutt ce qui porroit concerner l'advancement de la gloire de Dieu, le bien et conservation de la patrie, qui est mesmement le vrai service de Sa M^té^. Et comme etc.

(1) *la plus part.* Ces mots rendent l'assertion moins exacte. Peut-être faut-il reconnoître ici l'influence de *Languet.* Voyez p. 186. Ce savant, ainsi qu'on pourroit aisément le montrer par beaucoup de passages dans ses écrits, ne connoissoit pas aussi bien les constitutions Germaniques de son temps que les Etats républicains de l'antiquité.

1 Ont — traictent. *Il y avoit d'abord:* ne traictent pas seulement ceulx de la religion, mais. 2 n'est.

Le 27 mars survint en France la paix de Longjumeau, *boiteuse* et *mal assise* (*Mezerai*, V, 102.) *Languet* écrit en apprenant cette nouvelle: « non potest non esse potior bello etiamsi in eo omnia » feliciter successissent: » *Ep. secr.* I. 60; mais peu de temps après: « Nostri in Gallia fruuntur pace quae ipso bello videtur » pene deterior. » *l. l.* p. 66. L'Electeur Palatin se réjouit beaucoup de cette paix, peut-être aussi pour l'heureuse influence qu'elle pourroit avoir sur les affaires des Pays-Bas. On prévoyoit depuis longtemps cette possibilité. « Si quid certi habuero de pace » Gallica, id statim significabo, et si quid tentârint isti milites. » Forte conabuntur turbare Hispanorum rationes in Inferiore Ger- » mania, qui ita superbe et crudeliter ibi dominantur, ut videan- » tur digni quorum tyrannis reprimatur. » *l. l.* p. 46. *ad Camer.* p. 79. D'abord les auxiliaires Allemands des huguenots alloient être fort disposés à servir ailleurs la même cause, et en effet ce ne furent pas les troupes qui manquèrent au Prince, mais l'argent. Puis on pouvoit espérer que les protestants François donneroient eux-mêmes des secours. Voici ce que dit *Languet* à cet égard. « Furor fit laesa » saepius patientia; et quantum video Belgae constituerunt extrema » quaeque tentare, potius quam hanc tyrannidem diutius ferre; » et credo praecipuos inter ipsos jam esse in armis. Forte brevi au- » dietis patratum esse insigne aliquot facinus.... Nostri in Gallia » cum sint multis victoriis facti ferociores, et judicent Hispanos » et Italos esse authores infoelicis istius belli, quo misere devastata » est Gallia, dabunt operam ut eas injurias ulciscantur, et procul » dubio irrumpent in Belgium, si quid ibi moveatur, etiamsi Rex » interdicat. » *Ad Camer.* p. 84. C'est ce qui arriva bientôt; Cocqueville, gentilhomme Normand, prépara une irruption en Artois. 1568. Mars.

Les Commissions pour les Comtes Louis de Nassau, G. de Berghes et autres, portent la date du 6 avril. Le Prince les prie de s'armer pour la cause des Pays-Bas: « begerende hier in te voorsien en by ad- » vyse van de gemene Staten van denselven Lande, om die te behou- » den in den dienst van S. Maj. en in haren ouden staet, vrydom en » welvaren en een ieder (so van het Evangelium als de Roomse kerke) » in vrydom en liberteit van synder Religien en conscientien. » *Bor*, I, 234[a].

† LETTRE CCCV.

Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Sur son départ pour Cologne et sa Déclaration en prenant les armes.

1568. Avril. *** Le Prince se rendit peu après sur le territoire du Duc de Clèves. Nous croyons devoir rapporter à cette époque une Instruction pour quelqu'un qu'il vouloit envoyer vers le Duc. On y lit : « Wir werden erheischender unserer notürff unns etwas in die » nehe bey die Niederländt begeben müszen .... Zu schutzs und » schirm unserer Person hetten wir nicht umbgehen mögen uns » uff diese unsere jetzt vorhabende Rayse mit etlich hundert gerüs- » tenn Pferdenn gefast zu machen ..... E. L. wollen an dem das » wir Dero Landt ettlicher maszen berüren werden, kein miszfal- » lens tragen » († M.S.). Ce fut à Duisburg que le Prince se vit obligé, à cause du manque d'argent, de refuser les offres de Jean-Casimir, qui, depuis la paix de Longjumeau, n'avoit plus d'emploi pour ses troupes. « Copias Ducis Casimiri dicunt esse ad » oppidum Lingonum, inter Burgundiam et Lotharingiam. Pau- » latim progrediuntur, exspectantes reditum Malbergi et Cormail- » lon nobilium Belgarum, per quos Orangio Principi suam operam » detulerunt. Convenerunt ipsum Principem Duceburgi in Clivia, » cui cum exposuissent mandata, quae a milite Germanico et » Gallico ad eum habebant, is satis frigide eis respondit: nam » dixit sibi quidem gratum esse illud officium, sed se destitui » pecunia. » *Languet*, *Ep. secr.* I. 64. Il est cependant probable que peu de temps après, soit le Prince lui-même, soit d'autres en son nom, ont trouvé moyen de s'assurer d'une partie de ces soldats, qui étant aguerris, n'étoient pas à dédaigner. Du moins *Languet* ajoute immédiatement : « Itaque isti cum exigua spe ab eo » discesserunt, sed postea Heidelbergae inciderunt in aliquos, qui » eos dimiserunt cum responso, quod ipsis longe magis placuit : » nam audio omnino decretum esse ut conducatur miles qui est in

» Gallia, quod ab ipsis prudenter factum existimo, et spero plus » ipsos effecturos per illum militem quam per eum quem conscri- » bent in Saxonia, cum ille alter jam sit in procinctu, et eo loco » ubi viae sunt minus impeditae fluminibus, si in Brabantiam » sit irrumpendum. » 1568. Mars.

. . . . E. L. mögen wir freuntlich nicht verhalten das wir gemeint seint uns in dieser stundt uff die raise naher Cöln zu begeben, gestalt den auszgang, so der Almechtige in der bewusten sachen geben und verleyhen wirdt, dero ort oder in der nehe zu erwarten, und unserer sachen gelegenheit darnach ferner zu richten und anzustellen.

Wir haben auch diesen morgen zeittung entpfangen, obwol das geschrey etlichen maszen auszkhommen das wir uns umb reutter und knecht bewerben sollen, das doch unsrer vorhabender anschlag, welchen wir E. L. durch unsern rath, Doctor Johan Meixnern, zu erkhennen gegeben, noch in der geheimbt und gantz verborgen sein sol; das sich auch die sachen noch tzur zeit wol anlaszen. Der Almechtige Gott wolle seine Göttliche gnade zu einem guttem auszgang verleyhen. Gleichwol haben wir darneben auch vernhommen das der Duca de Alba sich von Brüszel hinwegk sol gethan haben, dero meinung seine Ostern in einem Closter, Sanct Bernhardt genant, fünff meil wegs von Brüszel gelegen, zu halten; welches uns, da demselben also, in warheit nicht lieb were (1).

---

(1) *n. lieb were.* Le Prince auroit désiré qu'il se fût retiré dans un autre Couvent. » Eenen aenslagh isser van de gevluchte Edelen » gheweest op de Commissie van den Prince van Orangien, teghen » den persoon van den Hertogh, als hij in de vasten om syn devotie

1568. Avril. Nachdem auch E. L. hiebevor vor rathsam und nothwendig angesehen das wir eine erklerungschrifft (1), warumb und aus was Christlichen und pillichen ursachen wir zur wehr zu greiffen bewegt und getzwungen werden, in truck geben und dieselbige *in ipsa expeditione* auszgehen solten laszen, alsz haben wir dieselbige in der eil verfertigen laszen, und thun sie E. L. mit gegenwertigen freuntlich überschicken, dienstlich und vleiszig pittendt E. L. wollen unbeschwert sein dieselbige zu ersehen und da E. L. darinnen einiges bedencken hetten, zu endern, zu mindern und zu mehren, und solchs unserm rath, D. Johan Meixnern, zu verstehen geben, welchem wir bevelch gelaszen dieselbige alszdan uf E. L. rathsam bedencken und gutachten trücken zu laszen.

Insonderheyt aber wollen E. L. wir hiemit gantz freuntlich gebetten haben, sie wollen uns oder gedachten unserm rath zu wiszen thun ob sie in dem das das auszschreiben auszdrücklich gegen die Spanier dirigirt und gerichtet, kein bedenckens tragen, dan wir besorgen das uns daszelbig vielleicht zu unguettem, und als ob solches von uns der Khö. M^t zu Hispanien und irer Ma^t gemaheln zu hon und veracht geschehen were, gedeutet und auszgelegt möcht werden; auch ob E. L. nich vor rathsamer und beszer erachten das das ausschreiben gegen den Duca de Alba gestelt und gerichtet werde. Ferner tragen wir auch in dem wörtlein, kriegsrüstung, disz bedencken, ob dasselbig nicht zu hart und scharff, und

---

» van Brussel meynde te gaen in het Clooster van Groenendale, » int Bosch van Sonien. » *V. Meteren*, I. 50 *verso*.

(1) *erklerungschrifft*. Voyez la lettre 301.

dahin verstanden möcht werden als ob wir mehr gemeint weren ein gewaltigen krieg aus sonderer wollust, dan ein gepürliche defension und notwehr, an die handt zu nhemen. 1568. Avril.

Was nhun E. L. in dissen und andern püncten vor bedenckens haben, bitten wir gantz dinstlich uns oder mehrgedachten unsern rath, zu verstendigen, welcher von uns bevelch hat sich allenthalben darnach zu richten. *Datum* Dillenberg, den 17 Aprilis.

Wilhelm Printz zu Uranien.

An Landtgraf Wilhelmen zu Heszen.

D'après les combinaisons du Prince trois corps d'armée devoient simultanément inquiéter les Pays-Bas; des partisans François sous Cocqueville en Artois; le Comte de Hoochstraten entre le Rhin et la Meuse; le Comte Louis de Nassau du coté de Groningue. Lui-même seroit dans le voisinage de Clèves afin de profiter des circonstances pour mener les troupes qu'il pourroit rassembler, là où il y auroit le plus d'apparence de succès. Ainsi le plan de campagne est exposé entr'autres par M. le Professeur *J. Bosscha*, dans son ouvrage, *Neérlands Heldendaden te Land*, I. p. 150; ouvrage qu'on consulte avec plaisir et avec fruit; tout ce qui se rapporte aux actions héroiques sur terre y est raconté d'une manière simple, attachante, et aussi exacte que le comportent les limites d'un livre destiné à devenir populaire aussi bien que national. — Dejà avant la fin d'avril deux expéditions avoient complètement échoué. « Coqueville avoit levé sept ou huit cens » hommes; mais ayant été chargez et puis investis par le Maréchal » de Cossé dans St. Valery, ils jettèrent les armes bas, et Coque- » ville eut la tête coupée. » *Mezerai*, V. 108. Les soldats qui devoient servir sous le Comte de Hoochstraten, se rassemblèrent dans le pays de Juliers; des exilés se mettent à leur tête; mal-

1568. Avril. gré les avis du Prince d'Orange, cette bande assiège tumultuairement Roermonde; un corps d'Espagnols tombe sur eux près de la petite ville de Daelhem, et les disperse; de 1500 à 1600 hommes le tiers resta sur la place. « Clades accepta est quorundam exulum » temeritate .... Princeps Orangius, qui non procul aberat, » monuerat eos saepius ne ejusmodi militi fiderent, cum praeser- » tim... copiae Hispanicae propius ad Mosam accessissent. » *Languet, Ep. secr.* I. 64. Le Prince, voyant que dans les Pays-Bas personne ne bougeoit, revint à Dillenbourg avec le Comte de Hoochstraten, et continua à lever des soldats. « Cum « videret non succedere defectiones urbium, ut ipse speraverat, » recepit se Dillemburgum cum Comite Hochstratensi. Jam hic et » in vicinis urbibus ac in monasteriis quae Elector Palatinus attri- » buit exulibus Belgis, conscripsit Orangius quidquid potuit habere » Belgici militis, quem qui conscribunt, jubent ire Dillembur- » gum. Profecti sunt eo ex hac urbe 70 aut 80... Francofurti, » 18 Maji. » *l. l.*

†N.° CCCV[a].

Instruction pour les députés de François II, Duc de Saxe-Lauenbourg, envoyés par lui au Comte Louis de Nassau. (Instruction, was unser... lieber getreuwer Johan Dulssen, neben Magnus Garbart von der Horst, ... unserm lieben Neven... Ludwigen, Graven zu Nassaw, unsert wegen vertrauwlich vermelden und anzaigen soll.)

Dieweill nun wir vermercken das der herr Printz zu Uranien etc., unser freundlicher lieber Schwager, und er, der Grave, diesen zug ausz Christlichen eiffer (1) und

(1) *eiffer.* Le zèle Evangélique de François lui-même, n'étoit pas à toute épreuve. En 1572 le Duc paroît avoir été au service du Duc d'Albe: *V. Meteren*, p. 75[a]. Le Prince n'aura pu accepter ses offres: voyez p. 127.

rechtmessigen ursachen zu entsetzung der beschwerten 1568.
Stende im Niderlandte, auch recuperation des seinen vor- Mai.
nemen, so wollen wir nicht zweiffeln seine, des Printzen, Liebe und er, der Grave, werden den anfang dieses dings bey sich woll erwogenn und es dahin gerichtett habenn, das die Römische Kay. Mat., die Churfürsten und Stende des heiligenn Reichs, damit friedtlich und gesichert sein, und das solches angefangenen grosses werck bestendiger weyse gegen den grossen widerstandt vollnbracht werden müge. Darumb versehen wir uns es werde wolgemelter Grave uns die gelegenheit dieses zugs vertrauwentlich zu erkennen gebenn, zu was mehrung undt endt der vorgenommen, wer der feldther sey, und woher die bezalung ervolgen, und wie alle ding vollendts zum werck gerichtet werden sollen; sonderlich auch, ob es mitt der Röm. Kay. Mat. und Churfürsten und anderer fürnemere Fürstenn im Reich berathung, auch der Stende im Niderlandt zuverlessige hülff, zugehe. So seindt wir vor unser person nicht ongeneigtt unsz daruff bestellen zu lassen, und da die Stende im Niderlande (mitt deren rhatt und zuthatt, ohne allen zweiffel, diese ding fürgenommen werden müssen) uns für die bezalung stehen und gutt sein woltten und beschaffeten das uns unverzüglich zum anzug geltt übersendt würde, so wolten wir in eil 2000 wolgerüster pferde in den anritte und ein wolbestelttes regiment knechtt gar schleunig in den anlauff bringen, so fern uns daruff ein uffrichtige bestallung und das anridt- unnd lauffgelt, mitt allem nottürfftigen bedenckenn des zugs, itzo geschickt würde, dieweiln wir die gutten leutte in der handt nach habenn, doch das wir über diese 2000 pferdt undt das regimentt knecht, ober-

1568. ster sein und under unsern händenn behaltenn wollenn.
Mai. Da dann auch ferner uf unser fürstlich person, altem herkommen und gebrauch nach, gebürlicher underhalt gemacht, und den Stenden im Niederlandt damitt gedienett und seiner, des Printzen Liebde, diesz also rathsam dauchte, so wollen wir uns eigener person mitt ins veldt begebenn, sonsten aber wollen wir uns das vorbehalten das wir an unsere stadt, zu den genantenn Reuttern und regiment knecht, unsere Leutenant halten wollenn .... Gebenn zu Ottendorff, *in die Philippi et Jacobi* (1).

Frantz, Hertzog zu Sachssenn,
(manu propria.)

* LETTRE CCCVI.

Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Orange. Il lui recommande, au nom de l'Empereur, de ne pas prendre des mesures hostiles contre le Roi.

.... Gestern ist uns von der Röm. Key. May^{t}, unserm aller gnedigsten herren, ein schreiben zukhommen, dessen Copey wir E. L., neben abschrifft unserer irer Key. May^{t}. gegebenen antwort, hirmit vertreulich thun überschicken: und weil i. Key. May^{t}. gnediglich ahn uns begeret das wir E. L. ermahnen wolttenn der Kön. W. zu Hispanien antwortt auff i. Key. May^{t}. hiebevor mitgetheilete vorbittschrift zu erwartten, oder aber da E. L. inn das itzigh kriegswesen mit gerathenn, dieselbe davon

(1) *die P. et J.* Le premier mai.

abzuhalttenn, so haben wir nicht umbgehen sollen E. L. solchs freundlich zu vermelden, dan ob wir wol E. L. vorhabens und anschlege biszhero nicht berichtet, auch nicht wissen können was E. L. disfals gelegenn, nützlich oder guet sein müge, so wollen ihr doch E. L. keinen zweifel machen das wir derselben gedeyliche wolfarth zu erfahrenn und zu befürdern zum höchsten begirigh. 1568. Mai.

Da dan E. L., durch die Key. May^t^. allergnedigste intercession und handlung, nochmals ohn kriegh und andere weitterung restituirt unnd bey iren fürstlichen ehren, länden und leuttenn erhalttenn werden köndten, siehenn wir dasselbe am allerliebsten, machen unnsz auch keinen zweiffel E. L. seint vor sich selbst dartzu willig und geneigt. . . . . *Datum* Dresden, den 21 Maji.

AUGUSTUS CHURFÜRST.

Dem . . . . Printzen zu
Uranien . . . zu S. L. händen.

† LETTRE CCCVI^e^.

L'Empereur Maximilien II à Auguste, Electeur de Saxe. Il désapprouve les préparatifs militaires du Prince d'Orange.

Hochgeborner lieber Oheim und Churfürst. . . . Wan wir mit einem deszhalben abgefertigten eignen currier unserm Oratorn bey des Khönigs zu Hispaniën L. durch schreiben aus unserer Reichs Hoffcantzley gnedig-

1568. Mars. lich aufferlegt und bevolhen, nit allein unser lengst zuvor gethane und oft repetirte, auch damaln durch unser von eigner handt gethanes schreiben widderholte interceszion für den ermelten Printzen und gleichwol auch die gefangene Graven, höchstes vleiszes, zu prosequiren, und an aller embsigen, auszfürlichen und gantz erinnerlichen vermanung, exhortation und persuasion, nichts erwinden zu laszen, das also zu milterung wolgedachts Khönigs L. gemuets und persönlichen hinnemung der gefasten ungnadt, indert ersprieszlich sein köndte oder möchte, sonder auch was entlich des Königs L. resolution und antwort daruf sein würde, uns bey demselben currier zu verstendigen, damit wir alszdan D. L. (von deren obberürten schreiben an uns wir auch abschrifft mitgesandt) eines solchen ferner erinnern möchten, so hetten wir uns, der gepuer und pillichheit nach, wol versehen es würde gedachter Printz angeregter widderantwort aus Hispanien etc. gedultiglich erwartet, und mitlerweil, ohne pflegung oder suchung anderer thätlichen weiterung, ruwig geplieben sein.

Demselben aber zugegen langt uns itzo von mehr underschidlichen örtten glaublich ahn, wasz maszen er, der Printz, sampt einer antzal Graven, Hern, und vom Adel, sich zusamen geschlagen und vorhabens sein sollen diese lände mit der that antzufallen, zu bekrigen und zu vergwaltigen, und ob uns wol daszelbig zu glauben schwer fürfelt, so continuiren sich doch die bericht von mehr örtten in stetem gleichen lauth, inmaszen wir es nunmehr nit ghar ohne grundt erachten khöndten.

Seitemal dan dieses, neben der gesuchten mildigkeit, nit der weg zur richtigen und unverlengten versönung,

daneben auch D. L. selbst vernünftiglich zu ermeszen 1568.
das dardurch der gemein geliebte friedt höchlich getruebt, Mai.
und uns, als dem oberhaupt, auch des Reichs kreiszen und Stenden, kein anders getziemen khan als hiergegen gepürlichs einsehen und wendung, sovil müglich, zu thun, auch sonsten solche verpotene vergadderungen und landtfridbrüchige vorhaben von den bemelten Nidderburgundischen Erbländen, als die nicht ein geringes mitglidt des hailigen Reichs und welche des beneficij der Constitution des heilsamen Landtfriedens in alleweg vehig und gleich andern Stenden darinnen begriffen, nach möglicheit abzuwehren und dieselbigen lände vor solcher vergwaltigung zu verhueten, daraus aber nit allein allerhandt weitterung und unrath, sondern auch im ende disz ervolgen möchte, das fürterhin die versenliche begnadung des Khönigs desto schwerer und vielleicht ghar nicht zu erlangen, welches wir dan mehrernanten Printzen je nicht, sonder viel lieber alle wolfarth und frid leben in guter ruhe, mit gnaden gönnen wolten, so haben wir uf solches alles in sonderm wolmeinendem vertrawen D. L. deszen, wie itzo ertzelt, nit unerinnert laszen khönnen.

Und wollen uns erstlich zu D. L. gantz freuntlich und gnediglich versehen, dieweil D. L. viel ernants Printzen, zweiffels ohne, zu aller gepuer wol mechtig, es werde D. L. nit underlaszen ine von solchen weitleufftigen und gefährlichen fürnhemen, wo er also derem gerathen were oder noch gerathen solte, zu wisen und abtzuhalten, und dadurch nicht allein sein wolferigkeit und bestes, sonder auch die gemein ruhe im heiligen Reich, heilsamlich zu befürdern, und dasjenig abermaln im werck zu ertzeigen das D. L. fridtliebenden, fürstlichen, guten ge-

1568. Mai. muet nach, zu jedertzeit rhumwürdig erspüret und befunden worden.

Zum andern ersuchen wir auch D. L. gantz freuntlich und gnediglich gesinnendt, D. L. wolle uns nit allein, dieses obertzelten, an uns so glaubhafftig und mannigfaltiglich gelangten, Printzischen begienens, sonder auch der hin- und widder emporschwebenden Sachsischen gewerb, wie sie dan zweiffels ohn, D. L. gewohnten nothwendigen wachen und vleiszigen auffachten nach, derselben was darumb und daran unverborgen sein werden, vertreulich zu schreiben und uns daran ghar nichts verbergen.

Dan das fürs dritte auch von etlichen leuthen nhun ein gute zeit hero beharlich auszgesprengt wirdet als ob auch D. L. mit offtgedachten Printzen in ettwas gehaimen verstandt (1), und des vorhabens sein solle einen zugh auff Frieszlandt fürtzunehmen, und also von denselben örtten hero die bemelten Nidderlände zu belestigen, solchs fürcht uns ghar wenig ahn, dieweil wir demselbigen D. L. gnugsam erkhandten fridtlichen, guetherzigen, auffrechten gemuets halben, gantz keinen glauben zustellen können oder mögen, sondern halten er für ein eytel gedicht, dardurch etwa fridtheszige, böse leuth D. L. vielleicht an mehr örtten zu verunglimpffen vermeinen, und machen uns hingegen keinen zweiffel, wover mehrgedachter Printz sich je der gepuer nicht würde weisen laszen und zu ruhe begeben wolle, das D. L., als obrister des Sachszischen kreiszes, auff des Burgundischen oder auch der anderen den Nidderländen benachbarten kreis-

(1) *geh. verstandt.* Voyez la lettre 291.

ze auffmanung (an welche nemblich der vier Churfürsten am Rhein, den Reynischen, Westphälischen und Niddersachssischen kraisz, wir dan albereit hiertzu unsere kayserliche erinnerungs schreiben auszgehen laszen) sich zur abwendung und gepürender rettung ihres kreiszobristenampts, nach inhalt und vermög des Reichs Constitutionen, ordnungen und abschiede, geprauchen, und in solchen fall die gleicheit, einem standt und gliedt des Reichs wie dem anderen, zu friedt und guetem befürdern würde. Das wirdet D. L. bey menniglich rhümblich, an ime selbst zimblich[1] und pillich, und uns von derselben vast annemblich sein; es wirdet auch D. L. sonder zweiffel, uf diesen fal, bey sich vernünfftig und guthertziglich betrachten was uns selbst, neben dem das uns auch erheischung tragenden keyserlichen ampts obligt, auch insonderheit daran gelegen sein wolle dieselbigen Niderländen, als gleichwol dem Heyligen Reich interponirte mitglieder, vor entlichem undergangk, verheerung und verwüstung, nach müglichheit zu bewharen. Geben in Wien, den zwölften Maji. 1568. Mai.

MAXIMILIAN.

Ad mandatum sacrae Caesareae M^tis proprium,

J. BERNBURGER.

V. J. v. Zast.

Il y a aux Archives des lettres patentes de l'Empereur, également du 12 mai, par lesquelles il défend au Prince et à ses partisans de faire des levées contre les Pays-Bas; les menaçant d'être traités comme infracteurs de la paix de l'Empire.

[1] ziemend.

† LETTRE CCCVII.

. . . . . (1) *Détails sur la bataille de Heyligerlee.*

1568. Mai. *** Arrivé au commencement de mai dans les environs de Groningue, le Comte Louis s'étoit bientôt trouvé à la tête de 3000 piétons et 300 chevaux. Le 23 mai il remporta une victoire signalée près de Heyligerlee; le Comte d'Aremberg, Gouverneur de Frise, fut tué; l'ennemi laissa 1600 morts sur le champ de bataille. Mais le Comte Adolphe de Nassau, âgé de 27 ans, y périt, victime de son courage héroique; se montrant digne d'appartenir à une Maison dont tant de sang, après le sien, devoit noblement couler. « Comes Ludovicus quamvis tyro et instructus milite qui temere » ad eum confluxerat, tam clara victoria est potitus adversus du- » cem et milites veteranos, ut dicatur non plures quam quadra- » ginta ex suis amisisse . . . , quamvis adversarii instructi essent » majoribus bombardis quibus ipse carebat. Sed ut nihil solet nobis » a Deo in hac vita concedi quod sit ab omni parte laetum, ami- » sit fratrem Adolphum praestantissimum juvenem, quem olim » Vitembergae vidisti. Is enim in prima acie fortiter pugnans, suo » exemplo excitavit militem initio trepidantem, et sua virtute ac » suo sanguine eam victoriam suis fratribus peperit. » *Languet ad Camer.* p. 181. Il ajoute: « Haec quidem victoria posset esse » alicujus momenti, si sciret uti Orangius; sed vereor ne ipsius » et aliorum cunctatione ejus fructus corrumpantur. » Les fruits de la victoire alloient se perdre par la lenteur du Prince d'Orange! Sans doute il eut été désirable que son invasion eût eu lieu simultanément: mais aussi pourquoi *Languet* ne lui apprenoit t'il le secret de réunir une armée sans avoir de l'argent?

On ne savoit pas jusqu'à présent que le Comte avoit eu à lutter avec les mutineries des soldats déjà avant la bataille de Heyligerlee. En général on fait trop peu d'attention aux difficultés de tout genre qui résultoient alors de la composition même des armées.

---

(1) . . . Ecrite probablement par un Conseiller du Prince d'Orange ou de Jean de Nassau à l'Electeur de Saxe.

Durchleuchtigster Hochgeborner Churfürst . . . Gnedigster Herr. E. C. F. G. kan ich in underthenigstem vertrauen nicht unvermeldt laszen das diese stundt gewisze zeittungen durch einen von meinen gnedigen Hern, Grave Ludwigen, abgefertigten von Adell, hieher bracht worden seindt, darin underandern vermeldet würdtt das den 23ten Maji, ein ansehliche schlacht geschehenn, und in solcher schlacht 10 fenlin Spanier, 4 fenlin Niderlender, und 1 fenlin Oberlendische knechtt, vermittelst Göttlicher gnaden, über alle hoffnung glücklich erlegt, und under andern der mehrertheill Spanier auff der walstath bliebenn sein. Auch ist gewisz wahr das der von Arnbergk gleichfals in dieser schlacht erschossen und under den todten funden, folgendts auch ausz bevelch Grave Ludwigs (der das Guldenfliesz so er am halsz gehabtt und verlassen, diesen tag meinem gn. Hern dem Printzen fürters zu überlieffern, hieher geschicktt hatt) neben andern redlichen leutten, so leyder uff unser seitten auch blieben sein, in dem Closter Heiligerlehe, so ein meil wegs von Wedde gelegen sein soll, begraben worden ist, und sol sich der handel zugetragen haben wie volgt: 1568. Mai.

Es haben die Spanier uff Donnerstag den 20ten sich nahe bey das Closter Wittwer[1], ungefehrlich 2 meill wegs vom Dam, gelegert, und vorgehabtt Grave Ludwigen mitt gelegenheitt zu überfallen und wo mueglich zu schlagen, oder je den pasz daselbst zu verschlieszen. Gleichfals hatt der von Megen sein pasz genommen auff Wedde mitt ungeverlich 8 fenlin knechten und 400 pferdt, verhoffendt auf demselben orth den pasz eben-

[1] Wijtwert.

1568. mesziger gestalt inzunemen und also von beiden teilen
Mai. Grave Ludwigen anzugreiffen; als nun solchs S. Gn. vernommen, hat S. Gn. den Freitag die knecht vermant sich zum streitt zu schicken und die vorstehende noth zu bedencken; ist auch daruff ins veldt gerückett, verhoffendt die Spanier, mitt Gottes hülff, anzugreiffen und zu erlegen; es haben aber die knecht, als sie die gefahr vor augen gesehen, angefangen zu meuten, und begert das man sie vor der schlacht irer besoldung wolte befriedigen, sindt auch auf solchen verweigern verharrett, das also, ausserhalb eines geringen schermützels, den tag nichts fruchtbarlichs auszgerichtet mögen werden.

Dieweill dann Grave Ludwig solchen tag, über S. G. zuversicht, vergeblich hingehen hatt müssen lassen, und aber gleichwoll die vorstehende gefahr offenbar gewesen ist, hatt S. G. den volgenden Sambstag alle bevelchsleutt vorbescheiden, und nach vleisziger berathschlagung erlangt das sie bewilligt haben leib und gutt bey S. G. auffzusetzen, und denselben tag gegen abendt mit S. G. ausz Dam zu ziehen; gleichfals hat die eusserste noth die knecht getrungen sich zu iren fenlein zu thun, und also die gantze nacht gerüst bis auff den volgenden Mittag zu ziehen.

Als nun die Spaniër solchs abzucks (so einer flucht nicht ungleich geschienen) gleichfals auch der erregten meuterey under den knechten innen worden seint, haben sie, sampt iren mittgesellen, sich alsbaldt uff Dam begeben, auch von dannen zum eilendsten auff demselben wegh welchen G. Ludwig gezogen, nachgeeilett, verhoffendt S. G., ires erachtens, erschrockenen hauffen gewiszlich zu erlegen.

Es ist aber, durch einen trewhertzigen landtsmann,

Grave Ludwig (so in einem Closter zum Heiligen Lewen genant, sampt S. G. bruder, Grave Adolffen, und anderen Bevelchsleutten zu mittag gessen, auch das kriegsvolck in der nehe und sonderlich bey einem Dorff, Winnigkoth[1] genant, sich legern hat lassen) so zeitlich der Spanier ankunfft verwarnet worden, das S. G. das kriegsvolck zusammen bracht und in ein slachtordnung gesteltt, auch die unwilligen, vermittelst Göttlicher gnaden, endlich zu schlagen willig befunden, und also den Sontag, den abendt um 5 uhren, des feindts ansichtig worden, auch obangezeigte anzall glücklich erlegt, und ohne einiges geschützs 9 gutter feldtstück, sampt 9 donnen pulvers, erobert, und sonsten den gantzen hauffen gar getrentt hatt, und haben die unwillige kriegsleuth ein sehr gutte beuth erlangt und sich ferner zu dienen versprochen. Es ist aber leider zu bezorgen das auff unser seitten ein vornemer Herr, des namen E. C. F. G. ich, ob Gott will, in kurtzem selbst anzeigen wil, neben andern gutten leutten blieben sey; doch hatt man hievon dasmall noch kein gewiszheitt gehabtt. Der Almechtige Gott wolle alles zum besten schicken und seinen beträngten Christen in itziger gefahr, nach seinem Göttlichen willen, hülff und beistandt leisten. 1568. Mai.

Dis hab E. C. F. G. ich in höchster eile zuzuschreiben nicht underlaszen wollen, dan E. C. F. G. dinst zu erzeigen, bin ich, meinen geringen vermögen nach, gantz bereith und willig. *Datum* Dillenberg, den 29ten Maji.

[1] Winschoten.

*LETTRE CCCVIII.

Le Comte de Nuenar au Prince d'Orange. Relative à l'envoi de troupes par le Duc d'Albe sur les terres du Comte de Hornes.

1568. Mai. Monseigneur. J'ay receu à ceste heure les nouvelles cy jointes par ce messagier exprès, lequel avoys envoié vers Nuenhuis. Et, Nostre S^r^ en soit loué, j'envoye astheur ung aultre vers là pour vous advertir du tout, espérant à ce grand Dieu, dateur de tous biens et duquel vient toute victoire, qu'il donnera encor ultérieur succès à Monsr nostre frère. Le Duc d'Alve a deux fois escript à ceulx de Werd de faire entrer 3 enseignes d'Espagnolz, et comme ma Cousine de Horn a envoyé vers Monsr de Clèves, comme Kraissfürst, il a dit n'est[1] pas chief du Cercle et ne luy a pas voulu donner ung seul mot de lettre au Duc d'Alve, ne disant aultre mot que mal et patience. A moy ilz ont refusé de prester ung 7 ou 8 jours ung canonnier et une sauvegarde. Velà comme sommes bien fondez en ce quartier *super avenam. Quia vana salus hominis. Et ideo nolite confidere in* (1) etc. Ce qui ce faict à Essen vous l'entendrez bien plustost par Monsr nostre frère, combien que pense que ce ne sera grand chose d'aucune valeur, et au plus pourra engendrer ung Kreistag, auquel je trouveroye fort bon et expédient que il vous pleust envoyer quelqu'ung personage illustre pour faire les plainctes et m'y

---

(1) *nol. conf. in.* Voyez Pseaume 146, v. 3.

1 être.

trouverois en personne. Et sur ce, Monsieur, attendant 1568
vostre responce, me recommande humblement à vostre Mai.
bonne grâce, priant nostre S^r vous augmenter la sienne.

De Halkräd[1], le 29 de may 1568.

Vostre humble frère et serviteur,
H. G. z. Nuenar.

A Monsr le Prince d'Oranges. En son absence à Monsr. mon frère et compère.

† LETTRE CCCIX.

G. de Barchon au Seigneur Ciclis (1). *Nouvelles diverses*

Seigneur Ciclis, mon bien bon amy, après mes affectueuses recommandations ceste servira pour advertir, comme par le commandement de Monsr de Hoochstraeten j'ay retenu vingt ou vingt quatre soldatz pour faire quelque entreprinse, laquelle je vous veulx bien advertir à cette fin que son Excell^ce ne le prende de mauvaise part d'avoir retenu si longement les soldatz à grans despens. C'estoyt que j'ay tousjours espéré et encoires espère de prendre ou trousser ung Ambassadeur du Duc d'Alve envoié envers le Duc de Clèves à Bensbourch (2) et le mener en lieu seur, appellé ou nommé Taxys, frère du maistre des postes de Bruxelles. J'estoys sur mon partement de Fryse : Monsr de Hoochstraeten m'a faict demeurer près

(1) *Bachon.* — *Ciclis.* Noms supposés.

(2) *Bensbourgh.* Près de Dusseldorf.

[1] Hulckradt, *près de Nuys.*

1568. Mai. de luy jusques au retour de son Excell$_{ce}$: ne scays scavoir les occasions, dont suis bien marry. Car les nouvelles sont icy que Monsr le Conte prospère et a force bon rencontre, comme bien povez scavoir, jusques avoir deffaict dix enseignes Espaignolz, quatre Allemande, et quatre nouvellement levez, et a prins douze à seize pieches d'artillerie. Les Espaignolz demandont miséricorde, nous gens donnant force coups d'espée sans miséricorde, cryant Dalem Dalem (1), ont tous tué; les Allemans sont esté prins à mercy. Le Duc d'Alve faict marcher les Espaignolz de Gand et aultre garnison tous envers Frize. Je vouldrois avoir moyen, je feroy aussi marcher sept ou huyct cens harquebusiers Walons envers là, lesquelz se présentent journellement; car Monsr le Conte a perdu a ceste deffaicte xvi^{c} hommes comme l'on dist : Monsr de Hoochstraeten vouldroyt bien retenir deux mille chevaulx du Duc de Saxe (2), lesquelz sont icy prez de Couloingne, et se présentent pour le service de son Excell^{ce}, leur donnant demy mois sur la main et servir quatre mois, mais argent nous deffault. Je vous prie, si vous scavez quelques bonnes nouvelles, nous en advertir; car nous sommes languissant. Je vous prie de tenir la main que je soye remboursé de ce que j'ay donné aux soldatz, comme Pierre Cousin vous dira et vous me ferez grand plaisir. Car nostre hoste du Chien rouge m'a faict payer tout ce que a esté dépendu[1] depuis que j'ay entré en son logis,

(1) *Dalem.* Voyez p. 211.

(2) *Saxe.* Voyez n° 305a. Peut-être aussi s'agit-il des troupes de Jean-Guillaume, Duc de Saxe, disponibles par la paix de Longjumeau.

1 dépensé

disant qu'il ne veult affaire à aultre que à moy et à Jennyn(1), s'yl estoit icy; car personne n'a payé de tous ceulx qui ont esté en nostre compaignie, et en suis à cent Dallers quatre moins, dont m'a fallu payer devant sortir, combien une grande partie sera sur mon compte. Je vous prie tenir en mémoire ceulx qui ont faict la despence; car c'est raison que ceulx qui ont faict la despence, payent leur part. Je suis pour le présent logé sur nostre Jehan. Je vous prie faire mes recommandations à Monsr le Maitre et a Monsr de Diry, espérant qu'il aura mémoire de ce que luy ay mandé, priant le Créateur vous donner ce que bien Luy scaurez demander. De Couloingne, ce dernier de May. 1568. Mai.

Le tout vostre bien bon amy;
GUILLAUME DE BARCHON.

Au Sr Ciclis [epaerde] mon
bien bon amy à Dillenbourch.

N° CCCIX^a.

Mémoire du Comte Louis de Nassau relatif à l'expédition de Groningue (Sur les articles proposés par Monseigneur le Prince d'Oranges etc. à Monsr le Conte Lodvic de Nassaw etc.).

*** Cette pièce, écrite après la bataille de Heyligerlee, est, à ce qu'il paroît, une réponse au Prince d'Orange, et renferme des

(1) *Jennyn.* Probablement le capitaine Jeannin, François très connu dans la guerre des Pays-Bas : voyez p. 228, 231.

1568. Mai. renseignements très détaillés et quelquefois très intéressants sur la position, les projets et les espérances du Comte Louis.

1. Article touchant la force du camp, le renfort qu'on attend et les entreprises sur la ville.

Premièrement touchant la force du camp du dit Sieur le Conte Lodvic, le nombre de ses gens, et son entreprise.

Il y a xxv enseignes de gens de pied bien complètes et furnies, ensemble avec celle de Rodolf van Minne, dernièrement arrivé, laquelle n'a encore passé monstre. Les cent et cinquante que Jennin a amenez, ne sont pas contez entre les dessusdites, à cause qu'il les tient pour le commendement de son Excell^{c}.

Puis il y a deux cent chevaulx.

Il y vient journellement Capitaines et gens qui désirent estre acceptés, et mesmement de ceux qui attendent au camp la commodité d'estre employez.

Or me[1] demande mon dit Seig^{r}, le Conte Lodvic, autres gens, moyennant que, selon qu'il espère et attend journellement, il fut renforcé.

Les ii^{m} arquebuziers que doit amener le Conte de Mansfelt(1), lequel par ses dernières lettres, escrites au dit Conte Lodvic, a donné espérance de s'y trouver en bref; *Item* les viij^{c} arquebuziers que doit amener Monsr del Vaulx; *Item* les iij^{c} chevaulx du Conte Joost de Schouenbourgh; ensemble et les compaignies que doivent lever les Contes van den Bergue et Culenbourgh.

Ayant ce renfort, sa Seig^{rie} se trouve assez forte pour continuer son entreprise et mesmement l'acheminer à bonne fin, avec la grâce de Dieu. Priant son Excell. de

(1) *Mansfelt.* Apparemment le même qui suivit le Duc Wolfgang en France, l'année suivante.

[1] *Probablement il faut lire* ne.

tenir la main que le dit renfort soit bientost envoyé, car son desseing seroit de serrer l'autre passage de la rivière venante de Doccum, tant pour coupper les vivres à ceux de dedans la ville, comme pour pouvoir traitter avec ceux du pays de Phryse pour le furnissement de quelques deniers nécessaires, y ayant bon espoir et apparence de ce faire. 1568. Mai.

Et en oultre seroit son desseing de percer la dicque pour remplir le pays d'alentour la ville d'eau, veu qu'il y a bonne apparence de ce pouvoir faire, à cause que le pays va de tous costés en dévallant[1], mesmement du costé de Drente, qui est le plus haut endroit, mais sur tout par les costés où il fauldroit amener les vivres. Et aussi de touts costés de la ville y passe des rivières : tellement que l'exemple de la ville de Malines ne peut préjudicier à la dite entreprise, à cause que le pays de Groningue va de touts costés en abaissant, là où le pays de Malines ne va abbaissant (pour le moins, qui soit d'importance) sinon du costé de la rivière.

Et en cas que la chose ne voulust succéder, et que les ennemis nous contraignissent de lever le camp, le desseing de sa Seig^rie^ seroit de se retirer au Zyle[2] là où, ayant bon moyen de recouvrer vivres et tenant la maison de Wedde de l'autre costé, sa Seig^rie^ s'asseure se pouvoir tenir un mois ou deux malgré toute la force des ennemis.

Que si du tout l'on estoit contraint de se retirer, lors sa Seig^rie^ voudroit fere son desseing sur Inchuse[3], estimant qu'à touttes heures auroit bateaux et commodité pour y aller.

Sur tout estime mon dit Sieur, le Conte Lodvic, néces-

[1] descendant. [2] Delfzijl. [3] Enkhuizen.

1568. Mai. saire que son Excell. entre par quelque autre costé et trouve que les lieux les plus prochains de la Gueldre seroyent les plus commodes, et nommément Ulp[1] et Weert. Suppliant son Excell. de vouloir pousser oultre et le plustost qu'il sera possible.

Aussi ont ilz donné ordre que Monsr d'Olhaing se lève du costé de Westflandres, affin par ce moyen de divertir la force des ennemis.

Au reste Monsr. le Conte Lodvic se peut tousjours joindre avec son Excell[co] par tout où il voudra.

2. Article touchant les Capitaines et conducteurs.

Touchant les Capitaines et Conducteurs.

Voicy les noms des Capitaines avec leurs enseignes :

Obristher (1). i
Henrick van Sieghen . . . . . ij
Claes van Eppen. . . . . ij
Johan van Holl i
Curt van Botmer. i
Hans van Bloe. i
Henrich Butjenther i
Henrich van Eime. i
Wilhelm van Dockum i
Claes van Bremen. i
Otto Falcke i
Ymmel op Leewaerden i
Homme Hettingh i
Johan Bunghe i

---

(1) *Obristher.* Peut-être faut-il entendre ici une compagnie du Comte Louis qu'il faisoit commander par un officier nommé à cet effet.

[1] Ulft *près de Deutichem (?).*

Johan van der Cate . . . . . i 1568.
Steven van Hartfelt . . . . . i Mai.
N. van Culenbourg i

Cette Compagnie est départie entre les deux en suyvantz.

Van der Turck i
Peeter van Berchem i
Frantz van Essen i
Houtain i
Stenzel van Nansloo. i

Puis il y a la compagnie de Rodolf van Minne et les cent cinquante de Jenny.

Monsr le Conte Lodvic voudroit prier son Excell^ce de luy envoyer Monsr de Mol ou bien George van Holl et Adrien van Steinberg, ou l'un d'iceux.

Aussi a il délibéré de prier le Conte Joost d'accepter la charge de Mareschal du camp, considéré que, comme il a traitté avecque luy, il se contentera de traittement raisonnable.

Martin Schermer et Jean van Est sont constitués commissaires, et Monsr le Conte en tire fort bon service.

Quant à la forteresse des places.

3. Article touchant la forteresse des places.

Le fort du Zyle est bien tenable, combien qu'il soit petit et l'on n'y peut approcher que de front. Le fort de Wedde s'avance journellement et en grande diligence. Les tranchées du Camp sont munies de traverses, ainsy que son Excell^ce avoit commandé.

Touchant la munition d'artilleries et autres armes.

4. Article de la munition.

Il y a au Camp six pièces prises des ennemis, desquelles les trois portent quatre livres de boullet; les autres sont

1568. Mai. demies serpentines. Il en y a aussy trois autres d'amis, demies serpentines; et puis encor dix basses de fer; et finalement Monsr le Conte a fait faire autres vingt et quatre basses.

Nous avons conquesté six tonneaux de poudre et son plomb et mesches, si qu'il y a suffisanse de ce costé là.

Or voudroit il bien que son Excell^ce solicitast Monsr le Duc de Saxe pour avoir environ XII demies canons y raclant les armes (1), s'asseurant qu'il ne peut nuire d'essayer si on les polra obtenir ou non.

Et quant et quant désireroit avoir Monsr de Hames pour conduire l'artillerie.

Quant aux armes l'on en est furny bien raisonablement et presque suffisament.

L'on attend les arquebouziers que Snoy doit amener, desquels l'une partie est à Coesvelt, l'autre à Bremen.

Aussy ceux d'Ulp ont pris cincq cens armes de noirs harnas des ennemis.

5. Article des vivres.

Touchant les vivres.

Il en y a à suffisanse, et semble que l'on ne peut user le moyen de vivres, si ce n'est que l'on se déclare ennemy aux Contes d'Embden; et ce faisant, faudroit il assièger la ville d'Embden.

Vray est que les ennemis avoyent occupé le port du Zyle, mais Monsr le Conte y avoit desjà mis bon ordre y envoyant Jean Abels, et puis encor donnant charge à trois autres hommes suffisans, lesquelz, moyennant sa commis-

(1) *armes.* Les armoiries de la Maison de Saxe devoient disparoitre; car l'Electeur ne seroit pas disposé à secourir ouvertement. Le Prince ne crut pas devoir demander ce secours: p. 260 i. f.

sion, estoient contents de prendre ce fait à eux. Sur quoy sa S^rie^ leur a donné plein pouvoir de lever gens et s'aider de ceux du Zyle comme ilz voudront. 1568. Mai.

Ceux de Wedde ont pillé de quarante à cincquante chariots, allans vers Linghen, chargés de vivres, comme burre, fromage, pain etc.

Touchant la provision du biscuit sa S^rie^ avoit envoyé Jean Brouck à Embde en attendoit responce, combien qu'il trouvoit la provision de farine meilleur et plus commode que celle du biscuit.

De l'argent. 6. Article de l'argent.

Il vient de jour à autre, mais non pas en grande abondance. Sa S^rie^ espère que bientost sera payé le premier mois et le deuxieme escheut le dimanche dernièrement passé.

Toutesfois, suyvant l'entreprise cy-dessus mentionnée, il espéreroit de pouvoir recouvrer argent du costé de Westphryse.

Outre ce que les cloches estoient destinées pour cest usage en cas qu'on en eut peu finer quelque argent content, ou autrement elles estoyent destinées pour en fondre artillerie.

Quant au reste des provisions requises au Camp,

Monsr le Conte voudroit prier son Excell. en cas que l'on peut recouvrer une paire de tentes, les luy vouloir fere tenir.

Quant aux intelligences et correspondances. 7. Article des intelligences et correspondances.

Les Contes et Seig^rs^ voisins sont bien affectionnés à la cause, et nommément les Contes d'Embden, d'Oldenbourg et Bentem.

1568. Le pays est entièrement de nostre costé.

Mai. Aussy sont ceux de Breme et autres villes maritimes bien affectionnés. Et pourtant trouveroit le dit Sieur Conte Lodvic bon, que son Excell. practiquast avec eux par le moyen de quelques ministres et autres de les pouvoir gagner, à ce qu'on en peut tirer quelque secours de deniers.

Hans Hermelinck van Deckelburg se tenant à Osenbrug[1] a présenté son service avec cincq enseignes, mais Monsr le Conte a trouvé meilleur de ne les accepter, ains tenir seulement correspondence avec luy par le moyen d'un sien capitaine, nommé Hubert van der Wyle, lequel est au service de sa Seig[rie] à Wedde, et par ce moyen a sa S[rie] cognoissance de ce qui se passe en la chancellerie et Cour de Munster.

Sur tout le désir de Monsr le Conte Lodvic et sa requeste est, que son Excell. vueille se déclarer tout ouvertement envers les Princes et Seigneurs et descouvrir nostre maladie sans aucun desguisement, et, en poussant outre, mettre l'issue en la main de Dieu.

8. Article de la practique de gagner l'ennemy.

Touchant la practique de gagner les ennemis.

Y en a fort bonne apparence par le moyen d'un nommé Jean Hol, principal Capitaine du Duc Eric, lequel est mal volontaire à son service, mesmement ne s'est voulu obliger que pour deux mois, et ce en respect de la somme de vingt cincq mille florins que l'on luy doit assigner sur une maison du dit Duc Eric, si bien me souvient. Or a il un frère, Capitaine en nostre camp, aussy nommé Jean Holl, par lequel on le polroit practiquer.

A quoy sert grandement le rapport que firent trois

[1] Osnabruck.

gentilhommes, venant du service du Duc Hans Willems vers nostre Camp, au Conte d'Hoogstrate, assavoir, que Hans Bernards les avoit voulu arrester et prendre prisonniers comme ennemis, mais que ses gens s'y opposèrent et malgré luy les firent passer. 1568. Mai.

Aussy le fait de quelques Wallons de la ville de Groningue, lesquelz en la camisade[1] qui se fit y eut jeudy huit jours, exhortèrent quelques uns nos Wallons, qui s'estoyent trop avancez aux fauxbourg, de se retirer, protestans qu'ils leur estoyent amis et non pas ennemis.

Or pour acheminer ce desseing de practiquer les ennemis, ilz ont donné ordre de traduire cest escrit (1) François en Alleman.

Aussy ont délibéré d'escrire à Monsr de Meghen et au Duc Eric.

Quant à la force des ennemis dedans la ville. 9. Article de la force et conduite des ennemis.

Il y a Robles avecq quatre Compagnies.

Germinies avec cinq Compagnies.

Huit Compagnies d'Alemans.

Quatre Compagnies d'Espagnolz et environ trois cents chevalliers légers.

Ils ont osté les armes aux bourgeois.

Monsr de Meghen y est entrée à l'emblée[2], cependant que après la battaille donné, les bourgeois estoyent pour la plus part sur les murailles, empeschez à regarder les navrés, fugitifs et autres qui venoynt du camp; et fit entrer ses gens par trente et quarante. Toutesfois es

(1) *cest écrit.* Une exhortation à quitter le service du Duc d'Albe, dont la copie se trouve encore aux Archives.

[1] attaque par surprise. [2] par surprise.

1568. mandements il ne se porte encor pour gouverneur.
Mai. Le Duc Eric, comme on estime, est au pays du Drenten à l'entour de Rolde et Meppel. Il y eut mardy trois semaines qu'il pensa surprendre la ville de Reynen[1], au pays de Munster, pour en faire son *loopplaetse*, mais fut empesché par les bourgeois, qui tindrent les portes serrées.

Or avoit il pour lors trois enseignes desployées, rouge, blanche, et jaune, desquelles les deux avoyent un renard tenant un oyson en la gueule. L'un estoit de ij^c xx, l'autre de ij^c xxx, et la troisième de ij^c et quinze moins. Puis y avoit la quatrième compagnie sans enseigne desployée, tellement qu'il estoit pour lors fort de huit cens à mille chevaulx. Depuis s'est avec luy joint Hans Bernard, lequel jeudy y eut huit jours, le 17 du mois, passant par Buren avoit ij^c xx chevaulx et environ xxvj chariots.

Les chariots du Duc Eric montoyent bien à ij^c et xx.

Selon la conduite que l'on tenoit deans la ville, nous estimons qu'ilz passèrent les monstres sabmedy dernièrement passé, qui fut le xixe du mois.

Il y a trois pièces d'artillerie de nos ennemis crevées et entre autre la principalle de toutes.

Ce qu'ilz ont tiré n'a encor adressé jusqu'à maintenant.

Et se sont déportez quelques jours de tirer, dequoy l'on fait quelque conjecture que la poudre leur doit faillir ou quelque autre commodité sembable.

10. Article des autres advertissements particuliers.

Touchant autres advertissemens particuliers.

Monsr d'Hoogstraten arriva le jeudy à Embde, qui fut le xvij^me du mois en bonne santé et sans rencontre, passant par Cloppenbourg entendit que les gens de Hans

[1] Rheynen, Rhene.

Bernard y avoyent passé un jour et demy devant. 1568.

Le lendemain, que fut le xviij^e^, arriva- il par le Zyle au Mai.
Camp, et eut nouvelles que les bateaux des ennemis s'estoyent emparez du port de Zylen quelques deux ou trois heures après son partement du dit Zylen.

La lettre des Contes d'Embden a esté délivrée au drossart d'Emden, Unico Maninga, homme bien affectionné, avecques convenable remonstrance; lequel s'est incontinent party vers les Contes avec la ditte lettre.

Les lettres des Contes d'Oldenbourg sont encor en la main du dit Sieur de Hoogstraten.

Aussi a le dit Seig^r^ d'Hooghstraten fait assembler les Capitaines, les remerciant du bon devoir fait à la bataille, au nom de son Excell., et les exhortant à l'advenir.

Touchant les trois Espagnols qui estoyent à Wedde, M^r^ le Comte les a mandé au camp pour les faire pendre.....

LETTRE CCCX.

Le Comte de Hoogstraten au Prince d'Orange. Relative au Comte de Schauwenbourg et à la bataille de Heyligerlee.

*** Ce n'étoient pas les soldats qui manquoient au Prince, mais les moyens de trouver la solde. *Languet* écrit de Francfort au commencement de juin : « Totos jam quatuordecim dies hac praetereunt » dimissi milites cum infinita multitudine curruum praeda onusto- » rum. Plerique ipsorum dicunt se denuo Principi Orangio suam » operam condixisse, et properare domum ut se armis et equis in- » struant. » *Ad Camer.* p. 180.

Monseur. Je me trouve bien en peine de ce que ne

1568. Juin. scay en quoy vous servir, pour ne recepvoir aulchune commandement vostre, ny meismes nouvelles par où poldroy scavoir en quel quartier estez, pour faire mon debvoir de vous advertir ce quy passe et se représente. Toutefois comme pour donner contentement au Conte Joest de Schawenbourgh, je luy ay hier escript que dépeischeroy sa lettre sur Dillenbergh, n'ay voulu laisser le faire, sur espoir que d'illecque viendroit seurement entre voz mains et que ce seroit le moyen qu'entendirez son inclination et que vous résouldriez luy donner appuyement sur sa demande, comme certes je ne le scauroy trouver sinon que juste et raisonable, pour s'estre démonstré tousjours tant affectyonné à vous rendre service, comme il faict, et pour s'estre maintenu sy vaillantement avecque mes S^rs voz frères, où que tout c'est succédé à soubhaict, ne fuist l'inmature mort du Conte Adolff (à quy Dieu faisse paix) laquelle sens jusques à l'âme et vous supplye, Monseur, la supporter selon vostre vertu et constance ordinaire en toutes adversités. Tout le résidu qu'ay peu rassambler depuis mes dernières, est couché à l'extraict quy vat ycy joinct . . . . . De Couloigne, ce 5 de juny 1568.

L'entièrement vostre obéyssant serviteur
prest à vous faire humble service,
ANTHOINE DE LALAING.

A Monsieur . . . . le Prince
d'Orenges . . . . .

N° CCCX*.

Nouvelles des Pays-Bas. (Recueil et rapport que at esté faict à Monsieur le Conte de Hoochstrate, par ung courier que le Duc d'Alve avoit dépêchié vers Monseigneur le Duc de Julliers (1) le IIJe de juing 1568.)

*** Le Duc d'Albe, sentant toute la portée de la victoire du Comte Louis, craignant des mouvements dans diverses Provinces, surtout parcequ'il devoit concentrer ses troupes vers le point menacé, crut ne pouvoir mieux prévenir des tentatives dangereuses qu'en plongeant le pays dans la consternation et dans la terreur. Ce fut là probablement le motif qui amena ou du moins hâta les nombreuses exécutions à Bruxelles dans les premiers jours de juin; oeuvre sanglante et dignement couronnée par la mort des Comtes d'Egmont et de Hornes. — Ici le Comte de Hoogstraten raconte ce qui lui a été rapporté. 1568. Juin.

En premier lieu il dict estre party le IJe du dit mois de Bruxelles à trois heures du matin, et que illecq aviont esté amenez tous les prisonniers de Vilvoorde, desquelz il en a veu exécuter dix-huyct le jour précédent, et dict s'en debviont encores exécuter les deux jours ensuivans, l'ung des dits jours XIV et l'autre XII; et s'est faict ceste cruele injustice sur le marchié à cheval, près du Sablon, devant la fenestre de ce cruel animal Noorcarmes, qui estoit accompaignié de son compaignon Berlaymont et ceux du conseil criminel, quy ont tous unanimement regardez ce cruel spectacle: et ont eu pour les premiers la teste coupée les deux Srs de Battenbourgh et aprèz Cock,

---

(1) *Julliers.* Peut-être l'enlévement de ce courier étoit un résultat de la tentative dont il est fait mention p. 225.

1568. Juin. les Srs de Dhu et de Villers, et dict n'avoir retenu le nom des aultres pour ce que le coeur ne luy scavoit supporter de le veoir davantaige, et dict aussy que les susdits, avecq six aultres, ont esté penduz par dessoubz les bras pour ne s'avoir vollu confesser, et que les sept aultres restans, dont Winghele en estoit l'ung, ont esté après, pour s'estre confessez, enterrez sur la chemitière.

D'aultres particularitez, il dict avoir passé par Mastricht et y avoir veu les forces que le Duc d'Alve prétendoit envoyer en Frise, mais que le Conte d'Eversteyn estoit frappé de l'appoplesie, et que ses gens ne vollionl sortir sans avoir leur dernier payement, et que Hierge (1) avecq ses gens, selon la charge qu'il en avoit, profioit[1] d'entrer en la ville pour en avoir l'entremise durant l'absence du dit Everstain, lequel touttesfois ne luy veult céder en riens, et par ainsy *sub judice lis est* quy obtiendra le plus par leur ambition.

Il dict aussy que le résidu des Walons et Espaignolz ne vollionl marcher sans estre aussy du tout payez; touttesfois ay autre advis qu'ilz s'estiont encheminez vers Stocken[2], et ainsy ne m'ay sceu bonnement arrester à l'ung ny à l'autre.

Il affirme que c'estoit une chose de l'autre monde, le crys, lamentation et juste compassion qu'aviont tous ceux de la ville du dit Bruxelles, nobles et ignobles, pour ceste barbare tyrannie, mais que nonobstant ce cestuy

(1) *Hierge.* Gillis Seigneur de Hierges, l'aîné des sept fils du Comte de Berlaymont. Demeuré au service du Roi, il devint célèbre par son intrépidité et par ses talents et périt au siège de Maastricht, en 1579.

[1] profitoit. [2] Stockem.

Nero d'Alve se vante en ferat le semblable de tous ceulx quy polra avoir en mains, et que le bruict est il se veult trouver en personne avecq ung camp formé, et que il veult mourir avecq les armes au doz, veu qu'il s'apperchoit que tous ceulx, tant de dedens que dehors le pays, le veuillent et desirent avoir mort, quy est bien signe que sa conscience le juge, quy vault mille tesmoings. 1568. Juin.

Il dict aussy que noz deux povres S^rs^ sont mandez à Bruxelles: ce que leur adviendrat est cogneu à Dieu, entre les mains duquel je les recommande.

Il me volloit donner espoir que Monsr le Conte Loys, vostre frère, seroit entré dimenche dernier dedens Gruninghe et que le rapport en estoit faict à Bruxelles par ung courier quy arrivat le mardy ensuyvant, mais comme n'en ay riens entendu de vous ny de vostre frère à la vérité et que crains la faulte, n'y ay vollu trop adjouster foy, seullement prier Dieu qu'y veuille le tout guyder au mieulx.

Le bruict est aussy en ceste ville, que depuis le dit Conte Louys auroit deffaict tous les gens de Monsr de Meghen, et que luy se seroit saulvé seulement luy troisiesme, y estant la reste prinse et demeurée.

J'ay eu advertence verbale que sabmedy sommes entre nous six, quy avions esté appellez dedens aveeq trompettes en janvier dernier, estez banniz à jamais (1) et jugez avecq la meisme cérémonie que l'on nous confisquoit corps et biens, mais espère pour n'y avoir fondement, que monstrerons de brief que nous en soulcions peu, et

(1) *bannis à j.* En effet, le 28 mai; le Prince d'Orange, les Comtes L. de Nassau, de Hoogstraten, de Culenbourg, de Bréderode, et de Berghes: *Bor*, 238^a^.

1568. que ce bon Dieu nous en fera quelque jour la raison.

Juin. La maison du Conte de Culenbourgh est condampnée d'estre rasée pour avoir esté le palais des geux, et y plantra-t-on ung peron au mytan[1] avecq ung fameux *dictum* dessus.

Albanus at présenté au Duc d'Arschot d'estre gouverneur de Frise et général de l'armée que l'on y envoyeroit, mais l'at refusé à platte cousture, alléghant sy il se resentoit de ce quy se faisoit, que comme Gouverneur-général il y debvoit aller en personne; et s'est rethiré en sa maison, et samble que pour ceste entrefaicte l'on luy doibt confisquier ses biens et que il faict son pacquet pour se réthirer.

Mansfelt at adverty en court, sy n'est secouru en son Gouvernement avecq notable force, qu'il ne voit comment se poldrat maintenir, en quoy tiens son tesmoignaige en vault deux. Dieu le veuille confirmer au détriment des obstinez et quy scavent bien mieulx qu'y ne font.

Faict à Couloingne, le ve de juing 1568.

Depuis j'ay encores entendu nouvelles d'ung bon lieu que le Roy auroit dépeschié la sentence des dits S^rs, mais que l'on ne sonne mot quelle elle peult estre. Dieu moyenne soit à leur advantaige, comme ilz le méritent. Fresin depuis la mort d'Aremberghe est prins; les aultres n'en doibvent attendre moings, et crains bien le S^r d'Ostambruges: l'on tient pour asseuré ce que vous ay mandé du Duc d'Arschot, et aulcuns présument seroit party devers vous.

Le Conte d'Everstain ne veult sortir hors de Mastricht,

[1] milieu.

et entens at depechié devers l'Empereur, pour par son moyen pouvoir sortir hors du service du Roy, pour avoir remors de conscience et pitié de assister à des sy énormes actes quy se passent contre Dieu et raison. 1568. Juin.

Le Conte de Ladron est allé en poste devers le Duc de Bavière, pour par son moyen lever encoires quelque régiment, mais croy ne serat l'unicque charge; quy luy poldroit fere une venue à son retour, à mon advis seroyt bien employé. Faict comme dessus, le vj[e] de juing 1568.

[1] N° CCCX[b].

Opinion du Comte de Hoogstraten touchant les secours à donner au Comte Louis de Nassau. (Mémoire de ce quy me samble, sur correction, se debvroit faire pour l'assistance du Conte Lowis.)

Y s'envoyerat quelchun en diligence devers luy quy soit confident, avecque instruction et muniment ample de tout ce quy se réprésente et est passé depuis le partement de Monseur vers Casamirus (1) et depuis la victoire du Conte, prennant regard à la conduicte des ennemis.

Item, se debvrat envoyer ung *begettbrif* à Berghe et Culembourgh, conforme à la Bourgoigne pour 300 chevaulx.

Item, l'on poldrat haster Brandenbourgh, Delwaux et Risoir.

(1) *Casamirus.* Le Prince étoit allé trouver Jean-Casimir, fils de l'Electeur Palatin. « Putatur Orangius 4° id. Junii venisse Heidelbergam cum duce Casimiro. Ante aliquot dies profectus erat » Argentoratum ut ibi militum praefectos conveniret. » *Languet ad Camer.* p. 180.

[1] *Ecrite par le Comte de Hoogstraten.*

1568. *Item*, haster ceulx d'Engleterre sur leur oeuffre.

Juin. *Item*, envoyer ung aultre principal devers la Royne d'Engleterre.

Item, de pas oublier les forches et moyens de Franche.

Item, de rechercher Batembourgh (1) depuis que ses frères sont morts.

Item, ce que ce disrast aux Confédérez et Bouxtel frèrez, et Bonberghe et Ghistelle.

Soll dem von Wesenbeckhe geschryben werden durch den von Rysor, das er das ausschreyben fürderlich woll trückhen lassen.

† LETTRE CCCXI.

Le Prince d'Orange à L. de Schwendi. Sur la mort des Comtes d'Egmont et de Hornes et les cruautés insupportables des Espagnols.

*** Cette lettre, dont le style est soigné, semble destinée à être mise sous les yeux de l'Empereur. Peut-être la mission de l'Archiduc en Espagne, peu de mois après, en fut-elle le résultat.

Le Prince fait allusion aux défenses de l'Empereur : voyez p 219. Cette intervention avoit été nuisible au Comte Louis. « Door het » ghebodt des Keysers weecken veel van syn volck van hem af, » omdat haer goeden in 't Rycke gheleghen waren, ende werden » ghedreyght met confiscatie, 't welck vele onwilligh maeckte. » *V. Meteren*, p. 52[b].

Monsieur de Zwendy. Je vous puis asseurer en foy d'homme de bien et de gentilhomme que vous escrips

(1) *Batenbourg*. Charles : Thierry et Gysbert venoient d'être décapités : voyez p. 239.

ceste avecq la plus grande tristesse et fâcherie que je ne fiz oncques lettre, et ne vous scauroys mon marrissement assez exprimer ny par escript ny de bouche. Et ce que le ressentis tant, n'est pas seullement pour mon particulier, ny pour la perte que ont fait tant de gens de bien et d'honneur, mais principallement aussi pour le service du Roy d'Espaigne et de la Majesté Impérialle, et surtout pour le povre Pays-Bas, comme ne fais doubte que cognoissez l'estat du dit pays, le povez bien discourrir et considérer de par vous, la grande perte qu'ilz auront faict. J'ay ceste ferme confidence en ce bon Dieu qu'il ne permectra une si grande et injuste cruaulté sans estre chastiée et vengée, en quoy véritablement tous gens d'honneur et de valeur et mesmes ceulx qui ont eu aucune cognoissance et amitié des Seigneurs du Pays-Bas, se doibvent tant par conseil, comme de faict, ayder à venger une telle tyrannie. De tant plus que je vous puis jurer sur la foy que je doibz à Dieu et sur mon honneur, que l'on leur a faict tort devant Dieu et le monde, comme vous mesmes en povez juger faillement, comme celluy qui at tousjours veu et cognu avecq quel zèle et affection ilz ont cherché le service du Roy et du pays, exposant pour ce tant de fois si libérallement la vie et le bien, ne desirantz rien plus que par ce moyen pourchasser la grandeur et réputation du Roy. Et pour vous raconter ceste mienne grande tristesse et fascherie et inhumaine tragédie, il faut que vous saichez que le Duc d'Alve, non content de si grandes et non ouyes cruaultez jà faictz et opéréez depuis sa venue contre plusieurs inhabitans du dit pays, at le premier jour de ce mois commanché à exécuter à Bruxelles publycquement grand

1568. Juin.

1568. Juin. nombre de personnes, tant nobles que aultres gens de bien et de qualité, ayant duré ceste exécution et tyrannie trois jours enthiers, en dedans lesquelz trois jours il y doibt avoir exécutez le nombre de soixante gentilzhommes et gens de qualité, sans jamais avoir prins aucun regard aux grans services que eulx et leurs prédécesseurs ont tousjours faict, tant à l'Empereur Charles comme au Roy, en tout ce qu'on les a volu employer. Je ne feray icy mention des grandes exécutions advenues es aultres villes en ce mesme temps, passant le nombre de plusieurs cents personnes, pour ce que pourrez facillement comprendre, puisque leur intention est de extirper tous ceulx qui ont plus rendu peine de faire service à sa Majesté et à la patrie, qu'ilz en trouveront assez à tous costelz à quy en prendre. Et afin que povez tant mieulx entendre leur bonne affection et intention, ont mandé le 11e jour de ce dit mois Monsieur le Comte d'Egmont et Monsr le Conte de Hornes, estans prisonniers à Gand, pour venir à Bruxelles accompaignez de douze enseignes d'Espaignolz: et les ayant menez en une maison au grande marché de la ditte Ville, appellée het Broothuys, où l'on est accoustumé de tenir les festins des confrairies, et ayant eu bien mauvais tout ce jour là et toute ceste nuict, comme verrez bien amplement par le double cy-joinct(1), les ont enfin le lendemain, la veille de la Pentecoste, exécutez publycquement en plein marché, ayant par après fiché leurs testes, pour plus grand mocquerie et deshonneur, sur deux fourches de bois, les laissant ainsi l'espace de quatre ou

(1) *d. cy-joint.* On y lit par ex. « Furent logés chacun à part » en chambres toutes obscures... M^r l'Admiral désirant de se repo- » ser, ne trouva ny lict, ny commodité aucune » (✝ M.S.).

cinq heures. Je vous laisse penser s'yl y a coeur humain si dur qu'il soit, qui ne se laisse émollir et esmouvoir de ceste tyrannie, mesmes de gens qui ont cognu leur vertu, vaillance et tant d'aultres bonnes qualitez qui en eulx estoyent. 1568. Juin.

Or, Monsieur Zwendy, hors de ce que dessus chacun pourrat facillement cognoistre en quel pitoyable estat les affaires d'un si fidel et florissant pays sont réduictz, et s'yl y at espérance que, par intercession de sa Majesté Impérialle ou aultres, les affaires puissiont estre par doulceur redreszées, et me semble certes que sa Majesté Impérialle doibt avoir juste occasion de ressentement, puisque icelle, comme elle l'at adverty à tous Princes, at donné quelque espoir que, sur l'intercession de sa dite Majesté, les affaires seroyent menées par plus de doulceur, raison et justice ; et comme ceste espérance at esté cause que plusieurs n'ont faict les offices ny les remèdes requises au mal, ne peult estre aultrement que plusieurs penseront que le tout a esté faict par participation et advis de sa dite Majesté; de tant plus qu'icelle a monstré quelque mescontentement à ceulx qui, prévoyantz ce désastre, s'estoyent mis en debvoir pour selon leur povoir l'éviter et prévenir à leur possible ; qui est cause que, pour les raisons susdits, sa Majesté ne peult moins que de le donner à entendre à ung chacun que tout ce qui at esté faict, at esté sans son sceu ny avecq[1], et par ainsi ne trouver mauvais que ceulx qui voudront entreprendre à venger ung si grand tort, ne leur soit reputé à désobéyszance ou contrevenant aux ordonnances et édictz Impériaulx, puisque l'on voyt ouvertement que ce qui se faict astheur par le Duc d'Alve

[1] *Apparemment une faute du secrétaire pour* avis *ou* aveu.

1568. Juin. au Pays-Bas, n'est pas seullement directement contre les constitutions et ordonnances du dit Empire, mais contre tout droict divin et humain; et d'avantaige si sa Majesté, comme je ne faiz nulle doubte, aurat par ses ambassadeurs et escriptz admonesté et requis à bon escient au Roy de vouloir guider ces affaires du Pays-Bas en toute doulceur et bénignité, et voyant que tout cela n'a rien aydé, ains aura au desestime et contemnement[1] du conseil et advis de sa dite Majesté Impérialle passé oultre en toute rigeur; ne voys auszi en vérité comme sa Majesté le peult délaisser sans s'en reszentir, point seullement pour le peu de respect et amitié que le Roy d'Espaigne démonstre à sa dicte Majesté Impérialle, mais aussi que ung pays si léal et abondant en toute richesse et bénéfices, et dont sa Majesté Impérialle, et Messeigneurs ses enffans sont si apparans d'avoir la succeszion, soit tellement destruict et ruyné, et privé de ceulx qui par leur grande léaulté, affection et debvoir, l'ont maintenu paszé tant de temps contre tant d'ennemiz et aszaultz, et par ainsi pas seullement maintenu le dits Pays-Bas, mais tous les aultres Royaulmes et pays du Roy et de ceulx qui après luy succéderont, et que maintenant il fault que tous ceulx-là soyent exécutez et deschaszez, seullement pour satisfaire à quelques ungs qui ne cerchent aultre chose que, par moyens violens et sanglantz, tant mieulx povoir parvenir à leur desseing de povoir gouverner absolutement, ostant et aboliszant toutes loix, privilèges et conventions, qui sont esté toutesfois les principaulx moyens de mettre le dit pays en telle prospérité que chacun l'at veu, et par ainsi le réduire en une

[1] mépris.

désolation, ruyne et misère perpétuelle. Par où peult 1568.
sa dite Majesté Impérialle estre aszeurée que venant à la Juin.
succession, pour le mieulx qu'il peult aller, n'aurat q'ung pays par avant riche et opulent, et tant plein de fidelz et léaulx vaszaulx et subyectz tant nobles que ignobles, povre, deshabité, toute traffycque et marchandise retirée, les subjecz malvoluntaires, enfin une vraye proye au premier Potentat qui entreprendra quelque chose sur icelluy. Mais il faict bien à craindre que prenantz les Espaignolz une fois le pied au dit pays, que sa Majesté ne sera seullement privée de la succession du Pays-Bas, mais auszi de tous aultres Royaulmes, puisque, estans maîtres du Pays-Bas, scaivent bien que l'on ne leur peult faire nul mal d'aultre part.

Il me déplaist qu'il faut que je vous donne advertance de ce grande désastre de ces deux Seigneurs, car scaiz fort bien que, pour vous avoir esté tant intrincéques[1] et vrays amis, le reszentirez avecq moy comme la raison le veult, mais pour ce que n'ay sceu à qui mieulx me povoir addreszer pour luy donner à cognoistre ces piteulx affaires, vous en ay bien volu escripre ceste et vous prier bien affectueusement, pour la bonne affection que avez tousjours porté à moy et aultres Seigneurs du dit pays, me donner sur ce votre bon advis comment me pourroys en cecy reigler, car, considérant de plus prez ceste si grande cruaulté et tyrannie, ne pense qu'il y ait personne de sens et d'entendement qui les vouldroyt juger souffrables, sans les venger par tous moyens qu'il plaisrat au Seigneur Dieu octroyer, puisque l'on voyt si évidamment que raison ne justice n'y ont aucun lieu, mesmes que le fait

[1] intimes.

1568. Juin. tend à si grand desservice du Roy et à la totalle et entiere ruyne des dit pays, à quoy me confie aussy entièrement que, selon vostre accoustumée vertu et prouesse, ne vouldriez faillir d'y ayder de corps et de biens en une cause si juste et raisonnable.

D'aultre part, Monsieur Zwendy, vous prie bien affectueusement ne prendre de mauvaise part ce que je vous escrips si ouvertement de sa Majesté Impérialle, vous asseurant qu'il ne procède que de la vraie affection que j'ay au service d'icelle et pour l'impression que plusieurs pourroyent avoir de Sa dite Ma^té^, de ce dont vous ay adverty par ceste: car n'eust esté l'espoir que les inhabitans du dict pays ont tousjours eu que sa Majesté intercéderoyt pour eulx envers le Roy d'Espaigne, comme aussi j'en ay eu ferme fiance, suyvant les promesses que sa Majesté en avoit faict aux Princes, jamais par avanture les affaires ne fussent venues si avant: parquoy si maintenant je suis avecq aultres Seigneurs du dict pays constrainst me mettre en debvoir de nous opposer contre ces barbares et inhumaines cruaultez et repousser avecq l'ayde de Dieu ces violences, je supplie très humblement sa Majesté Impérialle ne nous voulloir imputer cela à aucune faulte ou en prendre quelque mescontentement, ainsi plustost selon sa bénignité et clemence nayfve nous donner en ce ayde et assistence, pour tirer et délivrer le dict pays hors si énormes et indignes cruaultez, servitudes et misères, et le remetre en son anchienne liberté; à quoy vous prie tenir la main tant qu'il vous sera possible vers sa dicte Majesté. Et povez estre asseuré que, oultre le grand service et bien que ferez en cecy tant à la Majesté du Roy d'Espaigne qu'à la Majesté Impérialle et à tous ceulx du dict pays,

moy et les aultres Seigneurs d'icelluy ne fauldront à tous- 1568.
jours le desservir où que nous pourrons employer pour Juin.
vostre service.

Que coignoist le souverain Créateur, auquel, Monsieur Zwendy, après mes bien affectueuses recommandations en vostre bonne grâce, je supplie vous octroyer en santé bonne vie et longue. De Dillenbourch, ce XIX de juing 1568.

† LETTRE CCCXII.

Les Comtes Louis de Nassau et de Hoogstraten au Comte de Megen. Ils l'exhortent à ne pas concourir à l'asservissement des Pays-Bas.

*** Le Comte de Megen étoit arrivé à Groningue le lendemain de la bataille de Heiligerlee ; voyez p. 235. Le Comte Louis avoit mis le siège devant la ville ; se flattant que les bourgeois opéreroient un mouvement en sa faveur. — Le Comte de Megen avoit été fort opposé au Cardinal de Granvelle et à l'Inquisition : voyez Tom. II. p. 39.

Monsr, nous remémorans de nostre anchienne cognoissance et amiable conversation qu'avons eu quelques années par ensamble, et aians esté pendant d'unne commune opinion à l'endroict de ce que concerne le service du Roy, le bien et maintenement de la liberté et previléges de ces Pays-Bas, ne nous pouvons assez esbahir comment qu'il est aulcunement possible que vous estez laissé persuader d'emprendre[1] avecq les armes directement le contraire, et tant plus qu'en ce faisant venez à seconder à une si énorme et exécrable tyrannie et cruauté, que at esté exercé depuis naguerres à l'endroict des

[1] entreprendre.

1568. Juin. plus principaulx S^rs gentilzhommes et infiny nombre des inhabitans du pays, desquelz si nous voullussions mectre à déduire les inestimables services qu'ilz ont faict à feu de très haulte mémoire l'Empereur Charles et à sa M^té Royalle, ne faisons doubte que vous et tout homme de bon jugement viendriez bien à confesser que les vrayz, bons et fidelz services sont maintenant reputez devers ceulx qui regnent pour infidelité et desservice; si esse que, quant est à nous, ne scaurions estimer que aulcunnes choses nous pourriont estre trop dures pour faire esclaircir ce enquoy nous sommes esté tousjours par avant d'ung commun accord, et que espérons quant viendrez à l'esplucher de plus prez, le serons encoires; car de vouloir estimer de faire une métamorphose des estatz et parmuter la liberté en servitude et de ne tenir en riens nulz previléges pour confirmez qu'ilz soient par solempnel serment, il est autant absurde que son bon vouloir, présumer de vouloir atteindre le ciel avecq le doigt. Car estant vous, Monsr, et tous ceulx que adherez aux emprinses et intentions du Duc d'Alve, plongez dedens ces lamentables termes, et nous à vouloir, pour le service du Roy, comme sommes oblygés, maintenir le contraire, plaindons en vérité que tous les subjects viennent à en souffrir indifférentement, comme il se voit icy alentour, et ne doubtons, sy Dieu n'est servy d'y pourveoir miraculeusement, le verrons encoires en plusieurs aultres lieux. Parquoy vous prions, pour les raisons que dessus, et aultres que seriont trop longues à alléguer icy, que veullez, pour bien acerter à servir le Roy, vous recognoistre tellement que ne soyez constrainct de ne faire riens avecq remors et regret, comme

il ne peult estre aultrement de ce que voyez advenir journellement et apparant de continuer encores longtamps, si vous aultres, qui estez obligez de combattre pour vostre patrie, ne venez à vous persuader que ne debvez servir aux particulières ambitions d'unne nation estrangère et ennemye de toute justice, raison et policie, comme il appert par innummérables exemples et en diverses provinces où icelle règne et at regné, en abolissant toutes loix, coustumes et contracts, et faisant assasines, meurdres, violement de femmes et filles, et déchassant ceulx qu'ilz cognoissent estre les plus fidelz à leur Prince, en leur ostant, par saississement, confiscation et spoliation, leurs enffans et biens, et les condamnans par fameulx criz et édictz sans aucune forme ne procédure de justice et contre les previlèges de l'ordre, lesquelz vous néantmoings avez juré de maintenir, et contrevenant au résidu à la déclaration que vous povez souvenir avoir faict plusieurs fois en plein conseil et ailleurs; et vous plaira croire que, si ne vous fussions affectionnez, nous nous fussions bien déportez à faire ceste; laquelle espérons néantmoings trouvera quelque raison auprès de vous, d'autant que en ceste saison les meismes raisons, que soulliez avoir tant d'années paravant, debvriont astheur plus militer que lors, se effectuant maintenant ce que à grand peine eussions sceu imaginer, au grand détriment de tous les subjects de sa ditte Ma^té^, or au moings vous esclercira tellement noz intentions, que n'en scauriez faire aulcunement mal vostre prouffit, désirans néantmoings qu'il vous plaise nous faire ung petit mot de responce par ce présent porteur, lequel ne scait riens du contenu. A tant, Monsr, ferons la fin, prians

1568. Juin.

1568. Juin. le Créateur vous illuminer par son Sainct-Esprit, en vous ostant le mascre[1], que puissiez veoir ce que vous comple tant pour vostre honneur que le salut de vostre âme. Vous baisant les mains, mais non pas à l'Espaignol. Escript en nostre camp de Groeninghe, ce xxve de juingh.

† LETTRE CCCXIII.

Le Comte de Megen aux Comtes de Nassau et de Hoogstraten. Réponse à la précédente.

Messieurs, j'ay receu vostre lettre du xxve de ce mois, et comme vous, Monsr de Hochstraten, scavez que Monsr le Duc me deffendit, il y a quelque mois, de ne respondre à une aultre vostre, je l'oserois aussy peu faire à ceste sans le consentement de son Excell^ce. Je la luy ay envoyé, et en cas qu'elle soit contente que je vous responde, vous feray bientost tenir la ditte responce: si non, il vous plairat me le pardonner, me recommandant de bon coeur à voz bonnes grâces. De Groeninghen, ce xxvij^e de juing.

Charles de Brimeu.

* LETTRE CCCXIV.

George-Jean, Comte Palatin, au Prince d'Orange. Il proteste de sa répugnance à porter les armes contre la Religion Evangélique, et de son affection pour la Maison de Nassau.

*** Le ton de cette lettre est très affectueux. Peut-être doit-

[1] masque, bandeau.

on y reconnoître la double influence des exécutions à Bruxelles et de la bataille de Heyligerlee : voyez p. 172. 1568. Juin.

. . . . . Wir haben E. L. schreiben bey gegenwerttigem dero Botten empfangen, verlesen, und können E. L. daruff freundtlich nicht verhalten das wir der beider Graven zu Egmond und Horn, als unnserer freundlichen lieben schwäger und vertrauten freunden, hinrichtung, mit sonderm mitleidlichem, betrübtem gemuet, und mit moch grösserer bekümmernüs vernommen das sie sollten alls papisten gestorben sein (1); mögen unns derwegen nicht gnügsam inbilden was doch die furgebung oder schein solcher hinrichtung sein möge, dieweil E. L. vermelden das sie papistisch gewesen, auch allso gestorben, und derwegen, unnsers vermainens, die religion nicht die ursach solches angelegten schmehlichen todts gewesen oder sein solt; das wir demnach E. L. freundtlichen berichts, über deme wir uns zu rhu zu setzen, freundtlich begeren, sonderlich dieweil wir bey uns nicht gewisz seien ob die sachen inn Brabandt nicht also hetten mögen angestellt und gefuert werden, das unsere schwägere und freundt zu der bekümmerlichen beschwerligkeit nicht kommen weren.

Förtter E. L. belangendt, da tragen wir mit dero, das

(1) *sein.* Les Comtes d'Egmont et de Hornes étoient morts en catholiques. Ce qui augmentoit la douleur du Comte Palatin, et faisoit la consolation de Philippe II. « Rex scribit pergrave » sibi accidisse quod ad haec remedia fuerit veniendum, ac maxi- » me quidem suo tempore; sed non posse quem deësse suo officio : » gaudere autem quod Catholici mortui sunt. » *Epist. Hopperi*, p. 181. Au même endroit *Hopper* nomme le Comte d'Egmont « do- » minus *piae memoriae.* »

1568. Juin. sie inn solche weitleufftigkeit gerhaten, ein sonders freundlichs, bekümmerlichs mitleiden, und sollen E. L. gewiszlich darfür haltten, das wir, als ein geborner teutscher Fürst aus dem Chur-und Fürstlichen hausz der Pfaltz, welcher der Augspürgischen Confession zugethan, ohngern zu einem solchen abscheulichen werck, als nemlich zu undertrückung der wharen religion und pflantzung abgöttischen, auch auszreuttung des löblichen teutschen und innpflantzung frembden gebluets, sonderlich wider Stende des heiligen Reichs, wie es von E. L. ausgefuertt wurdet, helffen; inn massen uns auch solches bis hieher nicht zugemütet worden, vil weniger als ein gehorsamer Fürst des Reichs, welcher sich der kaiserlichen Mayestätt, alls dem obristen haupt, den schuldigen gehorsam zu laisten pflichtig erkhennt, wider ir Majestätt und des heiligen Reichs heilsame ausgekünndte *constitutiones*, ichts handlen oder vornhemen wollten.

Insonderheit aber haben wir mit den gantzen hausz Nassauw bisher also inn gutter freundschafft gestanndenn, das wir uns gegen denselben des wenigsten ungutens nicht wissen zu berichten. Welches wir E. L. uff dero schreiben freundtlich nicht verhalten wollen, dero freundtliche angenheme behagliche dienst zu erweisen, haben sie uns jederzeit willig und bereit. *Datum* Reinigszberg, den letzten Junij.

Georg Hanns, . . . Pfaltzgraffe
. . . und Graff zu Veldentz.

Dem . . . Printzen zu Uranien, etc.

Fr. v. Boshuyzen, Amiral pour le Duc d'Albe, interceptant les arrivages de vivres qu'on envoyoit d'Emden (voyez p. 232), le Comte Louis donna, le 1 juillet, au nom du Prince d'Orange,

des Commissions sur mer à Th. Sonoy et à Henri Thomaszoon (*Bor*, 237[b]). Ce fut la première origine des Gueux de mer, bientôt si redoutables, et qui, malgré leurs excès, contribuèrent beaucoup à la délivrance du pays. 1568. Juillet.

† N° CCCXIV[a].

Avis du Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. (La responce et advis que donne Monseigneur le Prince d'Orenges sur les articles mandez à son Excell. par Monsieur le Conte Lodvic etc.)

*** Cette pièce a été écrite probablement dans les premiers jours de juillet. Sur le dos on lit, de la main du Prince: *Den Abscheit den wir dem hern von saint Aldengon gegeben haben unserem Brudren a [n] zuzaigen.* Ph. de Marnix ne se sera donc « tenu quoy en » exille » (voyez Tom. II. p. 14) qu'après l'expédition de 1568. C'est une réplique au n° 311[a]. Le Prince désapprouve le siège de Groningue, et prévoit le désastre de Jemmingen. Le Comte prenoit quelquefois trop exclusivement conseil de sa valeur.

Premièrement: comme eu esgard tant à la force de la ville de Groninghen et ceux qui y sont dedans, comme à celle de ceux qui la assiègent, non suffisante à un tel exploit, il semble estre impossible de la prendre; Son Excell. n'estime les raisons que Monseigneur le Conte allégue de tel poids, que en respect d'icelles il faille plustost perdre le tams en une entreprinse sans espoir, que de quiter le siège encommencé, pour s'asseurer contre les préparatifs de l'ennemy.

Car quant à ce qui est allégué que, levant le siège, ils seront quant et quant forclos[1] des moyens des levées

[1] exclus.

1568. Juillet. d'argent sur les paysans, et puisque tous ceux qui se sont monstrez prompts et volontaires par cy-devant en ce fait, seront exposéz à la proye de l'ennemy, et par ce moyen tous autres refroidis et desgoutez à prester faveur et assistence à l'advenir ;

Son Excell. respond que, ores que ces respects soyent de fort grande importance, toutesfois, quant au premier, est à considérer qu'après l'espace d'un mois ou de deux aussy bien deffaudra nécessairement le moyen du dit argent, à cause que les paysans n'y polront furnir à la longue.

Et quant à l'autre point, qu'il faut avoir plus grand esgard à la genéralité qu'au bien particulier d'aucuns, qui en ce faict se seroyent monstrez favorables.

Veu mesmement que par cy-après venants les choses en telz termes que l'on fust contraint de se retirer, encor tomberoit-on tousjours au mesme inconvénient, voire et encor plus gref[1], à cause que alors il faudroit aussi bien laisser le peuple à l'abandon de l'ennemy après s'estre encor plus declaré, et cependant seroyent nos forces affoiblies et celles de l'ennemy renforcées, et tout nostre argent espuisé.

Et sur tout faut avoir esgard que là où ils seroyent forcés de se retirer, ils sont asseurez ne le pouvoir faire, ayant l'ennemy à doz, sans estre ou deffaits, ou grefvement endommagez, et cependant sera perdue l'occasion d'avoir une forte place pour retraitte.

En considération de quoy son Excell. est entièrement d'advis qu'ils gardent[2] plustost de se retirer en quelque place bien fortifiée et en laquelle ils puissent s'asseurer

[1] grief. [2] regardent, ayent soin.

contre la force de l'ennemy et contre la disette des vivres, pour illec se tenir à tant que son Excell. ait moyen de se mettre en campagne. 1568. Juillet.

Et touchant d'assiéger la ville de deux costés et la enclorre d'eau, son Excell. estime premièrement qu'ils ne sont assez forts pour séparer leur camp, et puis que l'on ne polra aucunement empescher l'entrée de la ville à l'ennemy par le pays haut, se rapportant néantmoins à la condition et assiete du lieu.

Cependant seroit son Excell. de cest advis que l'on entreprint sur la ville d'Inchusen, et l'ayant par la grâce de Dieu saisie, qu'on la fortifiast en toute diligence, s'asseurant que, par le moyen d'icelle ville, polrions recevoir infinies commoditez et bons moyens d'argent et de vivres à suffisance.

Aussy seroit son Excell. d'advis que pour tout événement l'on fortifiast quelque place, fust ce le Dam ou le Zyle, ou bien quelque autre, tellement que là où, estants les forces jointes, l'on voudroit se retirer quelque autre part, on y peut tousjours laisser garnison pour avoir l'entrée au pays de ce costé-là libre.

Et en cas que du tout il fallust se retirer, son Excell. ne voit autre moyen que de se retirer vers le pays d'Embden ou d'Oldenbourg ou Bremen, jusqu'à tant que les forces se puissent joindre, ayant esgard qu'ils ne se polroyent embarquer, ayant l'ennemy voisin, sans recevoir ou la totalle deffaite ou perte irrécouvrable.

Et si entend son Excell. qu'il y a quelque lieu par-delà bien fort et propre pour ceste retraitte, dont George van Holl a autrefois parlé à Monsr le Conte pour en faire une place des monstres, parquoy seroit son Excell. d'ad-

1568. vis de faire visiter la place, pour regarder si en tamps de
Juillet. nécessité l'on s'en polroit servir.

Quant au desseing de son Excell., il est tel, qu'elle s'est totallement déliberée de se mettre en campagne le plustost que faire se polra, espérant envers le 4me du mois ensuivant se trouver en la place des monstres avec deux régimens et quatre mille chevaulx, desquels deux régimens seront conducteurs George van Holl et Claesz Hatstatt, ne pouvant, à faute d'argent, furnir à plus grande armée, d'autant que son Excell. attend environ sept ou huit mille hommes de France.

Or serat la place des monstres à [Sost[1] de buect], là où Son Excell. attendroit l'advis de Monsr le Conte pour savoir si elle se joindroit avecq luy, et par quel moyen et chemin, ou bien si elle passeroyt outre vers les Pays-Bas, faisant cependant tousjours courrir le bruit que ce fust pour aller secourir son frère, affin que, en retenant par ce moyen l'ennemy par-deça, les dit Francoys eussent moyen de passer sans empeschement.

L'argent que son Excell. peut espérer, et la faveur et assistence qu'elle attend tant de Monsr le Prince Electeur que les autres Princes etc.

Quant au renfort de gens que Monsr le Conte a demandé, il y a environ six cens arquebouziers qui marchent desjà soubs la conduite de Monsr Delvaux ou de Berson, son Lieutenant.

Le Conte Joost a commission de lever mille chevaulx, et marcher incontinent par delà.

Touchant le Conte de Mansfelt, a esté une fois failly, mais son Excell. y a mandé de recheff. Des

[1] Soest, *Susatum près de la Lippe* (?).

Contes van den Bergue et Culenbourg est chose faillie. 1568.
Des Capitaines que sa S^rie demande, n'y a nul moyen ny Juillet.
apparence, comme aussi de l'artillerie. Sur quoy son Excell. seroit d'advis de s'aider de celles qui ont esté présentées par le rapport de Jean Pitain de la part d'Angleterre.

Et s'il y avoit[1] d'argent, de regarder d'en recouvrer du Duc d'Arnburg; aussi d'user du moyen des cloches, moyennant qu'on le peut exécuter devant que l'ennemy y donnast empeschement.

Quant à la venue de Hames, son Exc. l'a desjà mandé, mais s'ils ne sont d'advis d'assiéger et battre la ville, elle estime qu'il seroit plus duisable par deçà en la troupe de son Exc.

† LETTRE CCCXV.

Wolfgang, Duc de Deux-Ponts, au Comte Palatin George-Jean. Il l'exhorte à ne pas servir contre la Religion.

. . . . Hochgebornner Fürst, freundtlicher lieber Vetter, son und Gevatter. E. L. wissen sich freundtlich zuerinnern welcher gestalt Sie unns, als wir am jüngsten im Wildbad gewesen, zugeschriebenn und antzaig gethan das Ir vorgehabter zug zurück gangen (1); so haben Sie auch darauff vernommen was wir derselbenn freundtlicher und vetterlicher wolmainung geantworttet und gerathen, darbei auch E. L. zu versteen gebenn wie uns furkommen[2] das E. L. die oberste, rittmaister, haubt- und andere bevelchs-

(1) *gangen.* Ceci montre, ainsi que tout le contenu de cette lettre, que les soupçons contre George-Jean (p. 172, 193) n'étoient pas dénués de fondement.

[1] nécessité *ou un mot semblable aura été omis.* [2] vorgekommen. *(a paru).*

1568. Juillet. leut, so sie zuvor bestallt, nit desto weniger uff fernnere züge aufhielten. Nun werden wir itziger zeit von ettlichen örtten hero auch glaubwürdig berichtet das E. L. vorhabens sein soll sich mit zwantzig fendlin knechten und zwei tausent zu rosz, gefast zu machen. Dieweill dann leichtlich zu besorgen das solche bestallung wider unsere whare Religion, auch ettliche Stende des Reichs teutscher nation, unnsers geliebtenn Vatterlanndts, dem Bapstumb zu gutem dienen möchte; wiewol wir nun solchem keinen glaubenn zustellenn und mit nichten darfür halttenn das E. L. durch ainige ursach, wie deren dieselbige immer fürgebildet werden möchte, bewegt oder persuadirt, sich dergestallt gegen unnserm lieben Gott und Irem Vatterlandt vergessen und vergreiffenn werdenn, dardurch Ir selbst einen unlöblichenn namen und verächtliche nachrede zu machen, Ir gewissenn durch den nagenden wurm zu verletzen, und in immerwherender unruhe, auch sich, Ire gemahl, kinder, landt unnd leut, in gefhar zu setzen; daraus dann je lennger je beschwer icher weitleufftigkait, nachtail und schad leichtlich ervolgenn möchte, so haben wir doch nit umbgeen mögen E. L. von diesen dingen auch vermeldung zu thun, mit freundtlicher erinnerung Sie wolle solches alles verstenndiglich wol bedrachtenn was aus solchenn sachen ervolgenn mag, auch zu gemüt füren welcher gestalt wir E. L. jüngsten zugeschrieben sich, one rath Irer freundt, in solche wichtige handlungen nicht zu begeben, und wo Sie sich je, vorermelter massen, hetten in hanndlung eingelassen, dieselbig wider abkhunden und sich deren bei guter zeit entladen. Dan obgleich fürstlich und ehrlich ist dasjhenig, so ein mal bewilliget und zugesagt wurdet, zu laistenn und

davon nit abzusteen, so haben doch E. L., als ein Christ- 1568.
licher Fürst, der bei unserer wahren Religion geborn und Juillet.
erzogen und in Teutschlanndt gesessen ist, die pflicht die Sie Gott und dem Vatterlandt schuldig sindt, höher zu bedencken, und derhalben gnügsame ursach sich diser dinst oder handlung zu enteussern und zu müssigen; dieweil niemandts zu solchen sachen, welche unsere seeligmachende Religion undt das Vatterlandt berürt und darwider fürgenommen werden wollen, verbunden, noch darbei zu verharrenn schuldig ist. Solchs wollen E. L. von uns, als derselben negsten blutsfreundt, der es mit E. L. und derselben kindern vetterlich und gut maint, freundtlich und bester wolmainung versteen und aufnemen; dan wir uns dessen nit allein als ein freundt, wie itztgemeldt, sonder auch auf E. L. hern vatters, weilandt des hochgebornen Fürsten unsers lieben vettern, hern Ruprechts(1) Pfaltzgravens, seeliger gedechtnüs, letztes aussprechen und bitten schuldig erkennen, der zuversichtt E. L. werde sich darauff unserm antrauwen nach erzaigen und Ir, auch deren Gemahelin und kinder, ehr, nütz und wolfart höher bedrachten, dann sich in ein solch hochnachtailig und beschwerlich werck einlassen, und uns was dieselbig disfals gemaint herwider berichtenn; daran thuen Sie was Ir selbst zum besten geraicht. So thuen wir uns dessenn auch freundtlich versehen und sindt derselben freundtliche dienst zu erzaigen genaigt. *Datum* Bergkzabern, den 11 Julij A° 1568.

WOLFFGANG.

An herzog Georg
Hansen Pfalzgraven.

---

(1) *Ruprechts :* mort en 1544; oncle de Wolfgang.

* LETTRE CCCXVI.

Le Comte Louis de Nassau au Prince d'Orange. Il est contraint de faire retraite.

1568. Juillet. *** Le Duc d'Albe, auquel on ne sauroit contester de grandes capacités militaires, après avoir réuni avec promptitude des forces considérables dans les environs de Groningue, y accourut en personne le 15 juillet. Dès lors le Comte Louis, qui n'auroit pu rester plus longtemps sans une extrême témérité dans une position déjà assez aventureuse (p. 258), se rapprocha de l'Oostfrize : d'après cette lettre le mouvement rétrograde fut accompagné de quelque perte et désordre.

. . . . . Gnediger herr, E. G. soll undertheniglich ich nicht verhalten wie, demnach wir in erfahrung kommen und gesehen das der feind sich mit reuttern unnd knechten sehr gesterckt, und derhalben unser gelegenheit erfordert das wir unsern abzug zue nemen und die stat zu begeben fürs rathsamst angesehen haben, wie solches den 15 julij bey heller tagzeit gethan, und ist, Gott lob, der zu rosz, sampt dem geschütz, wol abkommen, aber nicht ohne ists das der feind, als er den abzug vermercket, sich mit aller seiner macht herausz gelassen und auff uns sich begeben, das wir warlich hart mit ime schermützlen müssen, und seint uns ettwa bis in fünffzig pferd blieben, doch mehr in den schloten[1] und graben als von dem feinden; von fuszvolck ist auch über 50 oder 60 man nicht blieben das man wisse. Das is aber geschehen das sich das fuszvolck, welchs wir daszmal

[1] sloten (*fossés*).

daselbst hatten, dan wol bisz in 10 fendlin nicht darbey gewesen, in dem gedreng getrennet und von einander kommen, das wir es alhie zu Hohenbonde, in Oistfriszland, und zu Wedde meistenteils wiederumb zusamengebracht und versamblet, da wir dan noch seind, und wollen E. G. in kurtzem alles weiter berichten. Wir haben auch das hausz Wedde begeben und verlassen, vielerley andere gefahr zu vermeyden, wie E. G. dan von dem wolgebornen Anthony von Lalaing, Graven zu Hochstraten, vernemen werden. Solch in der eil E. F. G. zu erinnern damitt dennoch E. G. wüste wie es zugange, wan ettwan allerley ander geschrey E. G. zukeme, habe ich nicht umbgehen sollen: E. G. wollen auch nicht auff Wedde zuschicken, wo etwas fürfiele, sonder werden wir jederzeit alhie in Ostfrieszland, oder darumbher, anzutreffen sein. Der Almechtig wolle E. G. in langwieriger gesundheit gefristen. Geben im leger zu Hohenbonde[1], den 17 Julij 1568. 1568. Juillet.

Vostre très humble serviteur et frère[2],

Ludwig Graf zu Nassau.

Dem. . . Printzen zu Uranien,
. . . Dillenbergh.

Quatre jours plus tard le désastre de Jemmingen eut lieu. Poursuivi par le Duc d'Alve, le Comte se décida à lui tenir tête près de ce village sur le bord de l'Eems. Il n'avoit que 7000 à 8000 hommes contre 17000 piétons et 3000 chevaux. La résistance fut courageuse et eût pu devenir efficace, sans la conduite d'une partie des mercenaires Allemands, qui n'ayant pas reçu leur solde par suite de la retraite précipitée, exigeoient leur paiement au plus fort de l'attaque. Le carnage fut épouvantable, presque toute l'ar-

[1] Bunde; *entre Bellingwolderschans et Jemgum.* [2] vostre — frère. *Autographe.*

1568. Juillet. mée y périt. Le Comte Louis échappa avec beaucoup de peine après des efforts inouis et chevaleresques.

LETTRE CCCXVII.

G. Martini au Comte Louis de Nassau.

*** Apparemment G. Martini, en 1584 Greffier de la ville d'Anvers et honoré de la confiance du Prince.

Monseigneur!

Estant arrivé en ceste ville de Franckfort, passez quelques jours, je n'ay rien tant desiré que la commodité de représenter mon petit service à vostre grâce et me recorder en toute humilité en la bonne souvenance d'icelle. En ayant à la fin trouvé l'oppourtunité par Monsr. le docteur Glanbergen, je n'ay voulu faillir de supplier vostre grâce par cestes qu'il la plaise croyre, tant au regard de l'affection extrême dont tousjours je suis advoué au service du très illustre mémoire, Monseigneur le Prince, et à toute la maison, que pour les parties vertueuses que j'ay remarqué et déportemens de V. G. durant qu'icelle fust en la ville d'Anvers: et qu'il la pleust d'user de ses faveurs en mon endroict et m'impartir de sa bénignité, qu'il ne me pourroyt arriver chose plus à gré que de recepvoir les commandemens de V. G., ce qu'elle trouverat de faict quand il la plairat en prendre la preuve, et que je y suis disposé comme un humble, très affectioné et obéissant serviteur sien. Si j'eusse trouvé la commodité de quelques un de la maison de V. G. et que j'eusse pensé que cela luy

fust esté aggréable, je me fusse mis en chemin pour l'aller trouver pour un jour ou deux et baiser les mains d'icelle, et l'esclarcir, le mieux que j'eusse peu, des affaires passées de pardelà et ce dont elle me vouldroict demander. D'aultant que Messrs de ceste ville de Franckfort ont résolus de ne recepvoir aucun de nostre ville, mesmes qui sont estez en quelque entremise (1); ils ne m'ont consentys plus longe terme que jusques à la foyre, quand je me résouldray vers celle part qu'il plairat à bon Dieu m'inspirer et conduyre par Sa grâce en laquelle je supplie, Monseigneur, de vous maintenir et accroystre en vertu et grandeur la maison de vostre grâce. De Franckfort, ce 17 de juillet 1568. 1568. Juillet.

De vostre grâce du tout humble
et obéissant serviteur,

GUILLAUME MARTINY.

A Monseigneur, Monseigneur le Comte de Nassauw.

LETTRE CCCXVIII.

B. de Malberg à Solaigre (2). *Sur un secours commandé par le Seigneur de Mouvens et sur la nécessité de se garder des espions.*

*** Le Seigneur de Mouvens avoit commandé les protestants dans

(1) *entremise.* Triste exemple de pusillanimité et d'égoïsme. Probablement Messieurs de Francfort craignoient, par dessus tout, ce qui pouvoit être préjudiciable à leur commerce.

(2) *Solaigre.* Apparemment un nom supposé.

1568. Juillet. le Dauphiné. « Praefuit nostrorum copiis in Delphinatu, recepit » se Matisconem ad Ararim . . . Facta eruptione ex oppido ad sex- » centos ex militibus praefecti Pontificii interfecit. » *Languet*, *Ep. secr.* I. 37. Voici ce que le même écrit, lorsque le bruit courut que ce capitaine avoit été tué. « Puto nostros plus damni accepisse ex » morte Movantii quam commodi ex victoria : nam fuit peritissi- » mus rei militaris et magnae auctoritatis apud milites, et tamen » modestissimus. » *l. l* p. 51. Il périt effectivement quelques mois plus tard victime de son trop de courage: « C'estoit un brave sol- » dat que le dit de Mouvans, autant qu'il y en eust en toute la » France; mais sa grande valeur et expérience lui fit entreprendre » ce qui lui tourna à ruine . . . . Il ne laissa de très bien combat- » tre et mourut . . . . sur le champ avec mille soldats. » *La Noue*, *Discours*, p. 927. — B. de Malberg lui-même fut tué le 20 octobre en combattant contre les Espagnols. « Eo die Orangius amisit ad » octingentos milites fortissimos, et Malbergum eorum praefec- » tum, virum egregium. » *Languet ad. Cam.* p. 91.

———

Monsieur Solaigre, celuy que j'avois envoyé vers le Seign^r de Mouvens au Daufiné fust hier de retour en ce lieu, et m'a raporté que le dit Sr de Mouvens me vient trouver avec quelque quatre mille bons soldats et vaillans capitaines, lesquels ne sont à présent guères loing de Genève, là où est nécessairement besoing, à ce qu'il me mande, que je leur face tenir quelque argent pour eux acheminer à la *monsterplats*, ensemble des armes pour lequelles j'avoy escript à l'excellence de Monseig^r le Prince pour savoir s'il en pourroyt recouvrer à Cologne, d'aultant qu'il m'avoyt escript pour savoir si j'en avoys besoing, ce quej'ay; car le dit de Mouvens m'a mandé qu'il luy fault deux mille harquebouses et mourrions, lesquels il désire que je luy face delivrer à Fontenai en Bourgogne, d'aultant que je désire, en passant, faire une rafle[1] au Conté de Bourgogne,

[1] bon coup.

si son Excellence le trouve ainsi bon ; et pour ce que je n'ay nouvelles ni certitude du Sr de Cormaillon pour le reguard de deux mille chevaulx, dont il avoit asseuré son Exc., il est besoing et nécessaire que mon dit S^r le Prince fist acheminer douze ou quinze cens chevaulx vers le dit Fontenai pour faire espaier aus dits soldats, lesquels aultrement seroyt en danger d'estre defais, qui seroyt une perte irréparable. Ils pourront estre au dit Fontenai environ le xme d'aost et fault qu'ils trouvent le dit argent en passant à Veneur. Or est il qu'avant le retour du susdit, n'aiant certitude de ces quatre mille, j'avoys escript à son Excell. me sembler pour le meilleur de faire acheminer les dits armes vers Andernac, m'asseurant de illec en armer les soldats que j'ay faict lever es frontières. Je ne scay comme aisément les dits armes de Cologne pouryt estre délivrées au dit Fontenai, avec ce que j'estime qu'il n'y en aura pas trop pour armer le soldats de la frontière, ausquelz j'ay adverti du nombre d'icelles armes. Il s'en pourroyt recouvrer en cette vile quelque quinse cens ou environ deux mille, tant arquebouses que mourrions, mais ceux qui les ont ne les veulent délivrer à moins de cincq florins d'Alemagne, l'équipage complet de chacun harquebousier, et pour ce demandent répondant et caution un bourgeois de ceste vile de Strasbourg à quatre moys ou cincq de terme. Celuy qu'est revenu vers moy m'a asseuré que ce sont tous braves et vaillans soldats qui viennent avec le dit de Mouvens, et m'asseure de faire avec eux aultant ou plus de service que avec deux foys aultant d'une aultre nation, qui me cause de vous prier de faire tout bon debvoir vers mon dit S^r le Prince et mesme qu'il se résolve de ce qu'il luy plaist que je face avec le susdits,

1568. Juillet.

1568. et le chemin que debvons tenir, car il est plus que raiso-
Juillet. nable que les atendions, veu qu'ilz sont si proches, et qu'il se mettent en tel asard[1] de nous venir trouver ; ce que je n'eusse pensé veu les difficultés qu'il y a de pardelà. Je suis icy atendant de recepvoir par le moyen du résolu viellard la somme de xx mille florins de ceste monnoyé, que j'eusse déjà receu si Chuars, en partant de ce lieu, eust laissé un seul mot d'escript pour me les faire délivrer, ce qui retarde mes affaires de dix ou douze jours, dont il me desplait bien. Si on me faict avoir le moyen de recouvrer icy ses armes qui y sont et qu'i est nécessaire de faire à cause que les soldats la plus part viennent désarmés, l'on feroyt avec les dits xx mille florins estendre cela si loing que faire ce pourra. La chose requiert diligence, veu le temps qui se passe, à quoy je vous prie de rechef tenir la main et que pour si peu de chose nous ne soyons retardé, et si pour le reguard des dits armes son Ex^ce^ ne peult donner caution en ceste vile, il fauldra que cela ce face par le moyen du dit viellard, auquel le maire de Lembourg en a parlé et ne s'élognoyt d'en repondre. Soyes aussi adverti qu'il est alé vers Dilembourg un du païs Messin, monté sur un cheval grison ou aisegrau[2], et porte la boite ou armoiries de la vile de Mets, aiant lettres adressantes à aulcuns gentilhomes d'entre les reitres pour couleur ou prétexte d'avoir accès d'entrer aux troupes, et à charge du Sr de Tenale, gouverneur du dit Mets, de luy escripre tout ce qu'il pourra comprendre des affaires, et pour ce seroyt bon se saisir de luy : il fauldra pour ce faire, s'enquérir entre les dits reitres de nouvelles qui courent du pais

[1] hasard. [2] Limbourg *sur la Lahn près de Dillenbourg* (?). [3] couleur de ceudre, *aschgraauw* (?).

Messin et principalement de la démolition du grand temple de Mets. Il y a aussi un aultre petit homme [trat], aiant peu de barbe noire, aiant un manteau tirant sur le gris avec de petites agraffes d'argent, qui parle Aleman et Francoys, nomé par son nom Nicolas, natif d'entour de Nansi, d'un village nomé Angevile, aiant servi l'hyver passé en France de truchement au feltmaréchal du Duc Casemir, et au retour avoit grant accès avec les commissaires que le Roy de France avoit envoyé vers le dit Sr Duc. Je suis adverti qu'iceluy Nicolas a esté practiqué pour estre truchement du Roy. Il est homme fort désirant le guaing, et qui pour argent faict tout ce que on veult. Il m'a esté cercher à Heidelberg par toutes les hostelleries sans vouloir dire son nom, et s'enquéroyt de tout ce que se passoyt des affaires, et encores qu'il se faigne d'estre de la religion, si n'est il nullement bon se fier en luy, et me semble qu'il seroyt meilleur qu'il fust hors des troupes que parmi icelles. Et pour obvier aux menées de luy et de ses semblables, il m'est advis que son Ex^ce ne doibt souffrir aulcun truchement en son armée qui ne soyent cogneus gens de bien, et que les maîtres à qui ils sont n'en répondent, aultrement il y aura ordinairement une infinité d'espions. Sil m'eust esté possible, je fusse allé moy mesmes vers son Excell^ce, mais il fault que j'atende icy les personnes à quy j'ay affaire et ausquelz j'ay escript. . . . . De Strasbourg, le xxiiij^me de juillet 1568. 1568. Juillet.

Vostre fidel et entier amy,

Bernart de Malbergh.

1568. Juillet. Si on avoit besoing de quatre ou cinq ensegnes de Suisses, Monsr de Mouvens les pourroyt enlever vers Neufchatel, et en ont bon vouloir à ce que m'a dit celui qui est arrivé.

LETTRE CCCXIX.

Le Comte Louis de Nassau au ministre Taffin.

*** Ces lignes doivent avoir été écrites aussitôt que le Comte, après sa défaite, fut arrivé en lieu de sureté. Son courage semble croître avec les revers. Apparemment Taffin avoit été envoyé en Angleterre pour demander des secours, particulièrement aux Eglises fondées par les fugitifs des Pays-Bas, par ex. à Londres, à Norwich, à Colchester : dans la dernière ville il y avoit 2500 membres de cette communauté réfugiée.

Monsr. Taffin. Suyvant ce que vous mandasmes de nostre camp devant Groningen, entre aultres choses aussy touchant la préparation et dressement de quelques navires de guerre d'Angleterre pour nostre secours et assistence, nous n'avons voulu faillir de vous ramentevoir de rechef, affin que vueilles faire toute diligence pour les faire venir à Embden le plustost que sera possible. Car, encoires que nostre armée soyt en partie défaicte et en partie séparée, ce que pourroyt avoir eu retardé la dite haste des susdit navires Anglais, le faict qu'il encommence ne sera point pour cela moins poursuivy, mais plustost ardement soustenu. Si est ce que le couraige, comme Dieu mercy quant à nostre personne estant esthappé sauff et sain, avons le couraige si bon qu'oncques, mais espérons en brief que Dieu nous assistera tellement,

qu'aurions, si Luy plaist, les moyens beaucoup plus prompts pour redresser la pouvre Eglise et la partie, que n'eusmes oncques ; Monsr le Prince estant, Dieu mercy, desjà sur pied avec 5000 chevaulx et 8000 hommes à pied. 1568. Juillet.

Et quant à nous, sommes tousjours résolus de fâcher l'ennemy à ceste cause de la marrine, autant que Dieu sera servy de nous permettre les moyens, vous priant de rechef de vouloir haster l'affaire susdite aultant que sera possible, puis qu'il en dépend tant pour le soulagement des pouvres affligés, et me mander par le premier toute certitude, affin de me pouvoir régler selon cela. Et seront entretenus les dit navires selon les condicions que commencerés avec eulx. Priant le bon Dieu que vous vueille avoir en Sa garde.

N.° CCCXIX.

Instruction du Landgrave Guillaume de Hesse pour son secrétaire Jean Kauffung, envoyé vers le Prince d'Orange. Le Landgrave désapprouve son recours aux armes, et insiste sur ce qu'il ne prenne pas avec lui Fr. de Rolszhausen, Maréchal de Hesse.

*** Il est manifeste que la nouvelle récente de la défaite du Comte Louis avoit beaucoup influé sur la manière de voir du Landgrave.

..... Es soll S. L. unser freuntlich dienst und wasz wir mehr liebs und guts vermügen, vermelden, und dar-

1568. neben weitter antzeigen alsz komme uns gläublich vor
Juillet. das S. L. zu irem vorhabenden Kriegszwesen under andern auch unsern Obristen Friederichen von Rolszhausen bestelt und zu gebrauchen bedacht wehr.

Ob wir nun woll S. L. alle wolfartt und dasz S. L. ire lände und leuthe, mit gnaden der Khü. W. zu Hispanien, [1] frieden und ruhe besitzen möchten, von hertzen gönneten, auch darzu S. L. alle mügliche und gebürliche befürderung zu ertzeigen erbüttig, so wüssen doch S. L. sich freundtlich zu erinneren das wir solchs S. L. durch unbefügte kriegswesen zu suchen, nicht allein widderrahten, sondern unsz offtmals ausztrücklichen dahin ercklert hetten das wir unsz in ein solch wichtig, grosz und weittleufftig werck, weder heimlich noch öffentlich, einlassen wolten.

Solte nun S. L. in irem vornehmen verharren und ermelten von Rolszhausen mit sich nehmen, so hetten S. L. selbst vernünfftiglich zu erachten wasz darausz unsz, unsern freuntlichen lieben Brudern und diesem Lande vor verweisz, beschwerlicher anhang und verdacht, gleichwol unschuldig, zuwachsen köndte, in dem dasz esz bey andern dasz ansehens bringen möchte, weil gedachter von Rolszhausen unsers Hern Vatters gotseligen Hoffmarschalck und in so grossem ansehen gewesen, auch nunmehr unser bestelter Obrister ist, alsz ob daher sein, desz von Rolszhausen, hinntziehen mitt unserm sondern wissen, willen, und verhengnüs geschehe, und wir uns daher dieses schweren wercks theilhafftig machen wolten, welchs doch unsere gedancken nie gewesen, auch unsere [1] gelegenheit gar nicht geben wolle.

[1] in *omis* (?).

So lange unsz auch gläublich an dasz der Duca de Alba 1568.
seidher den, S. L. Bruders, Graff Ludwigs von Nassaw, Juillet.
kriegsvolck vor Grüningen in Oistfrieszlandt erlegt und zertrent, albereit insz Reich Teutscher nation gegrieffen, und weitter vorhabensz sein solte sich umb die Herschafften Oldenburgk, Schaumburg und andere der örtter anzunehmen, welche herschafften, weill sy one mittel dem heiligen Reich incorporirt und zugethan, auch Schaumburg und andere Graven des orttsz mit sonderlichen Lehenszverwandttnüssen zum Hausz Hessen gehoerten, so könte hierausz ein beschwerliche weitterung ervolgen, und were unsz in diesen sorgsamen geschwinden leufften sovil ungelegner ermeltsz von Rolszhausen, als unsersz bestelten Obersten, zu manglen.

Weill dan dem allem also, auch unser freundtliche lieben bruedere (1) ausz erzelten und andern mehr ursachen einen nicht geringen widderwillen truegen das ermelter unser Obrister von Rolszhausen sich zu diessem werck gebrauchen lassen solte; zu dem die Rö. Kay. M^t^, unser allergnedigster Her, allerhandt *mandata* ins Reichsz publicirt und bevolhen hat sich in diesse hendell nicht zu stecken, und dann S. L. darmit, wan wir deszhalben unschuldiglich in verdacht und beschwerung gerathen solten, gar nit geholffen, so bethen wir gantz freundtlich S. L. wolten, in betrachtung erzelter gelegenheit, unsern

(1) *bruedere.* Il paroît cependant que parmi ses frères il y en avoit qui favorisoient les desseins du Prince. Du moins le Comte Jean de Nassau, dans une lettre du 26 mai 1577, écrite apparemment à un secrétaire de Guillaume Premier, fait mention de *f.* 30,000 : « welche die hern Landgraven Seiner Gnade im ersten zugk für» gestreckt » († M.S.).

1568. Obersten, den von Rolshausen, da er sich gleich etwas
Juillet. gegen S. L. deszhalben verbunden, diessesz wercks erlassen, dun unser darunter freundlichen verschönen. . . *Signatum* Cassel, am 28ten Julij *Anno* 68.

LETTRE CCCXX.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Sur le désastre de Jemmingen et les préparatifs de son expédition.

*** Le Prince persévère malgré la défaite de son frère et le découragement de plusieurs amis. Le Comte Lonis, à peine échappé à la mort après l'anéantissement de son armée, médite des entreprises nouvelles et plus périlleuses encore que celle qu'il a été contraint d'abandonner.

Mon frère. J'ay aujourdhuy receu vostre lettre par Godefryd, et en oultre entendu bien particulièrement ce que luy aviez enchargé me dire. Et quant au premier poinct, povez bien estre asseuré que je n'ay jamais sentu chose plus que le pitoyable succès à vous advenu le xxie de ce mois, pour plusieurs raisons que facillement pourez par vous mesmes considérer. Mesmement pour ce qu'il nous empêche fort en la levée que faisons maintenant et a grandement refroidy le coeur de ceulx qui aultrement estoyent bien voluntaires de nous donner toute ayde et assistence (1). Néantmoings puisqu'il a

(1) *assistence.* Parmi ceux dont le coeur étoit refroidi, le Prince entend peut-être aussi Guillaume de Hesse (voyez n°. 319); puis le Comte de Berghes (voyez p. 280), qui, peu de mois auparavant,

pleu ainsi à Dieu, il en fault avoir la patience et ne perdre couraige pour cela, ains se conformer à Sa divine volunté, comme aussi de mon costé j'ay délibéré de faire en tout ce qui peult advenir. Et suis encoires délibéré avecq l'ayde de Dieu de pousser oultre, et espère estre le huictiesme du mois d'aougst prochain à la place de la monstre, qui est au mesme lieu que vous avoys mandé par Monsr de Ste Aldegonde. Et comme depuis j'en avois au mesme effect escript au Conte Joost de Schauwenburch affin de s'y voulloir aussy trouver avec les mille chevaulx dont il a charge, toutesfois ne saichant où il est à présent, crains que, par ce qui est advenu, ne s'y pourra bonnement trouver si tost, parquoy, en cas qu'il est auprès de vous ou que saichez où il est, l'en pourrez advertir, affin, s'yl est possible, de s'y voulloir trouver pour passer d'ung mesme chemin, puisque le dilay nous importe tant. 1568. Juillet.

Et pour aultant que le bruict est par tout que le Duc d'Alve nous veult empêcher la place de la monstre, vous prie sur tout de tenir la main que j'en puisse estre adverty s'yl est encoires en Frize, ou s'yl est retiré, et quelles forces il peult avoir. Et en cas qu'entendez qu'il seroyt d'intention de tirer vers la ditte place, qu'en veullez incontinent advertir Balthasar van Wolffven, qui a sa maison non guerres loing de la Lippe, et aussi Ottho van Maulsburch, ce que porrez tousjours faire en m'en advertissant quant et quant, car m'en advertissant de-

---

avoit montré beaucoup de bonne volonté (*Bor*, 234^b). — Quant à l'Electeur de Saxe, il ne paroît pas que le Prince, lors de son expédition de 1568, en ait reçu quelque secours. *Languet*, *Ep. secr.* I. 117.

1568. vant eulx, pourroyt la dite advertence venir trop tard.
Juillet. Quand à ce que m'escripvez de vostre entreprinse, me demandant sur ce mon advys, n'en scauroys bonnement que dire, pour ne scavoyr quelz moyens et intelligences que pouvez avoir, ne aussi quelles forces l'ennemy pourroyt avoir par l'eaue; ne saichant aussi si vous estes pourveu d'argent pour exécuter une telle entreprinse, car de nostre costé il en fault bien peu attendre si Dieu ne donne aultres moyens. Parquoy ne vous scauroys dire aultre chose, sinon que s'il vous semble qu'il y a quelque raisonnable apparence de pouvoir effectuer quelque chose de bon, que le fissiez faire au nom de Dieu, mais, quant à vostre personne, de vous conseiller d'aller avecq la ditte entreprinse, n'en scauroys bonnement dire mon advis; car vous mectre arrière en hazard avecq gens incognuz, ne me semble estre conseillable, mesmes par eaue. Parquoy me pourez le tout mander plus particulièrement. Je vous prie aussi de me tenir tousjours bonne correspondence, comme aussi je feray de mon costé. Et à tant, mon frère, après mes bien affectueuses recommandations en vostre bonne grâce, je supplie ce bon Dieu vous avoir tousjours en Sa saincte protection. De Dillenbourg, ce dernier jour de juillet 1568.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

Mon frère, comme je vous ay cy-dessus escript que prinsiez bon regard sur le Duc d'Alve, si d'avanture il nous vouldroyt rompre la place de la monstre, ferez bien aussi de faire sur le Duc Erich de Bruynzwyck et de ce

qui se passe en son pays. Et en cas que eussiez la commodité de vous trouver aussi sur la ditte monstreplace, ce me seroit grand plaisir, affin de pouvoir communicquer de tous affaires par ensamble; ou, en cas que ne povez venir, ce que je desireroys toutesfois bien, que je puisse avoir de jour à aultre de voz nouvelles, et veullez tenir bonne correspondence avecq le Conte d'Emden pour scavoir de luy de ce qui passe par là. 1588. Juillet.

Meinem gutten gönner und freund Georg Albrechten von Greyffencloe zu selbst hennden. — Itzo in Ernst Stenten hausz zu Oldenburgk (1).

LETTRE CCCXXI.

Le Comte de Hoogstraten au Prince d'Orange. Sur les préparatifs pour l'expédition de celui-ci.

Monseur, y vous plaisrat scavoir comment suis arryvé hier ycy avecque bein bonne volunté de m'employer à l'endroict de ce que avez esté servy de me commander, mais que les moyens jusques oires me sont défaillez de vous obéyr, pour n'avoir trouvé quasy persone de ceulx vers lesquels m'aviez accompaigné de lettres; comme ne me doubte aurez entendu du S^r^. de Risoir, ensemble de

(1) Cette adresse devoit sans doute servir à cacher la véritable destination en cas que le messager fut arrêté par les ennemis.

1568. Août. combein sont advanchez [iccy] tous ecquipaiges tant de peidt que de cheval, syesse qu'y ne restera à moy de faire toutes les diligences possybles, et ay à cest effect despeché de bon matin devers le Sr de Brandenbourgh, 4 lieues d'ycy, pour me venir trouver, ce que pense il ferat, ayant esté faulx le bruict quy at couru de luy. Au reste n'estant en cette ville le [conduige] de vostre maison, me suis advyzé de faire ouvrir à Jehan Mor[1] vostre pacquet pour redresser ce en quoy vostre service poldroit estre retardé par son absence, comme il vous escript plus au long, à quoy me réfère. J'ay faict aussy dès hier au soir tenir vostre lettre, Monseur, au Conte de Berghe; mais, à ce quy m'ast dist ce matin, y a peu d'apparanche et m'est d'adviz il doibt dépeischer devers vous. Je luy ay faict des assez aigres remonstranches, mais le tout n'at reins aydé, par faulte que nul luy veult débourzer sur ces beins, et semble, non obstant des diligences de ceulx quy ont plein pouvoir de mon cousin de Culenbourgh, que la mesme faulte y est, dont y me desplaist, craindant que par là le principal noz manquerat, sy n'est redressé ou par ce que Monseur vostre frère at saulvé, ou par ce quy ont peu estre désigné pour les confédérés; lesquelz seroyt dommaige de n'employer avecq ung monde d'aultrez gens de bein qu'y sont prectz de mourir pour vostre service, et ne faiz doubte le nombre s'en augmentera journellement, estante l'inquisition introduicte maintenant par tout le Pays-Bas, quy ne peult estre aultrement sy non que déplaisant à touz gens de bein et d'honneur.

J'ay aussy délibvré vostre lettre au Sr de Rumen, lequel

[1] Jean de Moor, *qui plus tard se distingua parmi les capitaines de vaisseau Zéelandois* (?).

s'excuseroit voluntiers sur la cherge que luy oeuffrez, mais enfin at pryé d'avoir loisir à se déterminer, et espère, pour nous estre fort duisable, et pour se debvoir ung chacun esvertuer en ce que ordonnez, il luy condescenderat. Jehan Baze ferat son extrême sur ce que luy avez commandé. 1568. Août.

Je m'en vay à cest instant vers Madamme ma bellemère et ne fauldray vous advertir de que aurai peu traicter avecq elle... De Couloigne, ce premier d'aoust 1568.

L'entièrement vostre obéyssant prest à vous faire humble service,

ANTHOINE DE LALAING.

A Monseur Monseur le Prince d'Oranghe, Conte de Nassaw.

Le 24 août le Comte de Hoogstraten écrit de Brysel[1] au Comte Louis de Nassau. « Oires que ne doubte aurez meilleure cognois-» sance de la qualité de ce porteur Nicolas van der Borch que moy, » que le tiens néantmoins pour fort homme de bien, si est ce que » l'ay bien voulu accompaigner de ceste et vous prier qu'il vous » plaise l'employer selon que pourrez cognoistre. Il l'aura merité en » Frise dont certes recepveray grand plaisir. Et des occurrences d'icy » ne vous scaurois mettre aultre chose sinon que journellement suis » entendant à faires exerciter mes gens à tirer aux butes, puisque » ne s'offrit encoires occasion le faire sur les ennemis, espérant qu'il » bientost se pourront employer en meilleur endroict ; et que depuis » hier sont augmentez de plus de deux cens » (M.S.).

[1] Breyll, *bourg dans le pays de Clèves.*

† N° CCCXXI^e.

Projet d'alliance du Prince d'Orange avec l'Amiral de Coligny et le Prince de Condé pour obtenir entière liberté de conscience dans les Pays-Bas et en France.

1568. Août. *** Le bruit d'une telle alliance se répandit bientôt. « Dicitur » Orangius *inito foedere* cum Condaeo ad ipsum cum exercitu pro- » ficisci. » *Languet*, *Ep. secr.* I, 75. Les protestations de dévouement au Roi ne sont pas de vaines formules. En France aussi on ne résistoit que par nécessité et pour la défense de la foi. Les Réformés ne désespéroient pas de Charles IX, et en effet il paroît que, de lui-même, le jeune Roi n'étoit pas mal disposé envers eux. Aux menaces des Ambassadeurs du Pape et du Roi d'Espagne il répondit : « Si vestri Principes mihi bellum inferant, ego ipsis objiciam » meos Huguenotos, quos scio in ea re mihi alacriter obtemperatu- » ros. » *Languet*, *Ep. secr.* I. 64. Il désiroit le maintien de la paix et l'exécution des promesses qu'on avoit faites a ceux de la religion. « Cum admonitus esset eos qui nostram religionem profitentur, » necessario adigi ad arma denuo sumenda, ad salutem suam tuen- » dam, cum nihil observaretur eorum quae ipsis sunt promissa, » cum de pace est actum; significavit matri se omnino velle ut quae » nostris essent promissa, ea bonâ fide observarentur. » *l. l.* p. 69. En tout cas il n'étoit question, ni dans les Pays-Bas, ni dans la France, de s'affranchir du pouvoir légitime. On ne sauroit mieux exprimer les principes des Protestants que par ce passage d'un auteur catholique relatif aux Ligueurs: « Dévouement sans bornes, soumis- » sion pleine d'amour au Prince, fidèle à Dieu, et qui gouverne selon » sa loi. Mais si, abusant contre ce même Dieu de la puissance qu'il » a reçue de Lui, il s'affranchit de ses commandemens, met en » péril la foi des peuples, substitue la force au droit, ses volontés » à la justice, renverse les règles, et s'efforce d'élever un pouvoir » humain sur toutes ces ruines : résistance inflexible, inébranlable

» résolution de tout sacrifier, repos, biens, et la vie même. » *Des progrès de la Révol.* p. 79. ed. Brux. 1829. 1568. Août.

Les événements justifièrent bientôt les précautions de Condé et de Coligny. Le Roi ayant cédé aux influences corruptrices de sa mère, on donna ordre de les saisir : ils n'échappèrent qu'avec beaucoup de peine aux poursuites. En septembre fut publié un Edit par lequel on interdisoit aux Huguenots tout exercice de leur religion : le Chancelier de l'Hôpital fut renvoyé : la guerre civile éclata de nouveau. — Pour apprécier la position des protestants, il faut avoir une juste idée de la férocité de leurs adversaires. *Languet* écrit en 1568 : « Monui interdum viros alicujus auctoritatis » quantum scelus esset cogitare de interficiendis iis qui nostram » religionem in Gallia profitentur, cum tam multi sint numero, et » sint innocentissima pars populi. Sed statim respondebant nemini » esse parcendum, quando agitur de publica tranquillitate, et si » ducenta aut trecenta millia hominum interficiantur, intra trigin- » ta annos posse plures renasci. Cohorrescebam ad tales voces. » *Ep. secr.* I. 72. Chez beaucoup d'entre ceux qui influoient sur le Gouvernement de la France, cette impassibilité sanguinaire étoit moins fanatisme religieux que calcul politique : c'étoit là l'école italienne. « Haec est humanitas quam didicimus et quotidie discimus ab Ita- » lis, quorum videntur deductae ad nos coloniae ; tam multi ex » iis omnes Galliae angulos suis sceleribus polluunt et contami- » nant. » *l. l.*

Condé étoit, aussi peu que le Prince d'Orange, un Seigneur ambitieux, fomentant la révolte pour augmenter son pouvoir. Ce n'est qu'avec peine qu'il se décida en 1562 à prendre les armes : « Il se faschoit d'estre contraint d'entrer en guerre contre sa pro- » pre nation. » *La Noue*, p. 804. « Excellent Chef de guerre, » néantmoins amateur de paix . . . Ce qui le rendoit plus recom- » mandable, c'estoit sa fermeté en la Religion. » *l. l.* p. 961. « Je » sens au vif, » écrit il lui-même en 1563, « telle présence des grâ- » ces de Dieu en moy, que je me sens beaucoup plus délibéré de » perdre une vie ici et d'y espandre mon sang pour avancer l'hon- » neur de Dieu et le repos de ses enfans, que je ne fus onques, » me contentant (comme aussi il y a bien de quoy) du dot d'im-

1568. Août. » mortalité qui m'est appresté pour eschange de tout ce que je puis » ici perdre. » *De Bèze*, *Hist. des Egl. Ref.* II. 277.

Coligny « a tousjours eu la pieté en singulière recommandation » et un amour de justice. . . . . Il n'a point cerché ambitieusement » les commandemens et honneurs, ains en les fuyant on l'a force » de les prendre pour la suffisance et preud'hommie. » *La Noue*, p. 1008. Quant à sa conduite envers le Roi, il pouvoit lui dire aux approches de la mort : « Testis est mihi Deus, ad cujus tri- » bunal jam sisti videor, me quamdiu vixi fidelissimum semper » erga Majestatem Tuam et addictissimum fuisse perpetuoque et ex » animo optasse ut quam florentissimum ac quietissimum regnum » diutissime obtineres; et tamen non ignoro non defuisse qui me » proditorem ac perduellem, et regni tui perturbatorem appella- » rent. Sed confido Deum inter me et illos disceptatorem futurum. » *Thuanus*, *Histor.* II. 812. D. ed. Genev. 1620.

Nous Louys de Bourbon, Prince de Condé etc, Gaspar de Coligny, Admiral de France etc. et nous Guilliaulme de Nassau, Prince d'Oranges etc. Ayants devant les yeulx la gloire de Dieu, la loyaulté et obligation que nous debvons à nos Princes, lesquels nous voyons par mauvais conseilliers qui ont occupé leurs oreilles, estre tombez en telle mécognoissance qu'ils ruinent leurs propres biens et fidelles subjects, et aliènent les affections d'iceulx, tellement qu'ils se mettent en dangier de perdre leurs Royaulmes, et à la fin estre accablez par ceulx la mesme qui les ont à cela matés[1], ou pour le moins ils ne peuvent eschapper qu'ils ne voyent en leurs dominations ung terrible désordre et pitoyable désolation. Nous doncques, consydérants ces choses, pour obvier à ces inconvéniens et retrancher les desseings des susdicts conseilliers, après avoir meurement pesé les affaires et cognu que leur inten-

[1] excités.

tion est d'exterminer la vraye religion et aussy la noblesse et autres gens de bien, sans lesquels les Roys ne peuvent estre maintenus en leurs Royaulmes, espérant sur le prétext de cela establir leurs Tyrannies par tout et agrandir leurs dominations, avons, tant pour nous que au nom de la Noblesse, auquels le faict touche à ceste heure de près pour les susdictes raisons, promis en foy des Princes et d'hommes de bien de pourchasser, tant qu'en nous est, la gloire de Dieu, le profict et service de nos Roys, et le bien publicq, et la liberté de la religion, sans laquelle nous ne pouvous vivre en paix; et pour ce que cela ne se peult effectuer, à cause des grandes forces de noz adversaires, que par une vraye intelligence et alliance Christienne, avons à ceste occasion promis de nous ayder, favoriser et secourir l'ung à l'autre de tout ce que despendra de noz puissances et forces, comme nous trouverons convenir. Les conditions seront affin que rien ne se fasse au dommage de nos Princes, asscavoir : que le secours, envoyé de la part d'ung de nous, sortira du pais à la requeste de cesluy-la auquel on aura donné le secours, et cela quant il aura pleu à Dieu pacifier les affaires, se contentant de leurs payemens, sans lesquels puyssent quereller autre chose que se soit, et est nécaissaire d'entendre que le secours envoyé se payera par cesluy-la de nous qui l'aura demandé, et fault que ceste alliance demeure tellement ferme, que, quant il plairoit à Dieu favoriser l'ung ou l'autre pais en luy donnant entière liberté de conscience, que pour ceste occasion ceulx qui seront si heureulx, ne laisseront de secourir l'autre partye, comme si ils estoyent en la mesme peine; que se fera toutesfois sans inquiéter la paix faicte et repos publicq,

1568. Août.

1568. Août. et nous sommes estés poussez et matés à ceste sçainte aliance d'aultant plus, pource que nous cognoissons qu elle ne portera poinct seulement profict à la France et au Pais-Bas, mais aussy à tous les Princes de l'Empire contre lesquels nous sçavons qu'on a desjà complotté. Nous protestons doncques de tenir ceste alliance ferme et inviolable pour le service de Dieu, des Roys nos souverains, et du bien publicq, sans lequel les Roys ne peuvent florer, et pour plus grande seurté avons signé ceste et sellé de nostre sçau accoustumé. Le aoust l'an 1568.

* LETTRE CCCXXII.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Il désapprouve fortement les mesures hostiles du Prince.

*** Après les offres du Landgrave en 1566 (Tom. II. p. 357) le Prince ne pouvoit guère s'attendre à une désapprobation aussi formelle de ses généreux desseins ; surtout depuis que la mort des Comtes d'Egmont et de Hornes et les cruautés systématiques du Duc d'Albe avoient réveillé en Allemagne les sympathies pour les Pays-Bas.

Unnser freundlich dienst und was wir mehr liebs und guts vermögenn zuvor, hochgeborner Fürst, freundlicher lieber Vetter, Schwager, Brueder und Gevatter. Was E. L. unserm secretarien, Johann Kauffungen, uff sein vonn unsert wegen bei E. L. beschenes anpringenn (1) vor

(1) *anpringenn.* Voyez n° 319*.

ein schrifftliche wiederantwort gegebenn, die habenn wir 1568.
benebenn einnem vonn E. L. mit aigenen händenn an Août.
unsz beschenem schraiben, darauff auch E. L. sich inn derselbigen ihrer antwortt referiren, endpfangenn, verlesen, und inhalts nottürfftiglich verstandenn. Nhun werden sich E. L. sonnder zwaiffell noch freundlichenn erinnern können was wir E. L. anfenglichenn, als Sie bey unns alhie zu Casszell gewesenn und volgents zue Dillenbergh, wie wir daselbst bey E. L. erschiennen sein, inn diesem Irem itzigem beschwerlichenn zustand aus treuwer, gueter wollmainung gerathenn, auch wohin wir uns darbeneben ercleret, allsz nemlich: das E. L. sich jegenn die könnigliche Wirde zu Hispanien, als einen so mechtigen Potentaten, inn keine krigsrüstung inlassen noch begeben, sonder villmher zu widder-recüperirung Ihrer eingezogennen ländt und leuthe, der Röm. Kay. Mat., unnsers allergnedigstenn herns, auch Ihrer Hern und freundt, intercession und fürbith, gebrauchenn wolten, der zuversicht höchstermelte Kön. Würde zue Hispanien, alls die wir allewege vor einen guetigen (1) und milden Köningh hetten rhümen hörenn, würde sich diszfals erbiettenn und zur pillichait behandlenn lassenn.

Darnebenn wir uns auch unsers theils erclert, da E. L. hirüber zue einnichem krigswesenn schreitten würdenn, das E. L. unnser darmit freundlichenn verschonen wolten, dann unser gelegennhait gar nicht gebe uns inn ein solch werck weder heimlich, noch öffendlich, wie vill guets wir auch sonsten E. L. gönneten, inzulassen, noch uns solcher dinge, darmit wir nicht zu schaffen, theillhafftig zu ma-

(1) *guetigen.* Voyez Tom. II. p. 447.

1568. Août. chen; derselbigen meinung seind wir auch noch, und lassenns bey derselbenn erclerung beruehenn.

Das aber nun desenn unerachtet E. L. nicht allein mit ihrem krigswesenn fortzuschraittenn gemeint, auch unangesehenn unsers freundlichenn suchens und darbey eingefürther gantz bedencklichen motiven und ursachen, darauff bestehenn das sie unnsern bestelten Obristen Friederichenn von Rolszhausen mit sich zu nehmen bedacht, sondern noch darüber unns umb darleyhung einer summen geldes z ue solchem werck anlangen, solchs befrembdt uns nicht unpillich und sovill desto mher weill disz suchenn voriger unserer erclerung stracks zuwidder; dann ohne das wir unns durch ein solch darleyhenn dieses krigsz theilhafftig machen, auch bey der Röm. Kay. Mat., unserm allergnedigstenn hern, inn ungnad und verwaisz stecken möchten, welche unsere gelegenhait gar nicht laiden will, so ist es auch uns zum höchsten bedencklich das wir uns, bey dieszen geschwinden und sorgsamen leufften, geldes endblösen solten.

Dieweill dann E. L. die Lehenspflicht, darmit Ihr und Ihren Bruedern ermelter von Rolszhausen verwanth, jhe so hoch gegen uns anziehen und innansehung derselbigen, inen, Rolszhausen, nicht zu erlassenn gemaint; auch darmit uns bey menniglich, denen oberzelte gelegennhait so gründlich nicht bewust, beschwerlichenn verwaises, als das es etwan mit unserm gueten willen zuginge, genugsamb aufladen, welchs wir dahin stellen müssen; so wollen wir uns gentzlichen versehen E. L. werden uns, inn betrachtung solcher gelegenhait mit dem übrigen zuemueten, des darleyhens halbenn freundlichen verschonen, und uns nich verdencken das wir E. L. darmit

nicht willfahren können, dan derselben sonst freundlichen zu dienen seind wir wol geneigt. *Datum* Cassel, am 27 Augusti A° 68. 1568. Août.

WILHELM L. Z. HESSEN.

Dem hochgebornen Fürsten hern Wilhelmen, Printzen zu Uranien, etc., unserm freundlichen liebenn Vettern, Schwagern, Brueder und Gevattern.

zu S. L. eigen händen.

LETTRE CCCXXIII.

Le Comte de Hoogstraten au Prince d'Orange. Sur les préparatifs du Duc d'Albe.

Monseur, affin que puissiez employer sans ultérieur délay, en cas qu'i vous plaist, les platines[1] que scaurez, je vous envoye ycy joinct, les tittres de 2 gentilzhommes quy ont bien bon moyen, et s'oeuffre Monseur de Langeracq de faire en leur endroictz touz bons offices, sy vous plaist l'entremettre. Tilman Brun et son compaignon sont à Andernacq avecque envyron 10000 florins de collecte qu'yz ont lefvez; sy fuissiez servy, veu que noz monstres sont passées, les faire distribuer entre les gens de peidt et aux capitaines des chevaulx légiers, pour mieulz remplir leur cornettes, le teindroy pour une bonne oeuvre et revenante à vostre service; aussy me poldroy rembourzer de quelque somme des deniers qu'ay advanché, et dont ay en bonne foy de besoing.

[1] pl. d'arme à feu; *la pièce à laquelle sont attachées toutes celles qui servent au ressort.*

1568. Septembre. Le rapport qu'ay est que le Ducq d'Alve distribue forche vivres au long de la Meuze et qu'il a faict faire des instruments de bois, fer et cordes pour empeischer le passaige et qu'il at 4 compaignies d'ordonnanche avecq soy joinctes, entre lesquelles est celle de feu Monseur d'Egmont: on luy at ammené 29 peiches de artillerie, et en at jacque[1] 4 hors de fortyquement, appartenantes au Gouverneur du lieu, dont il est bein faisché. L'on at revisité Limbourgh, et l'on y reparfondit les fossés. J'ay permis à touz les marchanz qu'avoy arresté, de passer oultre à l'occasion qu'y m'ont donné souffisant cognoissance et obligation de réparation du domaige que poldriont souffrir par leur partement, en cas que luy eut fausseté en leur faict, comme vous monstray quandt y vous plaisrast. . . . De Hettigh, ce 2e de 7bre 1568.

Vostre plus obéyssant prest à vous faire humble service,

ANTHOINE DE LALAING.

A Monsieur Monsieur le
Prince d'Oranges etc.

Le 4 septembre le Prince écrit de Mysenheim[2] au Comte: « Ayant » hier faict visiter les six batteaulx estans arrestez en vostre quartier, » et n'y ayant esté trouvé chose d'importance, ains seulement mar- » chandise la plus part des bourgeois de Couloingne et aultres mar- » chans là entour; vous en ay bien voullu faire ce mot, affin que » veullez donner ordre que au plus tost que faire se peult, ilz puissent » librement passer, sans leur laisser donner aucun ultérieur empêche- » ment, pour éviter les doléances et plainctes quï aultrement en » temps advenir se pourroyent faire. »

Peu de semaines après, au passage de la rivière de Gééte, le

[1] chaque. [2] Miesenheim, *village non loin du Rhin, près d'Andernach.*

Comte de Hoogstraten fut mortellement blessé. D'autres disent que ce fut plus tard, le 11 déc. par un accident avec une arme à feu. « Hy is een seer kloeck en vroom Heer geweest, en seer verstandig : » de Prince van Orangien is seer bedroefd geweest om syne dood. » *Bor*, I. 757. 1568. Septembre.

† LETTRE CCCXXIV.

Le Prince d'Orange au Duc Christophe de Wurtemberg et, mutatis mutandis, au Margrave de Bade, etc. Il demande des secours pécuniaires.

*** Dans les premiers jours de septembre le Prince réunit ses forces près du cloître Romersdorf dans l'Eveché de Trèves. Il avoit 14000 ou 18000 piétons et 7000 chevaux ; puis des intelligences nombreuses dans le pays. On lui donnoit de grandes espérances ; on alloit lui fournir de l'argent ; la plupart des villes devoient se déclarer pour lui ; on n'attendoit que sa venue ; les soldats protestants du Duc d'Albe (*Bor*, I. 256[a]) passeroient au service du Prince : enfin de très belles promesses, mais qu'on ne sut guère tenir. La chose indispensable, l'argent, manqua d'abord. Les soldats murmuroient, et dans des mouvements séditieux, tuoient quelquefois leurs officiers ; le Prince lui-même fut couché en joue, et la balle vint frapper le pommeau de son épée. Mais il affrontoit toute espèce de périls ; *pro lege*, *rege*, *et grege*, comme il avoit écrit sur ses drapeaux.

La cavalerie étoit commandée par Fréderic Rolshuisen, maréchal de Hesse, Th. de Schönberg, le Comte J. de Schauenbourg, Albert de Nassau, beau-frère du Prince, le Comte Burchard de Barby, Otton de Malsbourg, Herman Rudesal et Adam Weise. Vitus Schoner, N. de Hagstat et B. de Wolffes commandoient les piétons. Les capitaines François étoient Jenlis, Morvillier, le Baron de Renty, Mouy, Autricourt, Esternay, Eraquiers, la Persone. En outre le Comte Louis de Nassau se trouvoit à l'armée, avec le Comte de Hoogstraten, le Seigneur de Batenbourg, les

1568. Septembre. Seigneurs de Rysoir, Carlo, Hames, Boxtel, Loverval, Opdam, Sonoy, et autres exilés des Pays-Bas. *Bor*, I. 255.

Durchleuchtiger hochgeborner Fürst. E. L. seyen unsere freundtliche und gantz willige dienst allezeitt zuvor, freundtlicher lieber herr und Oheym. Wir setzen in keinen zweyvell E. L. werden sich noch freundtlich zu erinnern wiszen was vor etlichen monaten wir unserer, die zeitt, ausz höchsten und unvermeydlichen uhrsachen, vorgenommener gegenwher halbenn, die wir zu abwendung der Albanischen tyranney, vermittelst göttlicher gnaden, anzustellen bedacht gewesen, durch eine vertrauwte und E. L. wolbekante person derselben anbringen und in geheimbd vortragen haben lassen.

Nhun mögen wir daruff diszmal E. L. ausz sonderer zuversicht nicht unangezeigt laszen dasz wir durch befürderung unserer hernn und freunde ein ansehentlich kriegszvolck zu rosz und fuesz zusamen bracht, und nhumher enthschlossenn seint, mit hülff desz Almechtigenn, dem feindt stracks unther augen zu ziehen, wie dann wir in gentzlicher hoffnung seint denselben innerhalb wenig tagen anzutreffen und deme vorgenommenen hochnötigen werck, nach schickung und willen desz Almechtigen, einen anfang zu machen.

Dieweil dann leider zu viel landtkundig und offenbar ist wie gantz erbärmlicher und unerhörter weyse der Herzog zu Alba gegen hohen und niedern standtspersonen inn den Niederländen gewütet, und viel tauszent unschuldiger Christen umb leib und guth albereit bracht und ferner zu bringen sich noch teglich bevleyssigett, so achtten wir unnötig sein E. L. solcher geühbten tyran-

ney weithläufftig zu berichten; wir halten aber vor gewisz und können bey uns leichtlich ermessenn das E. L., als ein hochberümbter Christlicher Fürst, solche geühbtte tyranney mitleidlich zu gemüth fhüren, und darneben zeitlich bedencken werden was grossen nachteyls und schadens sich nicht allein die Niederlände, sondern in gemain die gantze Teutsche Nation, insonderheyt aber diejenigen so sich zu der waren religion bekennen, würden zu befharen haben, wo obgenanten Herzogen zu Alba und seinem anhang die angefangene tyranney in die lenge gestattet, und die beträngte Niederlände und darin betrübte Christen hülfflosz gelaszen müsten werden. 1568. Septembre.

Dieweill dann wir, in annehmung und bestellung obgedachttenn kriegszvolcks, ein ansehentliche summa gelts albereith auszgebenn, und durch mitleidliche hülffleistung etlicher unserer hernn und freunde, auch zu schlieszung deszjenigen so uns übrig geweszenn, die bezalung desz ersten monats zum theyl richtig gemacht, und aber im werck befinden dasz uns, nach jetziger unserer ungelegennheit, nicht wol müglich sein wirdt denn schweren unchosten (wie zu befürderung desz gemainen wercks wir sonst hertzlich gern thun wolten) alleyn zu tragenn, und aber wir gleichwol die abwendung offt angeregter Albanischen tyranney, daran nicht allayn den Religions verwandten, sondern in gemein allenn ehrliebennden und desz vatterlandts Teuttscher nation herbrachten freyheiten und wolfarth liebhabenden personen, zum höchsten gelegenn ist, nach unserm eussersten vermögenn, auch mitt williger darstreckung unnsers leibs undt lebens, suchen und befürdern wolten helffenn, und

1568. Septembre. dann insonderheit unns zu erinnern wiszen dasz die befürderung der ehrenn Gottes und gemeiner wolfarth, E. L. vor andern zu derselben merglichen rhum allezeit angelegen geweszen und Sie darin kein chosten noch mhue yemals haben angesehen, so zwingt unsz die euszerste noth und unsere ausz derselben bisz anher gefhürten löblichen wandell wolveruhrsachte gute zuversicht, E. L., als ein Christlicher Fürsten und unsern insonders geliebten hernn und Oheymen, umb mitleydliche verstreckung einer zimblichen summen gelts dienstlich anzulangen, und ist hiemit ann E. L. unsere hochvleiszige bitt Sie wollen unbeschwert sein uns zu auszfhürung unsers vorhabenden Christlichen zugs, auff unsere Obligation undt handtschrifft, die wir, wo uns Gott, wie wir hoffen, zu deme unsern wieder helffen wirdt, treuwlich volnziehen und halten wollen, dreyszig tauszent taler oder je soviel als E. L., Christlichen zuneigung nahe, zu enthraten müglich sein wirdt, gutwilliglich vorzustrecken, und sich inn deme andern unsern hernn und freunden gleichmeszig zu erzeigen: dargegen wirdt E. L. brieffszeiger unsere obligation verfertigen und lieffern können, und wir seint in tröstlicher hoffnung E. L., als ein Christlicher beruembter Fürst, werden hierin die befürderung der gemeinen wolfarth treuwlich suchen und der armen beträngten Christen unauffhörlichen elents und jamers, darinn sie bisz anhero leider von vielen mittbruedern gantz erbärmlicher weyse verlaszen worden seindt, sich endtlich lasszenn erbarmen. Solchs wirdt der Almechtige Gott, der ein reicher vergelter ist aller gutthaten, E. L. ohne zweyvel vielfältiglich erstatten, und wir, neben unsern mittverwandten und

allen beträngten Christen, seint uhrbietig diesze wil- 1568.
fahrung und mittleidliche hülffleistung die zeit un- Septembre.
sers lebens, unserm euszersten vermögen nahe, umb E. L. und derselben angehörige zu verdhienen. *Datum* in unserem Velttlager bey Kerpenn (1), den 17 7^{brs}.

E. L. gantz dienstwilliger,
WILHELM PRINTZ ZU URANIEN.

An Hertzog Christoffen zu Würtemberg.
Mutatis mutandis,
Marggrave Carlen zu Baden etc.
umb fünffzehen tauszent thaler.

L'expédition du Prince n'eut guère d'heureux résultats. Personne n'osoit se mouvoir ; la peur, fruit de la cruauté, glaçoit encore tous les esprits. D'ailleurs le Duc d'Albe avoit rassemblé une armée supérieure à celle du Prince et sachant parfaitement que celui-ci, dénué d'argent, ne pourroit longtemps tenir la campagne, il évitoit de compromettre un succès assuré et facile par les chances d'une bataille. Vingt neuf fois le Prince changea de position, s'efforçant d'engager le combat ; mais tout se réduisit à des escarmouches et à des engagements partiels. Il ne fit donc que traverser le Brabant, et se retira en Picardie, désirant se réunir aux Huguenots, mais les troupes et les menées du maréchal de Cossé, qui excita l'insubordination des soldats Allemands, le poussèrent vers l'Est ; à Strasbourg il dut licencier la plus grande partie de ses soldats. Malgré cette succession de désappointements et de revers, il eut occasion de déployer des talens stratégiques. Il fit bientôt passer la Meuse à son armée, ce qui étonna tellement le Duc d'Albe, qu'il dit au Comte de Barlaymont, porteur de la nouvelle : « Eh ! croyez-vous donc » que ce sont des oiseaux ! » *Languet* au contraire considéroit la chose comme très facile ; déjà au commencement d'octobre il devint

---

(1) *Kerpenn.* Chateau situé près de Cologne.

1568. Octobre. impatient; « De Orangii Principis expeditione quid sit sperandum » non video, cum hactenus tam multas occasiones trajiciendi Mosam, » qui ubique fere vadosus est, neglexerit. Sed credo eum habere mi- » litem non satis obsequentem. » *Ep. ad Camer.* p. 89. Plus tard le désappointement le rendit tout à fait injuste. « Expeditio Orangii » habuit exitum infelicissimum. Fortiter quidem trajecerunt Mo- » sam, sed postea nihil recte est ab ipsis gestum, et tam facile » ipsorum conatus eluserunt Hispani, quam si cum pueris fuisset » negotium. » *l. l.* 91. On doit regretter que, versé dans les auteurs Latins, il ne se soit pas rappelé l'histoire du philosophe Phormion qui se rendit ridicule en voulant donner des leçons de tactique à Annibal. — Près de Quesnoy le Prince remporta un succès assez im- » portant. « Hy heeft van des Hertogs volck 10 vendelen Duytschen, » 8 vendelen Spaengiaerden ende drie kornetten lichte Peerden ver- » stroyt ende verslaghen, alwaer dat vele van Adel doodt ende » ghevangen bleven. » *V. Meteren*, 56e.

Apparemment les enseignes étoient aux couleurs du Prince. Mr l'archiviste *de Jonge* dans une brochure *(Over den oorsprong der Nederlandsche vlag)* a montré jusqu'à l'évidence que ce n'est pas, comme on a quelquefois prétendu, Henri III ou Henri IV, Roi de France, qui nous a donné notre pavillon, mais que le drapeau du Prince d'Orange est devenu le drapeau national. La dénomination populaire de *Princegeus* en est un indice et nous reporte aux premiers commencements de la guerre civile: *l. l.* p. 49; et déjà en 1582 dans un livret publié à Anvers sur la réception du Duc d'Anjou on écrit que les navires, excepté celui sur lequel il se trouvoit, étoient « avec » leurs panonceaux ordinaires, tant redoubtez des Espaignols: les » dits panonceaux aux couleurs de Monsieur le Prince d'Oran- » ge. » *l. l.* p. 21.

LETTRE CCCXXV.

Hans von Heidelbach au Docteur Schwartz.

*** Ce nouveau correspondant nous est inconnu. Il montre du

zèle pour la cause du Prince et de la religion, et il y a dans ses lettres quelques particularités intéressantes. — L'Empereur envoya son frère l'Archiduc Charles en Espagne pour intercéder en faveur des Pays-Bas. Son Instruction avoit un caractère très serieux. « Summa huc redit, quod Imperator tantam offensio- » nem animorum esse ait per totam Germaniam, tam Electo- » rum ac Principum, quam privatorum hominum, ut, nisi ce- » lere remedium adhibeatur, extrema nobis exspectanda sint. Et » si Electores et Principes Imperii ipsum Caesarem officii sui ad- » moneant de libertate Germanica tuenda, satis videre Regiam » Majestatem quid sit ipsi faciendum: Quare postulare, primum » ut induciae fiant inter Ducem Albanum et Orangium; tum ut » nova forma gubernandi mutetur, et miles Hispanus amoveatur, » et rigor justitiae cesset: ostendens non alienum sibi videri ut se- » cundum foedus Imperii de Religione apud Belgas vivatur. Post » ut reconciliationem Orangii bonis conditionibus Rex admittat, » eamque in manibus Imperatoris ponat, qui curabit ne existima- » tioni Regis aliquid decedat. » *Hopp. Ep.* 208. On ne sauroit douter de la bonne volonté de l'Empereur; mais la mission fut infructueuse. « Archidux abit, magnis muneribus a Rege affec- » tus; estque de rebus Belgicis illi plene satisfactum, ut qui illi » sunt a consiliis, nobis ipsi fatentur. » *l. l.* 215. 1568. Octobre.

Mein freundlich dienst zuvor, erenvester und hochgelehrter besonder lieber freundt. Euer zwey schreiben, de *dato* Dillenbergh den 9 und 12 Oct., hab ich entpfangen. Die zeittung das der Printz so glücklich über die Maasz khommen, mit freuden verstanden; hoffe der liebe Gott werde alle dinge zu Seinem preisz und ehren weitter mit gnaden schicken. Amen.

Soviel sonstet des kayserischen raths erinnern betrift, ist mein herr auch des bedenckens wie der kayserischer,

1568. meynet es solte der herr Printz jhe zu zeitten an die Kay.
Octobre. Mat. schreiben oder schicken, sein und seiner mitverwandten nottürft ihrer Kay. Mat. vortragen, darunter alle schult uff den von Alba und sein compani, und nit uf den Khönig zu Hispanien, leghen, sich auch erpieten uff Kay. Commissarien zue verhöre, und da Kay. Mat. die Nidderlände in ire handt wolt nehmen, sey der her Printz damit zufrieden *modo caveatur de religione, pace publica, de restitutione ejectorum, et expensis bellicis*, damit der herr Printz also den Kayser an die handt erlange. Wan solchs beschee, darnach sey es abermahls eines rocks desto warmer umb den hern Printz. Es möchte auch irer Mat. hierbey doch gahr bescheidentlich und vertrauwlich zu gemüth geführet werden, dasjehnig so ire Mat. uff ein zeitt Graven Günthern von Schwartzburg bevholen mitt dem hern Printzen zu handlen, wie der herr Printz und ire Mat. dessen sich unter einander leichtlich wider erinnern mügen.

Landgrav Wilhelm ziehet heute nach dem Churfürsten zu Sachsen; glaube es beschee nit vergebens, sondern hab was uff sich.

Hie ist nichts sonders von zeittung die euch zu communiciren, sonstet wolte ichs euch nicht pergen. Wan ir was hettet der Köningin von Engelandt halben, so gewisz wehre, dasz wollet mir mittheilen. Man sagt uns vor warheit sie spanne mit ahn zum kriegh, repetire Calis, hab Franckreich *bellum* denuncyrt und schon darauff angegriffen. Wie dem also, möchte es der armen belästigten Christen der endts auch zu statten kohmmen. So sagt man auch das der König von Hispanien sich selbst erstochen haben solt were dem also, wehre es *vindicta*

divina. Damit seit götlicher gnaden bevholen. *Datum* Cassel, am 17 octobris. 1568. Octobre.

HANS VON HEIDELBACH.

Dem erbaren undt hochgelerten hern Jacob Schwartzen, der Rechten Doctori, fürstlichen Uranischen rath etc., meinen besondern lieben hern und freundt.

LETTRE CCCXXVI.

H. v. Heidelbach au Docteur Schwartz. Nouvelles d'Allemagne.

Meinen freundlichen dienst jederzeit zuvor, erbar und hochgelehrter besonder lieber herr und freundt. Euer schreiben, de dato Cöllen den 21 Novembris, hab ich entpfangen, und mit freuden verstanden das die tyrannischen blutthunde solche gutte schlappen und buffe bekohmmen. Hoff der liebe Gott werde den seinen fortmehr weitter crafft und macht, auch gelegenheit geben den feinden Göttlicher warheit bessere cappen zu schrotten, und seinen armen beschwerten Christlichen volck aus engsten und nöthenn zu helffen.

Hier ist nichts besonders von zeittungen, dan das die reutter, so dem Fransosen zuziehen, diszer zeith in hefftigenn anzugh sein. Ich hoff aber dieweyll der Köhnnigh in Franckreich so einen gewaltigen schnaepss genohmmen, es solte dissenn reuttern dennest in die nasen riechen, ihnen ettwa uff der greintz zuvor und ehir dan sie gemustert, der balck auch gelausett, und also ihnen gepürlich bezahlung ires nachschleichens gethain werden.

1568. Décembre. Wiewohl es nicht ohne das irer gahr viell sich beidt schrifftlich und mündtlich erclertt jegenn meinen G. F. und hern und andern, das sie sich keines weges zu vertrückung unserer religion, und sonderlich widder den herrn Printzen von Uranien, geprauchen lassen wolltenn. Aber ich bauwe wenigh uff solche erclerung, dan wan sie zum hauffen kohmmen, ist wohl zu gedencken dasz sie alsdan *majori parti* volgen und volgen müssen *nolint velint.* Wiewohl hierbey zu hoffen, wan sie zusahmen kehmen und die sach treulich meyneten, das sie dan unter sich stampffen, meuterey machenn, und also dem jegentheil schedtlicher dan nützlich sein möchten.

Mein herr ist verrückter tage vonn dem hohen orth widder kohmmen, aber über alles anhaltenn nichts mehr erheben mügen dan das derselbig hohe man, des bewusten gelts halber, noch immer zu uff der caution bestehet. Glaube aber wan er siehet das die dinge dem hern Printzen, wie sie sich von der gnade Gottes ansehen lassen, wohl schlaunen, das er, der hohenman, alsz dan am letztenn, wan es lang gnugh geworden, dem priester sich erzeigen dörffte.

Vor gewisz sollet Ir wissen das der Churfürst zu Sachssen sein eltiste tochter am 26 Novembris des Pfalzgraven Churfürsten sohn, Herzogh Casimir, ehelichen vertrauwet, welchs etzlichen leuthen, die dem Pfaltzgraven Churfürsten gern an das ledder gewesen, nicht wenigh in di knyhe schrecken werdet; es wirdet auch disse freundschafft dem hern Printzen zu vernehmen nicht ein cleyne freudt und vermuthlich seinem kriegswesenn zu

(1) *hohe man.* Apparemment l'Electeur de Saxe: voyez. p. 301, l. 2.

einem guthen geschrey sein. *Bella enim fama constant.* 1568.

Dieweil ein solche freundschaft zwischen diszen beiden Churfürstlichen heusern uffgerichtet, so ist zu hoffen es werde der newe breudtgamb bey der hohen person, bevor andern, ettwas erheben mügen, und darumb habe ich in eyl subornirt das der breudtgamb bey der hohen personn vleisz thun wirdet ein mehrers dan von andern biszanher bescheën mügen, der bewusten summa halber, herausser zu reiszen. Was da gefellet, darvon berichte ich euch hernacher, so palt ich des verstendiget werde, dan hirin an meinem treuen anhalten soll gahr nichts erwinden. Décembre.

Von Pfaltzgraff Wolffgangs bewerbung weisz man alhie nichts besonders zu sagen, wiewohl man in der geheimb darvon allerley murmlet. Die werbung so die Köningin von Engellandt bey Franckreich, den beschwerten Christen zu gutten, hat thun lassen, hab ich ires inhalts verstanden, lassè mir die wohl gefallen. Glaube aber sie werde dem beschornen hauffen (1) nicht viel besser schmecken, dan das die Kay. Mat. iren underthanen die predigt Göttliches worts zulesset.

Was mir fernners fürstehet so euch zu wiszen vonnöthen, darvon gedenck ich euch nichts zu verhalten; bin dergleichen communication von euch hinwidder gewertigh, und thue euch darmit dem lieben Gott in seinen g. schutz und schirmb bepfelen. *Datum* den 4 Decembris.

Hans von Heidelbach.

Dem erbaren und hochgelerten hern
Johan Schwartzen. .. Zu seinen eigenen händen.

---

(1) *beschornen h.* Les prêtres; ceux qui ont reçu la *tonsure.*

1568. Décembre. Le 7 décembre von Heidelbach écrit au Docteur Schwartz: « Es ist der Friedt, Gott lob, zwischen Denemarck und Schweden » endtlich geschlossen, dan der Köhnningh von Dennemarck sol- » ches selbst dem Churfürsten zu Sachsen geschrieben und darzu » mit lob und ruhm Dennemarcks. Wiewohl Köhningh Erich, der » gefangene, aus seiner custodien gahr jemerlich pfeiffet, hab des- » sen ein schreiben gesehen, so er in lateynischer sprach vor doctor » Benedictus und seinen koch, so man auch eingezogen, gahr » demütiglich an seinen Bruder, den jetzigen *Gubernatorem*, in » Schweden thut. »

Dans une lettre datée de Cassel le 21 décembre et signée *Ning*, on écrit à Schwartz qui, d'après l'adresse, se trouvoit alors à Dillenbourg :

« Wan auch Ir was gewisses von neuen zeittungen aus Franck- » reich oder Brabandt hettet, die wollet mir mittheilen, dan » mich trefflich sehr nach dem glückseligen zustandt des hern » Printzen verlanget. Der liebe Gott wolte S. F. G. und irer mit- » verwandten gnediglich erhalten und verleyhen das sie das » werckzeugh seyen dardurch Seiner göttlichen Mat. nahme sancti- » ficiret, die warheit Seines wortts in denselbigen länden erbreitet » und erhalten werde, Amen. Bin euch darmit freundtlich zu dynen » in alweg geneigt. »

† LETTRE CCCXXVII.

Le Comte Jean de Nassau à. . . . . Détails sur l'expédition du Prince d'Orange.

*** De tout ce qu'on avoit promis au Prince, on ne tint presque rien. Partout les villes lui étoient fermées. « Van de 300,000 » daelders die hem de Nederlanders belooft hadden, had hij niet » dan 10 of 12000 ontfangen. » *Bor.* I 256[b].

L'impossibilité de revenir sur ses pas le força à s'acheminer vers

la France. Le 5 janvier 1569 *Languet* écrit : « video jam nihil » Orangio superesse spei, praeterquam in Gallorum victoriâ. « *Ep. secr.* I 75. D'ailleurs il désiroit porter secours aux Huguenots : voyez n° 321. 1568. Décembre.

Durchleuchtiger hochgeborner Fürst. E. F. G. seyen meine gevliessene und gantz gutwillige dinst yederzeit zuvor. Gnediger herr, E. F. G. soll ich dienstlich nicht verhalten das ich den 24 nechstverlauffenen monats Novembris ausz meins herren des Printzen leger (welches damals zwischen Sanct Quintin und Ham gewesen ist) verzogen bin, und habe ire G., sampt derselben Obristen, bevelchs und andern fürnemen leutten, sampt dem mehrertheyll desz Kriegsvolcks, gesund und wollfarendt gelassen, und wiewoll ire Gnaden nicht allein damals, sondern auch zuvor zum öfftermalen gern geschrieben und E. F. G. aller gelegenheitt, wie es mitt dero sachen geschaffen, verstendiget hetten, so haben doch ire Gn., unsicherheit des wegs halben, keine schreiben könden durchbringen, viel weniger hab ich deren einiges zu mir nemen dörffen, dieweill ich mich beiderseits für dem Spanischen und auch dem Französischen kriegsvolck hab befahren und besorgen mueszen; derowegen dan ire Gn. mir uferlegt und bevohlenn dieselbige bey E. F. G. dieszfals zum besten zu entschuldigen, und darneben dinstlichen zu berichten wie sich die sachen biszanhero allenthalben verlauffen, waruf sie numehr beruhen, und was irer Gn. intent, vorhaben und meynung were.

Soll derohalben E. F. G. dinstlichen nicht verhalten das hochgedachter Herr Printz in den Niederländen und Brabandt mit dero underhabender kriegsvolck (welches

1568. Décembre. in warheitt ein schöner und gegen den feindt gantz williger und allezeit freudiger hauffen gewesen) leyder dieszmals weniger dan man verhofft, und zwar nichts fruchtbarliches, hatt ausrichten können.

Dann wiewoll meniglich der gentzlichen zuversicht und gutter hoffnung gewesen die stedt und leuth in den Niederländen sollen, iren vielfältigen beschehenen erbieten nach, sonderlich in erwegung das inen selbst so hoch und viel, ja am meisten daran gelegen, sich zu iren Gn. geschlagen und deroselben alle mügliche befürderung und vorschub mitt öffnung etlicher stett, mit zuschickung gelts und proviandts, oder sonsten mitt kundtschafft und in andere wege erzeigt und bewiesen habenn, wie dan i. G. sonderliche vertröstung entpfangen, das so baldt dieselbe nur über die Maasz kommen würde, an solchem allem (wie vermeldet) gar kein zweivel oder mangel erscheinen solte; so ist doch iren Gn. im werck deszen hernachmals das geringste nicht gehaltten oder geleistet worden; es haben auch ire Gn. an dem feindt [nie[1]] nichts haben oder auszrichten können, dan ob schon ire Gn. mitt vleisz jederzeitt darnach getrachtet wie sie inen angreyffen und zum schlagen bringen möchten (wie es dan ain mall oder etliche so nahe daran gewesen, das wir uns anders nichts versehen, auch nichts gewiszers verhofft, dan das man itzo schlagen soltte), so hatt er sich doch dermaszen allezeit in seinem leger, oder auch sonsten, als baldt er innen worden das man sich zu ime gewendett, dermaszen verschanzen laszen und sonsten in seinem vortheil gehalten, das man inen nirgendt angreiffen, noch ime ainigen abbruch hett thun könden.

[1] wie (?).

Ueber das hatt der feindt auch an allen örtten, bey verlust haab und gütter, leibs und lebens, verbieten laszen dasz man nicht allein keine proviandt in unser leger füren, sondern das auch niemandt in der gegent herumb da unser leger were oder vermuthlich hinkommen würde, weder in dörffern noch häusern bleyben, noch sonsten ichtwas darinnen lassen; das man auch ausz allen mühlen die eysen abschaffen und hinweg thun soltte, damit man nicht darinnen mahlen, und uns also die proviandt gentzlich möchtte entzogenn werden. 1568. Décembre.

Als nun mitler zeit das böse gewitter und die kalte winterzeit ye lenger ye weitter eingeriszen, und das kriegsvolck gesehen das ermelter herr Printz inen zu keinen winterlager (darumb sie dan etlich mal bey iren G. angesucht) verhelffen möchtte, das man auch keine proviandt bekommen, noch etwas an dem feindt erlangen kündte, haben sie ire G. ersucht und gebetten das sie wiederumb zurück über die Maasz uff teutschen boden gefüret und abgedancktt werden möchtten; daruf auch ire G. mit inen widerumb naher der Maasz zurück gezogen.

Nachdeme aber ire G. weder bey Lüttig, noch sunsten anderswohe, den pasz über die Maasz hett bekommen künden, und der mangel an proviandt ye lenger ye gröszer worden, dero gestallt das sich das kriegsvolck lenger keines wegs behelffen oder erhalten künthe, als seindt ire Gn., dringender nott halben, verursacht worden iren zug von Lüttig stracks uf Franckreich zu nemen; gleichwoll mit dieser dem kriegsvolck beschehener vorgehender vertröstung, das ire Gn., so baldt sie daselbst hinkommen würden, inen solche wege vorschlagen woltten daran sie verhofflich ein gut gnügen haben soltten, und im fall der-

1568. Décembre. selbige inen schon nicht gefellig oder annemlich sein würde, das doch ire Gn. mitt irem ratth, vorwissen und guttem willen, wie und welcher gestaltt der abzug am füglichsten geschehen möchte, handlen wollte.

Mitlerweil haben die Franzosen bey mein hern dem Printzen angesucht und gebetten, dieweil dem Printzen von Condé der ufgerichte vertrag nicht were gehalten worden, sondern S. F. G. dermassen feindtlich zugesetzt(1) und gantz gefhärlicher weyse nachgetrachtet, das S. F. G. zur defension undt gegentwheer veruhrsacht wurden, das dan ire Gn. mit dero underhabenden kriegsvolck dahin handlen, damit sie sich hochermelten Printzen von Condé zu gutem wolten gebrauchen lassen, und demnach es inen, ferre[1] des wegs halben, unmöglich were die bestallung (2) von dem Printzen von Condé so eylendts auffzubringen, so weren sie erbüttig und willig sich nicht allein gnugsam zu verschreiben, sondern auch etliche ausz inen persönlich einzustellen, den gantzen hauffen sechs wochen lang von dem iren zu behalten (3), im fall der von Condé irer nicht bedürfig oder sich mit inen nicht würde vergleichen können. Daruf dan mein herr der Printz nicht underlassen solches alles dem kriegsvolck der lengde nach vorzuhalten, und inen darneben zu gemueth zu füren was nicht allein den beträngten Christen in Brabandt und Franck-

(1) *f. zugesetzt.* Voyez p. 283.

(2) *bestallung.* Voyez p. 285, l. 24.

(3) *zu behalten.* « Cum equites Germanici dicerent sibi non nu» merari stipendia, et ne quidem suppetere pecuniam ad coemen» das res necessarias, Galli in medium contulerunt quidquid ha» buerunt pecuniae, et inter ipsos distribuerunt. » *Lang. ad Cam.* p. 94.

1 die Ferne.

reich, sondern auch dem gantzen vatterlandt Teutscher Nation vor nachteil ervolgen würde wan der von Condé underliegen und ire Gn. unverrichter sachen würden abziehen mueszen.—Zum zweitten, das ire G. in gutter hofnung weren, da man in zeitten, ehe und zuvor des Königs von Franckreich bestelte Teutsche reutter hinein khemen, zur sachen thun und dieselbige mitt einem ernst angreiffen würde, das es verhofflich soviel esto balder zu einem leidlichen vertrag in Franckreich gelangen soltte; das auch ire Gn., vor's dritte, abermals gutte hoffnung tragen woltten dem kriegsvolck ire bezalung durch diesen weg etlicherr maszen soviel esto balder zu bekommen und herausz zu reiszen. So were auch, zum vierden, nicht geringe hoffnung zu haben, da der vertrag oberzelter maszen in Franckreich soltt gemacht und getroffen werden, das der herr Printz sich hernachmals soviel esto stercker wiederumb naher Brabandt begeben und daselbsten was fruchtbarlichers würde auszrichten mögen. Zum fünfften, wolten ire G. auch das kriegsvolck sonderlich ungern abziehen lassen, ehe und zuvor man gesehen und vernommen hett was der Kay. Mat. vorhabende legation und underhandlung zwischen beyden partheyen wircken, auszrichten und mit sich bringen wollte. 1568. Décembre.

Dieweil nun der hunger bey dem kriegsvolck fast grosz (dan inen in sechs gantzen wochen nichts zugefürt ist worden) und die geschwinde wintterliche zeitt und keltt teglichs überhandt genommen, auch das kriegsvolck an kleidern, sonderlich aber die knecht (mit gepürlicher reverentz zu vermelden) an schuhen, welche auch ohne das umb baar geltt in Franckreich schwerlich zu bekom-

1568. Décembre. men, groszen mangel gelitten, haben sie sich zum theil etlicher maszen in handlung eingelaszen, doch gantz hefftig daruff getrungen das sie geltt entpfangen und in ein winterleger möchtenn gefürt werden. Es haben auch dieselbige, so sich erzeltter maszen erclertt, mit irer habender bestallung keins wegs wollen contentiren, noch settigen laszen, sondern haben begert, auch hefftig daruff getrungen, das man inen die Condische bestallung, welche beynahe noch so grosz ist, ufrichten wolle; etliche aber haben sich dahin erclerett, auch endlich daruff verharret, dasz sie keins wegs lenger zu dienen gemeint weren. Hieruf hatt hochgemelter herr Printz inen die sachen abermals mitt allerhandt erheblichen motiven, bedencken und ursachen zu gemüt gefürtt und an sie begertt, im fall sie ye abzuziehen bedacht, das sie als dan selbst mittel und wege, dardurch sie herausz zu kommen verhofften, vorschlagen woltten; dan ire G., soviel sie dero landt artt erfaren, wüsten sie bey itziger gelegenheitt ohne gefhar, schaden und nachteil sie nicht herausz zu bringen. — Was nun, gnediger Fürst und Herr, uf solch, des Printzen beschehen anhaltten, erinnern, vermahnen und zu hertzen führung, ferner ervolgt, darvon ist mir noch zur zeitt (dieweill ich gleich des andern tags darnach hab uf sein mueszen, und lenger nicht verziegen dörffen) nicht bewust, derhalben ich auch E. F. G. uf diszmal hiervon weitter nicht weisz zu schreiben.

E. F. G. wil ich aber dinstlich nicht verhalten das gestrigs tags, baldt nach meiner ankunfft, meines schwagers, des Graven von Berge, diener einer alhie ankommen, welcher berichttett das er den 7ten dieszes monats ausz meins herrn des Printzen leger auszgezogen, und da

ire G. damals mit irem kriegsvolck bey und umb Reusz herumb, hin und wieder uf den dörffern, und das Französisch kriegsvolck, so ire G. bey sich gehabt, in der vorstadt gelegen haben, und das ire Gn. itziger zeitt mitt proviandt zimlich versehen, das auch kurtz vor seinem, des obgem. dieners, abreysen, des Königs von Franckreichs bottschafft alda sey ankommen; was aber derselben werbung oder verrichtung gewesen seye, davon hat er keinen bericht geben können. 1568. Décembre.

Es werde auch gesagt das der von Condé mitt dem König ausz Franckreich ein treffen gethan und ime etlich volck sol abgeschlagen haben, und das die sache zwischen höchstermelten König und dem v. Condé in gutlicher tractation stehe. Obbemelter Bergischer diener bericht auch ferner dasz er under wegen nackendt auszgezogen und ime etliche brieve, so er bey sich gehabtt, seyen genommen worden.

Nebenn dieszem soll E. F. G. auch ich ferner underthenigst nicht verhaltten das vor zweien tagen meiner diener einer von Brüszel (daselbst er seiner aigener geschefft halben zu thun gehabtt) alhie ankommen, welcher berichtett das er den eilfften dieses monats von Brüszel auszgeritten, und das bestendiglich dero örtt gesagt worden das Duca de Alba volgendts dinstags in ermelter stadtt Brüszel ankommen und des Printzen zu Hispanien *exequiae* oder begengnüsz gehaltten worden, das auch ermelter von Alba sein kriegsvolck hin und wieder in die stadtt hab vertheylen laszen, und das die *persecutiones* und vervolgungen in den Niederländen ja so geschwinde und hefftig, als sie vormals ye gewesen, sein sollen, das man auch in den Niederländen weder wenig noch viel

1568. von Duca de Alba oder dem hern Printzen sagen dörffe....
Décembre. *Datum* Dillenberg, den 25 Decembris A° 68.

JOHAN GRAVE ZU NASSAW CATZENELNPOGEN.

N° CCCXXVII^a.

Note relative à la position et aux projets du Prince d'Orange.

*** Le Prince, d'après les conseils de Genlis et des autres capitaines François, désiroit d'abord pénétrer en Normandie. « Gallorum numerus plurimum est auctus statim ubi venerunt in ditionem Regis Galliae, et longè plures ad eum numerum accessissent, si vel simulassent se velle penetrare in interiorem Galliam; nam non erat dubium, quin bona pars istius Normandia, quae est cis Sequanam, esset ad ipsos defectura. » *Languet, ad Camer.* p. 93. La résistance des troupes Allemandes fit évanouir ce projet. « Sic tota illa spes de Normannia abiit in fumum, proditione (ut multi existimant) quorundam praefectorum, qui regiâ pecuniâ dicebantur corrupti. » *l. l.* — Ce fut à Bar-le-Duc qu'eurent lieu les négociations, auxquelles cette pièce se rapporte. « Dum ad opidum Bar le Duc recreat militem Orangius, Rex Galliae venit Cathalaunum, non multum septus militibus, et ad Orangium legatos mittit, per quos conatus est abducere eum ab instituta societate cum Condaeo, promissis ducentis millibus coronatorum ad numerandum stipendia militi, et restitutione principatus Orangiensis et aliorum praediorum quae habuit in Regno Galliae. » *l. l.* p. 94.

Cette Note, ainsi que la lettre précédente, est adressée à quelque Prince Allemand; peut-être à l'Electeur de Saxe, bien qu'il n'eût guère favorisé l'expédition.

Monseigneur, le Prince d'Oranges a envoyé le Seign$_r$ de Cormaillon avec lettres de créance à Messieurs l'Electeur Pallatin, Duc de Deux-Ponts, et Landgrave, avec copie de ce que luy a esté proposé de la part de Monseig$_r$ le Maréchal de Cossé par ung Secrétaire, nommé Favelles, et depuis de la part du Roy par ung gentilhomme Alemant, nommé Schonberg(1), ensemble les réponses qu'il leur a faites. 1568. Décembre.

Le dict Cormaillon est tombé malade et a donné sa créance au Seigneur de Clermont, qui est telle :

Que le dict Seigneur Prince a résolu de servir à la gloire de Dieu en France, puis qu'il n'a pleu à Dieu de bénir son labeure au Pays-Bas, auquel il n'a trouvé ayde ny faveur de personne, comme Monsieur le Conte Jean son frère peu avoir asseuré à voz Excellences, et ce en attendant que Dieu donne quelque aultre moyen cy après d'achever sa première entreprise.

Il retiendra 6000 chevalx, et licenciera le reste de son armée, mesmement les gens de pied, qui sont fort mal pour estre nudz, et désire en tout se joindre et accorder avec Monseig^r le Duc de Deux-Ponts, auquel il prie se fournir de moulins, d'aultant qu'à faulte d'en avoir assez, son armée a heu grand disette de farine.

Le dict Seig^r Prince n'a receu aulcun deniers de ceulx que l'on luy avoit accordé, sinon la part de Monseig^r l'Electeur Palatin,[1] qu'il est maintenant tellement pressé que, s'il n'est secouru d'argent, sera contrainct licentier son ar-

(1) *Schonberg.* Le Maréchal Gaspard de Schomberg qui, surtout aussi comme négociateur en Allemagne, rendit de grands services à Charles IX, Henri III, et Henri IV.

[1] *On doit sous-entendre* ensorte.

1568. Décembre. mée. Aussi a donné charge de s'enquérir diligement du faict de Conte de Svarzbourg, où il est et ce qu'il a faict de ses gens.

Depuis le partement du Seig^r Cormaillon le dict Seig^r Prince a mandé par ung soldat qui avoit créance de luy, qu'il luy estoyt du tout nécessaire de finer[1] 30000 escuz promptement, et qu'ilz suppliroient voluntiers Monseigneur l'Electeur Palatin les avancer, ou du moins partye, dont il se rembourseroit sur les deniers promis.

† N° CCCXXVII^b.

Note relative aux négociations du Prince d'Orange avec le Maréchal de Cossé. (Sommaire des propos que le Sr de Favelles a faict entendre à Monseig^r le Prince d'Orenges de la part de Monsr le M^al de Cossé, lequel sommaire le dit Seig^r Prince ha demandé au dit de Favelles par escript.)

*** Les nouvelles relatives aux succès du Duc d'Anjou étoient pour le moins fort exagérées, afin de faire désister le Prince de ses projets. Ce moyen ne réussit point; il n'étoit pas aisé de tromper le Prince de la sorte, et d'ailleurs il fut averti. Mais l'obstination des soldats Allemands fut plus efficace. « Dimissis iis qui » abire voluerunt, . . . constituit magnis itineribus per Burgun- » diam ad Condaeum contendere; quod cum suis militibus propo- » suisset, expertus est eos longe magis contumaces quam antea; » quare . . coactus est eos nolens volens in Germaniam reducere. » *Languet, ad Camer*, p. 94. Le Roi de France étoit extrêmement

[1] obtenir, *conficere*.

alarmé. « Orangius scelere suorum militum coactus est redire in » Germaniam, qui, si vel tantum simulassent se in interiorem Gal- » liam penetrare velle, potuissent ad quascunque voluissent con- » ditiones pacis adigere Regem, qui plane erat imparatus, nec » potuit sperare auxilium a fratre Andegavensi, qui vix potest » sustinere impressiones Condaei. » *Ep. secr.* I. 83. 1568. Décembre.

Le Duc d'Anjou, plus tard, Henri III, étoit le favori de sa mère, Catherine de Médicis, qui peut-être comptoit plus sur son dévouement que sur celui de Charles IX. Les Papistes fondoient sur lui de grandes espérances. « Card. Lotharingicus et ejus mi- » nistri omnia in aula pro arbitrio administrant, et ut habeant » cujus nomine et auctoritate abutantur, suae factioni praefece- » runt Ducem Andegavensem, cui perpetuo adsunt aliquot viri » militares ex eorum numero qui in postremo hoc bello maxime » insanierunt; ita ut jam plus posse videatur in Gallia quam ipse » Rex. » *Languet*, *Ep. secr.* I. 67. « En lui confiant le comman- » dement de l'armée, on lui donna », dit Mr *Ancillon*, *Tableau des Révol. pol.* II. p. 255. «, le maréchal de Tavannes, qui pré- » para ses victoires et lui arrangea ses triomphes. »

Monseigneur, Monsr le Maréchal de Cossé se recommande très affectueusement en vostre bonne grâce. Il avoit député Monsr de Rubemple[1], Chevalier de l'ordre du Roy mon maître et cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et moy avec luy, vers luy, mais à l'occasion d'une colique qu'a eu le dict Sr de Rubemple par chemin, il a esté constrainct s'en retourner. Cependant le dict Sr Maréchal a trouvé bon que je continuasse le voyage pour achever la négotiation, comme il vous plaira veoir par ma lettre de créance ; qui est que, le dict Maréchal ayant sceu que vous avec vostre armée estiez entré dans le pays de Picardie dont à présant il a charge, il doubte que vous veuillez entreprendre chose contre l'estat du dict Sr mon

[1] Rubempré.

1568. Décembre. maître et au dommaige de ses subjects, dont le dict Sr Maréchal désire sçavoir quelle est en vostre endroict vostre intention, laquelle touttesfois lors qu'il me dépescha il ne pouvoit avoir que bonne et syncère, d'autant que vostre dit armée n'estoit encores entrée dans le dict pays de Picardie, mais à présant qu'elle y est et que je l'ay veu faire dégast, comme de faire brusler des moulins, granges, saccaiger les subjects et vivre avec tout le désordre et discrétion sur eulx, sans plusieurs aultres insolences et meurtres, je croy qu'à présent il ne la peult plus avoir telle, et que seray bien advoué de lui et spécialement du Roy mon dit maître, de vous en faire toute la plus grande plaincte que je pourray et vous en demander la raison; davantage le dit Sr Maréchal opinion que vous ne serez si téméraire que de vous déclairer ennemy d'un si puissant Roy, qui est le maître de mon maître, joinct que vous n'en avez nulle occasion, et vous estime tant que vous ne vous laisserez persuader, à l'appetit d'aulcuns gentilzhommes qui sont en vostre trouppe, de rompre avec ung tel Roy, assez cogneu de toute le Chrestienté et approuvé de tous les Princes et Potentats Chrestiens, et quant bien vous entreprendrez, il vous estime Prince si généreux et de si bonne nature que vous ne tardrez plus à descouvrir vostre ditte mauvaise intention, si telle elle est à l'endroit d'un Roy qui a moyen, et de vous restablir, et d'augmenter vos grandeurs, et au contraire de les abaisser contre tous ceulx qui se jugeront d'entreprendre chose, tant petit soyt elle, au préjudice de son état, et qu'il vous prie croire que Monseigr le Duc d'Anjou, frère du Roy, n'est point si empesché avec Monsr le Prince de Condé qu'il n'aye bientost la raison de luy, affin que vous ne faciez aulcun es-

tat ny appuy de ses forces, comme vous entendrez en peu de jours; car c'est chose toute asseurée que mon dit Sr le Duc a contrainct la trouppe du dit Sr Prince de Condé recueiller et repasser la rivière de Vienne, qu'ils avoyent passé auprès de Chastellerault à leur grande haste et confusion, tellement qu'il est maintenant aisé à juger que la trouppe du dit Sr Prince de Condé est aculée vers la Rochelle, attendu les forces grandes que Monseigr le Duc ha, qui sont en nombre de 6000 chevaux et de 25 à 30000 hommes de pied et de 25 grosses piéces d'artillerie, sans aultres forces qu'il attend encores de Prouvence, que conduict Monsr le Conte de Tendes. Je ne vous parle point de 6000 Suisses qui ont esté nouvellement levez et qui sont maintenant près de Paris, de 8000 reistres qui sont maintenant en France, que conduict Mr d'Aumalle, ny de 3 à 4000 chevaux lanciers qui sont près du Roy soubz les charges de Mrs le Maréchal de Montmorency, de Vieilleville, de Cossé et d'Anville, que l'on sçayt assez estre les dits Srs demeurez près du Roy avec grande quantité d'infanterie; et quant est de l'armée de Monsr le Duc d'Alve, vous congnoissez combien elle est à nostre devoyr, pour la faire acheminer la part que vouldrions, qui sont [forcarrestieres] près le Roy. De vostre armée je ne vous en diray davantaige que ce que vous, Monseigr, en cognoissez, de la nécessité en laquelle elle est et l'effect qu'elle a faict au Pais-Bas. Mais quant vostre volonté seroit de vous maintenir bon serviteur du Roy, mon dit maître, et que vous luy requériez seulement passaige pour vous, avec vostre ditte trouppe, retirer en Alemaigne, il seroit content le vous accorder avec toute la seureté que se peult donner, à la charge de n'entre-

1568. Décembre.

1568. Décembre. prendre jamais chose contre son estat, ny subjects, et quant et quant de vous faire dresser estappes pour jecter vostre dit armée hors de nécessité, pour la pitié qu'il en a. Et ce faissant vous acquerez sa bonne grâce et amityé. Faict au camp de mon dit Sr le Prince à Siry[1], entre S. Quentin et la Fère.

Mais est à noter que le dit Sr Roy vous accommodera du dit passaige par tel lieu que bon luy semblera, à condition que passerez seurement.

FAVELLES.

Le Prince se trouvoit au commencement de 1569 dans des circonstances extrêmement pénibles. « Orangius plane periit. Non » solum deseritur a suis militibus, sed etiam ipsi maximum ab eis » periculum impendet : nam minitantur se jugulaturos ipsum et » postea devastaturos Nassaviensem Comitatum. » *Languet*, *ad Camer.* p. 101. Ayant réussi à retenir environ douze cents chevaux, il résolut de se joindre au Duc de Deux-Ponts qui faisoit de grands préparatifs pour venir au secours du Prince de Condé. Le Baron d'Ossonville amena au Prince d'Orange 3000 piétons François et 500 à 600 chevaux. *Lang.*, *Ep. secr.* I. 82. En 1568 le manque d'argent, ayant empêché le Prince et son frère Louis d'agir simultanément, avoit fait échouer l'une et l'autre expédition ; en 1569 la même cause faillit avoir le même résultat. Les délais forcés du Duc amenèrent peut-être la défaite de Jarnac, et rendirent la situation du Prince d'Orange en Lorraine critique. « Si urbes et principes qui sunt ultra Rhenum juvis- » sent Bipontinum aliqua pecuniolâ, dudum instruxisset suum » exercitum et forte Condaeus non periisset. » *Lang. ad Camer.* 105. « Vereor ne ipsi Orangio idem accidat quod superiore ae- » state ejus fratri accidit in Frisia. » *Epist. secr.* I. 81. Le Duc

[1] Cerisy.

étant enfin arrivé, on marcha vers le sud-ouest de la France. Il y avoit plus à espérer des talents militaires du Prince que de ceux du Duc. *Languet* écrit: « Orangius constituit adjungere se Bipontino, » ita ut ipse et Galli qui cum ipso sunt, efficiant primam aciem » Bipontini exercitus, qui quantus sit Imperator tibi non est ig- » notum. » *Ad Camer.* p. 95. Et quelques semaines après. « Ipse » Bipontinus didicit experientia se ignorare id quod existimabat » antea se scire, nimirum artem regendi exercitum, quare audio » eum constituisse redire domum et præficere suis copiis Princi- » pem Orangium, qui est rei militaris peritior. » *Ep. secr.* I. 95. Le Duc mourut, après avoir nommé pour le remplacer Wolrad Comte de Mansfelt. 1569. Avril.

LETTRE CCCXXVIII.

Jean Baert au Prince d'Orange. Il l'exhorte à se garder des embûches du Duc d'Albe. Nouvelles des Pays-Bas.

*** Ce Jean Baert, que ce nom soit véritable ou supposé, aura probablement écrit le livret dont parle le Professeur *van Cappelle* dans ses *Bijdragen tot de Gesch. d. Nederlanden*, p. 212. « *Corte* » *vermaninghe aen alle Christenen opt vonnisse oft advis, met groo-* » *ter wreetheit te wercke gestelt teghen Heer A. van Straelen.* Anno » 1569. De schrijver heeft zijnen naam verborgen gehouden, doch » zich te kennen gegeven als iemand, die om het woord Gods uit » het Vaderland gebannen was. »

Le 16 mars avoit eu lieu le combat de Jarnac. Condé y périt. Le bras en écharpe et la jambe cassée, affrontant une mort certaine, « Qu'on sonne la charge » dit-il, « le péril est doux pour » Christ et le pays. »

Monseigneur, en toute humilité supplie estre recommandé en la bénigne grâce de vostre Excell^ce^.

Monseigneur, la fidélité et affection que je doibs avoir à tout ce que concerne le service de vostre Excell. me

1569. Avril. faict en haste dépêcher à icelle la présente pour incontinent l'advertir comme au jour d'hier quelques ungs, soigneux pour la personne d'icelle, me sont venu déclarer (comme ilz sçavoient le zèle dont je luy serve et que j'advertys souvent à vostre Excell. des occurrences), qu'ilz estoient seurement et de bien bon lieu asseurez, que quelque S^r de cette ville (lequel ilz m'ont nommé, soubz promesse que ne le confieroys aux lettres pour le dangier, mais si j'avois cifre, le ferois), ayant esté mandé au Pays-Bas par ung grand personnaige d'icelluy, mesmes ung chevalier de l'ordre, ce que j'adjouxte en confidence (lequel ilz m'ont nommé, soubz serment que ne revéleroys son nom, pour ne luy importer moins que la vie s'il fust sçeu du Tyran), y at entendu de la bouche du mesme personnaige, qu'il estoit esmerveillé comment le Ducq avoit tant sçeu gaigner chez ceulx qui conversoient à l'entour de vostre Excell. qu'icelle ne disoit, faisoit ou se trouvoit en riens qu'il n'en avoit des advertences, et que partant il désiroit bien que vostre Excell., ensamble Monseigneur le Conte Louys (dont il baise humblement les mains) y prinssent plus grande garde, afin que leurs desseings et entreprinses fussent plus secrètes, et surtout que l'ung et l'aultre eusse soigneuse sollicitude de sa personne et gardasse bien à qui se fioit et où se trouvoit, car possible que le Ducq traictoit et avoit traicté pour faire ung mauvais tour à l'ung et à l'aultre pour les faire dépêcher par quelque coup ou autrement, ce que Dieu par Sa grâce ne permectra, ains conservera ses fidelz ministres qui travaillent pour Sa gloire, non obstant toutes embûches. Moy néantmoings, pour l'acquit de mon debvoir, n'ay volu failler d'en advertir vostre Excell., ores que dès longtemps sçait

les trahisons du Tyran, affin que au soing accoustumé puis- 1569.
se adjouxter ce que trouvera convenir. Par le fourier de Avril.
Monseig^r le Conte van den Berch, ay envoyé à vostre Excell. la sentence de Stralen, ensemble requis advis de ce que on en pourroit faire ; néantmoings, pour ce que la responce pourroit tarder et que à l'advanchement de la cause pourroyt servir que à tous et signamment aux Princes d'Allemaigne fussent au plus tost remonstré le but de ces oppressions, ensemble le succès des affaires du pays, avecq la justification des subjects, aussy de vostre Excell. et autres y nommés, ay, par conseil, mis main à l'oeuvre pour le tout publier briefement et espère que de brief se pourra trouver imprimé en Franchois ; estant achevé l'envoyeray. Je suis délibéré de le faire aussy en Latin, Alleman, et Thioys[1] (affin qu'il soit manifeste en tous pays) si je puis trouver emprunté tant d'argent, car à ma poverté sont tellz despens impossibles. Si la justification de Monsr l'Admiral peult estre divulgée, il n'eust esté besoing, mais icelle attend le commendement de vostre Excell. Plusieurs me pressent pour l'imprimerie de l'histoyre et succès de la religion au Pays-Bas, mais comme n'ay l'argent pour le débourser, fault que contre mon gré le laisse, si aultre ne le desbourse. A tant, Monseigneur, prie à Dieu conserver et prospérer vostre Excell^ce, comme tous les bons désirent. En haste, ce 19 d'apvril 1569.

de vostre Excell^ce plus que très humble et
très obéissant serviteur à jamais,
HANS BAERT.

A Monseigneur Monseigneur le
Prince d'Orange, Conte de Nassau etc.

[1] Flamand, Hollandois, *Nederduitsch*.

1569. Avril. Le 22 juin la jonction se fit avec les troupes de l'Amiral, après la prise de la Charité. Ainsi s'accomplit une entreprise dont la réussite avoit paru, même à Coligny, presque impossible *(La Noue, Discours*, p. 967), et dont le Prince n'avoit pas ignoré les nombreuses difficultés. « J'ai souvent oui dire, » écrit *de la Noue*, *l. l.* p. 967, « à Monsieur le Prince d'Orange qu'il s'esbahissoit comme » en un si long et difficile chemin, les Catholiques n'avoyent sçeu » choisir une occasion favorable pour eux, et que quelquefois on » leur en avoit offert de belles, à cause de l'embarrassement du » grand bagage. »

Vers cette époque eut lieu la conversation que *Brantôme* rapporte dans ses *Mémoires (Capit. étrang.* p. 179). « Je vis tous ces » Messieurs à Brantôme chez moy.... sans qu'il me fut fait au- » cun tort, ny à ma maison, non pas une seule image d'Eglise » abattue, ny une vitre cassée; jusques là, par manière de dire, » que, si la Messe y eust esté en propre personne, on ne luy eust » fait un seul petit mal, pour l'amour de moy..... J'entretins » un assez longtemps le Prince d'Orange en une allée de mon jar- » din. Je le trouvay un fort grand personnage à mon gré, et qui » discouroit bien de toutes choses: il m'entretint du peu d'effet » de son armée, et en donnoit la coulpe à la faute d'argent et aux » étrangers qui l'aimoient démesurément: mais il dit qu'il ne s'ar- » resteroit pas en si beau chemin et qu'il revoleroit bien-tost. Il » avoit une fort belle façon et estoit d'une fort belle taille. Le » Comte Louis son frère l'avoit plus petite. » Le Prince se trouva aussi au combat de Roche l'Abeille, où il commandoit le corps de bataille avec le Comte de la Rochefoucauld.

LETTRE CCCXXIX.

Le Comte de Megen au Conseiller d'Assonville. Il s'informe des intentions du Duc d'Albe à son égard.

*** Cette lettre est une preuve péremptoire que le Comte ne pé-

rit pas, comme plusieurs historiens le rapportent, en 1568. Il mourut le 7 janv. 1572. Viglius écrit le 29 janv. « Comitis Megani Gu- » bernatoris Frisiae mortem nostrates omnes valde dolent. » *Ep. ad Hopp.* 613. — Le Comte avoit pris part aux mesures contre le Cardinal. « Les chevaliers establirent une alliance avecq serment » très estroiet, prenans pour un signal certain nombre de fleches » liées et troussées ensemble, qu'ilz portoient eux mesmes et leurs » alliez .... Et furent de cette confédération ... le Comte de » Meghem. » *Hopper*, *Mémor.* p. 35. Déjà à la venue du Duc d'Albe le bruit avoit couru que tous ceux qui en avoient été, seroient punis. « Der Herzog von Alba soll beveleh haben allen » denjenigen so die pfeil geführt und die supplication der Edelleu- » the guett gefunden haben, nach leib und guet zu trachten; da- » gegen sie niehts helffen soll, sie haben revoeirt oder nit. Dar- » umb stehet der alt Graf Peter Ernst von Mansfelt und der Graff » von Meghen in gleichen geferden, ob sie schon noeh nit einzo- » gen seint » (*Nouvelles du* 9 *sept.* 1567. M.S.). Mais la crainte du Comte même en 1569, malgré les serviees qu'il avoit rendus depuis lors, caractérise eneore bien plus fortement le régime impitoyable du Duc. 1569. Juillet.

Monsr le Consillier. J'ay receupt la vostre du 15e de ce moys, et puisque le Duc ne sceict aultre chose de ce que sçavés, je n'en feray, suivant vostre advis, pour quelque tamps ancore nul samblant. Sy vous sçaves par manier de discours sacqueret[1], ou de del Rio, ou Hesse(1), s'il pansent faire crime de lèse Ma^té de avoir esté de l'oppinion d'escripre o[2] Roy pour le partemant du Cardinal et oussy d'avoir pourté la [limevelir] quil sont mys aux cherges de Monsr d'Egmont, vous me feries plaisir de m'an advyser. Quant ce que m'escripvees qu'il fault interpréter en bonne

(1) *Hesse.* L. Del Rio, Fiscal de Bourgogne et J. Hessels, conseiller à Gand, étoient membres du conseil des Troubles.

[1] secret. [2] au.

1569. Juillet. sorte ce que Monsr de Noyrcarmes passast avecque le S^r que scaves, yl me samble qu'il est dousteus; car sy l'intention estoit bonne, yl me samble qu'il eust respondu quelque chose. Enfin il s'en fault remectre à ce qui en est: sy les François is son esté batus pour la seconde foys, il aviont assez de coleur pour faire la pays [1]. Je vous prie quant aurees quelque chose qui mérite, de m'en vouloir faire part, et mander à mon consierge qu'il m'envoie ung mesagier exprès. Il n'y ast que ung jour ou deus que je suis esté vers l'évecque de Munster et il m'et oussy venu veoyr, mais je n'ay sceu aultre chose entendre sy non que tout et coy en Alemayiene. A tant me recommandray de bien bon ceurt en vostre bonne grâce. De Arnem, ce 26 de juyllet A° 1569.

Vostre bien bon et parfaict amy,
CHARLES DE BRIMEU.

A Monsier de Dassomleville
Consillier de sa Maté
à Bruxelles.

Le siège de Poitiers, que Coligny fut contraint de lever, dura du 25 juillet jusqu'au 7 septembre. Le Prince s'y trouva. Le bruit courut qu'il s'étoit rendu de la Rochelle en Angleterre: *Languet, Ep. secr.* I 109.

Vers la fin de septembre il donna une belle preuve de courage et de dévouement. Il traversa la France, déguisé en paysan, avec cinq compagnons pour aller négocier des secours en Allemagne. On n'avoit presque osé le luy proposer. « Is raed gepleegt of de » Heere Prince in Duitsland soude gaen om eenige grote nood- » druftige saken die doen voor handen waren; maer de uiterste

[1] paix.

» periculen van den weg veranderden de opinien en 't voor- 1569.
» nemen van velen, overleggende dat door Vrankryk trecken- Septembre.
» de, daer door hy soude moeten passeren van den eenen
» hoek totten anderen, hy notelyk reisen moeste en so wel by da-
» ge als bij nachte logeren onder synen vyand. . . . Nochtans de
» begeerte die hy hadde om de glorie en eere Gods en de gemene
» sake te vorderen, dede hem te rugge setten en overwinnen alle
» periculen en swarigheden, . . . uit welke hem God miraculeuse-
» lyk getrocken heeft. » *Bor*, 363.[b] — « Il gagna à grande peine la
» Charité et puis Montbelliard avec très grand péril, d'où il se
» retira dans le Comté de Nassau pour y préparer un nouvel ar-
» mement. » *Aubery*, *Mémoires*, p. 43.

N° CCCXXIX[a].

Nouvelles relatives à la bataille de Moncontour.

*** Peu de jours après le départ du Prince, eut lieu la bataille de Moncontour. Les Comtes Louis et Henri de Nassau étoient restés à l'armée : le dernier avoit interrompu ses études pour se joindre à l'expédition. « Principis Orangii frater minimus natu,
» adolescentulus octodecim aut novemdecim annorum, quem dan-
» tem operam literis Argentorati fratres secum abduxerunt. »
Languet, *Ep. secr.* I. 117. Les Protestants furent complètement défaits; ce désastre doit être attribué surtout à la mutinerie des Allemands. « Nos lansquenets dirent qu'ils ne vouloyent marcher,
» si on ne leur bailloit argent. Un quart d'heure après cinq cor-
» nettes de Reitres en dirent autant. » *De la Noue*, *Disc.* p. 987. Le Comte Louis se distingua selon sa coutume. « Se firent deux
» ou trois grosses charges et recharges de quinze cens ou deux
» mille chevaux à la fois . . . , et là le Comte Ludovic et le Comte
» Wolrad de Mansfeld se portèrent bien. » *l. l.* p. 983. Il est

1569. Octobre. vrai qu'un moment il paroît s'être trop livré à l'impétuosité de son courage. « L'Amiral, (*l. l.* p. 988) manda au Comte Ludo-» vic, qui commandoit à nostre bataille, qu'il se renforçast de trois » cornettes, ce qu'il fit; mais lui mesme les amena, et au mesme » temps se commença le combat, où il demeura obligé. De ceci » s'ensuyvit que le dit corps fut sans conducteur. » Mais ce fut encore lui qui sauva les débris de l'armée. « Le Comte Ludovic fut » suyvi environ une lieue, lequel fit une très belle retraite avec » trois mille chevaux en un corps, et n'y estoit M. l'Admiral, pour » ce qu'il avoit esté blessé au commencement. » *l. l.* Après ce désastre « le corps des Reitres, qui estoit encores de trois mille » chevaux, donnoit réputation à l'armée. » *l. l.* p. 1001.

Durant les neuf mois qui s'écoulèrent depuis la bataille de Moncontour jusqu'à la paix de St. Germain, l'armée des Huguenots, *l. l.* p. 1000, « fit près de trois cens lieues tournoyant quasi le » Royaume de France. » Le Comte Louis partagea toutes ces fatigues, tous ces dangers. « L'armée s'estant approchée du Rho-» ne, il le passa avec partie des forces de l'armée pour assaillir » quelques places. » *l. l.* p. 1003. A l'occasion d'une maladie très dangereuse de Coligny, de la Noue (*l. l.* p. 1004) fait la réflexion suivante: « Ayant perdu le gond, sur lequel la porte se tenoit, » malaisément en eust-on peu trouver un semblable. Il est vray que » M. le Comte Ludovic estoit un brave Chef et bien estimé des » François: mais pourtant n'avoit-il pas acquis l'authorité de l'au-» tre, ne son expérience. » Toutefois il résulte de ceci que le Comte Louis étoit le seul auquel on put songer pour remplacer Coligny: celui-ci avoit 52, le Comte 31 ans.

.... Du costé des rebelles, toute leur artillerie en nombre de douze pièces a esté prise, entre lesquelles estoyent quatre canons, qu'ilz avoient gaignés à Lusignan.

Tout leur bagaige et chariotz des reittrez gaignés, toute leur infanterie, tant des Françoys qu'Allemans, deffaictz et morts, estant estimé le nombre des morts de quatorze

à quinze mil, toutes leurs enseignez prisez. Quant à leur cavalerie, ilz ont perduez toutes leurs cornettes, et y a de mil à douze cens chevaulx de leurs morts sur la place. Le Conte de Mansfelt, coronel de leurs reittrez, y est mort (1); les aultres ne sont encores recognuz parmy leurs morts, suyvant toujours les nostres la victoire sans encores se estre amusés à les recoignoistre, mais bientost on en envoyera une rolle, n'ayant esté prins quasi point de leurs prisonniers pour avoir esté touts tuez la pluspart, et les aultres François s'en estans enfuys et ayant laissé massacrer leurs gens de pied et leurs reistres. Le Sr d'Acier et de la Noue sont prisonniers. Quand à l'heure de leur prinse, on reprochoit que leur admiral en estoyt enfuy comme de coustume, le dit la Noue respond que non, et qu'il asseure que quand il fust prins, l'admiral avoyt esté blessé (2) d'ung coup de pistolade au travers du corps près de luy, et ne pense pas qu'i soit allé à cent pas sans mou-

1569. Octobre.

(1) *mort.* Cette nouvelle étoit fausse.

(2) *blessé.* Le même de la Noue écrit: « Quand M. l'Amiral a manié » les armes, il a fait conoistre qu'il estoit très entendu, autant que » Capitaine de son temps, et s'est tousjours exposé courageusement » aux périls. Aux adversitez on l'a remarqué plein de magnanimité » et d'invention pour en sortir. » *l. l.* p. 1009. Voici, dans une anecdote extrêmement touchante, le secret de sa constance et de sa force. « Comme on portoit l'Amiral », qui peu de mois auparavant avoit perdu son frère bien-aimé d'Andelot, » dans une litière, l'Estran- » ge, vieux gentilhomme et de ses principaux conseillers, cheminant » en même équipage et blessé, fait avancer sa litière au front de » l'autre, et puis, passant la tête à la portière, regarde fixement » son chef, se sépare la larme à l'oeil avec ces paroles : *Si est-ce* » *que Dieu est très doux* . . . Ce grand capitaine a confessé à ses » privés que ce petit mot d'ami l'avoit relevé. » *D'Aubigné.*

1569. Octobre. rir. Toutesfois on ne scait encores que croire, ayant esté seulement donné hier la battaille et s'en pourront bientost entendre le particularités. Ne se peult oublier que à la charge que fust faicte où estoyt Monsr le Duc d'Anjou, il fust porté par terre et fust relevé par Monsr le Marquis de Villat, maintenant admiral de Flandre, et par ung sien escuyer nommé Vince, et n'est point croyable comme ce jeusne Prince ce est porté vaillamment.

Le Prince d'Orange estoyt party trois jours devant avec son frère.

LETTRE CCCXXX.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Il lui rappelle ses devoirs.

*** Lettre touchante et remarquable, surtout aussi par le ton de bonté et de douceur du Prince envers une épouse dont l'humeur acariâtre et les écarts faisoient son tourment. Au commencement de 1569 elle s'étoit rendue auprès de lui à Spires, ainsi qu'il paroît par un passage intéressant de *Languet*. « Illustrissima princeps Orangii uxor heri » hinc discessit a marito evocata Spiram. Solita est me interdum ad » se vocare, et mecum conferre de pluribus rebus, et omnino erat » persuasum me posse ipsi praedicere istorum motuum eventum... » Miratus sum autem ejus ingenium et magnitudinem animi. Ex- » postulabat semper mecum quod non saepius ad eam accederem, » quod ideo intermittebam, quia videbam ipsam impleri ab assen- » tatoribus inanissimis spebus, quas nolebam meo suffragio appro- » bare, nec etiam ipsi adimere cum sit vicina partui. » *Ep. ad Camer.* p. 99.

Ma femme, j'ay veu par voz lettres et entendu par nostre secrétaire la cause et raison qui vous ont meu que n'estes ce coup venu me trouver, lesquels raisons certes ne treuve aulcunement suffisantes au regart du debvoir et obligation que une femme doibt à son mari, en cas qu'elle luy porte aulcune affection; car de dire que aves promis de vous jammais trouver en ce pais, yl fault considérer que devant cela vous avez promis devant Dieu et son Eglise de abandonner touttes choses du monde pour suivre vostre mari, ce qui me semble vous debvroit estre plus au coeur que tous autres minutées[1] et frivoles[2], si aulcunement pensés satisfaire à vostre obligation et debvoir. Je ne dis cessi pour vous voloir persuader de venir issi, car puisqu'il vous est tant contrair, le remés à vous, mais pour vous ramentevoir de vostre obligation selon que suis tenu de faire, tant par le commandement de Dieu que pour l'amitié que je vous porte, affin que demain ou après advienge ce qui peult, je sois satisfaict à ma conscience de vous avoir remonstré ce que devant Dieu et le monde estes obligé; mesmement plus en ce tems que en ung aultre, où je suis en ce perplexités, comme vous mesmes scavez, où il n'y at chose en ce monde qui donne plus de consolation que de se voir consolez par sa femme et veoir que avecque pacience elle démonstre vouloir suffrir la croix que le Tout-puissant amvoie à son mari, mesmes quand c'est pour choses où il a pensé avancer la gloire de Dieu et pourchasser la liberté de sa patrie. Il y a après ung aultre cause, qu'il y avoit tant des affaires pour communiquer avecque vous, lesquelx ne se lessent escrire, et de où despent maintenant ma vie et mon hon-

1569. Novembre.

[1] minuties. [2] frivolites.

1569. Novembre. neur; qui me samble que, si me portez pour le moings aulcune amitié, que cela vous debvroit aller plus à ceur que non pas des affections et persuasions frivoles. Je ne mets icy que par cela chascun prend aussi occasion d'en parler et en discourir diversement, et vouloir juger de nos affaires chascun selon son appétit et humeur; ce que cela nous emporte[1], vous en laisse le jugement. Je vous promets que si me eussiez si bien mandé de voloir venir à Francfort, quant me mandiez que deusse venir à Sibourg, au milieu de tous mes plus grans adversaires, n'eusse volu faillir pour rien de vous y trouver pour le grant envie que j'ay de vous voir, oires que tous mes seigneurs et amys, auquels ay parlé, ne me conseillent me trouver en villes, à cause du grand hasart en quoy je me mettroies. Je vous lesse penser, ma femme, de veoir que vous, que estes ma femme, faictes difficulté de me venir veoir, qué espoir, en ces mienes misères, de consolation que je debvrois avoir des aultres, qui ne me sont si prosche. Jé veu aussi vostre advis que me conseillés d'aller en France et Angleterre; je vouldrois que les affaires de la France fussent en tel estat que nous y puissions aller seurement, car les affaires des povres Crestiens seroient en melieur estat que ne sont maintenant, et vous en puis asseurer que, si Dieu par sa miséricorde n'y mest remède, que le povres Chrestiens seront autant affligés et plus que au Pais-Bas. Si le Roy prétend de faire cela à ses subjets que ferat-il aux estrangiers? Par où porrez considérer qu'il y a de penser de se pouvoir retirer là. Il y a aussi des raisons touchant Angleterre que je ne peulx escrire, mais je vous asseure, quand les aurez entendu, le

[1] importe.

désir vous sera passé d'y aller. Or nous affaires sont en tel estat qu'il n'est question de se résouldre de vouloir aller en un tel lieu, mais la question est de voir où l'on nous vouldra recepvoir, car tant en viles que républicques je pense qu'ils les penseront plus de deux fois avant que me recevoir; comme je pense aussi que la Royne d'Angleterre, Roy de Dennemarck, Roy de Poloni et bien des Princes d'Alamaigne feront le mesme. Je ne parle icy de vous, mais de moy, à cause que je suis en la mauvaise grâce de l'Empereur. De cecy et plusieurs aultres choses nous eussions peu avoir parlé, mesmement quant je vous porray veoir, et où, et par quel moyen le plus secret; car tous mes seigneurs et amys sont de ceste opinion que doresnavant, puisque ma venue pardeçà commence ester notoire à chascun, qui je ne arreste en ung lieu, mais aujourdhuy en une plasse, demain en ung aultre. Puis doncques que plait à Dieu que je sois en ces misères, vouldrois avoir eu ce bien de vous avoir peu veoir seulement peu de jours: il me semble que eusse esté tant plus content souffrir tous les misères que ce bon Dieu m'ast envoyé et me voudra si-après amvoier. Or je me part demain: de mon retour, ou quant je vous porrei veoir, ne vous peus sur mon honeur rien mander de certain, car je suis délibéré me mestre entre la main du Tout-puissant, affin qu'il me guide où serat Son bon plaisir; ainsi bien je voy qu'i me fault passer ceste vie en misères et traveille, de quoy suis très content puisqu'il plait ainsi à Tout-puissant, car se scay que ay bien mérité plus grand chastoie; je Le supplie seulement de me faire la grâce de pouvoir tout endurer patiemment, comme j'ay fait jusques à maintenant.—Je suis très aise d'entendre par vostre lettre que vostre affaire

1569. Novembre.

1569. Novembre. que pourchassez meintenant au Pays-Bas est en bonne terme et que Hovelmans faict bon debvoir. Vous porez ester asseuré que vos affaires n'iront jammais si bien que le souhait ancores en beaucoup melieur termes, et que ne me pourroit venir chose plus aggréable que entendre vostre contentement. Or je prie le Tout-puissant de vous voloir illuminer par Son Saint-Esprit et nous tous en ce quil nous est le plus salutaire, affin que, venant devant luy au dernier jour du jugement, luy puissions rendre tant meilleur compte de nos actions. Je me recommande etc. De Dillenb., le 11 de novembre l'ann 69.

Voici le commencement de la lettre, en Allemand, écrit aussi de la main du Prince.

Liebe hausfraw. Ich habe ausz eueren brifen vernommen und von unserem Secretarien verstanden, die ursachen die euch bewecht haben das Ir dismals nit hat wollen zu mir kommen, welche ursachen in warheit nit kan bei mir erfinden das sie einiger weis genuchsam sein, in anseung der grosse plicht und gehorsam die eine ehefraw irem man schuldich ist, so fern das sie inen lieb odder werd hatt: dan das Ir wollet sagen das Ir hat zugesacht nimmermehr hie in dissen länden zu kommen, Ire müst erstlich bedencken das Ir for disser zeit hatt zugesacht for Gott und seiner heiliche Kirche, alles in disser welt zu verlassen und euerem man nachfolgen, welches mich warlich dünckt solt euch bilch mehr zu hertzen gehen dan andre geringe und nerrische gedancken, so fer als Ire gedenckt euere plicht und gewissen genuch zu thun. Ich sag disz nitt uff das ich Euch hie mitt wil oberedden her zu kommen, dan dweil es Euch so ser gegen hertz ist, so stel

ich es Euch haim; aber ich thu es darumb, dar ich Euch hiemitt Euere plicht wil vermanen, wie ich dan das schuldich bin zu thun for Gott und umb der lieb die ich zu Euch habe, uff das wan heutt odder morgen sich etwas möcht zudragen, das ich in meinem gewissen möcht zufrieden sein das ich Euch des was Ir for Gott und der werlt mir verplich seit, vermanet habe, und sunderlich mehr in disser zeit als in einer andre, dweil Ir selbst wist in was gefahr und elent ich itzunder bin, wo in dan kaine grösserer trost zu finden ist, dan wan ain man befindt und sieht das seine hausfraw beweist das sie mitt gedult ires herren creutz, das Gott im hatt zu geschickt, gern wil mitt nelffen dragen, sunderlich wan es im darumb kompt, da er hatt gemaint Gottes ehr zu befördren und seines vattersland freiheit zu suchen. Es hatt darnach noch eine andre ursach warum das ich begert hat Euch zu sehen, dan ich hatt grosse sachen mitt Euch zu reden, welche sich nitt lassen schreiben und wo ahn mir itzunder mein leib und meine ehr anhenckt; hat mich derhalbe gedacht, so fern Ire mir eine freundschafft oder lieb hette gedrachen, das Euch diese meine wichtige sachen mehr zu hertzen solten gehen dan andre leichtfertige sachen, die Ir zu hertzen nempt und Euch einbilt. 1569. Novembre.

LETTRE CCCXXXI.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les levées pour le Roi de France en Allemagne.

*** Ce que le Prince écrit ici des prédicants à la cour du Duc

1569. Décembre. Jean-Guillaume de Saxe, est un exemple frappant de la déplorable animosité des luthériens contre les calvinistes. Ces dissensions rendoient plusieurs Princes Allemands indifférents ou même contraires à la cause des Protestants en France et dans les Pays-Bas ; à d'autres elles fournissoient un prétexte assez spécieux pour se tenir à l'écart et en repos. « Video eorum qui aliquid possunt in Germa-» nia animos, aut praeoccupatos esse nescio quibus opinionibus, » aut ita fractos, ut quamvis videant et intelligant suam rem agi in » Gallia, tamen simulent se id non credere, ne, si de publica salute » sit ipsis cogitandum, turbetur suave illud otium, quo se jam » oblectant. » *Languet, ad Camer.* p. 171. Voyez aussi Tom. I. p. 216. L'Allemagne protestante, où l'exercice de la réligion sembloit pour toujours assuré, éprouvoit déjà que le zèle se relâche, aussitôt que les dangers diminuent. « Mirum est, cum » initio istius mutationis in religione essent omnia tenuissima, et » rata esset authoritas, potentia, prudentia et peritia rei militaris » Caroli Imperatoris; totusque orbis Christianus esset ipsi in ea causa » conjunctus, non defuisse in Germania qui se ejus conatibus op-» ponerent; jam vero nostros ita auctos potentiâ, ut facile adversa-» riis pares esse possint, esse plane inopes consilii et ad quaevis » periculorum simulacra trepidare. Tunc demum flebunt, cum re-» petentur ab ipsis bona Ecclesiastica, et jubebuntur approbare » decreta Tridentinae Synodi, et forte indigniora ipsis imperabun-» tur. » *l. l.* p. 185. Les Protestants d'Allemagne eurent plus tard lieu de se repentir. —Le Landgrave Guillaume de Hesse avoit donc raison, du moins quant au Duc de Saxe, d'écrire à son frère, le Landgrave Louis, en 1569. « Wir rathen E. L. mit allen Treuen, » dasz Sie unseres Herrn Vaters Fuszstapfen folgen und sich hüten » und wachen, dasz Sie ihren Pfaffen sich nicht lassen auf den » Kopf steigen, auch ihnen nicht zulassen dasz sie in *judicandis his* » *rebus* viel Gezänkes, Schreibens und Disputirens machten ; denn » sonst wird E. L. begegnen von den *otiosis et arrogantibus inge-* » *niis*, was itzo Herzog Johann Wilhelm in Saxen und den Pfalz-» grafen in der Pfalz begegnet. » De même, lorsque plusieurs Princes eurent résolu de publier une exhortation aux Allemands, afin qu'ils ne prissent point service contre leurs coreligionnaires, le

Landgrave insista sur la nécessité de réhabiliter le terme si décrié de Calvinisme, beaucoup de luthériens croyant pouvoir librement prendre les armes contre les calvinistes. « L. Wilhelm willigte un- » ter der Bedingung ein, dasz zugleich das Volk über die wahre » Bedeutung des von den Prädikanten verfluchten Calvinismus be- » lehrt werde. » On trouve ces particularités dans le premier volume de l'Histoire moderne de Hesse (*Neuere Geschichte von Hessen*, Cassel, 1835, p. 579, 584); ouvrage publié par M. *von Rommel* et doublement remarquable par une infinité de détails curieux puisés dans les Archives, et par le mérite de la rédaction et du style. 1569. Décembre.

Le Prince reçut vers cette époque une visite secrète du pensionnaire de Leide, P. Buys, pour lui communiquer l'état des choses et des esprits. *Bor*, 289b.

Mons$_r$ mon frère, pour autant que le S$_r$ de Ossomville (1) à son partement estoit délibéré de prendre son chemin de Hambourg vers vous à Dillenbourg et de là à Heidelberghe, désirant trouver allors son serviteur au dit Dillenbourg, je l'ay bien volu amvoier là, craindant que si je le retenois plus longement qu'il y porroit faire faulte..... Au surplus j'ay entendu d'ung bon lieu que la levée du Duc Erich de Brauswick vat avant et que en peu de temps il doibt marcher. Je en ay escript au Conte de Swartzbourg le priant se en voloir enquérir. Le bruit est que c'est pour le Roy de France par le moien du Duc d'Alve. Il y at deux ambassadeurs du Roy vers le Duc Hans Wilhelm, qui sont logés à la court, nommés l'ung Fit de Coc, l'aultre Bourgmoion, que l'on dict pourchassent fort de la part de leur maistre que le dit Duc volusse aussi marcher, mais qu'il ne s'est ancores résolu: bien est vray que les prédi-

(1) *Ossonville*. Voyez p. 316.

1569. Décembre. cans preschent ouvertement en présence de ces ambassadeurs que ceulx de la religion de France et Pais-Bas ne sont que muttins, rebelles, sacramenteres, briseurs d'images, et que l'on feroit gran service à Dieu et bien à toutte la Crestienté de les abolir et ruiner. Tout cessi me faict penser que, combien que le Duc Hans Wilhelm n'ast envie de faire ce voage, si esse que par la persuasion des prédicans, ou il yrat, ou amvoierat les rittmaistres quilx sont au service du Roy. Nous voions qué moien noz adversaire cersent auprès de ceulx qui sont contraire à leur religion, et nous, que debvrions par raison nous plus emforcer pour anéantir leurs entreprises, nous dormons; qui me faict asseurement croire que Dieu veult faire ung grand coup de Sa main, puisqu'il aveuglit ainsi ceulx qui peuvent mestre remède. Enfin la chose est venu là, que, si Dieu ne aide miraculeusement, que la religion est en gran hasart de prendre pour long-temps une fin; car person ne se auserat plus emploir pour la pourchasser, voiant la flosseté[1] et le peu de corage qu'il y at à ceulx quil la debvriont par raison avancer et la sustenir.— Ceste nuit ast amvoié ma soeur le coffret que saves à Wimar, pour ce que le Conte Bourcart de Barbi escrit à ma soeur qu'il espèr que le Duc le prenderat pour six mil florins. Je pens qu'il vous en escript, qui est cause que fineray ceste avecque mes très affectueuses recommandations à vostre bonne grâce, priant Dieu vous donner en santé bonne vie et longe. De Arnstat (1), ce xxvi de décembre A° 1569.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

(1) *Arnstat*: dans le Comté de Schwartzbourg-Sondershausen.

[1] mollesse (?).

Je vous amvoie si joinct de nouvelles d'Angleterre. Je vous prie, si le trouves bon, les voloir amvoier de ma part à Monsr le Electeur Palatin, ensamble ceulx que vous escris de Wimar. Je vous prie présenter mes humbles recommendations à Madame ma mère et à ma soeur de Nassau. 1569. Décembre.

A Monsieur Monsr le Conte Jehan de Nassau, mon bien bon frère.

Vers cette époque la cause des Pays-Bas sembloit désespérée. Les tentatives du Prince avoient été infructueuses ; les membres de l'Empire et Maximilien lui-même se bornoient à des représentations dont le Roi d'Espagne ne faisoit point de cas, et en France les défaites de Jarnac et de Moncontour avoient beaucoup affoibli les huguenots. *Viglius* lui-même qui, au commencement de 1569 écrivoit, à l'occasion d'un faux bruit de la mort du Prince d'Orange : « Eo vero sublato capite, minus hîc timendum nobis esset ; » (*ad Hopp.* p. 520), ne redoutoit plus ses efforts. « Jamdudum in » Germaniam rediit. Verùm Gallica victoria consternatus consilii- » que incertus quo se vertat non satis hactenus constituere potuit. » Quos olim majoribus fretos auxiliis repulimus, nunc viribus de- » stitutos non est quod multum metuamus. » *l. l.* p. 549. Le Duc d'Albe ne trouvoit plus de résistance : après l'expédition de 1568 on n'espéroit qu'en la miséricorde du vainqueur. « Fama est » eum brevi promulgaturum edictum, quo Rex ignoscit omnibus » qui ad Catholicam Ecclesiam revertentur, exceptis tantum iis » qui Principi Orangio in hac expeditione adhaeserunt, quod vix » credo eum facturum, sed si fiat, plerosque ex exulibus qui hic » (Coloniae) sunt, pelliciet in nassam : adeo enim omnes fracti sunt » animis, ut in sola clementia saevissimi tyranni spem suam repo- » nant. » *Languet, Ep. secr.* I. 75. Parmi les moyens qu'on employoit pour réduire le pays d'une manière durable, *Languet* énu-

1569. Décembre. mère aussi les mariages entre les Grands d'Espagne et de riches héritières des Pays-Bas. « Uxori Marchionis a Berg mortui in His-
» pania bona ea conditione restituentur ut nubat cuidam Hispano.
» Plura ejusmodi conjugia procul dubio sequentur, et ea est opti-
» ma ratio redigendi eas regiones in miseram servitutem, sicut ac-
» cidit in Sicilia, ubi Hispani ejusmodi conjugiis totius Siculae
» nobilitatis bona ad se pertraxerunt. » *l. l.* 83. Il est vrai qu'on peut attribuer un tel projet uniquement au dessein d'établir des relations plus étroites entre des nations qui se regardoient d'un oeil jaloux; comme, par exemple, Charles-quint détermina la fille du Marquis de Zenette à épouser le Comte Henri de Nassau (*Arnoldi*, *Denkw.* 191, sqq.); cependant il est à croire, vu les circonstances, que, sans la marche inattendue des événemens ultérieurs, les craintes de *Languet* se seroient réalisées.

« Het jaar 1569 ten einde gekomen zynde, so liet het sich aan-
» sien als of het nu ganschelyk al gestilt was, en dat den Hertog nu
» alles na synen sin soude mogen stellen, want voor den Prince van
» Orangien en hadde men ganschelyk geen vrese meer. Dies niet te
» min en ruste deselve Prince niet, maer practiseerde dag en nacht
» om aen alle kanten vrunden te hebben, en tot gelegender tyd
» volk te mogen bekomen. *Bor*, 311[b].... Hy heeft niet opgehouden
» om te bewegen en te solliciteren allen den genen die hy meende
» syn sake toegedaen te zyn, treckende van de een plaetse tot d'an-
» der, sparende arbeit noch moeyten; sendende en schrijvende
» voorts alom aen de uitgeweken en gevluchte Edelen en Gereformeerde Gemeente, so in Engeland, Lande van Cleef, Embden,
» Hamborg, Bremen als elders, gebruikende alle middelen om hen
» luyden te bewegen tot collectatie van penningen om syn voorne-
» men te beter te wege te mogen brengen, en om dese sake te beter
» te vorderen, so passeerden hy vele blanken die hy leverden aan
» Meister Johan Basius, synen Raed en Commissaris, en eenige
» anderen..... en hielt syn Excell. bijsondere grote correspondentie met Jonkheer Diederich Sonoye die hem meistendeel hield in
» den Lande van Cleef, ook somtyds tot Embden, van gelyken
» met Jonkheer Albrecht van Huchtenbroek, Jonkheer Adriaen
» Heere van Swieten, Meister Jacob van Wesembeke, Reynier

» Cant en veel meer andere. *l. l.* p. 309b. De Prince hadde ook 1570.
» Pieter Ariaenssoon van der Werve van Leiden en Joriaan Epes- Janvier.
» soon Predicant commissie gegeven om collecten te doen in eenige
» plaetsen in Holland. » *l. l.* 312b. On s'adressoit principalement à ceux de la Religion, et les Ministres y employoient tous leurs efforts. « Sonderlinge de Predicanten deden haer sake so wel datter » vele vruchtbare collectatien gedaen werden, want sy-luiden den » ingesetenen niet alleen conscientie konden maken van haer niet » of weinig contribueren, maer maekten ook geen kleine vrese van » schande onder vele van hen-luiden, so elk geerne een goed Chris- » ten geacht wilde syn. » *l. l.* Ce que *Bor* ajoute, peut servir de » commentaire au texte qu'il est difficile aux riches d'entrer dans le royaume des Cieux. « Dit is ook bevonden geweest so on- » der de gevluchte buiten 's lands als die van de Religie noch bin- » nen 's lands sittende, dat de luiden van kleine en ook middelbare » middelen en rykdommen haer goede herten en genegentheden wel » deden, maer onder de ryken waren daer veel die haer excuseer- » den, en mochten niet of seer weinig ontberen, en hielden haer » als.. of sy luiden schielycken heel arm geworden waren.... ja » vele contribueerden alleen om in 't rolleken te staen. »

LETTRE CCCXXXII.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur son impuissance à acquitter les frais de l'expédition de 1568.

*** Dès que le Prince fut de retour en Allemagne, ses anciens Officiers exigèrent le paiement, qu'après l'expédition de 1568 il avoit été obligé de leur promettre. « De Prince is genootsaekt ge- » weest syn volk oorlof te geven en hem selven op synen particu- » lieren naem te verbinden om henluiden hare restante achterwesen » te betalen op sulke termynen hem daervan geaccordeert, in der » voegen dat hy geheel ontset en gebloot wesende van syne goede-

1570. Janvier. » ren, alleen heeft moeten dragen de lasten en kosten van de » krygsrustinge. » *Bor*, 363[b].

La correspondance du Prince fournit des preuves nombreuses de l'immensité des sacrifices que lui et sa famille s'imposèrent pour la cause des Pays-Bas (voyez p. 334 et 358); particulièrement lors des expéditions de 1568 et 1572. Il seroit donc superflu de les multiplier en insérant dans notre Recueil des pièces d'un autre genre, comme par ex. des accords avec des Capitaines, d'où résulte également la pénurie et le dénuement presque complet, où le Prince se trouvoit quelquefois réduit. La chose est suffisamment connue. Pour les deux expéditions susdites il avoit contracté des dettes jusqu'à la somme énorme de *f* 2, 400, 000.

Mons, mon frère. J'ay receu hier voz lettres et ne vous respons sur tous les articles pour ce que j'esper avecque l'aide de Dieu d'estre bientost vers vous pour prendre une conclusion à noz affaires. Je vous responderay seulement sur le point qui touche Hartman Wolf, oires que n'ay parlé avecque le Conte Günter pour ce qu'il n'est ancore arrivé, il me semble qui serat fort bon de prier Dieman van Hoert[1] qu'il veuille à cest assamblé leur donner à entendre le hasart en quoy il me mestrionT en cas qu'ilx volussent que je me mis en quelque plasse(1), à cause que l'Empereur le sassant me porroit tant plus facillement mestre au ban, ou bien me faire promestre chose qui me porroit estre préjudiciable; ce quil leur viendroit à nul

---

(1) *plasse*. Le Prince s'étoit engagé, en cas que le paiement n'eut pas lieu dans un certain terme, à demeurer comme ôtage à Francfort ou dans quelqu'autre ville d'Allemagne; d'après le *Leisting-recht* : voyez *Kluit*, *Hist. d. H. Staatsreg.* IV. 454.

1 Diman, Tieman van Hort; *voyez* p. 339, l. 9 et p. 347, l. 18.

bien, ains à leur gran domaige. Car estant au ban de l'Empire, ou bien entre les mains de l'Empereur, que tout espoir seroit perdu pour eulx de jammais rien avoir de ce que je leur suis redevable; au contraire que, si je suis libre, il se porroit ancores, avecque la grâce de Dieu, offrir choses quil leur porroit venir à gran bien, et telx et semblable choses. L'on porrat toujours entendre quelque chose de eulx affin que, aiant parlé au Conte de Zwartzenbourg, porrions allors tant mieulx prendre une absolute résolution. Si il en eusse encores aultres de noz amys à la ditte assamblé, me sambleroit seroit bon qu'il vous pleusse leur escrire ung petit mott, les priant que ce que Diman van Hort leur diroit qu'il volussent faire leur mieulx, combien qu'il ne fussent de ceulx ausquelx suis redevables, mais des aultres qui ont cognoissance avecque les gentilshommes: vous les cognoisses mieulx que moy, par quoy me remest à vous d'en faire comme le trouveres convenir. Il me samble aussi qu'il seroit bon de amvoier une petite couppe au dit Hartman Wolf valissant une cent florins; vous porres prendre autant d'argent hors du coffre, où il y ast ancores quelque vassel de chapel. Quant au dix mil florins du Duc de Saxe, ay faict ce qui j'ay peu, mais n'ay rien sceu obtenir, comme le vous diray plus particulièrement. Je vous prie me mander aussi comme la chose passe avecque ma femme, et de sa venue et de son affaire de son doaire au Pais-Bas . . . De Sundershausen, ce premier de janvier. 1570. Janvier.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

Je vous prie présenter mes humbles recomman-

1570. Janvier. dations à Madame ma mère et ma seur et que je leur souhaide ung bon novel an. J'écript ceste en haste affin que le messaigier parte et qu'il puisse venir devant les nopces de Hartman Wolff auprès de vous.

A Monsieur, Monsr
le Conte Jehan de Nassau.

Le 13 janvier le Comte de Berghes écrit de Cologne au Comte (Jean) de Nassau. « Je n'ay sceu lesser vous escripre de ce qu'est » passée entre Monsieur de Couloingne et moy, dont je vous envoye » la coupie. Et touchant de Spinola (1) je me suis enquestée tant qu'il » m'a etté poussible qu'on m'a dict pour véritable qu'il est de la vraye » rase de Spinola, tellement qu'il a bien le moyen de donner aultant » comme au premier luy ay demandée. »

LETTRE CCCXXXIII.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur la nécessité de faire savoir aux Protestants François qu'ils n'ont pas de secours à attendre d'Allemagne, et sur les difficultés de sa position.

*** Les conséquences de la bataille de Moncontour furent moins funestes qu'on n'avoit craint. Les catholiques mirent le siège devant St. Jean d'Angely, au lieu de poursuivre et d'anéantir les restes de l'armée des huguenots.

Déjà vers la fin de 1569 le Landgrave Guillaume de Hesse avoit été consulté par le Comte Jean de Nassau sur la position difficile de son frère vis à vis des capitaines dont il étoit débiteur. *V. Rommel*,

(1) *Spinola.* Apparemment un marchand Italien: *Mémoir. de Walsingham*, p. 336.

N. G. Hessens, I. 532. Maintenant le Prince lui-même saisit l'occasion de lui demander conseil; voyez p. 345. Bien que le Landgrave craignit beaucoup de se compromettre, on ne pouvoit guère douter de sa bonne volonté. Aux preuves de sa sollicitude pour les Pays-Bas on peut ajouter que déjà en 1566 il donna des secours pécuniaires : « Er legte » die Mitgift seiner Gemahlin, 32, 000 fl., in Antwerpen auf Zin- » sen. » *V. Rommel, l. l.* p. 529. Il étoit indigné contre le Duc Eric, « den er einen Büttel der Inquisition nannte. » *l. l.* p. 533. Quant au refroidissement qu'il fit paroître en 1568, et la répugnance à laisser partir Fr. de Rolszhausen (voyez n° 319[a] et 322), les nouveaux détails communiqués récemment par M. *v. Rommel* prouvent que cette circonspection extrême fut causée en grande partie par l'influence de l'Electeur de Saxe; bien qu'il en résulte aussi que l'Electeur et le Landgrave ont contribué indirectement aux frais de l'expédition. Les passages y relatifs sont trop remarquables pour ne pas trouver ici une place. « Der Kurfürst von Saxen, einen bedenklichen Brief des » Kaisers mittheilend (worin dieser erklärte, die Niederländer seyen » eine hochträchtige Nation, die seine Warnungen verachte, er » wolle um ihretwillen keine Unlust auf sich laden) rieth zur Aus- » söhnung, erklärte sich aber, mit Rücksicht auf seine Nichte, des » Prinzen Gemahlin, unter dem Siegel höchster Verschwiegenheit, zu » einem Anlehn von 100, 000 Gulden bereit. Hierzu gab L. Wil- » helm gegen Verschreibung Johanns von Nassau das Hessische An- » gebühr; Graf Günther von Schwarzburg die Bürgschaft seines » Landes; der Prinz, durch Alba seiner Güter beraubt, zur Ge- » genversicherung, wie er dem Landgrafen schrieb, « « seinen » » eigenen Leib, den ihm Gott gegeben. » » — Während Wilhelm » von Oranien an L. Wilhelm schrieb, auf Rollshausen als einem » trefflichen berühmten Kriegsmann stehe, nächst Gott, alle seine » Wohlfahrt, er wolle dafür dem Landgrafen nach seinem Vermögen » dienen, widerrieth besonders der Kurfürst August dessen Beur- » laubung eben wegen seines Ansehns und seiner Würde als Hof- » marschall und Obrist, da auch L. Philipp sich erklärt habe, » weder heimlich noch öffentlich sich in diese Handlung ein zu » lassen; es werde dies, schon der kaiserlichen Mandate wegen, » dem Landgrafen und seinen Brüdern zum Verweisz und Verdacht

1570. Janvier.

1570. Janvier. » gereichen ; Alba habe schon den Grafen Ludwig von Nassau in » Ost-Friesland geschlagen und werde sich von dort aus der Herr- » schaften Schauenburg u. s. w. annehmen, wo Hessische Lehen » waren. Rollshausen verlegte nun den früher bei Wildungen ange- » legten Muster-Platz. » *l. l.* p. 532. On retrouve dans la lettre du Landgrave au Prince (voyez ci-dessus, p. 274, sq.) presque tous les arguments de l'Electeur. — Le Landgrave Philippe avoit recommandé, par testament, à ses fils de conserver, autant que possible, avec tout le monde des relations pacifiques. *V. Rommel, Ph. v. Hessen*, I. 577.

Monsieur mon frère, je vous amvoie si joinct la responce que fais à Messeigneurs les Princes (1), Mons. l'Amiral et à mon frère, ensamble la lettre qui je escris à Monsieur d'Ossomville tout ouvertes, affin que puissies veoir ce que j'écris, et, si le trouves bon, les amvoier aussi ouvertes à Monsieur de Ossomville, affin que de Haidelberghe il puisse dépescher le Capitain que Monsieur l'Amiral at amvoié. En cas que le dit Seigneur de Ossomville fusse peuttestre parti, porres donner les lettres au dit capitain et les faire plier comme il désir. Je crains seulement que, si mes lettres sont détroussés par les inemis, ilz entendront facillement le peu d'espoir qu'il y ast qu'ilx soient secourrus des Princes de pardeçà, et que cela les encorragerat davantaige; d'aultre part n'ey osé fallir les advertir, le plus couvertement qui j'ay peu, en quel estat

(1) *Princes.* Après la mort de Condé à Jarnac, « la Reine » de Navarre, Princesse courageuse au delà de son sexe, vint » en diligence à l'armée, amenant avec elle le Prince de Béarn » son fils (Henri IV) et le fils aîné du défunt Prince. » *Mezerai*, V. 116. En outre « d'assez bonnes forces. — Ce qui servit tant » pour authorizer la cause que pour fortifier l'armée. » *De la Noue*, p. 925.

nostre négociation est, puisqu'ilx me prient si fort de le faire; car il seroit à craindre que sur vaine espoir ilx porriont refuser une paix ou faire aultre chose quil leur viendroit à ung préjudice irrécupérable: à ceste cause je escris à Monsieur de Ossomville leur voloir escrire par ciffres bien particulièrement, et s'il trouve que je escris trop ouvertement et que mes lettres porriont apporté quelque inconvénient, estant interceptés, qu'il les retigne[1]; je vous prie en voloir aussi communiquer au dit capitain et entendre son advis et le mander à Monsr de Ossomville, si il est encores à Haidelberge; sinon il fault dépescher le dit capitain avecque mes lettres et le recommander à Dieu. Le Conte de Schwartzbourg mon frère est de retour, n'aiant rien effectué touchant le différent entre le Conte de Oldenbourg et ceulx de Breme (1): il m'at dict avoir par plusieurs fois communiqué avecque Georg van Hol de mes affaires, assavoir ce qui je porrois escrire aulx coronelx et rittmaistres, et traicter avecque eulx; l'autre point est où je me porrois entandis retirer et tenir jusques à ce que l'on voie qué chemin les affaires porriont prendre, tant du costé de l'Empereur comme des gens de guerre. Or quant au premier point, ay prié mon frère le Conte Güntert le voloir mester par escript, tout ainsi comme il luy samble et Georg van Hol que l'on porroit escrire aulx coronelx et rittmaistres; il m'at dict, qu'il le ferat: je le vous amvoieray incontinent affin que le voies me mandant vostre advis. Quand à l'aultre point, il m'at dict qu'il at par plusieurs fois discourru

1570. Janvier.

(1) *Breme.* Ce différent étoit relatif aux péages du Weser.

[1] retienne.

1570. Janvier. avecque Georg van Hol et aultres, mais que nulluy[1] est de ceste opinion qui je me retiere devers vous ancores, et cela pour plusieurs raisons, premièrement, voiant que né[2] que quatre ou cinq chevaulx, que le hasard et trop gran pour moy d'aller par le champs, et que ne porrois aller si secrètement que facillement je suis découvert; de tant plus maintenant que tout le monde scait que suis venu issi pour pourchasser ung secours pour les povres Crétiens, et que à ceste cause tous ceulx qui tiennent le partie du Roy, cherseront tous moiens pour me faire une haste, que le Duc d'Alve de l'autre costé ferat le mesme(1); que, puisque suis redebvable ancores au gens de guerre, que facillement l'on trouverat ung estat de blistres, qui pour gainger de l'argent se adventureront de me faire ung maves tour; cela est quant à aller par le champs: de demorer à Dillenbourg disent que c'est une plasse forte,

(1) *le mesme.* En effet le Duc d'Albe lui dressoit des embûches (voyez la lettre 138). La manière dont le Landgrave Guillaume repoussa toute participation à de pareils desseins et en général refusa les offres de Philippe II, lui fait honneur. « Als Alba dem Prinzen » nicht allein durch Spanische Soldaten, die sich für Baierische Edel- » leute ausgaben, nachstellen liesz, sondern auch an mehreren Orten » darum ansuchte dasz, wenn dem Prinzen « « auf den Dienst ge- » wartet » » würde, man durch die Finger sehen möge, sprach Wil- » helm hierüber seine Entrüstung aus . . . Standhaft wies er die » Anträge des Königs von Spanien zurück, der ihm eine jährliche » Pension anbot, . . . nicht um ihm mit seinem Leibe oder » Kriegsvolk, sondern nur in aufrichtigen billigen Dingen zu die- » nen » *V. Rommel, l. l.* p. 532. Néanmoins il refusa au Comte Jean de Nassau de faire arrêter les émissaires du Duc, s'ils se présentoient sur le territoire de Hesse; ne voulant pas prendre parti et compromettre ses frères.

[1] personne. [2] n'ai.

et que moy estant là il y viendrat de tout costé gens es- 1570.
trangiers lesquelx, oires qu'i feront semblant de venir com- Janvier.
me amys, porroit estre qu'i seront là amvoié par le Duc d'Albe pour espier la plasse, ou bien pour me emposoner; que la dépens serat aussi plus grande à cause de tant des estrangiers, que le gens de guerre, comme estant voisins, porriont aussi entreprendre quelque chose sur la plasse, espérant par ce moien d'avoir leur paiement, et plusieurs aultres raisons. Le Lantgrave, auquel avois aussi escrit pour avoir son advis touchant ma femme, me responde comme vous verres par sa lettre, et est entièrement aussi de ceste opinion; de sorte que le dit Conte Güntert seroit d'opinion qui je demorisse avecque luy ancores ung temps, et à ceste occasion sont venu le Conte Hans Güntert(1) et le Conte Albert (2) me prier tous trois par ensamble que je volusse demorer et prendre la pacience avecque eulx, me offrant tout plain de honestités, de quoy certes leur suis obligé. Quant à moy, je le vous ay bien volu mander leur advis, pour vous prier me voloir mander le vostre: pour moy je serois bien de oppinion, en cas que ma femme ne vinse à Dillenbourg, de demorer ancores issi quelque temps, mais si elle vient, serois résolu de faire ung tour jusques à là le plus secrètement que je porrois, et allors prendre une résolution avecque vous et Madame ma mère ce qui je aurois affaire[1]; par

---

(1) *Hans Güntert.* Comte de Schwartzbourg, né en 1537, chef de la ligne de Schwartzbourg-Arnstadt.

(2) *Albert.* Comte de Nassau-Saarbrücken, né en 1537. Il avoit épousé en 1559 Anne soeur du Prince d'Orange.

[1] à faire.

1570. Janvier. quoy je vous prie me mander si ma femme viendrat ou point, et aussi en quel estat son affair est touchant son douair; aussi si mon secrétair n'ast rien négocié avecque le Sr de Dolhain. Je ne vous mande nulles novelles pour ce que verres par les lettres tout celles qui je scay. Je vous prie aussi me mander si l'homme de Monsieur de Ossomville est arrivé à Dillenbourg avant son maistre, ensamble si aves receu la lettre qui je vous ay escrit de Sundershausen... De Arnstat, ce 17 de janvier Ao 1570.

Vostre très affectionné frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsr le Conte Jehan
de Nassau, mon bien bon frère.

LETTRE CCCXXXIV.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Il lui recommande d'être sur ses gardes à Dillenbourg.

Monsieur mon frère, je vous amvoi si joinct l'advis que mon frère le Conte Güntert ast faict mestre par escrit, comme il luy samble que l'on debvroit escrire aulx coronelx et rittmaistres; je vous prie le voloir bien examiner et me mander vostre advis, veu que c'est une lettre dont despent mon honeur et réputation. Je prie à mon dit frère le Conte Güntert voloir amvoier une copie à Georg van Hol pour avoir aussi son advis; ce qu'il at faict, et partira demain. Je ne scay si trouveres bon de amvoier aussi une

copie à Roltzhausen(1) pour avoir son advis, car je ne fais doubte qu'il le monstrerat à Monsieur le Lantgrave Wilhelm; touttefois n'ay l'ausé faire, craignant, puis qui luy touche, qu'il ferat difficulté de donner son advis: touttesfois, si le trouves bon, vous amvoie si joinct ung blancq signet pour luy escrire, et quant et quant lui amvoier la copie de la lettre; si vous trouves quelque difficulté à luy amvoier, ne scay si seroit mal faict de l'amvoier à Simon Bingen, le priant de avoir son advis; car de ung costé ou de l'aultre j'espérerois qu'il viendroit entre les mains de Monsieur le Lantgrave; et à ceste cause vous amvoie ancores aultre deux blanc signés affin que le puisses user en luy où il vous samble le melieur. J'ay receu vostre lettre daté le 8 de ce mois, et trouve la considération que aves eu touchant Hartman Wolf fort bonne, vous priant me mander si aves eu quelque novelles des propos qui sont passé aus dits nopces sur ce que aves escrit à Tieman van Hort et Johan van Bernigkausen. Quant aulx novelle que me mandés, je ne fais doubte que les inemis de Dieu et de nous feront tout debvoir possible pour exterminer ceulx qu'i pensent leur pouvoir faire quelque domaige, ou bien empescher leurs entreprinses, par quoy il n'est que bon que l'on soit sur sa garde, et puisque à mon occasion et pour l'assistence qu'il vous a pleu me faire, ilx ne vous veuillent gran bien (2), je ne me peus sinon conformer à vostre opinion

1570. Janvier.

(1) *Roltzhausen.* Celui-ci étoit revenu malade, « Fieber-krank. » Gott wolle, schrieb Simon Bing dem Landgrafen, solche ver- » ständige, beherzte und treue Diener . . . E. F. G. lange erhal- » ten. » *V. Rommel*, *l. l.* p. 532.

(2) *bien.* L'année précédente le Comte Jean avoit pu s'en apper-

1570. Janvier. que aies toujours l'euile ouvert, et que principalement gardes vostre maison de Dillenbourg, et que prennes telx gens à qui vous poies fier; car le temps est terrible et plain de méchanstés. Quant au Capitain Jennin, il est asseurément homme de bien, mais les souldas qu'ilx porroit mener, sont povres, hors d'espérance de jamais povoir retourner en leur pais, desorte que les choses avecque telx souldas estrangiers sont tout en aultre termes qu'ilx estiont avant que commencions la guerre et les porroit l'on beaucoup plus aisément gainger et corrumper que allors; il est vray que pour moy je me aimerois plus voluntiers trouvé en une plasse avecque cinquante bon harquebousiers François ou Walons que cent lansquenecht, par quoy vous prie y voloir bien penser qué gens que vous prendres et entendre bien particulièrement de Jennin quel gens qu'il ast et de quel pais; car s'i son Liègois, ne le vous conseillerois de les prendre. Si vous puissies pour ung commencement avoir, tant et si longuement que l'on visse qué chemin les affaires prenderont, ung quatorse ou quinse bon compaignons pour garder bien les portes et faire le guet de nuit de quatre ou cinq hommes, me sambleroit que seroit asses, et regarder que en une nécessité l'on puisse estre asseuré d'ung centaine de bons harquebousiers; car asseurément il est nécessaire que vostre maison soit aulcunement pourveu de quelque gens, et me samble que voz voisins, puisque les importe tant que à vous, que vostre maison de

---

cevoir. « Aumalius sparsit suum militem etiam per Comitatum » Sarwerden, qui est Comitis Joannis Nassaviensis, ubi exussit » templum in quo habebantur conciones in linguâ Gallicâ. » *Lang.*, *Ep. secr.* I. 80.

Dillenbourg soit bien gardé, vous debvriont aider et assis- 1570.
ter de entretenir quelque gens, et il me samble qu'il ne Janvier.
seroit hors de propos que en escriviez à Monsr le Lantgrave Lutwig(1) et Wilhelm, et aulx Contes de là à l'entour, leur demandant quelque petite aide, ou pour le moings estre asseuré de eulx que, venant la nécessité, de combien de gens saccung vous vauldroit assister. Si la traffique des laines fusse commencée en vostre Conté, je penserois que l'on trouveroit bien bon moien d'avoir toujours ung cent bon harquebousiers sans gran despence. Il seroit bien à souhaider que l'on puisse avoir le moien de reachatter ou dessangaiger vostre artillerie que ast Monsieur le Duc Casimirus, et le faire ramener à Dillenbourg. Il me samble, Monsieur mon frère, qu'il ne seroit que bien faict que fissies regarder après ung maistre qui chersent le salpestre; je ne fais doubte que par tout voz terres en trouveres ung tel quantidé que seroit asses pour fournir vostre maison de pouldre et davantaige, ce qui est toutesfois la provision la plus nécessaire que l'on doibt avoir en une plasse. Je pens que Monsr de Nuenar, ou bien Roltzhausen, vous en porriont recouvrer ung; vous y por-

(1) *Lutwig*. Le Landgrave Louis, second fils du Landgrave Philippe, avoit reçu en héritage à peu près le quart des Etats de son père; Marbourg fut sa résidence. Le Landgrave Guillaume eut la moitié; les deux frères cadets, Philippe et George, chacun un huitième. Ce partage, en affoiblissant la Maison de Hesse, eut dans la suite des résultats très fâcheux. Guillaume, dont les droits et les services étoient méconnus par cette disposition, avoit les moyens de faire valoir un testament antérieur, qui lui étoit infiniment plus favorable; mais il n'en voulut point faire usage, et montra dans cette affaire une extrême générosité. *V. Rommel*, *l. l.* p. 39, sqq.

1570. Janvier. res penser, comme aussi pour faire faire de boules. Je vous prie me voloir amvoier avecque ce porteur la petite hacquené que Monsieur l'Amiral m'at donné, en cas qu'il se porte bien, en oultre me amvoier deux paire de bas de chauses de soie; l'ung paire at vostre cousturier que Nunnem luy at donné pour les accoustre; l'aultre paire, si vous plait, commanderes que l'on les détasche des choses de caffa qui je portois dernièrement à Dillenbourg, qui sont sur la table où sont mes accoustremens (1). Si la petite hacquené ne peult aller, je vous prie me voloir amvoier le courtault gris qui ast les aureilles couppé. Vous aures veu ce que Affestein m'escript, priant de avoir ung cheval; je vous prie de voloir faire regarder si à l'entour de vous l'on puisse trouvé quelque bon cheval qui luy seroit duisable, et me le mander avecque le pris; je vous amvoierois l'argent: puisqu'il se monstre si voluntaire, ceste raison que l'on fasse quelque chose pour luy. Je vous prie me pardonner de ce que je vous importune de mes affaires, j'esper que Dieu me donnerat quelque jour la grâce de le pouvoir desservir . . De Arnstat, ce 19 de janvier.

Ce mattin est parti mon frère le Conte Güntert vers Dreisen pour trouver le Electeur avant son partement vers l'Empereur, qui doibt estre le xxvi du présent; je l'ay prié que, si vient à propos, luy ramentevoir l'affair des

(1) *accoustremens.* Ces lignes et celles qui suivent, sembleront peut-être insignifiantes; toutefois nous n'avons pas cru devoir les omettre. Elles font voir les habitudes simples du Prince, la nécessité où il se trouvoit alors, de se mêler des plus petits détails domestiques, et son désir d'obliger réciproquement ceux qui lui avoient rendu service.

pouvres Crestiens, mais je crains bien que serat labouré en vain. 1570. Janvier.

Vostre très affectioné frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur Monsr le Conte Jan de
Nassau, mon bien bon frère.

LETTRE CCCXXXV.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Inconduite de M. de Dolhain: nouvelles diverses.

*** Le Prince, peut-être d'après les conseils de Coligny, avoit donné en 1569 des commissions par mer à plusieurs personnes de qualité, le Baron de Montfaucon, Lancelot de Brederode, Albert d'Egmont, Henbyse, etc. Adrien de Berges, Seigneur de Dolhain, avoit la charge d'Amiral. Il quitta l'Angleterre en septembre avec quelques vaisseaux, et, jeté par la tempête vers les côtes de la Nord-Hollande, il rançonna, dans l'espace de peu de jours, deux flottes marchandes; l'une de 60, l'autre de 40 voiles. Le nom des Gueux de mer répandit partout de l'effroi. Malheureusement on ne se borna pas à nuire aux ennemis; l'appât du gain fut cause de beaucoup d'excès, et la chose dégénéroit en véritable piraterie, qui n'étoit guère réprimée par l'Amiral.

Dans le commencement on révoqua en doute le droit du Prince de donner de telles commissions, vu qu'il n'étoit pas Souverain dans les Pays-Bas. « Daer werdt in 't eerste in de omligghende » Landen ende Provintien gedisputeert, of den Prince vermochte » sulcke Bestelbrieven ende Commissien te geven na geschreven » Rechten, zynde gheen Souverain Heere in de Nederlanden, al- » waer hy wel absolut Overheere in syn Prinsschap van Orangien,

1570. Février » ende diergelycke Allegatien meer. Waer over die van Hamborgh » in handen gekregen hebbende, op de Elve, Jan Broeck van Am- » sterdam, een kloeck man ende Capitein, hebben hem den hals » doen afslaen als een zeeroover. » *V. Meteren*, 59ª. C'est donc à tort que *Bilderdyk* (*Hist. d. Vad.* VI. 117), citant *Wagenaar*, qui n'a fait que transcrire ce passage, s'imagine qu'il s'agit d'une opinion particulière de cet écrivain, et le condamne d'un ton vraiment dictatorial : *Falso et absurde.*

Monsieur mon frère, vous entendres par Basius ce qui jé ordoné touchant le faict de Monsieur de Dolhain; j'esper que si il y ast moien au monde de povoir recouvrir quelque chose de luy, que ce serat par tel moien. Au rest vous entendres aussi ce qui jé ordoné pour l'advenir pour le faict de la navigation : je luy ay commandé de vous communiquer qui vous semblerat que l'on porroit commestre au lieu de Monsieur de Dolhain, en cas qu'il seroit trouvé bon de en commestre ung aultre, et luy ay dict mon advis; mais pour aulcungs raisons crains qu'il ne seroit agréable, et que, si ung malheur luy advince, toutt le monde me porroit allors chargé que moy je en serois cause ; toutesfois vous y porres adviser. Quant au faict de Snoe j'esper qu'il se emploierat à l'aultre faict, touchant l'argent, selon son pouvoir, comme il me l'at asseuré voloir faire, et suivant ce luy ay donné une commission. Dieu veuille qu'il puisse effectuer quelque chose (1), car la nécessité le requiert bien. Quant aulx autres affaires dont

(1) *chose.* « Omtrent dese tyd (Aug. 1570) en een weinig te » voren, so heeft Jonckheer Diederik Sonoy van wegen en met wil, » weten en bevel van den Prince van Orangien beginnen in heime- » lyke communicatie te treden met eenige van Enkhuisen. » *Bor*, 323ᵇ.

vostre lettre fait mention, à cause que le Conte Günter mon frère est seulement hier de retour de son voage de Tresen[1], n'ay eu moien de luy communiquer le tout, de tant plus que à son arrivement il ast trouvé tant des affaires touchant son frère le Conte Guillaume, qu'il at esté toujours empesché de ces affaires. Il n'ast rien parlé au Duc de Saxe de mes affaires, à cause qu'il n'a esté que deux heures après[2] de luy et qu'il ne luy ast aussi rien mandé de moy. Quant à ma femme, il me samble, puisqu'il n'est conseilable que je demeur longement en ung lieu, que l'on la porrat encores lesser là où elle est, sans fort pourchasser sa venue, de tant plus qu'elle n'at volunté d'y venir. L'Empereur at escrit une lettre à mon frère le Conte Günter pour avoir tous ses harnas de [goutte], affin qu'il puisse donner du plaisir au Duc de Saxe et aulx aultres Princes. Je crains bien que ce particuliers visitations ne seront fort à l'avancement des povres Crestiens; je avois aussi crainte que ceste visitation eusse peu retarder les nopces du Duc Casamirus[3], mais Monsieur le Duc de Saxe se at résolu et prins jour pour le 4 de may, de quoy suis certes bien aise (1). 1570. Février.

Le Conte Albert de Schwartzenbourg irat avecque le Duc de Saxe vers l'Empereur; je prieray qu'il se veuille bien informer de ce qui me porroit toucher, affin que selon cela nous nous puissions gouverner. Il y at aulcungs

(1) *aise.* Aux nôces de Jean-Casimir avec Elizabeth fille de l'Electeur de Saxe, auxquelles assistèrent les Landgraves Guillaume, Philippe, et Georges, on résolut d'envoyer en France une députation de presque tous les Princes Évangéliques. Cette démarche contribua essentiellement à la paix de St. Germain. *V. Rommel*, *l. l.* p. 546.

[1] Dresde. [2] auprès. [3] Jean-Casimir.

1570. Février. qui sont d'opinion qui je ne fasse nulle excuses vers l'Empereur pour aulcungs raisons qui j'esper vous dire en brief; que serat l'endroit où fineray ceste, avecque mes très affectueuses recommendations en vostre bonne grâce, priant Dieu vous donner, Monsieur mon frère, en santé bonne vie et longe. De Arnstat, ce vij de fébvrier.

Je vous prie voloir faire mes humbles recommendations à madame ma mère et à madame vostre femme ma bonne soeur.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsïeur Monsr le Conte Jan de Nassau, mon bien bon frère.

†[1] LETTRE CCCXXXVI.

La Princesse au Prince d'Orange. Elle ne veut se rendre qu'à Leipzig ou à Braubach.

Freundlicher, lieber Her. Die ursachen warum das ich nicht ehr auff Euer schreiben gedatirt den 14 decembre habe geantwort, wird Euer Secretarius Euch berichten, bei neben mehr andere dingen die ich im befolen habe Euch anzuzeigen. Vor so vil als belangt das ich Euch sol einen orde nennen das wir einander solten mögen sehen und das es Euch nicht gelegen ist nehe bei den Niderländen zu kommen, so weisz ich keinen bessern ord als zu Leipzig, dan gleich als ich willens bin mich dissen zukommende

[1] *Copié de la main du Prince.*

newe zeit auffzumachen und den Churfürsten zu besuchen, 1570.
den welchen ich nuhn insz neunder jar nich gesehen habe, Février.
daswelche ich im bereid habe verstendigt, so werde ich meinen weg über Leipzig nemen, daswelche mich dünckt Euch auch wol gelegen wert sein, dan, so als ich verstehe, seid Ir nich verne von dar; odder aber so Euch gefelt zu Braubach zu kommen, daswelche Lantgrave Philips zukompt. Ich weisz keine bessere und bequemer örter als in meiner zweier vettern landt, und dar mich dünckt Ir wol sicher werdet sein. Welches Euch dan gelibt von dissen zweien örtren zu kommen, wolt mich lassen wissen, auff das ich Lantgraven Philipsen mach schreiben, und S. L. bitten das er uns sein hausz darzu wil lehen, dan mich bei Euere freundt zu begeben sol ich nummermehr thun, und so ver als Ir mich verner darmit wert beschwere, sol ich's nicht anders können auffnemen als das Ir meinen thot schucht, und wil Euch hiemit Gott in Seinen schutz befellen. *Datum* Cöllen, den 8 februarij A° 1570.

LETTRE CCCXXXVII.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les moyens de contenter les gens de guerre.

Monsieur mon frère, suivant ce que me mandiés par vostre lettre du 25 de janvier, que trouviés convenir que en ce temps où il se présentoient plussieurs affaires de importance, et mesmes pour estre la foire de Francfort si proche, que je me trouvisse en ce quartier là, affin que

1570. puissions par ensamble tant mieulx regarder ce quil seroit
Février. affaire, surquoy j'estois délibéré me partir incontinent et le plus secrètement que faire je povois ; mais Monsieur le Conte Güntert mon frère, ni aussi le Conte Hans Güntert et plusieurs aultres ne l'ont aulcunement trouvé convenir, pour plusieurs grans et notables raisons, qui touchent si bien vostre bien comme le mien, comme j'esper avecque l'aide de Dieu vous dire de brief; mais m'at dict mon dit frère le Conte Günter que je vous debvrois mander qu'il est d'intention de partir le 27 de ce mois et vous aller trouver à Dillenbourg, et que allors je porrois aller avecque luy sans me mestre en nul hasart, vous priant le voloir tenir secret : je pens que de là il irat à Francfort à la foire. Quant à mes soeurs, je pens qu'ilx viendront avecque, touteffois je ne le scay pour asseuré. Or quant aulx articles contenues en vostre ditte lettre, où trouvés convenir que je entens de Monsieur le Conte Güntert mon frère son advis, je en ay communiqué par plusieurs fois avecque luy. Et sur ce qui touche, en cas que les gens de guerre vouldriont persister que je me deusse rendre entre leurs mains à Francfort, luy samble, comme à moy aussi, que je debvrois demorer ferme là dessus, que, en cas que je puisse avoir asseurance de eulx que nul aultre inconvénient me porroit venir à cause de ceste détention, ny de l'Empereur, ny des Estats de l'Empire qui sont estés endomaigés par mes gens de guerre, ny du Roy d'Espaigne, que je serés content de me rendre à Francfort selon ma promesse, mais si je ne peus avoir de eulx ce garant et asseurance, que ne serois obligé de faict advis me mestre entre les mains de mes malveuillans et inemis, par où ne porrois attendre que une misère perpétuèle ; et puis

que le Conte Güntert viendrat si tost vers vous, porrons allors par ensamble prendre là dessus une résolution. Quant à ce qu'il vous samble ne convenir de amvoier si tost ma résolution aulx gens de guerre, si non ung xv jours avant la foire, pour les raisons allégés en vostre ditte lettre, trouvons vostre advis fort bon et me conformeray selon cela, quant je aurei receu vostre advis touchant la lettre qui je debvrois escrire ausdits gens de guerre. Quant à ce qui vous samble que, si l'on peusse recouvrir cent mille dallers ou ung mois de soulde, que l'on porroit trouver, avecque l'aide de Dieu, moien de contenter les gens de guerre, et que cela ne viendroit seulement pour nostre bien particulier, mais pour le bien de toute la cause, trouvons mon frère, le Conte Güntert, estre véritable, mais pour autant qu'il y at des aultres qui sont de aultre opinion, luy at samblé que l'on pourroit remestre cest affaire jusques à nostre entreveu, puis qu'il serat si tost avecque la grâce de Dieu, et que allors aussi l'on porroit adviser sur les moiens comme et sur quel tittre l'on porroit demander ceste aide, et de qui l'on le debvrat pourchasser; car de le penser trouver sitost, ne luy samble possible selon que les humeurs se sont demonstré jusques à maintenant: néamoings il n'est que bon de assaier[1] le tout, que si il ne succède bien à ung costé, est toujours à espéré qu'il succéderat bien de l'autre costé, et à ceste cause ay donné commission à Snoe et à Reiner Kant (1), affin que de leur costé fassent touttes les collectes possibles, comme

1570. Février

(1) *R. Kant.* Bourgeois d'Amsterdam, un des premiers qui, en 1566, résolurent d'introduire en Hollande les prêches publics.

[1] essayer.

1570. Février. esper que aures entendu par Basius, comme aussi de la commission que jé donné au dit Basius à mon secrétaire Bruning, pour ouir les comptes des collectes faitz par si devant, affin que l'on puisse estre au vray informé en quel estat cest affaire est. Quant au recouvrement d'argent et quel moien l'on porroit avoir de surseoir aulcungs paiemens, samble qui je debvrois escrire une lettre au Duc de Saxe pour avoir dilay de paiement pour ung an, oires que doctor Craco m'at faict dire que si je ne paie les dix mille florins, qui[1] porroit facillement toumber en la mavese grâce de son maistre ; néamoings je escriveray toujours la lettre.

Ce qui touche la vassel[2] et aultres meubles, en porrons prendre une résolution quant viendrons ensamble; pour moy me samble que le meilleur serat de vendre les meubles à ceste foire pièces à pièces, et que l'on recouvrat plus d'argent par ceste fasson que aultrement. Touchant le buffet m'at dict le Conte Güntert qu'il ferat son extremme debvoir. J'ay aussi escript au coronel Georg van Hol pour avoir paiement de ce que le Duc Julius (1) me doibt. — Quant à ce qui touche de faire mes excuses à l'Empereur, Electeurs, et aultres Princes, sur les charges que mes inemis me mestent en advant, pour aultant qu'il y at plusieurs opinions touchant cest affaire, ast samblé au Conte Güntert que l'on le porroit aussi remestre jusques à nostre arrivé, affin, puisque c'est ung affair de grande importance, que l'on y puisse meurement délibéré, comme aussi touchant la *brantschatzung* de Arrenberge (2).

(1) *Julius.* De Brunswick.

(2) *br. de Arrenberge.* Au commencement de l'expédition du

[1] qu'il (?). [2] vaisselle.

Or, Monsieur mon frère, je ne scais comme je vous porrey asses affectueusement remercier de la grande paine et soussi que prendes à mon occasion, et me desplait asseurément que je suis cause de vous faire avoir ses rompemens de teste et vous mestre en si grans despens et debtes; mais vous poies estre asseuré que me rendés tellement vostre obligé, que mesteray toujours très voluntiers mon corps et ma vie pour vostre service. Quant au bien, je ne peus rien dire pour le présent; mais, si Dieu me donne la vie que je puisse retourner à ce quil me appertient, vous en porrés disposer comme du vostre. Comme je suis esté pour dépescher ceste, est venu Stein avecque voz lettres et copie de ce qu'il vous samble que l'on porroit escrire aulx coronelx, rittmaistres et capitaines, et les aiant leu, treuve que le exemplar noté avecque le nombre 3 serat le plus convenable, comme il semble aussi au Conte Güntert: rest seulement une, assavoir, si il ne seroit bon de joindre à la fin la présentation, assavoir que, si les gens de guerre persistent que je me deusse rendre à Francfort, que je serois content, moienant asseurance de eulx que nul inconvénient me adviendroit à cause de ceste détention, ny de l'Empereur, ny des Estats ou membre de l'Empire endomagés par mes gens de guerre; ou bien si l'on le debvrat garder pour une réplique quant les coronelx responderont sur les lettres et me vauldront presser. Le Conte de Schwartzenbourg ne s'est ancores resolu là dessus, néamoings je faict déjà groser[1] la rest, lessant ce article dehors jusques que aurons

1570. Février.

Prince en 1568 le Comte Louis s'étoit emparé de la petite ville d'Aremberg, située sur la rivière le Erfft, à l'ouest d'Andernach.

[1] copier, former une *grosse*, une expédition.

1570. Février. prins une résolution. Pour ce coup je ne vous scaurois mander aultre chose sinon que vous amvoye issi joinct une lettre pour ce gentilhomme Italiens en créance sur ung qui vous semblerat convenir que l'on porroit amvoier, affin que puissions sçavoir ce qu'il veult dire. Je avois pensé si doctor Meisener ou doctor Schwartz eussent eu le loisir de faire ce voage, à cause qu'ilx scavent l'Italien; sinon avois pensé à Fréderich Schwartz, parquoy ay lessé le nom en blanc, ou aultre que trouveres convenir, vous priant qui qu'i soit, luy en voloir parler de ma part ou en escrire. Je escriveray aussi une lettre à Monsieur le Lantgrave, le priant affin qu'il veuille faire induire les gens de guerre assis sur luy[1], qu'ilx se veuillent contenter avecque ma responce: je ferai faire aussi le mesme office vers le Conte de Barbi par ceulx qui peuvent quelque chose envers luy, mais pour le Conte Jost de Schaumbourg ne scais qui l'on porroit emploier, si ce n'est le Conte de Cullenbourg pour sa persone, mais pour ces rittmaistres ne cognois person; à ceste cause vous emvoie six blanc signés, affin que où vous trouveres convenir porres escrire... De Arnstat, ce xvij de fébvrier A° 1570.

Mon secrétaire Brunig est aussi arrivé ce soir, parquoy luy ay commandé de aller vers ce gentilhomme Italien, car je pens bien que aures asses affaire en ce temps du docteur Meisner et Schwartz.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur Monsr le Conte Jehan de Nassau, mon bien bon frère.

[1] Landsäszen.

LETTRE CCCXXXVIII.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau.
Sur la révolte des Maures en Espagne.

*** Un très grand nombre de Maures habitoit l'Espagne; ils étoient des habitants actifs et industrieux. En 1562 et 1563, par crainte de leurs relations avec les Maures d'Afrique, on leur interdit l'usage des armes. En 1567 on voulut abolir leur langue et leurs coutumes nationales : des ordres furent donnés à cet effet; les Maures firent vainement des réprésentations. Une guerre terrible, où le désespoir multiplioit leurs forces, fut le résultat de ce despotisme monstrueux. Jean d'Autriche, fils naturel de Charles-quint, comprima cette révolte, après que la lutte eut duré deux ans avec toutes ses horreurs. — Au commencement de 1570 ils remportèrent encore beaucoup de succès. « Turcae et Mauri nobis (ut » spero) pacem conficient. » *Languet ad Camer.* p. 125, Dans ces événements Languet, comme ici le Prince, reconnoissoit le doigt de Dieu. « Solus Deus remedium invenire potest, et videtur velle » facere, si vellemus servari . . . Quis existimâsset Granaten- » ses . . . ausuros deficere a suo Rege, eo praesertim tempore » quo res ejus maxime florere videbantur. » *l. l.* p. 102.

1570. Février.

Monsieur mon frère, j'ay receu hier vostre lettre, ensamble les novelles qu'il vous at pleu me mander, de quoy je vous remerchie très affectueusement ; si tous fussent véritables, il seroit à espèrer que à la fin le Roy et le Duc d'Alve se lasseront de faire les tirannies et rigueurs qu'ils usent maintenant par tout, et cognoisteront qu'il y at ung aultre plus gran et puissant que eulx, quil les peult chastier quant bon Luy samblerat, comme l'on voit maintenant des Mores, qui estiont tenu en si grande rigeur

1570. Février. et subjection qu'il sambloit humainement impossible de se povoir élever contre le Roy, car ilx ne pouvoient porter aulcung cousteau avecque pointe et n'avoient nulle espoir de aide ny de secours, et moings estiont gens de faict ny de combat: toutesfois l'on voit comme Dieu permest qu'ilx se maintienent ancores jusques à maintenant, et pens que le bon Dieu le faict seulement pour ung exemple, assavoir que les Mores peuvent donner ung si gran empeschement, que sont toutesfois gens de rien comme ung trouppeau de mouton, ce que porroit faire doncques ung peuple du Pais-Bas, fort et robuste, qui peult attendre secours de tous le pars du monde, affin que le Roy par ce moien se vins à recognoistre et se amender de la grande persécutions qu'il faict aulx povres Crestiens, sinon qu'il ferat qu'il se éléveront, comme font maintenant les Mores; l'on verrat ce qui en succéderat, si peuvent tant durer que le Turcq les vient secourrir. — Quant à la lettre que m'aves amvoié escrit en ciffres, je ne l'ay peu lire pour ne avoir le contre-ciffre, ne peus aussi sçavoir qui me l'at escript; toutesfois, puisqu'il est escrit en ciffre, ne fais doubte que se doibt ester quelque chos d'importance; parquoy vous prie voloir escrire à celluy qui vous l'at amvoié, que jé receu la lettre, mais qui je ne l'ay peu lire pour n'avoir le contre-ciffre; le priant, en cas que c'est chose d'importance, me le voloir faire ce plaisir et me le escrire ouvertement, et porrei avoir la responce quant je viendray devers vous: je pens que c'est Monsieur le Electeur Palantin quil me l'at escript, toutesfois ne me samble qu'il est accoustumé de me escrire de la fasson comme ce qui est escript sans ciffre, et penserois plustost que c'est le Duc Casimirus ou

bien docteur Ehem ou Zuleger (1). Suivant ce que vous ay escrit que le Conte Güntert partirat le 27 d'issi pour vous trouver et que je dois venir avecque luy, je vous prie me mander à Kirgenhan[1] en l'ostelerie ce quil vous samble le melieur, assavoir que je doibs venir avecque le Conte Güntert droit à Dillenbourg ou demorer à Tringenstain ou à Dermbag[2], et de là venir en ung jour ou deux secrètement à Dillenbourg, et suivant ce que me manderes me rigeleray... De Arnstat, ce xx de fébvrier A° 1570. 1570. Février.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur Monsr le Conte Jan
de Nassau, mon bien bon frère.

* LETTRE CCCXXXIX.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les excès des gueux de mer et l'inconduite du Seigneur de Dolhain.

Monsieur mon frère. Ayant hier après vostre partement d'icy receu certain pacquet d'Angleterre et de Frize, j'ay entre aultres veu, par ce que Monsieur Dolhain et le licentié Basius m'escripvent, que quelque peu auparavant leur arrivée en ces quartiers-là, mes batteaulx sont esté partiz vers Angleterre, ayans premièrement à l'embouchure de la mer de nouveau laissé périr leur Admiral[3] et

(1) *Ehem ou Zuleger.* Conseillers de l'Electeur Palatin.

Kirchhain, *petite ville de Hesse, près de Marburg.* [2] Dringenstain *et* Dernbach, *petits endroits sur les confins de Nassau-Dillenbourg et de la Hesse supérieure.* [3] vaisseau-amiral.

1570. Mars. trois aultres grans batteaulx, par leur nonchallance, yvroingnerie et grand désordre, à ce que je voys assez par les lettres du dit Sr Dolhain mesmes, lequel toutesfois samble d'en faire assez peu de cas, par ce que, comme il dist, la plus part de l'artillerye et aultre munition y seroyt esté sauvé. De luy il est demeuré à Embden, et quelques remonstrances que le dit Basius et aultres luy ayent sceu faire ne l'ont toutesfois sceu induyre pour le faire aller vers ses batteaulx affin d'y mectre l'ordre requiz, l'ayant refusé plattement, jusques à dire qu'il n'en feroyt rien, combien que je le luy commanderoys. Le dit Basius m'escript davantaige fort amplement de tout ce qui s'est passé entre le Sr Dolhain et luy, et comme jusques oires[1] il ne l'ayt sceu faire condescendre à luy rendre ses comptes, mais que estant de retour à Couloingne il le ferat. Par quoy ne voys mellieur moyen sinon, puisqu'il a refusé de prendre le chemin devers ses batteaulx, qu'on le mande icy pour la reddition de ses comptes (1), avecq les mellieures inductions que faire se pourra.

D'aultre part j'ay receu une lettre de M^r le Cardinal de Chastillon du dernier de Janvier, et deux aultres de Mr de Lumbre, l'une du 3 de janvier et l'aultre du 5 de febvrier dernier, mais pour estre la lettre de M^r le Cardinal en partie escripte par cyffres et que je n'ay point le contrecyffre, je ne l'ay peu entendre, mais j'envoye par le pacquet cy-joinct le double d'icelle à M^r d'Aussonville[2], affin qu'il m'envoye le cyffre, et que tant plustost j'en puisse

(1) *comptes.* Il vint à Dillenbourg; mais la reddition de comptes fut peu satisfaisante : « Hy leverde hem alleen over sekere memo- » rie van 500 dalers die hy seide uitgegeven te hebben. » *Bor*, 290^a.

[1] oire, aujourd'hui. [2] d'Ossonville.

faire responce à Mr le Cardinal. Parquoy vous prie de faire tenir le dit pacquet au docteur Junius, avecq la lettre y joincte au docteur Wolff, pour l'envoyer aussytost que faire se pourra au dit Sr d'Aussonville. J'ay faict faire extraict des nouvelles contenues es dittes lettres, dont, avecq les miennes, j'envoye le double à Mr l'Electeur Conte Palatyn. . De Dillenberch, ce xve mars. 1570. Mars.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur le Conte Jehan de Nassau, mon bien bon frère.

* LETTRE CCCXL.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les moyens de secourir les Chrétiens de France.

Monsieur mon frère, j'ay ce jourdhuy devant disner receu la lettre que m'avez escript hier de Francfort, et suis esté très aise d'entendre par icelle vostre arrivée au dit lieu en bonne santé avecq nostre beau-frère le Conte de Schwartzenbourg; comme aussi j'ay receu grand contentement d'entendre par vostre lettre que les affaires de mes gens de guerre s'enchemynent si bien, dont ne fais aucune doubte que vous et nostre dit beau-frère y tiendrez tellement la main que les choses se pourront tant plus facillement accommoder; dont vous prie que de temps à aultre me veuillez advertir.

1570. Mars. D'aultre part, mon frère, vous aurez veu par ce que l'on m'escript qu'il seroyt maintenant plus que temps de secourrir les pouvres Chrestiens en France, pour leur faire avoir tant plustost une bonne et heureuse issue de tous leurs affaires. Et suyvant ce, seroys aussi bien d'oppinion d'en escripre de nouveau aux Princes, mais crains que cela ne nous prouffiteroyt non plus que toutes les peines et travaulx qu'à cest effect avons prins par-ci-devant, parquoy me conformeroys bien à vostre advis de cercher quelque moyen qui les pourroyt favoriser pour leur faire avoir quelque bonne paix, comme de faire courrir le bruyct de lever quelque bon nombre de gens de cheval, et à cest effect en tenir quelques ungs en *wartgelt*, mais comme sur ce poinct il y a plusieurs et diverses considérations, aussi que, pour éviter plus grans inconvéniens qui par ce leur pourroyent advenir, comme à vostre retour icy le pourrons deviser plus amplement, me samble estre le mellieur de faire le moindre semblant qu'on pourra de voulloir prendre quelques gens en *wartgelt*; toutesfois que cependant ne laissez de tenir la main envers les Franchoys, qui sont maintenant à Francfort, à ce qu'ilz treuvent quelque moyen de recouvrir quelque bonne somme de deniers, et estant asseuré de cela, pourés à vostre venu icy mener avecque vous Hupertus (1), pour sur tout par ensemble prendre plus ample résolution . . . De Dillenberch, ce xvij^e jour de mars 1570.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

---

(1) *Hupertus*. Peut-être Hubert Languet, qui se trouvoit alors à Francfort et étoit particulièrement au fait des affaires de France.

[1] Je vous prie voloir présenter à toute la compaignie mes plus que très affectueuses recommendations et me mander souvent de vos novelles, et voloir faire mes excuses devers mon frère le Conte de Schwartzbourg de ce que ne luy escris. 1570. Mars.

A Monsieur, Monsieur le Conte Jehan de Nassaw, mon bon frère.

†[2] LETTRE CCCXLI.

La Princesse au Prince d'Orange. Elle refuse de se rendre auprès de lui.

Freundtlicher lieber Her. Ich habe Euer schreiben sampt dem überbringen von Seratz (1) verstanden. Was nuhn angehet das Ir mir schreibt das Ir verlangen hat mich zu sehen, kan ich nicht wol glauben, dan Ir es wol anders mitt dem werck hat bewissen. Angände den ord das Ir begert ich bei Euch zukommen sol, und das ich mich in dreien dagen von hir solt auffmachen, ist mein geleigenhait nitt, dan ich die mittel noch selbst nicht weisz wie ich mich soldt können auffmachen und bei meinen hern und verwanten zu ziehen, dar ich alle schtunden andtwort

(1) *Seratz.* Jérome Tseeraerts, Brabançon, un des Gentilshommes Confédérés, Ecuyer du Prince; homme de confiance, chargé, en 1569, d'une mission en Angleterre: *Bor*, 290a.

[1] *Cet alinéa est autographe.* [2] *Copié de la main du Prince.*

1570. Avril. von verwacht. Was angehet dar Ir schreibt das Ihr nicht mittel habt mihr gelt zu schicken, ich habe es bisz daher wol befunden das Ihr nicht grossen willen habt gehatt mir zu helffen; ob es an der macht hat gebrochen wist Ir besser. Dweil es dan nuhn am dem ist das ich von Euch und den Euern nicht kan verkrigen das mir von Gott und rechts wegen zukompt, musz ich meine hern und freunde umb hülff anrufen, auf das ich mittel mach krigen umb zu leben; dan so ich sehe, so hab ich nichts guts von Euch zu gewartten, daswelche sie mir auch belobt haben, auff das ich nitt mehr ein schade und verderben des Hausz von Nassau mag genend werden, wie wohl das mitt recht wol mach heisen mein schaden und verderben. Was angehet das Ir schreibt das als ich bei Euch komme, das ich meine colera zu Cöllen lassen sol, ich habe nie coler kegen Euch odder die Euere gehapt als mit guste[1] occasion, und solt vileicht unser zusammenkommen ein ursach mir meinen guste[1] zorn zu vermerdern als zu vermindern, als ich solt von Euch müssen hören nach Euer alte gewonheit. Dweil es Euch dan nitt gefellet zu kommen auf einige von die vier plätzen so ich Euch überlangs genandt habe, musz ich es in pacience nemen. Angände von mir, ich kan nitt kommen an den ordt so Ir mir ernennett hatt, und will euch hiemitt in Gottes schutz bevelen, den ich bitt Er besser ahn Euer sel wolt thun, dan Ir ahn mir hat gethan. *Datum* Cöllen, den 6 April 1570.

[1] gerechte, *justa*.

LETTRE CCCXLII.

Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Il ne sauroit endurer plus longtemps les mauvais traitements d'Anne de Saxe.

*** Cette lettre se trouve aussi, *en François*, et datée le 23 avril dans les Archives à Cassel : « L. Wilhelm sandte ihr hierauf Geld, » eine alte Hofmeisterin und einige ehrbare Weiber. » *V. Rommel*, *l. l.* p. 534. 1570. Avril.

Monseigneur. Combien que ne vauldrois voluntier importuner vostre Exc., si esse que je ne lé[1] sçeu délesser pour ma nécessité et mon devoir le faire avecque ceste, pour luy déclairer ce qui se passe entre ma femme et moy, et le peu de respect qu'el porte à moy et à son debvoir, estant toutesfois obligé devant Dieu et le monde de faire le contraire; afin que vostre Exc., estant assemblé avecque Monseigneur le Electeur de Saxe, puissiont ung fois rémédier à tout cessi pour éviter tous inconvéniens que aultrement de cessi porroit facillement advenir, mesmement la mavèse[2] fame[3] que par cela ma femme porroit acquérir, ce qui ne redunderoit pas seulement à elle, mais à moy, ses enfans et tous ces[4] parens. Or vostre Ex^ce^ est ancores mémoratif quant je le trouvay à Darmstat près de Mons. le Lantgrave Georg, que je luy montrois une lettre que ma femme m'avoit respondu sur deux ou trois lettres que je luy avois escrit de Heidelberghe incontinent que suis arrivé de mon voiage de France, la priant me vouloir trouver issi ou en quelque

[1] l'ai. [2] mauvaise. [3] réputation, *fama*. [4] ses.

1570. Avril. autre lieu, distant toutesfois deux ou trois jours du Rin pour ma sceureté, mesmement puisque j'estois contraint me partir incontinent vers le païs de Saxe pour les raisons que vostre Exc^e scait; et combien que une telle absurde responce eusse bien mérité de lesser ma femme sans la plus requérir de venir devers moy, si esse que le récrivis de rechief, la priant se voloir venir issi ou à Sigen, luy amvoiant mon secrétaire pour luy persuader et dire les raisons pourquoy je ne me povois trouver en ce quartier là; surquoy me rendit allors la responce si joincte, par où vostre Exc. porrat cognoistre le gran désir qu'el avoit de me voir et les folies qu'elle allégue en sa d^te lettre; sur quoy luy rendis la responce (1) aussy cy-joincte, par laquelle vostre Exc. porra clèrement veoir avecques quelx inductions et persuasions j'ey luy admonesté de son debvoir et démonstré l'affection que je luy portois, sur la quelle ma lettre ne m'at jammais respondus. Despuis je fis mon voyage vers le païs de Saxe et si tost que je fus de retour de la ville à ma maison à Arnstat, combien que je n'avois eu nulle responce, si esse que je luy escripvis de rechief, la priant se voloir trouver issi, puisque je ne sçavois aultre lieu; néamoings que, si cela ne luy plaisoit, qu'el me dénommisse aultre plase où je me porrois trouvé et quil fusse asseurré pour moy; surquoy me lessant deux mois sans responce, me escrivit à la fin la lettre(2) si joincte, par où vostre Exc. porrat veoir aussi avecque quel respect elle est escript. Je luy respondis là-dessus que, quant je serois adverti qu'elle seroit en ce

(1) *responce* : la lettre 330.
(2) *lettre* : la lettre 336.

lieus dénommés en sa d^te lettre, que je regarderois si ma commodité seroit me trouver, car à cause que je ne scavois ce qui me fauldrat contracter avecque mes gens de guerre à Franckfort, que ne luy scavois mander aulcune chose de certain. Depuis suis venu issi, où aiant eu rapport de mon frère la résolution que les députés de mes gens de guerre aviont prins, assavoir que en peu de temps ils me mandriont leur résolution et que à ceste effect ilx se resambleront en certain lieu, toutesfois l'on entendoit bien aultant des [1] en cas qu'il n'y avoit de l'argent, qu'ils me semonderont de ma parolle pour me mestre entre leurs mains; quoy voiant et ne sassant ce qui porroit advenir, ay de rechief escrit à ma femme, luy emvoiant mon escuier Seratz pour luy déclairer l'emvie et désir que je avois de la voir, avant que aultres choses survinsce quil le porriont empescher, luy mandant que pour éviter tout hasart et dangier en quoy je porrois facillement toumber, qu'i me sambleroit le mieulx qu'el voulusse escrire à Monsr vostre frere, Lantgrave Ludwig, le priant voloir estre contant qu'el puisse venir à Gisen et que je y puisse venir. Et affin que nous nous puissions tant plustost veoir, attendant la responce de Monsr le Lantgrave Ludwig, luy mandois qu'il y avoit ung chasteau deux lieux de Gisen, appertenant au Conte Philips de Solms, qui estoit asses bon chasteau et où nous eussions bien peu estre pour quelque jours fort seurement et secrètement et où eussions peu deviser de tous nous affaires pour regarder au remède, et qu'el poroit venir au dit chasteau, sans passer par nulx maisons de mes frères (puisqu'elle s' est résolu de se jammais trouver en icelles) en

1570. Avril.

[1] *Deux ou trois mots illisibles.*

1570. Avril. trois jours de Coloigne, et comme je pensois avoir fort bien faict et que je aurois gran gré, m'escripvit la lettre(1) si joincte, par la quelle vostre Exc. porra facillement considérer le contentement que se m'at esté de veoir une telle impertinente et folle lettre, et si se n'est assez de perdre aussi la pacience aiant tant des autres fâcheries et rompement de teste, de tant plus qu'el dict que nostre entreveu causerat plus de fâcheries que aultrement; qui est la cause que l'ay si particulièrement adverti à vostre Exc., pour le de rechief supplier bien humblement, puisqu'el ast cest honeur de estre si proche parente à vostre Exc., de penser au remède, et la tellement induire et remonstrer qu'el se gouverne doresnavant aultrement, et plus saigement, et comme elle est obligé de faire devant Dieu et le monde, car en vérité ne m'est plus possible d'avoir pacience comme jé bien eu jusques à maintenant; car tant des adversités, l'ung sur l'autre, faict à la fin que l'homme pert toutte sens et pacience et respect, car en vérité il me faict tant plus de mal, au lieu que je debvrois avoir quelque consolation de elle, qu'i fault qu'el me die cent mille injures, mais l'on dict bien [1]

Par cela l'on peut veoir l'amitié qu'el me porte et le remercissement d'avoir enduré paciemment tant de folies et oultrajeuse parolles, mais puisque les choses sont venu si avant, vostre Exc. ne trouverat mauvais si je regarde au remède, en cas qu'elle ne se veult chastoier[2]. Je luy supplie bien humblement me perdoner que je la fâche

---

(1) *lettre* : la lettre 341.

[1] *Il paroît que quelque expression proverbiale a été omise dans ce brouillon.*

[2] corriger.

avecque cessi, mais ne l'ay peu omestre, affin que vostre Exc. puisse clairement veoir à qui la faulte est, car je peu juré sur la damnation de mon amme, que passé longtemps j'ey désiré que nous nous puissions veoir et vivre ensamble selon que Dieu nous commande. De luy povoir assister en ce temps d'argent, n'est en ma puissance, mais si elle eusse volu prendre la pacience, selon le moien que Dieu ast donné à mes frères et amys, elle eusse eu, comme qu'ilx luy ont offert, le mesme traictement comme ont eulx mesmes, et ne fusse toumbé en ses debtes et fâcheries comme elle est bien maintenant. 1570. Avril.

* LETTRE CCCXLIII.

Le Cardinal de Châtillon au Prince d'Orange. Affaires de France; pirateries des Gueux de mer.

*** Odet de Châtillon, frère aîné de Coligny, Cardinal à seize ans. Il fut amené à la religion Evangélique par son autre frère Andelot, audacieux guerrier et zélé Chrétien, et qu'on pourroit, bras droit de l'Amiral, comparer, sous plus d'un rapport, au bras droit du Prince d'Orange, à Louis de Nassau. Odet négocia la paix de Longjumeau et mourut en Angleterre où il avoit été envoyé pour négocier avec Elizabeth. Le 24 mars 1571 Burleigh écrit à Walsingham: « Nous perdons beaucoup ici, et les honnêtes gens de » de delà perdent aussi beaucoup en perdant le Cardinal de Chas- » tillon, qu'on croit avoir été empoisonné par quelque apostat » François. » *Wals. Mém.* p. 73.

Monsieur, quant à la charge de Mons. de Lumbres que

1570. Avril. Monsieur le Comte vostre frère luy a donnée, et l'ordre qu'il y a tenu pour l'exécuter, aussy de ce que vous en pouvez espérer, le conseiller Taffin, présent porteur, vous en pourra discourrir plus amplement, comme estans ung de ceulx qui plus volontiers et mieulx s'y est emploié, lequel je vous prie de croire pour ce regard et aussy en d'autres pointz desquels je me suis tenus sur luy, ayant bon tesmoignage de sa fidélité et suffizance. Seulement je vous diray, combien que l'affaire n'ayt pas esté expediée si tost que nous eussions bien désiré, qu'il n'a toutesfois tenu à Monsr de Lumbres, qui s'en est très bien acquicté, mais vous scavez comment le peuple est difficile à remuer. Quant à noz affaires de France, on y parle tousjours de la paix, et par les dernières nouvelles que j'en ay receues, j'ay esté adverty que Monsr de Byron est retourné de devers Messieurs les Princes de Navarre et de Condé, et est arrivé en Court le xe de ce mois; que les Srs de Beauvoir la Nocle et de Thelligny l'accompagnoient, mais que le Sr de Beauvoir est demeuré malade à Cahors et son compaignon a donné jusques à la Rochelle, aiant prins jour à se rendre en Court le xve du présent. On m'advertist que tous articles sont bien accordez, excepté que Messieurs les Princes requièrent que l'exercice de la religion soit libre, sans exception des lieux et des personnes, qu'ilz ne peuvent ny doibvent rien conclurre sans cela, ce qu'on pense qu'on ne nous vouldra accorder. Toutesfois je n'ay point encore eu advertissement de la Rochelle de ceste dernière négociation. Messieurs les Princes estoient au Comté de Roussillon, s'estans retirez des environs de Tholoze, après avoir chastié les juges de la ditte ville, comme ilz l'avoient merité, non seulement

pour avoir exercé durant la guerre toutes sortes de cru- 1570.
aultez et de violences, mais principalement pour avoir faict Avril.
mourir après les secondz troubles ung Gentilhomme (1) de bon lieu, qui estoit à feu Monsieur le Prince de Condé, qui alloit vers eulx avec ung saufconduict du Roy pour leur porter l'Edict de la paix. Leur armée, par le rapport mesmes de leurs ennemys, et comme aussy j'en ay esté adverty par Monsieur l'Amyral mon frère, est bien gaillarde et bien nettoyée de toute maladie, et font assez bien leurs affaires ès Gouvernemens de Languedoc et de Guyenne. Les autres de la Rochelle ayant repris Marans le VIIe du passé, prindrent de force Olonne, et aians taillé en pièces la garnison et plusieurs mariniers et faict Landereau leur chef prisonnier, ont amené soixante navires à la Rochelle (2), desquelz cincq estoient équippez en guerre, et bruslé grand nombre d'aultres qu'ilz ne pouvoient emmener. Depuis ilz ont assailly Brouage et Marennes qu'ilz ont aussy pris et encores deux gallères et deux qu'ilz tiennent assiégées en la Charante, et ont faict tellement, qu'excepté

---

(1) *Gentilhomme.* Le Capitaine Rapin. « Les bruslemens furent » permis seulement sur les maisons des gens de la cour de Parle- » ment . . . Ils trouvèrent ceste revenche bien dure : néantmoins » on dit qu'elle leur servit d'instruction pour estre plus modérez à » l'avenir. » *De la Noue, l. l.* p. 1003.

(2) *la Rochelle.* « Sa situation maritime est une voye et une » porte qui ne se peut fermer qu'avec une dépense incomparable, » et par où toutes provisions lui viennent en abondance . . . Dans » ceste troisième guerre elle équipa et arma quantité de vaisseaux, » qui firent plusieurs riches prises, dont il revint de grands deniers » à la cause générale. » *De la Noue, l. l.* 996, 998.

1570. Avril. Sainct Jehan d'Angely, ilz ont réduict tout le pais des environs de la Rochelle.

Cependant le bruict est que les ennemys assemblent leurs forces pour assiéger la Charité. Quant à voz navires qui sont à présent en ceste coste, il me semble que mon debvoir porte de vous advertir ce que j'en cognois, c'est qu'il est plus que expédient que vous y pourvoiez d'ung homme de commendement qui ayt puissance de tout ce qu'il verra nécessaire, avec une ample révocation de toutes autres commissions, tant celles que vous auriez données, comme celles que Monsieur le Comte vostre frère auroit données du temps qu'il estoit en Phrize, car je n'y voy pas grand ordre, mesmes ainsy comme ilz font, s'ilz prenoient tout le monde, il n'en reviendroit aucun proffit, ny à vous, ny à la cause, et qui pis est, après que je leur ay faict donner congé de pouvoir se rafreschir de vivres et radouber leurs navires en quelques havres et rades de ce Roiaulme, où ilz ont esté souffertz à ma requête, ilz se sont si mal gouvernez que hier, par ordonnance de la Roine et de son conseil, il fut commandé de les prendre et arrester, pour avoir poursuivy quelques navires jusques ès portz en dedans les franchises de ces Royaulme ; de sorte que on a esté contrainct de tirer sur eulx, dont il y a eu grands plainctes, lesquelles, après que sa Majesté m'eut hier faict entendre, je n'é failly d'envoyer en diligence les faire advertir de se retirer et mectre incontinent en plaine mer. Vous y donneray doncq ordre, s'il vous plaist, et en attendant je ne laisseray de leur faire tout le secours qu'il me serat possible pour l'amour de vous, comme aussy je le feray à l'advenir pour le service de la cause et le vostre en particulier, d'aussy bon cueur, qu'après

vous avoir présenté mes humbles recommendations à vostre bonne grâce, je prieray Dieu, Monsieur, vous vouloir multiplier les Siennes. De [Sch^{m}], ce xxiiij d'apvril 1570. 1570. Avril.

Vostre humble serviteur et amy[1],
LE CARDINAL DE CHASTILLON.

A Monsieur, Monsieur le
Prince d'Aurenges.

Ces avertissements ne furent pas inutiles. Le Prince, par des Ordonnances rendues à Dillenbourg le 10 août, nomma le Seigneur de Lumbres son Amiral; renouvela les défenses d'exercer aucune hostilité hormis contre le Duc d'Albe et ses adhérents, et régla dans quelques articles l'ordre à tenir sur les vaisseaux. On y remarque entr'autres celui-ci. « Dat de Capiteinen elk op syn » schip hebben sullen eenen Minister om Gods woord te verkondi- » gen, gebeden doen, en de soldaten met de schippers houden in » Christelyke zedigheid. » *Bor*, 323, sqq. Le même jour le Prince écrivit à Basius d'avertir les capitaines qu'ils eussent à s'abstenir soigneusement de causer le moindre trouble à la Princesse Anne d'Autriche, promise à Philippe II, et qui devoit sous peu s'embarquer pour l'Espagne.

LETTRE CCCXLIV.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau.
Il désire une entrevue avec lui.

Monsieur mon frère, vous aures astheur entendu par

[1] Vostre—amy. *Autographe.*

1570. Mai. ma lettre ce quil m'ast samblé touchant ce que vous et moy nous nous pourrions trouvé en quelque maison deux ou trois lieus de Cassel, sur quoy attens vostre responce: y estans, porrons par ensamble regarder si il seroit bon que vous mesmes prissies la paine de vous trouver au dit Cassel, selon que vostre lettre faict mention, parquoy ne vous feray de cessi plus long propos. Je trouverois tousjours convenir, à vostre correction, que, si fusse possible, que docteur Meisener eusse faict ce voage pour estre informé de tout l'affaire et ne luy fauldrat aultre instruction que celle qu'il avoit quant il est allé vers Monsieur le Lantgrave, car me samble que tout cela qui nous peult concerner maintenant, y est comprins, est[1] si nous sommes si près de luy comme de deux ou trois lieus, facillement luy porrons mander nostre advis sur ce qui porroit davantaige survenir. Quant aulx lettres de Wesenbecque, n'y ast grande chose à respondre, sinon que je suis bien content qu'il donne ordre à ses affaires, et que, s'il entent quelque chose, qu'il le vous veuille advertir. Quant au gentilhomme François, luy porrés faire dire qui[2] je serois très aise de veoir que l'on puisse trouver quelque moiens convenables pour aider tant ceulx de la Religion de France, comme ceulx du Pais-Bas, et que de ma part ferei et me emploieray très voluntiers en tout ce qui me serat possible, comme j'é faict jusques à maintenant, mais comme le tout gist au moien d'avoir de l'argent et que je ne l'ay point, il serat nécessaire devant tout chose de regarder à cela: de penser effectuer quelque chose avecque mille chevaulx Allemans seulement, qu'il me samble estre impossible et nullement prac-

[1] et. [2] que.

ticable, pour plusieurs raisons trop longue à escripre; si il pensen toutesfois povoir effectuer quelque chose au Pais-Bas, que de ma part en suis très content. Je vous amvoie son discours, affin que puissies tant mieulx veoir son intention . . . . De Arnstat, ce 9 de may A° 1570. 1570. Mai.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

Je vous prie me voloir mander, le plustost que porres, le lieu où nous nous porrons trouver ensamble deux ou trois lieus de Cassel, et quant et quant le jour que vous i seres, affin que selon cela je m'y puisse régeler.

Despuis que ceste at esté escript, n'est ancores de retour de Leipsich le messagier que avies amvoié issi, parquoy ay despeché ung autre, craindant que, si je attendois le vostre, le temps seroit trop court de povoir ravoir responce de vous avant le xx de ce mois. Le bruict est issi que ma femme ne viendrat au dit Cassel; si ainsi est et que vous entendes quelque, vous prie me le mander et quant à quant vostre advis de ce qui j'auré allors affaire.

A Monsieur, Monsr
le Conte Jan de Nassau.

LETTRE CCCXLV.

Le Prince à la Princesse d'Orange. Il la prie d'avoir des ménagements envers le Landgrave Louis.

1570. Mai. Ma femme, ma mie. J'ay receu vostre lettre ce devant disner et entendu par icelle comme vous avez esté logé à Gissen et receu à Marp.[1]; de quoy certes suy mary, néantmoins je pens asseurément qu'il est plustost procedé par nonchalance, que mauvaise affection que Monsr le Lant. Lud.[2] et Madamme sa femme (1) nous portent, et espère que le trouverez ainsi, parquoy le moins que vous pourrez faire semblant de vous en resentir et ester mal content, me semble le meilleur; car en l'estat où nous sommes maintenant, il fault un peu prendre pacience, mesmes avecque ceulx quilx nous peuvent aider à nous retirer de nos infortunes. Quant à ce que m'escrives de vouloir partir demain pour vous trouver à Siegen(2), oires que je vous puis asseurer sur mon honeur, que ne serés pas seulement bien venu à mon frère au dit Siegen, mais issi et par tous ses maisons, tels comme ils sont; toutesfois puisque Monsr l'Electeur de Saxe et Monsr le Landgr. de Hessen ont trouvé bon que demeurissies quelques jours avecque Monsr le Landg. Lud. à Marpurg, le trouverois fort bon que le fissies, affin que par là ils ne puissent prendre quelque occasion de malcontentement et ne penser

---

(1) *sa femme.* Hedwige de Wurtemberg.

(2) *Siegen.* Anne, dont l'humeur étoit assez changeante, paroît, dans son dépit, avoir oublié ses précédentes résolutions: voyez p. 355.

[1] Marpurg. [2] Ludwig.

que l'on ne vouldroit suivre leur conseil, car vous[1] ce quil nous importe de les tenir maintenant contents, mesmement astheure où ilx ont enterprins de mener nos affaires à bonne fin, si vous demeurés[2] 1570. Juin.

* LETTRE CCCXLVI.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Il le prie de se rendre vers lui.

Monsieur mon frère, pour aultant que je désiroys extrêmement de communicquer d'aucuns affaires avec vous, j'ay bien voullu vous faire ceste, qui sera seulement pour vous prier, et de bon coeur, que, au plustost que voz affaires le permectent, vueillez prendre la paine que de faire ung tour icy, et qu'apportiez quant et quant avecq vous les comptes de Gheeraert Kock qu'il dict vous avoir délivré à Franckfort et aussy celles de Jehan Moor, lequelles il m'at baillé dernièrement à Ghermerszem et depuis sont esté transportées à Dillenberch. Et là où les affaires de la diète Impérialle prochaine ne donnent trop d'empêchement au docteur Meysener, je trouveroys fort bon que le prinsiez en vostre compaignie pour les causes que à vostre venue entendrez de moy.... De Siegen, ce 8 jour de Juing 1570.

Vostre[3] bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsr le Conte Jehan
de Nassau, mon bien bon frère.

[1] vu (?). [2] *La lettre ne paroît pas terminée.* [3] vostre — service. *Autographe.*

1570. Juin. Le 18 juin, le Comte G. de Berghes écrit de Cologne au Prince d'Orange. « Comme j'avois dernièrement mandé à vostre seigneurie » par Wesenbecke que ung journée seroict tenu à Dusseldorpe dont » feroie advertissement à vostre seigneurie de ce que se passeroit, » pourquoy n'ay voullu faillir d'envoier par escript cy-joint à vostre » seigneurie la proposition avecque la Responce » (M.S.).

Le 16 juillet, après de longs délais, le Duc d'Albe publia enfin le pardon du Roi, qu'une infinité d'exceptions rendoit illusoire: « Sommigen hebben 't selve in plaetse van *Pardonam* genoemt *Pan-* » *doram.* » *Bor*, 321b.

En août la troisième paix de religion en France fut conclue à St. Germain: « fort desirée, à cause des ruines survenues, des néces- » sitez présentes, et que chacun estoit las de travailler et souffrir. » *De la Noue*, *l. l.* 1014. Elle étoit très favorable aux réformés et déplut bientot souverainement aux Catholiques.— Art. 1. « La mé- » moire de toutes choses passées d'une part et d'autre . . . demeure » éteinte et assoupie comme de choses non avenues. » Art. 22. « Dé- » clarons ceux de la Religion prétendue Réformée capables de tenir » et exercer tous Etats, Dignitez, et Charges publiques. » Art. 29. « Avons baillé en garde à ceux de la dite Religion les villes de » la Rochelle, Montauban, Cognac, et la Charité. » Le Prince d'Orange et ses frères y furent compris. Art. 19. « Tenons et ré- » putons le Duc des Deux-Ponts et ses Enfans, Prince d'Orange, » Comte Ludovic et ses frères, le Comte Wolrat de Mansfeld, et » autres Seigneurs étrangers qui ont aidé et secouru les Princes de » Navarre et de Condé, pour nos bons voisins, parens et amis. » Ils furent « réintegrez en toutes les Terres, Seigneuries et Juris- » dictions en France, ensemble de la Principauté d'Orange. » Art. 30.

Le Comte Louis, Régent d'Orange depuis le départ du Prince pour l'Allemagne (*de la Pise*, p. 361, 377), demeura en France, et s'employa avec beaucoup de succès à susciter des difficultés au Roi d'Espagne. Il déploya dans ces négociations une rare habileté. D'abord il anima le zèle des Protestants pour la cause

commune. « Grave Lodewyk wesende binnen Rochelle, heeft het » so wel weten te beleiden dat hy den Admirael en voorts de prin- » cipaelste Heeren van de Religie daertoe willig bevonden en ge- » maekt heeft. » *Bor*, I. 357[a]. — Il se concilia Walsingham qui depuis ne négligea aucune occasion de mettre la Reine Elizabeth dans des dispositions favorables. Cet Ambassadeur, bon juge du mérite, étoit pour lui plein d'estime et d'admiration. Ses Mémoires le témoignent, où se trouve entr'autres le passage suivant: « Je ne doute » point, Milord! » écrit Walsingham à Leicester, « que vous n'agis- » siez auprès de S. M. de manière qu'une partie au moins des de- » mandes du C. ne soient favorablement reçues . . . . Je voudrois que » vous connussiez l'homme: on parle de lui pour le bras et pour la » tête comme d'un autre Ol. Il est éloquent et moëlleux en parole; » mais le principal est qu'en matière de Religion, il est aussi hon- » nête homme pour les moeurs, que franc et de bonne foi pour la » négotiation. Je croi que Dieu l'a suscité de nos jours pour servir » d'instrument à l'avancement de sa gloire.... 12 aout 1571. » *Mém. de Wals.*, p. 144. Il n'est guère douteux que ceci se rapporte au Comte Louis; le même jour Walsingham écrit à Burleigh le récit d'une entrevue dans laquelle le Comte lui avoit détaillé les évènements des dernières années dans les Pays-Bas: *l. l.* p. 138. 1570. Décembre.

Enfin le Comte paroît avoir exercé de l'influence sur Charles IX lui-même, qui eut avec lui plusieurs conférences. On ne sauroit attribuer avec vraisemblance ces démonstrations du Roi uniquement à de la duplicité. Personnellement il étoit souvent bien disposé envers les Réformés et particulièrement envers Coligny. « Omnes affirmant esse eximiam voluntatem Regis; sed potentes » sunt factiones eorum qui pacem improbant. » *Languet ad Camer.* p. 132. « Omnia sunt hic tranquilla, nec dubitat quisquam Regem » esse pacis cupidissimum. » *l. l.* p. 136. « Omnes affirmant Regem » esse propensissimo in Amiralium animo, quod facile credo, sed » Rex regitur ab aliis. » *l. l.* p. 140.

Vers la fin de 1570 les réfugiés des Pays-Bas présentèrent à la diète de Spires une requête fort détaillée, dans laquelle, après l'exposition de leurs griefs, ils demandent l'intercession de l'Empire,

1570. Décembre. *Scrinium Antiq.* VIII. 2. 577. — 649. Le Comte Louis raconte en 1571 à Walsingham : « comme son frère le Prince d'Orange s'est » mis en devoir de délivrer les Pays-Bas d'une si misérable servi- » tude ; comme Dieu qui seul sçait le temps propre pour délivrer » les opprimez de la tyrannie de ce Duc d'Albe, l'a choisi pour en » faire l'instrument de leur délivrance, et comme tâchant par tous » moyens de se tirer de dessous le joug, il a depuis peu présenté à » l'Empereur à la dernière assemblée de Spire, un livre contenant » leurs griefs, le priant en toute humilité de les délivrer de l'op- » pression où ils étoient. » *Wals.*, *Mém.* p. 139. Il y eut aussi une requête des exilés de Groningue : *Scrin. Ant.*, *l. l.* p. 721 — 750. Les « Electeurs, Princes, Estats, Ambassadeurs et Conseilliers de » la Confession d'Augsbourg venus à ceste journée » appuyèrent par un acte du 9 décembre ces supplications. *Le Petit*, *Chron. de Holl.* p. 214. « L'Empereur, qui avoit des espérances du côté » de l'Espagne, écouta cela froidement. » *Walsingh.*, *l. l.* p. 139.

LETTRE CCCXLVII.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Relative à une entreprise sur Deventer.

*** « Door verstandhouding van binnen, hoopte de Prins *De-* » *venter* te bemagtigen, waar Pacciotto het bevel voerde. De zware » sneeuw belemmerde den marsch van Dillenburg naar Wezel; » doch hy liet de sneeuw door eenige honderden boeren plat trap- » pen: daarop echter volgde dooi weder, en een sterke toevoer van » opperwater in den Ryn, waardoor de wegen onbruikbaar wer- » den, en de togt moest gestaakt worden. » *Bosscha*, *l. l.* 178.

Ce fut en décembre que H. de Ruyter, avec un très petit nombre de partisans, se saisit du Château de Loevestein, ce dont le Prince étoit déjà informé le 21 décembre par Wesembeeck; selon *Bor*, 331[a]. Si cette nouvelle étoit contenue dans les lettres dont il est fait ici mention, il est assez singulier que le Prince la passe sous silence ; d'autant plus qu'elle se rattachoit à une entreprise contre les villes de Gorcum et Worcum, dont le Prince, ayant appris l'é-

vènement de Loevestein, pressa l'exécution. Ceci feroit supposer que *V. Meteren* a raison en rapportant l'entreprise de de Ruiter à l'année 1571. La promptitude du Duc d'Albe, qui envoya immédiatement une force considérable pour ressaisir le château, rendit ce coup hardi inutile; cependant il ne put empêcher le courageux de Ruiter de donner l'exemple précieux d'un noble dévouement. 1570. Décembre.

Beaucoup d'entreprises du Prince avoient échoué, par suite de l'affreuse tempête du 1 et 2 novembre, qui fit périr un grand nombre de vaisseaux et causa des inondations terribles sur tout le littoral des Pays-Bas : en West-Frise environ 20, 000 personnes trouvèrent la mort dans les eaux. « De Prince was van meninge den » aenslach op Enkhuysen en Hoorn met vyf of 600 mannen te be- » staen, en wilde voorts gelykelyk den aenslach opten Briel en het » Eiland van Voorn met Dordrecht, Rotterdam en Delft, mitsga- » ders op Campen, Deventer, Zwol en Sutphen aenvangen; dan » dit groot tempeest belette den aenslach; want de schepen eens- » deels beschadigt werden en het hoge water benluiden voornemen » ook belette, so datse den gesetten tyd niet en konden waernemen. » *Bor*, 330b. En décembre tout étoit de nouveau préparé pour se saisir d'Enkhuyzen où il avoit beaucoup d'intelligences; mais le vent d'est et la gelée retinrent les vaisseaux à Emden, où peu après le Comte d'Ost-Frise, sous prétexte qu'ils lui avoient causé du dommage, les fit arrêter. *l. l.*

Le Prince poursuivoit ses travaux sans se lasser. « Hy practi- » seerde nachten en dagen niet anders dan om den Hertog van » Alba te krenken, hy schreef en dede schryven aen allen kanten » bysonder in Holland en Zeeland daer hy meende faveur te ver- » werven, maekte vele secrete verbonden en handelinge om ter » gelegener tydt te werk te stellen, gaf commissien aen verscheiden » gevluchte personen en particuliere borgeren van Steden. » *Bor*, I. 354b.

Monsieur mon frère, à ce soir issi j'ay receu lettres de Wesenbecque, par lesquelles il m'advertit comme l'entreprinse de Deventer n'at jammés esté encommencé, et cela à cause des grans eaulx que les souldas n'ont seu

1570. Décembre. entrer en la ditte ville : je crains que faulte de ceur ast esté plus gran cause que aultre chose; ilx se persuadent encores de pouvoir faire l'exécution sur le dit Deventer, mais pour moy je pens si ilx l'entreprennent maintenant, pour ester par tout divulgé, qu'i seront bien bastues sans rien faire. Or, puisque les affaires sont en tel termes, je suis délibéré me partir demain d'issi pour me trouver devers vous, et me samble fort nécessaire de venir en cachette; néamoings se que trouverés convenir, m'en porrés advertir en chemin et me rigelerai selon cela; vous porrés aussi entant[1] penser ce que porrons mander aulx rittmaistres et aulx aultres gens de bien qui nous ont volu servir *in dem reutter-dinst*, et comme j'esper ester demain, avecque la grâce de Dieu, après[2] de vous, ne vous feray issi long propos.... Ce xxv de décembre A° 1570.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur le Conte Jehan de Nassau, mon bien bon frère.

LETTRE CCCXLVIII.

La Princesse au Prince d'Orange. Protestations d'innocence.

*** Les Archives contiennent une infinité de documents relatifs à la conduite criminelle d'Anne de Saxe; beaucoup de lettres de la Princesse elle-même, de son complice R....., et de la femme de celui-ci, surtout au Comte Jean de Nassau. Elles sont intéressantes par des aveux répétés et formels. De cette multitude de pièces nous n'extrayons que ce qui est nécessaire pour constater suffisamment le crime, et légitimer sous ce rapport le mariage du Prince avec Charlotte de Bourbon.

[1] en attendant. [2] auprès.

R....., compromis dans les troubles des Pays-Bas, s'étoit réfugié, à ce qu'il paroît, à Cologne. Le 10 juin 1571 la Princesse écrit au Comte Jean : « Einer zu Ceollen, den ich ser wol kenne » und ist genandt Suderman und ist Sindikus von der Osterse nation » zu Antwerpen, hadt schreiben gekrigen von Scharrenberg, wel- » cher Deusther secretarius zu Brussel an Duc d'Albe ist, und » schreibet solches in Duca d'Albe oder des bludtraths namen, » als nemlich, das einer ist genandt Jan *filius* Jans alias R..... » die . . . . ist verzogen zu Ceollen mitt seinem weib und » kindern und gantzer haushaltung. » (M.S.). 1571. Mars.

La hardiesse et l'impudence de la dénégation est souvent la dernière tentative du coupable.

Her. Ich habe negstvorgangen monthag von dockter Merle (1) mitt groszen verwundern versthanden wie das ihr R..... hadt gefäncklich laszen inzien, und darüber ihme gefragt oder laszen fragen dingen so meiner ehren vil zu nahe geen. Ich glaube das ich nicht ein glidt an alle meinem leibe habe daswelche sich nicht gefüldt von dem groszen ungleich so Ihr mihr thudt und an Euch selbst, an alle meinem geschlecht und an unser armer kinder, das Ihr auf einem schlechter argwon und überthragen falszer [vorlogener] leute solche inziung und frage hadt laszen thuen. Als Ihr in Euer hertz geer und wol überdenckt wie ich mich nun baldt zeën jar, das ich bei Euch bin, habe

---

(1) *Merle*. Apparemment Merlin (voyez p. 396), ministre protestant qui lors de la St. Barthélemy se trouvoit auprès de l'Amiral de Coligny. « Souffrant encore de ses récentes blessures, il se fai- » sait lire par le ministre Merlin les commentaires de Calvin sur » Job. » *Capefigue*, *Hist. de la Réforme*, III. 172. Merlin échappa au massacre. « Présidoit au Synode de Vitray, en 1583, M. Merlin, » lors en grande réputation de piété, de prudence, et de doctrine. » *Vie de Mornay*, p. 68.

1571. Mars. gehalten mit alle meinem thuen, wesen und geberden, so soldt Ihr anders nichtes können befinden als das ich mich zügtig, elich[1] und wol gehalten habe, und soldt mihr solches selbst müszen gezeuchnüs geben; also das ich gentzlich gehoft hette, dieweil Ihr solchen lange preuve von meinem erlichen lebe hadt gehadt, das Ihr keinem beoszem vermutten oder anbringen soldt glauben haben geben, oder das solches einigesins in Eurem hertzen soldt platz gefunden haden, dan Ihr habt mehr beihördt Eurem eigen hertzen und Euren selbst augen zu glauben, als leichtfertigen anbringen von ander leuten.... Ich kan nicht anders von Euch dencken als das Gott Seine handt von Euch abgethan mus haben und das Ehr Euch gantz in Euren sünden vorblendt . . . . . Was dan nun angeët das dockter Merle mihr von Euret wegen hadt gesagt, als das der gefangen solches selbst beikendt haben . . . . ich bin von solchen beikennen ser verwundert gewest, dan es ist jhe falslich gelogen das ehr solches sagt, dan ich neme Got zu zeuge das ich weder mit ihme oder jhemandt meinen eidt gebrochen habe . . , aber ich kan dencken, so ver als der vorgesagte gefangne solches beikendt hadt, daswelche ich nochdanst nicht wol glauben kan, das es mus sein gewest aus förcht der pein, oder aus pein, dan ehr anders kleinhertzig genuch ist. Ob Ihr in henden von dem Hertzog von Alba wardt, dar Euch Gott vor beihütt, Ihr soldt auch wol beikennen das weis schwartz were; darum ist es iheme so gröslich nicht zu verärgern das ehr solches hadt gesagt, noch meine ehre darmitt zu suspecteren, dan gemeinlich auf solche unbilligen fragen kriget man lügenhaftige andt-

[1] chelich.

wordt, gleich Euch nun auch ist geschen[1], aber Ihr soldt 1571.
es noch vor Gott, noch erlichen leuten keonnen ver- Mars.
andtworten das Ihr auff Euer böse *suspiciones* hadt einen laszen inzien und Eure frauen ehre darmitt grösslich zu kurtz gethan. Zum zweiten, hadt mihr auch der vorgesagte docktor gesagt als das Ihr solches woldt mitt brifen beiweiszen; Ihr werdt solches nicht thuen keonnen, dan es sich nimer beifinden sol das ich einige brifen geschrieben habe anders dan als einer erlichen frauwen wol gezimt. Zum driten, saget Ihr das auch zeugen vorhänden sein, als nemlich von meinen eigen dinern oder so ehrzeitt mein diner gewest sein, diewelche selbst solten wollen zeugen. . . . Gott von Himel! Was false lügen sein doch das solches zu wollen zeugen, welches ich nihe gedacht habe! Auch kan ein itlicher wol dencken was falser lügen das sein; dan ob ich mich jhe hett wollen vergeszen, dar mich Gott vor beihütt hadt und noch beihütten wil, so denck ich das ich jhe keine zeugen darzu würde gerufen haben; wie ziet[2] man dickwils erger thir in seinem hausze auf als thrachen[3] oder lebe[4]! Daswelche ich nun wol gewar werde. Ich woldt wol den namen von solchen zeugen wiszen, dan ich sal mich solches ser wol keonnen verandtworten. Das Ihr mich dan auch mit dem vorgesagten docktor hadt laszen vermanen das ich meine conscience wol wil examinieren, und so ver als ich mich von solchen seiten schuldig kenne, das ich solches in zeitt will beikennen, auf das man mag radt finden solches heimblich zu verdecken, auf das nicht unser kinder, wan sie hir komen, vor der miszethadt ihrer mutter möchten veracht werden; ich habe mein gewiszen sere wol geexaminirt und befinde

[1] geschehen. [2] zieht. [3] Drachen. [4] Löwen.

1571. Mars. mich unschuldig von alle die unehre so Ihr mihr aufsaget, und werden meine kinder mitt recht keine verachtung von meinen seitten keonnen haben. Ich bitt Euch aber, umb Gottes willen, Ihr wolt in Euer eigen gewiszen geen und dasselbe wol examinieren und aber dencken die grosze schandt so Ihr Euch und Euren kindern anthuett, so ver Ihr die sachen verner unther die leute woldt laszen komen oder darin procederen. Were derhalben wol das weiselichst gethan das Ihr solche sachen, welche Ihr so leichtfertig hadt angefangen, woldt laszen fallen und es nicht ferner unther die leute bringen, zu Eurer groszer schande und zu frolocken Eurer feinde, und zu hohen und groszen beischwernüs Eures gewissens; dan das ungleich, so Ihr mihr thut, beischwerdt euer gewiszen nicht wenig. Ich sage solche nicht, als Ir vieleicht soldt mögen dencken, aus förcht das man mihr solches, so Ihr mihr aufsaget, soldt mögen überzeugen; Gott sei mein zeuge das ich solches darum nicht thue, dan ich kan mich unschuldig und frei zu meinem gewiszen von solches, aber ich thue es umb Euer selbst schande willen, und auch wiewol das ich mich solches verandtwortt und meine unschuldt an thag bringe, so sol doch alle mein lebethage meine ehre suspect sein, dan der eine sol es glauben und der andere nicht; so ver aber als es Euch so nicht gefeldt, bin ich gantz willich solches mitt recht hinaus zu füren und meine unschuldt zu defendiren bis zu dem letzten seufzer meines lebens, nicht allein vor meinen verwanten, sonder vor dem kamergericht, auf das ein itzlicher meine unschuldt und Euer unrecht, so Ihr mihr thudt, mag erkennen. . . . . Ihr hadt mihr drei frauen hir geschickt und darneben verbotten mihr kein meszer zu laszen; es

hätt al solches nicht vonnöten gewest, noch Ihr beidörft der sorge nicht das ich mich sol selbst leidt thuen: wiewohl das kreusz, so Ihr mihr anthudt, das gröste ist so mir auf diszer weldt hett keonnen kommen, so bin ich doch darin seer wol gethröst, dan ich beithrauw mich auf Gott meinem Hern und auf meine unschuldt, und zweiffel nicht daran das Ehr mihr aus diszer nodt wirdt erreten, gleich Ehr Susanna verlöst und Daniel aus der lebengruben[1]. — Das ist alles warum das ich Euch habe mündtlich wollen sprechen, und wil Euch hirmitt Gott dem Herrn beifellen[2], Den ich von gantz meinem hertzen bitt Euch Seine genade zu verleien, zu beidencken was Euch selichst und erlichst ist. Geben zu Sigen, den 22ten Marcij 1571. 1571. Mars.

Euer unglückselige,
Anna von Sachszen.

A Monsieur le Prince d'Orange.

LETTRE CCCXLIX.

La Princesse d'Orange à R. . . . . Aveu.

R. . . . . Ich habe aus Eurem schreiben mitt groszen freuden versthanden das ich daraus sehe die grosze genadt so Euch Gott thudt dise grosze schwäre sünde, so wir mit einander begangen, so wol zu erkennen, und Euch dar beineben mit Gottes wortt so wol thröst und es dem Allemechtigen aufgebet, wie Ehr es mit Euch schickt zum thodt oder leben. Es hadt mihr nicht wenig beischwernüs gemacht das ich allewege habe sorge gehadt das Ihr vi-

[1] Löwengrube. [2] befehlen.

1571. Mars. leicht zu diszem kennüs nicht komen soldt, und das ich vileicht ursach soldt haben mögen sein der verdamnüs Eures leibes und selen, aber so als ich sehe so hadt mich Gott der Herre disze sorge abgenomen. Angände von mihr, ich habe heudt meine sünde auch beikendt vor Gott und der weldt, undt zweiffel nicht das Gott, der barmhertzig ist, mihr solche sünden vergeben werde; so ken ich auch das ich kegen meinem Hern und Gemahl mich gröslich und schwärlich versündigt habe, dar ich ihme dan von hertzen und umb Gottes willen habe laszen vergebnüsz umb bitten, und zweiffel nicht das ehr, nach seiner angeborner guttheit, genadt und kein recht sol brauchen, gleich ehr auch bis daher an Euch und mich wol hadt beiwiesen; dan, soldt ehr haben mitt recht zugangen, ehr soldt Euch, noch mich, so wohl nicht thracktereren als ehr thudt, also das ich hoffe das der Allemechtige Gott ihme ferner mitt Seinem Heiligen Geist sol regiren das ehr noch mehr barmhertigkeitt soll brauchen und Euch das leben schencken, das welche ich Euch von hertzen wol günnen wolte, auf das Ihr wider bei Euer Hausfrauw und kinder soldt mögen komen, und ken mich zu meinem gewiszen nicht wenig beischwärdt das ich Euer Hausfrauw so beoszen lon gebe vor den dienst so sie mihr gethan hadt, und wil Euch hirmit in der schutz Gottes beifellen, den ich bitt Ehr Euch mit Seinem Geist wolle thrösten und uns alle beide behütten vor solche und dergleichen sünde so wir beithrieben haben. *Datum* Sigen, den 25 Marcij 1571.

Anna von Sachsen.

A Monsr J. . . . R. . . . . .

R. . . s'étoit montré repentant. Quelques mois plus tard il écrit au Comte Jean. « C'est une misérable espèce de défension, » quand le *reus* condescendant en la conclusion de sa partie, se » jette à ses pieds : je n'ay jamais faict autre chose dès le premier » rencontre, comme V. Exc. scait, jusques à ceste heure ; j'ay in- » continent confessé mon péché, je m'en suis repenti, je m'ay » condamné moy-mesme, et ay réclamé la mort. Si depuis, par » dessus cela, j'ay invoqué vostre pitié, ce a esté plustot pour es- » gard que j'ay eu de ma femme et enfans, que pour desir que j'ay » de vivre, bien sachant *quanto longius sontem vitam traxero*, » *tanto plus supplicii fore*. Je n'ay nul moyen de procurer envers » les grands seigneurs du monde lettres de recommandation ; je me » suis addressé à la crèche du povre Jésus de Nazaret » (M.S.). 1571. Avril.

Marie R....., sa femme, lui écrit de Cologne le 1 avril : « Lieve » ende seer beminde man, ick hebbe U brief ontfanghen den 1 » april ende verstae dat ghy groot verlanghen hebt nae tydinghe » van my, dwelck ick wel gedacht hebbe, ende hebbe daeromme » den selven dach den 28^en^ meert dat U brief gheschreven was, U » eenen grooten brief gesonden . . ., den welcken ick hope dat » ghy sult ontfanghen hebben, ende daermede aengaende de ver- » giffenisse die ghy van my begeert hebt, te vreden ende voldaen » syn, dewelcke ick U. l. nu noch gheve ende altoos als hy 't van » my sal begeeren, op conditie nochtans dat ghy my sult lief heb- » ben, alsoo ghy pleecht, ende en begeere gheen andere satisfactie » van U dan die selfde liefde wederomme ; want als ick die hebbe, » alle de reste sal my wel volghen » (M.S.).

LETTRE CCCL.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Relative à la conduite coupable d'Anne de Saxe.

1571. Avril. . . . . Freundtlicher lieber Bruder. Ausz E. L. und doctor Zwartzen schreiben hab ich in der leng verstanden die ursachen warum E. L. und der doctor gutt finden das der verstrickter man solte for ende disser mesz sich zu Francfort sehen lassen, und das ich inen derhalben zum [Thron][1] solte lassen füren, stellen 's doch zu meinem wolgefallen und guttdüncken; woran mihr E. L. in der warheit ein sünderlich brüderlichs wolgefallen erzaiget, das Sie in disser wichtige sachen nitt hat wollen fortfaren, noch entlich schlissen, ohn mein forwissen. Nuhn wissen sich E. L. und der doctor auch wol zu erindern was mein gemütt alle zeitt gewest ist in disser sach, als nemlich das ich es erstlich mitt kainem guttem gewissen, noch mit ehren, habe künne gut finden das der verstrickter man solte auszgelassen werden, uff was gutte versicherung das es auch könte geschehen; auf welcher mainung ich noch beruhe, und je mehr das ich drauff denck, je weniger bei mihr kan befinden das sein auszkommen in itziger Franforder mesz etwas die sach könte stille; sonderlich dweil sein, des verstrickten, bekantnüs ahn allen örtten so rüchbar worden ist, und wiewol das es etlicher masz solte gestilt werden bai denen die es allein von gerücht haben gehört, so dünckt mich doch das es bei denen die es gewisz wissen (welcher nuhn einen gutte anzal sein) mihr zu einem sünderlich spott und hon gehalten möcht werden, das ich wissent-

[1] Thor (?).

lich und forsetzlich den verstrickten man also solte ausz- 1571.
lassen, und wer besser gewest, wan man das im sinne Avril.
hett gehapt, den gefangenen auszzulassen, das man inen nitt hette nedergeworffen, odder zum wenichsten sein bekentnüs nitt also auszgebrait. E. L. wissen auch was der von Saint-Aldegonde, dem die sach auch bewust ist, E. L. gesagt hatt, das man den verstrickten mit kainem guetem gewissen kan auszlasssen, und wan man's [reht], das ich in ewikait bei allen den Niderlendische kirchen und bei iderman in verdacht solt kommen. Dweil es dan eine solche sach ist da mihr sunderlich und mehr mein ehr daran gelegen ist, als mit der that selbst die sich laider hatt zugedragen, und das die sach wol wert were gewesen das man for E. L. verzug sich wol hette mitt einander underredet und alle geleigenhait und motive bewogen und bedacht, dan sie in der warheit in schrifften so eilents nitt kan auszgericht werden; so hab ich bei mihr gedacht besser zu sein die sachen lassen ahnstehen und inen, den verstrickten, hie behalten, bisz das E. L. selbst wider herkompt; so kan man sich dan fein mit einander underreden was mihr und unserem gantzen Hausz und Geschlecht zum ehrlichsten wert sein. Bitt E. L. zum freundtlichsten wolle disz nit anders verstehen als das es die hohe ehr nottrüft mich darzu bewegt. Und wiewol das das geschrei itzunder zu Francfort solle sein als das der verstrickter umb andere ursag willen sol ingezogen sein, wie dan des doctors brieff dasselbig auszfürlich mitbringt, so dünckt mich doch dasz es unsz allen zu einem geringen rhum solt kommen, das man inen so balt solt leddig lassen und von stünden ahn widder lassen inzihen. E. L. müssen disz schreiben besser

1571. Avril. verstehen als geschriben ist, dan Sie waisz was gutter schreiber ich bin. Hiemitt bevel ich E. L. dem Almechtigen und bin derselben zu dinen alle zeit berait und willich. *Datum* Dillenberg, den 9ten Aprilis A° 1571.

E. L. dienstwilliger Bruder
WILHELM PRINTZ ZU URANIEN.

A Monsieur, Monsr le Conte Jan
de Nassau, mon bien bon frère.

R..... resta assez longtemps prisonnier. Relativement au caractère d'Anne de Saxe, on trouve dans ses lettres le passage suivant: « Il ne fault pas prendre garde, moins arrester, à » tout ce qu'elle peult avoir dite et faicte en sa colère et jalousie : » V. S. et mesmes Monseigneur le Prince peuvent tésmoigner, si » elle s'oublie et transporte en cest endroict souvent. »—Dans beaucoup de lettres il montre un vif repentir et un désir ardent de consolations spirituelles. Au commencement il n'attendoit que la mort; et ayant inutilement demandé l'assurance d'être *décapité*, genre de supplice le moins deshonorant, il écrit au Comte Jean : » Je laisse maintenant l'espée, chose trop noble pour ung mien » égual, et commence à combattre avec le feu, les bestes.... et sembla- » bles barbares espèces de mort. Dieu me vueille donner victoire, » fortifier avec son S. Esprit et resjouir cette dolente ame, afin que » devant le rencontre elle ne tombe pas ; pour à quoy obvier, j'ay » prins l'hardiesse de prier V. S. qu'elle me vueille emprunter un » sien maistre escrimeur qui me puisse monstrer à parer et défen- » dre aux coups qu'ilz me donnent trop rudes, y aidant Satan et » mon imbécillité. C'est Monsieur le docteur Merlin qui avec ses » sainctes et doctes remonstrances me redresse sur les pieds et faict » volontiers cest office, mais, pour estre mon péché si laid et noir, » personne ne m'ose approcher sans vostre congé et commande- » ment. V. S. me pardonne mon importunité : les Seigneurs et » Princes Christiens cèdent ce poinct à Dieu, et ne refusent riens » de ce qu'il pensent servir au salut de l'ame, se contentans du

» corps. » Et plus tard : « V. S. me vueille faire ce bien de per- 1571.
» mettre et commander que S. Aldegunde ou Bruyninck viennent Mai.
» me trouver. J'aymerois mieux que ce fust S. Aldegunde, pour
» me conseiller quant et quant avec luy sur un certain point de
» religion et conscience, qui faict que je ne puis estre à repos ; ou,
» si V. S. ne veult point qu'il y vienne, que V. S. me vueille envo-
» yer quelque aultre prédicant ou homme docte de céans. » — Après quelques années, il fut relâché, sous condition de ne pas quitter la ville de Siegen.

Le 3 mai le Prince donna à Dillenbourg une Instruction à D. Sonoy, H. van der Meere, et J. de l'Escluse, allant de sa part vers les Rois de Suède et de Danemarck, qui venoient de terminer une guerre de sept ans. Le but de leur mission étoit d'obtenir un secours en vaisseaux. Ils n'obtinrent que des refus. *Bor*, 334[b], sqq. » Evenwel en ruste de Prince niet. » *l. l.* 340[a].

LETTRE CCCLI.

La Princesse d'Orange au Comte Jean de Nassau. Elle demande son intercession auprès du Prince.

Wolgeborner, lieber Bruder. Ich kan nicht laszen E. L. zu vermanen angände von die bewuste sachen, und wolte wol wiszen ob einige resolucion darin genommen ist, dan mich sere darnach verlangt. Ich sitze hir in einer pein, erger als in der hellen pein, und beigere nicht anders als eine resolucion zu wiszen, auf das ich mich darnach mag richten, umb eins zu prüven ob in der ander weldt so wenig bermhertzikeit vor mich ist, als in diszer, dan ich ihr weder bei Gott oder den menschen finde. E.

1571. Mai. L. schreiben mihr in Ihrem letzten brife das die resolucion bei meinem herren und bei meinem freunden von diszer sachen stheet: es ist war das es bei meinem herren stheet und nicht bei meinen freunden, dan ich wol denken kan das der Landtgraf sich solches nicht wirdt ser wollen annemen, dieweil ich den radt von S. L. herren vatter, meinen lieben gros her vatter seligen, nicht habe in diszer heiradt wollen folgen(1); anders dencke ich auch und ist wol billich das ehr nicht sere wirdt eilendt sein umb mich zu strafen vor meine folien so ich begangen habe, da ehr so lancksam ist gewest mihr in meiner nodt zu helfen und beizusthen. Was aber angeet dem Churfürsten, so ver man es deme wil zu kennen geben, so bin ich verloren; so beiger ich darnach keiner andern grace, dan ich sie nich vonnöten sol haben auf diszer weldt, dan ich baldt dan in der andern hofe zu sein; bitt derhalben noch zum höchsten und so vil als es mihr müglich ist, das disse sachen an Churfürsten nicht mag gebracht werden, und das man wil meine ehre sauveren; daswelche, so man es thuen wil, mehr als zeitt ist, dan sich die zeit verlauft und der leute clap allen thag vermerdert, auf das ich nicht ursach mag haben mich vor dem letzten gericht Gottes zu beiklagen dasz das heiradt, so ich an dem Printzen von Uranien gethan habe, mihr ursach sein gewest von verlust guttes, ehre, leibes und der sele; dan so ver als man den fus wil [nemen], so sol mihr das nicht ausbleiben wie ich vorgesagt; und wil hir mitt E. L. in den schutz Gottes beifellen, und bitt E. L. nochmals gantz freundtlich Sie wollen Ihr disze sachen laszen

(1) *folgen.* Voyez Tom. I. p. 31, sqq.

beifollen sein, als ich dan E. L. von hertzen zubethraudt 1571.
habe und noch thue, und auch darum E. L. so frei ausge- Mai.
beicht, daswelche ich mich anders wol gewacht soldt haben, und solten die zeugen wol fer zu suchen haben gewest, und die dar waren, das soldt ich leichtlich haben keonnen beiweiszen das sie zu keinem rechte recevabel waren; aber ich habe meine sünden wollen beichten, hoffende das mein her, als ehr solt heoren das ich meine sünden aus so guttem einfeltigen hertzen, sonder feineise[1], beichte, das ehr dardurch soldt beiweget werden barmherzikeitt zu thuen, als ich dan hofe ehr thuen wirdt, und hofe und beithrauwe E. L. zu, Sie werden daran die handt helfen halten, und hof das E. L. und auch mein her beidencken das wir alle menschen sein, und das solche dinge S. L. und auch E. L. mögen gebürdt sein, oder noch gebüren keonen. Und will hiemitt E. L. in den schutz Gottes beifellen. E. L. wollen mich doch beiantworten, dan ich verlange mich baldt thodt. *Datum* Sigen, den 13 Maji 1571.

E. L. gutwillige Schwester,
Anna g. H. z. Sachszen,
Princessin zu Uranien.

A Monseur, Monseur le
Conte Jan de Nassau.

LETTRE CCCLII.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Relative à des levées pour secourir les villes des Pays-Bas.

Monsr. mon frère. Jé despuis plus près pensé sur le

[1] list, *finesse*.

1571. Mai. contenue de vostre lettre, touchant l'assemblé des gens de guerre à Cobelentz. Ce me samble, puisque de toutt costé l'on me mande que la plus part des villes du Pays-Bas seriont bien d'opinion de faire quelque chose de bon, moienant qu'ilx vissent quelque apparence de mon costé de assistence, l'on porroit assaier de traicter quelque chose avecque les dit gens, qui sont maintenant à Cobelentz; parquoy vous prie de vous voloir trouver demain à Braunfels (1), là où nous porrons parler ensamble touchant ceste mattière. Le voage de Honinge est rompu à cause que les cerfs se sont en allés.... De Ceippurgk[1], ce 7 de juilet A. 1571.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

Je vous prie voloir dire au Secrétaire que fasse demorer celluy de Dorderecht et aussi le jeusne Brockhuisen à Dillenbourg, jusques à ce que aurons parler ensamble, qui j'esper serat demain à Braunfels.

A Monsieur le Conte Jan de
Nassau, mon bien bon frère.

Depuis le retour du Prince en Allemagne, vers la fin de 1569, jusqu'à l'expédition de 1572, il eut des entrevues et des correspondances avec une infinité de personnes. *V. Meteren*, p. 59, en énumère une partie. — En 1571 il donna à Dillenbourg un passeport à P. A. v. d. Werff, plus tard célèbre par son courage au siège de Leide : *Kluit*, *Hist. der Holl. Staatsreg.* I. 486, sqq.

---

(1) *Br.* ville et château dans le Comté de Solms.

[1] Sibourg. (?), *petit bourg Hessois, aujourdhui Carlshafen.*

Dans l'été de 1570 les Turcs s'étoient emparé de l'île de Chypre. 1571.
Le Pape conclut, le 20 mai 1571 une Ligue avec le Roi d'Espagne et les Vénitiens ; et Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, ayant pris le commandement des flottes alliées, détruisit, le 7 octobre, celle des Turcs dans le golfe de Lépante. Cette victoire, rassurant Philippe II contre les entreprises d'un ennemi très formidable, lui permettoit de redoubler d'énergie ailleurs. Au sujet de la Ligue *Languet* s'exprime ainsi : « Faxit Deus ut hoc foedus sit faus-
» tum et salutare orbi Christiano ; quamvis existimem non esse no-
» bis inutile ut vires Hispanorum Turcicis bellis distineantur, ne
» sit eis otium ad turbandos vicinos, sicut hactenus fecerunt. » *Ep. ad Camer.* p. 143.

Les conférences du Comte Louis avec le Roi de France (voyez p. 383) excitoient des inquiétudes à la Cour de Philippe II : on peut voir des détails y relatifs chez *M. Capefigue*, *l. l.* III. 44, sqq. On craignoit une descente en Espagne; on se plaignoit amèrement des armements à la Rochelle, et de la course contre les marchands Espagnols: Charles IX sembloit faire peu de cas de ces remontrances. « Legatus Hispaniae nuper apud Regem conquestus est
» de injuriis Rochellanorum, et nisi Rex eos coerceret, dixit Re-
» gem Hispaniae persecuturum jus suum bello. Rex nullo in con-
» silium adhibito statim respondit Principem Orangium et Comi-
» tem Ludovicum Nassaviensem esse Germanos, non posse eis de-
» negare aditum in suos portus, sic ut nec Hispanis si id cupiant.
» Quod autem dixerit Regem persecuturum jus suum bello, se pa-
» rum ea re moveri, et semper paratum fore.. 15 Aug. 1571. » *Languet*, *Ep. secr.* I. 177. Languet, un peu impatient (voyez p 295), regrettoit que ces bonnes dispositions produisissent encore peu de fruits. « Ante aliquot septimanas sperabamus etiam fore aliquos ex
» nostris qui in inferiore Germania aliquid tentarent, et jam in Picar-
» diam confluxerant milites aliquot, sed haec etiam videntur eva-
» nescere aut saltem ita remisse agi, ut non videam quid sit de ea re
» sperandum. Auxerat spem in multis adventus Comitis Ludovici in
» hanc urbem et colloquium cum Rege. Quid clam agatur nescio,

1571. » sed audio ipsum Ludovicum patienter auditum ab ipso Rege, » cum de suis rebus dissereret, sed tandem ipsi responsum : Regem » tanta rei pecuniariae difficultate jam laborare, ut non videatur » consultum jam aliquid movere. » *l. l.* p. 176. Après les guerres civiles ces embarras financiers n'avoient rien d'étonnant ; d'autant moins que Charles IX avoit, depuis la paix de St. Germain, donné des sommes considérables aux Huguenots : *l. l.* 163. Dans les Pays-Bas on craignoit beaucoup une invasion du côté de la France. « In confinibus Gallicis magnus belli metus ab Hugenottis no- » bis injicitur. 29 Junii. » *Vigl. ad Hopp.* p. 633. « Si Galli » aliique vicini, quorum ligae foederaque jactantur exulesque » nostri ac Hugenotti cum Geusiis, incitante Turca, aliquid » moliri tentabunt, cogitari facile potest quid auxilii a nostro » populo sic affecto exulceratoque expectandum erit. » *l. l.* p. 663. — Le Prince, depuis son expédition en France et par le séjour prolongé qu'y faisoit le Comte Louis, entroit de plus en plus en relation avec les Calvinistes François. Parmi ceux auxquels il accorda une estime toute particulière, on remarque déjà en 1571 le célèbre Philippe de Mornay, Seigneur du Plessis, qui n'avoit alors que 21 ans, et qui, voyageant en Italie et en Allemagne, passa l'hiver de 1571 à 1572 à Cologne. « Il y fist amitié avec plusieurs » gentilshommes des Païs Bas et par eux eust entrée aux affaires » qui commençoient lors à s'esmouvoir par la tyrannie et perfidie » des Espagnols . . . Sur ce suject il fit deux remonstrances : en » la première il exhortoit les Flamans à ne recevoir point de gar- » nisons Espagnoles : en la seconde, après qu'ils eurent refusé les » garnisons, il les admonestoit combien il leur étoit périlleux de » là en avant de se fier aux Espagnols. Et furent icelles envoyées à » Guillaume de Nassau Prince d'Orange, lors à Dilembourg, avec » lequel il eut dès ce temps là une si étroite communication (bien » qu'il ne le vit que huit ans depuis) qu'il ne se passoit rien si im- » portant en ces affaires dont il ne se fiast en lui. » *Vie de Mornay*, Leide, 1647. p. 16. Revenu en France Ph. de Mornay composa le fameux *Discours au Roi Charles IX pour entreprendre la guerre contre l'Espagnol es Pays-Bas*, lequel fut présenté au Roi par Coligny et non seulement existe en manuscrit (*Capefigue*, *l. l.*

III. p. 39), mais a été imprimé plus d'une fois, et se trouve en tête des *Mémoires de Mornay*, I. p. 1—18. — 1571.

L'année 1572 est extrêmement remarquable. A beaucoup de personnes la lutte sembloit finie; elle alloit véritablement commencer.

On y distingue deux époques fortement marquées, la première par des succès, la seconde par des revers.

La tyrannie du Duc d'Albe, devenant de jour en jour plus oppressive, soulevoit contre lui tous les intérêts et tous les partis. La prise de la Brille, le premier d'avril, et celle de Mons, quelques semaines plus tard, déterminèrent en Hollande, Zélande, Gueldre, Frise, Utrecht, un mouvement presque général; et l'on pouvoit espérer qu'à l'arrivée du Prince d'Orange avec une armée considérable les autres provinces se déclareroient également en sa faveur. Surtout la position des affaires en France promettoit, de plus en plus, un meilleur avenir. Charles IX sembloit, cédant à l'influence de Coligny, chercher dans une guerre contre l'Espagne le moyen d'occuper l'ardeur inquiète de ses sujets, et d'étouffer les germes sans cesse renaissants des guerres civiles. Il envoyoit C. de Schomberg en Allemagne pour contracter alliance avec les Princes Evangéliques. « Der Antrag zu einem Vertheidigungsbündnisz » mit den evangelischen Fürsten gegen alle Potentaten und Re- » publiken, mit Ausnahme des Reiches, besonders um Frank- » reich gegen den Pabst und Spanien bei dem Pacifications-Edikt » zu behaupten, geschah von Karl IX (dessen Briefe jedesmal sein » Bruder und seine Mutter, diese meistens eigenhändig, bekräf- » tigten), durch C. von Schomberg an den Kurfürsten Friederich » von der Pfaltz und L. Wilhelm, welche die übrigen evangeli- » schen Fürsten hinzuziehen sollten. » *V. Rommel, N. Gesch. Hessens*, I. 547. Les négociations avec l'Angleterre étoient très actives. Le 29 avril on conclut un traité d'alliance et de confédération; en outre on traitoit du mariage de la Reine Elizabeth, d'abord avec le Duc d'Anjou, ensuite avec le Duc d'Alençon. Comme dans les Pays-Bas on pouvoit attaquer l'Espagne avec le plus de chan-

1572. ces de succès, c'étoit sur ce théâtre que se portoient tous les regards. Déjà le 12 août 1571 Walsingham traçoit ainsi à Leicester la situation des choses. « Les Princes d'Allemagne prévoient sagement » que si les Pays-Bas étoient unis à la Couronne de France, cette » Puissance seroit trop redoutable : Ainsi leur dessein est de com- » poser avec elle, et de l'obliger à se contenter de la Flandre et de » l'Artois qui lui appartenoient autrefois. Mais pour le Brabant » et les autres pays qui étoient autrefois de la dépendance de l'Em- » pire, leur dessein est de les mettre sur l'ancien pied et d'en » donner le Gouvernement à quelque Prince d'Allemagne, qui ne » peut être raisonnablement que le Prince d'Orange. On veut » unir la Hollande et la Zélande à la Couronne d'Angleterre . . . » Ces trois Puissances étant unies, et toutes les circonstances bien » examinées, il est impossible humainement parlant que l'affaire » ne réussisse. » *Mém. de Walsingh.* p. 143. Un tel projet de partage n'eut pas aisément été mis à exécution; la Reine Elizabeth s'y seroit probablement opposée, malgré l'opinion plus favorable de Walsingham: *l. l.* p. 144. Il est très curieux de remarquer dans les écrits du temps, et le désir de la France de s'étendre en Belgique, et les craintes qu'on éprouvoit en Angleterre à ce sujet. Burleigh écrit à Walsingham le 23 avril 1572 : « On travaille ici » sous main pour empêcher les gens des Pays-Bas de retourner au » secours de la liberté de la Patrie. J'aimerois mieux qu'ils le fis- » sent eux-mêmes et que cela ne fut pas fait par d'autres, qui ne » les laisseront peut-être pas longtemps jouir de la liberté après » qu'ils l'auront une fois recouvrée. » *l. l.* 219. Il existe une conversation extrêmement curieuse de l'Amiral de Coligny sur ce sujet avec H. Middelmore, dans laquelle celui-ci déclare franchement : « Of all other thinges we colde least lyke that France shulde » commaunde Flawnders, or bryng it under theyr obedience, for » therin we dyd see so apparawntlye the greatnes of our dainger, » and therfore in no wyse colde suffer it. » *Ellis*, *Original Letters*, 2d Ser. III. p. 6. Quant au Prince d'Orange il n'est guère probable qu'il ait alors déjà participé à des desseins de ce genre. Le Comte Louis alloit plus vîte que son frère; et l'on ne sauroit conclure des démarches de l'un à la manière de voir de l'autre. Le

Prince savoit que l'intervention des Puissances étrangères est rarement desinteressée; et sous ce rapport le passage suivant d'un discours d'Aldegonde, prononcé en juillet, est bon à méditer. « Souden wy by vreemde Potentaten als den Conink van Vrank- » ryk of Engeland (betalinge) versoeken, so soude het Land in » groot en opentlyk perikel staen onder vreemde Heeren te ko- » men, dewyle sy dat geld niet en souden willen tellen, of sy » moesten wel versekert zyn op eenige steden, dat sy der niet en » souden aen verliesen : waerdoor sy eenen voet in 't Land souden » krygen en namaels niet daer uit te brengen syn, also by menige » exempelen soude konnen bewesen worden. Beneven dat syne » Vorstelyke Genade genoeg versocht heeft, dat sulx op dit pas » niet doenlyk en is. » *Bor*, I. 387b. Néanmoins le Prince comptoit sur les sympathies et de l'Angleterre et du Roi de France. Charles IX prenoit beaucoup d'intérêt aux entreprises du Prince d'Orange. Il promettoit de l'argent, il continuoit à accueillir le Comte Louis, il favorisoit les levées des Protestants, et le Prince pouvoit raisonnablement attendre que bientôt le Duc d'Albe se verroit harcelé et pressé de toutes parts. 1572.

L'horrible événement de la St. Barthelemy, renversant d'une manière foudroyante ces espérances et ces calculs, amène subitement la seconde époque et devient la cause d'un changement complet dans les Pays-Bas. Le Duc d'Albe est rassuré contre les projets menaçants de la France, et contre le progrès du mouvement insurrectionnel; beaucoup de villes sont bientôt reprises et la reddition de Mons permet aux Espagnols de concentrer leurs efforts en Hollande, principal foyer d'une résistance, contre laquelle cependant la puissance de Philippe II devoit se briser.

LETTRE CCCLIII.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Départ pour Kauffingue. (1)

Monsieur mon frère, j'ay à cestte instant receu vostre

(1) *Kauffingue.* Dans la Hesse inférieure.

1572. Janvier. lettre et suivant icelle me partiray vers Kauffingue et y seray envers le x heures, si plait à Dieu: je me fusse in continent parti, mais à cest instant est venu Frederich Zwartz qui m'a apporté plusieurs lettres, qni est cause que me suis um peu retardé. Je vous en amvoie une partie, la rest je le retiens jusques à nostre entervue et pour cause : je suis esté bien aise avoir veu par vostre lettre que les Princes ce monstrent si bien en noz affaires: le Tout-puissant les veuille mener à bonne fin. Sur ce vous baiseray les mains. [de jav.[1] ce] xxiiii.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur le Conte
Jean de Nassaw.

Le 28 Janvier, à Dillenbourg, le Prince signa une Instruction pour D. Sonoy, envoyé de sa part pour recueillir des deniers. Il se plaint avec véhémence de la parcimonie de plusieurs, qui rend tous ses travaux et ses sacrifices infructueux. *Bor*, 362[a].

---

*LETTRE CCCLIV.

Le Comte G. de Berghes au Prince d'Orange. Sur les affaires des Pays-Bas et l'opposition au dixième denier.

*** Déjà en 1569 le Duc d'Albe avoit exigé le dixième denier sur la vente des biens mobiliers. *M. Kluit* observe que la chose en elle même n'étoit pas inouie, ni aussi exorbitante qu'on suppose

[1] janvier (?). *Ce n'est que par conjecture que nous rapportons cette Lettre à* 1572.

communément. « Dit middel was reeds in de jaren 1542, 1543, 1552, 1553 bekend, en bij Vorst en Staten dan eens aangenomen, dan eens afgewezen: zoodat in 't jaar 1552 de Edelen, sprekende van dat middel, zeiden *dat men de Collectatie by den Thienden Penning behoorde te reserveren tot een refugie en uitterste noodt* . . . . Maar de manier, waarop de Hertog die belastingen, zonder behoorlijke bewilliging der Staten, wilde invorderen en de geweldige bandelwijs die dezelve vergezelde, maakten dien penning zoo gehaat. » *Hist. d. H. Staatsr.* IV. p. 506. Il vouloit forcer les Etats à consentir; il désiroit établir des impositions toujours suffisantes, et rendre le Roi indépendant de la bonne volonté des sujets. C'étoit violer pour le présent, neutraliser dans l'avenir la plus précieuse garantie des privilèges et des libertés; c'étoit modifier considérablement et presque renverser la constitution du pays. D'ailleurs on craignoit que le commerce, auquel ces provinces étoient redevables de leur prospérité, ne reçût un coup mortel. Il n'est pas étonnant que cette tentative ait suscité une opposition universelle. La Noblesse, le Clergé, les villes jetèrent les hauts cris; et même au Conseil d'Etat plusieurs, surtout Viglius, s'élevèrent contre de telles mesures avec franchise et fermeté. Cette lutte dura plusieurs années; suspendue en 1569, elle fut renouvelée en 1571; et l'on a observé avec raison qu'elle réunit de nouveau les protestants et les catholiques, séparés en 1566 par la violence des iconoclastes. Le Duc, désespéré par la résistance contre son projet favori, résolut de la surmonter par la force. L'essai qu'il en fit à Bruxelles, et auquel cette lettre se rapporte, lui réussit mal. Les Gueux lui donnèrent bientôt d'autres occupations, et le 26 juin il dut remettre le terme échu. *Bor*, p. 384. « Difficultatibus Dux adductus tandem de decimo denario moderatius cepit consilium; . . . verum, mi Hoppere, crede mihi, nihil multis seculis in hac Provincia magis damnosum experti sumus. » *Ep. Vigl. ad Hopp.* p. 686. En août les Etats s'étant réunis, insistèrent sur l'abolition entière d'une charge si odieuse: refusant surtout, et pour cause, d'en faire un impôt perpétuel. « Quod surrogabitur, ut perpetuum sit, omnes reclamant, cupiuntque veterem morem restitui, ut in aliquot annos consen-

1572. Janvier.

1572. Janvier. » tientes, post eos expletos, juxta necessitates publicas facultatesque Provinciae, subsidia Principi praestentur. » *l. l.* p. 702.

Monsieur. Comme en mes dernières j'ay faict mention du bruict qu'il y a à Bruselles, n'ay peu laisser d'advertir à vostre S^rie^ de ce qu'un bourgeois de ceste ville qui arrive hier au soir d'Anvers, me dit d'avoir entendu d'un autre qui arriva en Anvers de Bruselles le 23e de ce présent mois; c'est que le tyrant voulant à toutes fins avoir le dixième denier et les bourgeois n'y voulans accorder, leur a premièrement défendu leur train et métiers, et eux y obéissans, s'en estant ensuivy dissette en la Court et par la ville, le tyrant leur a de recheff commandé de faire ce qu'il leur avoit défendu auparavant et de donner le dixieme, sur peine à qui n'obéiroit de 100 florins. Là dessus les bourgeois n'y obéissans encore, a ordonné gens qui iroyent semondré[1] et cueiller ceste amende de 100 florins; qui sont premièrement abordé chez un brasseur, et comme ilz luy demandoyent la mesme amende, va dire que s'il avoit mésusé, ou contre la ville, ou contre son Roy, qu'on eut à prendre ses biens à eux exposez et les vendre au plus offrant, et s'en payer soy mesme; avec laquelle responce se sont retirez vers leur maistre le tyrant, disans qu'ilz n'en pouvoyent faire aultre chose pour n'estre massacrez, prians aussy au confesseur du tyrant de luy vouloir persuader qu'il laissast derière ceste exaction du dixième; ce que le mesme n'ayant peu faire, ains bien par ceste intercession venu en telle indignation qu'il ne peut plus comparoir devant luy, s'y sont aussi assemblé les Evesques et principaulx

[1] avertir, sommer.

pontifes pour luy monstrer qu'il estoit besoing d'aban- 1572.
donner ceste poursuyte de ce dixième, ou aultrement il Janvier.
estoit évident que telle commotion en pourroit advenir qui l'arresteroit tout court, et d'avantage seroit cause de la ruine des ecclésiastiques; d'autant qu'on en voudroit à eux. Non obstant tout cela, le Tyrant n'y veut entendre, et dit que c'est la volonté du Roy et faut qu'elle se face, et tent aussi au bien du pais. Sur[1] la Noblesse auroit donné responce que, s'il se trouve que cela tent au bien du pais, selon son dire, qu'ilz sont contens de la donner, les Ecclésiastiques l'ayans desjà accordé. Là dessus le tyrant ayant expressément enjoinct au Magistrat de la ville de Bruselles, auprès duquel il y ordonnoit aussi ses gens, de donner ordre envers les doyens des mettiers qu'ilz contraignissent leurs confrères à obéir à son commandement; le magistrat ayant mandé à cest effect le 19e de ce présent mois les dits doyens pardevant eux à l'hosté de la ville, lesquelz n'y voulans encore condescendre et à ceste cause y estans arrestez et retenuz, se présentèrent à l'instant jusques à 4000 bourgeois en armes qui les délivrèrent, ce qu'entendant le tyrant, en a esté tellement irrité qu'il jura sur la crois qu'il porte au col, qu'il les mettra toutesfois en exécution et les rengera. Parquoy le Magistrat, ne trouvant moyen d'y contraindre les bourgeois, a présenté au tyrant de luy livrer l'outyl pour brasser, valets et servantes pour ce faire, affin q'ainsi il puisse veoir quel proffit il y aura en payant le dixième denier, et le font ainsi pour le présent. Il a aussi mandé, le tyrant, un marchant de drap de soye auprès de luy, auquel il doit bien 30000 florins de marchandise, luy

[1] quoy *ou* ce *semble omis.*

1572. Janvier. disant qu'il ouvrit sa boutique et payast le dixième, il en feroit [bien] luy, moyennant qu'il en donnast exemple aux autres; mais le marchant luy respond qu'il ayme mieux à luy quiter toute la debte et estre gasté pour jamais et se retirer du pais, que faire cela, et estre massacré en sa maison. En ces entrefaictes ainsi que le Tyrant passant par la ville et voyant les bourgeois se bender en trouppes sur le marché et avoir grands conseilz entre eux, le laissant passer sans luy faire aucune révérence, il en print tel despit qu'en mordant son doit jura de s'en vanger, et est ainsi après en cachette sorti de la ville, et se tient en un monastère hors de la ville, là où il a faict mander auprès de soy le Duc d'Arschot, pour s'user de luy à induire ceux de Bruselles à donner ce dixième. Mais celuy d'Arschot, après s'avoir laissé longuement chercher, s'ayant à la fin laissé trouver, a respondu qu'il ne luy vient à propos à présent de se trouver en Court, et qu'il ne peut rien faire en cela envers ceux de Brucelles, car il n'est aussi d'avis luy mesme de le donner, et se tient en la ville d'Avenne d'où il ne se bouge. Les bourgeois de Brucelles disent que ceux de Louvain et Malines sont de mesme volonté qu'eux, et leur ont promis de les assister au besoing, en cas qu'ilz tient bon. Le tyrant a aussy mandé aux collecteurs constituez à ceste fin en Anvers, qu'ilz ayent à mettre en exécution leur charge, et lever le dixième, mais ilz respondent qu'ilz n'ont point promis d'aller de maison en maison pour ce faire et se mettre en hassart d'estre tué, mais bien de se tenir pretz au lieu préordonné pour ainsi recevoir ce qu'on leur y portera et en rendre bon conte, à quoy ilz se présentent, mais autrement point. De sorte que les affaires du pais se portent

tellement à présent que chascun ne souhaite que pleust à Dieu que le Prince d'Orange se présentast maintenant avec la moytié de la puissance qu'il a bien faict par le passé. Voylà les propos que m'a tenu le bourgeois, lesquelz encore qu'on y pouroit bien souhaiter plus de rime en aucuns, toutesfois n'ay peu laisser à en advertir vostre S^rie^ ainsi que je l'entens, si d'avanture icelle n'eust entendu plus grande particularité, par laquelle peu colliger l'estat des affaires. Et prieray, Monsieur, quand et mes humbles recommandations à vostre S^rie^, au Tout-puissant vouloir maintenir icelle en Sa saincte grâce, en une longue et heureuse vie. De Couloigne, le 29e de janvier 1572. 1572. Janvier.

l'entièrement[1] serviteur de vostre S^rie^,
GUILLAUME DE BERGHE.

A Monsieur, Monsieur
le Prince d'Oranges.

La tyrannie excessive du Duc d'Albe devoit augmenter les espérances du Prince. « Ik hebbe een brief van den Prince gesien van » den 17 Febr. 1572, daerin hy onderanderen schryft: « « Hadden » » wy nu gereet geld, so souden wy met ter hulpen Gods wel » » wat goets hopen uit te rechten ; want na de tydinge die wy » » van allen oorden bekomen, het nu tyd ware, en men met ge- » » ringe sommen meer soude doen als op andere tyd met vele. » » *Bor*, 362^a^. Viglius écrit quelques mois plus tard au sujet des soulèvements multipliés : « Praetexitur ubique decimi denarii exac- » tio, et revera egestas, negotiationisque ac navigationis cessatio » populum contra Magistratuum voluntatem ad res novas incitat. » *Ad Hopper*. p. 686.

[1] ent. — S. *Autographe*.

LETTRE CCCLV.

Philippe de Marnix, Seigneur de St. Aldegonde, au Comte Louis de Nassau. Lettre de recommandation.

1572. Avril. *** Ph. de Marnix, né en 1538, à Bruxelles, d'ancienne noblesse, embrassa fort jeune encore, les opinions Evangéliques. Il connut personnellement Calvin et Th. de Bèze. En 1566 il écrit à ce dernier : « Ne ignores quis has ad te scribat, puto te meminisse » duos fratres solere apud D. d'Aignon habitasse. Jam, ni fallor, » quadriennium est. Hos quia et D. Calvinus piae memoriae, et » ipse tu, non modo publicis vestris atque toti Ecclesiae commu- » nibus beneficiis devinxistis, verum etiam humanitate privata » complexi estis, non dubitavit minor natu haec ad te scribere. » *Scrin. Antiq.* II. 1. 548. Après sa participation très active aux démarches de la Noblesse (Tom II p. 14, 221.), ayant quitté le pays, il rendit de grands services à la cause des opprimés, quelquefois par ses talents militaires, toujours par son habileté politique, surtout aussi par la finesse et la verve de ses écrits antipapistes. Il publia, en 1567 ou 1568, la *Ruche Catholique (Roomsche Byenkorf)*, composition dans le genre de la satyre Ménippée : beaucoup de savants lui attribuent l'air national, *Wilhelmus van Nassauwen;* et l'on sait combien de prix peuvent avoir, dans des moments de crise, des satyres et des chansons. Comme tant d'hommes d'Etat du temps de la Réforme, il fut un théologien très distingué. On a de lui une traduction des Pseaumes en vers; et les Etats-Généraux l'invitèrent à se charger d'une version des S. Ecritures; tâche que la mort, en 1598, ne lui permit pas d'accomplir. Bien qu'il sut distinguer les questions vitales et les vérités nécessaires au salut d'avec les subtilités théologiques, il n'oublioit pas que des erreurs secondaires peuvent, par leurs rapports plus ou moins cachés avec des choses importantes, avoir des conséquences extrêmement dangereuses. En écrivant à de Bèze sur une matière fort abstruse, il ajoute : « Non ignoro quaestionem esse ejusmodi, quae

» humanae mentis aciem perstringat atque obtundat. Sed quid agas 1572.
» in tanta haereticorum importunitate, qui non verentur alia ex Avril.
» aliis figmenta nectere, tantum ut religionis fundamenta radicitus
» evertant? Quibus nisi resistimus, vides in quantum discrimen
» vocetur res Christiana. » *l. l.* p. 546. Il étoit fort opposé à cette manière soi-disant large de voir, qui, confondant les croyances positives dans un même vague religieux, anéantit la croix de Jésus-Christ. C'est ainsi qu'il écrit au Chancelier Leoninus : « Nihil est
» in te quod non sit suavissimum, si hoc unum demas, quod ni-
» mium es *atheologus*. Dum enim tuis illis formulis, quid dico
» formulis? immo oraculis, neminem laedere, honeste vivere,
» aliisque tanquam scopulis inhaerescis, videris mihi Apostolorum
» omnium ac Prophetarum laborem omnem prope inanem ducere. »
Sel. Epist. Belg. Cent. 2. p. 724. Le Prince d'Orange lui témoigna toujours beaucoup d'amitié, une haute estime, et une confiance illimitée. On retrouve partout de Marnix (dont la devise, *Repos ailleurs*, convenoit à sa pieté sincère et à son existence agitée) dans les affaires délicates, les missions secrètes, les négociations importantes et difficiles. Sa vie et son caractère offrent beaucoup de traits de ressemblance avec Du Plessis Mornay.

Cette lettre, qui du reste ne contient rien de très remarquable, montre combien, vers cette époque, étoit active la correspondance du Prince avec son frère Louis.

Monseigneur. Come ainsi soit qu'il a pleu à Monseigneur le Prince d'Oranges me donner charge de me trouver icy à la foire de Franckfort, et entre aultres choses me commander de m'adresser au présent porteur, pour le prier de la part de son Excell. de vouloir s'acheminer par delà vers vostre S^rie^, ensuivant la lettre que son Exc. a escrit à vostre S^rie^ pour responce sur la siene, je n'ay failly, estant arrivé en ceste ville, de faire mon devoir, et après luy avoir baillé la lettre de crédence que j'avoye pour cest effect, luy ay déclaré ma charge; surquoy il

1572. Avril. s'est résolu, pour la bonne affection qu'il porte à la cause commune et au service de son Exc., de se mettre en chemin. Ce que je n'ay voulu qu'il fist sans estre accompagné de ce mot de lettre, escrite bien de moy, mais toutesfois au nom de son Exc., affin qu'il plaise à vostre S^rie^ l'avoir pour recommandé et l'ouir en ce qu'il vous proposera, voire et mesmement, selon que vostre S^rie^ trouvera les oportunités, l'employer au service du bien commun. D'autant que je me suis assés apperceu et ay clairement compris par la commission que il a pleu à son Exc^e^ me donner, tel estre son désir et intention, selon que vostre S^rie^ polra veoir plus amplement par la lettre de son Ex., que Nicolas du Bar, hier envoyé exprès vers vostre S^rie^, vous apportera. A laquelle me raportant, ne feray ceste plus longue, ains après avoir présenté à vostre S^rie^ mes bien humbles recommandations, prieray Dieu vous donner, Monseigneur, en santé, vie bonne et longue. A Franckfort, ce 1^r^ d'apvril 1572.

De vostre S^rie^
très humble et affectioné serviteur,
P. de Marnix.

A Monsieur, Monsieur le
Comte Lodvic de Nassau.

Le 1 avril les vaisseaux du Prince d'Orange, auxquels Elizabeth venoit d'interdire un plus long séjour en Angleterre, s'emparèrent, sous les ordres de Lumey, Comte van der Marck, de la ville de Brielle. Cet événement, en rapport avec tout ce que les soins du Prince avoient déjà préparé, eut de grands résultats. On avoit un

point d'appui, un point maritime, et beaucoup de villes saisirent cette occasion de se déclarer. Déjà le 6 avril Flessingue chassa la garnison. Enkhuizen se rangea du côté du Prince deux mois plus tard. « Zynde die dry steden, als het innemen van den Briele, die » kloecke Manheydt van die van Vlissingen ende van Enckhuyzen, » gheweest de fondamenten van de veroverde vryheden der Neder- » landen uyt de Spaensche vermetelheyt . . . Enckhuysen, sterck » geleghen, met haer middelen van Zeevolck ende Schepen, is » geweest het fondament, rugge ende steunsel van d'ander Provin- » cien ende steden, haer gebueren, alsoo Briele van Zuydt-Hol- « lant ende Vlissingen voor die van Zeelandt was. » *V. Meteren*, p. 66, *d.* On étoit ainsi maître de la mer; et, dès que Dordt prit part au mouvement, de la navigation intérieure. « Brielenses, Vlis- » singenses, atque Enchusani adhuc in rebellione suâ persistunt, nec » Oceani tantum littora nobis infesta reddunt, sed mediterranei » maris navigationem totam impediunt: ut ex Hollandia, Gelria ac » Frisia nulla ad nos navis secure pervenire possit, ac per Dordra- » cum in Brabantiam nullus advehi possit commeatus. » *Vigl. ad. Hopp.* p. 689. On pouvoit affamer Amsterdam : « Amsterdami et » in vicinis urbibus est magna frumenti penuria, et nuper fuerunt » ad Insulam, quae vicina est Enkusiae, 150 naves onustae fru- » mento et aliis rebus ad victum necessariis, quae Amsterdamum » navigare cupiebant, si per Gueusios licuisset. . . . 1573. » *Lang. Ep. secr.* I. 212. Ce n'étoit donc pas sans raison qu'Enkhuizen fut toujours une des villes dont le Prince désiroit surtout se saisir : voyez p. 229, 352. 1572. Avril.

* LETTRE CCCLVI.

Le Comte G. de Berghes au Comte Jean de Nassau. Expressions de reconnoissance.

Monsieur mon frère. Comme vous estes toujours soigneux pour moy et les miens, et que vous avez bien volu envoyer le chariot, pour vous estre aussy amené mon filz

1572. Avril. Joost (1) à fin de pouvoir estre là instruict avec les autres, ainsi m'obligez vous toujours par l'un plaisir sur l'autre à penser comment je le pourray un jour tout recognoistre comme il appertiendrat; à quoy mes enfans auront aussi à penser les jours de leur vie, pour deuement recognoistre le recueil et grand bien qu'ilz reçoyvent maintenant en leur jeunesse tant bien à propos de vous, lesquelz, comme j'espère, deserviront envers vous par tous leurs devoirs, si le bon Dieu ne preste le moyen à moy d'y satisfaire... De Couloingne, ce 3e d'avril 1572.

Vostre[1] bien bon frère à vous
faire service à jamais,
GUILLAUME DE BERGHE.

A Monsieur, Monsieur le Conte Johan
de Nassau, Catzenelleboge, Dietz etc.
mon bien bon frère.

LETTRE CCCLVII.

Le Comte Louis de Nassau à Madame la Comtesse de Nuenar-Alpen. Il la remercie de ses bonnes dispositions.

*** Il nous paroît incertain à quelle Comtesse de Nuenar-Alpen cette lettre est adressée; peut-être est ce la mère du Comte H. de Nuenar, qui en ce cas doit avoir été très agée. Amélie de Nuenar, veuve de Bréderode, avoit épousé en 1569, l'Electeur Palatin.

Blois étoit résidence royale: « le siège naturel d'un gouvernement » qui voulait s'éloigner du catholicisme fervent. Placée à quelques

(1) *Joost:* son quatrième fils, né en 1565.

[1] vostre—jamais. *Autographe.*

» lieues d'Orléans, donnant la main à la Rochelle, et par la Ro- 1572.
» chelle, se liant au Poitou, à la Saintonge, au Béarn. » *Capefigue*, Avril.
l. l. III. 92. On évitoit le séjour de Paris, où, comme on l'éprouva plus tard, l'influence de la Maison de Guise étoit dangereuse. Le passage suivant d'une conversation de Walsingham avec la Reine-mère est curieux sous ce rapport. « Je suis persuadé, dit Mr W. » que c'est quelqu'autre chose que la Réligion qui a fait l'obstacle » du mariage de Monsieur (avec la Reine Elisabeth) . . . . ; à Gail- » lon (près de Blois) il étoit de si bonne volonté . . . ; ses paroles, » son air, ses gestes, tout enfin me faisoit connoître que son cœur » parloit ; mais il changea du blanc au noir dès qu'il fut à Paris. » *Mém.* p. 227. La Cour se trouvoit à Blois depuis plusieurs mois : les principaux Chefs des Protestants s'y étoient rendus ; Coligny, Jeanne d'Albret, le Prince de Navarre son fils. Il s'agissoit maintenant du mariage de celui-ci avec Marguerite de Valois, soeur de Charles IX. « On commit la chose à huit personnes, quatre pour » la Reine de Navarre ; le Comte Louis, Francourt son Chancelier, » la Noue, et son Secrétaire. » *Wals. Mém.* 212.

Madame. Je scay le bon zèle que portés au service de Dieu et la compassion et amour Crestienne que avés à l'endroit des pouvres affligés, et combien que vous estes affectionnée à ceulx quy y travaillent et s'emploient fidèlement, qui me donne occasion de vous faire la présente pour vous supplier de vouloir tenir la bone main que ceulx auquels Dieu a donné quelques moiens et sur lesquels vous avez quelque puissance, n'y espargnent riens, ains qu'ils s'y employent comme je scay que vous, Madame, feriés l'occasion s'offrante: vous pourrés faire estat de mes frères et de moy que n'y espargnerons ny la vie, ny les biens, encores que nous aurions occasion d'en estre desgoustés selon le monde, et nommément moy quy va tanttost six ans vagabondant par le païx. Mais je voy

1572. Avril. que ce bon Dieu quy nous ast maintenus et guarentis en tant des travaulx et dangiers, ne veult pas retirer Sa main forte arrière de nous, ains nous soustenir debout, voir avecques admiration des estrangiers et nostre réputation; de façon que je vois nos affaires en apparence de prospérité, si nous voulons prester la main les ungs aulx aultres. J'ay entendu de Monsr le Conte Jehann de Nassau, mon frère, les honestes offres qu'il vous a pleu luy faire de l'assister en ung faict qui nous touche particulièrement. Je vous supplie, Madame, de croire que vous obligés des personnes qui n'oblieront rien qui concernera vostre service, et s'y emploieront avecques telle fidélité que pourrés attendre des plus affectionnés serviteurs que aiés en ce monde. Je ne vous puis faire long discours des affaires de deçà, mais vous entenderés le tout par le porteur, auquel j'ay donné charge, après vous avoir présenté mon bien humble service, vous faire tout le discours..... De Bloys, ce 17 d'apvril l'an 1572.

Vostre plus affectioné à vous faire
bien humble service,
LOUIS DE NASSAU.

A Madame la Contesse
de Neuenar Alpen.

Le Prince, ayant reçu l'importante nouvelle de la prise de la Brille, en fut médiocrement satisfait; il craignoit qu'on n'eut commencé d'une manière inconsiderée, et s'étoit toujours efforcé de prévenir un mouvement trop partiel : « Le Comte Louis », écrit Walsingham en 1571, « me dit qu'ils ont beaucoup de peine d'em- » pêcher les peuples des Pays-Bas de se découvrir par quelque action » brusque. » *l. l.* 141. Toutefois la chose faite, il n'épargna aucune peine pour en profiter. Le 20 avril à Dillenbourg il donna

une Instruction à Sonoy, pour se règler en cas que Dieu fit la grâce qu'on put s'emparer d'Enkhuizen, Medenblik, Hoorn et autres villes et endroits dans le Waterland (Nord-Hollande); le Prince le nommant Gouverneur de ce District. Il devoit avoir soin de restituer les libertés et les privilèges, et veiller au libre exercice de la Religion tant des catholiques que des protestants. Les expressions sont remarquables. « Hy sal van stonden aen met alle neer- » stigheid de hand daer aen houden, opdat het woord Gods aldaer » verkondigt en gepredikt worde. Mits ook toelatende het exer- » citie van Religie denselven woorde Gods conform, indien de » ingesetenen of eenige van dien 't selve begeren, sonder nochtans » te gedogen dat die van de Roomse kerke eenig overlast gedaen » worde. » *Bor*, 375[b]. 1572. Avril.

N° CCCLVII[e].

Consultation pour le Prince d'Orange sur les règles à suivre envers les villes et lieux qui se déclarent contre le Duc d'Albe.

*** Cette pièce est de la main d'un nommé *Charles de Meyere;* homme, à ce qu'il paroît, de beaucoup de mérite.

Le Prince désiroit, autant que personne, la tolérance en matière de religion. Ses ordres étoient souvent méconnus par des hommes, comme le Comte van der Marck et Sonoy, cruels par caractère, ou que la guerre et la vengeance excitoient à commettre des atrocités. Ceci étoit d'autant plus à regretter que les catholiques étoient en général dans de fort bonnes dispositions. « De » haet was so groot tegen den Hertog van Alva en den 10 pen- » ning dat so wel de Catholyken als de andere niet anders en » wenschten dan middel te hebben om af te vallen. » *Bor*, 378[a]. Plus tard, à mesure que la scission devint plus prononcée entre les protestants et les catholiques, on ne put, surtout dans des moments de crise, se confier à la plupart de ces derniers; et c'est

1572. Avril. ainsi que dans l'intérêt d'une défense légitime on en vint à des mesures, quelquefois sévères, de précaution.

Nachdem, Gnediger Fürst und Herr, Gott der Almechtige durch Seine göttliche gnade jetzunder guette gelegene mittel inn die henden gibt umb das arme, gefangene und unterdrückte Niderlandt ausz die schwere Hispanische dienstbarkheit zu erretten und zu erlösen, soe soll man billich dieselbe gelegenheit nicht fürüber gehen lassen, sondern wol in achtung nemen und zu nutz machen in betrachtung des gemeinen versz: *fronte capillata, post tergum Occasio calva est.*

Und alsoe es weitter ein gemeyn sprichwort ist: *dimidium coepti qui bene coepit habet*, ist zwar höchlich darahn gelegen dasz man in dieser saechen alles wol und gründtlich erwege, und examiniere wie man es doch am fruchtbarligste anfangen und fürnehmen möchte, darmit der gemeiner saechen geholffen und nicht verderbet werde.

Derowegenn denn vonnöthen seyn will auff mittel und wege zu dencken und zu trachten, warmit man die stedte so dem Duca d'Alba widerspenstig worden sein, und werden möchten, mit aller fürdigkeit und behendigkeit an sich brenge und gewinne, dasz sie sich mit E. F. G. verpinden und gemeinen steuwr erlägen.

Und darmit wir unsern einfeltigen und slechten, jedoch treuwen und guethertzigen raht inn aller underthenigkeit E. F. G. mittheilen, soe können dieselbe mittel, unseres geringen erachtens nach, in ansehung jetziger zeitt gelegentheit nicht besser seyn oder gefunden werdenn,

Denn dasz E. F. G. an dieselbe stedte thetten anlangen

vonwegen ein verpündtnüsz mit ihnen zu machen umb 1572.
ihnen beyzustehen, zu schützen und zu schermen mit Avril.
leib und guett;

Und dasz man die artickel drüber al sulche verpündtnüsz auffgerichtet würde, dermassen stelte dasz sie nicht allein liederlich und denen stedten gefellig mögen sein, soe sich schon erfür gethan und dem Duca d'Alba zuwider gelägt haben, sondern dasz auch andere stedte und lenderen darzu bewogen mögen werden dem von Alba gleichfalsz sich zu widersetzen, und sich mitt sampt denn anderen stedten mit E. F. G. zu verpinden und zu verainigen.

Als nemlich das fürnemlich darinnen vermeldet wurde, dieselbe vonn der Hispanischen dienstparkeit zu erretten.

Alle neuwerung durch das Hispanische regiment inngeführet, sampt denn zehenden pfenning und alle *exactiones*, abzuschaffen.

Und dargegens dasz landt inn alle ihre alte vorige freyheiten und privilegien widerumb inzusetzen.

Item, dasz geistliche regiment angehende, alle inquisition, sampt dessen angehende placcaten und mandamenten, abzustellen und gentzlig auszzurotten.

Und dargegen einen jeden bey seinen gewissen und standt zu lassen bleiben, und kheine öffentliche veränderung der relligion einzuführen, es geschehe denn mit vorgehenden algemeinen raht und ordonnantie aller stenden dere Niderländen.

Sulche artickel würden nicht allein gern inwilligen und annehmen die rebellierte stedte, sondern auch alle andere stedte, so woll vonn Hollandt und Zeelandt, als auch vonn andere übrigen provinciën.

Ja, sulche artickel würden maechen das alle zertrennung

1572. Avril. dere gemuetern, soe die diversiteit dere relligion gemeinlich pflegt zu causieren, wirdt verhüedet werden, welchs die algemeine saeche sunst verderben solle.

Sulchs dasz dardurch jederman, soe wol pfaffen als papisten, confessionisten oder Luterischen, und Calvinischen, wie man sie nennet, jae auch widerteuffer und sonst andere (wie den die Niderländen mit mancherley verscheyden *opinionibus* in relligions saechen fürnemlich erfüllet) diese sache werdenn beyfall geben und nach ihrer vermügen darzu rathen und helffen; dar sonsten, wo einige relligion *in specie* strackx ingeführt undt gehandthabt würde, die von contrarie relligion auffgehalten solten werden die saeche beyfall zu geben, raht und hülff zu leysten, jae ettliche, gewissens halben, gedrongen solten werden sich abzusondern und dieser handlung abzustehen und müssig zu gehen.

Und kan man inn auszführung dieser saechen die verenderung dere relligion gefüglich fürnehmen ohne gefahr und gemeinen schaeden des landes, welchs jetzunder, umb ursache wie angezeigt, nicht ohne groesse merckliche verhinderung gemeiner saechen geschehen khönne.

Wie denn auch khein Fürst oder Herr durch solche weg abgeschreckt, oder mit rechten zu weygern verursacht solte werden beystandt und hülff zu leisten zu dieser Christlicher gerechter saeche, wie sonst geschehen solle wo einige relligion *in specie*, soe einer oder denn andern Fürst oder Herr zuwider, strackx ingeführt und gehandthabt würde.

Sunst wo man gegen die pfaffen und ihre kyrchen, sampt ihren götzendienst etwasz thetligs fürnahme, und

einige verenderung der relligion mit gewalt inbrechte, 1572.
dasz solte die andere stedte und ländern abschrecken und Avril.
widerspenstig maechen, da sie sonsten mit hauffen zufallen solten, wo man sich nach obgesetzte artickel richtede.

Dasz man aber an etliche pfaffen und kyrchen gewalt übete an plätsen da sie sich nicht ergeben oder in ermelten verpündtnüsz inlassen wolten, sondern sich feindtlich und widerspenstig hielten, darmit dem andern, soe sich gleichfalsz widerspenstig halten wolten, ein schrecken angejagt würde, dasz hatt ein ander meynung.

Dargegen solten dieselbe stedte angeloben einen stattlichen steuwr zu erlägenn zur auszführung dieser Christlicher gerechter saechen.

Welche verpündtnüsz mueste *solempniter* befestiget und bekrefftiget werdenn.

Und dasz mit einige mittel die man sunst am bequemesten finden möchte.

Wie man dessen ein exempel hatt an die Fürsten des Reichs, do sie sich mit denn Köning vonn Franckreich gegen den Keyser *Karolo quinto* verbunden, diewelche ihren bundt, wadurch sie groessen steuwr von den Köningh zuwege prechten, befestiget haben durch dargebung von geiselern.

Wie man auch gesehen hatt dasz zwisschen jetzigen Keyser und dem Köningk vonn Hispaniën geschehenn, do man mit listigkeit und behendigkeit des Keysers zweyën söhn inn Hispaniën hinein gesandt hatt, dadurch er verknüpffet und verstricket were sich mit den Köningk vonn Hispaniën zu halten; wie sie denn dieselbe zweyën söhn nicht ehe ausz dem landt vonn Hispaniën haben

1572. Avril. gehenn laszenn, es weren denn zwey ander söhne, sampt eine dochter, soe dem Köningk verehelicht, ahn ihrer stadt wider hinein khommen.

Wo man sulche oder dergleiche mittel von versicherung gebrauchte umb denen inn Niderlandt, soe sich mit E. F. G. inlassen und verpinden solten, zu vergwissen dasz sie entsätzt werden solten, und der gepuer nach geschützt und gehandthabt gegenn des von Alba tyranney (bey soe fern als sunst E. F. G. selber sich noch in 's landt nicht hinein begäbe), dasz solte dem leuthen einen muet machen umb getröst geldt zur gemeiner steuwr zu erlägen, zur gemeiner errettung, schützung und schirmung.

Denn auff die auszgewichene sich zu verlassen umb steuwr vonn ihnen zu bekhommen, ist nichts und ist bauwfelliges dingk, darauff nicht zu gründen dieweyll sie fest mehrentheill alle verarmet.

Aber man muesz sich bouwen auff diejhenige soe noch inn ihre guettern und narung sitzen, und die justicie im hendenn haben; wasz man aber vonn den auszgewichenen darbeneben bekhommet, muesz man nur für zufellig fortheyll erachten und rechnen.

Oder auch sonsten wolten einige Fürsten die sache annehmen, soe möchten sich dieselbe stedte oder länden, soe sich den von Alba wederspenstig gemacht und gegen ihm auffgelenht haben und aufflehnen würden, gegen ihnen verschreiben für etliche namhaffte summa geldes.

Und wasz dieselbe stedte oder lendern für steuwr thetten zu dieser Christlicher und gerechter saechen, solte man ihnen geloben dasz es endtlichen under allen provinciën dere Niderländen in 's gemein auszgetheylt solte werden, umb ihnen denselben last zu helffen tragen und

wasz mehr als ihre *quotta* betragen möchte, wider guet- 1572.
gethan zu werden. Avril.

Diesen unsern einfeltigen raht undt bedencken bitten wir underthenigliсh dasz es E. F. G. in allen guetten auffnehme.

Darbeneben wollen wir Gott den Almechtigen mit aller ernst und gants treuwlich bitten und flehen dasz er E. F. G. guetten raht und weisheit gebe, auch Seinen göttlichen segen und gnade verliehen, dasz diese Christliche und gerechte saeche zum guetten und gewünschten ende gebracht und auszgeführt werde, zur lob, preyse und ehre göttlichen nahmens, stifftung und erbauwung seiner Christlicher gemeine, und dero gantsen Niderländen gemeine wolfahrtt, Amen. — *Datum* Dillenberg, am sieben und zweyntzigsten tag Aprilis A° 1572.

LETTRE CCCLVIII.

Léonore d'Egmont à Antoine Olivier.

*** Le Comte Louis de Nassau, qui le 17 avril se trouvoit à Blois (voyez p. 416) et avoit eu depuis lors plusieurs conférences sur les affaires des Pays-Bas, étoit le 24 mai maître de Mons. Douze soldats déguisés s'étant emparés d'une porte, le Comte entra avec 1000 piétons et 500 chevaux réunis dans une forêt voisine. Ce résultat fût du en partie à une incroyable célérité. « De Hertog » van Alva konde niet geloven dat Grave Lodewyk de stad in hadde, » dewyle hy meende dat hy noch in Vrankryk was, gelyk hy uit » vele brieven verstaen hadde van degene die hem binnen Parys in » 't Caetspel gesien hadden. » *Bor*, 378[a]. Mons, et par sa position,

1572. Mai. et comme forteresse, étoit sans contredit une des villes les plus importantes des Pays-Bas, surtout dans un moment où les dispositions du Roi de France étoient fort douteuses. « Magnum pro- » fecto detrimentum in ejus urbis amissione fecimus, qui alteram » vix similem habemus in qua fiduciam ac refugium constituere » possimus. » *Vigl. ad. Hopp.* p. 689. Voyez aussi Tom. II. p. 237.

Le Comte d'Egmont avoit laissé son épouse, Sabine de Bavière, avec quatre fils et huit filles; l'ainée avoit nom *Léonore*. Elle étoit mariée à George de Horne, Comte de Houtekercke. — Apparemment le *Seigneur arrivé à Mons*, ainsi que le *Comte* dont il est fait mention dans la lettre suivante, est Louis de Nassau. Ceci est d'autant plus probable que la lettre 359, comme vraisemblablement aussi celle ci, est écrite à *Antoine;* et Antoine Olivier étoit précisément un de ceux avec lesquels le Comte avoit eu des intelligences. « In Bergen hadde hy eenich verstant met eenighe van binnen, » als met Antoni Olivier, een Herault ende Schilder, ende meer » andere, maer tot cleynen behulpe. » *V. Meter.* 70d.

———

Mon comperre. J'ais resut à cest instant vostre lettre et suis bien aise d'entendre que vous estes à Mons. Quant à se que vous me mandés que Madame feroit fort bien de se trouver aujourdhuy à Mons pour ce que dictes estre arryvé ung Sr à Mons lequel a prin soing de nos affairres, Madame ne s'y peult trouver aujourduy; partant vous anvoie ce porteur pour affin que nous adverticés plus ouvertement de vos nouvelle. Madame et Madame de Hautkerque sommes pour asteure à la Cambre. J'avertirais à vostre femme ce que mandés. Sur se me recommande de bon ceur à vous. En hatte, de la Cambre, se xxive de may 1572.

Vostre bonne commère,
Leonore d'Egmont.

LETTRE CCCLIX.

La Comtesse d'Egmont à Antoine Olivier.

Anthoine, je ne veulx lesser vous advertir que j'ais rechut vostre lettre par Huber de Canenberck; à cest effect vous anvoie se porteur, auquel donnerés toute crédance et vous dira mon intension; le mesme porrés dire à Monsr le Conte, affin que nous mandés se qu'aurons besoing de faire. Nous sommes au ce lieu de Braine-château, et y avons mandé vostre femme et vos enfans; sur ce me recommande à vous, vous priant d'offrir mes afectionées recomandasion à la bonne grâce de Monsr le Conte, luy remerciant autant qu'y m'est posible de la bonne vieulle[1] qu'il porte à moy et à mes enfans, luy supliant contynuer. En hatte, se xxv de may 1572. 1572. Mai.

Madame Hautkerque vous prie de fairre ses afectionées recommandasions à la bonne grâce de Mons. le Conte, et Messieur ses enfans ausy.

Vostre bonne amye,
SABYNE PALATINE.

De Braine Château.

LETTRE CCCLX.

Louis du Gardin à Hugues de Haynault (Noms supposés). Sur les dispositions de plusieurs villes des Pays-Bas.

*** Voici un échantillon de la correspondance secrète dont parle *Bor.* « Om de saken te beter en secreter te beleiden en aen malkan-

[1] volonté.

1572. Mai. » der te schryven, gebruickten sylieden een sonderlinge maniere » en Alphabet, schreven veeltyds onder deksel van koopmanschap » malkanderen over saken der oorlogen en den Nederlanden aen- » gaende. » I. 310ª. *George Certain* est le Prince d'Orange ; *Lambert* le Comte Louis de Nassau. Les nouvelles transmises à *Hugues de Hainault*, étoient sans doute destinées au Comte. Le contenu est obscur et l'écriture souvent presque illisible.

En mai le Prince reçut à Dillenbourg par l'entremise de *A. van Dorp f.* 10,000, pour le secourir. « Dit geld heeft genoeg het » principael beginsel ende middel gesubministreert, waerdoor den » laetsten aenslagh om het gemeene Vaderlandt van de tyrannie » der vreemdelingen te bevryden, aengerecht is. » *Resol. v. Holl.* 1574; 25 oct.

Sr Huge, passé 3 à 4 jours ay escript d'ici au Sr Lambert par ung Franchois, et ce matin de Maline par ung povre quidam, auquel ay donné 10 pats et en debvoit recepvoir 20, et la lettre doibt demain estre illecque, que trouverés à la maison Charles Malapar sur le marchié, où que trouverés le discours de voz balle[1] pour lesquelles entendant que se portoient mal [alli]illecq, jusques qui ont esté mis en bonne garde, desquelles j'espère en aurons bonne vente, et seroit besoing que le Sr Lambert y vint pour les vendre, craindant ces troubles, et cependant que Huge n'en est sorty, bien qu'il a mandé grant sortiment de tout sorte, mais sera encore ung mois avant qu'il soit livré, s'il y a livrision[2], ce que n'avons encore entendu coment en va, mais quy a argent, a crédit. George Sertein m'a mandé qu'il ne scait quy est ce Hugue le long et Lucas Dantremont ; parceque avoie escript diverses choses des dits, a estimé que estoit à son prouffit, de quoy ay esté fort estonné dont cela procède qu'il n'a entendu voz marcquez[3].

[1] ballots. [2] livraison. [3] marques *ou* marchés.

Pour nouvelles, le Duc a mandé aux Italiens luy faire aide et monstrer leur affections en ce besoing, mais n'y veullent entendre craindant le peuple. Je suis fort mary n'avoir par escript vos amys que avés à Malines, par ce que ay eu grant besoing de crédit et ayde pour choses nécessaires ; combien que quelque ungs m'ont aydé, mais non tant que voz amys eussent faict, et est bien encore de besoing. Ce soir à mon retour ay entendu la continuation de demande que faict George pour Buffetins, ce que est bien mal possible ou peu est besoing d'en user ; que ay escript passé ce jours et dict de bouche au porteur. Sy on eusse encore des *vlieboot* (1), que avoie mandé faire vers Boulongne, eusse esté bien faict. Quant à la flotte de Lisbonne ne viendra. Ce matin ay veu à Maline serger[1] beaucop de palle[2] et pionniers venir icy pour faire trenchi. Louvain faict que Maline, mais au dict Maline se praticq fort y faire entrer gens oultre les promesse que le Ducq leur a faict n'en faire entrer ; seroit besoing que George et Lambert vinsent entendre à leur marchandise, sans attendre que l'aultre en soit sorti. Despuis vostre partement d'icy n'ay eu lettre vostre. Le Duc est fort estonné et dict estre trahi que les villes se révoltent ainsi ; on dict que les gens du Prince sont devant Nimege. [3]

1572. Mai.

(1) *vlieboot.* Voici la description de cette espèce de bateaux : « Ter zee gebruycken de Vlissingers meest kleyne scheepkens, » vliebooten ghenoemt, van veertigh tot hondert ende hondert en » veertigh vaten groot, daer sy ses, acht, thien ofte twintigh » stucken Geschuts op leyden . . . . , die ghemeynelyck mannende » met sooveel Mannen als de schepen vaten groot geacht waren. » *V. Meteren*, 76d.

1 charger. 2 paille. 3 *Deux lignes indéchiffrables.*

1572. Mai. En Zeelande ces geux se font bien fort, mais ceulx de la Rochel ne sont encore venu. Sy m'escripvez, que soit à Denis, parceque ne partiraie pour où que sera besoing, le dit Denis saura où que seraie. Est à doubter que par ces pioniers qui sont entour Malines, mal n'advienne, que en sont ce matin advertie pour certain; il y a crainte en la courte[1] des principaulx officiers et du secret, mait dict qu'ilz ont acheté chevaulx pour prendre la fuyte, quant ceste bruyte viendra, n'est que avant le Ducq soit pourveu. J'ay veu à Aix 3 belles selles que le Ducq a faict faire pour Schaubourg. Le substitué de Jan de Valence est prisonier, que luy donne grant crainte, assavoir cestuy quy vous mena par 2 fois de sa maison en la nave[2]. En haste: à Dieu louanges.

Vostre
Loys du Gardin.

Au Sr Huge de Haynault,
à Mons.

LETTRE CCCLXI.

Louis du Gardin à Lambert Sertein. Relative à Malines.

*** Ceci est écrit de manière à pouvoir tomber sans inconvénient entre les mains de l'ennemi.

On tenoit Louis de Nassau *(L. Certain)*, assez regulièrement au courant des nouvelles, souvent par des billets d'une écriture extraordinairement fine, d'une très petite dimension; et qui, en cas que le messager ne réussit pas à tromper la surveillance active des assiégeants, devoient souvent échapper à leurs recherches.

[1] cour. [2] navire.

Quant à nouvelles, Monsr, en passant vous diraie que ceulx de Maline ont faict hier 1400 hommes, les 900 de la ville, les 500 des sermentés, les 900 pour le Roy et la ville, et promesses ne souffrir que mal soit faict aux Eglises et Eclésiasticq, et suivre l'ordre des capitaines, la rest choses [1] de guerre, que je l'ay leu, se faict ici grand provision pour le chasteau, que espérons que ces Lutériens n'auront que mordre sur nous, ne fut qu'il fut vérité le bruyct que en courre; Dieu donne que soient bourde, affin que puissions demeurer à nostre mère seigneure Eglise. Il y a ung practicq grant sur Maline ici dist, pour l'avoir et chastier ces rebelles, combien qu'ilz sont fort sur leur garde, mais *motus* [2], car le commun ne l'entend que aulcuns que aultres s'en doubtent; ce Maline et Tenremonde rebelle nous feroient grant mal.. 3 juin. 1572. Juin.

A Lambert Certain
à Mons.

LETTRE CCCLXII.

Louis du Gardin à Hugues de Hainault. Nouvelles diverses.

*** Le Comte de Berghes, actif pour la bonne cause, dès qu'il croyoit en prévoir le succès, fit vers ce temps des progrès importants en Gueldre et en Overyssel. « Hy verzekerde zich van Zutfen, » Deutichem, Doesburg, Harderwyk, Hattem, Kampen, Zwol, » Hasselt, Steenwyk, Genemuiden en Vollenhove. Ook bemag- » tigde hy het slot Tautenburg. » *Wagenaar*, VI. 368.

Hier vint ung messagier de Wesel lequel me dict que

[1] *Deux mots illisibles.* [2] N'en dites rien.

1572. Juin. le Conte van den Berge estoit à Scheerenberge[1], et s'amassoit illeque grande gendarmerie; il seroit besoing que, tant de ce costé là que de France, le tout vince en Brabant, cependant qu'il n'y a chevalerie; car les vivres presseront en dedans 15 jours, et fault prendre les grains sur la terre, aultrement seront bruslé; ces villes ont grant besoing de secours, car on leur brasse mauvaix brassin, soubz couverture d'amitié. A Maline sont levé 900 soldats bourgeois ayant faict serment au Roy et la ville, nulle mention du Ducq, et 500 des sermentés, le peuple bien désirant secours, Terremonde aussy; sy ces place peuvent tenir, le Ducq n'aura lieu seur pour se retirer. En Zeelande le tout va bien, à Mons y a grant biens des abbaye, d'aultre quictant tout taille et impost, et prendant d'eulx une somme de deniers, de quoy ont bien moien et qu'ilz joissent des dittes franchise, jusque leurs deniers leurs seroient rendu, ce que leur viendra bien, et parce moien trouverés soubit[2] argent, sy besoing en y a.....

A ceste heure suis advertie pour certain que seront bientost quicte de ces Hugeno(1), et que la vespre Cicilianne est parfait bien pourjecté par diverses qui se mectent en rolle, et que par dedans la ville en y a quy en ont enrollé; et pour ceste cause sont party à diverses nuycts grande gendarmerie de tout costé pour faire l'assault pour certain. Je ne vous envoiraie ces 24 piéces de couleur jusque aultre nouvelles; le sudit se doibt faire par jour de marché, que plusieurs entreront comme paysant; le sudit et pour certain.

---

(1) *Hugeno.* Cet alinéa anti-protestant est peut-être ajouté pour que le messager, en cas de surprise, pût s'en prévaloir.

[1] 's Heerenberg. [2] subit.

LETTRE CCCLXIII.

A. Desprez à H. Trefvette. Nouvelles diverses.

*** Desprez et Trefvette sont apparemment deux officiers Fran- 1572.
çois. Dès que la Brille fut prise, des secours arrivèrent de France et Juin.
d'Angleterre. « Graef Lodewyck sondt tot Vlissinghen uyt Vranck-
» ryck kryghsvolck onder Capitàin Creyt. Daer quam uyt Enge-
» landt een groot sterck vendel Kryghsvolck onder de gevluchte
» Nederlanders aldaer vergadert. » *V. Meteren*, 64d.

Sr Henry. A vostre bonne grâce je me recommande ; la présente servira pour vous advertirre que, ayant esté advertie que vous avient[1] assistez à l'entreprize de la ville de Mons pour et au nom de son Excellence, quy est Monsr le Prince d'Orange, et que estient venus à vostre dessaint, n'aye pas volue faillirre de vous escrirre che motte de lettre pour vous advertirre de la joie que j'en aye receupt, et maris que je n'estoye point de la ditte entreprieze, mais quoy ! il n'est possible d'estre à deux costez, à scavoir d'estre en Zéland et au pais de Haynault, mais pour leur[2] je layraie[3] tout cela . . . . . Il n'est possible que encorre sortions avecque honneur de chez pays, sy le dit pays n'est du tout remis à l'obéissance de son Excellence, et que n'ayon déchassient Monsr de Beauvois (1), luy et ses Compaignie d'Espaignoilles, hors du dit pays, lequelle j'aye espoir que en briefve feront

(1) *Beauvois.* Philippe de Lannoy, Seigneur de Beauvois, Gouverneur de Middelbourg.

[1] aviez. [2] l'heure. [3] laisserai.

1572. Juin. avecque l'ayde. de Dieu. De Treverre[1], pays de Zeelande, che 8 de juny.

De par vostre serviteur et amis,
ANTHOINE DESPREZ.

On nous a ichi dit passés 2 ou 3 jours que estoit partit de la conpagnie du Sr Princhе 3000 chevaux, 300 piétons, 7 à 800 pyonnyrs vers Lingue auprès Deventer; on dit que ont prins la ditte ville, mais a couté byen 150 hommes, comme on dit: cheux de ter Gheus[2] sont en grande estroitesse, ou prins par forche, et on dit y a bien 7 a 800, que Espaignol que Wallons: le Seignr nous soit en ayde par sa grache et myséricorde.

Au Sr Herry Trefvette,
estant à présent en la ville de
Mons en Haynault.

Le 8 juin le Prince écrivit de Dillenbourg aux villes de la Hollande: il les exhorte à fournir libéralement de l'argent. Il se plaint de la parcimonie des habitants. « Zy wairen voir God ende » den menschen schuldich alle mogentlicke hulpe ende assis- » tentie te doene, nochtans en hebben wy nyet anders van hun » connen vercrygen, dan alleen op *conditie by alsoo*, *dat zy ons* » *met een hoop ruyters ende knechten in het velt zagen.* » On voulait donc l'effet avant la cause. « Welcke conditie onsse goet » voirnemen tot aen desen daich alsoo heeft gehouden, dat wy » noch voirwaert noch achterwairt en hebben connen treden » *Kluit, Hist. der Holl. Staatsreg.* I. 374. Pareille lettre et de la même date fut envoyée, par l'entremise de *R. Casembroot*, aux Eglises réfugiées en Angleterre. « De wonderlyke mirakelen des Heeren,

[1] Ter Veer. [2] Ter Goes.

» die Hy nu onlangs by het Nederland gewrogt heeft, geluygen 1572.
» openbaarlyk wat gyl. behoort te doen. » *Scrin. Antiq.* I. 1. 92. Juin.

LETTRE CCCLXIV.

Louis du Gardin à..... Préparatifs du Duc d'Albe; affaires de Zélande.

*** « Dit is de staet van Zeelandt gheweest alle het jaer van
» 1572: te weten dat Walcheren het voornaemste Eyland ghedeylt
» was; Vlissinghen ende Campvere, twee steden voor den Prince
» houdende, teghen de Hooft-stadt van Middelborch, ende het
» groote Dorp Armuyden, met 't Casteel van Rammekens, gheheeten
» Zeeborgh; welcke drie plaetsen met Garnisoenen van den Her-
» togh beset waren. » *V. Meteren*, 77a.

Le Ducq a mandé à toutes bendes d'ordonance servir, leur baillant 2 mois de gage où qu'ilz sont 4 et 5 ans à l'arrière, ce que leur cause que beaucop ne veullent servir, mais ceulx quy sont [monte fault que se] treuvent soubit[1] prest, les aultres quy ne sont prest ou ne veullent accepter ce payement seront cassé. Il a mandé en Allemaigne 10 mil chevaulx à tous ces pensionnés, que sur adventure luy ne servoit, qu'il soit aydé des aultres, mais est en doubte ce qu'il poldre avoir plus 60 compagnies de piétons, mais se dict que sa monstre place de Carpe sera prinse du Prince. En Frise y a ordre de 3 régiment: de cela ne scay coment se liévent, fault d'argent prest est icy, mais s'en est remis à Camb.[2] d'Espagne et s'en doibt encore remectre, mais n'y aura moien en Anvers avoir le

[1] subitement. [2] change, traites, remises; *cambio*.

1572. Juin. comptant, n'est que les Italiens et Fockers (1) le mandent de dehors en espèce, car le Fockre ny Italiens n'ont crédit pour lever argent. J'entens de plussieurs Seig^rs qu'ilz ont grant argent à Mons et de la part du Roy(2), de quoy le Prince en a grant besoing pour complir à aulcuns quy seroyent ses amys. Il y a icy de la frayeur; encore que le Roy de France mande qu'il ne sortira riens de son pays, on ne le croit plus. Ceulx de Zélande ont prins 27 naves plein de bier[1] et vivres quy s'en allat pour les Espagnols; on besoigne fort de ravoir Malines, parceque on a faict faulte à Mons, quy estoit donné au pillage, tellement qu'il luy est besoing de ravoir, ou tout ira mal pour luy à cause du passage. Quant aux perles, cristal etc. en y a assés en Anvers, mais mal moien les envoyer où que besoing seroit; tous seigneurs de ces pays sont empesché pour mectre ordre en ces affaires, car y a icy peu de gendarmerie pour se mectre en campaigne. La principal force est en Anvers où que se faict grande provision de tout faict de guerre.... Comme on estime Middelbourg ne poldra gerre tenir, parceque s'estoient retiré beaucop des soldats ne voullant plus servir, et n'y a aprest pour les secourir; le Capitain Worst de Vlessinge y faict chose miraculeuse de faict de guerre. Si Lodowicq et le Prince viengnent avant que la gendarmerie d'Allemaigne vient, ils auront grant avantage vers ches villes revolté, les-

---

(1) *Fockers.* Les Fuggers étoient de riches banquiers d'Augsbourg, élevés plus tard au rang de Comtes, et qui avoient une maison à Anvers.

(2) *Roy.* Charles IX.

[1] bière. [2] *un mot illisible.*

quelles sont fort escoutant quant [2] Quant au 1572.
Ducq n'a force quy vaille, parce qu'il fault furnir ses villes Juin.
quy sont en doubte de se révolter; le massacre de Vallen(1)
a esté grant, mais cause au Ducq ynimité à diverses de
faire tel massacre . . . Bruxelles, 9 juin.

LETTRE CCCLXVI.

Louis du Gardin à Hugues de Haynault. Nouvelles diverses.

*** Jean de la Cerda, Duc de Medina-Celi, avoit été nommé pour remplacer le Duc d'Albe. Les Zélandois, commandés par *Ewout Pietersz. Worst*, attaquèrent sa flotte, la dispersèrent, prirent vingt navires de commerce qu'elle convoyoit; le Duc échappa, débarquant le 12 juin au port de l'Ecluse. On se réjouit beaucoup de son arrivée; mais ce furent des espérances vaines. Le Duc d'Albe ne pouvoit se résoudre à abandonner maintenant le pays, et son successeur en titre, ne pouvant exercer la moindre autorité, demanda et obtint sa démission. Un mois plus tard Viglius écrit: « Dux Medinensis huc jam pridem advenit, magnaque omnium laetitia exceptus fuit, sed cum populus videat nulla eum » auctoritate praeditum esse, velut in fumum spes de eo concepta » abit. Ducis autem Albani auctoritatem omnes abominantur, » licet ipse omnia, quae possibilia sunt, ea prudentia vigilantiaque » procuret, quae praesentium temporum conditio permittit. » *Epist. ad Hopper.*, p. 691.

(1) *Vallen.* Valenciennes, dont la Noue et Famars s'étoient rendus maîtres, fut abandonnée peu après, les bourgeois n'osant assez se déclarer par crainte des Espagnols retirés dans le château. Il paroît que le Duc trouva néanmoins matière à vengeance pour cette défection momentanée.

1572. Juin. Sr Heri (1), ma dernière fut au Sr Lambert, par l'homme quy vous portit les aultres ; je vous envoie par ce porteur ces 8 pièces, d'aultres orenge n'ay sceu trouver; le peu que y avoit sont envoyé à Vlessinge.... On faict icy le payement de 300 mil venu de Cambge d'Espaigne, et avant-hier venit en Vlissinge 500 Englois et 300 Walons et despuis diverses naves de France ; le nombre de gens ne scavons encoire. Et de Vlessinge estoient allé 16 grandes naves et 11 vlieboot vers Sluys, où que se dict estre arrivé diverses naves de Biscaye ou Lisbonne; on maintient que seroyent les soldats de Biscaye: est ordonné aux bendes d'ordonnance eulx remonter, leur baillant 2 mois de gages; ne scay encoire quel nombre seront trouvé.

Nous ajoutons ici des extraits de divers billets adressés par L. du Gardin à H. de Haynault.

Y a nouvelles, que le Ducq de Medina-Celis est arrivé à Sluys avecque capitain Julien avecq 35 azabres quy sont entré en Sluys, demeuré au secq, et 13 grandes naves Biscayenne sergié de laisnes, desquelles la pluspart sont bruslé et enfonsé par ceux de Vlessinge, et n'y avoit moien secourir la rest; que fault que ce jour soient entré à Vlessinge par ce grant vent, car le susdits de Vlessingue s'estoient renforché par ceulx de Canfer[1] qu'il ny avoit moien les secourir; y a en tout les naves 200 mil du Roy et environ 300 mil pour les marchans, beaucop de laisnes et contche-

---

(1) *Heri.* Peut-être les lettres *à Hugues de Haynault*, *marchand à Ath*, sont elles destinées à *Henri Trefvette à Mons.*

[1] Campveer.

nil que nageoit sur la mer ; quant aux soldats, le nombre 1572.
se dict différent, la pluspart est noyé et bruslé. Sy les dis de Juin.
Vlessinge fuissent venu 2 heures plustost, euissent eu le tout. Estimons que la flotte de Lisbonne sera passé pour Hambourg, veu que n'y ont faict empêchement, que ung Jan de Valence leur en avoit donné l'instruction en la ditte y a grant [chenanche]. Le Ducq a constraincte les villes d'ici entour à porter en tout ici 70 mil rosières de bled et farine, pour y estre furni et envoié où que besoing sera; craindons les biens de terre que, sy la gendarmerie entre, après estre abatu, que les feu ne s'y mectront. On parle ici que Zutphen seroit prinse du Conte van den Berghe. Ce nouveau Ducq est fort mal content de son Excellence, ne luy avoir donné aultre garde à son entrée, et pour certain apporte bonnes nouvelles de mestre jus[1] ce 10e, et aultres choses pour convertir ces villes rebelles par ces promesses au Roy et à luy; a esté bien esmerveillié trouver le pays en tel estat. Sy ces geux ne font empêchement de venir avant que ce Ducq de Medina, comme il se hastera réduire et mectre ordre au pays et publier aultres mandats que n'avons eu, estimons soubz ses lettres que le peuple se apaisera. Sy cest mal fortune aux soldats Espagnols ne fuisse venu, avions bon practicq sur Canfer par les naves et soldats Biscayens et aprest que se faisoit ici, mais à la malheure cela sera rompu, saurons demain quil sera venu de la [2] des naves Biscayens, et comme ces geux estioient fort de gens, silz n'auront mis pied à terre vers ces azabres où qu'il y a grant argent. Voilà les nouvelles dont pouvés faire participant Monsr de Sepmeri, vostre gouverneur: 13 juin.

[1] bas. [2] *un mot illisible.*

1572. Juin. Sr Heri, par ma dernière de hier aurés entendu la prinse de 23 naves de Portugal, prinse fort riche, et 2 biscaiens, que beaucop de marchans en seront bancroutte; je me part pour veoir nos marchandises..... 15 juin.

.... La flotte prinse est riche pour mener 2 ans la guerre; on aprest bateaux et gens pour y aller. Zutphen est prinse et on parle aussi de Venlo et Rurmonde.

Par ma dernière fut de l'advertence de la prinse de la flotte de Lisbonne, despuis est encore amené 2 venants de Barbarie, tellement que sera la ruine des marchans....

Pour nouvelles, le Sr de Serras[1] (1) a icy esté communicqué tous les affaires, et pense s'en est allé vers Lodewicy[2] .... Les marchans d'Anvers m'avoient requéru pour racheter icy leur marchandises, mais Serras dict que seroit fortifié l'ennemy, et ce seroit tout le contraire de tirer l'argent hors; le peuple est icy que trop foullé de tant de soldatz à leur donner les vivres en rien faissant.

A ce soir avons nouvelles de Zeelande qu'ilz sont tous en armes sur la campaigne, les catolicq contre les geux (2). A ce matin avoient le samblable, més les geux fallurent

---

(1) *Serras*. Apparemment le frère de celui qui étoit au nom du Prince d'Orange Gouverneur de l'île de Walcheren.

(2) *geux*. En Zélande le mouvement étoit plus qu'ailleurs anticatholique. « Die van Vlissingen hebben omtrent Brugge alle de » kercken ende Cloosters berooft. » *V. Meteren*, 65^a.

[1] Tseraerts. [2] Lodowicq, *le Comte Louis*.

retirer Les Espaignols ont gaigné le plat païs jusque au [portes de la] ville. 1572. Juin.

* LETTRE CCCLXVI.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Défaite de la flotte Biscayenne ; ses préparatifs.

Monsieur mon frère. Suyvant ce que vous ay escrit par ma dernière, pour satisfaire au désir de Jehan Bernichousen, veu que pour quelques affaires et aultres respects je ne trouvoye bon d'y aller moy mesme, j'ay envoyé mon frère le Comte Henry à Hilckebach[1], lequel m'a apporté pour response que le dit de Bernichouse a esté ches l'Evesque de Coulogne, et après aucuns propos, par lesquelz l'Evesque taschoit de le divertir de nostre service, a pris congé de luy, et s'est résolu non pas de se trouver luy mesme avecque nous, mais d'y envoyer sa compagnie, assavoir de douze à treize cent chevaulx, lesquelz il tiendra prests affin qu'ilz se treuvent le trentiesme du présent mois entour d'Essen (1), là où je suis pareillement résolu de me trouver; ce que n'ay voullu obmettre de vous en advertir. Au reste j'ay receu nouvelles de nostre homme ordinaire que le onzième du présent y auroit eue une grande desconfiture sur la mer de quelque flotte Biscayenne (2), dont les azabres (qui sont petits

(1) *Essen*, dans le Comté de Marck.

(2) *Biscayenne.* voyez p. 438.

[1] Hilchenbach, *bourg dans le Comté de Nassau, sur les confins de celui de Westphalie.*

1572. Juin. bateaux légers à la façon d'Espagne), en nombre de trente cincq, seroyent esté arrivez au port de Slusz, qui est en Flandres, guerres[1] loing de Bruges, et aultres treize grandz naves demeurées au secq, et assaillies par ceux de Vlissingue et mises en route par l'assistence survenue de ceux de Terveer, tellement que la nave admiralle auroit esté brûlée et six autres enfoncés, et environ mill Espagnolz tuez. Il y avoit grand nombre d'argent aux dits asabres, jusqu'a cincq cent mill escus, tant pour le Roy d'Espagne que pour les marchants. Ces nouvelles ont esté confirmées par le bruit qui a courru à Coulogne que les nostres auroyent emmenés vingt et deux batteaux à Vlissingue et emporté tout l'argent. Mais à cause que je ne m'ose encor asseurer que ces dites nouvelles seroient vrayes, ne le veux escrire. Si est ce cependant que n'ay volu failler à vous en advertir, affin que vous en faciez vostre proffit selon que trouverez convenir. En vous attendant icy en bonne dévotion avecq quelques lettres nouvelles, en bonne espérance que Dieu aura bénit vostre labeur, à la saincte garde et protextion duquel je vous recommande d'aussy bon coeur, comme je me recommande en vostre bonne grâce. *Datum* Dillenberg, ce XIX juny 1572.

Vostre[2] bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

Le dit de Bernichousen est en bonne délibération et espérance de se trouver luy mesme en personne, moyennant qu'il puisse obtenir son congé du dit Evesque, ce qu'il pense bien qu'il accordera.

[1] guère. [2] vostre — service. *Autographe.*

Cependant quoyqu'il en advienne, est toujours résolu d'envoyer sa ditte trouppe pour le trentième du mois courant, sinon toute, aumoins une bonne compagnie, pour quelques jours par après suyvre avecq tout le reste, et a prins Godert Wolmerickhousen pour son lieutenant, lequel il envoyera aussy en cas qu'il ne puisse luy mesme venir. 1572. Juin.

Monsieur le Conte Jean
de Nassau, Catzenelnbogen etc.
mon bien bon frère.

* LETTRE CCCLXVII.

L'Archevêque de Cologne au Prince d'Orange. Il se plaint qu'on ait intercepté une lettre adressée à lui par le Duc d'Albe.

*** Salentin, fils de Henri le Vieux, seigneur d'Isembourg-Salentin, depuis 1567 Archevêque de Cologne, envoya quelques semaines plus tard, des secours au Duc d'Albe. En septembre le Prince se trouvoit devant Mons; « ten selven tyde quamen een » groot deel Duytsche Ruyteren by den Hertogh, die hem brochte » Salentyn, den Bisschop van Ceulen. » *V. Meteren*, 76d. Ce n'étoit donc pas sans motif (voyez aussi p. 441,) qu'on surveilloit ses démarches. Plus tard ses dispositions paroissent avoir beaucoup changé; en 1577 il abdiqua et épousa une Comtesse d'Aremberg.

Unser freundtlich dienst und was wir mehr liebs und guts vermügen zuvor, Hochgeborner Fürst, besonder lieber vetter. Wir künnen E. L. nit verhalten das gesterigs tags gegen den abendt umb die fünfte stunde ein Braben-

1572. Juin. tischer pott[1] durch den Herzog zu Alba zu uns mit ettlichen packet brief abgefertigt, zwischen unser statt Cölln und diesem unserm hoflager durch zweh reysigen, so ihme ausz Cölln gefolgt und E. L. angehörig sein sollen, auf freier landtstrassen niedergeworffen, und solche seine brief an uns und andere Stenden, wie er sich dessen gegen uns folgentz beclagt, mit thätlicher gewalt abgetrungen. Dweil wir nun mit niemandt in ungutem ichtz aufstehen haben, auch solche handlungen im heyligen Reich zwischen dessen Stenden nitt allein verbotten, sonder fast unpreuchlich, derwegen und sover solche brieff E. L. zu händen kommen, so begeren wir freundlich E. L. wollen uns dieselbige als paldt verwarlich zuschicken, und sich hierin dermassen erweisen als Sie Ir entgegen gern gethan seyen. Solchs sein wir umb E. L. freundlich zu vergleichen und zu erkennen gneigt. *Datum* Brül, am 19 junij Anno 72.

SALENTIN.

Dem Hochgebornen Fürsten unserm besonder lieben Vettern Herrn Wilhelm, Printzen zu Uranien . . . . . .

JO. HERZIG.

Le 20 juin, à Dillenbourg, le Prince signa une Instruction pour le Comte van der Marck, auquel il confioit le Gouvernement de la Hollande. Il lui recommande surtout aussi la tolérance envers les Catholiques. « Hy sal so wel de Catholyken en Geestelyken in » hare Religie als d'andere goede Euangelise, in schut en scherm » nemen. » *Bor*, I. 390[a]. « Hy sal alle vlyt en naerstigheid doen » om met alle mogelyke sachtmoedigheid en mildigheid de herten

[1] Bothe.

» so van de Catholyken als anderen te winnen. » *l. l.* 392[a]. Le Comte avoit besoin de ces recommandations. Malheureusement elles firent sur lui peu d'effet. 1572. Juin.

LETTRE CCCLXVIII.

. . . . . au Comte Louis de Nassau. Nouvelles diverses.

In den eersten wy hoepen dat u kennelicken is dat Don Frederick, Sipion Vitelle (1), ende Noercarme vertrocken syn om leger te slaen voer Baergen ende syn wel verzeckert zeer coerts die tot haren wille te hebben, doer eenige mineringe ende doer zeeker vrinden die sy hebben, die de prinscepaelste van des Gravén raet syn, heft ock voerghenomen het revier te benemen. Den Hertoch macht syn reckeninge dat hi acht dusent Dussche ruteren verwacht, ende verhopt tseventich vendels Walen ende drie regemente Dussche knechten. Den Duck de Medina es tot Brusscel den xviij met clynen staet inne commen, want hi ter Slus verloren heeft vii schepen. Die flotte van Portighale es tot Flessinge met machtige copmanschap, ende met meer dan sessce hondert dusent ducaten in ghemunt ghelt. Sy hebben alrede van de Spanaerden van den Duck de Medina tot xl ghehangen ende xxv van de prinsepaelste Capitaynen ghevangen. *Item* xi schepen

(1) *Vitelle.* Chiapin Vitelli, Marquis de Cetone, Florentin, qui s'étoit distingué contre les Turcs lors du siège de Malte, Maréchal de l'armée: « een ervaren, vernuftigh, ende befaemt kryghs- » man, maar een onbeschaemt spotter van alderhande Religie. » *V. Meteren*, 103[b]. Il périt en 1576.

1572. sinder[1] onder Rameckens ghevloden met x^c ofte xi^c soldaten, ende sy doer hulpe van die van Armuen tot Middelborch commen, maer de schepen syn ghenomen van die van Flessinge; die scheppers Byscayens syn de meeste paert by de gueux; meest alle die schepen van oerloge van den Conick met mer andere clyne, die niewe upgherust waren, syn te nitte brocht. Sy hebben nu onlanx wederom andere schepen ghenomen, commende wt Antolosien[2]. Den xxiij es een publicatie ghedaen dat alle leenheeren moten binnen xiiij dagen al ghereet weesen op die confiscatie van haer incommende goeden. In het lant van Valckenborch passeren monstre twee dusent Ruteren; die hopt den Duck bi hem te hebben binnen vyf ofte sessce daghen. Men heeft die voetknechten een mant[3] gage ende die bende van ordinancie twe manden. Het es te beduchten dat sy nit mer krigen en zullen, want men moet het ghelt ontleenen van de Cloesters tot Middelborch. In Vlanderen syn omtrint vij^c ofte vij^c gheux ghecommen, hebben een castel inne ghenommen, ende commen tot by Bruge. Die heeren van Machelen syn nu by den Duck, ende verzekeren hem die stad te leveren als't hem belieft, beloven hem gheen gueux inne te laten, in alles hem assisterende, hoepende doer syn goedhyt dat hi haer atsistentie doen sal. Den Duck de Medina en wilt gheen governement aenverde. Die van Mechelen laten den Duck syn poeder ende gheschuet volghen dagelix. Jan de Forcer is een openbaer Jesuwit; op ten avent van de Dryvoldichyt ghinck hi metten bloeten hooefde drimal den wech van de proscescie omme; dan hi van syn husvraue oerloef nam, soe sprack hy dat hi syn leven wilde ghaen aventuren;

Juin.

[1] zyn er. [2] Andalusie. [3] maand.

dit hebben wy syn husvraue selve hooren verhalen. Wy hebben den xvj briven ontfangen hou dat de Prinsce den xx tot Colon[1] soude wesen ende soude al verdich wesen nu den xxviij^en^. Die Heere ghein[2] hem gracie. Het es noet dat elck hem haeste, U biddende ons te laten weten hoewe[3] die sacken met U L. staen, want het soude ons eenen troest wesen te hooren dat U L. secoers ontfangen had ofte hauwe[3] nae dat men immers reet es, want U vianden haesten haer zeere.....

1572. Juin.

† (1) LETTRE CCCLXIX.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il désire des assurances de payement, afin de pouvoir contenter ses soldats.

*** Le Prince étoit encore le 24 juin à Francfort, et dans un besoin extrême d'argent. Il y a donc de l'inexactitude dans le passage suivant de *v. Meteren*. « De Prince, hebbende uyt Hollandt » ende Zeelant eenigh gelt bekomen, omtrent twee hondert duysent » guldens hem belooft ende noch verseghelinghe van 500 duysent, » ende daertoe eenige van syn eyghen Patrimoniale Landen, als » Sigen, den Lantgrave ende andere verkocht ofte verpant, so heeft » hy eenen Legher in Duytsland weder opghebrocht, wel van ses » duysent Peerden ende veertien duysent te voet. De principale

(1) † Dorénavant la plupart des Lettres du Prince à ses frères sont, comme l'est aussi déjà celle-ci, en chiffres; mais d'ordinaire le déchiffrement y est joint. Le plus souvent elles sont signées. En outre on doit remarquer que probablement beaucoup de ces Lettres auront été dictées ou même écrites en entier par le Prince, avant d'être remises à celui qui étoit chargé de les chiffrer.

[1] Keulen. [2] geve. [3] hoe.

1572. Juin. » Oversten waren Ernst van Mandersloo, de Graven van Barby » ende Heyndrick van Nassouw syn broeder, hebbende alreede een » verbont met Vranckryck ghemaeckt : sy passeerden over den Ryn » den 8 Juny, om in Ghelderlandt te monsteren. » p. 70c. — Le passage du Rhin n'eut lieu que le 8 juillet. Quant au traité avec la France, il ne paroît pas qu'il y ait eu alliance formelle. voyez p. 405. Dans la remontrance de Mornay (p. 402) on lit : « V. M. pourra traiter accord avec le Prince d'Orange, » qui tant par une bonne et forte armée qu'il a au pays, que par » les coeurs du peuple enclins à lui, comme Libérateur, vous y » pourra beaucoup servir. » *Mém. de Mornay*, I. 15. Et cette exhortation à *traiter accord* est faite lorsque le Prince *a une armee au pays;* c'est à dire en juillet, ou bien, ce qui est plus probable, en août. « M. du Plessis retourne en France sur la fin de juillet, » et ayant demeuré quelques jours auprès de sa mère, alla trouver » Mr l'Admiral qui estoit à Paris. Ce fut lors qu'i luy bailla par » escrit des amples mémoires de tout ce qu'il avoit remarqué en » Flandres avec une Remonstrance. » *Vie de Mornay*, p. 17.

Laus Deo, 24 Juin ; Francfort (1).

Mon frère Lambert[1]. Ceste servira pour vous advertir que, comme je suis résolu de me mettre d'icy à trois jours en canpane, je me trouve toujours en la mesme peine de l'argent à l'accoutumée, car je ne voy nul moyen au monde pour recouvrer argent à la place des monstres pour faire marcher mes gens, selon que desjà plusieurs fois vous ay escrit, et quoyque je sollicite de tous cosez et n'obmetz rien dont je me puis adviser, si est ceque je ne profite rien, ou fort peu; de sorte que, par faute de moyen, nous perdons bon nombre des meilleurs

(1) Cette manière de mettre la date étoit particulière aux Lettres de commerce ; voyez p. 427.

[1] Louis : *voyez p.* 428.

chevaux, lesquels estoyent à nostre commandement et maintenant vont servir à l'ennemy. Les Princes d'Allemagne m'en avoyent donné quelque espérance, mais tout cela a esté renversé par la practique et lettres de l'Empereur. Parquoy je vous prie très-instamment qu'y veuillez adviser à bon escient, et, comme vous savez que l'importance de toutes noz marchandises et traffiques gist principalement en ce poinct que je puisse marcher avant et bientôt pour me joindre avecque vous, ce qui n'est aucunement possible le faire sans argent, vous veullez pourveoir à quelque moyen que ce soit, que nous ne tombions en un inconvénient, lequel seroit certes irréparable, si par faute d'argent et moyennant les ruses et pratiques de l'ennemy, lequel certes ne dormira pas là-dessus, nos gens venoyent à se mutiner et nous abandonner pour servir à l'ennemy; qui est certes fort à craindre, comme vous mesmes povez assez juger. Parquoy je vous prie de rechief d'imaginer quelque moyen pour m'assister, m'envoyant telle assurance du payement par lequel je puisse contenter mes gens, et m'advertir au plustost que polrez de l'estat de nos affaires, et combien de gens avez dans la ville, et quel secours avez receu. Bref le plustost et le plus particulièrement m'advertirez de vostre estat et affaires, le plus me serat-il agréable. A tant, mon frère, soyés en la garde de Dieu. 1572. Juin.

Vostre entièrement bon frère à vous faire service,

George Certein.

Soit donné à mon frère Lambert Certein
à Londres (1).

(1) *Londres.* Au lieu de Mons ; fausse adresse pour la sûreté du porteur : voyez la remarque p. 438.

* LETTRE CCCLXX.

Le Prince d'Orange à Hugues de Haynault. Il désire des assurances de paiement, et annonce son prochain départ.

Laus Deo, 2[6] juin à Francfort.

1572. Juin. Sire Hugue, j'ay receu vostre missive en date du xxve du courant, et esté bien aise que l'estat de nostre marchandise est en si bon train en ung tamps si troublé....

Au reste tout mon soucy est, que je puisse estre pourveu des chamois, buffetins et aultres denrées que j'ay promis de furnir à mes créditeurs en payement (1); car si cela me fault, je suis ruiné, et au contraire si je leur puis aucunement satisfaire et amener si avant que ilz nous furnissent la marchandise qu'ilz m'ont promise, je voy nostre cas tout esclarcy et j'espère qu'il n'y aurat plus de difficulté aux livres des comtes comme du passé, soit du *debiti* ou du *crediti*, car j'espère que j'en viendray bientost à bout; mais comme le tamps est court, d autant que j'espère après demain partir d'icy pour m'acheminer par dellà et traitter avecque mes dits créditeurs à bon escient, je vous prie sur toute amitié que me sauriez faire de faire toute diligence, par quelque moyen que se soit, de me furnir les dites marchandises. Je say que c'est un tamps fâcheux, mais il fault chercher moyens, car plus la

---

(1) *en payement.* « De Prince, dewyl in syn vermogen niet was » dat hy de Oversten... gansch en geheel op de monster-plaetse » soude konne betalen, so soude hy henluiden versekeringe en » handschrifte doen hebben op ettelyke steden in Nederland daerse » mede te vreden souden wesen. » *Bor*, I. 386^b.

trafficque cesse et plus sera-ce nostre prouffit, si nous prenons bien regard à nostre faict.... car j'espéreroye en faire singulier prouffit.... 1572. Juin.

Vostre bon amy,
George Certain.

Soit donné à Hugue de Haynault, marchant à Anvers.

* LETTRE CCCLXXI.

Le Prince d'Orange à Jean de Haynault. Même sujet.

Laus Deo, 27 juin de Francfort.

Sire Jehan de Haynault, j'ay receu voz lettres du 10 et 18 hier au soir, après que j'avoye despeché la [réponse] à celle du 15. J'ay esté fort joyeux du bon succès de noz affaires et marchandises de par delà, mesmement en ung tamps si troublé, lorsque les coeurs et affections des personnes se changent légèrement, mais puisqu'il plait à Dieu nous donner si bon heur, nonobstant les menées d'aucuns qui nous voudroyent bien veoir renversez, lesquelz pensoyent soubz main nous faire mille petites tours, il fault certes prendre courage, et nous efforcer de passer toutes les difficultés qui se présentent, et pourtant vous prie de entretenir noz créditeurs comme avés faict au passé. J'espère bien que ceulx qui se pensoyent mocquer de nostre ruine, se trouveront honteux eux-mesmes. Car quant à moy je fay mon comte de partir demain pour m'acheminer vers le Pais-Bas, avecque toute la monnoye d'or et d'argent que j'ay seu fournir; il reste seulement

1572. Juin. ce que desjà par plusieurs fois vous ay mandé, c'est à scavoir que je puisse trouver moyen de satisfaire à ma promesse touchant la denrée de chamois et buffetins, pour à laquelle furnir je vous prie de trouver quelque moyen, d'autant que le tout gist en cela. Toutesfois je ne désire pas que vous vous mettiez pourtant en hazard, mais si autrement vous pouvez imaginer quelque moyen, vous prie de le fère. Vray est que l'asseurance de mon frère Lambert, telle comme desjà vous ay mandé itérativement, me servira beaucop, mais si faudrat-il nécessairement avoir quelque chose de content[1] pour leur satisfaire, et pourtant vous prie d'y employer voz cincq sens et en discourir avecque mon dit frère, auquel vous ferez mes recommendations, luy disant que je suis en bonne disposition, Dieu mercy, et ne désire autre chose que de le venir trouver, ce que j'espère de fère en brief.

Au reste je vous prie de solliciter tous noz amis de pardelà, affin que une fois ilz monstrent si à bon escient ilz nous portent affection ou non, pour nous ayder en nostre besoing; car si nous venons à ne pouvoir furnir à nostre besoing et par ce moyen tombons en bancqroulte, vous voyez que cela redondera à leur grand déshonneur et désavantage.

Le tout vostre,
George Certain.

Soit donné à Jehan de Haynault
mon bon amy,
à Aath.

[1] comptant.

LETTRE CCCLXXII.

George du Bois(1) *à Hugues de Haynault. Nouvelles diverses.*

*** Les soupçons contre Tseraerts le forcèrent bientôt à se démettre lui-même du gouvernement. Il ne méritoit pas cette défiance : le Prince d'Orange continua à le considérer et à l'employer comme un fidèle serviteur. La violence avec laquelle il s'étoit, à ter Veere, opposé au bris des images, commencé par ses soldats, avoit sans doute contribué à le rendre suspect: *Bor*, 393a. 1572. Juin.

Laus Deo, en Anvers, ce 29 de juin.

Très chier et bon amy,..... Quant à nouvelles, il semble que le pays soit par tout en troubles, et se révoltent les villes de Hollande l'une devant, l'aultre après, de sorte qu'on ne scait ce qu'il adviendra de ses commotions qui sont sur piedt. La ville de Dort ha pareillement recheut des gens du costé des gueulx, pareillement on dict que les dicts gueulx sont aussi en Gorcum, oultre à Enchuyse, Horne, Alcmar, Gouwe et aultres petites villes, quy tiennent de leur costé et ont recheut garnison. Y ha eult devant la ville d'Amsterdam quelques navires de ceulx d'Enchuyse, que ha esté cause que les bourgeois en la dicte ville d'Amsterdam ont esté en dissention les ung contre les aultres, mais à cause que les magistrats sont sy bons catholiques, les dicts geulx n'y ont faict aultre que emmené avecque eulx 3 navires de guerre du dict Amsterdam; on ne scait, s'ilz y retournent, ce que feront davantaige. Sur Vlissinghen y ha eut une bonne entreprinse, mais est faillye; ne scay comment, car on

---

(1) *G. du Bois.* Inconnu.

1572. Juin. tenoit le Capitaine Tseraerts de nostre party par quelques communications eult avecque son frère, toutesfois ne scavons bonnement à quoy il ha tenu quelle n'ha esté prinse, d'aultant que Monsr de Beauvois estoit sorty de Middelborch avec bonne compagnie de gens, et ont escarmouché bien fort, à la fin ne ont faict oultre que demeuré à Souborch, entre Vlissinghen et Middelborch, ayant faict retirer les geulx du dict lieu, dont, à ce que entendons, ceulx du dict Vlissinghen ont incontinent prins suspition sur le dit Tseraerds, d'aultant que quant luy ont mandé pour avoir de la pouldre, il en envoyet bien peu; puis quelques aultres occasions, que ne scais quelles, ont esté cause de garboilles et dissentions en dicte ville, mais on dict que le tout seroit raccoustré. Nous voyons le pays aller du tout en ruine, partant n'y ha apparence que le marchant y puisse plus faire prouffict, dont n'y ha meilleur moyen que de retirer partout ses debtes sy avant.

Au Sr Hughe de Haynault,
marchant, demeurant
à Aeth.
Payés le porteur.

LETTRE CCCLXXIII.

G. du Bois à Hugues de Haynault. Nouvelles diverses.

Laus Deo, en Anvers, ce premier jour de juillet.

Sr Hughe, yer au disner ay recheut la vostre de 27 du passé et le contenu d'icelle bien entendu, dont, quant à ce que ne cognoissies point Claes Symon, ny Peeter et

Heyndrick [Phs] (ce sont de noz amys avecque lesquels avons faict amictié et demeurent en Hollande, l'ung à Horne, l'aultre à Enchuyse et le dernier à Dort) dont, parceque dictes villes sont tournées du costé de ces geulx, avons estés contraints de chercher leur amitié, affin qu'ilz nous ayderoyent à parvenir aux debtes que avons par tout le dict pays, ce que nous ont promis de faire .... De nouvelles n'avons icy chose de moment[1] depuis noz dernières, saulff que touttes les villes de Hollande sont quasi révoltées, reste Amsterdam, laquelle est pareillement en bransle, mais à ce que entendons ont conclu de n'accepter garnison ne d'ung costé ny d'aultre. Rotterdam tient bon, à cause des Espagnols que sont dedans, lesquelles laissent morir les femmes et enfans en dicte ville de faim, que est grand pitié. A Uttrecht sont pareillement quelques Espagnolx au chasteau, et y est Monsr de Bossu avecque quelques gens, qu'i ha là eslevé au pays [par ains]. Nous sommes icy en paraison[2] bonne quiétude, parce que y avons ung regiment de dix enseignes de Wallons, lesquels nous font bonne garde. Du St George n'avons aultre nouvelle depuis les dernières à vous envoyées; quant en entenderons aultre, vous en donnerons avis. Nous l'attendions icy plus brieffement qu'il me semble qu'il ne sera, dont en sommes marrys; car seroit bien besoing qu'il viendroict bien pour donner ordre à beaucop de choses par ce temps garboilleux que nul ne scaict ce qu'il ha de faire: s'yl estoit icy, avons espoir qu'il y feroit bon profict, car y ha des marchandises quy se présentent à bon marchié. J'oublyoye à vous dire pour nouvelles que ceux de Vlissinghes ont boutté oultre les

1572. Juin.

[1] importance, *momentum*. [2] passablement.

1572. Juin. digues, tant pour leur seurté (d'aultant qu'ilz avoyent peur de trahison), que pour se venger des bruslements que Monsr de Beauvois faisoit par le plat pays de Walcheren, dont n'y ha doubte que la ville de Middelborch ne souffrira grand domaige. Le Seigneur veuille par tout consoler les affligés, car en y a pour le présent beaucop en ces Pays-Bas.

JORGE DU BOIS.

Au Sr Hughe de Hainault,
marchant, demeurant
à Aeth.
Payés le porteur.

LETTRE CCCLXXIV.

Louis du Gardin à Hugues de Hainault. Nouvelles diverses.

Pour nouvelles avons que hier arriva à Vlessinge 100 baril de pouldre et 50 pieces d'artillerie de fer, venant d'Engleterre, et entour de[1] 500 soldats, que estoient prest à embarquer; ilz n'ont encoire liberté vendre leur marchandises illecq, aultrement feroient grant argent: ce qu'ilz avoient envoié par bon Jan, est tout arresté à Calais. Ce peuple a fort murmuré sur Serras, parceque son frère y a esté soubz promès d'aller à Mons, et à présent se dict estre à Brusselles; le pays est mis en eau par la crainte qu'ilz ont eu de trahison. A ce que j'entens, Serras est hors de crédit et estime que poldroit bien causer mal. Le

[1] environ, *circa*.

baillieu Delbecq avoit prins son chemin vers Mons pour remonstrer le tout, mais ayant trouvé empêchement en chemin, est retourné. Bruge, 2 juillet. 1572. Juillet.

On appreste en cette ville quelque navires pour aller en Zélande là où le capitaine Tseraerts, que est à présent en ceste ville, doibt estre Capitaine général; partant espérons que avecque l'entendement qu'on dict qu'il auroit avecque son frère à Vlissinghes, qu'ilz feront quelque bon exploit, dont le temps déclarera le tout. 3 juillet.

Quant à nouvelles, parceque en estes désireux, vous advertiraie que avons nouvelles de Vlessinge comment les Capitains, tant de la ville que aultres, ont deposé Serras de son gouvernement; procédé par une sousçon de son frère, lequel, après avoir mis les Wallons en l'isle, fit semblant estre ennemi du Ducq et se vint illecq rendre; sur quoy le peuple en estoit mal contenté, toutesfois par belles parolles fit tant qu'il les apaisit, promectant et demeurant Serras respondant que nulle mal n'adviendroit par luy et qu'il partiroit pour Mons se rendre au Conte Lodowicq, ce qu'il ne faict, ains s'est retiré chès le Ducq d'Alve, après avoir veu et entendu toutes les secrètes d'illecq et d'aultres particuliers quy s'adrechoient à Serras. Maintenant ce peuple, entendant que le dit frère n'a illecq esté pour bien, se malcontentoient fort, et à craindre de mal: pour ceste cause, pour éviter mal, l'ont déposé et se sont mis à 4 au gouvernement, cela à scavoir: le bailli, Swiger, capitain Cret, et Bernart; et cela jusque que y sera mis aultre ordre, et principalement envoyé aultre

1572. Juillet. gouverneur, ce que bien leur sera de besoing pour aultre discort, ce que jusque à présent se trouvent assés bien d'accort. Ilz ont mis le pays en eau pour les crainte susditte qu'ilz ont eu de trahison; le plat pays est tout bruslé et en subjection du Ducq; nous entendons que Dort, Worcum, Gorcum et la rest s'est rendu, sauf Rotterdam et Amsterdam; a doubte du dit Amsterdam, parce qu'ilz n'ont soldats, et me semble qu'il n'y aura à présent meilleur chemin pour noz espingles que par Dort, comme j'espère d'envoier. Il est arrivé à Vlessinge 100 baril de pouldre et 50 pièces d'artillerie de fer venant d'Engleterre, pareillement armés, tellement qu'ilz sont à présent bien muni où que passé jours estoient sans pouldre.

LETTRE CCCLXXV.

Louis du Gardin au Sr Henri Trefvette. Nouvelles diverses.

Quant à Serras, n'a esté prisonnier (ne scay d'où vous viennent telles nouvelles), mais bien déposé de son office, jusque les lettres de Monsr le Conte sont venu avec serge[1] suyvre l'ordre de Serras, ce que tous ont faict pour obéissance des dittes lettres, mais j'estime qu'il n'estoit adverti de tout quant les dittes furent escript; car saurés que, quant le frère de Serras vint ici, fut advisé, et le peuple se doubtoit de trahison et, pour seureté de ce, Sarras promist son corps en gage en cas que mal vint par son frère, promectant qu'il alloit vers le Conte, ce que e contraire est advenu, et est chès le Ducq et depuis venu

[1] charge.

en Anvers, aiant emprins la serge[1] (1) du mal que on nous prépare contre ceste ville, se que a causé le déposement pour apaiser le peuple ou aultres. Ors à présent nous recepvons diverses advis de plusieurs lieux, qu'il y a trahison ici, et escripvent du gouverneur; et sont advis de bonne main, comme toujours sont esté advisé: tellement que je voie la plus grande part descouragé, voiant que on ne remédie au mal aparent, mesmes Capitain Worst et aultres de la mer, juroient s'en aller avecque leurs naves, sy aultre gouvernement ne venoit; certes je ne porte partie, mais je dis que seroit meilleur donner à Serras aultre serge en aultre lieu et y envoier aultre, comme ce comme avons mandé à Monsr le Prince, pour éviter certes grant mal advenir, et en cela ne seroit l'honneur de Serras osté, lequel à présent est rétabli en son office pour obéir aux lettres de Monsr le Conte, que sont ici esté aporté par ung Franchois que Serras avoit envoié devant les aultres pour s'excuser. 1572. Juillet.

Ay receu vostres de 6 et de Monsr le Conte de 7, par laquelle voie qu'il prent de mal part et est esmerveillié que j'adjouste foy à ce que en ay escript: certes Serras m'est bon amys et les aultres aussy, mais je ensuy ce que Monsr le Prince m'a ordonné, d'escripvre tout ce quil se passe, et comme je suis souvent ici apellé au conseil de la ville et ay veu le [2] estoit apparent, en quoy y ay aultant remédié et le baillieu que nulz; car pour une fois tout voulloient avoir Serras prisonnier, ce que je empeschi par les remonstrance que

(1) *serge.* Voyez p. 457, l. 5, 6.

[1] charge. [2] *Deux ou trois mots illisibles.*

1572. Juillet. leur fis, que cela ne se pouvoit faire sans premièrement en advertir le supérieur et que, veu qu'il ne s'en estoient plaincte, ne donné raison de leur cause, ne se y avoit peu remédier; ce que descou[vrit] leur emprinse et despechement vers Monsr le Prince, de quoy n'ont encoire responce. Ilz ont encoire eu lettres despuis de Monsr de [Limme[1]] de semblable advertissement, comme dessus contre Serras; mais le tout fut hier très assopi par ce Capitain d'Engleter de l'ordre, lequel à son venu n'eult bonne responce de Serras, sur quoy se voulut partir, mais le peuple le requérit y demeurer; ce qu'il a faict et hier tous faict serment ensamble à contentement de tous ..... De ce que demandés scavoir les particularités de faultes qu'il se dict contre Serras, ont esté les premiers quy ont causé l'envoye des marchandises par bon Jan, que on scait pour vray estre ung traictre du Ducq, despuis l'audience donné à diverses soubsonné; puis le bruslement du plat pays, de quoy estoit avertie de l'emprinse et non y mis ordre en nulle manière qu'il fallut, et eux de Soubourg abandonner la place par faulte de pouldre; depuis le faict de son frère Serras, de quoy en estoit demouré respondant que mal n'adviendroit par luy; comme de tout en ont adverti Monsr le Prince...

* LETTRE CCCLXXVI.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur le bon succès des affaires.

Monsieur mon frère. Ayant pleu à ce bon Dieu me

[1] Lumey (?).

conduire depuis nostre dernière entreveue jusques en ces- 1572.
te ville en fort bonne disposition, je n'ay voulu obmectre Juillet.
de vous advertir du bon succès que de jour à aultre il plaist au Sr Dieu donner à nos affaires, ayant présentement mis la plus grand part de toutes les villes d'Hollande et quelques autres circumvoisines entre noz mains, nommément celles de Dordrecht, Harlem, Gouwe, Leyden, ensamble celle de Gorcom, avecq le chasteau illecques et celluy de Louvesteyn. Aussy me sont hier au soir venues nouvelles que nos gens se seroyent de mesmes emparez des villes de Bommel et Harderwyck, et que en toutes il y a gens de guerre de ma part, qui sera cause que je me diligenteray de tant plus pour passer oultre et, selon les moyens qu'il plaisrat à ce bon Dieu me donner, les secourir et asister. Je n'entens encoires chose singulière des aprestes que feroit l'ennemy pour de ce costé me rencontrer, et, à ce que l'on me rapporte, il ne pourra avoir ses forces d'Allemaigne prestes d'icy à quelque temps; ce que je dis, non pour me reposer là dessus, mais que j'espère que le bon Dieu me fera cependant la grâce de passer oultre, oires que les moiens que scavez me sont encoires bien petits et n'ay jusques à présent aucune asseurance de deniers. Si est ce que pour cela je ne perdray couraige, me confiant enthièrement que ce grand Seigneur des armées est avecq nous et se trouvera au milieu de mon armée. Quant à la prinse et rendition des villes cy-dessus nommées, vous en pourrez faire seure advertence à Monsieur le Landgrave de Hessen (1) et luy dire que ce ne sont

(1) *L. de Hessen.* Le Landgrave Guillaume étoit bien disposé. Du moins ce fut en 1572, comme nous l'apprend *M. von Rommel* (*N. Gesch. v. Hessen*, I. 535) qu'il s'opposa avec beaucoup

1572. pas bourdes[1], mais qu'il le peult tenir pour chose asseurée.
Juillet. Du succès de mes affaires ne fauldray à toutes occasions vous tenir adverty, comme à celuy que je scay elles sont aultant à coeur que à moy mesmes, qui fera que je ne treuve besoing les vous recommander davantaige, bien sachant les grans et bons debvoirs que vous ferez tousjours envers les Princes et tous aultres qu'il conviendra par delà pour les tenir tousjours en la meillieure dévotion qu'il soit possible; vous priant, Monsieur mon frère, me donner quelque fois ung mot d'advis de leur bonne affection en nostre endroict, ensamble de toutes aultres choses que passeront par delà, afin que nous nous puissions tant mieulx selon cela rigler. Je vous renvoye les chevaulx de chariot que m'aviez presté, estant marri de les avoir retenu plus longuement que je ne pensoye; toutesfois je m'asseure que, considérant la nécessité qui m'en a pressé, vous me tiendrez en cela excusé. Je vous prie de présenter mes bien humbles recommandations à la bonne grâce de Madame ma mère, Madame ma soeur et toute la bonne compagnie par delà, et m'advertir par le premier ce que depuis mon partement vous aurez entendu du Conte de

---

de succès aux levées du Duc Eric de Brunswick. « Er verhin-
» derte, wo er konnte, die Spanischen Kriegswerbungen Herzog
» Erich's, im Einverständnisz mit Herzog Julius von Braunsch-
» weig, wozu er sich auch Friedrichs von Rollshausen und Eckbrechts
» von Malsburg mit solchem Glücke bediente, dasz Erich auf sei-
» nem Musterplatz zu Nordheim einst nur siebenzehn Knechte
» vorfand, und zur Stellung der versprochenen Reisigen Wagen-
» Gäule nehmen muszte. »

[1] railleries, contes faits à plaisir.

Hohenloo, et s'il at effectué quelque chose..... Escript à Essen, le 7me jour de juillet 1572. 1572. Juillet.

Votre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

Depuis j'ay aussy eu nouvelles seures, que la ville de Schoonhoven s'est aussy rendue. Mon frère Louis m'a aussi envoyé homme exprès m'advertissant que le tout se porte encoires bien, et désire fort ma venue.

Monsieur, Monsieur le Conte
Jehan de Nassau, mon bien bon frère.

A cette lettre est jointe l'indication suivante.

Les villes que Monseigneur le Prince tient à sa dévotion au Pays-Bas.

EN GUELDRES.

En la comté de Zutphen.

Zutphen.
Doesborch.
Dotechem.
Groll.
Berghe avecq le chasteau.
Lochem.
Bredefoort.
} saisis par Monseigneur le Comte van den Bergh.

Bommel et Thiel ont refusé la garnison du Ducq.

EN BRABANT.

Malines tient encor bon.

Louvain.
Lière.
Dendremonde.
Vilvorde.
} ont refusé garnison.

1572. **EN HOLLANDE.**

Juillet. Briel, saisy par Monsr de Lumey avecq tout le pays de Voorn.

Dordrecht. Il y a déans la ville le Capitaine Bartolt Entens avecq 200 hommes, envoyez de Monsieur de Lumey, par le commandement de son Exc.

Gorichum, ville et chasteau avec

Louvestain, chasteau prins par le Capitaine Marinus Brandt, lequel y est avecq environ 300 hommes.

Enckhusen, là où est Monsr Sonoy de par son Exc^e avecq bon nombre de gens, et tient encor.

Hoorne.

Medenblick et

Alcmar.

Harlem.
Leyden. } se sont rendus.
Delft.

Tergow s'est aussi déclarée et a receue garnison. Le semblable a fait Oudewater.

* (1) LETTRE CCCLXXVII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il lui détaille la composition de son armée.

Monseur mon frère. J'ay esté bien joieux d'entendre

(1) * N'ayant pu réussir à trouver l'original, nous donnons

de voz nouvelle par le présent porteur, et prye Dieu qu'Il veulle continuer Sa faveur envers vous, pour vous préserver contre les embûches des ennemis, desquelles je vous prie aussi vous voulloir garder le plus que polrez, d'aultant que tenons assez qu'il n'y aura practicque tant sinistre ne trahison sy meschante, lesquelle il n'essaient en oeuvre là où il en auront la puissance, pour vous surprendre et attrapper ; et mesmes je suis adverty que les marchans Italiens font grande gain, car à Anvers [l'on dit] que le Duc d'Alve vous aura de bref entre ses mains soit vif ou mort ; mais l'Eternel, qui est nostre garant et protecteur, se mocquera de leur desseins et les fera tresbusser en la fosse qu'il ont cavé[1]. Touchant de mes nouvelles, j'espère, avec l'aide de Dieu, passer aujourdhuy le Rin, aians mes gens au pays de Meurs pour choisir la plasse monstre entour la [pogdie] et Gueldre. J'ay pourtant donné le meilleur ordre qu'il m'a esté possible pour estre furny d'argent, et espèr que Dieu y donnera Sa bénédiction. Au reste les affaire se portent bien. Je vous envoye icy joincte la liste de mes gens de guerre, oultre lesquels le Comte Joes de Schawnbourg (1) lequel desjà avoit prins son serment à l'évesque de Couloingne pour le Duc d'Alve, s'est tourné de mon costé estant content de moy servir. J'espère encoire aujourdhuy traiter avec luy, pour lequelle affaire je l'ay mandé vers moy. Presque tout la Hollande est déclaré de nostre costé. Dordrech a receu

1572. Juillet.

---

cette Lettre, qui, très probablement étoit signée par le Prince, d'après une copie du 18e siècle, en plusieurs endroits très fautive.

(1) *Schawnbourg*. Le Comte J. de Schauenbourg fut nommé par le Prince Gouverneur de Frise et de Groningue.

[1] creusée.

1572. Juillet. nostre garnison et en ay donné la charge à Monsieur de Bouxtel de s'y mestre dedans. Tergault a aussy ensuivy leur exemple, comme a faict Gorcum, et de Louvestain a esté pris des nostre par force. Le viel Turcq qui estoit sur le château, quy estoit sur le dit château de Gorcum, est demeurez prisonnier, comme pareillement est Quarbe[1] à Dordrech et le pensionnaire Carnet. Hyer ay eut nouvelle que Schonhove se soit aussy rangée de nostre costé, pour lequel effect j'ay envoyé commission, tellement que espère que ce bon Dieu, qui a commencez, parachévera Son œuvre jusques à la fin. J'ay aussy bonne espoir de la ville de Venlo, leur aiant escrit pour ceste effect. Au reste le présent porteur vous dira quelque choses de ma part d'un certain homme dont sommes en quelque soupson, vous priant d'y adviser et me mander ce que en estimez, et pareillement ce que tenés de son maistre; Anthoinne Olivier le cognoistra. Je vous prye aussy me mander bien souvent de voz nouvelle, et bien particulièrement quelle force vous avez en la ville, quelle secours et renforce vous atendez ou avez receu, ou quelle embusse on vous dresse; bref tout ce quy se passe par delà, affin que selon cela je me puis reigler de ce costé icy pour y donner l'ordre requis. Quy sera l'endroit où m'estant recommandé de bien bon coeur à vostre bonne grâce, priray Dieu vous donner, Monsieur mon frère, la sienne saincte. Escrit à Venlo(1), prest pour partir plus oultre, ce 8 de juillet 1572.

Vostre bien bon frère prest à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

---

(1) *Venlo*. Ici ou à la ligne 13 il doit y avoir erreur de nom.

1 de Quarebbe.

Je vous prie vouloir présenter mon service à tous les seigneurs et gentilhommes estans près de vous. 1572. Juillet.

La liste des gens de guerre sans y comprendre Contes, Barons et aultre de bonne volonté.

Jehan Berninckhusen, Couronnelle des Reistremestre et suivant :

Godert Wolmerickhousen	400.
Louys Rumpff	300.
Albert de Lo	300.
Jasques de Furstenbergue	400.
Le Couronnelle Ernst van Mandesloo . . .	2500.
Le Conte Jann van Schouvenburc	600.
	4500.

Colonels de l'infanterie.

Sans les volontairs.

Messieurs le Conte Hanry de Nassau	15 enseignes.
Le Conte Guillaume van de Bergue	15 enseignes.
	4500
Monsieur de Reume . . .	10 enseignes.
	3 mille testes.
Hanse van Collen	5 enseignes 15 testes.

Somma des piétons, 13 mille cincq cens, sans les volontairs.

Aultre Reistremestre n'aiant point de Couronelle.

Wolfgart Gabe.	400.
Jost van Remen	300.
Herman van Calenberg	300.
Albert de Gueldre	300.

1572. Juillet.	Wolf Daffetin[1]	300.
	Hamer Ordies	300.
	Balduin de Dopendallen	300.
	Dedrick de Hart	300.
	De Nieuenhoume[2]	300.
	Et puis les Gentilhomes de Pays-Bas dont je pense faire une cornette de	300.
		3100.

LETTRE CCCLXXVIII.

. . . . . au Comte Louis de Nassau. Nouvelles diverses.

Monseigneur, il y a icy nouvelles que Mr le Prince vostre frère est en campagne, dont aucuns se résjoissent et les autres se fâchent et estonnent; pour certain il debvoict partir le jour Ste Jehan, comme il dist à homme qui peu avant parla à luy à Dillenborg, désirant que luy envoiez une vostre lettre contenant que ne luy pouvez envoyer secrètement argent, mais que incontinent son arrivée ses trouppes feront monte, ayant, grâces à Dieu, assez de quoy leur satisfaire et contenter pour ce respect. Il vous a escript une lettre à mesme fin qu'il crainct que n'ayez retenu. Je croy qu'estes assez adverty de vous garder avec vostre ville. Les Espagnolz ont pris le village et château de Soubourg près Flessingues, encore qu'il fust secouru, et y est demeuré de mortz et blessez LXX des vostres, et sept à VIII des autres. Ceulx de la ville (tant pour cela que pour l'oppinion qu'ilz avoient que le Sr de Seraer

[1] d'Affestein (?). [2] Nyenheim (?).

eust communicqué avec ung sien frère qui est au service du Duc et qui l'on disoict d'estre venu secrètement devers luy) luy ostèrent les clefs et les baillèrent au bailleu, mais leur ayant montré sa charge et pouvoir, qui est de ne mettre la ville en aucun danger, et s'estant aussy justifyé, ilz l'ont rendue, toutesfois est bruict qu'il se veult desmectre du dit gouvernement et que le Comte [Baudrenecque][1], qui est à la Brille, doibt venir en sa place. Or il est bien requis et plus que nécessaire qu'il y ayt là ung chef d'auctorité, et aussi d'establir ung bon ordre au faict des marchandises et prinses pour le convertir en argent. Les vostres ont pris à Eecloz à cincq lieues de Bruges, environ dix mil dalders que conduissient six Espagnols, est le tout mené au dit Flessingues, avec le curé et ung presbytre qui les accompagnoyent. Le cappitaine [Esloinnaut] est passé du costé du dit Bruges, espérant y faire ung petit camp de IV^m homme de pied. Ces deux Ducz sont tousjours icy, et ne prent charge aucune des affaires le sieur venu; leurs forces s'augmentent de parolles, et est bruict que d'Allemagne n'auront ce qu'ilz pensent. Mr de Noircarme vostre voysin est blessé, mais n'en savons la vérité, ny aussi d'ung chef des vostres qu'ilz disent avoir tué en escarmouchant. Voz bons amys sont prestz, comme ilz vous peuvent avoir adverty, et ne pouvez mancquer de secours de tous costez. Encore qu'on parle icy qu'estes fors, et que faictes chacun jour de belles entreprinses. Le seigneur d'un bras (1) est soubzhaicté dehors, et le craignent

1572. Juillet.

(1) *Le s. d'un bras.* De la Noue: en 1570 ayant été blessé au bras gauche, on dut le lui couper. « De bons ouvriers lui firent un bras » de fer, dont il porta depuis le nom. » *Vie de de la Noue*, p. 63.

[1] Van der Marcque (?).

1572. Juillet. fort. Monseigneur, je prye le Créateur qu'il vous conserve en heureuse félicité avec une bonne compliment. Advises de Flessingues on en parle diversement, et ce porteur vous en dira plus au long de l'espérance qu'ilz ont, ceulx de deçà; quant l'ennemy est si proche, il fault veiller et regarder de près avec déportement et actions des grandz et des petitz; car quant ung homme a receu une indignité, comme Mr de Seraet, il s'en vange voluntiers.

LETTRE CCCLXXIX.

..... *à Michiel le Blon* (1). *Nouvelles diverses.*

...Quant aux nouvelles de par desà, je ne sauroy sinon escrire que c'este un pitié de la désolation qui est en ce Pays-Bas, à cause de la guerre civille encommencée en ce pays : car je m'appersoy que tout le posvre Pays-Bas est ruiné; car le Duc d'Alve ne paye ses gens de guerre, et par ce moien sont constrainct à manger les posvres hommes, et est toujours le campe devant Mons, là où ceux de Mons font ordinairement sorti sur nostre campe, là où plusieurs des nostre sont tué, de sorte que j'apersoy une longeur en ceste affaire. L'on m'a asseurez que le Duc d'Alve faict passer monstre les chariot, et semble par ce moien qu'il se veuille mestre en camp avecque, mais les aucun dissent

(1) *M. le Blon.* Inconnu. Peut-être cette Lettre est-elle en effet d'un partisan du Duc d'Albe.

que c'est pour aller surprendre Malinne, les aultre à Mons; je ne scay à quoy la fin sera. L'on m'a affirmez qu'il faict grande apreste pour aller à Wlesingue, car beaucop de basteau sont preste avec plusieurs munitions pour y mener. Je croy qu'il viendra à boult de ces Huguenos du dit quartier, car il samble qu'il a quelque intelligence avec un Seras, quy a son frère prisonniers en la ville d'Anverse et au château; toutesfois l'on dit que le dit Seras est gouverneur du dit Flessin: se seroit pour avoir bien tôt faict. Valenciennes, 15 juillet. 1572. Juillet.

Dans une lettre d'Anvers du 26 juillet on écrit:

Le Prince d'Orainge a en son nom faict convocquer les Estats de Hollande en la ville de Dortdrecht (1) et illecq demander deux millions d'or à la sustentation de la présente guerre; de la responce de ceulx des Estats ne scait on riens encores, très bien voyent y maintenant leur erreur et que ayent esté trop faciles à croyre ce que

(1) *Dortdrecht.* Le 15 juillet les Etats de Hollande, pour autant qu'ils étoient partisans du Prince d'Orange, s'assemblèrent à Dordrecht. La réunion se composoit de quelques Nobles et des Députés de quatre grandes et huit petites villes. Le même jour l'assemblée ordinaire des États sous la présidence du Comte de Bossu se tint à Gouda. Le 19 le Seigneur de St. Aldegonde harangua au nom du Prince les Etats venus à Dordt. Il fut résolu de reconnoitre le Prince en sa qualité de Stadhouder du Roi et de lever des contributions pour le payement de ses troupes. Pour de l'argent comptant il n'y eut pas moyen d'en obtenir beaucoup (voyez p. 483, l. 9 et 22.). Aldegonde insista sur les intentions du Prince relativement à la religion. « Verklaert d'intentie van den Prince te wesen dat ge» houden soude wordeu vryheid der Religie, so wel der Gereformeerde als der Roomser. » *Bor*, 389ª.

1572. Juillet. le dict Prince leur promettoit, scavoir qu'il estoit venu pour les mettre en liberté, ains plustost ce voit maintenant tout le contraire, ce que causera sa ruine.

On écrit à Hugues de Hainault à Maubeuge.

De nouvelles n'avons icy guerre de bon; le Sr Chiappin Vitelli est fort bleschié en une giambe devant le siège de Mons; mesmes on dict qu'il seroit mort, ce que est grand perte, car de telz Capitaines ha t'on pour le jourdhuy bien afaire. On apreste icy des navires pour aller trouver ceulx de Vlissinghen, et ha on bon espoir d'y faire quelque bonne entreprinse, car, estant le Capitaine Tserars capiteyne général, comme on dict, de dictes navires, faict croire à plusieurs qu'il ha entendement avecque son frère gouverneur du dict Flissinghes; toutesfois que pour certain ilz ont recheut nouveau secours d'Engleterre et France d'environ 2000 hommes, desquelz en y ha une partye à Ardenburch, près de Bruges, mais ne schavons s'yls y pourront demeurer longtemps. Le Conte d'Oversteyn est auprès de Maestricht avecque bon nombre de gens de piedt, lesquelles estimons que seront icy de brieff, car les armes sont yer et devant hier partyes d'icy pour les mectre en ordre. On dict aussy que le Prince d'Orange seroit au pays de Clève, aulcuns disent qu'il seroit à Venlo avecq bon nombre de chevaulx et piétons; de sorte que en ce pays pourrons bien avoir de grandes garboilles. J'auray plaisir quant me escrivés me dire ung mot de ce que entendés pardelà, tant des affaires de Mons que du costé de France, car on nous dict

qu'il y auroit quelques gens Franchoys sur les frontières, quy sont délibérés donner secours à ceulx de Mons. 1572. Juillet.

Le 19 juillet on écrit au même.

Quant à nouvelles, nous n'avons icy chose de moment, saulff que les Hughenotz que sont du costé de Zelande, ont destroussé entre le chemin de Guand et Bruges 23 pièches d'artillerie grosse, que le Ducq envoyoit pour mectre sur ses navires à Sluys, ce que est ung grand perte avecque les aultres, dont ne voyons aultre sinon que le pays va entièrement en ruyne.

---

* LETTRE CCCLXXX.

L'Empereur Maximilien au Prince d'Orange. En réponse à une lettre du Prince, il désapprouve, avec menaces, sa conduite et ses projets.

*** L'Empereur Maximilien II montra toujours beaucoup de penchant pour la religion Evangélique. Jeune encore il paroît avoir sérieusement songé à embrasser le Protestantisme : voyez Tome I, 170. En 1568, tandis que Philippe II vouloit étouffer la Réforme dans le sang, Maximilien permettoit aux Seigneurs de l'Autriche-Inférieure (« dem Herren-und Ritter-Stande ») d'établir un culte selon la Confession d'Augsbourg : *Pfister, Gesch. der Teutschen*, IV. 322. En 1571, après la composition d'une Agende, il leur donna l'assurance formelle du libre exercice de leur Religion :

1572. Juillet. *l. l.* 323. En 1573 Languet écrit de Vienne : « Ordines Austriaci » jam hic convenerunt. Qui inter ipsos puriorem religionem pro- » fitentur, petituri sunt ab Imp. ut ipsis templum in hac urbe » concedat ad sua sacra peragenda, et sperant se id ab eo impe- » traturos. Ajunt etiam eum constituisse pellere hinc omnes mona- » chos Italos : relinquentur igitur vacua monasteria ; nam ne » unum quidem monachum Germanum in hac urbe esse dicunt. » *Ep. ad. Sydn.* p. 17. L'Empereur permit en effet les prédications dans sa Capitale. *l. l.*, p. 106. Il montroit parfois peu de respect pour les ordonnances de l'Eglise ; on en voit un exemple dans son entrevue avec Henri III en 1574. « Fuit dispar convivium ; Impa- » rator enim vescebatur carnibus, rex autem piscibus ; nam erat » dies Veneris. » *Ep. secr.* I. P. 2. p. 22. Il pratiquoit et recommandoit la tolérance. La St. Barthélemy le remplit d'horreur : « Die tollen Leute sollten billig in soviel Jahren gesehen haben » dasz es mit dem tyrannischen Köpfen und Brennen sich nicht » will thun lassen. » *Pfister*, *l. l.* p. 326. Il savoit opposer de la fermeté aux exigences du Pape. Enfin il manifesta la sincérité de ses convictions Evangéliques aux approches de la mort. « Medici » monuerunt eum ut de aeterna tantum vita cogitaret. Ajunt eum » tunc dixisse : satis animadverto meam horam advenisse, et ago » gratias Deo, quod me liberare velit ab istis cruciatibus. Soror » Bavarica tunc interrogavit eum an vellet confiteri sua peccata » Sacerdoti, et sumere Sacramentum ? Respondit, ego sum con- » fessus Sacerdoti qui est in coelis, nec propter vos volo denuo » sumere Sacramentum. Quod interpretantur qui aderant, eum » noluisse illud sumere sub utraque specie, ne offenderentur uxor » et soror, indicâsse autem esse impium sub una sumere. Soror » dixit Episcopum ... esse ante fores cubilis et interrogavit an vel- » let eum admitti ? Respondit, satis severe, ut admitteretur, sed » ea conditione ut nullius rei praeterquam meriti Christi mentio- » nem faceret. Quod observavit Episcopus, quem cum aliquamdiu » audivisset, ... placide expiravit. » *Ep secr.* I. P. 2. p. 241. « Il » mourut en son hérésie ; » écrivoit, quelques années plus tard, le Duc de Guise à M. de Nevers : *Capefigue*, *l. l.* IV, 193.

Il y a donc lieu de s'étonner, au premier abord, que l'Empereur

ait écrit au Prince avec tant de sévérité et lui ait suscité des obstacles (p. 449, l. 4). Auparavant il avoit pris beaucoup d'intérêt à la cause des Pays-Bas (p. 169) et à celle du Prince en particulier (p. 179). Mais, Chef de l'Empire, désirant et devant en maintenir la paix, il craignoit extrêmement tout ce qui pouvoit la troubler. En 1568 il s'étoit fortement opposé à la prise des armes (p. 215); il eut voulu qu'on s'en fut entièrement remis à sa médiation et à ses efforts (p. 341); par conséquent la conduite du Prince, et ses nouveaux préparatifs devoient souverainement lui déplaire. — Il ne faut aussi pas oublier que dans tout ce qui concernoit les intérêts des Protestants, ses relations de famille rendoient sa position très embarrassante. Ses frères, Ferdinand et Charles; son épouse Marie, soeur de Philippe II, de laquelle il eut 16 enfants, étoient de fervents Catholiques. Depuis 1570 il étoit beau-père des Rois de France et d'Espagne. — Enfin, lié intimement avec le Duc Christophe de Wurtemberg et l'Electeur Auguste (p. 169), tous deux Luthériens très exclusifs, il étoit depuis longtemps prévenu contre les opinions Calvinistes, qui dans les Pays-Bas étoient devenues complètement dominantes. 1572. Juillet.

Hoochgeborner lieber getreuer. Uns ist dise tag under andern mer handlungen, so zu unser Reichs-hofcanzley gelangen, auch ein schreiben, des *datum* Dillenberg den acht und zwainzigisten junij steht, von Dir fürkommen, darinnen Du, nach erholung wes ungefehrlich Deiner gegen den Niderburgündischen Gubernament vor vier jaren gehabter clagen und fürgenommenen thettlichen überzugs halben, sich verloffen, zu beschonung desselben, und auch yetzigen abermals in 's werck gerichten veindtlichen beginnens und von newen erweckter unrhue, allerhandt ursachen und entschuldigung fürwendest, und begerest Dich, sambt denghenigen so Dir diszfals hilf und beistandt thun werden, dises vermainlich genottrengten und hoch verursachten fürhabens mit ungnaden

1572. Juillet. nit zu verdencken, merers inhalts desselben deines schreibens.

Nun ist nit weniger dasz wir aller derselben handlung, so sich dermaln in *anno* acht und sechtzig verloffen, noch in guetem andencken seindt, besonders aber uns zu erinndern wüssen wes wir kurtz zuvorn Deinet halben, zu etwas milterung deren ungnaden darin Du der zeit gegen unserm lieben vettern, schwagern und brudern dem Künig zu Hispanien gerathen, aus lauter väterlicher wolmainung und embsiger vleisz, bei gedachts Künigs L. und ander örten pestes eingewandt und die sachen allenthalben gerne guet und verglichen gesehen; wie auch sonder allen zweivel, da nur die volg[1] und etwa ein klaine gedult bei Dir zu finden gewesen, nit lehr abgangen sein solte. Wann Dir aber dagegen auch unverporgen weszmassen Du dermaln, unerwartet jetzo angezogener unserer wolgemainten intercession und auszrichtung, die sachen auf die faust gesetzet und zu Deinem selbst und danebens viler untzelichen unschuldigen standt und underthanen zu eussersten verderblichen schaden, wider unser und des hailigen Reichs hoch beteurte fridens *constitutiones*, aigens fürnemens und unser unersuechet und unvergünstiget, jha auch wider unser öffentlich auszgekündte poenal verpott und *mandata*, ein mercklich summa kriegsvolcks zu rosz und fuesz aufgewiglet und S. L. Niderburgündische erblandt, fridbrüchiger weisz, veindtlich überfallen, und dadurch nit allein alle vorangeregte unsers gutherzige bemühung und verhoffte aussönung gentzlich zerschlahen, sondern auch, neben dem gemainen verursachten landtsverderben, durch dergleichen

[1] Folge. *obsequium.*

muetwillige rebellion die sachen und ungnadt bey gedachts Künigs L. nur erger und grösser gemacht. 1572. Juillet.

So wirdest Du Dich leichtlich zu beschaiden haben, dasz alles solches so Dir dannenhero widerwertigs begegnet, pillig niemandt andern als Dir selbst zuezumessen; Du auch dernhalben und vonwegen Deines gegen unsern kaiserlichen mandaten betzaigten vorsetzlichen ungehorsambs und begangenen landtfridbruchs, nachmals in unser und des Reichs ungnaden und bestraffung stehst; danebens auch denjhenigen so Du darunter belaidigt und schaden gefüget, denselbigen der gepür abzutragen schuldig und verpflichtet seiest; desz wir aber diszmals an sein ort stellen.

Sovil aber demjenigen angebenen veldtzug belanget, welchen Du vorgibst als solte derselbig fürnemblich darumb fürgenommen sein damit die Niederländt seiner, des Künigs zu Hispanien L., zu laistung schuldigs gehorsambs angewisen, und danebens, vermittelst ernewerung des vaterlandts freihaiten, etliche beschwerungen abgeschaffen werden; da könden wir gleichwol noch zur zeit nit wissen was Du von sein, des Künigs L. (deren dise ding alleinig zu ordnen zustehn), hierinnen für sondern bevelch oder gewalt habest; zumal dieweil aus S. L. unlängst bei uns beschehenem ansuechen, und dasz S. L. deren euden one das zuvor ir ordenlich bestelt guvernament hat, und, zweifels frey, diszmals kaines anderen bedürfftig, gantz und gar das widerspil erscheinet, und die sachen, sovil vilgedechter Künig und S. L. underthanen und landt belangen, vil mer einer öffentlichen rebellion, dan ainig gehorsamb gleich stehen. Wir wollen dir aber für unser person, und sovil die sachen uns als Römi-

1572. Juillet. scher Kaiser und das hailig Reich betrifft, nit pergen dasz wir diszfals angezogene Deine vorgeben und gesuechte entschuldigung für gar nit erheblich halten, noch annemen könden, sondern muessen disen Deinen angebenen veldtzug, als so wider ein fürnem mitglidt undtbesondern ansehenlichen Craisz des hailigen Reichs, one ainig unser vorwissen und erlaubnis, darzu wider Dein selbst verpflichten landtsfürsten und obrigkait, allen Reichsordnungen und abschieden, besonders aber der hoochverpeenten constitution des landtfridens frevenlicher, muetwilliger und verpottener weisz fürgenommen, für anders nit halten noch achten künden, dan ein verpottene hoch sträffliche aufwiglung, thettlichen überfal und landtfridbrüchige vergewaltigung; dadurch Du und Deine mitverwandten, sambt derselben aller helffershelffer, in crafft und vermög angezogner Reichsordnung und abschidt, in die peen derselben *ipso facto* gefallen, und da nebens, wo Ir solches Ewres vorhabens nit abstehet, alle Euwre freihaiten und privilegien, auch haab und gueter, Lehens und aigens, gentzlich verwürcket und verloren habet; auf masz wir dan zu demselben effect undt zu handthabung vil berürter unser und des hailigen Reichs hailsamen satzungen, solches alles Dir und Deinen mitverwanten in einem besondern offnen mandat (dessen Du ein gleichlaut undt besiglet exemplar hieneben zu befinden) mit meeren zu wissen gemacht, und vor solchen straffen und Euwrem selbst-schaden verwarnet; dasselbig auch hiehero widerumb erholet und die von römischer Kaiserlicher macht, hiemit zum ernstlichsten und bei höchster unser ungnad gepotten haben wollen, solchen mandat mit anbevolhener restitution der eingenommenen

pletz und fürderligst urlaubung und trennung des kriegs- 1572.
volcks, und sonsten gemainlich allem andern desselben Juillet.
inhalt, gehorsamblich und unseumige volg zu laisten und getreulich nachzukumen ; damit nit nott werde in andere ernstlichere weeg, disem Deinem ungepürlichen frevel, zu begegnen und zu steuren; des thuest Du die schuldigkait und unsern entlichen willen und mainung, und wir woltens dir auf obgerürt dein einkommenen schreiben in antwort nit pergen. Geben in unser statt Wienn, den neunzehenden July.....

MAXIMILIAN.

Ad mandatum sacrae Caes. M^tis propium.

A. ERNSTENBERGER.

Dem Hochgebornen unserm und des Reichs lieben getreuwen Wilhelmen Printzen zu Uranien, Graven zu Nassau und Catzenelnbogen.

* LETTRE CCCLXXXI.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Prise de Roermonde; assemblée des Etats à Dordrecht; défaite du capitaine Genlis.

*** A Roermonde les soldats exercèrent des cruautés contre les prêtres. Le Prince informé que des excès du même genre avoient eu lieu en Hollande, publia le 24 Août une ordonnance à ce su-

1572. Juillet. jet. « Wy willen een yegelyk wie hy sy, der Roomse of der Euan-
» gelise Religie toegedaan, so verre hy hem vredelyk draegt . . . .
» in syn geheel blyven sal onbeschadigt. » *Bor*, I. 399[a].—Ce ne fut que plusieurs semaines après que le Prince se fut mis en marche, que les députés des Etats, arrivés au camp, lui apportèrent quelque argent. « De Gedeputeerden der Staten van Holland syn ge-
» komen met geld en versekeringe voor het krygsvolk. » *l. l.* Pendant bien longtemps il *n'étoit venu au Prince un seul sol* (p. 483, l. 9 et p. 489, l. dern.).

Genlis et Jumelles, avec cinq mille hommes, furent défaits près de Mons. Ils avoient agi contre les conseils du Comte Louis. « De
» Graef schreef hen luyden datse haren weg souden nemen na
» Cambresis, en datse met alder neerstigheyd souden trecken by
» den Prince, aengesien sy luiden hem voor die tyd geen bate en
» souden konnen doen, maer te meer dierte souden inbrengen. »
Bor, I. 397[b]. Voyez cependant p. 487, l. 17.

Peu avant son arrivée Jumelles écrit au Comte Louis : « Mon-
» seigneur, voicy la cinquiesme lettre que vous ay escrite; et néant-
» moins n'ay peu avoir cest heur que en ayez receu une, affin que
» eussiez entendu au vray nostre fait, quy est tel que pour l'heure
» sommes en fort bon, beau, et grand nombre d'infanterye, et
» n'attendons que après nostre cavallerye pour vous aller trouver,
» quy sera aydant Dieu deulx ou troys jours au plus tardt. Nous
» avons tous extrême désir d'estre près de vous, pour vous faire
» très humble service. Priant Dieu, Monseigneur! vous donner
» très bonne issue à toutes voz saintes entreprises. De Surfontaine,
» ce 13e jour de juin » (M.S.). Dans une liste des officiers venus de France au secours de Mons on trouve les Colonels suivants : « M[r] de
» Jenlis Coronel et Chef de tous; Téligny, beau-filz de l'Admiral
» de France, Lieutenant de 50 hommes d'armes pour le Roy sous
» le dit Admiral; Mr de Muy, Mr de Lamy, Mr de Blaverville,
» Mr de Cinmel. »

M. Lacretelle (Hist. de France pendant les guerres de religion, II. 313) affirme que « Charles IX faisait donner avis au duc d'Al-
» be des entreprises que les protestans françois paraissaient exécu-
» ter dans les Pays-Bas d'après ses ordres. Il n'avoit d'abord trahi

» ni le Comte Louis de Nassau, ni la Noue..; mais le Duc connut, 1572.
» par le gouvernement français même, la marche d'un corps comman- Juillet.
» dé par Genlis. » Il est à regretter que cet auteur cite rarement les témoignages sur lesquels il s'appuye; la chose est très invraisemblable. Même après la St. Barthélemy le Duc se plaignoit encore amèrement de la conduite précédente du Roi de France : « Albanus conqueritur sibi a Rege Galliae conflatum esse hoc bellum, » et Reginam Angliae ab ipso impulsam ad mittenda auxilia Orangio. » *Languet*, *Epist. secr.* I. 184.

— —

Monsieur mon frère. Pour tant mieulx et à la vérité vous tenir tousjours informé de l'estat et disposition de noz affaires, scaichant comme le bien et advanchement d'iceulx vous est à coeur, je n'ay voulu faillir vous faire présentement entendre ce que depuis mes dernières, du 20e de ce mois, nous est advenu; qui est que le lendemain, 21me jour du dit mois, ayant esté quelques jours à Aldekercken, je suis venu camper icy à Hellenrade, ung quart de lieue près la ville de Remunde, en espoir que de bonne volunté elle se rengeroit à la raison et me donneroit le passage avecq quelques aultres commodités pour mon camp requises, estant bien prest de les secourir et assister réciproquement et les garantir de toute ultérieure tyrannie du Duc d'Albe; ainsi que bien amplement trois ou quatre jours auparavant je leur avois déclaré par une lettre mienne, laquelle leur estant envoyée par ung trompette, ilz n'ont voulu accepter, de sorte qu'estant arrivé en ce lieu et considérant l'importance qu'il y avoit de occuper la dicte place, je les ay mardy dernier sur le soir, environ huyct heures, encoires ung coup bien amiablement faict sommer par une trompette, mais n'ont voulu entendre à riens,

1572. Juillet. tellement que suis esté constrainct de prendre mon recours à l'extrême remède, et de faict trouvant mes gens bien voluntaires, j'ay encoires ce mesme soir, environ les douze heures, donné le premier assault à la dite ville, où les miens se sont employez fort couraigeusement, ne s'estantz cependant ceulx de dedans la ville deffendus avecq moindre courage, mais firent très grande résistence, sans vouloir aulcunement entrer en communication d'appoinctement; de sorte, qu'ayant duré l'alarme toute la nuyct, les miens prindrent la ville d'ung bien couraigeulx assault le mercredy, environ les six heures du matin, avecq assez peu de perte de notre costé, grâces à Dieu, y ayant seulement perdu environ quinze ou seize hommes, entre lesquels toutesfois est demeuré le Capitaine Herman Rumpff, frère du Ritmestre Lodewyck Rump. Et oires que je craignois que mes gens, pour les fascheries receues toute la nuyct, se fussent quelque peu desbordés vers les bourgeois, si est ce qu'ilz les ont tellement espargnez qu'ilz n'en ont au plus hault tué que trois ou quatre, s'estans plus attachez aux prebstres et moynes, dont y en avoit bon nombre en la dicte ville; mais l'évesque s'estoit quelques sepmaines auparavant retiré. Il y avoit dedans la dicte ville environ cent et trente ou quarante soldats Walons, desquelz estoit capitaine ung des fils du Seigneur de Floyon(1), qui y estoit entré quelques jours auparavant. Le dit Capne est prisonnier avecq deux Burgmestres et l'escoutette de la ville. Je y ay trouvé quelques pièces d'artillerie assez belles, que me viendront bien à pro-

(1) *Floyon.* Florent, Seigneur de Floyon, étoit le sixième fils du Comte Charles de Berlaymont.

pos. Je regarderay de donner ordre à tout, estant l'intention de séjourner encoires quelques jours en ce lieu en attendant la venue du Coronnel Mandelsloo, duquel j'ay depuis trois jours receu lettres, par lesquelles il me mande d'estre à Soust pour le 22e jour de ce mois. Je vous prie m'advertir s'il vous at mandé le mesme, et si vous luy avés envoyé la lettre sur le blanc signet, que je vous avois laissé, et que alors je regarderay de passer oultre, au nom de Dieu. Oires que je vous puis asseurer qu'il ne m'est venu encoires ung seul sols, dont je vous laisse penser la peine où je me treuve. J'avois faict quelque prest à mes gens de pied, qui passèrent monstre dimenche dernier, et oires qu'ils ne s'en tenoyent par trop contents, si est ce que j'esper le bon butin qu'ilz ont eu en la ville de Reimunde, les rendra tant plus faciles et traictables. J'attens d'heure en heure ce que m'apporteront ceulx que j'ay envoyé à Flessingen, selon que je vous ay mandé par mes précédentes, et s'il ne me vient rien de ce costel-là, je ne scay moyen au monde à faire passer mes gens oultre, là où ilz ne le vouldront faire de bonne et franche volunté. Il est vray que les Estats d'Hollande sont esté assemblez à Dordrecht, mais n'y a eu moyen de me faire avoir argent, oires qu'il y avoit assez bon espoir, si ceulx qui y sont comparus, eussent voulu dextrement s'yemployer, et cependant toutesfois les dictz Estats se sont résolus de me donner asseurance pour l'entretenement de mes gens de guerre pour trois mois. Il y a quelques leurs deputez en chemin que j'attens de jour en jour et desquelz j'entendray le tout plus particulièrement, dont ne fauldray vous advertir par après. Ils me doibvent apporter quelques 23 ou

1572. Juillet.

1572. Juillet. 24m florins, mais d'aultant que cela se consumera tout au payement de mes gens de pied, il n'en viendray riens à mes Reustres, ce qui me retient tousjours en peine pour le temps et les belles occasions que s'en vont ainsy perdues, à quoy si eust pleu à messieurs les Princes de par delà, de tenir aulcunement la main, bien facillement eussent ilz à tout remédié, et cependant j'ay ma seule confidence en Dieu, lequel, je suis asseuré, ne me délaissera point.

De mon frère, le Comte Louys, je n'ay aultre advertence que ce que je vous en ay mandé par ma dernière, bien que depuis m'a esté rapporté que Monsieur de Gienly, avecq 4m harquebouziers, mille hommes de pied, et quelques cinq cens chevaulx, seroit venu pour son secours, mais qu'il auroit en chemin esté rencontré par les gens du Duc d'Alve, et at esté au commencement le bruyct que le dict Seigneur de Genly seroit esté deffaict; depuis ont dict le contraire. Quant je scauray la vérité ce qui en est, ne fauldray vous en faire part. Je vous prie de présenter mes humbles recommandations à la bonne grâce de Madame ma mère, sans oublier Madame ma soeur et ma fille; qui sera l'endroict où, après mes très affectueuses recommandations en vostre bonne grâce, je prieray Dieu vous donner, Monsieur mon frère, en bien parfaicte santé, heureuse et longue vie. Escript en mon camp à Hellenrade, près de Remunde, ce 25 jour de juillet 1572.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur le Conte Jean
de Nassau, mon bien bon frère.

† LETTRE CCCLXXXII.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau.
Manque d'argent ; défaite de Genlis.

Monsieur mon frère. Je ne puis obmettre de vous advertir comme pour chose asseurré l'on m'at icy faict entendre que puis briefs jours ençà le Duc de Lorraine seroit, avec 500 chevaulx et environ 5000 harquebouziers, entré en la Contée de Bytzs[1], adpertenante à Monsr le Conte de Hanauw (1), s'estant ainsi de la ditte Contée saysi; ce que m'at à la vérité grandement dépleu, pour la bonne affection que j'ay tousjours eu au dit Sr Conte de Hanauw. D'aultre part, comme l'on m'a dict que toutte ceste trouppe doibt aller au service du Duc d'Alve, il me semble qu'il ne seroit pas peu au bien de nostre cause que l'on eusze cherché quelques moyens pour attirer ces harquebouziers de nostre costé, avecques les chevaulx susdits, faisant à espérer qu'on les induiroit tant plustost, veu, comme j'entends, la plus part des Capitaines sont Huguenots, qui tant plus aisément se laisseroient aller en une si bonne cause. Qu faict, Monsr. mon frère, que sachant l'entier zèle que vous y avez tousjours démonstré, et avec quelle vigilance vous avez de tout temps pro- 1572. Août.

(1) *Hanau.* Philippe-Louis I, né en 1553. Languet en parle avec éloge : « Gaudeo te expertum vera esse quae tibi de Comitis Hanaviensis et eorum qui apud ipsum vivunt humanitate praedixeram. » *Ep. ad Sydnaeum* p. 10.

[1] Bitch, *aux confins de la Principauté de Deux-Ponts.*

1572. Août. curé le bien et avancement de nostre ditte cause, sans y avoir jamais espargné peine, travaulx ou dangiers, j'ay tant plus alaigrement esté conduict à vous donner cest advis et d'ung chemin vous prier le plus affectueusement que je puis (ne doubtant que vous serez par delà du tout plus amplement informé) qu'en veullez par lettres, ou par envoye de quelque homme confident, communiquer avec les docteurs Ehem et Zuläger, et regarder par commun advis par quel moyen l'on pourroit prattiquer les susdits 5000 harquebouziers et 500 chevaulx; ou que du moings, en cas qu'ils ne vouldroyent se donner à nous, que toutesfois l'on empeschat par quelque voye à ce qu'ils ne se mettent au service de noz ennemis; comme au mesme effect j'en ay aussi faict escripre au susdits docteurs Ehem et Zuläger, les priant de vous assister en cela de leurs advis et bon conseil, selon la singulière affection que de tout temps ils ont demonstré au bien de la cause commune et aussi à moy. Vous priant me faire entendre par le premier ce que vous y en aurez apprins, et s'il y auroit apparence de gaigner la susdte trouppe; et comme le coronel Dietrich von Schonberg (1), pour le bon crédit qu'il a présentement en France, pourroit en cela beaucoup, me semble qu'on ne scauroit employer aulcung plus duysable à cela, que luy. Quant à nos affaires de par deçà, elles sont encoires en mesme estat que je vous ay escript dernièrement par le messagier d'Essen,

---

(1) *D. v. Schonberg.* Parent du célèbre Gaspard de Schonberg: en 1568 lui et Chr. de Malsbourg furent envoyés par Guillaume de Hesse avec 3000 hommes, pour faire partie de l'expédition du Duc Jean-Casimir en faveur des Huguenots.

qui n'est encoires de retour, sans que jusques oires j'aye ung seul denier pour passer monstre mes Reitres, dont je vous laisse penser en quelle peine je me trouve, bien que journellement on me faict entendre que je n'auray faulte d'argent, et cependant toutesfois riens ne me vient. Ce néantmoings je le remets à ce bon Dieu, lequel nous aiant mené si avant, je m'asseure qu'Il ne délaissera Sa juste querele et si bonne cause, quoiqu'Il tarde. — 1572. Août.

Je ne doubte que aurés entendu la défaicte de quelques Françoys es environs de Mons, en Hainault, lesquels venoient au secours de mon frère, le Comte Louys, et selon que mon dit frère m'a escript par 2 ou 3 de ses lettres, il en est demeuré morts environ 300 ou 400, dont les paisans ont tué la plus grande partie, et 400 ou 500 prisoniers, estans les aultres entrés en la ville de Mons avec environ 500 hommes de pied et 150 chevaulx, qui sont entrés la ville de Mons, et ce bien à propos pour mon frère; lequel, comme depuis 3 jours m'a mandé, se porte, grâces à Dieu, encoires bien, espérant entièrement par ma venue, comme aussi font plusieurs aultres villes, s'émerveillants de ceste mienne longueur; et toutesfois le Sr Dieu sçait qu'il ne tient à moy. Le peu de loysir que j'ay à présent, ne me permect d'escripre à Madame ma mère, ny à Mad^me ma soeur, par quoy je vous prieray de leurs présenter de ma part mes plus que bien humbles recommendations en leurs bonnes grâces, sans oublier ma soeur Julienne et ma fille, me recommandant tousjours à leurs bonnes grâces; que sera l'endroict, où, après mes très affectueuses recommendations en vostre bonne grâce, je supplieray Dieu vous octroyer, Monsieur mon frère, en parfaicte santé, heureuse et longue vie. Escript

1572. Août. en mon camp à Hellenray, près de Rémunde, ce 5me jour d'aoust 1572.

Vostre bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

LETTRE CCCLXXXIII.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Difficultés pécuniaires ; nouvelles de Coligny.

Monsieur mon frère. Ne s'estant de quelque temps offert chose qui ayt mérité d'estre escripte, j'ay depuis mes derniers, du jour cinquiesme du mois présent, supersedé de vous mander de mes lettres, que toutesfois maintenant avec cest occasion j'ay bien voulus vous advertir comme, ayant passé quelque jours envoyé partie de mes gens de guere pour surprendre quelque ville, ils ont[1] en chemin quelque cinqs enseignes de gens de pied Albanois, auquels estans les mienes attachés, en on défaicts environ cent et cinquante, ayant mis tous les aultres en routte, tellement qu'ils ne se sauront de quelque jour rejoindre; et depuis ayant entendus que le colonnel Brempt marchoit avec ses gens environ quatre ou cinq lieues d'icy, pour aller prendre certaine place des monstres, j'ay trouvés assés à propos d'envoier illecque le Collonnel Mandesloo, le faisant accompaigner de quelque quinze cens chevaulx des mienes, puisque ses reistres

[1] rencontré *ou un mot semblable paroît omis.*

n'estoient encores arrivés; en quoy le dict Mandesloo, avecques ceux qui l'ont accompagné, a faict si bon devoir et tellement donné la chasse au dict Brempt, qu'il a esté contrainct de se sauver, tout détasché à cheval, sans selle, ny bride, s'estant retiré en ung lieu appellé Dalem, près de Mastricht; s'estant ce pendant jetté sur les Reistres, dont ils en ont mis à mort quelque nombre, prins plusieurs prisonniers, et entre aultres de six à sept gentilhommes, ayant gaigné les autres par la fuyte de çà et de là, tirans les ungs vers Couloigne, les autres vers Liège et autre lieux où ils ont pensé trouver plus de seureté, dont les nostres ont raportés les chariot jusques à vingt cinq ou trente, et des chevaulx de selle jusques à cent et vingt ou environ, y joinct une enseigne de gens de pied, sans plusieurs chariot et chevaux que les nostre ont laissé rompus et tués en chemin, avecques aussi plusieurs armes dont les fuyants, pour faire tant plus court chemin, s'estoient déchargés, estans enfin tellement mis en routte, qu'il faict à espérer qu'il ne se pouront rallier d'icy à ung mois ou davantage, par où pouvons clerment veoir combien le Sr Dieu miraculeusement défend cest tant juste et équitable cause, qui me faict aussi fermement espérer que, nonobstant tous les efforts et malicieuse practiques de Ses ennemis, Il la conduira à bonne et heureuse fin, à l'advansement de Sa gloire et à la délivrance de tant de povre Chrestiens, si injustement oppressés. Vous ayant bien voulu faire part de ces occurrances, à ce que les puissiés impartir au Seigneurs et amis par delà que trouverés convenir. 1572. Août.

Et pour ce pendant retourner à vous parler du poinct de l'argent, je vous puis assurer de n'en avoir encore

1572. Août. receu ung seul denier, bien que j'eu à la main jusques environ cent et cinquante ou soixante mille florins, avec ce que ceux de la ville de Dordrecht m'ont envoyée leur obligation, pour la somme de cent mille dalers, pour les lever promtement des marchans ou autres sur leur crédit, oultre une obligation que m'ont aussy envoyé les Estas de Hollande pour la somme de cinq cent mille florins, pour fournir au payment de la soulde de mes gens de guerre du deuxiesme et troisiesme mois. Le premier mois est desjà escheu hier, et je n'ay encoires passé monstre à mes dictes gens de guerres. Sy est ce que j'esper, ayant receu ce peu qui me vient, je les induyray à passer outre, espérant qu'ils s'i monstreront tant plus facile et traitables pour quelque bons rencontres qu'ils ont desjà eu; cependant toutesfois je vous laisse penser en quel peine je suis. D'autre part ne veu obmettre à vous advertir comme ce jourdhuy j'ay receu lettres de Monsr l'Admiral (1), m'advertissant que, non obstant la desroutte et défaictes des François passée, il se lève et prépare de nouveau environ douze mille harquebousiers et trois mille chevaulx, faisant le dict Seigneur Admiral estat de venir en leur compaignie, chose que j'espère qui nous aportera bien grand avansement. Le dict Seigneur Admiral me mande que je

---

(1) *l'Admiral.* « De Admirael beweeghde dat de Koningh ernstelyk schreef aan synen Ambassadeur by den Hertogh. . . om de » ghevanghenen verlost te hebben in den slagh van Jenlis ghevangen: belastte. . dat den Admirael geldt getelt werde om daer » mede nieu volk op te lichten ende den Prince toe te seynden . . ., » gecalculeert op vier nieuwe Regimenten ende dertigh Benden » Peerden. » *V. Meteren*, 72^b.

ne me hazarde de légierment à combatre l'ennemy, tant que Dieu nous fasse la grâce de nous estre joinctt ensemble, en quov je ne fauldray aussi me gouverner selon que veras[1] les commodité et occasion avantageuse. Au surplus je suis avec bon désir attendans de vos nouvelles et response, tant sur mes dictes présentes, que des précedentes du cinquiesme du mois présent et du vingtcinquiesme du passé (1). Le peu de loisir que j'ay, ne me permet d'escrire à Madame ma mère, ny à Madame ma soeur; par quoy je vous priray de prendre la peine que de présenter mes bien humble recommandations en leur bonne grâce, avecq offre de tout humble service. Qui sera l'endroict où, après mes très affectueuses recommandations en vostre bonne grâce, je suppliray Dieu vous donner, Monsieur mon frère, en parfaicte santé, heureuse et longue vie. Escript en mon camp à Hellenray, près de Raimunde, le onziesme jour d'aoust 1572. 1572. Août.

* LETTRE CCCLXXXIV.

Adolphe, Duc de Holstein, au Duc d'Albe. Sur la position critique de la Gueldre et de l'Overyssel.

*** Le Duc de Holstein étoit fils et frère des Rois Fréderic I et Christiern III, qui introduisirent la Réforme dans le Danemarck,

(1) *passé.* Les lettres 380 et 379.

[1] verrai.

1572. Août. gendre de Philippe, Landgrave de Hesse (voyez Tom. I. p. 207), en relation avec la plupart des Princes Protestants: comme les autres Etats de la Confession d'Augsbourg venus à Spire, il avoit signé la requête à l'Empereur en faveur des Chrétiens opprimés (*Le Petit*, *Chron.* p. 218), et il félicita la reine-mère et Charles IX à l'occasion de la paix de St. Germain: *Capefigue*, *l. l.* II. 410. Sa coöpération avec le Duc d'Albe aura déplu au Landgrave Guillaume, qui, en 1566 écrivoit: « Was den Herzog Erich anlangt, dasz er sich » der Execution der Spanischen Inquisition unternehme, und ett- » liche Fähnlein Kriegs-Knechte bestelle, wäre wahrlich nicht gut, » stünde auch nicht fein dasz sich ein deutscher Fürst zu einem » Stecken-Knecht brauchen lasse.» *V. Rommel, Neuere G. H.* I. 468. L'Ambassadeur Walsingham écrit a Burleigh: « Je suis fort surpris » que le Duc de Holstein qui a pension de Sa Majesté (la Reine » d'Angleterre) et qui scait comme elle en est avec le Roi d'Espagne, » puisse se résoudre à servir le Duc d'Albe. J'espère que vous agi- » rez tout de bon auprès de S. M. pour y porter remède, d'autant » mieux qu'on croit que ce Duc aura occasion de le refuser. » *Mém. de Wals.* p. 259. La désapprobation de l'Empereur (voyez p. 473) et les belles promesses du Duc d'Albe auront déterminé la conduite peu honorable d'Adolphe. Il étoit question de lui déférer la charge d'Amiral; mais on craignoit que ce ne fût en vain, vu la mauvaise volonté des villes Anséatiques. « Quod Dux Albae Regi » proposuit de praefectura maris Duci Holsatiae committenda, non » arbitror effectum unquam sortiturum, cum Germani populique » sub Imperio qui ad nostrum mare habitant, nimis a nobis alie- » natis sint animis, cum ipsi fere haeresi sint infecti; piratisque » proscriptisque a nostris Provinciis ob eandem causam favere non » desinunt, et in sumptus ad eos junctis viribus propellendos vix » consentire volent. » *Vigl. ad Hopp.* p. 661.

Unsere freundtliche dienste und was wir mehr liebs und guetes vermügen bevohr, Hochgeborner Fürst, freundtlicher lieber Oheim. . . . . Das wir alhir in unser ankunfft in der Kö. Wird. zu Hispanien länden einen

betrueblichen sorglichen zustandt befunden, den irer 1572.
Kön. W. rebellen nicht alleine was zwischen Deventer Août.
und Lingen verhehret und verwüstet, kirchen, klausen und Clösterr, auch die gemeine irer Kö. Wir. underthänen spolyrt und beraubt, das stedtlein Oldensell auch, welchs von gelegenheit des orts an sich etwas vest ist, für unserer ankunfft eingenommen, mit drey fenlein knechten besetzt, und daraus allen paesz und durchzugk beides zu roesz und fues verhindern, auch der Kön. W. armen underthänen den schrecken eingejaget das sie jetzo anderst nicht als arme zerstreuwete und hirtenlose schäffe sein, sonder auch die stedte Campen, Schwoll, Zütpffen, susampt allen stedten und plätzen der Graffschafft Zütphen, einbekommen und, ausserhalb Deventer, in irer macht haben. Nun gehet uns solche gelegenheit höchlich zu hertzen, und machen, der getreuer neygung nach die wir zu der Kön. W. zu Hispanien und diesen irer Kön. Wir. ländten tragen, die fürsorge; nachdem wir befinden wie wanckelbar das gemuete der gemeinte alhir zu Deventer ist, auch aus vorgehenden beyspielen an den anderen stedten zu erspüren haben, mit was verreterlichen geschwinden anschlegen die rebellen umbgehen, und sich von tage zuw tage je lenger je mehr stercken; das auff unsern abzugk, wan wir über die Isell, Reyn, Wahl und Maese wehren, ein gleichmessiger abfahl der stadt Deventer, so wol als mit Campen, Schwoll und Zutphen, erfolgen wörde; zudeme feyren die rebellen nicht, sondern fahren in irem hochstrafflichen fürnemen immer fordt, haben sinder der zeit das sich Schwoll ergeben, Gelmueden[1], Hasseldt und noch

[1] Genemuiden.

1572. Août. etzliche andere örtter nach der Westphälischen greintz in iren gewaldt gebracht; daher anderst nichts zu vermueten den das sie an allen andern stetten in Westfrieslandt, auch bis auff die stadt Gröningen, noch im Gröningerlandt, iren willen schaffen werden: daran sie auch durch itzige der stedte Deventer und Gröningen inhabender besetzung schwerlich können verhindert werden, dieweil die besetzungen geringe sein, der rebellen hauffe und anhangk aber viel grösser, und zu befahren ist, wan die besatzungen aus beiden solchen stedten gebloesset und verringert werden, das die wanckelbare gemuete der gemeine in solchen stedten, welcher gemuete durchaus des grösten und mehrern theils dem uffrürischen rebellischen hauffen zugethan und gewogen ist, ire gelegenheit ersehen und, gleich wie Campen, Schwoll und andere stedte gethan, vermittelst irer stadt, thor und pfordten eröffnung und untertrückung der Kö. Wir. besatzung, den rebellen sich auch möchten anhengig machen; daher den disz, so Godt gnediglichen verhueten wolle, erfolgen würde, das alles was diesseit der Isell, welchs herliche nützbare lände und vheste stedte sein, der Kö. W. zu Hispanien aus den henden kommen und unter frembden gewaldt der rebellen würde gebracht werden. Wir wollen alhir übergehen wohin die stadt Ambstelredam, was sie sehen würde das wir bisanhero geschehen, auch hinfüro dieses orttes der Kön. W. zu Hispanien lände ohne defension und errettung gelassen würden (wie in warheit wol dem anfangk dieses hochschedtlichen einrisses mit geringer jegenverfassung hette geweret werden muegen) ihr gemuete zu letzt auch würde hinwenden, durch welcher stadt abfahl, gantzes Hollandts ver-

lust zu besorgen, dieweil die rebellen albereit alle pässe 1572.
uff Hollant, zuw wasser und lande, innehaben. Wan Août.
nun der Kön. W. zu Hispanien, inmassen E. L. vielmehr und besser als uns bewust ist, an diesen länden gegen des heiligen Römischen Reichs frontieren, darüber ihre Kön. W., im fahl der nottürfft, ir Kriegsvolck muessen führen lassen, mercklich gelegen, damit irer Kön. W. solche pässe offen pleiben und nicht versperret werden muegen, auch E. L. wol weisz was ausz Hollandt, Frieszlanden und angelegenen örttern der Kön. W. zu Hispanien in irer Kö. W. Cammerguedt järlich folgen mügen, und in warheit zu beclagen und zu erbarmen stünde, da solche schöne fruchtbare lände, vermittelst der rebellischen aufrührer geschwinden practiken und anschlegen, der Kö. W. zu Hispanien aus den henden gebracht werden solten, so stellen wir freundtlich in E. L. bedencken ob solche übrige örtter dieser lände bloesz zu lassen und in die wage zu hengen, oder ob zu derenselben solverung[1] und errettung uf andere mittel und wege zu trachten sein solte. . . . Wir wollen auch E. L. freundtlich unverhalten sein lassen das wir uff die zehen tausent thaler, darauf Caspar [Schetz] sich obligirt, nicht mehr den vierte halb tausendt thaler in Hamburgk bekommen können, und haben uns selbst dafür obligiren muessen; den in den stetten Hamburgh und Bremen die kauffleute und der gemeine man den rebellen dermassen zugethan (1), das sie wieder dieselbige, so hoch und guet sie auch versichert werden mügen, kein geldt ausleihen

(1) *zugethan.* Voyez p. 492.

[1] salvirung.

1572. Août. wollen. So haben wir auch von dem gelde aus Gröningen und Leverden[1], zu behueff der reutter und knecht verstreckung und zerung, noch zur zeit nichts bekommen, sondern alles aus unsern beutel verleget. . . . *Datum* Deventer, den 18ten Augusti A° 72.

A. H. z. Holsteynn.

Dem Hochgebornen Fürsten Hern
Ferdinand Alvares von Toledo,
Hertzogen zuw Alba, ... unserm
freundlichen lieben Oheim.

Peu de jours après survint l'épouvantable catastrophe de la St. Barthélemy. Beaucoup d'écrivains affirment que cet horrible massacre avoit été depuis longtemps prémédité. On se fonde sur le commun témoignage, et d'auteurs catholiques, et d'auteurs protestants; mais on doit se rappeler que leur accord a pu être le résultat d'une double partialité; les calvinistes exagérant encore le crime d'un Roi qui fait égorger ses sujets; les papistes croyant rehausser le mérite du défenseur de la foi. Quelquefois même on veut trancher la question par des anecdotes dont l'authenticité est plus que douteuse. C'est ainsi que *Lacretelle* dans son *Histoire de France pendant les guerres de réligion*, II. 298, sq. cite comme un fait incontestable et décisif une conversation prétendue de Charles IX avec le Cardinal Alexandrin; très invraisemblable, même si le témoignage des auteurs Italiens qui la rapportent, n'étoit pas, comme l'observe déjà *de Thou*, suspect d'exagération. La supposition d'une trame ténébreusement ourdie depuis plusieurs années une fois admise, on a vu dans toutes les démarches de Charles IX et de sa mère après la paix de St. Germain une dissimulation vraiment monstrueuse; on s'est imaginé que depuis lors les réformés et particulièrement Coligny et Louis de Nassau avoient été dupes des apparences. Ceci n'est guère probable. Nous

[1] Leeuwarden.

ne voulons en aucune manière atténuer les crimes des Valois, ni, par une dangereuse soif de paradoxes, réhabiliter des noms qu'on a coutume de prononcer avec une juste horreur ; mais il ne semble pas suffisamment prouvé que Charles IX ait eu le caractère en vérité infernal que communément on lui attribue. On doit se garder d'une préoccupation qui peut quelquefois rendre très injuste ; comme on en voit un exemple dans les *Historische Briefe* de *M. von Raumer*, où ce savant qui a donné des preuves si nombreuses de judicieuse critique, se croit autorisé à renverser complètement le sens d'un Manuscrit, pour le faire concorder avec l'opinion commune. L'écrit porte: « haec quotidiana beluarum insectatio sanguineum eum red- » debat in feras, non in homines, » et M. v. R. traduit « nicht » minder gegen die Menschen. » I. 284. Un des traits distinctifs de Charles IX est indiqué dans une autre relation que le même auteur communique : « Er dürfte äuszerst leicht zu gewinnen, oder » zu überzeugen seyn. » p. 281. — L'extermination des Calvinistes n'étoit le but ni du Roi ni de sa mère ; rester maître par le balancement des partis, tel semble avoir été l'art, souvent en défaut, de Catherine ; quant au jeune Roi, fatigué des guerres civiles, il désiroit régner en repos : la sollicitude pour le maintien de la foi catholique ne paroît pas avoir beaucoup influencé leurs démarches. Dès lors il n'est pas incroyable que Charles IX ait sincèrement multiplié les tentatives et les sacrifices pour opérer et consolider une réconciliation avec les Calvinistes ; que Catherine, craignant toujours l'ascendant exclusif de la puissante Maison de Guise, n'ait pas désapprouvé ce dessein, et que les négociations contre l'Espagne aient eu un caractère sérieux. On s'explique alors également le changement subit des choses, lorsqu'à Paris, par la contenance menaçante des Guises, la mort suspecte de la Reine de Navarre, la blessure de l'Amiral, l'exaspération renaissante et chaque jour croissante des partis, les agitations populaires d'une immense cité violemment catholique, une quatrième guerre civile sembloit devenir inévitable. La position du Roi, résistant aux influences papistes, étoit tellement difficile que ceux de la Religion députèrent vers lui « pour lui représenter que, si le Prince d'Orange » succombe, il ne dépendra pas de lui de continuer sa protection en

1572. Août.

1572. Août. vertu de son Edit. » *Wals.* p. 263. On s'explique comment Charles IX, voulant à tout prix un terme aux déchirements des partis, cédant aux pernicieux conseils de sa mère qui, écartée par l'influence de Coligny, s'étoit rapprochée des Guises, ait saisi cet affreux moyen de parvenir au repos, but de tous ses efforts. Ainsi la St. Barthélemy seroit un grand crime de la peur, une horrible ressource contre la guerre civile, une réaction du parti catholique, indigné de la paix de St. Germain et de ses conséquences: voyez p. 382. L'absence de longue préméditation, résultant des témoignages non suspects du Duc d'Anjou, du Maréchal de Tavannes, et de la Reine Marguerite de Navarre (*v. Raumer*, *Gesch. Eur.* II. 265), est pleinement confirmée par les éclaircissements sur l'état de Paris, donnés par *M. Capefigue* dans son *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV*, Tom. III. Il est à regretter que, convaincu de la sincérité de Charles IX dans ses démonstrations bienveillantes envers Coligny, il ait attribué la conduite de celui-ci à une extrême imprudence et à une crédulité vaniteuse. Craignant de partager les sympathies de l'école peu historique du 18me siècle, cet auteur a beaucoup trop rabaissé un personnage dont on ne sauroit sans injustice méconnoître le rare mérite : il cherche le mobile de la conversion de Coligny au protestantisme dans un intérêt de parti, lui reproche la perte de toutes les batailles qu'il a données, et, entraîné par des préjugés nouveaux, ne craint pas de l'appeler le caractère le plus médiocre de son temps. *l. l.* II. p. 19. Sans doute l'esprit soi-disant philosophique du siècle passé, en s'occupant de l'histoire, a faussé les événements et les hommes ; *la Henriade* en particulier a travesti des personnages, exagéré des vertus et des vices : mais la réputation de Coligny repose sur des fondements plus solides que les vers de *M. de Voltaire :* sa vie entière, pour qui en étudie les détails, témoigne de son zèle pour la religion ; et à l'opinion de *M. Capefigue* nous opposons le jugement d'un homme remarquable lui-même par sa pieté et sa vaillance, du célèbre *de la Noue* (« quo vix habuit » Gallia virum praestantiorem : » *Languet*, *Ep. secr.* I. 91) ; qui, écrivant longtemps après la St. Barthélemy, ne reproche point à Coligny d'avoir témérairement exposé le parti dont il étoit le chef. « Si

» quelqu'un en ces lamentables guerres a grandement travaillé et 1572.
» du corps et de l'esprit, on peut dire que ça esté M. l'Admiral : Août.
» car la plus pesante partie du fardeau des affaires et des peines mi-
» litaires, il les a soustenues avec beaucoup de constance et de faci-
» lité, et s'est aussi révéremment comporté avecques les Princes
» ses supérieurs, comme modestement avecques ses inférieurs. . . .
» Quand il a manié les armes, il a fait connoistre qu'il estoit très
» entendu, autant que Capitaine de son temps, et s'est toujours
» exposé courageusement aux périls. Somme, c'estoit un person-
» nage digne de restituer un Estat affoibli et corrompu. . . L'ayant
» connu et hanté, et profité en son escole, j'auroye tort si je n'en
» faisois une véritable et honneste mention. » *Discours*, p. 1008. Voyez aussi ci-dessus, p. 325. En appréciant les talents militaires de l'Amiral, il ne faut aussi pas oublier que souvent peut-être il dut concourir à l'exécution de desseins qu'il avoit déconseillés ; comme par ex. lors du siège de Poitiers : « l'Amiral remonstra que la ville
» étoit trop fournie d'hommes de qualité et qu'ordinairement ces
» grandes citez font les sépultures des armées. » *l. l.* p. 975. — *Th. de Bèze* écrit de lui : « Etsi a solo Deo pendemus, hoc tamen erep-
» to non habent in terris apparens praesidium Ecclesiae Gallicae. » *Epist. selectae, a Belgis, vel ad Belgas*, p. 608.

La conduite quelquefois équivoque de la Reine d'Angleterre et la lenteur des Princes Protestants causèrent des retards et des vacillations dans les démarches de Charles IX contre l'Espagne, et contribuèrent ainsi peut-être à le jeter dans ces perplexités d'où il crut pouvoir se sauver par un massacre. Walsingham écrit le 3 août 1571 à Leicester : « Milord, s'il ne se fait ni mariage, ni
» alliance, les pauvres Protestans de ce Royaume croient leurs
» affaires désespérées. Ils me l'ont dit avec larmes, et je les crois;
» et quand ils ne m'en diroient rien, je le trouverois fort appa-
» rent, attendu l'état présent des choses. » *l. l.* p. 135. Le 26 juillet 1572 : « Ceux de la Religion ont tout de nouveau envoyé
» des Ministres aux Princes d'Allemagne qui sont dans leurs inté-
» rêts, pour les obliger à procéder avec plus de rondeur et de ré-
» solution. » *Mém.* p. 263. Et, peu de jours avant la catastrophe, le 10 août : « Le bruit s'étant répandu que Sa Majesté (Elizabeth)

1572. Août. » avoit dessein de rappeler ceux de ses sujets qui servent dans les » Pays-Bas, le Roi, emporté par les persuasions des créatures de » l'Espagne, s'est refroidi tout à coup, quoiqu'il témoignât ci-de- » vant tant de chaleur qu'il y avoit déjà des Commissions expé- » diées, et prêtes à passer au sceau, pour lever des Troupes dans » plusieurs Provinces. » *l. l.* p. 276. Voyez aussi p. 273. Le bruit étoit faux, mais motivé par les retards et les indécisions d'Elizabeth. Cette supposition est conforme au jugement de Jean-Casimir : le Landgrave Guillaume lui écrivoit dans l'automne de 1572 : « E. L. wissen sich zu erinnern dasz Sie Ihrem Herren Schwaher » (K. August) und mir beyden mündlich und schriftlich verwie- » sen, dasz wir so langsam mit Schlieszung der angebotenen *Cor-* » *respondenz* umbgingen, *ecce* wie weislich hätten wir gethan, » wenn wir E. L. *juvenili ardori* gefolgt, und flugs hineingeplumpt » wären ... » Der junge Pfalzgraf antwortet (15 Oct.) : « die Fran- » zösiche Werbung sey redlich gemeint gewesen, und er glaube, » dasz wenn man schleuniger zu Frankreich gethan, es zu solcher » schrecklicher Mordthat nicht gekommen wäre. » *V. Rommel*, *N. G. H.* I. 554.

Si la St. Barthélemy avoit été le fruit de longues et profondes combinaisons, elle eût eu de plus grands résultats. C'est à tort, comme le remarque *M. v. Rommel*, *l. l.*, que *M. Capefigue*, *l. l.* II. 253 a dit : « Les fatales journées de Paris amenèrent un change- » ment complet, absolu, dans la situation de la France, à l'inté- » rieur comme à l'extérieur. » Bien au contraire, Charles IX rentrant bientôt dans la ligne de politique qu'il avoit semblé vouloir abandonner, tente de se réconcilier avec les Huguenots, de renouer les relations avec Elizabeth et les Princes Allemands, et se montre disposé, moins à s'unir avec Philippe II, qu'à réprimer, dans les Pays-Bas et ailleurs, la prépondérance des Espagnols.

* LETTRE CCCLXXXV.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau.
Détails de son expédition.

Monsieur mon frère. Les empeschemens continuelz de ce mien présent voiage, ensemble et la difficulté des chemins, joint aussi la rarité des messagers fidelles, a esté cause que n'avez eu si souvent de mes nouvelles, comme, ou vous eussiez peu requérir, ou moy désirer. Or n'ay je voulu différer davantage de vous envoyer ce présent porteur pour vous advertir de l'estat de mes affaires. C'est que depuis mon département de Hellenraid il a pleu à Dieu me donner heureux voiage jusques à la ville de Tilmont[1], laquelle s'est rendue amiablement, comme pareillement a faict ma ville de Diest; depuis sommes arrivez à la ville de Louvain, laquelle du commencement a fait mine de résister, mesmes après avoir cerché des délais superflus, lesquels ne servoyent qu'à gagner tamps, pour cependant advertir l'ennemy de ce qu'il avoit à faire; et voyant que je ne me laissoye contenter de parolles, a commencé à user de démonstration d'ennemy, tirant à force en nostre camp. Mais finallement voiants qu'ilz eussent eu du pire, d'autant que, et leurs piecès se crevoyent l'une après l'autre, et nous commencions à faire nos approches, et mesmes nos soldats faisoyent desjà irruption déans la ville, aiants brulé une porte et estants prests de mettre le feu à l'aultre, ilz se sont aussi rendus. Quelque peu auparavant j'avoye envoyé

1572. Septembre.

[1] Tirlemont.

1572. Septembre. mes gens vers Malines (1) et Anvers, ayant quelque intelligence déans les dites villes. L'entreprise de Malines a bien succédé et mes gens y sont entrez, mais celle d'Anvers n'a pas bien esté secondé par ceux qui devoyent venir du costé de Zélande, et par conséquent faillie. Cependant le Gouverneur, Mr. de Champagney, s'y trouve bien empêché, comme ay peu veoir par les lettres qu'il escrit au Duc d'Alve et d'Arschot, mettant toute sa fiance sur la saisine de la ville de Dermonde, laquelle il tâche de persuader au dit Duc d'Alve, comme de la ville qui doit tenir le passage des vivres ouvert. Or est-il que depuis, par la grâce de Dieu et la bonne industrie de ceux qui estoient de ma part à Malines, la ditte ville de Dermonde s'est aussi remise en noz mains, comme a pareillement faict Oudenarde, tellement qu'il y a grande apparence que toute la Flandre, ou du moins une bonne partie d'icelle, se doit tourner de nostre costé. Davantaige la plus grande partie de la Phryse occidentale s'est aussy jointe avecq nous, et n'y a que deux villes de reste que font teste, assavoir, Harlingen et Leewarden, non toutesfois sans espérance de les pouvoir aussy obtenir, à cause que, pour le peu de garnison qu'il y a dedans, il y a apparence qu'elles suyvront l'exemple des autres, assavoir, Franecker, Dockum Sneeck, Bolswart, Staveren, Ylst, et se joindront tous

---

(1) *Malines.* « Le Conte Ludovic treuvoit fort bonne ceste emprinse de Malynes.... Mais le Prince d'Orenges ne la goustoit, » pource que la ville estoit trop dedans pays, et qu'il désiroit plus » s'eslargir sur les advenues et frontières du pays. Mais il fut tant » sollicité par les dictz banniz et conspirateurs, qu'enfin il y acquiescea. » *Willems*, *Meng.* n° 6. p. 395.

ensemble, affin d'attirer par ce moyen aussy à eux la ville de Groeningen. 1572. Septembre.

Or par là vous voyez, Monsr. mon frère, comment Dieu est favorable à nostre cause. Maintenant je vous prie considérer comment de l'autre costé la malignité des hommes tasche de renverser et anéantir ceste grande grâce de Dieu. Vous estes sans doubte assez adverty du malheureux et exécrable meurtre, commis le 17me du mois passé à la ville de Paris, lequel le Roy publie ouvertement avoir esté faict par son commandement. Or (1) 24. 31. 48. 60. 15. 33. 34. 9. 42. 60. 45. 25. d. e. 35. 36. 3. 54. s. 61. 60. 15. 13. cela nous ait esté, n'est besoing de vous discourir, car vous l'entendez assez de vous mesmes, considérant que, quant aux moyens humains 35. 20. 31. 36. 42. 39. 40. 60. 39. 27. 48 60. 15. 17. 15. 54. 45. 42. 27. 51. 52. 20. 2. estoit 11. 25. 12. 26. 60. 61. 9. 42. 54. 56. 57. 15. 12. 14. 15. 33. 3. 18. 50. 51. 3. 38. 39. 14. 9. 15. 16. Et de faict les apparences en estoient si grandes, que tant s'en faut que l'on me polra imputer à légère crédulité d'y avoir adjouté foy, qu'au contraire l'on m'eut à bon droict peu accoulper[1] de malignité, si j'eusse seulement voulu faire semblant d'en avoir aucun soupçon sinistre; aussy n'est ce pas chose ordinaire de cacher telles et si énormes délibérations soubs une couverture si plausible de festin de nopces, et mesmes d'une alliance tant signalée et tant soubhaittée de toutes gens de bien. Qui me faict croire fermement qu'il n'y ait nul

(1) Il est à regretter qu'une comparaison attentive des passages suivants avec d'autres pièces dont nous possédons le déchiffrement, n'ait conduit à aucun résultat. On s'est convaincu que les chiffres y étant infiniment plus nombreux que les lettres, il sera très difficile, si non décidément impossible, de retrouver le sens.

[1] accuser.

1572. Septembre. d'entre tous les Princes d'Allemagne, lequel en ait attendu une issue si tragicque; ce que je discours tant plus volontiers, à cause qu'ordinairement après le faict advenu, un chascun voudroit estre tenu pour bon prophète et devin, mettant la coulpe sur les autres d'avoir esté légers à croire, pour tant plus faire valoir sa prudence, comme je ne fai doubte qu'il s'en trouvera (1) en ce faict présent plus qu'il n'en est besoing. Quoiqu'il en soit, il a ainsy pleu à Dieu pour nous oster toute espérance que pouvions avoir assise sur les hommes; car sur un mesme jour a l'on massacré l'Amiral, avec Mr. le Comte de Rochefoucault et son filz, Mr. de Téligny, de Pilles et autres 5 à 600 gentilzhommes, oultre une infinité d'autres personnes, sans avoir esgard ny à sexe, ny à aage, ny à mérite quelconque, et là dessus le Roy publie qu'il a esté fait par son commandement, commandant de tenir l'exercice de la religion en surséance et deffendant à tous ses subjets, sur peine de la hart, de ne prendre les armes pour venir à mon secours; voire que plus est, il a présenté au Duc d'Albe secours contre moy.

Vous pouvez assez comprendre 7. 25. 17. 13. 20. 9. 42.

(1) *il s'en trouvera.* « L. Wilhelm (wie er später erzählt) aüszerte » mehrmals zu seinen vertrauten Dienern, es brause ihm vor jener » Hochzeit. » *V. Rommel*, *N. G. H.* I. 549. Th. de Bèze écrit, le 10 sept. 1572 : « Quoties ego haec ipsa praedixi? quoties praemo- » nui ? » *Scrin. Ant.* VIII. 2. 689. Mais des avertissements fondés sur le caractère foible et mobile du Roi, ou sur de vagues menaces des Catholiques, ne pouvoient décider Coligny, las des luttes civiles, à briser avec Charles IX, et à encourir ainsi le reproche de l'avoir déterminé et forcé à se rallier aux Guise, recommençant la guerre non pour des motifs, mais pour des soupçons : voyez p. 496, sqq.

36. 5. 6. 27. 15. 38. 39. 9. 15. 33. 3 a. 26. 27. 57. 50. 51. 15. 61. 1572.
9. 60. 33. 15. 14. 39. 42. 72. 3. 18. 19. 25 f. 3. 27. 51. 15. 43. Septembre.
54. 54. veu que s'il ne fut entrevenu, selon toutes apparences humaines, nous estions desjà pour cest heure maîtres du Duc d'Alve, et eussions capitulé à nostre plaisir. Maintenant au contraire, sans l'horreur et estonnement qu'un fait si exécrable imprime en tous coeurs des gens de bien, encor est-il incroyable 31. 25. 17. 13. 33. 15. 12. 42. 36. m. 3. 21. 14. 15. 14. 25. [T.] 50. 51. 14. 15. 61. 9. 60. 33. 15. 36. 15. 39. 57. que 26. 27. 15. 39. 3. 69. 50. 51. 15. 9. 15. 14. 60. 61. 25. 20. car pour n'estre 26. 13. 17. 14. 25. 18. 27. 14. 15. 16. 54. 60. 51. 50. 33. 27. 39. 18. 3. 39. 57. 15. 50. 51. 27. 15. 14. que 31. 33. 3. 11. 12. 13. 36. 27. 51. 3. 33. 36. 3. 60. 42. 27. 57. 42. 51. 42. 36. 27. 54. et estoit 11. 13. 12. 15. 13. 54. 27. 3. 45. 51. 15. 54. 56. 57. 15. 14. assavoir, de 11. 25. 10. 12. 26. 27. 66. 3. 12. 42. 60. 72. 15. 14. 36. 27. 33. 6. 42. 39. 54. 55. 3. 51. 48. 60. 15. 6. 60. 54. 27. 15. 51. 54. 55. 26. je n'ay voulu me 9. 24. 3. 51. 21. 15. 14. 51. 12. 15. 6. 15. 3. 60. 9. 42. 60. 45. 12. 15. 39. 18. 3. 39. 57. 15. 51. 27. 15. 3. 33. 15. 36. 3. 39. 12. 13. 14. 15. 16. qui mesmes n'est guères utile pour le présent. Si que estant marché plus avant et ayant passé par Nivelle, qui s'est aussy rendue à nostre dévotion, et arrivé entour du camp de l'ennemy, je l'ay trouvé si bien retrenché de tous costés, qu'il a esté impossible avec l'arcquebouzerie que j'avoye, l'en faire désloger, ny mesme le faire venir à mains, non obstant qu'à nostre arrivement (1) ils fussent

---

(1) *arrivement.* « De Prince, in syne aenkomste by Bergen, » dede synen broeder, Graef Hendrick, met vier benden ruyte- » ren, des Hertoghs volck onversiens besloten, met sulcke fortse » dat sy die uyt alle ordre dreven, tot binnen haer beschanssin- » gen. » *V. Meteren*, p. 74c.

1572. Septembre. bien estonnez, et encor depuis en une escarmouche qui s'estoit attachié à l'improviste, ils furent saisis de telle frayeur, que, s'il n'y fut pareillement survenu quelque désordre entre nos gens, nous estions pour les mettre du tout en routte, mais depuis ils ont reprins courage, jusques à nous venir donner une camisade, où avons perdu mon escoutet de Breda, le Sieur de Drunen, et le Capitaine Italien Paul Camill, avecq quelques autres. Or, combien qne l'ennemy ait toujours eu beaucoup plus grand perte de gens que nous, si est ce que les nostres, se voyant si mal secondés et soutenus par les arquebuziers, 25. 17. 14. 16. 27. 39. 40. 42. 39. 57. 14. 15. 54. 55. 56. 57. 58. 15. 54. 3. 27. 56. 54. 27. 53. 54. 12. e. 20. 57. 15. 33. l. 14. 25. 15. 18. 51. 3. 69. 14. 15. 60. 51. que 26. 27. 3. 69. 26. 15. 54. 57. 15. 14. 9. 42. 39. 57. 51. 3. 27. 39. 57. 12. 14. 15. 33. 15. 54. 51. 50. 3. 36. 36. 15. 14. 39. 15. 14. 51. 50. combien que d'autre costé 31. 33. 3. 18. 3. 60. 57. 15. 12. 14. 15. 60. 27. 60. 51. 15. 14. 54. 36. 15. 18. 42. 51. 9. 42. 27. 57. 3. 60. 54. s. 68. 69. 12. 14. 15. 36. 15. 51. 15. 14. 57. 27. 51. 15. v. 28. 20. ne sachant mesmement pour lors que Dendremonde s'estoit encore rengée de nostre costé. De sorte que 2. 5. 3. 4. 36. 42. 39. 21. 41. 3. 39. 12. 13. 51. 15. 21. 51. 15. 57. 27. 3. 69. 15. 54. 57. 15. 9. 42. 39. 57. 51. 3. 27. 39. 57. 12. 15. 14. 33. 3. 27. 54. 26. s. 15. 50. 51. 61. 36. 42. 39. 18. 51. 15. 14. 51. 15. 33. 42. 60. 27. 54. encor 26. 25. 31. 17. 25. 3. 54. 55. s. 27. 15. 21. 15. 14. 13. 17. 20. à cause que estant toutes les avenues fort estroittement gardées. Je 38. 39. 3. 60. 42. 69. 39. 60. 33. 36. 42. 69. 15. 38. 39. 12. 14. 15. 33. 60. 69. 15. 39. 60. 42. 40. 69. 5. 51. 54. 15. 9. 42. 60. 51. 54. ny mesme de 32. 31. 33. 60. 69. 12. 42. 39. n. 14. 15. 51. 15. 54. 9. 42. 51. 57. 15. 14. 45. 42. 60. 51. 33. 15. 57. 27. 51. 15.

14. 50. 51. 24. 42. 51. 54. 12. 13. 14. 25. 33. 3. veu singulièrement 47. 48. 60. 15. 14. 39. 15. 54. 51. 15. 69. 57. 51. 15. 54. 36. 15. 33. 42. 39. 57. 51. 15. 18. 60. 54. 15. 57. 42. 60. 57. 3. 45. 33. 3. 57. dont ayant entendu que mon dit 18. 14. 51. 15. 50. 51. 15. 42. 15. 60. 57. en 8. 16. 14. 9. 42. 51. 44. 54. 42. 60. 57. 15. 39. 27. 51. 33. 14. 15. 54. 27. 15. 21. 15. 14. 48. 60. 15. 33. 48. 60. 15. 54. 12. 27. 66. 42. 60. 12. 42. 60. 72. 15. 27. 42. 60. 51. 54. j'ay trouvé pour le meilleur de me retirer par deçà, soit pour 11. 12. 42. 39. 11. 14. 15. 51. 33, 15. 6. 51. 3. 39. 33. 15. 3. 33. 3. 60. 27. 33. le 11. 12. 15. 6. 51. 60. 66. 15. 33. le 53. 54. 25. 31. 42. 60. 43. 12. 3. 39. 60. 15. 51. 54. et par ce moyen 32. 33. 15. 60. 14. 15. 51. 52. 32. 33. 15. 54. 27. 14. 15. 21. 15. 14. 12. 14. 15. 36. 42. 39. 57. 54. 55. ou 9. 42. 60. 45. p. 15. 51. 33. 15. 16. 54. 60. 27. 60. 51. 15. 54. 3. 60. 12. 60. 9. ou bien pour 40. 25. 9. 24. 3. 51. 21. 15. 51. 33. 15. 11. 12. 60. 27. 25. 26. 12. 14. e. 23. 42. 24. 33. 54. 55. 57. 15. 27. 34. — 1572. Septembre.

Voilà, Monsieur mon frère, quant à l'estat de nos affaires. Or povez vous par là assez entendre, s'il n'est encore tamps que les Princes d'Allemagne se resveillent, là où ils voyent tout manifestement à quoy l'on prétend, car ce n'est ny à moy, ny à vous en particulier, que l'on en veut. Ils sont délibérez de mettre en exécution leur vieille alliance de Bajonne et autres semblables, c'est à dire extirper tous ceux qui ne sont subjects à la domination Romaine, et réduire l'Europe soubs l'obéissance du Pape, et n'est plus question d'adjoutter foy à aucunes promesses, serments ou contracts qu'ils feront, car tousjours à ceste reigle la vigueur, *Haereticis non est habenda fides*. Vous savez ce qu'ils ont donné à entendre à nos Princes, tant par lettres, que par gens propres expres-

1572. Septembre. sément dépêchés, et autres diverses manières, que s'ilz peuvent plus longtemps souffrir que l'on se mocque ainsy d'eux, il faudra certes que, après que nous autres, petits compagnons, serons deffaits, qu'eux attendent aussy leur tour pour saouler l'avarice et la rage sanglante de ces ennemis de Dieu et de toute justice. Pourtant je vous prie de prendre la chose à coeur et la remonstrer à bon escient, voire avecq toute importunité au Lantgrave, et par son moyen aux autres Princes, car la chose emporte trop pour plus longtamps se taire. Il fault qu'ilz s'esveillent désormais, s'ilz ne vueillent attendre l'entière ruine d'Allemagne qui leur panche désjà sur la teste, ayant esté brassée de longue main (1). Je vous prie, Monsieur mon frère, ne vous ennuyer de leur mettre cecy au devant, ores bien qu'ils s'en deussent fâcher, car ceste occasion nouvelle et tant importante vous polra excuser devant toutes gens de bien et de jugement; aussy m'y ferez vous singulier plaisir.

Monsieur mon frère, après ceste escritte, suis arrivé en ceste ville de Malines, ayant laissé mes reistres à Stertbeque[1] en mon camp, et m'a icy esté délivrée une lettre vostre, pour responce de laquelle ne vous sauroye assez

(1) *de longue main.* Ces suppositions étoient fort naturelles, bien qu'elles fussent exagérées: *De Thou* écrit: « Ab adversariis » ubique jactabatur Regem cum Pontifice et Hispanorum Rege in » Protestantium perniciem secreta consilia agitare .... idque Fri- » dericus Bajoarus Palatinus Septemvir insito relligionis suae » tuendae ardore facile sibi persuaderi passus erat, ac vix tandem » a Jo. Casimiro F. qui rebus nostris summopere favebat, ab ea » opinione dimoveri potuit. » *Histor.* l. 55. p. 907[b].

[1] Sterrebeck (?).

remercier de la bonne diligence qu'usez à m'advertir ainsy particulièrement de toutes occurences qu'entendez; et touchant ce desseing nouveau dont m'advertissez, je ne faudray à estre sur mes gardes et en donner advis à tous mes Cap^nes et ayants charge, afin qu'ilz soyent sur leurs gardes. Quant au reste, je vous prie de vouloir incontinent et au plustost que vous sera possible, dépêcher le 20. 31. 25. 31. 17. 13. 9. 42. 36. m. 26. 27. [51.] s. 4. 5. 25. 3. 27. 51. 15. 54. 9. 24. 66. 3. 51 57. 54. 14. 15. 39. 18. 50. 51. 3. 39. 9. 8. 15. afin de faire en toute diligence 35. 23. 17. 74. 36. 3. 51. 9 24. 15. 50. 51. 52. 32. 33. 14. 15. 54. 9. 27. 39. c. 37. 48. 36. 27. 33. le 5. 25. 3. 51. 48. 60. 15. 6. 60. 72. 27. 15. 51. 54. 55. 31. 60. 15. 51. 54. 17. 51. 15. 14. 36. 60. 39. 38. 12. 14. 15. 14. d'autant que je ne sache 14. 5. 31. 17. 13. 40. 20. 33. 27. 15. 60. 32. 45. 33. 60. 54. 9. 42. 36. 37. 25. m. 41. 42. 12. 14. 15. 16. 42. 60 39. 42. 60. 54. nous 43. 45. 42. 33. 51. 27. 42. 39. 54. 51. 15. 39. 9. 41. 42. 39. 57. 51. 15. 51. 50. 25. et surtout que l'on y use bonne discrétion et prudence, sans se precipiter témérairement en danger. Vous polrez adviser avec le doctor Ehemius quel seroit le meilleur et plus propre chemin pour y venir. De ma part, je ne trouveroye hors de propos que 22. 31. 12. e. 53. s. 3. 50. 51. 6. 51. 60. 9. 10. 25. 31. 27. 33. 72. de 25. 54. 9. 15. 39. 12. 27. 54. 55. s. 15. 39. 57. 33. 15. 51. 27. 39. partie 2. 20. 23. 3. 5. 6. 2. 3. 4. 57. 15. 3. 60. 61. 25. 31. 17. 13. partie 26. 17. 25. 20. 4. 3. 45. 27. 15. 14. 12. 13. 25. vous y pourrés adviser et user de toutte dilligence. Qui sera la fin où me recommandant de bien bon coeur en vostre bonne grâce, prieray Dieu qu'Il vous maintienne, Monsr. mon frère, en Sa sainte sauvegarde et protection. Escrit à Malines, ce 21 de septembre 1572.

1572. Septembre.

1572. Septembre. Quant à 31. 17. 13. 14. 12. 27. 15. 57. 54. 55. 25. 20. 60. 42. 39. 40. 54. 20. 9. 24. 45. 42. 39. 15. 38. 39. 6. 15. 51. 21. 20. je voudroye volontiers 40. 45. 41. 35. 15. 39. 40. 54. 15. 50. 51. 60. 27. 51. 36. 3. 27. 54. 3. 2. 5. 18. 3. 60. 57. 15. 11. 17. 12. 15. 14. 36. 40. 42. 69. 15. 14. 39. 40. 27. 14. 15. 16. 39. 15. 54. 3. 60. 51. 42. 69. 48. 60. 15. 33. 60. 69. 20. 26. 36. 3. 39. 12. 15. 15. 51. 50. 25. 31. pour le présent.

Vostre[1] bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur
le Comte Jehan de Nassau,
mon bien bon frère.

* LETTRE CCCLXXXVI.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Jean de Nassau. Relative a la surprise du camp du Prince par les Espagnols.

*** L'évènement, auquel cette Lettre se rapporte, est la *camisade*, dont il est parlé p. 506. Le Prince échappa par la vigilance de son chien. « Aliqui seorsim a sociis ausi in tentorium usque » progredi Principis Orangii, ipse a catellâ, quae eodem lecto cu- » babat, contentius adlatrante unguibusque faciem heri vellicante » expergefactus, accursu militum oppressit. » *Strada*, I. 442.

. . . . . Als dann auch Ir meldett dasz Euch vom Hern Printzen und s. L. kriegsvolck in so langer

[1] Vostre — service. *Autographe.*

zeitt nichts zugeschrieben worden, solchs hören wir ungern, dan wir dahero besorgen dasz etwa die sachen s. L. so glücklich nicht zustehen möchten. Wie uns dan an gestern von dem Hertzogen zu Gülich inliegende zeittunge zukommen sein, darab Ir gleichwoll zu vernehmen dasz die Albanischen bey der nacht dem Printzen in 's lager gefallen und bis in 2000 zu rosz und fuesz umbgebracht, auch etlich stück büchssen mitgenommen haben sollen; welchs doch wir der mitgenommenen büchssen, wie auch des grossen abgangs der leuthe halben, nit allerdings —, gleichwohl aber dasz der einfall in 's lager beschehen und auch solchs vieleicht ohne schaden nit abgangen sein möcht, leichtlich glauben können, sintemall solchs kriegsbrauch ist . . . . . *Datum* Heyda, am [1] Septembris Anno 72. 1572. Septembre.

Wilhelm L. z. Hessen.

Dem Wolgebornen unserm lieben
Vettern und besondern Johan, Graven
zue Nassauw.

* LETTRE CCCLXXXVII.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur la reddition de Mons et la position déplorable des affaires.

Monsr mon frère. Depuis l'enclose escrite, j'ay entendu

[1] *Cette Lettre est écrite dans les derniers jours de septembre.*

1572. Septembre. telles nouvelles, que je crain fort que mon frère Lodoic soit entre les mains du Duc d'Alve et la ville rendue, à l'occasion que les François qui estoyent là dedans ne vouloyent plus longtamps tenir la ville, pour avoir entendu l'intention du Roy estre changée en France (1); toutesfois je n'en ay encor rien asseuré. Dieu veuille tourner le tout à la gloire de son S^t nom. D'autre costé, je me trouve fort perplex de ce que je doy faire, à cause que les gens de guerre ne sont délibérez de faire rien que vaille, et ce pour la mesme occasion susditte; ce que vous povez estimer à quel dommage et ruine il tournera, non seulement à moy et les miens, mais aussy aux Princes d'Alemagne, auxquels certes ceste affaire touche de plus prèz qu'eux mesmes ne pensent. Cependant je suis délibéré, avec la grâce de Dieu, m'aller tenir en Hollande ou Zelande et illec d'attendre ce qu'Il luy plaira de faire. Ce que n'ay voulu obmettre à vous mander, affin que, si l'occasion se présente par delà de pouvoir aider ces afaires tant perplexes, vous y teniez la main tant que possible

---

(1) *changée en Fr.* De la Noue atteste également que ce fut la principale cause de la reddition de Mons. « Après le meurtre arrivé à Paris, le Roy commanda aux François qui estoient dans » Mons, qu'ils eussent à remettre la ville entre les mains du Duc » d'Albe, et à s'en retourner en France le plus promptement » qu'ils pourroient. Et d'autant qu'entre les soldats François il y » en avoit plusieurs Catholiques Romains, qui sans autre délibé- » ration vouloient qu'on obéist au Roy, pour éviter plus grande » confusion, l'on fut contraint de recevoir une paix hastée et » peu avantageuse aux assiegez. » *Vie de de la Noue*, p. 75. La capitulation fut conclue le 19 septembre.

vous sera. Escrit en mon camp à Geel, ce 24 de sept. 1572. 1572. Septembre.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

Le chiffre de cette Lettre étant, selon toutes les apparences, le même que celui de la Lettre 384, nous le reproduisons ici, afin de faciliter la tâche de ceux qui voudroient tenter de rétablir les lacunes p. 504, sqq.

Monsr mon frère!

Depuis l'enclose escrite, j'ay entendu telles nouvelles que 1 e 13. 5. 7. 25. 20. 31. 17. 40. 9. 10. 51. 3. 27. 39. 17. 18. 42. 50. 51. 56. 57. 46. 48. 60. 15. 35. 36. 42. 39. 18. 51. 15. 51. 15. 33. 42. 40. 11. 12. 42. 40. 11. 12. 42. 27. 9. 8. 54. 40. 42. 27. 57. 14. 15. 27. 57. 51. 15. 4. 33. 15. 14. 34. 35. 36. 25. 3. 27. 39. 9. 59. 12. 60. 14. 6. 12. 6. 9. 12. 3. 33. 6. 15. et 32. 33. 60, 27. 11. 14. 15. 23. 2. 25. 51. 15. 39. 12. 60. 14. 15. à l'occasion que 31. 33. 25. 15. 54. 18. 51. 3. 39. 9. 4. 27. 54. qui est 25. 42. 69. 15. 37. 51. 33. 3. 12. 15 12. 16. 3. 39. 54. 38. 39. 15. 14. 60. 40. 42. 60. 33. 42. 69. 15. 14. 39. 54. 45. 33. 60. 51. 31. 33. 42. 39. 20. tanps 21. 22. 57. 15. 39. 38. 27. 51. 50. 33. 3. 60. 27. 33. 34. 50. 50. 33. 14. 15. 14. 13. pour avoir entendu 32. 31. 25. 33. 27. 39. 57. 15. 14. 39. 57. 27. 42. 39 12. 60. 51. 42. 69. 14. 28. 15. 54. 55. 57. 51. 15. 9. 24. 3. 39. 21. 15. 14. e. 14. 20. 15. 39. 18. 51. 3. 39. 9. 15. Toutesfois je n'en ay encor rien asseuré. Dieu vueille tourner le tout à la gloire de son S^t nom. D'autre costé je 31. 25. 31. 40. 36. 15. 57. 51. 15. 60.

1572. 11. 14. 15. 17. 18. 42. 51. 57. 45. 15. 51. p. 32. 34. 33 e. 66.
Septembre. 12. 15. ce que 26. 27. 15. 12. 42. 69. 18. 3. 27. 51. 15 à cause que 31. 25. 40. 33. 15. 54. 20. 21. 15. 39. 54. 55. 12. 15. 17. 21. 60. 15. 51. v. 14. 15. 39. 15. 54. 42. 39. 57. 12. 15. 33. 27. 6. 15. 51. 15. 72. 11. 17. 25. 12. e. 17. 18. 3. 27. 51. 15. v. 27. 26. 15. 39. 48. 60. 27. 60. 3. 27. 33. 35. 33. 15. 14., et ce pour la mesme occasion susdit, ce que vous pouvez estimer à quel 11. 25. 40. 17. 12. 42. 36. 35. m. 3. 21. 15. et 40. 51. 60. 27. 39. 15. 14. 27. 33. 57. 42. 60. 51. 50. 39. 15. 51. 3. 39. 42. n. s. 25. 31. 15. 60. 33. 15. 36. 15. 39. 57. 3. 36. o. 69. 70. et 33. e. 20. 25. 14. 36. 27. 15. 39. 51. 36. a. 27. 54. 3. 60. 54. 55. 25. s. 69. 3. 60. 66. 40. 45. 51. 27. 39. 9. 15. 54. 12. 3. 33. 14. 15. 36. 3. 21. 39. 15. 14. ausquels certes ceste affaire touche de plus près qu'eux mesmes ne pensent. Cependant je suis délibéré, avec la grâce de Dieu, 31. 20. 17. 13. 25. 36. 3. 33. 34. 33. 15. 51. 50. 57. 14. e. 39. 38. 27. 51. 15. 39. 24. 43. 42. 33. 33. 23. à 39. 12. 15. 42. 60. 72. 15. 33. 3. 39. 12. 15. et 26. 27. 33. 1. 14. 15. 12. 13. 3. 57. 4. 15. 39. 12. 51. 15. 14. 9. 8. 15. 16. 38. 48. 60. 27. 33. luy 44. 45. 32. 33. 3. 27. 51. 3. 12. 15. 18. 3. 27. 51. 15. 16. 25. 31. ce que n'ay voulu obmettre à vous mander affin que, si l'occasion se présente, 43. 45. 3. 51. 12. 15. 33. 3. 12. 15. 45. 42. 60. 11. 41. 42. 27. 54. 3. 27. 12. 15. 51. ces 25. 50. 3. 18. 3. 27. 51. 15. 54. 57. 3. 39. 57. 45. 15. 51. p. 32. 33. 15. 66. 15. 54. 55. 25. 20. 40. 31. 17. 25. vous y teniez la main tant que possible vous sera. Escrit en mon camp à Geel, ce 24 de 7bre 1572.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

LETTRE CCCLXXXVIII.

Thierry Müntz au Comte Jean de Nassau. Détails sur la retraite du Prince d'Orange et le départ du Comte Louis après la reddition de Mons.

*** Th. Müntz étoit probablement un homme de confiance du Comte Jean de Nassau. Les particularités qu'il communique, ne sont pas sans intérêt. 1572. Octobre.

Wollgeborner Graff, E. G. seien meine underthenige gantz willige dienst jederzeit mit fleisz zuvor, genediger Her. Gesterigs tags als ich wiederumb von Essen uff der reisen hieher gewesen (da ich dan dieszes Kreisz bestelten rithmeister Rhumberg, welcher, wie ich nicht anderst spueren können, E. G. und dero Herren Bruder meinen gn. Fürsten und Hern dem H^n^ Printzen gantz zugethan, das wartgelt für den 2ten monat uff die 300 pferdt erlegt und verricht) seindt mir zwischen Kettwich und Ratingen(1) vast ville marcketenter und ander mans- und weibspersönen, vort junge buben dessen einstheills kranck wären, begegnet; als ich nun einen der selben gefragt: woher sie khemen? antwortete er mir: « Ausz des » Printzen leger. » Darauf ich inen ferner woire F. G. dieszer zeit mit dero leger were, und was weithers vorhanden? gefragt zeigt er an, er were ethwa 2 meill wegs jhenseidt Rüremundt ausz irer F. G. leger abgezogen, und das dazumall das geschrei daselbst gewesen, wie der Herzog

---

(1) *K. u. Ratingen.* Deux endroits au N.E. de Düsseldorf.

1572. Octobre. von Alba Bergen wiederumb inhaben, und E. G. Bruder Graff Ludwig mit sein, des Herzogen, willen darausz gezogen were; *item*, das ihre G. das dreitägig feber hetten, und der Printz irer Gn. zu Rüremundt gewertig sein solle, und das kheiner sich des handels verstehen kündte; besorgten es were grosse verratherei mit darunder gelauffen. Darüber ich nit wenig erschrack, und ferner gefragt wie es mit Brüssel, Mechlen, Antorff, Lyr, und den andern stedten gelegen? Sagt daruf, Mechlen were noch in händen des Printzen, den er, der Marketenter, were selbst zweën tage darinnen gewesen; es were in der religion darinnen noch zur zeit nichts verendert; ime were ein pfaff uf der gassen, wie im pabstumb breuchlich, mit dem sacrament-vortsthellen, und andern leichtern so man vorgetragen, begegnet, dessen er sich nit wenig befrembt; *in summa*, der handel stündt noch zur zeit ime gantz übel an. So hielt sich das oberlendisch kriegsfolck, welchs mit dem von Mandezlo überkhommen, so gants räuberisch und tyrannisch gegen den armen landtvölckelingen, das sich Gott darüber erbarmen möcht; sie liessen niemandt nichts, wie wenig auch vorhanden, handelten nicht wie beschützer, sonder als vheinde gegen die armen underthanen, dardurch die gemüter dem Prints gants abwendig würden; derwegen die stett, als Lyr, Brüssel, und mehr andern, ob man wol vorhin gute hoffnung gehabt das sie sich ergeben haben solten, sich hielten; esz werre dem Printzen ausz Lyr schaden zugefügt; er hielt's darfür, Gott der Herr sult mehr glücks einem kleinen hauffen, so Inen gefürcht, geben haben; ja, wan der Printz schon nit mehr als die arme verjagte undt bedrängten bei sich

gehabt hette, und dasz auszwendige räuberisch volck hinder verlassen; weill ire F. G. doch gar kein regiment halten, noch bei inen gehaben kündten, vertrawten es derwegen besser dem Niederlendischen kriegsfolck so Sehlandt und Hollandt, vort die andere überige örter des orts, eingenommen hetten. — Ich musz mich solicher rede des frommen mans verwundern, und fiele mir auch viel zu langk alles was er erzält in die feder zu stellen; ich möcht aber nit underlassen zu fragen wo er wonhaftig? Daruf sagt er « binnen Essen, were aber binnen » Antorf bürtig. » — ..... Die Albanischen hielten's darfür sie wolten die sachen baldt dahin richten das der Printz so sehr widerumb ausz dem land, alsz er vorhin darin zu khommen, eilen sulte. Ich traw aber zu Gott Er werde inen ir vornemen behindern, und der armen beträngten demütig schreien und hertzlich anruffen vil balder erhoeren, und wan alle menschliche hülff versagt, werde Er, nach seiner Göttlicher M^t^ art und eigenschaft, herfürbrechen und den vheindt zu schanden machen. Amen, Amen! — . . . Alsz Graff Ludwig, nach aufgerichter capitulation, ausz Bergen gezogen uf einen Brabändischen wagen, in s. G. langen nachtsrock sitzendt, und also langs des von Alba sohn Don Frederico gezelt khommen, da dan ire G. Don Frederico ansichtig worden, und also den fhoirman heischen still halten, weill ire G. gemeint gewesen von dem wagen abzustehen und ire F. G. anzusprechen, were Don Frederico zurügk in ir gezelt gewichen (1), und darnach einen Italiänischen Hern, ge-

1572. Octobre.

(1) *gewichen.* Apparemment pour épargner au Comte malade la peine de descendre du char.

1572. Octobre. nant Julius, herausz geschickt, der mit ire G. sprach gehalten. So hett der Herzog von Alba Graff Ludwig auch zu sicherer vergleitung ein gute anzall schützen mitgeben lassen. . . . *Datum* Düsseldorff, am ersten tage Octobris A° 1572.

E. G.
undertheniger und gantz williger dhiener,
DIETHERICH MÜNTZ.

Dem Wolgebornen Hn Johannen Grafen
zu Nassau . . . . meinem gnedigen Hern,
zu eigen händen.

Le Prince avoit dû licencier la plus grande partie de ses troupes, non sans danger. « Syn krygsvolk waren seer qualyken te vreden, » vermits sy niet en werden betaelt, sulks dat den Prince byna in » groot perykel soude hebben gekomen, ten ware de Oversten en » Capiteinen die van hare betaling cekerheid hadden door de ver- » schryvingen van die van Holland, de oproerte hadden voorko- » men. » *Bor*, 408ª. Il se rendit en Overyssel pour s'embarquer de Campen vers Enkhuizen.

L'avenir sans doute étoit sombre, mais, servant la cause de Dieu et se confiant en Ses promesses, il pouvoit dire avec le Roi-Prophète : « Quoiqu'il en soit, mon âme se repose én Dieu ; » c'est de Lui que vient ma délivrance. Quoiqu'il en soit, Il est » mon rocher et ma délivrance, ma haute retraite ; je ne serai pas » entièrement ébranlé. »

EXPLICATION DES PLANCHES.

Planche I. Fragment d'une Lettre d'Anne de Saxe au Prince d'Orange. Lettre conçue en ces termes :

Freundtlicher hertz lieber Her, Ich habe Euer schreiben enthpfangen und vorleszen, und daraus vorstanden Euer guttdüncken als das ich zu Marckburg[1] sol bleiben. Ich hof, Herr, das ich Euch zu gutte ursachen sol sagen als ich bei Euch kome, das Ihr soldt sagen, das ich weislich gethan habe mich von dar zu vorzien[2]; dan al bin ich [unschuldig] zu disze ellendt und armutt geratten, so ist mein hertz noch wol so gros dass ich lieber woldt bettlen geen[3], als jegen den willen von ihmandt zu seinem hausze sein, als ich beifinde hir zu sein. Bin derhalben willen mich morgen vor hir aufzumachen und meinen weg auf Sigen zuzunemen. Her, woldt nicht meinen das ich mein bei Euer bruder zu komen umb Ihnen lestig zu sein, sondern ich denck auf mein eigen kosten dar zu sein, und wil Euch hirmitt Gott in Seinen schutz beifollen haben, mitt gantz freundtlicher bitt Ihr wollet Euch übermorgen zu Sigen finden, auf das wir mitt einander alle sachen mögen schliszen. *Datum* Marckburg, den 2 Junij 1570[4].

Ewer underthenige und threuwe frauw weil ich lebe,
ANNA VON SACHSEN.

— II. 1. » d'une Lettre de Marie, Comtesse de Berghes, née Comtesse de Nassau, soeur du Prince d'Orange. (p. 128.)

[1] Marburg.

[2] verziehen.

[3] gehen.

[4] En rapport avec la réponse du Prince (voyez la Lettre 345, écrite par conséquent non en *mai*, mais en *juin*), ces lignes, pleines de susceptibilité et de hauteur, sont tristement caractéristiques.

Planche	II.	2.	Facsimilé	(signature) de Fréderic II, Roi de Danemarck. (p. 110.)
		3.	»	de George-Jean, Comte Palatin. (p. 256.)
		4.	»	de Sabine, Comtesse Palatine, veuve du Duc d'Egmont. (p. 427.)
		5.	»	d'Odet de Chastillon, Cardinal, frère aîné de l'Amiral de Coligny. (p. 377.)
—	III.	1.	Fragment	d'uue lettre de J. de Hornes, Baron de Boxtel. (p. 125.)
		2.	»	d'une lettre de Ch. de Brimeu, Comte de Megen. (p. 322.)
		3.	Facsimilé	de Ph. de Marnix. (p. 414.)
		4.	Fragment	d'une lettre d'Antoine de Stralen. (p. 117.)
—	IV.	1.	Facsimilé	de Henri de Wiltperch. (p. 124.)
		2.	»	de J. Schwartz. (p. 9.)
		3.	»	de Henrick van Steenhuys. (p. 63.)
		4.	»	de Jean de Schönberg. (p. 194.)
		5.	«	de Guillaume Martinii. (p. 267.)
		6.	«	de Jean Baert. (p. 319.)
		7.	Fragment	d'une lettre de Clément Volckhertsz Coornhert. (p. 140.)

freundtlicher hertz lieber her ich
habe euer schreiben entpfangen vnd
vorlessen vnd darauf vorstande
euer guttdunckhen als das ich zu
marckburg sol bleiben ich hof
her das ich euch zu gutte
versachen sol sagen als ich bei
euch komme das ihr solt
sagen das ich weislich
gethan habe mich von dar zu
vorzien dan al bin ich vnsch
uldig zu disse ellendt vnd
armutt geratten so ist mein
hertz noch wol so gros als
ich lieber wolt bettlengeen
als legen den willen von
ihmandt zu seinem hausse
sein als ich beifinde hir
zu sein ..... datum
marckburg den 2 Juny
1570

euer vnthertheniger
vnd treuwe frauw
weil ich lebe
Anna Van Sachssen

PL. II.

1. . . . ach mein allterleibeste frau moder wer ich dach so geluckelich das ich ein eur bei el sein mucht um mich mitt el zu beratten wer ich dach es bisse dun soll dan ich wiss nitt was ich anfanchen sall . . . . . .

el underdeinich dochter
der will ich lib
Maria van Nassau

2. Friderich

3. Georg Hannes pfaltzgraffe
vnd graff zu Veldentzmeß

4. vod bonne
amijne
fab. jnne pallatijne

5. Vre humble Servitour et
fiery Louis de Nassau

1. ..... Dieu veulle quelquefois consoler ceste pauvre patrie et tous desolez....

J. De Hornes

2 ....A tant mercommandray de bien bon cuvt ou vre bonne grace.....

Charles de brumeu

3. P. Marnix

4. ..... Dieu scait ce que en sera, mais non obstant toutes ces apprestes que le roy fait pour venir pardeca, le peuple en a fort grand doubte, et craint la faulte, ayant conceu esperance en cas que le roy venoit qu'al useroit de sa clemence accoustumee et qu'il ne vouldroit ruiner son pays, lequel certes pour le present est en fort grand hazart et, si dieu n'y pourveoit, apparent d'estre entierement ruine.....

De Strate

PL. IV.

1. Geori de wilipcoff

2. Schwartz

3. Henrick van Stenhuys

4. H. Schönberg

5. Guillaume Martinij

6. Hans Kaert

7. ... hier meede zoo beuele ick u. ex. den almachtigen godt

Zuiver excellentie godt willigen dienaer
Clement Volckhert zd Coornhert

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 27 25 11 008 7